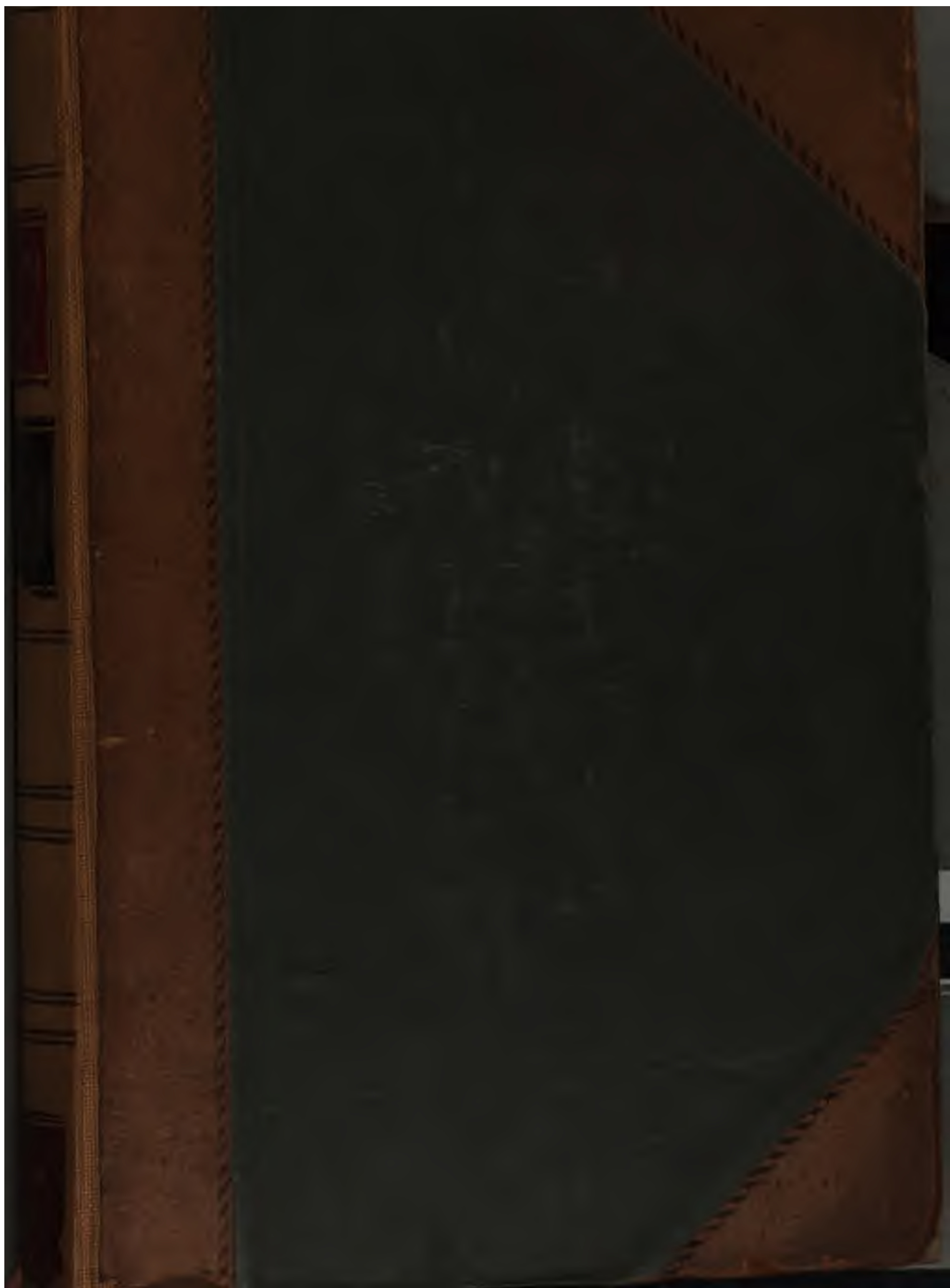



600054574V



HISTOIRE

DE FLANDRE.

Ixelles — Imprimerie de Delevingne et Callewaert

HISTOIRE

DE FLANDRE.

TOME QUATRIÈME.

DUCS DE BOURGOGNE.

1383. — 1453.

Depuis l'avénement de Philippe le Hardi jusqu'à la bataille de Gavre.

BRUXELLES.
A LA LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,
Rue des Carrières, 30.

1849

LIVRE TREIZIÈME.

1383-1404.

Marguerite de Male et Philippe le Hardi.
Nouvelle invasion de Charles VI.
Pacification de la Flandre. — Croisade de Nicopoli.

La Flandre a soutenu deux siècles de combats contre les rois les plus redoutés avant de succomber dans cette mémorable bataille de Roosebeke qui comprime et arrête le développement des libertés communales ; mais ses institutions, devenues d'âge en âge l'objet d'un respect plus profond, parce qu'elles s'associent, pour la patrie comme pour chaque famille, à de nobles souvenirs d'activité industrielle pendant la paix, de dévouement héroïque pendant la guerre, semblent survivre à la ruine de son influence extérieure et de son indépendance nationale.

A la race de Gui de Dampierre, entraînée par une rapide décadence jusqu'à ce qu'elle s'éteigne d'épuisement et de honte dans Louis de Male, succède la maison des grands ducs de Bourgogne, comme les nomme Brantôme, et certes ce n'est point l'un des événements les moins dignes d'intérêt de notre histoire, que le hasard étrange qui porte l'héritage du pays le plus libre de l'Europe entre les mains d'un prince appelé depuis longtemps par son habileté à être, en France, le tuteur et le conseiller de la royauté absolue.

Grâce au talent d'un historien moderne, qui a réussi à reproduire avec bonheur l'élégance naïve et vraie des sources auxquelles il s'est inspiré, les annales biographiques des ducs de Bourgogne et les phases sanglantes de leur intervention dans les querelles de la monarchie française sont aujourd'hui universellement connues. Cependant, quels qu'aient été l'activité de leurs intrigues et le nombre de leurs audacieuses entreprises, il est bien plus important d'étudier ces princes orgueilleux dans leur lutte contre les communes flamandes, le plus souvent absorbés par leur puissance et réduits à flatter leurs franchises, cherchant toutefois constamment à les affaiblir et s'efforçant même, à certains intervalles, de les étouffer violemment sous le joug de leur épée, sans qu'il leur soit donné d'empêcher un dernier cri de l'agitation populaire de saluer, en 1477, la chute de leur glorieuse dynastie.

Le duc Philippe, qui venait de réunir à ses États de Bourgogne les comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rhetel, avait été surnommé *le Hardi*, parce qu'il avait résisté deux fois au Prince noir, un jour à la bataille de Poitiers où il combattit vaillamment, un autre jour à Londres, pendant sa captivité, à propos d'une partie d'échecs, « pour

un chevalier pris l'un à l'autre[1]. » Mais l'intrépidité que l'on vantait chez lui n'était ni impétueuse, ni aveugle comme celle de son arrière-petit-fils qui porta le même surnom. « Il estoit, dit Froissart, sage, froid et imaginatif et sur

[1] Olivier de la Marche en expose trois motifs : « De ces trois poincts, d'où ce prit ce nom digne de recommandation, le premier fut que quand le prince de Galles, fils d'Édouard, déconfit à Poictiers le roi Jean de France, icelluy roi Jean, quand il veit la déconfiture tourner contre lui, fit départir ses enfans de la bataille. Mais Philippe le maisné, pour prière ne pour commandement, pour danger ne pour fortune, ne voulut abandonner son seigneur et son père, et fut pris avecques luy (qui fut le premier jugement pourquoy il fut appelé Philippe le Hardy). Si advint, durant icelle prison, qu'à l'occasion de la prise du roy de France aucune question fut d'un chevalier anglois, qui prétendoit droit à la foy du roy et cuida Philippe, le fils, entendre qu'en ses argus il démentoit le roy son père. Et en la présence du conseil d'Angleterre (où y eut plusieurs princes, chevaliers et barons) il haussa le poing, et tel coup donna au chevalier, qu'il demeura tout étourdi; et luy dit : « Déloyal chevalier, t'appartient-il de démentir si noble personne que le roy de France? » Le roy d'Angleterre y vint prestement, qui fut du parti de Philippe de France : et dit que vrayment devoit estre nommé Philippe le Hardy : et ainsi fut nommé Philippe le Hardy, pour la seconde fois. J'ai doncques devisé comme Philippe de France fut pour deux causes nommé Philippe le Hardy : et est besoing que je parle de la tierce cause, et continuation de ce nom. Durant la prison en Angleterre du roy Jehan de France et de Philippe son fils, le prince de Galles, fils du roy Édouard, honnora moult le roy de France en sa prisòn, et moult de privautés et de bonnes compagnies eut avecques Philippe de France; et advint une fois, ainsi qu'ils jouoyent eux deux aux échets, que débat sourdit entre eux, pour un chevalier pris l'un à l'autre. Et comme il advient souvent que questions se meuvent aux jeux d'échets, et que le plus sage y perd patience, ainsi advint icelle fois entre ces deux fils de roys : et tellement leva à chacun la colère, qu'ils se levèrent en piés, et mirent chacun la main à la dague; et vouloyent déguainer l'un sur l'autre furieusement. Mais si bien advint,

« ses besognes véoit au long [1]; » et Christine de Pisan ajoute : « Prince estoit de souverain sens et bon conseil; « doulx estoit et amiable à grans, moyens et petis; les bons « amoit de tous estas; large comme un Alexandre, noble et « pontifical, en court et estat magnificent; ses gens amoit « moult chierement, privé estoit à eulx, et moult leur don- « noit de bien [2]. »

Christine de Pisan a soin d'oublier, dans ce portrait, tous les vices du duc Philippe; son faste et sa vanité; son ingratitude et sa perfidie; il semble même que si elle loue sa générosité, cet éloge ne soit point complétement désintéressé chez elle [3]; et néanmoins il reproduit les traits de son caractère

qu'aucuns signeurs anglois se trouvèrent présens, qui les départirent, et se mirent entre eux deux. Davantage, quand le roy d'Angleterre, père du prince de Galles, fut adverti du débat et danger apparent à venir entre son fils et Philippe de France, dit courageusement que l'on avoit mal fait de les départir, et que celluy des deux qui fust demouré en vie, et victorieux de celle bataille, se pouvoit nommer et dire le plus vaillant fils de roy, voire le plus hardy chevalier du monde : et pour la troisième fois le roy d'Angleterre nomma Philippe de France Philippe le Hardy : et luy dure encores le nom, qui jamais ne mourra. »

[1] Froissart, iv, 30.

[2] *Livre des fais et bonnes mœurs du roy Charles*, ii, 12.

[3] On sait que le *Livre des fais et bonnes mœurs de Charles V* fut écrit à la demande du duc de Bourgogne, « après maintes offres notables. » — Christine de Pisan lui avait aussi offert un poëme : « *De la mutacion de fortune.* » — Philippe le Hardi aimait les lettres. Ses goûts, qui furent sans influence sur l'esprit sombre de Jean sans Peur, étaient un héritage du roi Jean, qui, pendant sa captivité en Angleterre, avait fait composer *le Roman des déduits*, par Gace de le Vingne, son chapelain, « afin que « son quart fils, qui adonc estoit jeune, apprît les déduits pour eschever « le péché oyseulx, et qu'il en fust mieux enseigné en mœurs et en « vertus. »

qui frappèrent le plus vivement ses contemporains. Provoquant par son propre luxe le luxe des bourgeois, multipliant les joûtes et les fêtes, protégeant les relations des marchands étrangers établis en Flandre plutôt que l'industrie de ses habitants, Philippe le Hardi opposa sans cesse à l'énergie des sympathies nationales un système de corruption lente et astucieuse que devaient poursuivre ses successeurs. Le jour même des obsèques de Louis de Male, tandis que les cierges funéraires éclairaient encore les églises de Lille tendues de deuil, il conviait ses conseillers, ses chevaliers et ses amis aux orgies d'un banquet [1] : c'était le programme de la domination qu'il inaugurait.

Trois mois s'écoulèrent : le duc de Bourgogne s'était rendu à Bruges pour y recevoir les serments des échevins et confirmer les anciens priviléges [2]. Il se montrait gracieux et affable pour tous les bourgeois, et venait de faire publier une déclaration où il remettait tous ses griefs aux villes soumises à son autorité [3], quand on apprit tout à coup que le sire d'Escornay était entré à Audenarde.

Une surprise avait enlevé aux Gantois ce qu'une surprise leur avait livré. Le sire d'Escornay, instruit que François Ackerman avait quitté Audenarde pour aller assister aux noces de l'un de ses neveux, et qu'il n'y avait laissé que Pierre Vincke avec un petit nombre des siens [4], avait réuni quatre cents

1 FROISSART, II, 217; LELABOUREUR, *Histoire de Philippe le Hardi.*

2 *Chroniques flamandes.*

3 *Archives de Lille,* charte du 10 mai 1384, publiée par M. Leglay; *Archives de Bruges,* charte de 1383 (v. st.).

4 Car il s'affioit sur la trève que ils avoient ensemble, les François et eux. FROISSART, II, 221.

chevaliers et écuyers dans les bois d'Eelaer. Plusieurs de ses compagnons s'étaient déguisés et étaient arrivés aux barrières d'Audenarde, feignant d'y conduire du foin, sous lequel d'autres hommes d'armes s'étaient cachés : leur premier soin avait été de briser les roues de leurs chariots pour que l'on ne pût plus fermer les portes, et le sire d'Escornay était accouru aussitôt avec les siens en criant : *Ville gagnée!* Pierre Vincke, après avoir inutilement essayé de se défendre sur la place du marché, n'avait eu que le temps de se retirer à Gand [1].

Lorsque des députés gantois vinrent se plaindre au duc de Bourgogne de cette violation odieuse de la trêve de Lelinghem [2], il se contenta de leur répondre que le sire d'Escornay n'avait agi qu'en son propre nom et pour venger ses querelles particulières. Cependant il n'en continua pas moins à mander en Artois les nobles du duché de Bourgogne, et la guerre, que renouvelaient à la fois les murmures des bourgeois de Gand et l'intérêt politique du prince, se ralluma de toutes parts. Elle offrit le même caractère que sous Louis de Male. Les capitaines qui commandaient dans les villes les plus impor-

[1] FROISSART, II, 221 ; CONT. DES CHRON. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CLXXI ; *Chron. flamandes.*

[2] La trêve de Lelinghem devait durer jusqu'au 1er octobre 1384 ; mais il paraît qu'une convention particulière, dont le texte n'est point connu, avait été conclue relativement à la Flandre par les ducs de Berri et de Lancastre, car on lit dans la trêve de Lelinghem : « Nous acordons bones et loiales trieves en toute la païs de Flandres, purveu que les habitantz de Gand et de Audenard seront et demurront en l'estat où ils sont à present jusques à quinze jours proschein venantz et entresuantz deins les queles, par nous et nostre dit cousin de Berry, en sera autrement ordenez. » RYMER, III, 3, p. 163.

tantes (c'étaient, à Bruges, le sire de Ghistelles, à l'Écluse Guillaume de Namur, à Ypres Pierre Vander Zype) multiplièrent leurs excursions pour piller les villages et incendier les moissons; le plus redouté de tous était le sire de Jumont, chevalier bourguignon récemment créé grand bailli de Flandre, qui se tenait à Courtray. « Quand il pouvoit, dit Frois-
« sart, attraper des Gantois, il n'en prensist nulle rançon
« que il ne les mist à mort, ou fit crever les yeux, ou couper
« les poings, ou les oreilles, ou les pieds, et puis les laissoit
« aller en cel état pour exemplier les autres; et estoit si
« renommé par toute Flandre, de tenir justice sans point de
« pitié et de corriger cruellement les Gantois, que on ne
« parloit d'autrui en Flandre que de lui [1]. »

La flamme et le sang couvraient les fertiles campagnes que Louis de Male avait livrées, en même temps que sa fille, à l'ambition d'un prince étranger; les communes insurgées opposaient aussi à ces désastres de semblables dévastations. Des bandes de laboureurs chassés de leurs terres, qui n'étaient connus de leurs ennemis que sous le nom de *pourcelets de la Raspaille* [2], s'assemblèrent dans les bois de la Raspaille, entre Renaix et Grammont, et de là ils allaient, pour se venger des insultes des Bourguignons, attaquer et détruire les châteaux où ceux-ci trouvaient un asile. Leur audace provoquait les combats; les revers n'abattaient point leur courage.

[1] FROISSART, II, 226.

[2] Et ne parloit-on alors fors des pourcelets de la Raspaille : et sied ce bois entre Renaix et Grantmont, Enghien et Lessines. FROISSART, II, 224. Il est fait mention, dès 1068, des bois de la Raspaille dans la keure de Grammont. WARNKOENIG, II, 2, *Urk.*, p. 163. Au commencement du quatorzième siècle, ils appartenaient au sire d'Enghien.

Une longue expérience convainquit le duc Philippe que ces escarmouches, quelque sanglantes qu'elles pussent être, n'en seraient pas moins stériles pour sa cause. Les Gantois espéraient des secours de l'Angleterre; ils avaient des relations avec les communes du Brabant et du Hainaut; mais ils s'appuyaient surtout sur la Zélande, qui leur servait d'entrepôt et d'intermédiaire dans leur commerce avec la hanse teutonique. C'était de ce côté que, pour les affaiblir, il fallait d'abord les isoler. Philippe le Hardi s'adressa au duc Albert de Bavière; des ordres rigoureux étouffèrent le zèle des communes zélandaises; et par une suite immédiate de ce premier succès, Philippe le Hardi ne recula devant aucun sacrifice pour corrompre l'un des capitaines flamands, Arnould Janssone, qui commandait dans le pays des Quatre-Métiers, d'où les bourgeois de Gand tiraient de nombreux approvisionnements. Sa trahison les en priva désormais et ils apprirent à redouter la famine [1].

Ces agressions et ces complots menacèrent bientôt les Gantois jusque dans leurs foyers [2]. Une profonde agitation régnait au milieu d'eux depuis que l'heureuse tentative du sire d'Escornay leur avait enlevé une forteresse à laquelle semblaient attachées les destinées de la Flandre; mille rumeurs accusaient d'honorables bourgeois de se préparer à imiter l'exemple de Janssone, et déjà quelques-uns avaient osé déclarer, disait-on, qu'il fallait se réconcilier avec le roi de France. La commune n'en reste pas moins pleine d'enthou-

[1] L'un des traîtres qui, en 1452, voulaient livrer Gand à l'incendie, se nommait aussi Janssone.

[2] FROISSART, II, 221.

siasme pour la défense de ses franchises. Le 18 juillet, l'étendard du roi d'Angleterre est publiquement arboré : c'est à la fois une protestation en faveur de l'alliance anglaise et une déclaration solennelle que Gand repousse toute négociation où le duc de Bourgogne voudrait lui imposer la suzeraineté de son neveu. Cependant les *leliaerts* croient devoir saisir cette occasion pour s'armer ; ils accourent sur la place publique et cherchent à renverser la bannière où Édouard III a placé les fleurs de lis à l'ombre des léopards ; mais leurs chefs sont presque aussitôt arrêtés et chargés de chaînes. Jean Diericx obtient qu'il lui soit permis de se retirer en Zélande, près du sire de Borssele, dont il a épousé la fille ; moins heureux que lui, le sire d'Herzeele, conduit au Châtelet [1], est condamné par les magistrats à perdre la tête. Le souvenir des exploits du héros de Nevel ne peut le sauver : on sait qu'en 1382 il a refusé de suivre Philippe d'Artevelde, quand il quitta Audenarde pour se diriger vers Roosebeke ; on lui reproche aussi de s'être montré constamment l'ennemi d'Ackerman ; enfin on l'a entendu appeler lui-même tous les siens à se prononcer en faveur des ennemis des libertés nationales [2].

[1] Le Châtelet de Gand était situé vis-à-vis de l'église de Saint-Nicolas, sur la place du Marché aux Grains, qui vit échouer la tentative de Gilbert Mahieu. Le 22 juin 1385, Richard II nomma Roger Colee gardien de la prison de Gand nommée *le Châtelet*, prisonæ vocatæ Chautelet. RYMER, III, 3, p. 185.

[2] Le récit des chroniques flamandes est évidemment fort incomplet pour ces événements. Elles citent notamment Simon Braem parmi les bourgeois qui voulaient renoncer à l'alliance anglaise pour reconnaître la suzeraineté de Charles VI, et ceci ne peut être exact, car Simon Braem, l'un des ambassadeurs envoyés à Londres par la commune de Gand, y

Cette journée avait consolidé les relations de la Flandre avec l'Angleterre; on en apprit avec joie les résultats à Londres. Les conseillers de Richard II voyaient depuis longtemps avec jalousie les efforts du duc de Bourgogne pour rendre à la monarchie de Charles VI l'une de ses plus belles provinces. Dès le mois de mai 1384, au moment où de nouvelles négociations s'engageaient pour la conclusion d'une paix définitive, ils avaient eu soin d'omettre le nom du comte de Flandre dans les instructions données au duc de Lancastre et au comte de Buckingham [1]. La défaite des *leliaerts*, à Gand, les encouragea

jura foi et hommage à Richard II et reçut à ce sujet une pension de vingt livres sur l'Échiquier. Cette pension fut confirmée le 14 mars 1400 (v. st.). RYMER, III, 4, p. 180.

[1] En la mesme manière sont assignez noz uncles à treiter ès parties de Flandres, enterlessant le noun de counte de Flandres. RYMER, III, 3, p. 167. Les actes de Rymer sont pour toute cette période une des sources les plus importantes : on y retrouve, avec une exactitude plus incontestable et dans leur ordre chronologique, la reproduction des grands événements politiques racontés par les chroniqueurs, et parfois même quelque nom illustré par les lettres vient interrompre la triste aridité du style des documents diplomatiques. Au quatorzième siècle, c'est celui de Chaucer : Sciatis quod de gratia nostra speciali concessimus dilecto armigero nostro Galfrido Chaucer, unum dolium vini percipiendum singulis annis, durante vita sua, per manus pincernæ nostri (III, 4, p. 149, et 3, p. 16). Chaucer perdit ces lettres *casualiter :* c'est du moins ce qu'il affirma, le 18 octobre 1399, par serment prêté à Westminster entre les mains de Henri de Lancastre, successeur de Richard II (III, 4, p. 165). Au commencement du dix-septième siècle, on trouve une charte de Jacques I[er] en faveur de Shakspeare : Know ye that wee authorize our servants Laurence Fletcher, William Shakspeare... to exercise the arte of playing stageplaies as well for the recreation of our subjects as for our solace and pleasure when wee shall thincke good to see them... RYMER, VII, 1, p. 71.

dans leur résistance, et le 18 novembre 1384 [1] ils firent publier à Londres une déclaration complétement hostile au duc de Bourgogne. Le roi d'Angleterre y rappelait « que jusqu'à ce moment le pays de Flandre, soumis à sa suzeraineté « comme relevant de sa couronne et de son royaume de « France, si célèbre autrefois par le nombre de ses villes et « celui de ses habitants nobles et autres, se trouvait, depuis « la mort de son cher cousin Louis, comte de Flandre, « dépourvu de tout gouvernement régulier, et qu'il ne paraissait point que son héritier se fût présenté pour faire acte « d'hommage à son seigneur et légitime souverain; » puis, après avoir retracé les guerres, les dévastations et les pillages qui menaçaient chaque jour les habitants de la Flandre,

[1] Cum patria Flandriæ, quæ de nobis in superioritate tenetur, ut ad nostram coronam et regnum Franciæ resortizans, quæ etiam multis bonis villis et territoriis, ac populorum, tam nobilium, quam aliorum, numerositate dudum fulgere solebat insignis adeo per obitum dilecti Ludovici, comitis Flandriæ, sit ad præsens comitali gubernatione destituta, nec evidenter apparet quod, post ipsius obitum, suus hæres hactenus se obtulerit homagium nobis, tanquam suo domino et principi superiori, facturus, qui sumus, et semper fuimus, et erimus parati ad recipiendum ipsum hæredem ad debitum homagium; considerantes magnas ac graves controversias, et guerras, altercationes, duritias, destructiones, et devastationes villarum, populorum, et rerum ejusdem patriæ, cottidie (proh dolor!) invalescentes, et præcipue dira guerrarum et destructionum discrimina contra villam nostram Gandavensem, quam affectuose diligimus, per ipsius æmulos præparata, ejus obviare dispendiis ac incommoda resecare corditer affectantes, vos, de cujus probitate, legalitate, circumspectione, et industria plene confidimus, Rewardum et fidelem nostrum præconem ejusdem patriæ Flandriæ, et præcipue dictæ villæ nostræ Gandavensis, auctoritate nostra regia superiori, creamus, per præsentes,

Dantes vobis, tanquam vices nostras in hac parte gerenti, plenam

notamment les bourgeois de la cité de Gand, pour lesquels il nourrissait une sincère affection, il annonçait qu'il avait créé *rewaert* de Flandre un illustre chevalier anglais qui avait dans sa jeunesse combattu, en Bretagne, sous les drapeaux de Jeanne de Montort [1]. Il se nommait Jean Bourchier. Une seconde ordonnance de Richard II défendait de recevoir désormais, en Flandre, les monnaies du duc de Bourgogne [2].

potestatem, libertatem, et auctoritatem, integram ac securam, dictam patriam, et specialissime dictam villam nostram Gandavensem, cum territorio et pertinentiis ejusdem, sub legibus, consuetudinibus, et judiciis, hactenus ibidem usitatis, regendi, ballivos, scabinos, jurisperitos, et quoscumque alios justiciarios, officiarios, et servientes inibi, sub vobis, et ubique in dicta patria Flandriæ, et in universis dominiis feodalibus jurisdictionibus ejusdem, juxta consuetudines et dispositiones cujuslibet villæ, castellaniæ, et territorii prædictæ patriæ (servatis semper eorumdem privilegiis, legibus et libertatibus) constituendi, eosdemque revocandi, homagia et jura feodalia, cum oris osculo, nomine nostro, a quibuscumque, temporibus opportunis, recepiendi, et omnia faciendi quæ verisimiliter spectant ad præmissa, donec, per justum et proprium hæredem prædicti quondam comitis, nobis, ut principi et domino superiori, homagium legale prestitum fuerit.

Et, quia firmiter tenemus quod vos, accincti gladio justitiæ in laudem bonorum et vindictam malefactorum, commissum in hac parte vobis, officium exercebitis, nec ad dextram, neque ad sinistram, quomodolibet declinando, vobis ad præmissa vices nostras committimus. RYMER, III, 3, p. 174.

[1] POLYD. VERG., *Hist.*, lib. XIX.

[2] Rex, dilecto et fideli Johanni de Bourchier, rewardo villæ nostræ de Gandavo... dilecti nobis deputandi villæ prædictæ in regno nostro Angliæ existentes significarunt nostræ regiæ majestati quod post mortem Ludowici, ultimi comitis Flandriæ defuncti, dux Burgundiæ (qui se comitem Flandriæ nominat) diversas monetas deteriores aliis monetis in patria

Ce fut vers le mois de janvier que Jean Bourchier arriva à Gand avec mille archers et une troupe d'hommes d'armes qui ne semble pas avoir été fort nombreuse. Sa présence assura de plus en plus l'autorité des capitaines de la commune, parmi lesquels François Ackerman n'avait pas cessé d'occuper le premier rang.

Cependant le duc de Bourgogne, déçu dans l'espoir de voir ses amis lui ouvrir les portes de Gand, redoublait d'activité dans les préparatifs de la guerre. Il faisait lui-même de fréquents voyages de Lille à Bruxelles, de Bruxelles à Anvers, ordonnant qu'on élevât de toutes parts des retranchements pour arrêter les excursions des Gantois, et veillant surtout à ce qu'ils ne pussent venir renouveler leurs approvisionnements.

Jamais la puissance du duc de Bourgogne n'avait été aussi grande. Le duc de Brabant venait de mourir, et l'héritière de Jean III, veuve de Guillaume de Bavière et de Wenceslas de Luxembourg, n'écoutait que les conseils de Philippe le Hardi. Elle se montrait vivement affligée des troubles de Flandre et des embarras « de son neveu et de sa nièce de Bourgogne, « qui devoient estre par droit ses héritiers et qui estoient « des plus grands du monde [1]. » Chaque jour elle entendait

Flandriæ currere consuetis, cuneari fecit, volens monetam illam currere in patria Flandriæ, quod si permitteretur non solum in retractionem mercatorum regni nostri Angliæ et aliorum mercatorum, verum etiam in ipsorum omnium deceptionem et jacturam nimiam tenderet manifeste; nos utilitati dictæ nostræ villæ de Gandavo et aliarum partium eidem villæ in patria prædicta faventium nec non mercatorum... vobis mandamus quod tam provide ordinetis quod moneta per præfatum ducem fabricata cursum in patria prædicta non habeat... RYMER, III, 3, p. 176.

[1] FROISSART, II, 222.

répéter que les Gantois se fortifiaient dans leur résistance par leur alliance avec les Anglais. Elle avait même appris que le duc de Lancastre négociait le mariage de l'une de ses filles avec le fils aîné d'Albert de Bavière, appelé à recueillir plus tard l'héritage des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande : ces négociations étaient d'autant plus importantes que les communes de Hainaut avaient toujours été favorables aux Flamands [1] et qu'ils avaient également continué à entretenir d'étroites relations commerciales avec toutes les villes des bords de la Meuse et du Rhin. La duchesse de Brabant forma à la fois le projet de les rompre et celui d'intervenir comme médiatrice dans les discordes des Gantois et de leur prince : son premier soin fut de réunir à Cambray le duc de Bourgogne et le duc Albert de Bavière, pour leur faire conclure le mariage de Marguerite de Bourgogne avec l'héritier du Hainaut; mais ses efforts rencontrèrent de nombreux obstacles. Le duc de Bavière exigeait comme condition de ce mariage que l'on en arrêtât un second entre l'une de ses filles et Jean de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, à qui son père songeait à faire épouser Catherine de France, sœur du roi Charles VI. Enfin, le duc Philippe céda, et cette double union entre les maisons de Bourgogne et de Bavière fut résolue : une nouvelle combinaison politique lui offrait dans cette alliance même le moyen de s'attacher, comme il le rêvait, par des liens de plus en plus étroits, la dynastie de Charles VI.

[1] Ex præteritis dux providus futura præmetiens ex connubiis sperat Francis Hanonienses amicos reddere, et alienos Flammingis, ne deinceps quotiens voraginibus guerrarum premerentur, eorum indigentias, ut semper consueverant, sublevarent. Religieux de Saint-Denis, vi, 3.

Le 12 avril 1385 on célébra, à Cambray, le mariage de Jean de Nevers avec Marguerite de Bavière et celui de Marguerite de Bourgogne avec Guillaume de Bavière [1]. Le 18 juillet suivant, une autre princesse de cette même maison de Bavière, si intimement unie à celle de Bourgogne, épousait le jeune roi de France [2], et apportait pour dot à Charles VI et à son peuple un demi-siècle de désordres domestiques et de calamités publiques.

Dès ce moment le duc de Bourgogne fut le véritable chef de la maison de France [3]. Le parlement venait de déclarer solennellement « que toujours la cour obéyrait aux comman- « demens du roy et de monseigneur de Bourgogne [4]. » Son ambition s'était accrue en même temps que sa puissance. Ce n'était point assez qu'il domptât les communes flamandes : ce triomphe ne lui suffisait plus; il n'attendait que le terme des trêves de Lelinghem [5], déjà rompues en Flandre, pour conduire sur les rivages de l'Angleterre, où il avait été longtemps

[1] La messe fut célébrée par l'évêque de Cambray Jean T'Serclaes, frère du libérateur de Bruxelles. Charles VI prit part aux joutes données à l'occasion de ce mariage. Il y eut pour adversaire Nicolas d'Espinoy, chevalier du Hainaut, et l'on remarqua qu'il y portait sa célèbre devise du cerf-volant. REL. DE SAINT-DENIS, VI, 3; FROISSART, II, 224; CONT. DES CHRON. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CLXXIII.

[2] Cum dux Burgundiæ Philippus persuadere conaretur dilectissimum nepotem posse ducis Bavariæ Stephani filiæ honestissime copulari, Bavarorum genus immensis laudibus attollendo... REL. DE SAINT-DENIS, VI, 5.

[3] Præcipue regni ardua moderanda susceperat. REL. DE SAINT-DENIS, VI, 2. Per suam industriam tota Francia regebatur. *Corp. Chr. Fl.*, I, p. 244.

[4] LELABOUREUR, préf. du REL. DE SAINT-DENIS.

[5] Par une convention du 14 septembre 1384, elles avaient été prolongées jusqu'au 1er mai 1385. RYMER, III, 3, p. 172.

captif, une vaste expédition dont sa volonté eût réglé le but et les résultats. La jeunesse de Richard II, son orgueil, sa cruauté avaient rapidement affaibli la redoutable monarchie d'Édouard III, et jamais moment plus favorable ne s'était présenté aux Français pour effacer les désastres des règnes précédents. Tandis qu'une armée confiée au duc de Bourbon s'avançait vers l'Auvergne et le Limousin, une flotte nombreuse mettait à la voile des côtes de France pour aller seconder le roi Robert II, fondateur de la dynastie des Stuarts. dans ses efforts pour assurer l'indépendance de l'Écosse.

Ce fut au milieu de ces grands desseins que le roi de Navarre, Charles le Mauvais, fidèle à ses vieilles haines, vint jeter le dernier acte de sa vie politique; il ne s'agissait de rien moins que de sauver l'Angleterre en portant le deuil dans la maison de France à laquelle il appartenait lui-même. Grâce à la faveur dont jouissaient à la cour les fous et les baladins sans cesse groupés autour des princes, un Anglais nommé Robert de Wondreton. valet de Watier le Harpeur, devait mêler aux mets destinés aux ducs de Berri et de Bourgogne une poudre arsenicale, poison subtil que l'antiquité avait légué au moyen âge. Arrêté et livré à la torture, il avoua son projet. et assura que l'effet de cette poudre était si terrible que, pour peu que les ducs en eussent goûté. ils se seraient sentis comme dévorés d'un feu qui leur eût arraché des cris et leur eût même fait redouter l'approche des hommes; leurs cheveux seraient tombés: leur peau se serait détachée de la chair. et trois jours ne se seraient point écoulés sans que la vie se retirât de leurs corps devenus hideux et livides Le 28 mai 1385, les deux princes se rendirent à l'église de Notre-Dame de Paris pour y offrir au ciel de solennelles actions de grâces de ce

qu'ils avaient échappé à un si grand péril. Robert de Wondreton avait déjà subi une mort infâme; moins de deux ans après, le roi de Navarre qui avait préparé le crime, devenu l'instrument de son propre supplice, expirait au milieu des flammes, dans le lit où le retenaient enchaîné ses maux et ses remords [1].

Le roi de Navarre, que l'histoire a flétri irrévocablement par son surnom de *Charles le Mauvais*, devait rester, malgré ses talents, malgré le zèle réel ou feint qu'il avait montré en 1357 pour la cause du peuple, le type de cette ambition envieuse et perfide propre à tant de princes de ce temps, qui ne reculèrent jamais ni devant les empoisonnements secrets, ni devant les assassinats publiquement avoués. Il faut le remarquer, car c'est une des grandes leçons morales du moyen âge, tandis que les haines étaient si cruelles autour des trônes et sous les voûtes dorées des palais, la résistance des communes ne cessait pas d'être noble et généreuse. Lorsque Louis de Nevers, après la bataille de Cassel, voulait que la hache du bourreau fît expier à la Flandre l'héroïsme de Zannequin, lorsque Louis de Male frappait, à Ypres, la veuve et l'orphelin pour que la mort leur rendît ce qu'ils redemandaient vainement à la vie, le désespoir n'arma pas le bras d'une seule victime contre les auteurs de tant de calamités, et il en fut de même sous les ducs de Bourgogne, après la bataille de Roosebeke comme après la bataille de Gavre. Ce qui dans toute l'Europe, mais surtout en Flandre, faisait la force des communes, c'était l'énergie de leur dévouement, la spontanéité active de leurs entreprises. C'est ainsi qu'au moment où Philippe le Hardi veut

[1] RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 4; SECOUSSE, *Mémoires*, p. 494.

placer en Flandre le camp de la France féodale prête à envahir l'Angleterre, les communes flamandes osent encore rêver la défense de leurs libertés et le maintien de leur alliance avec les Anglais. Ackerman fait fortifier avec soin tous les villages des environs de Gand : il pousse même parfois ses excursions jusque sous les murs d'Audenarde et de Courtray. Puis, lorsqu'on croit ses amis réduits par la famine à recourir à la clémence du duc de Bourgogne, des navires anglais abordent dans l'île de Cadzand et permettent aux vaisseaux des marchands osterlings de porter à Gand des approvisionnements considérables. Peu de jours après, les Gantois, conduits par Jacques de Schotelaere, essayaient de surprendre Anvers, dont les bourgeois leur étaient favorables; mais Gui de la Trémouille, qui y commandait une garnison bourguignonne, les repoussa et leur fit quelques prisonniers, qu'à l'exemple de Jean de Jumont il renvoya à Gand après leur avoir fait crever les yeux. Les Gantois se préparaient à exercer les mêmes vengeances sur ceux de leurs ennemis qui étaient tombés en leur pouvoir, quand Jean Bourchier leur représenta qu'ils s'étaient loyalement remis à leur générosité pour sauver leurs vies, et qu'il était plus juste de n'exercer de représailles que sur ceux que la fortune de la guerre leur livrerait désormais [1].

Simon Parys réussit mieux dans une autre expédition où il força Guillaume de Bavière, gendre du duc Philippe, à évacuer le pays des Quatre-Métiers. Parmi ceux qui y succombèrent en combattant dans les rangs des Bourguignons, il faut

[1] Obstitit dominus le Bourser dicens id non debere fieri viris qui jure capti se ipsos pro salvatione vitæ ipsorum fidei reddidissent. WALSINGHAM, p 338; MEYER, 1385.

citer Gilbert de Gruutere; ce nom, que plusieurs historiens ont attribué à un noble d'Utrecht, est évidemment celui d'un banni gantois réfugié en Hollande. Gilbert de Gruutere périssant dans une agression armée dirigée contre ses concitoyens justifiait le supplice de son père condamné par Philippe d'Artevelde.

Les chevaliers bourguignons ne tardèrent point à former le le projet de reconquérir le pays des Quatre-Métiers. Ils quittèrent en grand nombre les villes qu'ils occupaient pour se réunir dans cette expédition. Ils venaient d'entrer dans un village, lorsqu'ils se trouvèrent tout à coup en présence de deux mille Gantois, commandés par François Ackerman. « Là « ot dure rencontre et furent faites maintes grandes appertises « d'armes[1]. » Les chevaliers bourguignons avaient mis pied à terre et saisi leurs glaives; mais les Gantois les assaillaient si impétueusement qu'ils rompirent leurs rangs, et les Français (c'est ainsi que Froissart désigne les défenseurs de Philippe le Hardi) eurent à peine le temps de s'élancer sur leurs chevaux et de fuir précipitamment vers Ardenbourg[2] en abandonnant parmi les morts les sires de Berlette, de Belle-Fourrière, de Grancey et plusieurs autres chevaliers.

Cependant les Gantois ne se laissent intimider ni par les nouvelles fortifications que s'est empressé d'élever à Ardenbourg Jean de Jumont, le plus redouté de leurs ennemis, ni par les renforts qu'y a conduits le vicomte de Meaux. Ackerman, accompagné de Pierre Vanden Bossche et de Rasse Van de Voorde, sort de Gand avec sept mille hommes et se présente devant

[1] FROISSART, II, 224.

[2] Autrement ils eussent été tous perdus. FROISSART, II, 224.

les portes d'Ardenbourg aux premières lueurs de l'aurore, à l'heure même où les veilleurs du guet viennent de se retirer; déjà il a donné l'ordre de descendre les échelles dans les fossés, et l'un des siens a touché le sommet des remparts, quand deux ou trois écuyers, « qui alloient tout jouant selon « les murs, » reconnurent le danger dont ils étaient menacés. A leurs cris, les chevaliers bourguignons accoururent « et « au voir dire, ajoute Froissart, si ils n'eussent là été, sans « nulle faute Ardenbourg estoit prise, et tous les chevaliers « et écuyers en leurs lits [1]. »

Cet échec n'abat point le courage des Gantois; on les retrouve presque aussitôt après assiégeant le bourg de Biervliet, constant asile des *leliaerts*, où s'est retranché cette fois l'un des bâtards de Louis de Male. Enfin, tandis que l'on célèbre à Amiens les noces du roi de France, François Ackerman et Pierre Vanden Bossche, impatients de réparer les malheurs de la tentative qu'ils ont dirigée contre Ardenbourg, s'éloignent de Gand après y avoir délégué toute leur autorité à Baudouin Derycke. Jean Bourchier les accompagne. Le secret de leur expédition a été fidèlement gardé. Ils marchent pendant toute la nuit, soutenus par leur zèle patriotique et d'audacieuses espérances, car ils ont conçu le projet de surprendre Bruges à l'aube du jour; mais les hommes d'armes bourguignons sont trop vigilants, et les Gantois, trouvant toutes les portes bien gardées, se préparent à se retirer, quand un messager accourt auprès d'eux, chargé par les bourgeois de Damme, unanimement hostiles au joug étranger [2], de leur

[1] Froissart, II, 229.

[2] Revera Gallici, ubi eos superiores esse et dominari contigerit, cum

annoncer que leur capitaine, Roger de Ghistelles, est absent ainsi que plusieurs de ses compagnons, et que rien n'est plus aisé que de s'emparer de leur ville. Une heure après, Ackerman entre à Damme au son des trompettes. Aucun désordre ne signale ce succès. Tous les biens des marchands étrangers sont respectés, et plusieurs nobles dames, qui habitaient l'hôtel du sire de Ghistelles, obtiennent des bourgeois de Gand une protection généreuse dont eussent pu s'honorer des chevaliers. « Ce n'est pas aux femmes que je fais la guerre, » a dit Ackerman [1], et tous ses compagnons se sont montrés dociles à sa voix [2].

Par une de ces alternatives dont la fortune de la guerre multiplie les exemples, Gand, naguère privée, par les compagnies bourguignonnes et les maraudeurs *leliaerts* de Janssone, de toutes ses communications avec la Zélande et la mer, s'applaudissait à son tour de voir les bourgeois de Bruges, devenus les alliés du duc, perdre en quelques heures le monopole industriel que leur assuraient leurs relations avec Damme et l'Écluse. On comprenait à Gand que si l'Écluse formait le port des Brugeois, Damme était leur citadelle commerciale, la sauvegarde de leur navigation depuis le Zwyn jusqu'aux bassins de la Reye. Il suffisait, les

summa superbia et intolerabili injuria subditos suos tractare solent. WALSINGHAM, p. 345.

[1] Vir sum, cum viris bellum gero; sed mulieribus parco. MEYER, 1385.

[2] Quand les nouvelles en vinrent en la ville de Gand vous pouvez bien croire que ils en furent grandement réjouis; et tinrent cette emprise à hautaine et François Acreman à vaillant homme et sage guerroyeur. FROISSART, II, 230.

Gantois le savaient bien, d'occuper Damme pour ruiner les Brugeois; peut-être espéraient-ils aussi qu'à cette conquête viendrait se joindre un jour celle de l'Écluse; rien alors n'eût plus pu les empêcher de profiter de la trêve pour appeler les marchands étrangers dans leurs nombreux canaux qu'alimentent deux si beaux fleuves. Jacques de Schotelaere s'était hâté de rejoindre Ackerman avec d'importants renforts; et toutes les forces de Philippe le Hardi n'eussent pas suffi pour réparer la coupable négligence de Roger de Ghistelles.

Dès le 19 juillet, la prise de Damme fut connue à Amiens; elle troubla les fêtes que l'on offrait à la jeune reine de France [1]. Les oncles du roi se réunirent; le duc de Bourgogne insistait pour qu'on tirât une vengeance éclatante de la témérité des Gantois et pour qu'on complétât par leur extermination la glorieuse expédition de Roosebeke; l'influence qu'il exerçait était si grande qu'on interrompit les joutes et les tournois pour proclamer le mandement royal qui convoquait à douze jours de là le ban et l'arrière-ban du royaume, déjà prêts dans la plupart des provinces à s'armer contre les Anglais.

Le 25 juillet, Charles VI quittait Amiens; le 1er août, il se trouvait devant Damme, entouré de cent mille hommes [2].

[1] Les François en furent troublés. FROISSART, II, 231.

[2] Exercitum qui ad multas delendas barbaras nationes estimabatur sufficere. REL. DE SAINT-DENIS, VII, 3.

Charles, ses filz ainsnez,
Régna après, dont furent subjuguez
A Rosebeth Flament sur la montaigne;
Vingt-six mille moururent soubz s'enseigne;
Que treize ans n'ot quant les ala requerre;

Ackerman s'était séparé de Jean Bourchier et de Pierre Van den Bossche, et, pour ménager ses approvisionnements, il n'avait gardé avec lui que quinze cents combattants choisis parmi les plus braves : à ces ressources il faut joindre celles que lui fournissaient une nombreuse artillerie et l'adresse de quelques archers anglais.

Les *leliaerts* flamands s'enorgueillissaient de leur double défense d'Audenarde et de celle d'Ypres; mais l'héroïque résistance des Gantois à Damme devait effacer ces pompeux souvenirs. Dès le premier jour, un vaillant chevalier du Vermandois, le sire de Clary, fut tué par l'un des canons de la ville. Ses compagnons voulurent venger sa mort. Les assauts se multiplièrent, mais à chaque tentative les assaillants étaient repoussés avec de nouvelles pertes. « Toutes les fois que les « Français s'élançaient impétueusement à l'assaut, les défen- « seurs de la ville, sans s'effrayer et sans se troubler, for- « tifiaient les postes placés aux portes, là où ils voyaient « s'élever les bannières; quelquefois même ils laissaient les « chevaliers et les hommes d'armes escalader les remparts, « jugeant qu'il serait alors plus aisé de les renverser, et ce « fut ainsi que succombèrent plusieurs assaillants que distin- « guait la noblesse de leur rang et de leur origine. Le jour « on ne voyait que la grêle de traits lancée par les assié- « gés; on n'entendait que la détonation de leur artillerie « semblable à la foudre, et, comme cela arrive le plus « souvent, les assiégés dirigeaient leurs coups vers le lieu

Après au Dant par siège les va querre :
C'est tout néant des choses de ce monde.
Poésies d'Eustache Deschamps, p. 108.

« où ils voyaient briller au soleil les fleurs de lis, et ils « atteignirent plusieurs de ceux qui se promenaient autour « du pavillon royal [1]. » Quel que fût le petit nombre des défenseurs de Damme, Ackerman espérait qu'il pourrait lutter assez longtemps contre l'armée de Charles VI pour laisser aux Anglais, qu'il attendait, le temps d'arriver à son secours.

Un parlement, convoqué à Westminster, avait voté un subside de dix mille marcs pour couvrir les frais d'une grande expédition qui devait assurer l'indépendance des communes flamandes; par malheur, les plus intrépides chevaliers anglais se trouvaient retenus sur les frontières d'Écosse par l'invasion du sire de Vienne, et le plus influent des ministres du roi, Michel de la Pole, qui s'était élevé d'une condition obscure jusqu'au rang de comte de Suffolk et de chancelier d'Angleterre [2], conserva les dix mille marcs destinés à la guerre de Flandre, après avoir laissé prélever sur cette somme, par les changeurs qui l'avaient avancée, un bénéfice de mille marcs; il permit même à des Génois, qui avaient été arrêtés par des vaisseaux anglais, de continuer leur navigation vers les ports de Flandre occupés par le duc de Bourgogne, bien que depuis longtemps on leur reprochât d'être les constants alliés des Français dans toutes leurs guerres contre la Flandre [3]. Enfin, pour mettre le comble à des mesures qu'une secrète

[1] Religieux de Saint-Denis, vi, 8.

[2] Mercator mercatoris filius... vir plus aptus mercimoniis quam militiæ et qui trapezetis in pace consenuerat, non armatis in bello. Walsingham, pp. 349 et 351.

[3] Walsingham, p. 351.

trahison semblait avoir dictées, il envoya à Berwick tous les hommes d'armes déjà réunis sur le rivage [1].

A peu près vers la même époque, un complot se formait à l'Écluse en faveur des Gantois; un grand nombre de bourgeois y avaient conçu le dessein de surprendre dans le port la flotte que le duc de Bourgogne y avait assemblée pour envahir l'Angleterre, et de rétablir les communications des assiégés de Damme avec la mer. Ils espéraient que ce succès hâterait l'arrivée des vaisseaux anglais dans le Zwyn : s'ils ne paraissaient point ou s'ils paraissaient trop tard, le désespoir leur suggérait un dernier effort pour que la Flandre restât libre et fière jusqu'à sa dernière heure : ils avaient, dit-on, unanimement résolu, dans cette prévision extrême, de rompre les digues qui la protégeaient et de la livrer à l'Océan pour l'arracher à ses ennemis. Tant d'audace et de courage rendait cette conspiration redoutable, quand des espions de Philippe le Hardi la découvrirent : tous ceux qui y avaient pris part furent mis à mort [2].

Peut-être ce complot des habitants de l'Écluse s'étendait-il jusque dans le camp de Charles VI. Le duc de Bourgogne avait convoqué sous ses bannières la commune de Bruges, conduite par Gilles de Themseke [3] et les milices de plusieurs autres villes de Flandre; mais il leur avait donné pour chef le sire de Saint-Py, dont l'énergique témérité avait ouvert la Flandre à l'expédition de Roosebeke, « et avoit à compa-« gnon, dit Froissart, le seigneur de Ghistelle, atout vingt-

[1] Walsingham, p. 349.

[2] Froissart, II, 231; Meyer, 1385.

[3] *Comptes de la ville de Bruges*, 1385, f° 111.

« cinq lances et estoient logés droit en-my eux, afin que ils « ne se rebelassent [1]. »

Ackerman vit bientôt s'évanouir avec ses espérances toutes les ressources de sa défense ; il avait vainement placé sa confiance dans la position presque inaccessible de Damme, entourée de canaux, de fossés et de marais; les chaleurs d'un été brûlant avaient desséché tous les étangs et tous les ruisseaux. Les Français trouvaient un passage au milieu des fondrières et des roseaux et ne rencontraient d'autre obstacle dans leurs assauts que le courage de quelques Gantois.

Cependant les assiégés étaient accablés de fatigues et de privations; les veilles et les fièvres consumaient toutes leurs forces, et au moment même où leurs puits tarissaient, les Français avaient brisé le conduit souterrain qui portait dans leurs remparts les eaux des viviers de Male [2]; les munitions de leur artillerie étaient également épuisées. Le 22 août, Ackerman convoqua ses compagnons d'armes. Il s'était opposé pendant vingt jours, avec quinze cents hommes, à l'invasion de cent mille Français, et n'ignorait point que sa résistance, en rendant impossible l'exécution immédiate de tout projet contre l'Angleterre, avait suffi pour sauver d'un péril imminent la monarchie de Richard II qui l'abandonnait [3]. Il ne lui

[1] Froissart, II, 231.

[2] Ce conduit, dont les traditions locales déterminent encore la situation, ne fut détruit qu'à la fin du quinzième siècle. *Exc. Chron.*, f° 266. Il avait été établi par les échevins de Damme, en vertu d'une charte de Marguerite de Constantinople du mois de mai 1269 (*Archives de Lille*).

[3] Se n'eust esté le siège du Dam, qui trop dura, le roy et ses gens eussent passé le mer et fust allé en Escoche et d'illec en Angleterre, et disoit-on que se le voyage se fust fait, le roy avoit grant voulenté, puis-

restait plus qu'à tenter un dernier effort pour assurer le salut des siens. Toutes les mesures propres à protéger leur retraite furent secrètement adoptées, et lorsque la nuit fut arrivée, François Ackerman et Jacques de Schotelaere, réunissant leurs amis, sortirent en silence de la ville en se dirigeant vers Moerkerke [1]; ils se trouvaient au milieu des Français sans que ceux-ci eussent eu l'éveil de cette tentative et pussent chercher à les arrêter. Ackerman, ramenant à Gand sa petite armée, y fut reçu par de longues acclamations.

Les députés des bourgeois de Damme s'étaient présentés, humbles et suppliants, au château de Male qu'occupait Charles VI pour se mettre à sa merci; avant qu'ils eussent obtenu une réponse, les Français avaient escaladé la ville et y avaient mis le feu; à peine les nobles dames, dont les Gantois avaient honoré l'infortune, furent-elles respectées des sergents recrutés dans leurs propres domaines. L'incendie éclaira de féroces scènes de massacre. Les Bretons savaient bien qu'on avait décidé la destruction de la Flandre : ce qu'ils faisaient, les princes l'approuvaient. Quelques Gantois avaient été retenus prisonniers : on les conduisit à Bruges où la plupart furent décapités devant le Steen.

sance et gens pour conquerre le royaume d'Angleterre. CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CLXXVI; RELIG. DE SAINT-DENIS, VI, 14. Walsingham raconte que, vers le 20 septembre 1385, les Anglais enlevèrent deux amiraux français qui se rendaient à l'Écluse. L'un des navires dont ils s'emparèrent (c'était un coggon) pouvait contenir cinq mille personnes. Il était si grand qu'il ne put entrer dans le port de Calais; il fallut l'envoyer à Sandwich.

[1] Avant de quitter Damme, ils brisèrent les tonneaux de vin qui s'y trouvaient déposés; ils en avaient trouvé dix-huit cents lorsqu'ils y étaient entrés. WALSINGHAM, p. 345.

Si le duc de Bourgogne se voyait réduit à renoncer à ses projets contre l'Angleterre, il était bien résolu à continuer sa guerre d'extermination contre la Flandre. On avait raconté à Charles VI, dit un historien du quinzième siècle, « que sur les marches de Zélande avoit un pays assez fort, « où il y avoit beaux pâturages, et largement vivres et « gens [1]. » C'était le pays des Quatre-Métiers, fertile contrée que les ravages de la guerre avaient jusqu'alors à peu près épargnée. Charles VI ordonna qu'on l'envahît sans délai (26 août 1385). Les habitants se défendirent vaillamment, mais rien n'était prêt pour une résistance dont ils n'avaient point prévu la nécessité. On les poursuivit avec une atroce persévérance. Les châteaux, les villages, les hameaux, les chaumières, tout fut détruit; les moissons furent incendiées, et comme les femmes et les enfants se réfugiaient dans les bois, on résolut aussi de les brûler afin qu'il n'y eût personne qui échappât à la sentence du glaive [2]. Chaque jour multipliait le nombre des victimes; mais leur mort même était une dernière protestation contre l'autorité des vainqueurs.

Ni la grande bataille de Roosebeke, ni la reddition de Damme n'avait pu amener la soumission de la Flandre. Charles VI, qui avait cru qu'à son approche tout le peuple se jetterait à ses pieds, empressé à lui livrer ses foyers et ses franchises tutélaires, s'ennuyait déjà d'être séparé si longtemps de la jeune reine de France, qui tenait sa cour à Creil en atten-

[1] Juvénal des Ursins, 1382.

[2] Longe lateque incendia non sine cruenta strage. Relig. de Saint-Denis, vi, 9.

dant son retour : son frère Louis, comte de Valois, plus connu depuis sous le nom de duc d'Orléans, était également impatient de quitter la Flandre. Une ambassade, composée d'un évêque et de plusieurs chevaliers, était arrivée au camp français afin de l'engager à se rendre en Hongrie pour y épouser la reine Marie et partager son trône; le moindre retard, disaient-ils (les événements justifièrent leurs craintes), pouvait être fatal à ses prétentions et faire triompher celles du marquis de Brandebourg [1].

Charles VI avait adressé aux bourgeois de Gand des lettres pressantes pour les engager à la paix, mais il n'avait point reçu de réponse; l'énergie de Baudouin Derycke avait étouffé tous les complots pendant le siége de Damme, et depuis le retour d'Ackerman rien n'était venu fortifier le parti des *leliaerts*, quand le roi de France, tentant un nouvel effort, s'avança avec ses hommes d'armes sur la route d'Assenede à Gand. Cependant ses chevaucheurs ne tardèrent point à lui annoncer un nouveau combat. Seize Gantois s'étaient fortifiés dans la tour d'une église; leur courage défiait toute une armée : il fallut pour les vaincre amener les machines de guerre et démolir les murailles [2]. Tant d'héroïsme frappa Charles VI; il s'arrêta subjugué par ce sentiment d'admiration auquel nos passions les plus vives ne peuvent se dérober, et resta pendant douze jours enfermé dans son camp. Ce village portait le nom d'Artevelde : là s'était également arrêté Louis de Male après la bataille de Nevel, lorsqu'une sanglante dé-

[1] FROISSART, II, 233; CONT. DES CHRON. DE BAUD. D'AVESNES, 10233, f° CCXXXI; *Archives du Royaume, à Paris*, J. 458.

[2] *Corp. Chr. Fland.*, I, p. 246.

faite avait détruit les forces des Gantois [1]. Les souvenirs d'un nom immortel semblaient planer sur ces lieux, comme si le berceau des plus illustres défenseurs de la nationalité flamande devait en être le seuil infranchissable.

Ce fut sans doute dans ce village d'Artevelde, patrie du génie et asile du courage, qu'on amena au camp de Charles VI quelques captifs choisis parmi les plus riches habitants du pays de Waes [2]. Les hommes d'armes, qui semaient de toutes parts l'incendie et le carnage, ne les avaient épargnés que parce qu'ils en espéraient une rançon considérable; mais les princes français, loin de les excepter de l'arrêt porté contre toute la population, décidèrent que ceux dont le sort dépendait de leur clémence et de leur générosité seraient immédiatement mis à mort, afin que ces supplices apprissent de plus en plus à la Flandre à éviter désormais toute rébellion. Le glaive du bourreau se leva et retomba tour à tour inondé de sang, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que vingt-quatre prisonniers, tous d'une même famille et non moins distingués que les autres par leur influence et leur autorité. A leur aspect, plusieurs chevaliers français, émus de pitié, intercédèrent pour qu'on leur fît grâce et obtinrent qu'on les conduisît près du roi. Là on les interrogea sur les motifs de leur résistance, qui aux yeux des conseillers de Charles VI n'était qu'une odieuse insurrection; on leur laissa entrevoir à quel prix ils pourraient, en acceptant le joug étranger, mériter la merci royale; mais l'un d'eux, qui semblait, par sa taille élevée et par son âge, supérieur à tous ses compagnons, se

[1] Voyez tome III, p. 464.
[2] Opibus cæteris præpollentes.

hâta de répondre : « S'il est au pouvoir du roi de vaincre des « hommes courageux, il ne pourra au moins jamais les faire « changer de sentiments [1]. » Sa voix était restée libre au milieu des fers [2], et comme on lui représentait qu'il fallait respecter les arrêts de la victoire, et que la Flandre, asservie et mutilée, avait vu disperser toutes les milices réunies pour sa défense, il répliqua fièrement : « Lors même que le roi ferait « mettre à mort tous les Flamands, leurs ossements desséchés « se lèveraient encore pour le combattre [3]. » Charles VI, irrité, ordonna aussitôt de chercher un bourreau : beaucoup d'hommes sages, admirant une si noble fermeté au milieu des supplices, rapportèrent depuis, ajoute le moine de Saint-Denis, qu'aucune des victimes n'avait baissé les yeux ni laissé échapper une plainte, en voyant frapper un père, un frère ou un parent, et que, bravant la mort jusqu'au dernier moment, ils s'étaient offerts au glaive le front serein et le sourire à la bouche, en hommes libres, *libere, læteque* [4]. C'est ainsi que, huit siècles plus tôt, leurs aïeux les Flamings et les Danes saluaient de leurs chants les gloires du courage et les joies du trépas.

[1] In regis potentia est viros fortes subjicere, sed non animos mutare. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 9.

[2] Libera voce. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 9.

[3] Quod, si omnes Flamingos rex interimi faceret, adhuc ipsa ossa arida prælium suscitarent. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 9.

[4] Multi postmodum circumspecti et magnæ auctoritatis constantiam obeuntium admirandam retulerunt, et quod nusquam aliquis ad ictum lictoris compassione patris, fratris vel consobrini visum reflexerit, et quod omnes libere læteque jugulum percussori præbuerunt, quam et cum ipsis censerem dignam laude perpetua, si... REL. DE SAINT-DENIS, VI, 9.

Ces souvenirs d'une grandeur passée, ce témoignage vivant d'une énergie qui ne s'était du moins pas affaiblie, l'indifférence du roi incapable de comprendre l'importance de cette guerre; l'abattement même de ses conseillers qui avaient appris que les vivres abondaient à Gand, tout contribuait à marquer le terme d'une expédition que rien de mémorable n'avait signalé; le 10 septembre, Charles VI quitta Artevelde pour retourner en France avec son armée.

En Écosse comme en Flandre, les tentatives des Français étaient restées stériles, et peu de jours après la retraite du roi, Jean de Vienne et ses compagnons, repoussés par les Anglais, abordèrent, « tous affamés, sans monture et sans « armure, » dans le havre de l'Écluse, qui devait être pour les barons de Charles VI ce que le rivage de Saint-Valery-sur-Somme fut pour les Normands de Guillaume prêts à combattre à Hastings. Les historiens de ce temps le nomment « le meilleur et le plus célèbre port de tous ceux que pos- « sède le royaume de France [1], » et Charles VI, avant de rentrer dans ses États, avait donné l'ordre qu'on y construisît une vaste citadelle qui non-seulement protégeât les armements contre l'Angleterre, mais dont l'on pût aussi « mestryer « tout le pays de Flandres [2], » et aussitôt après de nombreux ouvriers avaient commencé à bâtir un château. Les uns prétendaient qu'il effacerait ceux de Calais, de Cherbourg et d'Harfleur; selon les autres, il devait être assez élevé pour que

[1] Inter eos quos regnum habet commoda statione famosissimus. Rel. de Saint-Denis, vi, 9. Ad portum Escluse qui inter eos quos orbis habet commoda statione famosissimus reputatur. Rel. de Saint-Denis, vii, 3.

[2] Cont. des Chr. de Baud. d'Avesnes, 10233, f° ccxxxi.

la vue embrassât les flots à une distance de vingt lieues et si bien garni d'arbalétriers et d'hommes d'armes qu'aucun navire ne sortirait du Zwyn et n'y pourrait pénétrer « que ce ne « fust par leur congé [1]. »

Philippe le Hardi n'était toutefois point éloigné de désirer la fin des discordes de la Flandre, depuis si longtemps entretenues par les chances incertaines de la guerre. De là dépendaient l'exécution de ses projets d'outre-mer et la prépondérance de son autorité à Paris. La situation des esprits était cette fois d'accord avec sa politique. Rejetant loin de lui la terreur comme une arme impuissante, il n'avait qu'à seconder ce mouvement de paix et de réconciliation qui se faisait sentir après sept années d'une guerre cruelle. Le commerce touchait à sa ruine. Sur toutes les mers, depuis les froids rivages de la Norwége jusqu'aux côtes de l'Afrique et de l'Arabie, dans le pays des Sarrasins comme dans les dix-sept royaumes chrétiens qui avaient leurs comptoirs à Bruges, les relations fondées par l'industrie flamande languissaient et semblaient prêtes à s'anéantir [2]. Déjà elles s'étaient éteintes en Hainaut, en Brabant, en Zélande et dans ces contrées voisines qui ne vivaient que de leurs rapports avec la Flandre. Charles VI était à peine rentré à Paris quand les députés des villes d'Ypres et de Bruges vinrent le supplier de vouloir bien interposer une médiation désormais toute pacifique, afin de calmer les différends du duc de Bourgogne et de ses sujets. Philippe le Hardi favorisait sans doute leurs démarches, mais il n'était point aussi aisé de faire oublier aux Gantois leurs mal-

[1] Froissart, II, 231.
[2] Froissart, II, 238.

heurs et tout ce qu'une triste expérience leur faisait redouter pour l'avenir. Un noble bourgeois de Gand, nommé messire Jean de Heyle, accepta avec un dévouement désintéressé une tâche d'autant plus difficile que ses concitoyens auraient pu y retrouver l'apparence d'un acte de trahison, et qu'il n'était lui-même pas certain de la reconnaissance du duc de Bourgogne dans une négociation qui touchait à la fois à la liberté et à la prospérité de la Flandre. Il jouissait à Gand d'une grande considération, et n'ignorait point que, des échevins et des capitaines, Pierre Vanden Bossche était à peu près le seul que l'aveugle confiance de Richard II dans des ministres avides et perfides n'eût point éloigné de l'alliance anglaise. Ackerman lui-même, qui avait par son courage sauvé d'une invasion le royaume d'Angleterre, avait pu se convaincre qu'il ne fallait point espérer le secours des Anglais divisés et affaiblis. Deux autres bourgeois, Roger Everwin et Jacques d'Ardenbourg, appartenant l'un à la corporation des bateliers, l'autre à celle des bouchers, c'est-à-dire aux métiers qui s'étaient toujours montrés les moins favorables à la guerre, s'assurèrent de l'appui d'un grand nombre de leurs amis, parmi lesquels un historien cite Antoine Desadelaere[1]; mais il n'en était aucun qui ne vît dans la confirmation des anciennes franchises de la ville la première condition de la paix. Les choses en étaient arrivées à ce point, lorsque Jean de Heyle prétexta un pèlerinage à Saint-Quentin pour obtenir un sauf-conduit, et son premier soin fut de se rendre à Paris pour exposer les vœux de la plupart de ses concitoyens au duc de Bourgogne; Philippe le Hardi se montra fort disposé à les

[1] *Chr. ms.*, 8380, déjà citée.

écouter [1]. Gui de la Trémouille, Jean de Vienne, Olivier de Clisson, le sire de Coucy et les autres conseillers du roi jugeaient aussi qu'il valait mieux traiter avec les Gantois que de poursuivre une guerre acharnée qui épuisait les ressources de la France. Jean de Heyle était d'ailleurs un homme prudent et sage, qui savait s'exprimer « en beau langage. » Le duc Philippe approuva toutes ses paroles et le congédia en lui disant : « Retournez devers ceux qui vous envoient ; je « ferai tout ce que vous ordonnerez. » Dès que Jean de Heyle fut rentré en Flandre, il se rendit immédiatement au château de Gavre où se trouvait Ackerman, et « se découvrit « de toutes ses besognes secrètement à lui. » « Ackerman « pensa un petit, » dit Froissart, soit que quelques doutes s'offrissent à son esprit sur la foi que l'on pouvait ajouter aux promesses d'un prince qui avait, malgré une trêve solennelle, fait surprendre Audenarde, soit qu'il se demandât quel serait, après cette réconciliation, le sort des anciens capitaines de Gand. Dominé toutefois par une considération plus puissante, par celle des besoins et des malheurs de son pays, il répliqua presque aussitôt : « Là où monseigneur de Bourgogne voudra « tout pardonner et la bonne ville de Gand tenir en ses fran- « chises, je ne serai jà rebelle, mais diligent grandement de « venir à paix [2]. »

Peu de jours après, Roger Everwin, Jacques d'Ardenbourg et tous leurs amis se réunissaient au marché du Vendredi, rangés sous la bannière de Flandre et répétant le

[1] Le duc s'inclina à ce qu'il entendit volontiers. FROISSART, II, 239. Le duc tant estoit joieulz que plus ne povoit. *Chr. ms.*, 8380.

[2] FROISSART, II, 239.

même cri : « *Flandre au lion! Le seigneur au pays! Paix à « la ville de Gand, tenue en ses franchises!* » De toutes parts les bourgeois accouraient à cette assemblée ; Pierre Vanden Bossche venait d'y paraître et cherchait à faire rejeter tout projet de négociation, lorsque Jean de Heyle prit la parole ; il annonça qu'il portait des lettres du duc de Bourgogne, « à ceux de Gand adressants moult douces et moult « amiables, » et d'autres lettres de Charles VI qui reproduisaient les mêmes sentiments de conciliation.

La déclaration du roi de France était conçue en ces termes :

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à ceux « de la ville de Gand qui à présent ont le gouvernement, « et à tous les habitans et communautez d'icelle ville, sçavoir « faisons que comme ja pieça, regardant les grands débats « qui ont esté ou païs de Flandres, tant du temps de feu « nostre très-cher et amé cousin, le conte de Flandres derrain « trespassé, que Dieu absoille, comme depuis, nous aïons, « pour mettre bonne paix et bon accord oudit païs entre les « parties, plusieurs fois envoyez de nos gens, et de nous-« mesme en nostre personne soïons venu sur ledit païs de « Flandres, lequel après nostre venue, par la grâce et plai-« sir de Nostre-Seigneur, s'est remis en bonne union « et bon accord, excepté tant seulement la ville de Gand, « laquelle pour aucune cause et pour aucun empeschement « encore n'a peu parvenir à ladite paix et accord, dont il « nous desplaît. Et pour ce, nous qui à cause de nostre dite « souveraineté désirons toujours mettre entre les subgez « de nostre royaume bonne paix et bon accord, tellement « que chacun soit et demeure en son bon endroit, et espé-« cialement pour eschever les mors et occisions des créa-

« tures, l'effusion du sang humain, la destruction du bien « public et du bien commun de tout le fait de la marchandise « et la désolation des églises, des personnes religieuses et « autres gens de sainte Église, et aussi de tout le païs de « Flandres, et autres irréparables dommages, maux, incon- « véniens que l'on ne pourroit dire, et qui ja longuement ont « duré et encore durent; considérans mêmement que ne par « nos très-chers et amez oncle et tante, le duc et la duchesse « de Bourgoigne, ne par nos cousins, leurs enfans, auxquels « est venuë et écheuë la conté de Flandres, ne de leur temps, « ne par leur fait, lesdits débats ne sont point venus, ne meus, « mais en ont esté et sont, ce savons-nous certainement, « très-courroucez, et leur en a despleu et desplaît de tout « leur cuer; désirant que ledit païs se puisse refaire et met- « tre en estat de paix et de tranquillité, et que chacun puisse « aller en ses affaires, en ses besoignes, et que marchandise « coure libéralement et franchement partout, en ensuivant « nos prédécesseurs rois de France, qui toujours ont mis « douceur et amour, pitié et miséricorde devant rigueur de « justice, nous vous avons plusieurs fois et par plusieurs per- « sonnes, et espécialement une fois par nostre sergent d'armes, « Jehan d'Artois, envoyé nos lettres ouvertes, par lesquelles « nous vous accordions que ou cas que vous vouldriez venir « à obéissanee et à union, à nous et à nosdits oncle et tante « de Bourgoigne, et à nos cousins leurs enfans, nous ferions « et ferions faire par nosdits oncle et tante de Bourgoigne, « purement et simplement, et à tous vos complices dudit « païs de Flandre pardon, grâce et rémission plénière géné- « ralement et particulièrement de tous les délits, crimes, « excez, rébellions, désobéissances, peines, offenses et mef-

« fais que vous povez, jusques au jour de la date de nostre « grace, avoir mespris, encheus et encourus par quelque ma- « nière; et en oultre vous tenrions et ferions tenir, confer- « merions et ferions confermer vos privilèges, franchises, « libertez, coustumes et usages, si avant et si largement que « par raison vous en seriez contens : toutes voies de quel- « conques lettres que envoyez vous ayons, ne de nostredit « sergent d'armes n'avons eu aucune response, dont nous « nous moult merveillons, et pensions bien que ça esté la « deffaulte de ce que nosdites lettres, ne aucune d'icelles ne « vous ont esté montrées en commun, lesquelles vous ont « esté celées par ceulx qui plus vouloient le mal que le bien, « et qui mieulx aiment vivre par la voie qu'ils ont apprise « durant les débats que par la bonne et sainte voie de paix, « et de la bonne et honneste vie de fait de marchandise; et « tenrions pour certain que se nos dites lettres ou une d'icelles « feussent venuës à vostre congnoissance, vous feussiez venus « à bonne paix et à bonne union, à nous et à nosdits oncle « et tante de Bourgoigne, et à nosdits cousins leurs enfans; « car nous tenons que vous povez et devez bien considérer « en vos cuers, qu'il n'est si grant débat, ni si grant guerre « qu'il ne conviegne une fois prendre fin, et qu'il faut à la « fin que les choses reviegnent à leur droit et à leur na- « ture. Pour ce est-il que nous, qui de nostre condicion et « inclinacion royale avons tousjours nostre regard à pitié « et miséricorde plus que à rigueur, et qui désirons de tout « nostre cuer la salvacion des personnes, et des biens et « substances des subgez de nostre royaume, et non pas « la destruction, vous envoyons de rechief ces présentes, « par lesquelles nous vous certifions, en parole de roy, que

« ou cas devant dit que vous veniez à union et à obéïssance, « comme dit est, nous dès maintenant pour lors vous par- « donnons en général et en espécial, tous les meffaits, « délits et offenses que vous povez avoir mespris, ou povez « estre encheus ou encourus par quelque manière; et avec « vous rendons et confermons, et approuvons tous vos pri- « vilèges, libertez et franchises, coustumes, usages, et à « vous tous et vos complices dudit païs de Flandres, soit « aux personnes singulières ou en général, nous vous en « ferons ou cas devant dit telles lettres et si solemnelles qui « sera advisé par vostre conseil; et tout pareillement vous « font et vous envoyent leurs lettres nos dessusdits oncle et « tante. Si vous voulez envoyer de vos gens devers nous, nous « dès maintenant donrons bon, loyal et seur sauf-conduit « par ces présentes, à ceulx de vous que vous y voudrez « envoyer jusques au nombre de quarante chevaux, quelques « gens, ou de tel estat et condicion qu'ils soient, durant « nostre présent sauf-conduit, jusques au Noël prochain « venant, pour tout le jour. Et mandons à tous nos subgez, « bienveillans et aliez, que les personnes des dessusdits « venant devers nous, demourrans, besognans et retournans « ensemble leurs mesnies, chevaux, malles et autres biens « facent, souffrent et laissent aller, venir, demourer, sé- « journer et retourner paisiblement, sans leur faire arrest, « destourbier ou empeschement, sous quelconques causes, « couleur ou occasion que ce soit ou puisse estre, et leur « baillent et prestent et fassent bailler et prester conduits, « vivres et toutes aultres nécessitez quelconques, dont mes- « tier sera et auroient, et qu'ils requerront. En tesmoing « de ce, nous avons fait mettre nostre scel à ces lettres.

« Donné à Paris, le xij[e] jour d'octobre, l'an de grace « MCCCLXXXV et le VI[e] de nostre règne [1]. »

A peine Jean de Heyle avait-il répété ces assurances du zèle du roi pour la pacification de la Flandre, que le plus grand nombre des bourgeois, en signe d'adhésion aux propositions qui y étaient contenues, passa du côté de Roger Everwin et de Jacques d'Ardenbourg. Ackerman, appelé du château de Gavre, avait déclaré lui-même « que d'avoir paix par celle « manière à son naturel seigneur, il n'estoit point bon, ni « loyal qui le déconseilloit. » Pierre Vanden Bossche, moins confiant dans l'avenir, s'était retiré seul près de Jean Bourchier qui n'avait point quitté les murs de Gand.

On avait conclu une trêve qui devait durer jusqu'au 1[er] janvier et Charles VI avait fait sceller, le 24 novembre, des lettres de sauf-conduit destinées aux douze députés de Gand que l'on attendait à Tournay pour traiter de la paix; leur entrée dans cette ville fut pompeuse et solennelle : ils s'étaient fait accompagner d'une suite de cinquante chevaux, afin de se montrer dignes de la puissance de la cité dont ils étaient les mandataires, et lorsque le 5 décembre le duc de Bourgogne arriva de Lille avec la duchesse et la comtesse de Nevers, « les Gantois issirent à l'encontre d'eux sur « les champs, tous bien montés; ni oncques ne descendirent « de sus leurs chevaux quand le duc et les dames vinrent; « mais à nuds chefs ils inclinèrent le duc et les dames [2]. » François Ackerman, Roger Everwin et Jacques d'Arden-

[1] Martène, *Thes. Anecd.*, I, p. 1616.

[2] Froissart, II, 240. Multis occasio murmurandi quia non ut supplices humiles, sed in equis phaleratis, similibus vestibus et apparatu pomposo... Rel. de Saint-Denis, VI, 14.

bourg se trouvaient parmi ces députés. Bien qu'ils désirassent tous la paix, ils exigeaient unanimement qu'elle ne blessât ni l'honneur ni les libertés de leur pays, et leur fierté eût fait abandonner mille fois les négociations, sans l'active médiation de messire Jean de Heyle.

Le premier soin des députés gantois avait été de remettre aux conseillers du duc « copie de leurs requêtes. » Après avoir déclaré « que l'entente de cuer des bonnes gens de « Gand estoit de emprenre et avoir telle paix avec leurs droi- « turiers seigneur et dame, en laquelle Dieu soit honoré, « et le commun païs de Flandres sauvé en âme et en corps, » ils rappelaient « que le séel de leur seigneur le roy et des « nobles et redoubtez seigneur et dame bien déclaroit de « eulx mettre en possessions, privilèges, franchises, cous- « tumes, usages et droits, ainsi que ils estoient devant ces « présentes guerres, par ainsi qu'ils viendroient à leur obéis- « sance, dont à ce ils estoient tous prests, et volentiers « comme bonnes, franches gens et subgiez à leurs francs « droituriers seigneur et dame, à bonne foy. » Toutes les libertés sont sœurs : la première réserve des Gantois était pour la liberté de leur culte et de leur foi religieuse. Ils protestaient qu'ils voulaient rester dans l'obédience du pape Urbain « comme vray vicaire en terre de Nostre-Seigneur « Jésus-Christ, » dans laquelle leur ancien comte, Louis de Male, avait lui-même persévéré jusqu'à sa mort, « ainsi que « bonnes gens de Gand ont entendu, étant résolus à de- « mourer en icelle obéissance jusques au temps que sur ce « sera fait et advisé conseil général et assemblée par la pro- « vision des seigneurs. » Par une seconde requête, les députés gantois, répétant « que leurs dits seigneurs nulluy

« vuellent priver de franchises, privilèges, coustumes, usages « et droits, » demandaient que les conditions de la paix s'appliquassent non-seulement à leurs concitoyens, mais à toutes les villes où ils avaient trouvé des alliés, c'est-à-dire aux habitants de Courtray, d'Audenarde, de Deynze, de Grammont, de Ninove, aussi bien qu'à ceux de Termonde, de Rupelmonde, d'Alost, de Hulst, d'Axel et de Biervliet. Après la question des priviléges et des franchises, qui touche à la liberté de la Flandre, ces requêtes abordent immédiatement celle de l'industrie et du commerce, qui représente sa prospérité. Comme en 1305, comme en 1340, « leur en- « tente est que chacun marchand, de quelque estat ou condi- « tion qu'il soit, pourra franchement arriver en Flandres, « achetant, vendant et bien païant, si comme à bons mar- « chands appartient, sans estre empeschié ou arresté. »

Les articles suivants se rapportaient à la délivrance des prisonniers et au rappel des bannis, « qui devoient être mis « francs ainsi qu'ils furent devant ces guerres, et aussi francs « comme si oncques ils n'eussent été bannis. » C'est à peu près dans les mêmes termes que les bourgeois de Gand déclaraient se réserver, après leur rébellion, la position supérieure que leur résistance même leur avait assurée, et vouloir rester « non moins francs que gens non bourgeois, mais plus « francs pour ce qu'ils sont privilégiez. » Ces requêtes n'offraient pas moins le caractère de conditions imposées au prince par les Gantois lorsqu'elles réclamaient des monnaies de bon aloi, le choix d'officiers « nez du païs, » la punition de quiconque voudrait venger d'anciennes injures et la ratification de la paix par le duc Albert de Bavière, la duchesse Jeanne, tante de la duchesse de Bourgogne, les bannerets

et les bonnes villes de Hainaut, de Zélande, de Hollande et de Brabant [1].

Toutes ces requêtes furent agréées, et le duc de Bourgogne en y accédant se contenta des protestations les plus respectueuses de dévouement et de fidélité. A défaut du fond, il conservait la forme; enfin, comme selon les anciens usages tout traité était rédigé dans la langue de ceux qui l'avaient dicté ou imposé, il fut convenu que pour éviter les difficultés qui auraient pu s'élever à cet égard on écrirait en français la copie destinée au duc de Bourgogne, en flamand celle qui devait être remise aux Gantois. Il était toutefois une condition à laquelle Philippe tenait rigoureusement : il ne comprenait pas qu'un prince oubliât les méfaits de ses sujets sans que ceux-ci lui en eussent humblement demandé merci, et exigeait impérieusement que cette cérémonie s'accomplît; mais les députés gantois refusaient de s'y soumettre et déclaraient que jamais leurs concitoyens ne leur avaient donné un semblable mandat. Tout allait être rompu, lorsque la duchesse de Brabant et la comtesse de Nevers se jetèrent aux pieds du duc en s'écriant que c'était au nom des Gantois qu'elles imploraient sa générosité. La fille de Louis de Male, la duchesse Marguerite, quittant elle-même le trône qu'elle occupait, s'agenouilla à leur exemple; et Philippe le Hardi se déclara satisfait, tandis que les députés de Gand assistaient debout et muets à cette scène [2].

Lorsqu'un message de Jean Bourchier avait apporté à Lon-

[1] MARTÈNE, *Thes. Anecd.*, I, p. 1618.

[2] Ils ne daignèrent oncques plyer le genouil... OUDEGHERST, II, 182; MEYER, 1385.

dres la nouvelle du mouvement dirigé par Jean de Heyle, immédiatement suivi des conférences de Tournay, l'opinion publique s'était vivement émue de ces événements qui allaient séparer de l'Angleterre ses plus anciens et ses plus utiles alliés. Les conseillers de Richard II s'alarment eux-mêmes : cherchant à réparer les malheurs de leur imprudente négligence, ils envoient, le 8 décembre 1385, dans les ports de Douvres et de Sandwich, l'ordre de préparer des navires pour Hugues Spencer et Guillaume de Drayton, chargés par le roi de conduire en toute hâte un corps d'hommes d'armes et d'archers dans sa bonne ville de Gand : *ad proficiscendum versus villam nostram de Gandavo cum omni festinatione qua fieri poterit.*

Il est trop tard; avant que ces ordres soient exécutés, d'autres nouvelles reçues de Flandre annoncent la conclusion de la paix, et dès le 20 décembre, Hugues Spencer et Guillaume de Drayton sont appelés à combattre aux frontières d'Écosse, « por ce que, par certaine cause, leur dit « voyage, ordenez à estre fait devers Gand, est destour- « bez [1]. » Il ne restait aux Anglais qu'à accuser les Gantois, dont ils avaient les premiers méconnu le dévouement, d'avoir trahi leurs serments et leurs devoirs, et Walsingham se contente de dire que les Flamands se montrèrent inconstants et légers, selon la coutume de leur nation, en prouvant qu'il leur était impossible de demeurer longtemps fidèles à leurs engagements vis-à-vis de leurs seigneurs ou vis-à-vis de leurs amis [2].

[1] Rymer, III, 3, p. 189.

[2] More gentis suæ, usi levi consilio, manifeste monstrantes se non posse uni amico vel domino fidem diutius conservare. Walsingham, p. 350.

Le traité conclu à Tournay, le 18 décembre 1385, avait été porté à Gand par Claude de Toulongeon. Pierre Vanden Bossche tenta inutilement un dernier effort pour le faire rejeter [1], et le 21 décembre, dix jours avant l'expiration des trêves, il fut publié dans toute la Flandre. On y lisait tour à tour que le duc Philippe avait reçu les Gantois « dans sa « pitié, merci et miséricorde, » et leur avait confirmé « leurs « privilèges, franchises, coutumes et usages; » puis il déclarait « que pour le bien commun de tout le pays, et pour « eschiver toutes dissentions qui d'ores-en-avant s'en pour« roient suivre, ainsi que par amour et contemplation de « ses bons sujets, » il avait cédé « à leurs supplications. » La première clause assure aux villes qui ont soutenu le parti des Gantois les mêmes avantages et maintient les priviléges de Courtray, d'Audenarde, de Grammont, de Ninove, de Termonde, de Rupelmonde, d'Alost, de Hulst, d'Axel, de Biervliet et de Deynze. La seconde rétablit la libre circulation du commerce. Par les articles suivants du traité, le duc promet de rendre la liberté aux Gantois prisonniers, de révoquer toutes les sentences prononcées contre eux, de restituer leurs biens qui avaient été confisqués, et de veiller à ce qu'ils ne soient jamais inquiétés à cause des anciennes discordes, même en pays étranger, « les protégeant et « réconfortant de tout son pouvoir, comme bons seigneurs « doivent faire à leurs bons sujets. » Il défend à tous, « sur « quant que ils se peuvent méfaire envers luy, que pour occa« sion des débats et dissensions dessusdits, ils ne méfassent « ou fassent méfaire par voie directe ou oblique, de fait ni

[1] *Chr. ms.*, 8380.

« de parole auxdits de Gand et ne leur disent aucuns oppro-« bres, reproches, ni injures. » A ces conditions, les bourgeois de Gand renoncent « à toutes alliances, sermens, « obligations et hommages que eux ou aucun d'eux avoient « faits au roi d'Angleterre, » et jurent d'obéir désormais au roi de France, au duc et à la duchesse de Bourgogne « comme « leurs droituriers seigneur et dame, et de garder leurs hon-« neurs, héritages et droits, sauf leurs privilèges et fran-« chises [1]. »

Dans l'acte de « rémission, » le duc et la duchesse de Bourgogné s'exprimaient à peu près dans les mêmes termes : « Nous restituons et confirmons, y disaient-ils, à nos « bonnes gens de Gand leurs privilèges, franchises, libertez, « coustumes, usages et droits généralement et particulière-« ment; si mandons à tous nos justiciers et officiers de nos-« tredit païs de Flandres que lesdits eschevins, doyens, « conseils, habitans et communauté de nostredite ville de « Gand facent et souffrent joïr et user paisiblement de nostre « présente grace, sans les contraindre, molester ou empes-« cher [2]. » Enfin une déclaration spéciale garantissait aux Gantois la liberté religieuse qu'avaient réclamée leurs députés. « Quant à la supplication que vous avez faite sur le fait de « l'Église, avait dit le duc de Bourgogne, nous vous ferons « informer, toutes fois qu'il vous plaira, de la vérité de la « matière, et n'est pas nostre intention de vous faire tenir

[1] *Archives d'Ypres; Archives de Gand* (*Witten Boek*, f° 137); *Archives de Bruges* (*Gheluwen Boek*, f° 5); *Archives gén. du Royaume;* MARTÈNE, *Thes. Anecd.*, I, p. 1623; FROISSART, II, 240; *Excell. Chron.*, f° LXXVI.

[2] MARTÈNE, *Thes. Anecd.*, I, col. 1625.

« aucune chose contre vos consciences, ne le salut de vos « âmes [1]. »

Dès que les députés de Gand eurent juré de se conformer à la paix, ils allèrent saluer la duchesse de Brabant qui s'était toujours montrée bonne et douce pour eux, et ils écrivirent également au roi de France pour lui offrir leurs remercîments de la part qu'il avait prise au rétablissement de la paix [2].

Cependant Philippe le Hardi était retourné à Lille, afin d'y attendre le moment où tout serait prêt pour qu'il parût à Gand. On avait appris avec joie, aux bords de l'Escaut, que rien ne s'opposait plus à ce que le retour de la prospérité publique guérît les plaies d'une guerre longue et cruelle; mais, aux yeux des Gantois, cette réconciliation était bien moins l'expiation d'une rébellion qu'un oubli sincère et réciproque des usurpations des princes et des discordes qu'elles avaient provoquées : ils ne comprenaient point qu'elle pût être digne et honorable si elle ne consacrait à la fois leur puissance et leur liberté. Les magistrats de Gand allèrent solennellement exprimer à Jean Bourchier leur gratitude du zèle qu'il avait montré en défendant leurs remparts. François Ackerman n'avait pas cessé d'être entouré du respect public; Pierre Van den Bossche lui-même, quoique son opinion n'eût point prévalu,

[1] MARTÈNE, *Thes. Anecd.*, I, col. 1626.

[2] *Archives du Royaume, à Paris.* En citant une source à laquelle j'ai emprunté à plusieurs reprises des documents d'une haute importance, je ne puis m'empêcher de rappeler qu'en 1505 des ambassadeurs de Philippe le Beau s'adressèrent à Louis XII pour obtenir l'accès des chartes relatives à la Flandre conservées dans ce riche dépôt.

conservait à Gand toute l'autorité qu'il avait méritée par son courage et ses longs services; mais il se défiait de la générosité de Philippe le Hardi. « En lettres escriptes, disait-il à « Ackerman, ne gissent pas tous les vrais pardons; on par- « donnera bien de bouche et en donne-t-on les lettres, mais « toujours demeurent les haines [1]. » Il se rendit près des échevins et des doyens et leur adressa ces paroles : « Beaux « seigneurs, à mon loyal pouvoir j'ai servi la bonne ville de « Gand et me suis moult de fois aventuré pour vous; et pour « les beaux services que je vous ai faits en nom de guerredon, « je ne vous demande autre chose que vous me veuilliez faire « conduire sûrement et paisiblement, moi et le mien, ma « femme et mes enfans, en la compagnie de messire Jean « Bourchier, en Angleterre, et je ne vous demande autre « chose. » On lui accorda tout ce qu'il désirait, et ce fut Jean de Heyle lui-même qui accompagna jusqu'aux portes de Calais Jean Bourchier et son illustre ami. Pierre Van den Bossche, retiré en Angleterre, fut accueilli avec honneur par Richard II, par le duc de Lancastre et les autres princes anglais, et obtint une pension de cent marcs sur l'étape des laines de Londres [2] : il retrouvait jusqu'au sein de l'exil les souvenirs de l'ancienne confédération industrielle de la Flandre et de l'Angleterre, à laquelle, digne disciple de Jean Yoens, il était constamment resté fidèle.

[1] Froissart, II, 240. Froissart fait dire à Pierre Van den Bossche : « Je « suis en la ville de Gand un homme de petite venue et de bas lignage. » Mais la Chronique manuscrite de Paris, [illegible], lui prête un langage tout différent : « Combien que suis de Gand natif et de bon lignage... »

[2] Froissart, II, 240.

Le duc et la duchesse de Bourgogne étaient déjà entrés à Gand : là comme à Tournay, la confirmation des libertés précéda la soumission de la commune et l'amnistie du prince, et ce ne fut que lorsque Marguerite et Philippe eurent juré de se montrer bons seigneurs et de rendre justice à chacun selon les anciennes coutumes, que les bourgeois de Gand prêtèrent le serment de se conduire désormais en loyaux et fidèles sujets [1].

En exécution de la clause du traité qui exigeait que tous les officiers du duc fussent « nez du païs, » le sire de Jumont, si fameux par sa cruauté et les haines que réveillait son nom, avait cessé de remplir les hautes fonctions de souverain bailli de Flandre. Son successeur fut un chevalier flamand aimé des communes : il se nommait Jean Van der Capelle [2].

Malgré ces apparences de paix et de réconciliation, une guerre si acharnée avait laissé partout après elle un vague sentiment de méfiance; Philippe le Hardi semblait lui-même le justifier par les mesures qui ne suivirent que de trop près la paix de Tournay. Il venait d'acquérir de Guillaume de Namur la seigneurie de l'Écluse en échange de celle de Béthune [3], afin que rien ne s'opposât aux grands travaux qu'il projetait pour la défense du Zwyn. Il avait aussi ordonné que l'on fortifiât Furnes, Bergues, Dixmude et Bour-

[1] *Chron. flamandes; Corp. Chr. Flandr.*, I, p. 246.

[2] Charte du 27 janvier 1385 (v. st.) (*Archives du Royaume*).

[3] Charte du 8 août 1386, aux *Archives du Royaume*; PLANCHER, III, p. 86; FROISSART, II, 232. Une quittance du 15 novembre 1395 mentionne un subside de dix mille francs, promis par les échevins de Bruges, pour contribuer à l'établissement des fortifications de l'Écluse (*Archives de Lille*).

bourg; il entourait Ypres de murailles; garnissait, à Nieuport, l'église de Saint-Laurent de barbacanes et de créneaux, et relevait les remparts de Courtray et d'Audenarde. Ce n'était point toutefois assez qu'il environnât la cité de Gand, encore protégée par les souvenirs de sa gloire, d'une barrière de mangonneaux et d'hommes d'armes : par des lettres du 5 février 1385 (v. st.), il établit à Lille un conseil suprême d'administration et de justice civile et criminelle, qui devait étendre sa juridiction sur toute la Flandre [1].

Ces lettres avaient été écrites à Paris. Philippe s'était rendu en France pour y traiter des projets, pendant si longtemps différés, d'une expédition en Angleterre. La pacification de Gand avait levé les obstacles qui en avaient arrêté l'accomplissement l'année précédente, et le duc de Bourgogne, qui redoutait, pour ses nouveaux États encore plus que pour les autres provinces de France, l'action hostile de l'Angleterre, obtint aisément que l'on préparerait sans retard tout ce que réclamait une aussi grande entreprise [2].

Cependant, soit que ces délibérations fussent restées secrètes, soit que l'exécution de ces desseins parût impossible, l'Angleterre négligeait le soin de sa défense, et la sécurité où elle s'endormait pouvait lui devenir d'autant plus fatale qu'elle était plus imprudente et plus complète.

Le duc de Lancastre, le seul prince de la dynastie des Plantagenêts qui fût digne d'appartenir à la postérité d'Édouard III, s'occupait beaucoup moins des affaires de son neveu que des intérêts de sa propre ambition engagée dans de longues que-

[1] Miræus, II, p. 1252.
[2] Plancher, III, p. 88.

relles pour la succession du trône de Castille. Richard II lui avait remis, le jour de la solennité de Pâques 1386, une couronne d'or, en ordonnant qu'on lui reconnût désormais le titre de roi des Espagnes [1]. Vingt mille hommes d'armes se dirigèrent successivement vers le port de Plymouth, et le 9 juillet une flotte nombreuse porta en Galice l'élite de la chevalerie anglaise [2].

On attendait en France ce moment pour commencer les hostilités, et dans toutes les provinces, en Bourgogne, en Champagne, en Gascogne, en Normandie, en Poitou, en Touraine, en Bretagne, en Lorraine, au pied des Vosges, des Cévennes et des Pyrénées, l'ordre fut aussitôt adressé aux baillis et aux sénéchaux d'appeler sous les armes les écuyers et les sergents. Le comte d'Armagnac promit de quitter ses montagnes, et le comte de Savoie lui-même annonça un secours de cinq cents lances. Depuis plusieurs mois, d'énormes gabelles avaient été établies dans tout le royaume : les impôts recueillis en moins d'une année excédaient, disait-on, tous ceux qui avaient été perçus depuis un siècle. Les riches avaient été taxés au quart ou au tiers de ce qu'ils possédaient ; les pauvres payaient plus qu'ils n'avaient ; en même temps, avec une sage prévoyance, on avait loué dans les ports de la Bretagne, en Hollande et en Zélande (malgré les protestations des marins de Zierikzee) [3] et jusque sur les lointains rivages de la Prusse et de l'Andalousie, tous les gros vaisseaux qui se

[1] Ut ipsum regem Hispaniarum vocarent. KNYGHTON, l. V.

[2] KNYGHTON, l. V; FROISSART, III, 32; CONT. DES CHRON. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCI.

[3] FROISSART, III, 54.

trouvaient en état de prendre la mer. Mais rien n'égalait la grande flotte que le connétable Olivier de Clisson réunissait à Tréguier. Il avait fait abattre les plus beaux chênes des forêts de la Normandie pour former toute une ville de bois qu'on voulait transporter en Angleterre, afin qu'elle offrît aux Français un asile et un abri [1].

Vers le milieu du mois d'août 1386, on vit arriver aux frontières de Flandre, c'est-à-dire en Artois et dans les châtellenies de Lille, de Douay et de Tournay, une multitude d'aventuriers « de toutes les mettes et limitations de France [2] » L'espoir de recueillir un riche butin en Angleterre les avait tentés, et même avant d'avoir passé la mer ils pillaient le pauvre peuple qui n'osait se plaindre, « mangeant et rifflant tout et faisant pis « que les Anglois n'eussent fait si ils eussent été logés au « pays [3]. »

Les Anglais avaient craint un instant que l'on ne songeât à assiéger Calais; ils y envoyèrent le fils du comte de Northumberland, Henri Percy, surnommé Hotspur [4]. Le héros de Shakspeare protégea la cité que n'avait pu défendre le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Les Français, sans chercher à le combattre, se dirigèrent vers le port de l'Écluse, choisi de nouveau comme centre de leur expédition contre

[1] In silvis Normanniæ proceriores arbores succidentes.. ingentis capacitatis villam... ut ibi possent secure consistere agmina bellatorum. Rel.-gieux de Saint-Denis, vii, 3.

[2] Froissart, iii, 44. Ubique ruricolis fugientibus quasi a facie hostium. Rel. de Saint-Denis, vii, 7.

[3] Froissart, iii, 38.

[4] Henricus Percy, filius et hæres comitis Northumbriæ, quem Scoti vocabant Henricum Hottespurre propter suam probitatem, eo quod, aliis sopori deditis, ipse super hostes evigilare consueverit. Knyghton, l. v.

l'Angleterre [1]. L'Écluse, assise sur le Zwyn vis-à-vis de la Tamise, menaçait tout le rivage ennemi depuis Thanet jusqu'à Norwich où il n'y avait ni ville, ni château qui ne rappelât les audacieuses invasions des chefs flamands sous Philippe d'Alsace.

Charles VI, voulant exciter de plus en plus le zèle de ses serviteurs, venait de quitter lui-même Paris, après avoir entendu une messe solennelle dans l'église de Notre-Dame. Les ducs de Bourbon, de Bar et de Lorraine, les comtes d'Armagnac, d'Eu, de Savoie, de Genève, de Longueville, de Saint-Pol, et un grand nombre d'autres barons non moins illustres, l'accompagnaient. Les communes de Noyon, de Péronne et d'Arras s'inclinèrent en silence devant ce formidable armement auquel la conquête de l'Angleterre semblait promise ; mais parfois quelque laboureur, chassé de sa métairie par les gens de guerre, les maudissait du fond des bois où il errait fugitif en faisant des vœux pour leur extermination.

Le duc de Bourgogne était arrivé du Hainaut pour conduire le roi de France dans ses États. Charles VI ne s'arrêta à Bruges que pour permettre aux magistrats de lui offrir une magnifique coupe d'or ornée de perles et de pierreries [2] : il

[1] Ad portum famosissimum Escluse qui in omnes terras vela mittit. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VII, 7.

[2] Le chiffre total des frais causés par les nombreux présents que l'on offrit au roi, à ses oncles et aux plus illustres chevaliers, s'éleva à plus de dix-neuf mille livres. La coupe mentionnée dans le texte avait coûté huit cent cinquante-deux francs (mille sept cent quatre-vingt-dix livres). Charles VI reçut aussi des brochets, des fourrures, des vins du Rhin, des vins de Beaune, de la cire de Pologne. Le *Compte de la ville de Bruges de* 1386 présente une autre mention plus caractéristique et plus impor-

se rendit sans retard à l'Écluse; mais, bien qu'on eût eu soin de défendre l'entrée de cette ville aux ribauds et aux valets, il fut impossible à beaucoup de chevaliers de s'y loger. Le comte de Saint-Pol, le dauphin d'Auvergne, les sires de Coucy et d'Antoing se virent réduits à retourner à Bruges; d'autres seigneurs s'établirent à Damme et à Ardenbourg. En ce moment l'expédition française comptait trois mille six cents chevaliers et cent mille hommes d'armes. Douze ou treize cents navires étaient déjà réunis, sans y comprendre la flotte de Bretagne que l'on attendait chaque jour. La plupart étaient des petits bâtiments à éperon qui ne portaient que deux voiles; mais il y en avait d'autres plus vastes destinés au transport des chevaux; d'autres encore, connus sous le nom de *dromons*, devaient recevoir les vivres et les machines de guerre. Froissart, témoin de ces préparatifs, qui effaçaient tous les souvenirs conservés dans la mémoire des hommes [1], a pris plaisir à décrire dans ses chroniques la pompe et la magnificence qui s'y associaient. Les barons rivalisaient de luxe dans les ornements de leurs navires, où l'on voyait au haut des mâts recouverts de feuilles d'or flotter des bannières de cendal. Le vaisseau du duc de Bourgogne était complétement

tante, en rappelant les dons faits au sire de la Trémouille, « parce qu'il « avait empêché les pillards de pénétrer dans la ville, » (omme te bewaerne dat de pilgaerts niet binnen de stede comen zouden). Par une charte du 11 août 1386, Charles VI avait ordonné, à l'instante prière des Brugeois, de ne laisser entrer dans leurs murailles que les hommes d'armes les plus notables (*Archives de Bruges*).

[1] Et disoit-on partout qu'on n'avoit veu en nuls istoires, en mer, pour un prince, plus belle ne plus grande armée depuis Troye la grande. ORRONVILLE, 60. Onques, puis que Dieu créa le monde, on ne vit tant de nefs, ni de gros vaisseaux ensemble. FROISSART, III, 35.

doré. On y remarquait cinq grandes bannières aux armes de Bourgogne, de Flandre, d'Artois et de Rethel, quatre pavillons azurés et trois milles pennons. Les voiles portaient des devises écrites en lettres d'or qui étaient répétées sur une tente richement brodée et ornée de perles et de trente-deux écussons [1].

Charles VI trouvait tant de charme dans ces projets d'un caractère tout nouveau pour son imagination agitée, que parfois il s'aventurait hors du port, afin de s'habituer au mouvement des vents et des flots : à son exemple, le duc de Bourbon, à qui avait été promis le commandement de l'avant-garde, et plusieurs jeunes seigneurs avaient fait sortir leurs navires du golfe et s'étaient placés dans la rade du Zwyn, tous également impatients de montrer qu'ils seraient les premiers à descendre en Angleterre : déjà le point du débarquement avait été déterminé. Édouard III avait quitté Orewell pour aborder à l'Écluse ; Charles VI voulait quitter l'Écluse pour aborder à Orewell [2].

Par une de ces transitions rapides qui appartiennent aussi bien aux nations qu'à chacun des hommes, une terreur profonde avait succédé en Angleterre à la confiance et au dédain ; la renommée exagérait les proportions de cet armement déjà presque fabuleuses dans leur vérité. Tandis qu'en France de solennelles processions allaient d'église en église implorer la victoire, des prières publiques avaient lieu dans toutes les provinces anglaises pour invoquer la protection céleste. A Londres les bourgeois avaient détruit les faubourgs et veillaient sur leurs murailles, comme si les Français avaient déjà paru aux bords

[1] *Compte de Josset de Halle.*

[2] A Orvelle, près de Norwich. FROISSART, III, 44.

de la Tamise [1]. Les nobles, les bourgeois, les laboureurs rivalisaient de zèle pour la défense du pays. Les prêtres eux-mêmes s'étaient enrôlés dans la milice du siècle, confondant le culte de Dieu et celui de la patrie, et l'on avait vu à Canterbury l'abbé de Saint-Augustin franchir le seuil de son monastère suivi de deux cents lances et de cinq cents archers [2]. Enfin le parlement s'assembla : son premier soin fut d'accuser le comte de Suffolk dont la coupable incurie avait, l'année précédente, laissé sans secours les intrépides assiégés de Damme [3], et malgré l'appui du roi, Michel de la Pole, dépouillé de ses dignités, fut relégué au château de Windsor d'où il chercha bientôt à fuir à Calais, ayant, selon Knyghton, quitté la robe de chancelier d'Angleterre pour se déguiser en marmiton flamand [4].

Cependant la flotte française ne mettait point à la voile. Les bourgeois de Flandre, qui souffraient de plus en plus de la

[1] FROISSART, III, 36.

[2] W. THORN, col. 2186. Voyez, dans RYMER, III, 4, p. 7, la lettre du roi d'Angleterre au comte de Kent : Cum Karolus adversarius noster Franciæ et alii sibi adhærentes undique hostiliter congregati, regnum nostrum Angliæ, accumulato toto posse suo, ad nos et dictum regnum nostrum totaliter destruendum invadere proponant infra breve, nisi eis per nos, gratia nobis favente divina, virilius resistatur, etc. (11 août 1386.)

[3] Item, per là où ordinaunce fuist fait au darreyne parlyment pur la vyle de Gaunt qe x mille mars deusent este cheviz et pur cele chevaunce deusent estre perduz mille mars, là en defaute du dit nadgares chancelire la dite vyle est perduz et nient menz lez ditz mille mars pur la chevaunce furent perduz come desuz est dite : de tout queux articles lesditz communes demaundent jugement du parlyment. KNYGHTON, l. V.

[4] Simulans se Flandricum pultarium cum caponibus in calatho. KNYGHTON, l. V.

présence des hommes d'armes étrangers, répétaient chaque jour : « Le roi de France entrera samedi en mer, » ou bien : « Il partira demain ou après-demain ; » mais le jour du départ n'arrivait pas. La même incertitude régnait parmi les barons de France ; à toutes les questions que multipliait leur impatience on répondait : « Quand nous aurons bon vent. » Or, le vent changeait et ils ne s'éloignaient point ; d'autres fois on leur disait : « Quand monseigneur de Berri sera venu. »

C'était là le grand motif de ces longs retards. Le duc de Berri était l'aîné des oncles du roi. Depuis longtemps il était jaloux de l'influence dominante du duc de Bourgogne, et rien n'était plus contraire à ses pensées qu'une expédition qui devait y mettre le comble. Il était resté à Paris tant que la saison était bonne pour le passage ; mais lorsqu'il jugea qu'il n'était plus praticable, il feignit de se montrer bien résolu à se rendre en Angleterre. Chaque jour lui parvenaient des lettres du roi ou du duc de Bourgogne qui le pressaient de se hâter, mais il n'en faisait rien et voyageait à petites journées.

Lorsqu'il arriva en Flandre, les choses étaient telles qu'il eût pu les désirer. Le séjour prolongé d'un si grand nombre d'hommes d'armes avait quadruplé le prix des vivres qu'ils ne se procuraient qu'à grand'peine ; mais leurs plaintes n'étaient point écoutées, et après de longues réclamations, ils n'avaient obtenu que huit jours de solde, tandis qu'on leur devait plus de six semaines. Beaucoup avaient même déjà quitté la Flandre pour retourner dans leur pays. Les nuits étaient de plus en plus longues, les jours froids et sombres. « Ah ! bel oncle, » s'était écrié Charles VI quand il vit le duc de Berri, « que je « vous ai désiré et que vous avez mis de temps à venir ! Pour-

« quoi avez-vous tant attendu? Nous dussions ores être en « Angleterre et voir combattre nos ennemis [1]. »

Cependant dès le lendemain de l'arrivée du duc de Berri [2] les vents cessèrent d'être favorables; la mer devint houleuse et agitée, d'épaisses ténèbres se répandirent dans le ciel, et l'on y vit succéder des torrents de pluie; les navires perdaient leurs agrès; les hommes d'armes, campés sur le rivage, cherchaient vainement un abri contre les intempéries de l'air. Tous les marins déclaraient que la traversée était désormais impossible; mais Charles VI se montrait peu disposé à renoncer à ses illusions de conquérant. Le 31 octobre [3], le temps paraissant un peu plus calme, il donna l'ordre d'appareiller et se rendit lui-même à bord du vaisseau royal; mais à peine avait-il fait lever l'ancre que le vent changea et rejeta toute la flotte française dans le Zwyn.

Le duc de Berri s'applaudissait seul de ce contre-temps; il ne cessait de répéter que c'était une grande responsabilité que d'exposer aux chances d'une guerre téméraire le roi et toute la noblesse française. A l'entendre, il valait mieux ajourner à l'année suivante cette expédition, soit qu'on conservât comme

[1] FROISSART, III, 17. Ce n'est pas sans quelque étonnement que l'on voit, en 1407, l'archevêque de Bourges offrir au duc de Berri un manuscrit des chroniques de Froissart, où la conduite de ce prince, lors de l'expédition de l'Ecluse, se trouve sévèrement jugée. — En 1381, le duc d'Anjou avait fait saisir cinquante six cahiers de Froissart, sous prétexte « que ledit messire Jehan se proposoit de les envoyer au roy d'Angle- « terre. » (*Journal de Jean Lefèvre.*

[2] Quasi tarditatem suam ægre ferrent elementa, dit le Religieux de Saint-Denis.

[3] Cette date est donnée par les historiens anglais. Je la reproduis sans en dissimuler l'incertitude et les difficultés.

point de départ le port de l'Écluse, soit qu'on préférât celui de Harfleur [1].

Le duc de Bourgogne reconnaissait lui-même qu'il n'était ni sage, ni prudent de persévérer plus longtemps dans ses desseins. Les Anglais s'étaient remis de leur effroi, et se van-

[1] Eustache Deschamps avait répété inutilement dans sa ballade du *Lion en guerre :*

Noble Lyon pourvoiez vostre gent,
Vivres, vaisseaux aient sanz scrupule;
N'aiez le nom, par le défault d'argent,
D'escrevice qui en alant recule.

Il est douteux toutefois que ce soit à cette expédition plutôt qu'à celle de Damme ou à celle de Roosebeke que se rapporte ce virelai du même poëte :

Puisque j'ay passé le Lys,
Je serai gais et jolis
En ce doulz païs de France,
Et vivray à ma plaisance,
Maugré Flandre et le païs
Où j'ai toudis fait penance,
Porté bassinet et lance
De cote de fer vestis,
Geu aux champs, en grant doubtance,
En faim, froid, pluie et soufrance...
Et encore me faisoit pis
Wacarme, alarme et les cris
Des Flamans que ma finance...
Quant il pleut, nulz n'y dance;
Les chevaulx jusqu'à oultrance
Sont en boe ensevelis;...
Trop mauvais y fait quant j'y pence,
Chevauchier par leur païs...
Quatre fois d'une suiance,
J'ai esté entrepris
En péril et en balance
D'avoir grant meschance;
J'en suis hors, bien m'en est prins.

Poésies d'Eustache Deschamps, p. 84.

taient que si les Français abordaient sur leurs rivages, pas un seul ne rentrerait dans son pays. Leurs vaisseaux croisaient devant les ports de Flandre et attaquaient les navires isolés qui se dirigeaient vers l'Écluse; mais ce dont les Anglais s'enorgueillissaient le plus, c'était de s'être emparés de la plus grande partie de la flotte de Tréguier et de la fameuse ville de bois qu'on pouvait réunir en trois heures et qui embrassait, disait-on, un espace de sept lieues de tour. L'architecte qui en avait dirigé la construction était lui-même au nombre des prisonniers, et le roi d'Angleterre lui ordonna de la faire dresser sous ses yeux, près de Winchelsea [1].

Les communes flamandes ne se réjouissaient pas moins de la triste issue des projets des princes français : « Les Flamands ne « les véoient pas volontiers en Flandre, dit Froissart, espécia- « lement les menus métiers; car encore avoient plusieurs la « haine au cœur pour la bataille de Rosebecque, où leurs « pères, leurs frères et leurs amis avoient été occis [2]. »

Si l'on pouvait ajouter foi au récit assez confus d'un historien anglais, les députés des communes flamandes se seraient rendus secrètement à Calais, offrant de conclure une nouvelle alliance avec les Anglais et de chasser tous les Français de leur pays [3], mais les Anglais exigeaient qu'on démolît les fortifications de Gravelines, élevées par Louis de Male, qui avaient arrêté un instant, en 1383, la croisade de l'évêque de Norwich, et les discussions soulevées à ce sujet rompirent les

[1] KNYGHTON, l. v; WALSINGHAM, p. 352.

[2] FROISSART, III, 46.

[3] Promittentes se velle Anglicis obsecundare et atque in omnibus adhærere pro suo posse, et (annuerunt) quod ejicerent omnes Francigenas de finibus suis. KNYGHTON, l. v.

négociations. Dans la reproduction de cette version, ne faudrait-il pas attribuer l'initiative ou du moins l'influence la plus considérable dans ces pourparlers à la commune de Gand, où les amis d'Ackerman ne croyaient désormais pas plus que ceux de Pierre Van den Bossche à la sincérité des promesses de Philippe le Hardi? Rien n'est plus probable, car, au moment où le duc de Bourgogne se plaint le plus vivement des honteux résultats d'une tentative pour laquelle on avait en quelque sorte appauvri tout le royaume de France, nous voyons le duc de Berri réussir tout à coup à l'apaiser, et aux rêves de l'invasion de l'Angleterre succède un projet de trahison contre les communes flamandes que l'Océan ne protége point de ses abîmes et de ses tempêtes.

Charles VI annonçait qu'abjurant tout ressentiment contre les courageux bourgeois qu'il avait deux fois inutilement menacés de sa colère, il voulait aller célébrer les fêtes de Noël à Gand pour faire honneur à cette ville et à ses habitants. Ses serviteurs l'avaient déjà précédé avec les approvisionnements et les autres objets nécessaires au séjour du roi de France et de ses conseillers : ils étaient environ huit cents et conduisaient sur leurs chariots des tonneaux qui semblaient remplis de vin ; leur nombre et ce que présentaient d'étrange ces vastes apprêts, si peu d'accord avec l'abondance qui régnait à Gand, firent soupçonner quelque dessein sinistre, car le bruit courait depuis longtemps, parmi les bourgeois de Gand, que l'expédition de l'Écluse était aussi bien dirigée contre eux que contre les Anglais [1], et ils craignaient les fureurs des Français

[1] Et fut telle fois que ceux de Gand s'en doutèrent moult fort. FROISSART, III, 36.

qui avaient naguère mis à mort tous leurs concitoyens saisis à Damme. L'un d'eux, agité par sa méfiance et ses doutes, saisit un moment favorable pour toucher et forer l'un de ces tonneaux, et il s'empressa de rapporter qu'il l'avait trouvé pesant et qu'assurément il ne contenait point de liquide. Tous les bourgeois s'assemblent aussitôt : ils s'écrient qu'ils veulent goûter le vin du roi; malgré la résistance qu'on leur oppose, ils brisent les tonneaux où ils découvrent des armes, et les serviteurs de Charles VI, dont la mort doit expier la mission exterminatrice, avouent, avant de succomber sous la hache du bourreau, qu'ils ont été chargés d'ouvrir les portes de la ville à leurs compagnons : « Tous les Gantois, disent-ils, étaient condamnés à périr; leur ville même devait être complétement détruite [1]. »

[1] J'emprunterai à Knyghton tout le récit de cet épisode, dont on s'étonne de ne trouver aucune trace dans Froissart : Karolus, rex Franciæ, simulavit se velle solempnizare festum Natalis Domini in villa de Gaunt, quasi volens honorem impendere civitati et civibus ejus. Et præmisit ministros suos prævisores ad providendum de victualibus et cæteris aliis necessariis quæ regium honorem et magnificentiam decerent, veneruntque ad villam de Gaunt quasi octingenti viri cum magno cariagio doliorum ac si esset vini. Quod videntes prudentiores villæ mirabantur quod cœpit facere providentiam suam, in tali villa ubi omnis habundantia habebatur, similiter quod tantam copiam ministrorum præmiserat, et quod magis timore advertendum erat, verebantur enim ne forte rex circumveniret eos lapsu mortis sicuti fecerat compatriotis suis viris, videlicet de villa de Dam. Hiis et aliis consideratis, miserunt quendam incurium qui occulte et quasi incaute et insipienter, sed accidit sapienter, penetraret dolium unum vel plura, ut eos certiores reddent an dolus interfuisset. Qui jussa implens et nullum liquorem inibi reperiens, nunciavit magistris suis dolia a liquore vacua sed maxima ponderositate plena. Convenerunt igitur cives civitatis a minimo usque ad maximum, et se velle videre et gustare de vino regio dixerunt. Orta est igitur ils

Peu d'heures après, le sanglant dénoûment de ce complot était connu à l'Écluse. Charles VI, devançant le départ des autres princes et celui des chevaliers, s'éloigna précipitamment; mais les Bretons, qui attendaient depuis quatre ans le pillage de Gand, cherchèrent à se consoler de leurs regrets en saccageant les maisons de l'Écluse et en y outrageant les femmes, les veuves et les jeunes filles. A Bruges, leur passage fut signalé par de semblables désordres, mais toute la commune se souleva pour les punir. En ce même moment où les nouvelles du péril des Gantois augmentaient l'agitation du peuple, le duc de Berri, plus vivement désigné à sa haine parce que de vagues rumeurs l'accusaient de la mort de Louis de Male, arriva à Bruges où il se vit bientôt attaqué près du pont des Carmes, et renversé de cheval [1]. Les chevaliers français se hâtaient de se réfugier dans leurs hôtels : on leur annonçait que les corps de métiers se réunissaient sur la place du Marché pour les combattre. Le sire de Ghistelles eut à peine le temps de monter à cheval. Issu de l'une des plus illustres maisons de Flandre qui était alliée (il est intéressant de l'observer) à celle de Jean de Heyle [2], il s'était acquis une grande influence en se

magna hinc inde, sed prævalentibus civibus fregerunt plura dolia et ea plena armorum invenerunt, sicque demum extorquebant ab illis quod illi octingenti viri cum aliis qui sic sparsim venturi erant more ministrorum, captata oportunitate, irruerent super cives civitatis, et depopularent funditusque delerent omnem progeniem in ea inventam. Igitur Flandrenses in seditionem versi et iram, reddiderunt eis prout meruerunt vicem pro vice et decapitaverunt omnes, nec evasit unus quidem. — Comparez le récit des chroniques flamandes.

[1] Duos ictus recepit... equus ejus sub eo lethaliter læsus fuit. *Corp. Chron. Flandr.*, I, p. 247; *Chron. flamandes.*

[2] RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 14.

faisant aimer du peuple. Il s'adressa aux bourgeois qui avaient pris les armes et réussit à les calmer par de douces paroles. Sans l'intervention du sire de Ghistelles, « il ne fût échappé « baron, ni chevalier, ni écuyer de France que tous n'eussent « été morts sans merci [1]. »

De pompeuses réjouissances eurent lieu en Angleterre lorsqu'on y apprit la retraite de Charles VI. Le roi Richard réunit à Westminster tous ceux qui avaient été chargés de la défense des provinces voisines de la mer et leur fit grand accueil. Mais bientôt on songea à profiter de la situation des choses : mille archers et cinq cents hommes d'armes se rendirent à bord d'une flotte que commandaient les comtes d'Arundel, de Nottingham, de Devonshire et l'évêque de Norwich, le fameux Henri Spencer. Après avoir croisé pendant tout l'hiver des côtes de Cornouailles aux côtes de Normandie, en épiant les navires français, elle se trouvait, dans les derniers jours de mars, à l'embouchure de la Tamise lorsqu'on signala des voiles ennemies à l'horizon; c'était la flotte du duc de Bourgogne, commandée par un chevalier *leliaert* nommé messire Jean Buyck qui escortait un grand nombre de navires de la Rochelle chargés de douze ou de treize mille tonneaux de vins de Saintonge et de Poitou.

Jean Buyck avait longtemps combattu les Anglais sur mer; il était sage et courageux et comprit aussitôt que les vaisseaux anglais chercheraient à prendre le vent pour l'attaquer avant la nuit. Quoique décidé à éviter le combat, il arma ses arbalétriers et il ordonna en même temps au pilote de hâter la marche de la flotte, afin qu'elle repoussât les Anglais en se

[1] FROISSART, III, 46.

dérobant à leur poursuite. Déjà il était en vue de Dunkerque et il espérait pouvoir gagner l'Écluse en côtoyant le rivage de la Flandre.

Ce système réussit d'abord : quelques galères pleines d'archers anglais s'étaient avancées, mais leurs traits n'atteignaient point leurs ennemis, qui ne se montraient pas et continuaient leur route. Enfin le comte d'Arundel s'élança au milieu d'eux avec ses gros vaisseaux ; dès ce moment, la lutte fut sanglante et opiniâtre. Trois fois la marée se retirant obligea les combattants à se séparer et à jeter l'ancre ; trois fois ils s'assaillirent de nouveau. Cependant la flotte bourguignonne s'approchait des ports de Flandre. Jean Buyck était parvenu à dépasser Blankenberghe et était près de toucher au havre du Zwyn ; mais sa résistance s'affaiblissait d'heure en heure. Parmi les vaisseaux anglais, il en était un surtout qui attaquait avec une héroïque persévérance les hommes d'armes du duc de Bourgogne ; le capitaine qui en dirigeait les manœuvres se nommait Pierre Van den Bossche [1] : il vengeait Barthélemi Coolman dont Jean Buyck avait été le successeur. En vain les Bourguignons espéraient-ils qu'une flotte sortirait de l'Écluse pour les soutenir : ce port, qui avait armé tant de vaisseaux pour décider la victoire d'Édouard III, n'en avait plus pour protéger la retraite de l'amiral de Philippe le Hardi [2].

Jean Buyck fut pris par les Anglais et avec lui cent vingt-six

[1] Et là estoit Piètre du Bois, de Gand. FROISSART, III, 53 ; *Chr. mss.*, 8380.

[2] Des prières publiques avaient eu lieu pour le succès de l'expédition du comte d'Arundel. RYMER, III, 3, p. 13.

de ses navires. Pendant toute cette année, tandis que les vins de Saintonge se vendaient à vil prix en Angleterre, ils manquèrent complétement en Flandre, ce qui augmenta les murmures du peuple. Philippe le Hardi ne pouvait rien pour réparer ces revers, mais il fit de nombreuses démarches pour que son brave amiral lui fût rendu, et offrit inutilement, en échange de sa liberté, celle d'un prince portugais, fils d'Inès de Castro, qu'un autre jeu de la fortune retenait à cette époque captif à Biervliet [1]. Jean Buyck devait passer trois années à Londres et y rendre le dernier soupir [2].

Pierre Van den Bossche voulait entrer dans le port même de l'Écluse et y effacer par le fer et la flamme jusqu'aux derniers vestiges de l'expédition préparée pour la conquête de l'Angleterre.

Là, sur les ruines de cette citadelle élevée comme un monument de la servitude de la Flandre, il aurait arboré le drapeau de Jean Yoens et de Philippe d'Artevelde. Le lion de Gand sommeillait à peine ; les hommes d'armes bourguignons

[1] Sur la flotte bourguignonne qui arrêta l'infant de Portugal se trouvait un marin d'Ostende nommé Guillaume Beukel. Par des titres bien différents à la mémoire de la postérité, Guillaume Beukel, inventeur d'un nouveau procédé pour saler et encaquer le hareng, mérita qu'au seizième siècle Charles-Quint s'inclinât devant son tombeau. La pêche du hareng était déjà si importante au quatorzième siècle, que les navires qui y étaient destinés traversaient librement les flottes ennemies au moment même où Charles VI réunissait ses hommes d'armes à l'Écluse. Leglay, *Anal. hist.*; Froissart, III, 54. Sur la pêche du hareng, comparez une charte fort curieuse des *Archives de Rupelmonde* à ce que j'ai écrit moi-même, tome II, p. 305. Voyez aussi la *Keure de Nieupor de* 1163.

[2] Froissart, III, 54.

s'étaient dispersés, et la France, épuisée par les impôts, ne pouvait plus rien. On ne voulut point l'écouter. Les Anglais se bornèrent à piller le village de Coxide et les environs d'Ardenbourg [1]. Ils laissèrent Robert Maerschalck accourir de Bruges à l'Écluse et y ranimer le courage de la garnison déjà prête à livrer ses portes, ne sachant profiter ni des sympathies populaires qui les appelaient, ni de la consternation de leurs ennemis qui s'était répandue jusqu'à Paris, où Charles VI écrivait au duc de Bourbon : « Vous sçavez, beaux oncles, si « l'Escluse estoit prise, ce seroit la destruction de nostre « royaume [2]. »

Pierre Van den Bossche rentra à Londres avec les Anglais. Voyant toutes ses espérances évanouies, et n'osant plus rêver désormais la délivrance de la Flandre, il disparut tout à coup de la scène des révolutions et des grandes luttes politiques. Les dernières paroles de Pierre Van den Bossche que l'histoire nous ait conservées furent l'expression d'un patriotique regret pour sa patrie menacée et ses amis proscrits, parce qu'ils avaient été trop crédules et trop confiants [3]. L'avenir ne réservait à sa vieillesse que l'oubli de l'exil et le silence du tombeau.

Le duc de Bourgogne ne se trouvait pas en Flandre, lors de l'agression des Anglais; il avait accompagné Charles VI à Paris. Malgré son court dissentiment avec le duc de Berri, son influence s'était maintenue. On en eut bientôt une nouvelle preuve. Depuis la mort de Louis de Male, les conseillers du

[1] Froissart, III, 54.
[2] Orronville, 48.
[3] Froissart, III, 36.

roi avaient à plusieurs reprises soulevé la question de la restitution des châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, à laquelle Philippe le Hardi s'était engagé par ses lettres secrètes du 12 septembre 1368 [1], mais le duc de Bourgogne s'était contenté de répondre qu'il était vrai que, vers le mois d'août 1368, le roi Charles V lui avait remis le texte de la promesse, sur laquelle il avait, peu de jours après, fait apposer son scel à Péronne, mais qu'il espérait dès ce moment que les lettres de transport des trois châtellenies lui seraient octroyées purement et simplement, sans aucune mention de conditions semblables, ce qui eut lieu en effet, et il ajoutait qu'il avait été expressément stipulé, dans la convention du 12 avril 1369, que ce transport ne serait pas fait comme donation à titre gratuit et sujette à révocation, mais « pour satisfier et « faire raison à Monsieur de Flandres de dix mille livres à « l'héritage qu'il demandoit au roy, par lettres du roy Jean et « les siennes sur ce faictes. » Il observait aussi que cette charte annulait formellement toutes conventions contraires « comme « cassées, rappellées et mises du tout au néant, » alléguant qu'il n'avait pas eu le droit de disposer de ce qui touchait aux prétentions héréditaires de Marguerite de Male, et qu'il était d'ailleurs bien certain que c'était uniquement sur la foi de ces lettres de transport que les communes flamandes avaient consenti au mariage de l'héritière de leur comté. C'est ainsi qu'il cherchait lui-même dans la ruse des raisons pour déchirer un engagement qui n'avait d'autre origine qu'une ruse préparée pour tromper les villes de Flandre. Ce fut au retour de l'expédition de l'Ecluse, le 16 janvier 1386 (v. st.), qu'une trans-

[1] Voyez tome III, p. 404.

action définitive confirma les réclamations de Philippe le Hardi, en ne laissant aux successeurs de Charles V que l'éventualité d'un droit de rachat après la mort de l'héritier immédiat du duc de Bourgogne, rachat qui ne pouvait, même dans ce cas, s'exécuter qu'en échange de possessions sises dans le Ponthieu, représentant dix mille livres tournois de rente, c'est-à-dire d'une valeur égale à celle des trois châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies qui avaient été cédées pour cette somme à Louis de Male [1].

Le duc de Bourgogne profitait en même temps de son autorité et de l'influence qu'il exerçait en France pour chercher à se soumettre cette redoutable cité de Gand, qui avait traité avec lui plutôt comme un État indépendant que comme une population rebelle, et, dans son désir de l'affaiblir et de la ruiner, il persécutait également tous ses bourgeois, ceux auxquels il devait la paix comme ceux auxquels il avait promis d'oublier la guerre.

Lorsque, dans les derniers jours de l'année 1379, il avait interposé sa médiation pour faire conclure entre Louis de Male et les Gantois le traité d'Audenarde, deux hommes l'avaient secondé de leur zèle et de leur appui le plus actif.

L'un, prudent conseiller de Louis de Male, était le prévôt d'Harlebeke, Jean d'Hertsberghe. Le comte de Flandre, n'avait pas tardé à oublier ses services; car, neuf jours après la bataille de Roosebeke, traversant ce vieux bourg d'Harlebeke, où revivent les traditions héroïques de l'antiquité flamande, pour aller assister à l'incendie de Courtray, il s'y était arrêté

[1] PLANCHER, III, *pr.*, p. 89; GALLAND, *Mém. sur la Flandre*, p. 283.

afin de sceller une charte qui prononçait la confiscation des biens de Jean d'Hertsberghe [1].

L'autre, le plus illustre des amis de Simon Bette et de Gilbert de Gruutere, Jean Vander Zickele, que Froissart appelle « un moult renommé homme et sage [2], » avait survécu au prévôt d'Harlebeke; cependant, six mois ne s'étaient point écoulés depuis le désastre du 27 novembre 1382, lorsqu'il fut cité à la cour de Charles VI pour se justifier d'une vague accusation de complicité avec Philippe d'Artevelde. Il ne parvint à se disculper à Paris que pour trouver de nouveaux accusateurs à Lille, et bientôt après, ayant inutilement réclamé l'intervention du duc Albert de Bavière, il y périssait dans un duel judiciaire, le 25 septembre 1384, moins d'un an après l'avénement du duc de Bourgogne [3].

En 1387, on voit éclater, sous la protection de Philippe le Hardi, d'autres vengeances personnelles dirigées contre les derniers représentants de la liberté flamande. Cette fois, l'ancien capitaine de Gand, François Ackerman, devait en être la victime. Pendant quelque temps il avait été l'objet des flatteries du duc, qui avait voulu l'admettre parmi les officiers de sa maison; mais il les avait constamment repoussées et vivait dans la retraite, se contentant de se promener parfois, suivi de quelques valets qui portaient ses armes, au milieu de cette cité dont tous les bourgeois étaient pleins de respect pour lui; mais il arriva bientôt que le duc de Bourgogne s'opposa, par

[1] Charte du 6 décembre 1382 (Archives de Lille). Jean d'Hertsberghe mourut peu après.

[2] FROISSART, II, 55.

[3] Chartes aux Archives de Lille.

une défense sévère, au maintien de cet usage qui s'était toujours conservé à Gand, et comme Ackerman se croyait au-dessus de cette ordonnance, le bailli s'adressa à lui et lui dit : « François, vous mettez les officiers du duc de Bourgogne « en doute et en soupçon : pourquoi allez-vous maintenant « armé parmi la ville de Gand, et vos valets aussi, et portez « et faites porter épées pour vous défendre, aussi bien que « si ce fust en temps de guerre? Il nous en déplaît et vous « faisons commandement et défense, de par monseigneur « de Bourgogne, que vous mettez tout jus. — Bailli, répondit « Ackerman, je obéirai volontiers, car c'est raison. Ni je ne « hais, Dieu merci, nullui, ne ne voudrois que nul eust mal « pour moi; mais je cuidois bien tant avoir d'avantage en la « ville de Gand que pour porter et faire porter après moi « mes épées et armures. » — « Nennil, répliqua le bailli, ceux « de la ville de Gand, à qui vous avez fait tant de service, en « parlent et s'en émerveillent, et me demandent pourquoi je « le souffre, et semble que vous vouliez renouveler guerre. « Si vous prie, François, que vous fassiez tant que je n'en « oye nulles nouvelles ni paroles, car là où vous ne voudriez « obéir, je vous tenrois pour ennemi à monseigneur et à ma-« dame de Bourgogne. [1] » Ackerman rentra tristement dans son hôtel et y fit déposer ses armes, de sorte qu'on ne le voyait plus se promener que confondu parmi les plus obscurs habitants et à peine accompagné d'un valet ou d'un page. Or, peu de temps après, un bâtard du sire d'Herzeele, qui l'accusait d'avoir contribué à la mort de son père, le suivit avec dix des siens, au moment où il revenait du quartier de Saint-

[1] FROISSART, III, 36.

Pierre, et l'assomma, par derrière, d'un violent coup de massue. Le meurtrier était assuré de l'impunité.

Une sentence d'exil frappa les neveux d'Ackerman qui avaient voulu venger sa mort [1].

Le deuil régnait encore à Gand quand le duc de Bourgogne, sacrifiant l'espoir d'envahir l'Angleterre [2] au désir ambitieux d'étendre sa domination vers le nord au delà de la Meuse et du Rhin, entraîna, malgré l'opposition du duc de Berri, Charles VI et toute la noblesse française à travers les solitudes des Ardennes et les marais du Limbourg pour guerroyer contre le duc de Gueldre, allié douteux des Anglais [3]. Les pluies et les difficultés du pays firent échouer cette expédition comme celle de l'Écluse, et après de si vastes préparatifs dirigés contre un si petit prince, il fallut se résoudre à conclure un traité qui semblait lui reconnaître une puissance qu'il n'avait jamais possédée

Charles VI avait vingt ans : devenu à deux reprises le témoin et le jouet de ces grandes entreprises qui avaient coûté tant d'argent à la France pour lui rapporter si peu d'honneur, il avait senti, à la voix du sire de Clisson [4], se réveiller dans

[1] FROISSART, III, 36; *Chr. ms.*, 8380; *Chroniques flamandes*.

[2] Une trêve entre l'Angleterre et la Flandre paraît avoir été conclue vers le mois de mai 1388. Voyez dans Rymer, III, 4, p. 23, les lettres adressées par Richard II à Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, *de tractando super treugis cum comite Flandriæ et probis hominibus de Gandavo, Bruges, Ipre, et de Franco* (20 mai 1388). Ces trêves furent renouvelées dans les derniers jours du mois de novembre de la même année. RYMER, III, 4, p. 35. Enfin elles furent successivement prorogées jusqu'au 29 septembre 1398. RYMER, III, 4, pp. 39, 49, 57, 74, 87 et 95.

[3] FROISSART, III, 126; RYMER, III, 4, p. 5.

[4] Les ennemis du sire de Clisson l'accusaient d'avoir dit à un chambel-

son cœur de vagues souvenirs de la sagesse de Charles V : un éclair de raison avait jailli de son intelligence affaiblie; il était arrivé à Reims, au retour de son expédition de Gueldre, lorsque, dans une assemblée solennelle, le cardinal de Montaigu, évêque de Laon, exposa que l'âge du roi lui permettrait désormais de diriger lui-même le gouvernement. Les oncles du roi furent congédiés et remplacés par des conseillers actifs et prudents qui abolirent les tailles générales et conclurent une trêve de trois ans avec les Anglais. Paris, recouvrant ses libertés confisquées six années auparavant, reçut pour prévôt Jean Juvénal des Ursins, et le roi se rendit lui-même de province en province pour écouter les plaintes du peuple : il ne rappela auprès de lui les ducs de Berri et de Bourgogne que pour les contraindre à le suivre dans une expédition contre le duc de Bretagne, leur allié ou leur complice. Déjà il était arrivé dans le Maine lorsque survint ce bizarre accident auquel les historiens attribuent l'ébranlement complet de sa raison. Quel était cet homme couvert d'une mauvaise cotte blanche, qui vint impunément pendant une demi-heure poursuivre le jeune prince de ses clameurs menaçantes et sinistres, sans qu'on songeât à l'arrêter? Une

lan du duc de Berri : « Que vous semble-il de nostre roy? Je tout seul l'ay fait roy et seigneur de son royaume et mis hors du gouvernement et des mains de ses oncles, et vous jure que quant il ot son gouvernement de nouvel, il n'avoit de toutes les monnoyes du monde que deux francs, et maintenant il est riche. » Longtemps avant, il ne cessait, ajoutaient-ils, de répéter au roi : « Sire, vous n'avez mais à languir que VI ans, et l'autre foiz que V ans, et ainsi chascune année si comme le temps approchoit. » LEGLAY, *Anal. hist.*, p. 158. L'ordonnance de Charles V qui fixait la majorité des rois à l'âge de quatorze ans n'avait pas encore été publiée. JUV. DES URSINS, 1392.

habile prévoyance n'avait-elle point préparé cette apparition pour troubler l'esprit de Charles VI, déjà tout peuplé de visions et de fantômes? Lorsque les ducs de Bourgogne et de Berri eurent vu éclater ce terrible accès de folie qui coûta la vie à plusieurs chevaliers, ils s'écrièrent tout d'une voix : « Le voyage est fait pour celle saison, il faut retourner au « Mans. » « Et encore, ajoute Froissart, ne disoient pas tout « ce qu'ils pensoient [1]. » Dès ce moment, ils recouvrèrent toute leur influence dans les affaires, et Marguerite de Male se chargea de gouverner le palais d'Isabeau de Bavière [2]; les conseillers du roi furent exilés, dépouillés de leurs biens, et la plupart eussent péri dans les supplices sans les prières de la duchesse de Berri, et si l'on n'eût craint un instant le retour de la raison du roi. L'évêque de Laon était déjà mort non sans soupçon de poison [3].

Plus l'autorité des ducs de Bourgogne se consolide en France, plus elle devient écrasante en Flandre. En 1387,

[1] Froissart, IV, 29.

[2] Pour ces jours, la duchesse de Bourgogne, qui étoit une crueuse et haute dame, se tenoit à Paris, delez la roine de France, et en avoit la souveraine administration. Froissart, IV, 30. Remarquez aussi les liens de parenté qui unissaient Marguerite de Male au duc de Bretagne, fils d'une princesse de la maison de Flandre.

[3] Opinantur nonnulli eum veneno dato interiisse. Rel. de Saint-Denis, IX, 12. Il fut ouvert, dit Juvénal des Ursins, et trouva-on les poisons. — Le rétablissement des taxes oppressives fut accueilli avec stupeur par la nation. Peu d'années après, on raconta que quatre conseillers de Charles VI avaient été frappés par la foudre au moment où ils discutaient les moyens de les accroître de nouveau. Isabeau de Bavière en fut, dit-on, si effrayée qu'elle fit abandonner la délibération. Religieux de Saint-Denis, XI, 6.

Philippe le Hardi fait décrier la monnaie des comtes de Flandre et la remplace par des écus aux armes de Flandre et de Brabant qu'il nomme *Roosebeekschers* [1]. De plus un pèlerinage annuel est institué en l'honneur de Notre-Dame de Roosebeke; à la réconciliation succédait l'outrage : menaces imprudentes, puisqu'elles rappelaient à la Flandre que le jour où elle avait succombé les héritiers de ses princes se trouvaient parmi ses ennemis.

Le duc de Bourgogne alla plus loin; ce n'était point assez qu'il eût comprimé les communes flamandes, brisé leur bannière, anéanti tous les symboles de leur nationalité ; il voulut qu'elles humiliassent devant lui non-seulement le front ou le regard, mais leur conscience, ce dernier asile de la liberté de l'homme, croyant qu'il lui serait facile d'en effacer le même jour, avec le souvenir de leurs devoirs vis-à-vis de leur pays, celui de leurs devoirs vis-à-vis de Dieu. La Flandre était convaincue que, hors du giron de l'Église romaine, il n'y avait qu'un schisme dangereux qui devait perpétuer vis-à-vis des princes temporels l'asservissement du pontificat suprême, et lorsque tous les obstacles qui protégeaient la Flandre eurent disparu, la persévérance dans l'obédience religieuse resta debout comme une barrière qui séparait les vainqueurs et les vaincus.

Dès le commencement du schisme, les conseillers du roi de France s'étaient vivement préoccupés du parti qu'embrasserait la Flandre. Il existe un mémoire adressé à Louis de Male par un ambassadeur de Charles V où l'on cherchait à persuader aux communes flamandes de se prononcer en faveur de

[1] Et moult fort se murmuroient ensamble pour ce que ledit ducq de Bourgongne fist faire nouvelle monnoye ou dit pays. CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 10233, f° CCXXXVI; *Corp. Chr. Flandr.*, I, p. 247.

habile prévoyance n'avait-elle point prépa· hostile aux A
pour troubler l'esprit de Charles VI dans le même b
visions et de fantômes? Lorsque l· par Jean Lefebvre, abb
de Berri eurent vu éclater ce t· ment du duc de Bourgogne,
la vie à plusieurs chevaliers. apres eut succédé à la guerre et
« Le voyage est fait pou· partis se reproduisirent pour sé-
« Mans. » « Et encore. de Rome. Urbain VI était mort au
« ce qu'ils pensoier · mais aussitôt après les cardinaux
toute leur influenc ent un nouveau pape qui prit le nom de
chargea de gou· que si Clément VII rappelait par son nom
seillers du r son retraçât également celui de Boniface VIII.
plupart e· il se montrait plus conciliant que son prédécesseur.
la duch Étienne de Bavière, père de la reine de France.
de l comme médiateur dans les discussions religieuses.
s· Le théologien de Bologne que les communes flamandes
avaient consulté vers 1378 [3], avait lui-même déclaré qu'il
n'était qu'au pouvoir d'un concile de statuer sur les prétentions
rivales des deux papes: cette opinion soutenue en France
par les plus savants docteurs de l'université, avait été aussi,
disait-on, le dernier vœu du sage roi Charles V ·, et elle pré-

Bulæus, IV, p. 520.

· Bulæus, IV, p. 523.

· Dans le volume précédent, je l'ai nommé, par erreur, d'après Meyer, Claudius Lygianus; mais son véritable nom est Jean de Lignano. Il écrivit plusieurs fois en faveur des droits d'Urbain VI. Un de ces mémoires porte la date du 18 août 1378; on en trouve un second, cité par les Continuateurs de Baronius, *Ann.*, XXVI, p. 631. Voyez aussi dans Bulæus, IV, p. 514, un mémoire adressé à Louis de Male, au nom d'Urbain VI, par l'archevêque de Ravenne, qui se réunit plus tard aux cardinaux clémentins.

· *Livre des faits* de Boucicquault, III, 4.

e jour plus d'extension. Philippe craignait qu'elle dans l'assemblée des clercs de Flandre à la- la paix de Tournay, il avait été fait allusion · des Gantois, et l'un des cardinaux clémen- .e Sarcenas, archevêque d'Embrun, fut chargé r des instructions secrètes sur la réponse que le .e Bourgogne pourrait faire à ces réclamations, en ayant soin de cacher toutefois qu'elle lui avait été dictée par le pape d'Avignon. « Ne vaut-il pas mieux, disait-il dans ce « mémoire, chercher à ajourner cette assemblée, si les Fla- « mands ne persistent point à exiger qu'elle soit tenue? Le « duc pourrait aussi prétexter que les légats pontificaux n'ont « point reçu de pouvoirs pour les discussions relatives à la « suprématie religieuse, ou bien il pourrait déclarer que les « légats pontificaux sont prêts à prouver l'illégitimité des pré- « tentions d'Urbain VI, et qu'un concile universel est dès lors « inutile. Les Flamands voudraient-ils investir le concile d'une « autorité souveraine et arbitrale? En effet, si Urbain est un « intrus, pourquoi le reconnaissent-ils? S'il est vrai pape, « comment accorderaient-ils à un concile le droit de le « déposer? Il n'y eut jamais de concile pour juger les diffé- « rends de deux papes. L'examen de leurs prétentions « appartint toujours à ceux qui avaient eu le droit de les « élire. Ne serait-il point injurieux pour les princes qui ont « déjà reconnu Clément VII, de maintenir qu'ils eussent dû « attendre la convocation d'un concile? Le roi d'Aragon lui- « même, qui a conservé la neutralité, n'a point songé à la « réclamer. » Le cardinal d'Embrun énumérait ensuite les divers motifs qui s'y opposaient. « Au moment où toute l'Eu- « rope est divisée par les guerres, où trouverait-on un lieu

« qui offrît sureté pour tous? Les Anglais consentiraient-ils à « venir en France? Les partisans du pape Clément se ren- « draient-ils dans un pays soumis au pape Urbain, ceux du pape « Urbain dans un pays soumis au pape Clément? Si tous les « prélats s'assemblaient ainsi, que deviendraient les diocèses « et les abbayes? D'autres difficultés non moins sérieuses se « présenteraient immédiatement. Les deux partis exigeraient « sans aucun doute que leur pape présidât le concile. Les « rois qui ont reconnu Clément VII ne peuvent d'ailleurs pas « souffrir aisément qu'on examine s'ils sont hérétiques et « qu'on reconnaisse le droit de le décider à une multitude de « petits évêques d'Italie [1]. Le concile déciderait-il par voie « de jugement et de supériorité, *via judicii vel superioritatis?* « Il ne le peut. Le ferait-il par voie de soumission, *via sub- « missionis,* dans le cas où l'on obtiendrait l'assentiment des « deux papes? Même dans cette hypothèse, l'on continuerait « à ignorer quel a été le vrai pape jusqu'à ce moment. Enfin « si le concile se bornait à examiner la question et à donner « des conseils, chacun des papes resterait libre de les adop- « ter ou de les rejeter, et la vérité serait obscurcie par de « nouveaux doutes. Peut-on espérer que les Allemands, les « Hongrois, les Anglais, éloignés du siége du concile, renon- « ceront à ce qu'ils ont cru pendant tant d'années, surtout si « le concile n'est point précédé d'une enquête où l'on aura « interrogé tous les anciens cardinaux? Si l'on croyait pouvoir « éviter toutes ces difficultés, en séparant le concile en deux « assemblées d'opinions différentes qui se réuniraient dans « des lieux voisins l'un de l'autre, ce serait moins le moyen

[1] Per multitudinem episcopellorum italicorum.

« de terminer le schisme que celui de le perpétuer. L'appro-« bation du pape fut aussi toujours réservée dans les conciles « et lors même qu'ils avaient pris quelque décision, il pouvait « en délibérer à part avec les cardinaux qui forment l'église « romaine supérieure à toutes les autres églises; ce qui « prouve combien un concile serait inutile, puisque toutes ses « délibérations pourraient être modifiées par le siége apo-« stolique [1]. »

Les actes du synode de Gand ont été perdus; il n'en reste même point de traces dans les historiens qui ont exposé les tristes déchirements du schisme, « profond puits d'enfer, logis « de Caïn et de Judas [2]; » et ce n'est qu'en réunissant quelques monuments épars des discordes religieuses du moyen âge que l'on parvient à évoquer les souvenirs d'un débat qui, au quatorzième siècle, préoccupait si vivement tous les esprits. En 1337, les Gantois excommuniés par les évêques français avaient chargé Jean Van den Bossche d'aller consulter les clercs de Liége; il paraît qu'en 1390, également menacés dans l'exercice de leur foi religieuse par un prince étranger et les légats du pape d'Avignon, ils recoururent de nouveau à l'habileté des théologiens de la grande cité épiscopale des bords de la Meuse, qui pour les peuples des Pays-Bas était la Rome du Nord.

La réponse des chanoines de Saint-Lambert ne se fit point attendre : « Au très-illustre duc de Bourgogne, comte de « Flandre, le chapitre de Liége. Afin que vous connaissiez

[1] Adhuc posset corrigi per apostolicam sedem. BALUZE, *Pap. Avenion.*, II, p. 857.

[2] *Livre des faits* de Bouciquault, III, 19.

« clairement notre opinion sur les choses qui nous ont été « écrites, nous vous prions de vouloir bien croire que ce n'est « pas par légèreté ni par esprit de parti que nous nous sommes « soumis à l'obédience du pape Urbain VI, mais conformé- « ment au témoignage des anciens cardinaux, qui possédaient « le pouvoir d'élire un pape et non celui de le déposer. Que « votre magnanimité daigne se garder des conseils perfides « de ceux qui, étant les auteurs du schisme, ont livré le « monde a de si funestes divisions; car ce sont eux qui, de « leur propre autorité, ont refusé d'obéir à Urbain VI de « sainte mémoire, lorsqu'il était déjà investi du pontificat « suprême; à la fois accusateurs, témoins et juges, ils ont « démenti leur propre conduite et condamné tour à tour les « deux partis, puisqu'ils ont reconnu et rejeté successive- « ment le même pape ; ce sont ceux-là, illustre prince, qui « ont véritablement fait naître le schisme, en foulant aux pieds « toutes les règles du droit et de la justice. Daignez remar- « quer que si leur manière de procéder est licite, aucun « évêque, aucun prince ne peut jouir tranquillement de ses « honneurs, puisqu'il serait permis à leurs sujets de les renier « pour seigneurs et de renoncer de leur propre autorité à tous « les liens de l'obéissance. Vit-on jamais un appel plus ma- « nifeste à la rébellion? et combien ne devons-nous point nous « attrister de ce que ce soient ces mêmes hommes qui trou- « vent de si puissants protecteurs[1]! »

Philippe le Hardi n'écouta point ces représentations, et le seul résultat du synode de Gand fut le droit que conserva la Flandre, moyennant le payement d'une somme de soixante mille

[1] Baronius, *Ann. eccl.*, XXVI, p. 536.

francs, de continuer à rester libre et neutre au milieu des vives discussions du schisme [1].

Cette trêve religieuse dura à peine quelques mois : vers la fin de 1390, Simon, évêque de Térouane, déclara renoncer à l'obédience du pape de Rome pour se soumettre à celle de Clément VII, et, presque au même moment, les habitants d'Anvers l'imitèrent : c'était le signal d'un mouvement de prosélytisme religieux que le duc de Bourgogne voulait favoriser par tous les moyens, par la corruption comme par la violence; ce fut en vain que l'évêque élu de Liége, Jean de Bavière, reçut du pape Boniface IX l'ordre de poursuivre les Clémentins, et que l'évêque d'Ancône fut spécialement désigné comme légat pour combattre les progrès du schisme en Belgique [2]. Leurs efforts devaient échouer devant la volonté énergique du duc de Bourgogne, qui avait récemment fait défendre à ses sujets, sous les peines les plus sévères, d'obéir au pape de Rome. Dès ce jour, une désolation profonde se répandit dans toute la Flandre; les églises des villages se fermèrent; le peuple, inquiet et furieux, eût égorgé au pied de l'autel le prêtre qui se fût rendu coupable d'apostasie : à peine quelque clerc clémentin osait-il célébrer les divins offices dans la chapelle des châteaux, protégé par une double enceinte de fossés et de créneaux [3]. A Bruges,

[1] CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 10233, f° CCXXXVI; *Chron. Trunch.*, p. 621; MEYER, 1390. A cette année appartient une bulle par laquelle Clément VII décide que les prêtres de son obédience qui ont été obligés de quitter la Flandre n'en jouiront pas moins des bénéfices qu'ils y possèdent. MIRÆUS, II, p. 1031.

[2] BARON., XXVI, p. 540.

[3] Oudit pays pour lors on ne cantoit ne messe, ne matines, et faisoient

Jean de Waes, curé de Sainte-Walburge, monta en chaire pour déclarer que le Seigneur maudirait tous ceux qui reconnaîtraient le pape d'Avignon, et il quitta aussitôt après la Flandre. L'abbé de Baudeloo, Gérard Van der Zype (son frère avait été, lors du fameux siége d'Ypres en 1383, un des héros du parti *leliaert*), le suivit; et l'on vit, à leur exemple, un grand nombre de religieux et de bourgeois se retirer à Liége et à Cologne [1].

Cependant, Philippe le Hardi, irrité de cette résistance, multipliait ses menaces et ses rigueurs pour l'étouffer; et l'histoire a conservé le nom de Pierre de Roulers, l'un des magistrats de Bruges et l'un des plus riches bourgeois de cette ville, qui fut décapité à Lille parce qu'on le croyait favorable aux Urbanistes [2]. Jean Van der Capelle fut, sous le même prétexte, privé de la dignité de souverain bailli de Flandre. Ce fut aussi au milieu de ces persécutions que succomba la dernière victime de l'ingratitude de Philippe le Hardi, « ce chevalier de Flandre qui s'appeloit Jean de Heyle, « sage homme et traitable, qui avoit rendu grand peine à la « paix de Tournay [3]; » chargé de chaînes comme ennemi des Clémentins, il expia par une fin cruelle une médiation gé-

li seigneurs canter devant eulx du pape Clement. CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 10233, f° CCXXXVI. Ce fut vers cette époque que l'on fondit à Bruges, sous le prétexte des réparations que réclamait l'église de Saint-Donat, les antiques ornements d'or et d'argent que l'impératrice Kunegund avait donnés, au onzième siècle, à la célèbre basilique où devait s'élever son tombeau.

[1] MEYER; *Chron. flamandes.*

[2] CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES; *Corp. Chr. Flandr.*, I, p. 247.

[3] FROISSART, II, 238.

néreuse; mais sa mort même répandit une dernière auréole sur sa vertu. « Pour ledit temps, dit un chroniqueur anonyme « du quatorzième siècle, tenoit ledit ducq de Bourgongne « prisonnier un chevalier de Flandres, nommé Jehan d'Elle, « dont par-dessus est faicte mencion, lequel chevalier moru « en ladite prison, si comme on disoit comme martir, pour « cause de ce que il fut bien deux mois que oncques ne men« gea, et estoit tous jours en oraisons en ladite prison [1]. »

Le duc de Bourgogne n'ignorait pas combien le peuple murmurait de voir toutes les cérémonies religieuses suspendues, comme s'il avait été frappé de quelque sentence d'anathème : il jugea utile d'appeler d'autres prêtres dans les églises abandonnées, en inaugurant avec pompe l'avénement du clergé clémentin; et bientôt après, il se rendit lui-même à Bruges, accompagné de l'évêque de Tournay, Louis de la Trémouille. Les supplices avaient cessé et des jours plus heureux semblaient naître pour la Flandre, car l'évêque de Tournay sacra abbé du monastère des Augustins de l'Eeckhout, le pieux Lubert Hauscilt, et le duc de Bourgogne choisit pour doyen de Saint-Donat son aumônier, jeune docteur de l'université de Paris, qui s'appelait Jean de Gerson [2].

[1] CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 10233, f° CCXXXVI. Il semble que le duc de Bourgogne ait même voulu cacher à la postérité les services de Jean de Heyle. Dans une chronique qui semble avoir été écrite sous ses auspices (MS. de la Bibliothèque du Roi, à Paris, 8380), tout ce qui se rapporte à l'active médiation du chevalier gantois entre ses concitoyens et Philippe le Hardi est passé sous silence.

[2] Jean de Gerson paraît avoir rempli les fonctions d'aumônier depuis 1393 jusqu'en 1400. Il recevait deux cents francs de pension. *Compte de Josset de Halle.*

Néanmoins, le peuple persistait dans ses sentiments. Lorsque aux fêtes de la Pentecôte l'évêque de Tournay ordonna de nouveaux clercs dans l'église de Saint-Sauveur, toutes les nefs restèrent vides, et peu de jours après, le prélat clémentin s'étant rendu à l'Écluse pour y accomplir le même acte de son ministère, un violent incendie éclata dans la paroisse de Notre-Dame où cette cérémonie devait avoir lieu, ce qui parut aux habitants un remarquable signe de la colère du ciel.

La chronique des moines de Tronchiennes nous a aussi conservé quelques détails pleins d'intérêt sur les moyens employés par le duc de Bourgogne pour faire pénétrer le schisme dans les grandes abbayes de la Flandre. Philippe le Hardi avait résolu de donner à ce célèbre monastère un abbé favorable aux Clémentins, lui promettant qu'à ce prix il pourrait compter sur sa protection et sur celle du roi de France. Les religieux refusèrent de le recevoir et il fallut, pour les y contraindre, l'intervention du grand bailli de Flandre, Jacques de Lichtervelde. Toutefois, il avait à peine réussi dans sa mission lorsqu'il apprit que les religieux de Tronchiennes avaient confié la chapelle d'Hulsterloo à l'un de ceux qui, par leur nom et leur famille, semblaient les plus dévoués au parti urbaniste : Jacques de Lichtervelde se hâta d'en avertir l'abbé de Prémontré, pour que sa médiation le dispensât de recourir à de nouvelles voies d'intimidation. L'abbé de Prémontré s'exprimait en ces termes, dans sa lettre du 13 novembre 1391 aux religieux de Tronchiennes : « C'est par zèle pour les « intérêts de votre monastère que nous vous engageons à « céder à l'invitation du duc et de son bailli, de peur qu'il « ne vous arrive quelque mal, dans ce temps où la barque de

« Pierre est battue par les flots orageux du schisme; car, « comme le dit le poëte :

> « Des grands qu'est la prière? un ordre rigoureux ;
> « C'est le fer à la main qu'ils expriment leurs vœux.

« il faut donc que les prélats, quelque illustres qu'ils soient, « cèdent aux désirs même iniques des princes, afin qu'ils ne « soient pas exposés à leur ressentiment. » Le chroniqueur ne nous apprend pas si ces prudentes considérations décidèrent les cénobites de Tronchiennes à se faire représenter à Hulsterloo par frère Simon de Bruges, candidat du duc de Bourgogne [1].

La cité de Gand osait seule résister ouvertement aux ordres de Philippe le Hardi [2]. Dès qu'ils avaient été proclamés, une émeute y avait éclaté, et il avait fallu pour la calmer recourir à l'intervention des prêtres urbanistes et à l'éloquence de maître Jean Dewilde. Le duc de Bourgogne avait reconnu que, pour imposer le pape d'Avignon aux Gantois, il fallait recommencer la guerre : il recula, et Gand, depuis longtemps la métropole de la liberté politique, devint, par une nouvelle transformation de sa puissance, celle de l'unité religieuse : on y accourait de toutes parts, non plus pour y saluer le *rewaert* de la Flandre, mais pour y prier sans crainte et sans entraves au pied d'un autel. Jadis asile des défenseurs de la patrie proscrits et menacés, elle appelait maintenant à elle toutes les âmes à la foi brûlante et vive, et l'on vit, aux fêtes

[1] *Chron. Trunchin.*, pp. 621 et 622.

[2] Gandavenses, quidquid dux et episcopi molirentur, in Urbani obedientia perstiterunt, Gallos omnes deliros appellantes et impios. *Chron. Trunchin.*, p. 622.

de Pâques 1394, la population de Bruges, abandonnant presque tout entière ses foyers, se presser dans ses églises pour y assister à la célébration des sacrés mystères.

Cependant, le duc de Bourgogne avait formé le dessein de donner à sa dynastie cette sanction de la gloire qui lui manquait pour la consolider : si Robert le Frison avait fait bénir à Jérusalem la légitimité de ses droits, jusque-là contestés et douteux, il voulait aussi chercher au pied des remparts de la cité sainte la justification de son zèle en faveur des Clémentins, et il ne s'agissait de rien moins que de renouveler les merveilleuses croisades de Godefroi de Bouillon et de Baudouin de Constantinople : qui aurait osé reprocher aux libérateurs de l'Orient d'être les défenseurs d'un schisme impie?

Les progrès des infidèles devenaient de jour en jour plus alarmants. Le fratricide Bajazet, surnommé *l'Éclair* par les historiens ottomans, venait de succéder à Amurath. Maître de la Romanie et de la Thessalie, il était le premier des sultans qui eût osé assiéger Constantinople et franchir le Danube. Les plus importantes forteresses situées sur la rive droite de ce fleuve, Silistrie, Widin, Nicopoli, Rachowa, étaient tombées en son pouvoir, et lorsqu'une ambassade hongroise était venue lui demander quels étaient ses droits sur la Bulgarie, il leur avait montré les trophées des villes conquises suspendus aux parois de son palais. « La main du Seigneur, « raconte le moine de Saint-Denis, s'était appesantie sur les « chrétiens; il avait résolu de les châtier de la verge de sa « colère. La nombreuse nation des Turcs, pleine de con- « fiance dans l'étendue de ses forces et transportée du désir « de soumettre à sa domination toute la chrétienté, avait « traversé la Perse et se préparait à commencer la guerre en

« attaquant l'empire de Constantinople. Le chef des infidèles « avait conquis seize journées de pays et menaçait Byzance « de ses assauts multipliés. Il espérait l'appui du sultan de « Babylone, et fondait sur les divisions des chrétiens les plus « vastes espérances; car dans un songe il avait cru voir « Apollon lui offrir une couronne d'or étincelante de pierreries, « dont l'éclat lumineux lui montrait à l'occident treize princes « revêtus de la croix, qui s'inclinaient devant lui [1]. » L'on ajoutait qu'il se vantait d'aller établir à Rome le siége de son empire et d'y faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de saint Pierre [2].

Le roi de Hongrie, dont les États formaient depuis longtemps la barrière de la chrétienté, avait adressé à Charles VI les lettres les plus pressantes pour lui faire connaître les périls dont il était menacé; c'était de l'avis du duc de Bourgogne que cette démarche avait eu lieu, et il l'appuya de toutes ses forces dans le conseil du roi; il semblait qu'il eût recueilli avec l'héritage de la Flandre la noble mission de s'opposer aux progrès des infidèles et le droit de rallier sous la bannière de l'un des princes de sa maison tous les barons et tous les chevaliers des royaumes de l'Occident.

Jean de Bourgogne, comte de Nevers, fils aîné du duc, avait vingt-cinq ans [3]; si son père rachetait ses vices par son courage et ce faste qui éblouit le peuple, il ne possédait aucune de ces qualités; une ambition haineuse et jalouse couvait sous une feinte inertie. Les chroniqueurs nous le représentent d'un

[1] Religieux de Saint-Denis, v, 4.
[2] Froissart, iv, 47.
[3] Il était né à Dijon le 28 mai 1371.

caractère sombre ; sa taille était difforme [1]; sa physionomie muette et glacée ne s'éclairait jamais. Le moment était arrivé où il devenait nécessaire de l'initier aux épreuves de la guerre [2]. Jacques de Vergy, Gui et Guillaume de la Trémouille et d'autres chevaliers l'exposèrent au duc de Bourgogne : « Il est temps.

[1] Il s'était récemment rompu une épaule.

[2] « Et fu envoyés pour luy habiliter et aprendre le fait de la guerre, car moult estoit simples » — « Or por avant et après, ajoute ailleurs le même chroniqueur, le duc d'Orliens sornoit Jehan de Bourgoingne, et l'appeloit Jehan le doux, Jehan le simple, et pluseurs aultres sornes. CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES. 11139, f° CCVI et CCXVIII. — L'intelligence de Jean sans Peur se développa si tard que, par une charte du mois de juillet 1391, Marguerite de Male déclara assurer, dans l'éventualité de son prédécès, le gouvernement de ses États héréditaires à Philippe le Hardi, « attendu qu'elle savoit que par le grant sens, prudence et discrétion, et par la puissance et vaillance de son seigneur et mari Mons. le duc de Bourgoigne, les pays dessus dits appartenants à ladite dame de son héritage, par especial la conté et le pays de Flandres et les villes de Malines et d'Anvers, estoient tenus en paix, en tranquillité, bonne obéissance et bon gouvernement, et que les comocions, guerres et rebellions qui longuement avoient esté ou dit pays de Flandres, avoient esté appaisées et mises à bonne fin : et attendu que leurs enfans sont tous jeunes et mendres d'ans, excepte monseigneur le conte de Nevers, lequel, combien qu'il soit aagiez de vint ans ou environ, n'a pas encores cognoissance ne expérience de gouverner les pays dessus dits, mesmement la conté de Flandres et les pays qui sont assis hors du royaume, desquelz le gouvernement requiert plus grande discretion et prudence que d'assez d'autres pays ; et que se apres son decez ses dits pays venoient ez mains de ses enfans ou d'aucun d'eulx qui sont jeunes, non ayant perfecte discretion et experience de gouvernement de teles et si grant seigneuries, plusieurs grant perils, dommaiges et inconvenients irreparables s'en pourroient ensuyvre. » PLANCHER, III, pr., p. 156. Louis de Male, élevé par Marguerite d'Artois, avait sucé, avec le lait de sa mère, son ardente ambition ; son petit-fils, au contraire, n'avait eu pour nourrice qu'une femme du peuple, Ginete, épouse de Jacquot Eschelotte, huissier du palais.

« lui dirent-ils, que votre fils prenne l'ordonnance de cheva-« lerie; et plus honorablement il ne la peut prendre ni avoir « que sur les ennemis de Dieu et de notre créance [1]. »

Le duc de Bourgogne approuva leur opinion et obtint aisément la sanction de Charles VI. « Donc, dit Froissart, « s'épartirent les nouvelles, parmi Paris et hors, que Jean de « Bourgogne, atout grands charges de chevaliers et écuyers, « iroit en Hongrerie et passeroit outre, et entreroit en la « Turquie et iroit voir la puissance de l'Amorath-Baquin; et « ce voyage achevé, les chrétiens iroient à Constantinoble et « passeroient outre au bras Saint-George et entreroient en « Syrie et acquitteroient la Sainte Terre, et délivreroient « Jérusalem et le Saint-Sépulcre des payens et de la sub-« jection du soudan et des ennemis de Dieu. Donc se réveil-« lèrent chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer « parmi le royaume de France [2] »

Ces nouvelles ne se répandirent pas moins rapidement jusqu'aux rives du Bosphore, et tandis que les infidèles s'apprêtaient à combattre les fils des vainqueurs de Dorylée et d'Ascalon, les Grecs de Byzance, sans cesse menacés par de nouveaux périls, sentaient l'espérance renaître dans leurs esprits consternés en apprenant les projets belliqueux du duc Philippe qu'ils ne connaissaient que sous le nom de roi de Flandre [3].

[1] Si fut avisé, et par espécial à ce s'inclinoit le duc de Bourgogne grandement que Jean de Bourgogne, son fils, entreprinst ce voyage et se fist chef de tous les François et des nations nommées en lointaines marches le Ponnent. FROISSART, IV, 47.

[2] FROISSART, IV, 47.

[3] MICHEL DUCAS, 13. La Flandre conserva longtemps parmi les Grecs

Cependant on s'occupait activement des préparatifs de la croisade. Une foule de chevaliers briguaient l'honneur d'y prendre part. L'un des plus fameux était ce sire de Coucy qui avait épousé une fille d'Édouard III sans cesser d'être fidèle à la France, et qui s'était tour à tour signalé par ses exploits en Lombardie et en Allemagne. Le duc de Bourgogne l'avait choisi pour qu'il guidât le comte de Nevers de ses conseils et fût en quelque sorte le chef secret de l'expédition. On remarquait aussi parmi les barons français le comte d'Eu que l'influence du duc de Bourgogne avait élevé à la dignité de connétable après la disgrâce du sire de Clisson, Henri et Philippe de Bar, et l'amiral de France Jean de Vienne. Mais c'était surtout dans la noblesse de ses propres États que le duc avait trouvé un grand enthousiasme pour la croisade.

Les chevaliers de Flandre et de Hainaut avaient toujours montré beaucoup de zèle pour les expéditions d'outre-mer, et peu d'années auparavant, lorsque le duc de Bourbon avait conduit une expédition sur les rivages de Tunis, il avait vu accourir sous ses bannières les sires d'Antoing, de Ligne, d'Havré, de Chin, de Masmines [1]. En 1396 le Haze de Flandre, qui avait obtenu, lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, le prix des joutes, son frère Jean, qui avait été surnommé Jean sans Terre jusqu'à ce que son père lui eût donné, après la bataille de Roosebeke, le domaine de Drinckham, confisqué sur Jean de Schuervelde, et trois autres bâtards de Louis de Male, s'armèrent les premiers contre Bajazet; on remarquait

du Bas-Empire ce prestige de la puissance et de la gloire qui, au treizième siècle, avait si vivement frappé leurs aïeux.

[1] FROISSART, IV, 13, 15; ORRONVILLE.

parmi leurs compagnons Henri d'Antoing, Jean de Cadzand, le sire de Lembeke, Jean de Varssenaere, Roland Hauweel, Louis de Zebenenghem, Jean de Pamele, Rasse de Renty, Miles de Coudemburg et le sire de la Gruuthuse, qui avait été désigné pour porter le pennon du comte de Nevers. Cette expédition lointaine nécessitait toutefois de fortes dépenses et il fallut établir une arrière-taille à laquelle les hommes nobles se trouvèrent également forcés de contribuer.

Enfin le 6 avril 1396 le comte de Nevers, sans attendre plus longtemps ceux qui étaient en marche pour le rejoindre, quitta Paris avec une armée qui, d'après les témoignages les plus exacts, n'était en ce moment que de mille chevaliers, de mille écuyers et de quatre mille sergents. Elle traversa lentement l'Allemagne. Si le comte de Nevers croyait y retrouver les traces des héros de la première croisade, ceux qui l'accompagnaient rappelaient bien davantage, par leurs désordres, les bandes indisciplinées qui avaient suivi Pierre l'Ermite. Ce fut inutilement que l'on proclama dans l'armée une ordonnance ainsi conçue :

Gentilhomme faisant rumour pert cheval et harnois;

Le valet qui fiert du coustel pert le poingt, et s'il robe il pert l'oreille [1].

« Pourtant, dit Juvénal des Ursins, ne laissoient-ils point « qu'ils ne pillassent et dérobassent et fissent maux innumé- « rables de pilleries et roberies [2]. »

Les croisés s'étaient réunis successivement à un grand nombre de chevaliers allemands et aux vaillantes milices

[1] PLANCHER, III, *pr.*, p. 173.
[2] JUVÉNAL DES URSINS, 1396.

de l'ordre Teutonique et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le roi de Hongrie, Sigismond de Luxembourg, les reçut à Bude où leur armée, jointe à la sienne, comptait, selon un récit probablement exagéré, plus de cent mille chevaux.

Les deux armées se séparèrent presque aussitôt. Tandis que le roi de Hongrie traversait la Servie, le comte de Nevers s'avançait vers la Valachie. Les croisés d'Occident employèrent huit jours à passer le Danube ; dès qu'ils eurent touché la rive opposée, Jean de Nevers se fit armer chevalier, et trois cents jeunes écuyers imitèrent son exemple. Ils retrouvèrent les Hongrois qui s'étaient déjà emparés de Widin et d'Orsowa, devant les remparts de Nicopoli qui furent aussitôt étroitement bloqués de toutes parts.

Nicopoli, devenue une importante position militaire dans les guerres du règne d'Amurath Ier, n'était point une ville plus ancienne que Widin ou Orsowa. Elle avait emprunté son nom à une cité voisine qui n'était plus connue que sous la dénomination barbare de Trinovi ; mais ce nom même de Nicopoli, ce nom de *ville de la victoire* qu'Auguste avait donné à une autre ville grecque après la bataille d'Actium, eût été d'un heureux augure pour les chevaliers chrétiens, s'ils avaient pu oublier que Trinovi, la cité mère de Nicopoli, était cette capitale de l'empire de Joannice, où l'empereur Baudouin de Flandre avait péri chargé de chaînes, après une défaite qu'il avait méritée par son imprudence¹.

Le siége se prolongeait : les croisés avaient dressé leurs tentes dans une plaine fertile, couverte de jardins et de vigno-

¹ Mannert, *Géogr. des Grecs*, VII, p. 141.

bles. La plupart passaient leurs journées au milieu des jeux et des banquets; quelques-uns seulement déploraient cette honteuse inertie qui, sur les frontières mêmes des infidèles, paraissait déjà énerver toutes les forces des chrétiens. Le sire de Coucy déclara le premier que la croisade lui imposait d'autres devoirs et, prenant avec lui cinq cents lances et autant d'arbalétriers à cheval, il alla, guidé par quelques chevaliers hongrois. reconnaître le pays.

Peu de jours s'écoulèrent avant que ses chevaucheurs lui annonçassent que vingt mille Turcs s'approchaient. Il se hâta de choisir une bonne position au milieu d'une forêt, et envoya en avant une centaine de lances pour attirer les Turcs dans les embûches qu'il avait habilement préparées. Ce qu'il avait prévu arriva. Les Turcs, s'étant élancés en désordre afin de poursuivre son avant-garde, se virent tout à coup entourés par les croisés qui les dispersèrent et en firent un terrible carnage. Pas un seul ne fut reçu à merci, car les vainqueurs ne prévoyaient point à quoi pourrait leur servir un exemple de clémence.

Lorsque le sire de Coucy revint au camp, on loua fort sa victoire. Le comte d'Eu éleva seul la voix pour le blâmer d'avoir dirigé cette expédition sans en prévenir le comte de Nevers. Le comte d'Eu voyait avec jalousie que le sire de Coucy, d'une naissance moins illustre que la sienne, lui était préféré par tous les chevaliers de France et d'Allemagne. De là résultaient de secrètes intrigues et de fréquentes discussions : tristes symptômes d'anarchie qui présagent toujours les malheurs et les revers.

Déjà la ville de Nicopoli semblait réduite à ouvrir ses portes. Les infidèles n'avaient point paru, et aucun effort n'avait été

fait pour la délivrer. Dans un discours adressé aux chefs des croisés, le roi Sigismond les avait vivement engagés à retourner en Hongrie dès qu'ils auraient pris Nicopoli, et à attendre la fin de l'hiver pour traverser le Bosphore et reconquérir Jaffa, Beyruth, Jérusalem et toute la terre sainte. « Ainsi, ajoute Froissart, avoit dit et proposé le roi de Hongrie aux seigneurs de France, et tenoient et comptoient « Nicopoli pour leur : mais il en adviendra bien autrement. « Toute celle saison, l'Amorath-Baquin avoit fait son armée « de Sarrasins et de mescréans. Et étoient priés et demandés « jusques au royaume de Perse. Et se présentèrent tous les « seigneurs de sa loi à lui aider pour détruire la sainte chrétienté; et avoient tous passé le bras Saint-George. Et « étoient bien deux cent mille de puissance; et du nombre « d'eux n'étoient point les chrétiens certifiés. Et tant approchèrent le roi et ses gens, en cheminant les couvertes « voies, qu'ils approchèrent la cité de Nicopoli; et rien ne « savoient les chrétiens de leur convenant, ni que ils fussent « si près d'eux approchés comme ils estoient [1]. »

« Ha fortune! fortune! s'écrie à ce sujet l'auteur de la « chronique de Bouciquault, trop fol est cil qui ne redoubte « la mutabilité de tes doubles visaiges et qui toujours te cuide « tenir en esgale beauté [2]! »

L'armée de Bajazet s'avançait, se déployant sur une largeur de plus d'une lieue. Huit mille Turcs la précédaient; mais, selon l'ordre qu'ils avaient reçu, dès que les chrétiens les attaqueraient, ils devaient, par une manœuvre semblable

[1] FROISSART, IV, 52.
[2] *Livre des faits de Bouciquault*, I, 25.

à celle du sire de Coucy, se retirer au centre de l'armée qui les suivait, afin de permettre aux deux ailes d'envelopper les assaillants : « Plus la vengeance de Dieu est tardive, plus « elle est terrible, » s'était écrié Bajazet[1].

Le lundi avant la Saint-Michel (25 septembre 1396[2]), vers dix heures du matin, au moment où les chefs de l'armée chrétienne étaient à dîner, on vint leur dire : « Or tôt, armez-« vous et apprêtez que vous ne soyez surpris et déçus; car « voici les Turcs qui viennent et chevauchent[3]. » Ils ne purent le croire, car ils avaient coutume de répéter qu'ils étaient assez forts pour soutenir le ciel sur leurs lances et que les infidèles n'oseraient jamais les attaquer. D'ailleurs, les nouvelles qu'on leur apportait étaient vagues : on ignorait si les Turcs étaient nombreux et si Bajazet se trouvait avec eux. Malgré cette incertitude, les chevaliers, la plupart échauffés par le vin, demandèrent leurs armes et leurs chevaux et se mirent aussi bien qu'ils le purent en ordre de bataille, tandis que Jean de Vienne déployait la bannière de Notre-Dame[4].

Cependant, le roi de Hongrie, remarquant les préparatifs du comte de Nevers, avait envoyé en toute hâte le maréchal de son armée le supplier de ne pas engager le combat avant d'avoir reçu des renseignements plus positifs. Les conseillers du jeune prince s'assemblèrent aussitôt. Le sire de Coucy

[1] Religieux de Saint-Denis, xvii, 25.

[2] Il y a quelque incertitude sur la date précise de la bataille de Nicopoli. J'ai suivi les indications de Froissart.

[3] Froissart, iv, 52.

[4] *Ibid.*

appuyait l'avis de Sigismond : « Le roi de Honguerie, disait-« il, a cause de nous mander ce qu'il veut que nous fassions; « et l'ordonnance du maréchal est bonne. » Mais le comte d'Eu, mécontent de ce que le sire de Coucy avait parlé le premier, s'empressa de combattre son opinion : « Oïl, oïl, ré-« pondit-il, le roi de Honguerie veut avoir la fleur et l'honneur « de la journée. Nous avons l'avant-garde, et jà le nous a-t-il « donné : si le nous veut retollir d'avoir la première bataille ; « et qui l'en croye, je ne l'en croirai-jà [1]. » Et en même temps il ordonna à l'un de ses chevaliers de se porter en avant avec sa bannière. Le sire de Coucy ne se dissimulait point tout le danger de cette résolution ; il consulta le sire de Vienne sur ce qu'il y avait lieu de faire : « Sire de Coucy, repartit « l'amiral de France, là où vérité et raison ne peut estre ouïe, « il convient que outre-cuidance règne, et puisque le comte « d'Eu se veut combattre et assembler aux ennemis, il faut « que nous le suivions. » Ils parlaient encore et déjà il n'était plus temps d'écouter les conseils de la prudence. Les deux ailes ennemies, fortes chacune de soixante mille hommes, se rapprochaient de plus en plus et enfermaient les chrétiens dans un cercle menaçant.

Tous ces nobles chevaliers qui s'étaient crus trop assurés du triomphe comprirent que leur courage seul pouvait les sauver. Ils s'élancèrent vers le premier corps de l'armée turque et l'avaient culbuté, malgré les pieux ferrés qui le protégeaient, quand, parvenus au sommet d'une colline, ils aperçurent devant eux les quarante mille janissaires de Bajazet. Attaqués de toutes parts par les champions les plus redoutables de l'isla-

[1] FROISSART, IV, 52.

misme, ils voulaient reculer et rejoindre les croisés qu'ils avaient laissés derrière eux, mais la retraite était devenue impossible, et ils devaient expier leur témérité par une mort presque aussi glorieuse qu'une victoire.

Le sire de Montcaurel, chevalier d'Artois, avait son fils auprès de lui quand la bataille s'engagea. Il appela son écuyer et lui dit : « Prends mon fils. » L'enfant ne voulait pas quitter son père ; on l'emmena de force.

Guillaume de la Trémouille n'imita pas l'exemple du sire de Montcaurel, et son fils tomba en combattant à ses côtés.

Les chevaliers chrétiens avaient vainement cherché à se rallier autour de Jean de Vienne qui portait la bannière de Notre-Dame : six fois elle fut abattue par les infidèles, six fois Jean de Vienne la releva, et il périt en la tenant serrée dans ses bras [1].

Le comte de Nevers était resté étranger à cette mêlée; moins heureux toutefois que le roi de Hongrie qui réussit à rentrer dans ses États, il fut atteint par les Turcs et dut la vie aux prières les plus humbles de ses serviteurs réunis autour de lui. « Les Turcs, poursuivant avec acharnement les chré-« tiens épars, parvinrent, dit le religieux de Saint-Denis, jus-« qu'au comte de Nevers. Ils le trouvèrent entouré d'un petit « nombre d'hommes d'armes qui, prosternés à terre et dans « l'attitude de la soumission, supplièrent instamment qu'on « épargnât sa vie. Les Turcs, dont la fureur commençait à se « lasser, leur accordèrent cette grâce. A l'exemple du comte, « les autres chrétiens se résignèrent comme de vils esclaves « à une honteuse servitude, s'exposant à un éternel dés-

[1] FROISSART, IV, 52; JUV. DES URSINS, 1396; PARADIN, p. 106.

app « … bonheur pour sauver leur misérable vie [1]. » Ce fut ainsi que le comte de Nevers mérita que ses courtisans et ses flatteurs le surnommassent Jean sans Peur [2].

La joie des Turcs fut grande quand, pénétrant dans le camp des chrétiens, ils le trouvèrent rempli d'approvisionnements et d'objets précieux. Bajazet vint lui-même visiter la tente qu'avait occupée le roi de Hongrie. Il s'y assit sur un tapis de soie, entouré de joueurs de flûte et de poëtes qui chantaient son triomphe; mais lorsqu'il la quitta, afin de parcourir le champ de bataille, l'enivrement de sa gloire se dissipa. Les vainqueurs comptaient soixante mille cadavres parmi les morts, et autour de chaque chrétien [3] on remarquait trente Turcs gisant à terre. Ce fut en ce moment que Bajazet versa, dit-on, des pleurs de rage et de douleur en jurant qu'il vengerait le sang des siens par celui de dix mille prisonniers tombés en son pouvoir.

Il passa toute la nuit dans une sombre fureur, et dès que le jour eut paru, il ordonna que tous les captifs fussent amenés devant lui. Ils défilèrent les uns après les autres devant le sultan des Ottomans, dépouillés de leurs vêtements et acca-

[1] REL. DE SAINT-DENIS, XVII, 27.

[2] Selon une autre opinion, moins vraisemblable, Jean sans Peur ne reçut ce surnom qu'en 1408 dans sa guerre contre les Liégeois.

[3] Bajazet fit défendre qu'on donnât la sépulture aux chrétiens; leurs corps se conservèrent pendant treize mois sans se corrompre : c'était, disait-on, une preuve de la sainteté à laquelle ils s'étaient élevés en s'offrant au martyre sous les drapeaux de Jésus-Christ. Les Turcs prétendaient, au contraire, « que les bestes n'en daignoient manger. » Quia christiani tot impietatibus pleni, eorum vesci carnibus bruta etiam non dignantur. REL. DE SAINT-DENIS, XVII, 28.

blés d'outrages. Ils savaient bien quel sort leur était réservé, et renonçant désormais à l'espoir d'être rendus à leur patrie et à leurs familles, ils s'encourageaient les uns les autres en se promettant les palmes du martyre. Un merveilleux récit augmentait leur résignation : on disait qu'au moment où les icoglans mettaient la main sur le sire de Coucy, à demi nu, l'on avait vu un magnifique manteau couvrir tout à coup ses épaules. « C'est pour Jésus-Christ que nous répandons notre « sang, s'écriait un chevalier allemand conduit devant Bajazet, « ce soir nous habiterons le ciel. » Bazajet gardait le silence, et à mesure que les chrétiens passaient devant lui un signe de sa main avertissait le bourreau de n'épargner aucun de ses ennemis. Là périt, avec cent autres barons, le sire d'Antoing, « ce gentil chevalier, » fameux par ses exploits. Cependant quand le comte de Nevers parut, implorant de nouveau, comme la veille, la générosité des vainqueurs pour lui et pour ses amis, il l'excepta de la sentence commune et sacrifia sa colère au désir secret de se faire payer une immense rançon par ces contrées soumises à l'autorité du duc de Bourgogne, dont les richesses et la prospérité étaient fameuses dans tout l'Orient; mais il voulut qu'il continuât à être le témoin de cette sanglante immolation, à laquelle n'échappèrent avec leur chef que vingt-quatre chrétiens : c'étaient entre autres le comte d'Eu, le comte de la Marche, le sire de Coucy, Henri de Bar, Gui de la Trémouille, le maréchal Bouciquault, et trois chevaliers flamands, nommés Nicolas Uutenhove, Jean de Varssenare et Gilbert de Leeuwerghem[1].

[1] Aggravata manus Domini super populum christianum et virgam furoris sui emiserat contra ipsum. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, V, 4.

Deux de leurs compagnons de captivité avaient puissamment contribué à leur salut, « en les faisant devers le roi « encore plus grands qu'ils n'estoient [1]. » L'un était le sire de Helly, chevalier d'Artois, l'autre Jacques du Fay, écuyer du Tournaisis. Par un heureux hasard, ils comprenaient tous les deux la langue des infidèles. Le sire de Helly avait servi autrefois le sultan Amurath, père de Bajazet; le sire du Fay avait pris part aux guerres du kan des Tartares.

Ce fut le sire de Helly qui reçut la mission de porter en Occident les lettres où Jean de Nevers réclamait de son père l'intervention la plus prompte en sa faveur, et Bajazet le chargea d'annoncer sa victoire à son fidèle allié, le duc de Milan. Gilbert de Leeuwerghem l'accompagna : avant que leur voyage s'achevât, de désastreuses nouvelles, que les fuyards qui traversaient l'Allemagne semaient devant eux, se répandirent en France [2]. Le roi fit bientôt défendre de répéter ces vagues rumeurs, et on enferma au Châtelet tous ceux qui les avaient propagées, pour les noyer s'ils étaient convaincus de mensonge [3]. On ne les noya pas : la nuit de Noël, Jacques de Helly arriva à Paris et se rendit aussitôt à l'hôtel Saint-Paul où se tenait le roi. La solennité de ce jour y avait réuni

L'*Histoire des Turcs* de M. de Hammer offre d'importants renseignements sur l'expédition de Nicopoli.

[1] FROISSART, IV, 52.

[2] Dès le 7 décembre 1396, le duc de Bourgogne, alarmé par ces bruits, avait chargé son écuyer Jean de Neuville et son valet de chambre Pieterken Vande Walle de se rendre à Venise pour y apprendre des nouvelles du comte de Nevers. *Mém. sur l'histoire de Bourgogne*, pp. 46 et 50.

[3] Et leur fust bien dit que si on trouvoit en mensonge les paroles que dites avoient, il estoit ordonné qu'ils seroient tous noyés : et en furent en grand'aventure. FROISSART, IV, 52.

les ducs de Bourgogne, de Berri, de Bourbon, d'Orléans et une foule de hauts barons. On leur annonça qu'un chevalier tout housé et éperonné demandait à entrer, et qu'il venait de la bataille de Nicopoli. On l'introduisit aussitôt. Il s'agenouilla devant le roi et raconta la défaite des chrétiens, dans laquelle Bajazet avait, moins par clémence que par cupidité, respecté les jours du comte de Nevers.

Tous les barons versaient des larmes; le duc de Bourgogne n'était pas moins affligé de voir son fils captif chez les infidèles. Pour les peuples chrétiens, la défaite de Nicopoli était aussi une source de honte et d'effroi. Un précieux témoignage des sentiments qui les agitaient nous est resté : c'est « l'espitre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture lacrimable de Nichopoli, adreçant à tous les roys, « princes, barons, chevaliers et communes de la crestianté « catholique [1]. » L'auteur ne s'est point nommé : il se contente de se désigner sous le titre modeste d'un vieux solitaire du monastère des Célestins de Paris; mais il raconte lui-même qu'ayant servi tour à tour le malheureux roi André de Naples et trois rois de Chypre, avec lesquels il se trouva pendant trente ans « emprès les Turcs et Sarrasins, » il a été à diverses reprises exposé à des naufrages, et que d'autres fois il lui est arrivé « en terre ès batailles d'estre décopé et habandonné « comme mort d'amis et d'ennemis. » Il se souvient d'avoir vécu avec les papes et les plus puissants monarques; il a vu les médecins les plus habiles, mais il ne faut demander la guérison des plaies de l'âme qu'à Dieu, « souverain physicien « qui de sa seule parole guérit toutes maladies. » Il ne cache

[1] *MS. de la Bibliothèque de Bourgogne,* 10486.

même point aux princes les plus orgueilleux que l'humilité seule accepte sans se plaindre la honte et les revers; les souvenirs de Nicopoli réveillent tristement ceux de Crécy et de Poitiers, et la conclusion de l'auteur est la réforme de la chevalerie qui se laisse séduire par le roi Orgueil et ses deux épouses Convoitise et Luxure, au lieu de suivre ces nobles dames qu'on appelle « Miséricorde, Vérité, Paix et Justice. » A côté de ces espérances ou de ces illusions, vient se placer une question plus urgente et non moins difficile, celle du rachat des captifs. Le vieux solitaire connaît trop bien les Sarrasins pour ne pas redouter leur cruauté, leur avidité et leur perfidie; il ne dissimule point combien il serait douloureux d'appauvrir la France à un tel point que ce serait peut-être la livrer faible et désarmée aux conquêtes des infidèles, et il flétrit avec énergie la médiation du duc de Milan « et de ces « faulx crestiens, aliez secrètement ou publiquement aux « ennemis de la foy, qui vendroient leur père pour argent, et « toutes foys ce seront eulx qui oudit traittié se monstreront « plus grans amis du duc de Bourgongne [1]. » Évidemment,

[1] Ceci est d'autant plus important que Jean Petit, dans son apologie du meurtre du duc d'Orléans, présente Philippe de Mézières comme l'agent du duc de Milan, qui préparait au fond du cloître les crimes qui devaient faire placer sur le front de Valentine la couronne de France : « La commune renommée est que quand la fille du duc de Milan se partit de lui pour venir en France, il lui dit : « Adieu, belle fille, je ne vous « veux jamais voir tant que vous soyez reine de France. » Et pour parvenir à ce, les dessus dits ducs d'Orléans et de Milan, par diverses voies, ont depuis machiné la mort du roi et de sa génération, desquelles choses fut moyen un faux hypocrite, nommé Philippe de Mézière, chevalier, qui étoit le propre ministre de faire trahison; car il fut chancelier du roi de Chypre, lequel il trahit faussement et mauvaisement, et puis s'en

il préférait une nouvelle croisade qui, envahissant à la fois la Turquie par l'Hémus et par le Bosphore, appellerait le duc de Bourgogne à venger les malheurs du comte de Nevers; et peu de jours après il traçait les statuts d'un nouvel ordre de chevalerie, consacré aux guerres lointaines, qui devait s'appeler *l'ordre de la Passion* [1]; ce vieux solitaire des Célestins était Philippe de Mézières [2], l'auteur du *Songe du vieil pèlerin*,

vint demeurer avec le dessus dit messire Barnabo; et lui demeurant avec lui, aida ledit duc de Milan à trahir, détruire et faire mourir ledit messire Barnabo, son seigneur et maître, et à ce fut serviteur et ami très spécial d'icelui duc de Milan, et avisèrent entre eux deux aucunes instructions qu'il apporta au duc d'Orléans; et pour faire la chose plus couvertement et plus subtilement, icelui Philippe de Mézière s'en vint à Paris, et se rendit aux Célestins par hypocrisie; et ainsi, comme ledit duc de Milan feignoit sainte vie pour plus aisément décevoir ledit messire Barnabo, ains fit icelui de Mézière feindre sainte vie à icelui duc d'Orléans pour faire décevoir et détruire le roi; et alloit tous les jours icelui duc d'Orléans aux Célestins, et là oyoit chacun jour cinq ou six messes par très grand' dévotion, ce sembloit, mais ce n'étoit que fausse hypocrisie et simulation; car, sous ombre de ce, ils faisoient en un oratoire leurs collations, conjurations et délibérations de la manière de parvenir à leur fausse, mauvaise et damnée intention. » Jean sans Peur se souvenait sans doute que Philippe de Mézières avait osé placer le salut des peuples chrétiens avant celui des vaincus de Nicopoli. L'abbé de Saint-Fiacre prétendit, dans son discours pour la duchesse d'Orléans, que Philippe de Mézières avait été envoyé en Italie, et notamment à la cour du duc de Milan, par Philippe le Hardi lui-même, pour y proposer une croisade (MONSTRELET, I, 47).

[1] Nova religio militiæ Passionis Jesu-Christi pro acquisitione sanctæ civitatis Jerusalem et Terræ Sanctæ.

[2] Le nom de Philippe de Mézières manque dans l'excellent catalogue de M. le chevalier Marchal. M. Buchon avait également examiné le manuscrit que j'ai cité sans en reconnaître l'auteur. Je m'estimerai heureux d'avoir été le premier à le signaler aux érudits modernes qui se sont

le conseiller de Charles V, l'ami de Pierre d'Ailly et de Pierre de Luxembourg, le prudent chancelier des rois de Chypre qui, né près d'Amiens, comme Pierre l'Ermite, avait consumé toutes les forces de sa vie en vains efforts pour ranimer, chez les peuples chrétiens, l'enthousiasme de la première croisade [1].

Le duc de Bourgogne ne se laissa point séduire par ce zèle pieux et ces rêves de gloire : il s'agissait bien moins à son avis de réparer la honte des chrétiens que de délivrer de la captivité l'héritier de sa puissance. Philippe espérait beaucoup de l'intervention du sire de Helly, qu'il avait nommé son chambellan, et auquel il avait donné une somme de deux mille francs et deux cents livres de rente [2]. Il s'était empressé de lui demander quels étaient les présents que l'on pourrait offrir à Bajazet, afin de le calmer et d'obtenir qu'il traitât généreusement les prisonniers, et Jacques de Helly avait répondu « que l'Amorath prendroit grand' plaisance à voir

occupés des compositions de Philippe de Mézières, si un avenir exempt d'orages peut leur permettre de joindre à quelque nouvelle édition du *Songe du vieil Pèlerin*, l'*Épître du vieux Solitaire*.

[1] *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, XVI, p. 219, et XVII, p. 491. Avant Philippe de Mézières, Bertrand du Guesclin avait dit aussi :

Qu'il iroit volentiers prendre la sainte crois.
CUVELIER, v. 6553.

[2] *Compte de Jean d'Époulettes*, 1397. Depuis cette époque, le sire de Helly resta l'un des chevaliers les plus fameux de la cour du duc de Bourgogne. En 1409, nous le trouvons chargé de la garde de Jean de Montaigu. Deux ans plus tard, l'influence bourguignonne lui fit obtenir le gouvernement de la Guienne, où il fut pris quelque temps après par les Anglais. On l'accusait d'avoir fait piller, en 1411, l'abbaye de Saint-Denis.

« draps de hautes lices ouvrés à Arras, mais qu'ils fussent « de bonnes histoires anciennes. » Il supposait qu'il recevrait aussi volontiers quelques-uns de ces faucons blancs que l'on désignait communément sous le nom de *gerfauts*, et il fut convenu que l'on joindrait à ces présents quelques pièces d'écarlate et de toiles blanches de Reims.

Douze jours s'étaient à peine écoulés depuis l'arrivée du sire de Helly, lorsqu'il quitta la France, le 20 janvier 1396 (v. st.), avec le sire de Chateaumorand, pour retourner en Orient. Le duc de Bourgogne avait fait venir d'Arras « des draps de « haute lice, les mieux ouvrés que on pût avoir et recouvrer; « et estoient ces draps faits de l'histoire du roi Alexandre et « de la greigneur partie de sa vie et de ses conquêtes, la- « quelle chose étoit très-plaisante et agréable à voir à toutes « gens d'honneur et de bien [1]. » On avait aussi choisi à Bruxelles de belles étoffes d'écarlate, blanches et vermeilles; elles étaient faciles à trouver en les payant bien, mais on eut grand'peine à se procurer si promptement les gerfauts. Leur rareté faillit faire manquer l'ambassade [2].

Cependant les prisonniers chrétiens avaient été conduits à Brousse. On leur donnait du pain de millet, peu de vin et de mauvaises viandes. Ils cherchaient à se consoler et à s'encourager les uns les autres, et Bouciquault ne cessait de répé-

[1] FROISSART, IV, 53.

[2] Il faut joindre à ces présents dix chevaux enharnachés, deux limiers, huit lévriers, des hanaps, des aiguières, etc. Les housses des chevaux étaient brodées d'or et ornées de pierreries; les mors et les boucles des brides étaient d'or fin; les selles avaient des arçons d'ivoire garnis d'argent, et de grosses roses d'or placées aux quatre coins. *Compte de Pierre de Montbertaut.*

ter : « Dieu, qui nous a délivrés de ce péril, nous délivrera « encore de plus grands ; car nous sommes ses soudoyers, et « pour lui nous avons celle peine [1]. »

Un fâcheux incident arrêtait toutes les négociations. Les présents destinés au soudan avaient tenté le roi de Hongrie. Il y voyait des trophées qui éterniseraient l'orgueil des infidèles et la honte des chrétiens : « Nous ne sommes pas d'accord, « disait-il aux ambassadeurs du duc, que ces présents et joyaux « vous meniez outre ni présentiez à ce chien mescréant le roi « Bassaach ; tant que des gerfaux, je ne ferois pas trop « grand compte, car oiseaux volent légèrement de pays en « autre ; ils sont donnés et tôt perdus ; mais des draps de « haute lice, ce sont choses à montrer et à garder [2]. »

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, le duc de Bourgogne s'en montra fort indigné ; mais le duc de Berri, qui saisissait toutes les occasions de le contrarier, prétendait que le roi de Hongrie avait raison et que c'était trop s'abaisser que d'offrir des objets si précieux à un prince ennemi de la vraie foi. Cependant personne ne soutint son avis, et le roi termina la discussion en lui demandant s'il croirait lui-même devoir refuser les dons de Bajazet. Or, il n'y avait pas dix ans que le soudan lui avait envoyé un rubis qu'il vendit vingt mille florins. On se hâta donc d'écrire au roi de Hongrie pour l'inviter à laisser passer les ambassadeurs avec les présents dont ils étaient chargés. Il y consentit avec quelque peine, et Jean de Nevers profita de cette ambassade pour faire prier son père de se hâter de payer toutes les rançons.

[1] Froissart, IV, 53.
[2] *Ibid.*

Le duc et la duchesse de Bourgogne avaient introduit une sévère économie dans leur maison. Leur vaisselle avait été mise en gage et ils s'étaient adressés aux marchands génois et lombards qui, à cette époque, étaient les plus riches de l'Europe. Dès que le sire de Helly fut revenu, ils le renvoyèrent de nouveau en Orient avec Gilbert de Leeuwerghem. On lui avait remis des lettres d'un célèbre marchand lombard de Paris, nommé Dino Rapondi [1], qui chargeait un autre marchand, habitant l'île de Scio, de se porter caution pour les rançons des captifs à quelque somme qu'elles s'élevassent. Le roi de Chypre et les sires d'Abydos et de Mételin intervinrent également, et Bajazet consentit à fixer la rançon à deux cent mille ducats. Les marchands italiens s'engagèrent pour le comte de Nevers, et celui-ci, à son tour, promit de rester en otage à Venise jusqu'à ce que cette somme leur aurait été restituée.

Avant que ces négociations s'achevassent, le sire de Coucy

[1] Ce fut pour reconnaître ses services que le duc de Bourgogne nomma Dino Rapondi son conseiller et son maître d'hôtel, après lui avoir donné trois mille francs d'or. *Compte de Jean d'Épouletles*, 1396. Dino Rapondi avait autrefois habité Bruges et était l'un de ces marchands qui prêtèrent de l'argent à Philippe le Hardi en 1369, immédiatement après ses noces avec Marguerite de Male. *Compte de Robert d'Amanec*, 1372. Voyez tome III, p. 408. Les Rapondi méritaient leurs richesses en aimant les lettres. Philippe le Hardi acheta à Dino et à Jacques Rapondi un Tite-Live et une Bible enluminés de lettres d'or, d'histoires et d'images. *Compte de Jean d'Épouletles*, 1399. Dino Rapondi mourut à Bruges en 1414. *Compte de Pierre Maco*, 1415; MEYER, 1414. Dino Rapondi eut sa chapelle à Saint-Donat, et son épitaphe y rappelait ses dignités : Sapiens et prudens vir Dynas de Rapondis, mercator, oriundus de Luca, illustrium Philippi et Joannis Burgundiæ ducum et Flandriæ comitum consiliarius et magister hospitii.

était mort à Brousse [1], et le comte d'Eu, épuisé de privations et de fatigues, avait peu tardé à le suivre dans le tombeau.

Plus malheureux que ses compagnons, le bâtard de Savoie charma, par « doux devis, » l'Héloïse d'un harem, et expia son amour aussi cruellement qu'Abailard [2].

Cependant Bajazet avait donné l'ordre de traiter avec respect le comte de Nevers; dès que les conditions de sa rançon eurent été réglées, il le considéra moins comme son captif que comme un hôte auquel il voulait montrer combien sa puissance était grande et sa colère redoutable. Un jour il fit en sa présence ouvrir le ventre à l'un de ses icoglans qu'une pauvre femme accusait de lui avoir dérobé le lait de sa chèvre; un autre jour, il menaça deux mille de ses fauconniers de leur faire trancher la tête parce qu'un aigle avait été mal poursuivi.

Enfin il permit aux captifs de s'éloigner; mais avant de leur rendre la liberté, il fit appeler devant lui le comte de Nevers et lui dit :

« Jean, je sais assez et suis bien informé que tu es en ton « pays un grand seigneur et fils de grand seigneur. Tu es « jeune, et peux espoir prendre et recueillir en blâme et en « vergogne ce qu'il t'est ainsi avenu en ta première cheva- « lerie, et peut advenir que volontiers, pour étouffer ce blâme « et recouvrer ton honneur, tu assemblerois puissance pour « venir sur moi et donner bataille. Si je faisois doute et si je

[1] La dame de Coucy avait chargé un chevalier flamand, le sire de Heyne, de se rendre à Brousse pour annoncer à son mari sa prochaine délivrance : le sire de Heyne arriva trop tard.

[2] CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXII. Meyer substitue au nom du bâtard de Savoie celui du bâtard de Bar.

« voulois, avant ta délivrance, je te ferois jurer sur ta foi et « sur ta loi que jamais tu ne t'armerois contre moi, ni tous « ceux qui sont en ta compagnie. Mais nennil; ce serment à « toi ni à eux ne ferai-je pas faire. Mais veuil, quand tu seras « venu et retourné par delà et il te vient à plaisance que tu « assembles ta puissance et viennes contre moi, tu me trou- « veras toujours tout prêt à toi et tes gens recueillir sur les « champs par bataille, et ce que je te dis, dis-le ainsi à tous « ceux auxquels tu auras plaisance de parler, car à ce suis-je « né, pour faire armes toujours et conquêter avant [1]. »

Le comte de Nevers et ceux de ses amis que la mort avait épargnés se dirigèrent de Brousse vers l'un des ports de la Propontide, et ils y trouvèrent des vaisseaux pour se rendre, en suivant le rivage de la Troade, dans l'île de Mételin, l'ancienne Lesbos, que gouvernait un noble Génois de la maison des Gattilusio [2]. Ce prince, l'un des derniers barons chrétiens d'Orient, leur offrit des toiles fines et des draps de Damas; il chercha surtout à leur faire oublier, au milieu des plaisirs, les malheurs de la captivité et de l'exil. La dame de Mételin, gracieuse et belle, était digne de régner dans la patrie de Sapho « car elle savoit d'amour tout ce que on en peut savoir, « sur toutes autres en la contrée de Grèce [3]. »

[1] **Froissart, iv, 59.**

[2] **C'était, selon Michel Ducas, un fils de Francesco Gattilusio, neveu, par sa mère, de Jean Paléologue. L'histoire des seigneuries génoises dans l'Archipel est, à cette époque, pleine de confusion. Les Gattilusio avaient succédé aux Centurioni, ceux-ci aux Catanco qui avaient chassé, en 1333, les Grecs de Mételin. En 1401, on trouve à la cour du duc de Bourgogne un ambassadeur du prince de Mételin, nommé Anselme Spinola.**

[3] **Froissart, iv, 59.**

D'autres galères portèrent les chevaliers croisés de Mételin dans l'île de Rhodes où le grand prieur d'Aquitaine prêta trente mille francs au comte de Nevers. Ils y demeurèrent longtemps, attendant la flotte de Venise qui devait aller les y chercher. Lorsqu'elle arriva, Gui de la Trémouille venait de rendre le dernier soupir et ils apprirent aussi que le sire de Leeuwerghem était mort après une horrible tempête en retournant en Occident.

Le comte de Nevers reste seul insensible à tous ces désastres : il néglige les enseignements de l'adversité et ne comprend pas mieux les devoirs que la liberté lui impose. Ni la honte de sa défaite, ni le mépris insultant de Bajazet, ni la triste fin de ses compagnons les plus braves et les plus illustres n'ont pu l'instruire ; l'Orient le retient sous un ciel néfaste, enivré de mollesse et de volupté ; il erre lentement de Mételin à Rhodes, de Rhodes à Modon, de Modon à Zante, sur ces mers où le chantre de l'Odyssée plaça les nymphes dont les charmes perfides faisaient oublier la patrie : au quatorzième siècle, le farouche Jean sans Peur a remplacé le sage Ulysse, mais les nymphes de l'épopée antique sont immortelles, et c'est Froissart qui reprend le récit d'Homère :

Et de là vinrent cheoir en l'île de Chifolignie et là ancrèrent. Et issirent hors des gallées, et trouvèrent grand « nombre de dames et damoiselles qui demeurent au dit île « et en ont la seigneurie, lesquelles reçurent les seigneurs de « France à grand'joie et les menèrent ébattre tout parmi l'île « qui est moult bel et plaisant. Et disent et maintiennent ceux « qui la condition de l'île connoissent que les fées y conversent « et les nymphes, et que plusieurs fois les marchands de « Venise et de Jennèves et d'autres terres, qui là arrivoient

« et qui y séjournoient un temps, pour les fortunes qui sur « la mer estoient, les apparences bien en véoient, et en vérité « les paroles qui dites en sont éprouvoient. Moult grande- « ment se contentèrent le comte de Nevers et les seigneurs « de France des dames de Chifolignie, car jouyeusement elles « les recueillirent. Et leur dirent que leur venue leur avoit fait « grand bien, pour cause de ce qu'ils estoient chevaliers et « hommes de bien et d'honneur, et leur laissa le comte de « Nevers de ses biens assez largement, selon l'aisement qu'il « en avoit, et tant que les dames lui en seurent bon gré, et « moult l'en remercièrent au départir [1]. »

Cette fois le comte de Nevers se dirigea vers Venise : il y trouva le sire de Helly, qui était venu lui porter tout ce qui était nécessaire, afin qu'il pût convenablement soutenir son rang jusqu'à ce que le payement complet de sa rançon lui permît de quitter l'Italie. Ce moment arriva bientôt, et Jean de Nevers, que les souvenirs de Baudouin avaient rempli de terreur dans les plaines de Trinovi, quitta cette place de Saint-Marc où Villehardouin avait réclamé l'appui des Vénitiens pour la croisade de l'empereur de Constantinople. Henri de Bar avait succombé aux bords de l'Adriatique : le comte de Nevers rentrait presque seul dans le royaume qu'il avait quitté entouré de l'élite de la noblesse et de la chevalerie.

Autre exemple des vanités de la fortune : six ans après la bataille de Nicopoli, le kan des Tartares, qu'avait servi Jacques du Fay, livrait bataille à Bajazet et enfermait le vainqueur du comte de Nevers dans une cage de fer.

[1] Froissart, IV, 59.

Le duc et la duchesse de Bourgogne avaient montré la plus grande activité pour hâter la délivrance de leur fils; mais les sommes qu'ils devaient payer s'accroissaient de jour en jour. Aux deux cent mille ducats exigés par Bajazet se joignaient des frais presque aussi considérables, résultat des dépenses que ces négociations avaient entraînées, et le duc, ayant vainement épuisé son trésor pour y suffire, s'était vu réduit à recourir successivement à la générosité des princes étrangers et à celle de ses propres sujets. Le roi de France donna quarante-six mille francs; le roi de Chypre avait déjà avancé dix mille ducats; le roi de Hongrie avait promis un subside de cent mille florins, et l'on s'était également adressé au duc de Brabant, au duc de Bavière et au comte de Savoie; mais les conseillers de Philippe le Hardi comptaient bien plus sur les taxes que s'imposeraient volontairement les principales villes de ses États, notamment celles de Flandre, « où il « abonde moult de finances, pour le fait de marchandise[1]. » Gand offrit cinquante mille florins; Bruges, Ypres, Courtray et les autres villes se montrèrent également disposées à d'importants sacrifices. Elles y trouvaient l'occasion d'obtenir la sanction et le développement de leurs priviléges; et, dès l'année suivante, malgré l'intervention de Martin Porée, évêque d'Arras et chancelier de Bourgogne, l'on vit les échevins de Gand, non moins puissants que lorsqu'en 1351 ils jugeaient le sire d'Espierres, condamner à un exil de cinquante années, le grand bailli de Flandre, Jacques de Lichtervelde et d'autres officiers du duc, parce qu'ils avaient fait mettre un bourgeois à mort au mépris des lois de la com-

[1] Froissart, IV, 59; Plancher, *Histoire de Bourgogne*.

mune [1]. Jacques de Lichtervelde avait aussi un autre crime à expier : lors des efforts de Philippe le Hardi pour étendre le schisme d'Avignon, il avait été l'instrument odieux des persécutions religieuses.

L'héritier de l'autorité du duc de Bourgogne alla lui-même s'incliner devant la résurrection des libertés communales dans ces villes qui n'avaient prodigué leur or pour sa rançon que pour briser elles-mêmes les chaînes d'un joug odieux. En quittant Paris, il se rendit à Gand pour remercier les bourgeois de leur empressement à s'imposer des taxes pour le délivrer, et ce fut ainsi qu'il alla successivement exprimer sa gratitude aux bourgeois de Bruges, d'Anvers, d'Ypres, de Termonde, de l'Écluse [2].

Les communes flamandes se sentaient d'autant plus fortes qu'elles espéraient voir se renouer leurs relations avec l'Angleterre [3].

Au moment même où se livrait la bataille de Nicopoli, des fêtes splendides réunissaient entre Ardres et Calais l'élite des chevaliers de France et d'Angleterre. Il ne s'agissait de rien

[1] *Compte de Jean Chousat*, 1401; Meyer, 1399; Ph. de l'Espinoy. Peu après, on voit les échevins de Gand intervenir comme arbitres entre le comte de Hainaut et les magistrats de Hambourg (*MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16732.

[2] Plancher, III, p. 156.

[3] Par espécial le duc de Bourgogne se tenoit à si chargé de la guerre que volontiers il eust vu bonne paix; et la principale cause qui à ce li inclinoit, c'estoit pour le pays de Flandre dont il estoit sire de par sa femme, qui gisoit en la main et frontière des Anglois, et aussi les cœurs de moult de Flamands sont plus Anglois que François, et tout pour la marchandise qui vient et arrive en Flandre par mer et par terre. Froissart, IV, 43.

moins que de la réconciliation des deux peuples, cimentée par une trêve de vingt-cinq ans : la remise solennelle d'Isabelle de France, pauvre enfant de huit ans qui pleurait en s'éloignant, devait en être le gage [1]. On avait même décidé qu'on élèverait sur le lieu de l'entrevue de Charles VI et de Richard II un autel en l'honneur de Notre-Dame de la Paix : mais ce projet ne s'exécuta jamais, et le peuple ne conserva que le souvenir d'un effroyable orage qui renversa dans les deux camps la plupart des tentes.

Jamais il n'avait été plus difficile de former une alliance durable entre les deux nations. En Angleterre aussi bien qu'en France, autour du trône de Richard II comme à l'ombre de celui de Charles VI, des ambitions rivales ne cessaient de s'agiter, s'appuyant tour à tour sur la faiblesse du monarque ou sur les sympathies populaires. Si l'on voyait, en France, une grande partie de la noblesse appeler de tous ses vœux le jour où elle pourrait venger les désastres de Crécy et de Poitiers, les Anglais ne regrettaient pas moins de ne pouvoir poursuivre le cours si glorieux de leurs succès. Brest avait été restitué aux Français; le bruit courait qu'on leur rendrait également Calais. Le mécontentement se transforma bientôt en un complot dirigé par le plus jeune des fils d'Édouard III, Thomas, duc de Gloucester; Richard II le dissipa par la terreur. Le duc de Gloucester, arrêté dans l'escorte même du roi, fut étouffé à Calais [2]. On désignait comme ses complices deux autres oncles du roi, Édmond de Cambridge, devenu duc d'York, et le duc Jean de Lancastre. Ce dernier sur-

[1] Rymer, III, 4, pp. 111-118.

[2] Froissart, IV, 61; Rymer, III, 4, p. 132.

tout conservait cette énergie et cette activité dont nous avons signalé ailleurs l'influence dans les négociations du règne de Louis de Male. Né à Gand, lors des grandes expéditions de son père, il avait épousé, en troisièmes noces, la fille d'un chevalier de Hainaut, nommée Catherine de Rues, qui était venue en Angleterre avec « la noble roine, madame Philippe « de Haynaut, » que Froissart, pendant sa jeunesse, « servoit « de beaux ditties et traités amoureux [1]. » Lorsque Henri de Derby, fils du duc de Lancastre, fut exilé par Richard II, une même sentence de bannissement frappa dans le parti opposé le comte de Nottingham, auquel l'opinion publique reprochait trop vivement la part qu'il avait prise à la mort du duc de Gloucester. En quittant Calais, où le crime avait été consommé, il se rendit en Flandre, car « il avoit ordonné ses « besognes et fait ses finances à prendre aux lombards à Bruges [2]; » il passa quinze jours dans cette ville et fit aussi quelque séjour à Gand avant de continuer son voyage vers l'Allemagne.

Le comte de Derby avait suivi une autre route : il avait débarqué en France et s'était rendu à Paris; le duc de Berri et le frère du roi, Louis d'Orléans, lui firent grand accueil. Unis momentanément par leur jalousie contre Philippe le Hardi, ils oubliaient que ce prince qu'ils saluaient avec de si grandes démonstrations d'amitié et de joie était le fils d'un des plus redoutables adversaires de la France et lui-même l'ennemi des Français; peu leur importait : ils ne voyaient en lui qu'un rival du comte de Nottingham, qui voyageait en Flandre sous

[1] FROISSART, IV, 1.
[2] FROISSART, IV, 65.

la protection de ce duc de Bourgogne dont ils étaient eux-mêmes les rivaux.

On en eut bientôt de nouvelles preuves. Le duc de Bourgogne se trouvait à Paris quand on y traita dans le conseil du roi d'un projet de mariage entre le comte de Derby et la fille du duc de Berri, veuve du comte d'Eu, mort dans la croisade de Nicopoli. Il le combattit vivement, en disant : « Nous « n'avons que faire de donner notre cousine en mariage à un « traître. — Sire, s'écria alors Henri de Lancastre chan- « geant de couleur, je ne fus oncques traître, ni trahison ne « pensai, et si nul estoit qui de trahison me voulsist amettre, je « suis tout prêt de répondre, soit présentement ou quand il « plaira à monseigneur qui ci est. — Nennil, cousin, répondit « le roi de France, qui s'était pris d'une grande affection pour « le prince anglais, je crois que vous ne trouverez jà homme « en France, de la nation et tenure de France, qui vous cha- « lenge votre honneur, et les paroles que mon oncle vous dit « viennent d'Angleterre [1]. » On racontait, en effet, que le comte de Salisbury avait été envoyé à Paris par Richard II, pour s'opposer au mariage du comte de Derby, et la plupart des chevaliers ressentaient vivement l'injure publique faite en présence du roi à l'un des plus nobles princes de l'Europe, qui s'était signalé par ses pèlerinages dans les pays éloignés, en Lithuanie, en Égypte, à Jérusalem et au mont Sinaï; mais ses amis le consolaient en lui disant : « Mon- « seigneur, confortez-vous en ce, otretant que pour le pré- « sent, et endurez et portez patiemment. Espoir aurez-vous « après assez de gloire et de joie. Souffrez vous et laissez le

[1] Froissart, IV, 69.

« temps couler aval; espoir, se portent mieux vos besoignes « en Angleterre que vous ne cuidez. L'amour que les bonnes « gens ont à vous, et les bonnes prières, vous délivreront en « bref, s'il plaît à Dieu, de tous dangers [1]. » Ils ne s'étaient point trompés. Les bourgeois de Londres profitèrent de l'absence du roi Richard, retenu en Irlande par la guerre, pour proclamer sa déchéance et appeler Henri de Derby. L'archevêque de Canterbury se chargea de leur message, et le premier prélat de l'Angleterre, député par les communes du royaume, aborda bientôt à l'Écluse, déguisé en moine, un rosaire et un bourdon à la main, comme s'il se rendait à Liége, à Cologne ou dans quelque autre lieu de pèlerinage : ces précautions avaient été jugées nécessaires pour cacher son voyage au duc de Bourgogne.

De l'Écluse, il se dirigea vers la France par Ardenbourg, Gand et Audenarde, et trouva au château de Bicêtre le comte de Derby. Celui-ci prétexta une excursion en Bretagne, parce qu'il craignait que le duc de Bourgogne ne lui tendît quelque embûche sur la route de Calais. Dans les premiers jours de juillet, il débarquait à Ravenspur; au mois de septembre, Richard, vaincu, remettait lui-même sa couronne à l'héritier de Jean de Gand, devenu le fondateur de la dynastie de Lancastre.

La colère du duc de Bourgogne fut extrême lorsque la dame de Courcy, qu'on avait renvoyée d'Angleterre avec les autres serviteurs de la jeune reine Isabelle, confirma les nouvelles qu'avaient déjà répandues des marchands flamands. Par son conseil, on essaya de faire soulever l'Aquitaine : on espérait

[1] FROISSART, IV, 69.

qu'elle se souviendrait de son affection pour le roi Richard qui était né à Bordeaux ; mais elle n'osa pas se confier dans la protection de la triste royauté de Charles VI.

La folie du roi présentait de jour en jour moins de chances de guérison, et à mesure qu'elles s'affaiblissaient les divisions de ses oncles devenaient plus graves. Cependant le duc de Bourgogne, voyant échouer les tentatives qu'on avait faites en Aquitaine, avait renoncé à tout projet de déclarer la guerre au nouveau roi d'Angleterre. Il se montrait plus disposé à la paix, et alla lui-même à Lelinghem, suivi de cinq cents chevaliers, recevoir la jeune veuve de Richard II, dont l'hymen s'était conclu sous de si funestes auspices. Il attendait que sa puissance, ébranlée par tant d'échecs, eût le temps de trouver dans le cours des événements quelque élément nouveau de force et de vigueur.

Lorsque, après la mort du duc de Bretagne, le duc d'Orléans réclama la tutelle de son fils, Philippe réussit à la lui faire refuser par les barons bretons, et il se rendit lui-même en Bretagne pour recevoir, au nom du roi, le serment d'obéissance de cette province au jeune duc [1].

A la même époque, il saisissait l'occasion d'intervenir activement dans les affaires d'Allemagne. Les Électeurs avaient déposé Wenceslas de Bohême : ils désignèrent pour son successeur un prince allié et tout dévoué à Philippe le Hardi. Les ducs de Bourgogne et de Berri s'étaient réconciliés pour combattre le duc d'Orléans qui soutenait Wenceslas, et, grâce à leur influence, des ambassadeurs français allèrent solennellement confirmer le choix de Robert de Bavière [2].

[1] MONSTRELET, I, 5.
[2] MONSTRELET, I, 6.

La haine que se portaient les ducs de Bourgogne et d'Orléans devint bientôt si vive qu'ils réunirent leurs hommes d'armes autour de Paris pour se combattre, et ce fut à grand'-peine qu'on parvint à les empêcher de livrer la France à une guerre civile [1].

Encouragé par ces succès, Philippe le Hardi essaye de resserrer les liens de sa domination sur la Flandre, en défendant rigoureusement que l'on se rende à Rome au grand jubilé de 1400; mais le peuple, détestant de plus en plus le schisme d'Avignon, trouve le châtiment de cette nouvelle persécution dans une peste violente, qui exerce les plus grands ravages dans la ville de Tournay, résidence de l'évêque clémentin.

Ce ne sont pas seulement les sympathies religieuses de son peuple que Philippe continue à proscrire : dès qu'il devient hostile aux communes, il met le même zèle à condamner leurs relations industrielles avec l'Angleterre. Une guerre maritime accroît les désastres des épidémies. Tandis qu'une flotte anglaise pille l'île de Cadzand, d'autres vaisseaux anglais attaquent les navires espagnols qui se dirigent, chargés de vins, vers l'Écluse [2].

Le duc de Bourgogne venait de quitter Paris pour aller recevoir à Bruxelles le gouvernement du Brabant des mains de sa tante, la duchesse Jeanne, et en assurer la transmission à Antoine, le second de ses fils [3], et peut-être aussi

[1] MONSTRELET, I, 5.

[2] MEYER; *Chroniques flamandes*.

[3] MONSTRELET, I, 17; CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139; f° CCXIV.

pour se rapprocher de la Flandre, menacée par les Anglais. Cependant, dès qu'il y fut arrivé il éprouva les premières atteintes du mal qui devait le conduire au tombeau : d'heure en heure sa situation devenait plus grave, et il résolut de se faire transporter à Halle, pour y implorer le rétablissement de sa santé à l'autel de Notre-Dame, où l'on vénérait une pieuse image qui avait autrefois appartenu à sainte Élisabeth de Hongrie [1]. Le ciel n'exauça point ses prières; il y rendit le dernier soupir, le 27 avril 1404 [2].

[1] JUSTE-LIPSE, *Diva Virgo Hallensis*, 3. En 1421, après la bataille de Mont-en-Vimeu, le duc Philippe de Bourgogne, petit-fils de Philippe le Hardi, fit un pèlerinage à Notre-Dame de Halle.

[2] MONSTRELET, I, 18; JOANN. A LEIDIS, p. 324. Christine de Pisan écrivit des vers pour honorer la mémoire de son bienfaiteur. L'avénement de Jean sans Peur devait apprendre à regretter Philippe le Hardi :

Plourez, Francoys, tout d'un commun vouloir;
Grans et petits, plourez ceste grant perte!
Plourez, bon roy, bien vous devez douloir;
Plourer devez vostre grevance apperte!
Plourez la mort de cil qui, par desserte,
Amer deviez et par droit de lignaige,
Vostre loyal noble oncle, le très saige,
Des Bourguignons, prince et duc excellent;
Car je vous dy qu'en mainte grant besongne
Encor direz trestuit à cuer dolent :
« Affaire eussions du bon duc de Bourgogne. »

Plourez, Berry, et plourez tuit sy hoir;
Car cause avez, mort la vous a ouverte!
Duc d'Orléans, moult vous en doit chaloir;
Car par son sens maint faute est couverte!
Duc des Bretons, plourez; car je suis certe
Qu'affaire arez de lui en vos jeune age!
Plourez, Flamans, son noble seignourage!

Le règne de Philippe le Hardi avait inauguré en Flandre la domination des ducs de Bourgogne; mais il avait à peine ouvert cette sanglante et longue carrière réservée à ses successeurs. De tous ses grands projets, il n'en était presque aucun qui eût réussi; il laissait en France son influence douteuse et affaiblie, et tandis que les communes flamandes retrouvaient dans leur active prospérité la source de leur puissance, Philippe le Hardi, que l'on avait vu accabler ses propres peuples d'impôts si ignominieux et appauvrir la France par tant de folles dépenses pour les guerres d'Angleterre, de Gueldre et d'Orient, expirait pauvre, abandonnant, chargé de dettes énormes, le plus riche héritage du monde. Ce prince, qui dès le lendemain de ses noces était réduit à emprunter aux marchands de Bruges [1] et qui donnait sa ceinture en gage au duc de Bourbon et à Gui de la Trémouille pour soixante livres perdues au jeu de paume [2], ne laissait pas dans son trésor, où s'était englouti tant d'argent enlevé aux nobles, aux marchands et aux bourgeois, de quoi suffire aux frais de ses obsèques. Il fallut lever six mille écus d'or pour transporter à Dijon les restes du duc, enveloppé par expiation et par pénitence dans une humble robe de chartreux [3], et lorsqu'on s'arrêta à Arras, pour y célébrer solennelle-

Tout noble sanc, allez vous adoullant !
Plourez, ses gens ! car joie vous eslongne ;
Dont vous direz souvent en vous doullant :
« Affaire eussions du bon duc de Bourgogne. »

[1] Voyez tome III, p. 408.

[2] *Compte de Huet Annon*, 1367.

[3] Il fut inhumé, vestu en chartreux selon l'ancienne dévotion de plusieurs nobles du temps passé, auxquels on faisoit croire que le mérite

ment les offices funèbres, une dernière cérémonie y rappela, pour la condamner, sa fastueuse prodigalité : « Là, « dit Monstrelet, renonça la duchesse Marguerite, sa femme, « à ses biens meubles, pour le doute qu'elle ne trouvât trop « grands debtes, en mettant sur sa représentation sa cein- « ture avec la bourse et les clefs, comme il est de coutume. « et de ce demanda un instrument à un notaire public qui « estoit là présent [1]. »

Les ennemis du duc de Bourgogne réservaient d'autres outrages à sa mémoire. Peu de temps après sa mort, des messagers du pape d'Avignon, Benoît XIII, apportèrent en Flandre des lettres adressées à Philippe le Hardi. Jean les ouvrit et y trouva deux bulles dont les termes étaient si étranges qu'il ne put croire à leur authenticité que lorsque le pape eut consenti à y faire apposer son scel de plomb. Par la première, Benoît XIII, cédant à l'influence du duc d'Orléans, invitait le duc de Bourgogne à ne plus chercher à intervenir dans le gouvernement du royaume, et à en laisser tous les soins au frère de Charles VI. Que renfermait la

d'une fondation ou d'un bienfait, avec l'emprunt d'un habit religieux, confondoit les désordres de leur vie avec les macérations, les jeusnes, les prières et les bonnes œuvres des couvens qu'ils édifioient ou protégeoient, et que ce n'estoit rien de si peu de vices meslez avec tant de vertus. Pour moy, j'ay de la peine à croire que cet habit qui ne cousta que huict escus ait eu la vertu d'expier tant de millions, causes de tant de larmes et de tant de misères, qu'il exigea de la France. LELABOUREUR, *Histoire de Philippe le Hardi.*

[1] MONSTRELET, I, 18; RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, XXV, 4. Le Religieux de Saint-Denis ajoute : Quod abjectissimis et pauperculis mulieribus extrema necessitate positis non tamen sine summo opprobrio contingit. Comparez PLANCHER, III, p. 574.

seconde? on l'ignore. « Du contenu d'icelles, porte une chro- « nique, fist le duc grant semblant de courroux et d'anoy, et « aussy seroit-ce de recorder le contenu d'icelles [1]. » Quoi qu'il en soit, Jean sans Peur convoqua immédiatement ses conseillers : il leur annonça brièvement qu'il avait résolu de faire mourir l'unique frère du roi de France [2]. Sa haine l'aveuglait : selon les uns, il se souvenait d'un sanglant affront du duc d'Orléans [3], selon d'autres, il lui attribuait une odieuse tentative qu'avait inspirée la beauté de Marguerite de Bavière [4].

Le duc de Bourgogne s'était hâté d'envoyer les bulles pontificales à sa mère, qui les transmit, à Bruxelles, à Antoine, le second de ses fils. Marguerite de Male avait déjà déclaré qu'elle quitterait l'Artois pour se rendre en Flandre, soit qu'elle y eût indiqué une entrevue à Jean sans Peur, soit qu'elle se proposât de convoquer les représentants des villes dont elle était restée souveraine, pour les appeler à soutenir ses querelles domestiques et pour conduire les vaincus de Roosebeke jus-

[1] CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXV. Meyer dit aussi : Continebant litteræ nescio quid grande et horrendum quod omnibus est scriptoribus incognitum.—Depuis se commencha grans discordes et dissence entre les ducs d'Orliens et de Bourgoingne. CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXV.

[2] ANON., cité par Meyer, 1406.

[3] On disait que le duc d'Orléans avait donné, un jour, un soufflet à Jean sans Peur en présence de son père, « et lors luy fu dit que ce seroit une mauvaise buffe pour luy qui l'avoit donnée. » CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXIX.

[4] ANON., cité par Meyer, 1406; BRANTÔME. Le Religieux de Saint-Denis se contente d'ajouter, « multis secretioribus causis. » — L'Anonyme de Meyer n'est autre que le pseudonyme Amelgard. DU THEIL, *Notice des manuscrits*, I, p. 411.

qu'aux portes du palais de Paris. Au milieu de ces pourparlers et de ces projets, une attaque d'apoplexie l'enleva, à Arras, le 21 mars 1404 (v. st.), et elle fut ensevelie, comme elle en avait exprimé le vœu, près de son père, dans l'église de Saint-Pierre de Lille [1].

[1] Religieux de Saint-Denis, xxv, 4; Oudegherst, ii, 184; Plancher, iii, p. 17. Meyer fixe au 16 mars la date de la mort de Marguerite de Male.



LIVRE QUATORZIÈME.

1404-1419.

Jean sans Peur.
Tendance des communes à reconstituer la nationalité flamande.
Combats, crimes et intrigues.

Les chevaliers qui avaient accompagné Jean de Nevers en Orient « racontoient communément qu'il y eut un Sarrasin, « négromancien, devin ou sorcier, qui dist qu'on le sauvast et « qu'il estoit taillé de faire mourir plus de chrestiens que le « Basac ny tous ceux de leur loy ne sçauroient faire [1]. »

[1] Juvénal des Ursins, 1396. — L'historien espagnol Diego Valera, qui avait vu à la cour d'Albert, roi des Romains, le chevalier hongrois qui sauva Sigismond de Luxembourg à Nicopoli, dit à ce sujet : « Avec le « Morat estoit un grant astrologue qui luy dit : Sire, je te supplie que ne « faces point morir ceulx que je te diray, car tu en aras ung très grant

La défaite de Poitiers avait répandu sur toute la vie de Philippe le Hardi une auréole chevaleresque; celle de Nicopoli laissa son fils sombre et haineux. Si l'on en croit le témoignage d'un vieux chroniqueur, Jean sans Peur ne cherchait, à l'époque de la mort de Marguerite de Male, que les moyens de poursuivre, par la violence et la guerre, sa

« rachat et finance, et sy en feras si grant dommaige aux crestiens que « quant retourneront en leur pays, il y aura entre eulx si grant guerre « qu'ilz en moront en plus grant nombre que si tu entrasses en leurs « terres, les trouvant les mains lyées. » Cette prophétie s'appliquait aux grandes guerres que fit peser sur la France l'ambition des ducs de Bourgogne soutenue par les Anglais, « et croit-on fermement que en ceste « guerre furent tuez plus d'un million de gens. » (Traduction de Diego Valera, MS. de la Bibl. de Bourgogne, 7243.) Sur le commencement du règne de Jean sans Peur, voyez aussi les chroniques que j'ai désignées sous le titre de *Chroniques des Continuateurs de Baudouin d'Avesnes*. Comme cette désignation n'explique ni ne justifie toutefois l'importance de leurs travaux historiques, je crois devoir donner dans cette note quelques renseignements sur les manuscrits dont j'ai fait usage. Si je me suis proposé pour but la réhabilitation de nos gloires oubliées, ma tâche ne sera complète que lorsque j'aurai signalé à l'attention des érudits et de ceux qui admirent Froissart et Commines comme Tacite et Thucydide, toutes les grandes sources de la littérature historique de la Flandre au moyen âge. Au premier rang se placent les chroniques des Continuateurs de Baudouin d'Avesnes. De même que les chroniques de Saint-Denis, elles furent rédigées par des historiens contemporains, qui se transmettaient comme un legs sacré la mission de raconter les faits et de juger les hommes. Leur point de départ était la fin des chroniques attribuées à Baudouin d'Avesnes, et, par un hasard étrange, il arriva qu'à certaines époques des versions toutes différentes, toutes indépendantes les unes des autres, reproduisirent le tableau d'une même période. Un de ces fragments appartient à Froissart; les premiers ont été écrits sous Philippe le Bel; les derniers s'arrêtent à Jean sans Peur. En comparant le texte que m'offrent les MSS. 1006 (fonds Sorbonne), 7136 et 10196 de la Biblio-

jalousie contre le duc d'Orléans; cependant l'un de ses conseillers lui représenta « que son premier soin devait être « de se concilier l'affection des villes et des peuples du « royaume; qu'il lui serait aisé d'y parvenir en faisant ré- « pandre le bruit qu'il voyait avec douleur les bourgeois « écrasés par des impôts si multipliés et qu'il était prêt à « s'opposer de toutes ses forces aux mesures oppressives du

thèque du Roi, à Paris, et les MSS. 10232, 10233, 11139, 10433 et 14910 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, je retrouve, sous la forme élégante d'un récit naïf et gracieux, de nombreuses révélations historiques qui donnent aux événements un aspect tout nouveau. C'est d'après un mauvais manuscrit de ces chroniques où les noms sont défigurés, où les circonstances les plus intéressantes sont omises en même temps que l'appréciation morale du chroniqueur, que Denis Sauvage a fait imprimer, en style du seizième siècle, sa chronique anonyme de Flandre, pierre grossière détachée d'un somptueux monument. Que la Commission royale d'histoire se hâte, aidée par les subsides généreux du gouvernement, de publier ces chroniques, si importantes entre toutes celles du moyen âge, et qu'elle y joigne quelques autres documents de la Bibliothèque de Bourgogne, dont l'obligeance éclairée de M. le chevalier Marchal rend la communication si précieuse et si facile; qu'elle édite le MS. n° 10432, dont quelques feuillets rappellent la *Chronique de Reims* et présentent un texte plus étendu du *Roman de Baudouin*, tandis que d'autres, écrits en 1346, abondent en détails vifs et piquants sur le commencement du quatorzième siècle; qu'elle réunisse tous les fragments de Chastelain et qu'ensuite, abordant les bibliothèques étrangères, elle nous offre, dans un autre volume, quelques trésors dérobés aux riches dépôts de manuscrits de Paris, par exemple la Chronique de Flandre, n° 8380, et le Recueil des lettres du duc Philippe et de Charles le Hardi, qu'elle pourrait compléter dans nos archives de Flandre. Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer un dernier vœu pour que nous voyions bientôt paraître une édition critique de nos chroniques flamandes, dont l'*Excellente Chronycke*, les publications de M. Lambin et celles de MM. Blommaert et Serrure nous ont fait apprécier l'impartiale narration.

« duc d'Orléans, afin que la France recouvrât ses anciennes « franchises[1]. »

Le nouveau duc de Bourgogne suivit ce sage conseil; mais au moment où il faisait de loin espérer à la France le rétablissement de ses libertés, la Flandre, soumise à son autorité immédiate, se leva et lui demanda de proclamer et de sanctionner les siennes.

Lorsque Jean sans Peur quitta Lille pour se rendre en Flandre, il trouva à Menin les députés des bonnes villes. Ils étaient bien moins chargés de le féliciter sur son avénement que de lui exprimer les griefs du pays, car ils se plaignirent vivement de ce que le duc Philippe n'avait point habité la Flandre, et de ce qu'il avait réduit à la détresse le commerce et l'industrie, en troublant les communes dans l'exercice de leurs droits et dans leurs relations avec l'Angleterre. La réponse du duc fut douce et gracieuse, comme l'est toujours la parole des princes le premier jour de leur règne : il leur promit qu'il maintiendrait leurs priviléges et qu'il s'efforcerait d'assurer leur neutralité commerciale, puis il les suivit à Gand, où son inauguration solennelle devait avoir lieu le mardi après les fêtes de Pâques.

Le 20 avril 1405, le duc s'était arrêté à Zwinarde; le lendemain il se présenta, vêtu de deuil et accompagné d'un grand nombre de chevaliers, aux portes de Gand, où le reçurent les échevins, les métiers et les corporations; et après avoir assisté à la messe, à l'abbaye de Saint-Pierre, il se dirigea vers l'église de Saint-Jean, où il prêta, sur le bois de la vraie

[1] Regno ad antiquas suas libertates atque immunitates restituto. MEYER, 1406 (d'après Amelgard).

croix, le serment suivant: « Nous jurons d'estre droicturier « seigneur et conte de Flandres, de garder et deffendre la « sainte Église, de tenir et faire tenir le pays de Flandres en « paix, en droict et en justice, de garder et faire garder les « priviléges, franchises, coustumes, usaiges et loix de ceste « ville de Gand, de deffendre vefves et pupilles, et d'admi- « nistrer justice à tous, povres et riches, et généralement de « faire tout ce que droicturier seigneur et conte de Flandres « est tenu de faire: ainsy nous puist Dieu ayder et tous ses « saints! » — « Et le dict serment faict, dit Oudegherst, le « conte tire la cloche deux ou trois coups en prenant par ce « possession [1]. » La cloche de Saint-Jean annonçait à tous les habitants les serments du prince, de même que celle du beffroi les appelait aux armes s'il osait les violer.

Dès que le duc fut entré dans l'hôtel de Tenwalle, les députés des quatre *membres* de Flandre, c'est-à-dire des trois bonnes villes et du Franc [2], obtinrent qu'il leur fût permis de lui exposer leurs requêtes; c'étaient (l'histoire doit enregistrer leurs noms), pour la ville de Gand, Ghelnot Damman, Thomas Storm, Jacques van den Pitte, Victor van den Zickele, Martin Zoetaert, Jacques Uutergaleyden, Jean de Volmerbeke; pour la ville de Bruges, le bourgmestre, Liévin de Schotelaere, Jean Honin, Jean Heldebolle, Jean vander Burse et Victor de Leffinghe; pour la ville d'Ypres, Jean de Bailleul, Victor de

[1] OUDEGHERST, II, 171.

[2] La première mention que je trouve être faite des quatre membres est en la notice de l'an 1405. On appelait les quatre membres par excellence les chefs-lieux qui agissaient tant pour eux que pour et au nom des autres membres de Flandre. ZAMAN, *Exp. des trois États de Flandre*, p. 76.

Lichtervelde et Baudouin de Meedom; pour le Franc, Jean d'Oostkerke, Gilles Van der Kercsteden, Étienne Hontsin et Nicolas vander Eeken. Liévin de Schotelaere, Ghelnot Damman et Thomas Storm n'étaient point étrangers à la famille de Jacques d'Artevelde, et par un étrange rapprochement cet hôtel de Tenwalle, confisqué en 1353 par Louis de Male, avait appartenu au *rewaert* de Flandre, Simon de Mirabel. Nobles souvenirs de gloire et de liberté! Neuf années s'étaient écoulées depuis la paix de Tournay; soixante depuis la mort du capitaine de Saint-Jean.

La première *requête* avait pour but d'engager le duc à résider en Flandre et à y laisser, s'il était forcé de s'éloigner, la duchesse munie de ses pleins pouvoirs, « vu les grands « dommages qui ont résulté pour le pays de l'absence du « prince à diverses époques. »

Le duc fit répondre qu'il habiterait la Flandre, et que s'il était appelé ailleurs, la duchesse le remplacerait avec un conseil connaissant les besoins du pays [1].

Dans leur seconde *requête* les députés des quatre *membres* priaient le duc de conserver à la Flandre les priviléges, libertés, usages et coutumes dont elle jouissait avant l'avénement de Philippe le Hardi. Ils réclamaient pour les villes le droit de n'être gouvernées que par leurs échevins, et demandaient que les affaires soumises aux officiers du duc fussent traitées en flamand et de la même manière que sous leurs anciens comtes, sans que leur juridiction pût s'exercer au delà de la Lys.

[1] Met vulre macht en ghestoffieert met rade de conditien ende natuere van den lande kennende.

Le duc y consentit, et peu après il ordonna que la cour supérieure de justice établie à Lille par Philippe le Hardi fût transférée à Audenarde [1].

La troisième requête se rapportait à un traité commercial avec l'Angleterre, sur l'achat des laines et la fabrication des draps; « car la Flandre ne peut être comparée à d'autres « pays qui se suffisent à eux-mêmes, puisqu'elle vit principale- « ment des relations commerciales qu'elle entretient par mer « avec tous les royaumes, et le commerce exige la prospérité, « la paix et le repos [2]. » L'expédition prompte de toutes les affaires qui intéressaient l'industrie et le commerce devait contribuer à faire cesser la détresse et la misère qui étaient le résultat de leur décadence [3], mais il était surtout nécessaire qu'une protection généreuse fût assurée à tous les marchands, malgré les guerres des Français et des Anglais. Les députés de la Flandre rappelaient à ce sujet un mémorable monument de la puissance des communes sous Louis de Nevers, le privilége de Philippe de Valois, du 13 juin 1338 [4].

Dans sa réponse à cette requête, Jean sans Peur se hâta de s'attribuer ce rôle de médiateur pacifique qu'il s'était pro-

[1] Charte du 1er août 1405.

[2] Ghemeerct dat 't voorschreven land van Vlaendren niet gherekent en es te zine allen andren landen die up hem zelven leven ghelyc, mids dat 't meeste deel van dien ghesustineere moet wesen bi avonturen vande coopmanscepen daer aen commende ende arriveerende bi der zee uut allen conincriken de welke coopmanscepe heescht ende begheere veylichede, paeys ende ruste.

[3] Ghemeerct den cranken staet en de groet aermoede daer in 't zelve land, by gebreke van neeringhen ende coopmanscepen langhen tyd ghedervet, gevallen is.

[4] Voyez tome III, p. 2?4.

posé comme devant être la base de son influence : il déclara que depuis la mort de sa mère il avait fait tous ses efforts pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, et que personne n'était plus intéressé que lui à voir fleurir l'industrie et le commerce de la Flandre; plus ses sujets étaient riches, plus ils pouvaient pour le soutenir [1].

Les requêtes suivantes concernaient l'abandon de quelques procédures illégales commencées à Lille, et la répression des actes de piraterie commis sur les côtes de Flandre; d'autres, qui expliquent les négociations secrètement entamées en 1386 avec les Anglais, devaient faire connaître au duc que la Flandre considérait la ville de Gravelines comme partie intégrante de son territoire et ne permettrait pas qu'elle en fût détachée. Les députés de la Flandre avaient aussi obtenu que la langue flamande serait seule employée dans les rapports du duc avec les quatre *membres* du pays, et, aussitôt après, ils résolurent d'un commun accord que si quelque réponse leur était adressée en français par les conseillers ou les officiers du duc, ils la refuseraient et la considéreraient comme non avenue, et qu'il en serait immédiatement donné connaissance aux députés des quatre *membres* et aux échevins des villes et des châtellenies, afin qu'ils veillassent, sous peine de bannissement, à l'exécution des promesses « de leur très-redouté seigneur [2]. » Les mandataires de la Flandre croyaient qu'ils ne cesseraient jamais d'être libres tant qu'ils conserveraient la langue de leurs ancêtres.

[1] Want so 't land ende zine sulgeten riker waren so hem meer daer mede ghebolpen ware.

[2] *Archives de Gand*; *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16752; *Belgisch Museum*, I, p. 83.

Au moment même où ces énergiques représentations s'élevaient contre toute participation active du duc de Bourgogne aux démêlés de Charles VI et de Henri IV, les Anglais se préparaient à profiter de l'incertitude et de la désorganisation qui signalent presque toujours la transmission de l'autorité supérieure, et Jean sans Peur arrivé à Ypres pour y répéter le serment qu'il avait déjà prêté à Gand et à Bruges, y apprit à la fois que la garnison de Calais avait mis en fuite cinq cents lances commandées par Waleran de Luxembourg, et qu'une flotte anglaise de cent vaisseaux avait paru à l'entrée du Zwyn : à peine eut-il le temps d'envoyer Jean van de Walle à Gravelines et quelques hommes d'armes à l'Écluse.

Jamais la guerre contre l'Angleterre, guerre provoquée par la politique de Philippe le Hardi, qui venait troubler tout à coup de si précieuses espérances, ne fut plus impopulaire en Flandre. Waleran de Luxembourg, le sire de Hangest, gouverneur de Boulogne, le sire de Dampierre, sénéchal de Ponthieu, et les autres chevaliers qui les accompagnaient avaient forcé un millier de laboureurs et de bourgeois à marcher sous leurs drapeaux; ceux-ci les abandonnèrent dès le premier moment de la lutte; les habitants de la châtellenie de Béthune s'opposaient à la levée d'un subside destiné à assurer la protection de leurs frontières [1], et l'on racontait que dans le pays de Bergues et de Cassel les communes étaient prêtes à se soulever contre le duc de Bourgogne pour appeler les Anglais [2]

[1] MONSTRELET, I, 27.

[2] In agris Bergensi, Casletensi et Bruchurgensi clam conspirantes cum Anglis, dominos suos dites illis vendunt ac prodituros promittunt. MEYER, 1405.

Les mêmes sentiments régnaient à Bruges; malgré les ordres du duc, les bourgeois ne prirent point les armes pour défendre les barbacanes de l'Écluse contre les galères de Henri IV, et bien que Jean sans Peur se fût rendu lui même au milieu d'eux, multipliant les instances et les prières, rien ne put les ébranler; le bourgmestre, Liévin de Schotelaere, interprète de la résistance unanime des bourgeois, avait refusé de conduire les milices communales sur les rives du Zwyn; ce n'était pas à la Flandre qu'il appartenait de protéger une citadelle bien moins menaçante pour les Anglais que pour ses propres libertés [1].

Le duc de Bourgogne ne pouvait rien : il apprit, sans chercher à dissimuler sa fureur, qu'après une attaque où avait succombé le comte de Pembroke, les Anglais s'étaient emparés de l'Écluse, et ce ne fut que lorsqu'ils eurent brûlé ce redoutable château, qui retraçait les mauvais jours de la conquête de Charles VI [2], que les bourgeois de Gand, de Bruges et d'Ypres se laissèrent persuader qu'il était temps d'arrêter les progrès de l'invasion étrangère; les Anglais se retirèrent à leur approche, lentement toutefois et sans être inquiétés, plutôt en alliés qu'en ennemis; mais Jean sans Peur n'oublia pas combien les communes flamandes avaient montré peu de zèle pour le secourir : son ressentiment était surtout extrême contre les magistrats de Bruges. C'est ainsi que des événements imprévus avaient, en peu de jours, suspendu l'accomplissement des promesses solennellement proclamées à l'hôtel de Tenwalle.

[1] Olivier de Dixmude, p. 26.
[2] Monstrelet, 1405.

Sous l'influence du mécontentement public du duc de Bourgogne, les députés des quatre *membres* se réunissent de nouveau et concluent une intime alliance pour le maintien de leurs franchises; ils suivent Jean sans Peur à Oudenbourg, au camp des Yprois, qu'il espérait peut-être se rendre plus favorables, et lui remontrent avec force que si la Flandre ne recouvre son industrie et son commerce, elle périra tout entière de misère et de détresse. Ils lui exposent que, loin de faire droit à leurs requêtes du 21 avril, il permet à sa flotte, sous le prétexte de harceler les Anglais, de continuer à bloquer tous les ports de Flandre, où n'osent plus aborder les marchands étrangers; et, comme cette fois ils n'obtiennent aucune réponse satisfaisante, ils évoquent à leur propre tribunal toutes les plaintes causées par les pirateries de la flotte bourguignonne, et condamnent à un éternel exil ceux auxquels le duc avait confié le commandement de ses vaisseaux. C'étaient le capitaine de Saeftinghen, Jean Vilain, et deux bâtards de Louis de Male, Hector de Vorholt et Victor son frère [1].

Jean sans Peur avait quitté le camp d'Oudenbourg. Il s'était rendu à Paris pour y faire acte d'hommage du comté et de la pairie de Flandre (26 août 1405) [2]. Il allait aussi combattre l'influence du duc d'Orléans, qui s'était retiré à Chartres avec la reine Isabeau de Bavière et se préparait à y faire venir le dauphin; mais ce projet ne put s'exécuter : le duc de Bourgogne retint près de lui, au Louvre, le jeune héritier de Charles VI, et dès ce jour on le vit, pour attirer les Parisiens à son parti, les bercer de promesses non moins magnifiques que

[1] **Meyer**; *Chron. flamandes.*
[2] **Plancher**, III, *pr.*, p. 246.

celles qui avaient signalé son inauguration à Gand. Tantôt il exposait les malheurs du peuple dans quelque longue remontrance que le monarque, privé de raison, ne pouvait comprendre, et faisait rendre aux bourgeois les chaînes qui leur avaient été enlevées après la bataille de Roosebeke [1]; tantôt il répétait qu'il était urgent de convoquer les états généraux du royaume [2].

Cependant la guerre civile allait éclater [3]. Le duc Jean avait réuni une armée pour assaillir les Orléanais. Le duc de Limbourg et l'évêque de Liége, Jean sans Pitié, l'avaient rejoint à Paris avec huit cents lances, dix-huit cents hommes d'armes et cinq cents archers. Le duc d'Autriche, le comte de Wurtemberg, le comte de Savoie et le prince d'Orange campaient près de Provins. Deux mille hommes de milices bourguignonnes pillaient les environs de Pontoise. Près du pont Saint-Maxence se tenaient les sergents recrutés en Brabant, en Flandre et en Hainaut; leurs chefs étaient Raoul de Flandre, bâtard de Louis de Male, Arnould de Gavre, Roland de la Hovarderie, Roland de Poucke, Jean et Louis de Ghistelles, Jean de Masmines, Philippe de Zeeuwerghem, Hector d'Herckel, Jean van de Walle, le sire de Heule et le sire d'Axel [4]. Ils avaient écrit sur les pennonceaux de leurs lances ces mots flamands : « Ik houd, » « Je le soutiens, » pour répondre à la

[1] Pour laquelle chose ledit duc de Bourgogne fut grandement en la grace de toute la communauté de Paris généralement. MONSTRELET, I-37.

[2] JUVÉNAL DES URSINS, 1405.

[3] Qu'il en aviendra? Dieu y pourvoie, car en lui doit estre espérance et fiance et non « in principibus, nec in filiis hominum, in quibus non est salus. » *Reg. du Parlement*, 19 août 1405.

[4] PLANCHER, III, note XXVIII.

devise du duc d'Orléans : « Je l'envie, » et ils dévastaient le pays plus que les autres [1].

Le duc de Bourgogne se préparait à aller assiéger le château de Vincennes qu'occupait la reine Isabeau, lorsque l'intervention du roi de Sicile et du duc de Bourbon ramena la paix et réconcilia momentanément les deux factions. Jean sans Peur obtint tout ce qu'il avait demandé. Le 27 janvier 1405 (v. st.), on profita d'un intervalle de raison du roi pour lui faire signer une ordonnance qui appelait le duc de Bourgogne au conseil du royaume : on lui assurait, de plus, la tutelle du dauphin après la mort de Charles VI; on lui livrait même les frontières de la Somme et de l'Oise, en lui donnant le gouvernement de la Picardie. Un autre résultat important avait été atteint par le duc de Bourgogne : il avait réussi à se faire reconnaître pour chef d'une ligue puissante par une foule de seigneurs qui, jusque-là, n'obéissaient qu'au roi de France, et qui même le plus souvent ne lui obéissaient point.

Des fêtes brillantes marquèrent à Paris cette courte concorde : elles se renouvelèrent le 29 juin 1406, à Compiègne, pour le double hyménée qui unissait Jean de Touraine, quatrième fils du roi, à Jacqueline de Bavière, héritière du Hainaut, et Isabelle de France, veuve d'un roi et détrônée à dix ans, à Charles, fils du duc d'Orléans [2] : ce que le passé avait eu de douleurs et de périlleuses aventures pour l'une des fiancées, l'autre devait le retrouver dans l'avenir.

En même temps l'évêque de Chartres et Jean de Hangest se rendaient en Angleterre pour traiter de la paix entre les

[1] Juvénal des Ursins, 1405; Monstrelet, I, 25.

[2] Juvénal des Ursins, 1406.

deux royaumes, et Henri IV autorisait Richard d'Ashton et Thomas de Swynford à négocier une trêve avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne, « afin de rétablir entre la « Flandre et l'Angleterre la liberté des relations commerciales, « si importante pour le bien et l'avantage de toute la chré- « tienté [1]. » Les négociations se prolongeaient lorsque le comte de Northumberland et Henri Percy, qui avaient vainement essayé de ranimer, en Angleterre, le parti de Richard II, vinrent réclamer des secours en France. L'avis des conseillers du roi était de fermer l'oreille à leurs plaintes ; mais il suffit, pour en assurer le succès, qu'un seul prince les accueillît.

Ce prince était le duc d'Orléans : il s'était persuadé qu'en chassant les Anglais des provinces de l'ouest, il mériterait le titre de duc d'Aquitaine, et le 16 septembre il quittait Paris pour se diriger vers Bordeaux.

Le duc de Bourgogne, inquiet de voir son rival entreprendre une guerre toute populaire en France, crut devoir suivre son exemple. Toutes les conférences furent brusquement rompues et il annonça qu'il voulait assiéger Calais, cette clef du royaume de France que les Anglais se vantaient de porter à leur ceinture [2]. Saint-Omer devait servir de centre à ses

[1] Considerantes impedimentum communis mercandisiæ inter regnum nostrum Angliæ ac patriam et comitatum Flandriæ, quæ etiam toti christianitati incrementum ac commodum non modicum solebat afferre... RYMER, IV, 1, p. 99. — Sur les négociations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre de 1402 à 1406, voyez RYMER, IV, 1, pp. 34, 35, 38, 44, 54, 61, 72, 73, 74, 79.

[2] Calais est la ville au monde que la communauté d'Angleterre aime le mieux, car tant comme ils seront seigneurs de Calais, ils disent ainsi qu'ils portent les clefs du royaume de France à leur ceinture. FROISSART, IV, 27.

opérations. Il fit construire, dans les forêts qui environnent cette ville, d'énormes bastilles qu'on devait conduire devant les remparts assiégés, des fondreffes, des bricoles, des échelles. Là se réunirent six mille bassinets, trois mille archers et quinze cents arbalétriers, sans compter les milices flamandes qu'on avait mandées en grand nombre. Les bombardes, les canons, les munitions, les vivres abondaient. Cependant les amis du duc d'Orléans avaient profité de l'éloignement du duc Jean pour lui faire retirer les secours d'hommes et d'argent qu'on lui avait promis; ils avaient même obtenu une lettre du roi qui lui défendait de continuer son expédition. Le duc de Bourgogne l'apprit le 6 novembre 1406, au moment où il venait de passer son armée en revue; il pleura, dit-on, en voyant que l'on avait, par des retards multipliés, réussi à le retenir à Saint-Omer jusqu'à ce que les pluies de l'automne, bien plus que la défense du roi, rendissent l'accomplissement de ses projets impossible, et on l'entendit jurer solennellement en présence des siens qu'au printemps il reviendrait avec une nombreuse armée pour chasser les Anglais ou qu'il mourrait en les combattant [1]. A peine avait-il quitté Saint-Omer que quelques bourgeois mirent le feu à toutes les machines de guerre qu'il avait fait déposer dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Bertin [2]. Les Anglais s'élançaient déjà de

Dès le 20 octobre, Henri IV avait fait publier le mandement royal « super invasione per Gallicos et Flandrenses resistenda. » RYMER, IV, 1, p. 104.

[1] MONSTRELET, I, 29; CONT. DES CHRON. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXVII.

[2] REL. DE SAINT-DENIS, XXXI, 3. L'incendie fut préparé, dit-on, par des traînées de poudre. CONT. DES CHRON. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXVII.

leurs forteresses et parcouraient l'Artois où on les recevait avec joie [1]. Le duc n'avait point permis qu'on négociât avec eux une confédération industrielle; on n'était plus éloigné de les saluer comme des libérateurs.

La ruine du commerce entraînant celle de l'industrie, livrait la Flandre à une misère chaque jour plus affreuse; de nouvelles taxes avaient été établies pour la malheureuse expédition de Saint-Omer. Une agitation menaçante régnait dans toutes les villes. Le pauvre peuple murmurait surtout violemment de ce que les laines anglaises continuaient à manquer au travail des métiers et de ce que les ordonnances du duc, en défendant de recevoir les anciennes monnaies, le dépouillaient de tout ce qu'il avait pu autrefois se réserver comme une dernière ressource dans un avenir plein d'incertitude. A Gand, les corporations s'assemblèrent sous leurs bannières; à Bruges, les magistrats prétendaient qu'on violait leurs priviléges sur la fabrication des draps; à Ypres, ils contestaient l'autorité du bailli.

Le duc de Bourgogne revient en Flandre pour calmer ces divisions. Son premier soin est d'adoucir les ordonnances sur les monnaies, et de conclure une trêve marchande avec le roi d'Angleterre pour préparer le retour des relations commerciales en mettant un terme aux actes de piraterie qui désolent les mers [2]. Déjà il s'est rendu à Gand, et pour s'y attacher les bourgeois il leur promet de fixer sa résidence au milieu d'eux. L'un des magistrats de Gand se laisse même corrompre par ses largesses : c'est Jacques Sneevoet, l'un des membres des

[1] Benigne et hilariter... MEYER, 1406.
[2] *Archives de Bruges*; RYMER, IV, 1, p. 110.

Petits métiers. Il doit, par de ténébreuses intrigues, ouvrir cette ère déplorable où la cité de Jean Breydel et celle de Jacques d'Artevelde, longtemps alliées et amies, se montreront presque constamment rivales.

Jean sans Peur, rassuré sur les dispositions des Gantois, arriva à Bruges, orgueilleux et menaçant; il ne lui suffisait point d'avoir enlevé aux Brugeois cette prérogative qui remontait à Baldwin Bras de Fer, de voir les comtes de Flandre vivre à l'ombre de leurs foyers, il aspirait surtout à se venger des magistrats qui avaient refusé de s'associer à la défense du château de l'Écluse. Comme Louis de Nevers, il trouvait dans cette question du monopole de la fabrication des draps contesté aux grandes villes, un moyen de rompre la puissance de la triade flamande en développant le quatrième membre formé d'éléments multiples sur lesquels il lui était plus aisé d'exercer une influence prépondérante: il n'hésita pas à condamner les prétentions des Brugeois. Ceux-ci alléguaient leurs priviléges et refusaient d'obéir, mais les Gantois les abandonnaient et il ne leur resta qu'à se rendre à Deynze pour se soumettre à la décision du duc. Jean sans Peur avait prononcé son jugement à Gand: il retourna à Bruges afin que la terreur de son nom et de sa justice en assurât l'exécution. Le son des cloches appela les bourgeois à la place du Marché: ils la trouvèrent remplie d'hommes d'armes. Le duc de Bourgogne parut au balcon des Halles, une verge à la main, en signe de châtiment. Il fit lire aussitôt une sentence qui déclarait déchus de leurs fonctions six échevins, deux conseillers, les deux trésoriers de la ville et les six capitaines des sextaineries. C'étaient, entre autres, Jean Honin, ancien bourgmestre, Jean Heldebolle, Jean Vander Buerse, Jean Hoste, Jacques et Thomas Bonin,

Sobier Vande Walle, Jean Metteneye et Nicolas Barbesaen [1]. Les uns furent bannis comme ennemis du duc et du pays, et les autres condamnés à payer de fortes amendes. Le duc avait désigné, pour leur succéder, d'obscurs bourgeois qui avaient été eux-mêmes autrefois exilés par les magistrats et qui s'empressèrent à leur tour de proscrire ceux qui leur étaient contraires.

Le lendemain, 25 avril 1407, le duc de Bourgogne fit sceller une charte qui défendait aux métiers de porter leurs bannières sur la place publique si celle du prince n'y avait été arborée la première, et qui en cas de désobéissance punissait le métier tout entier de la perte de ses bannières et le bourgeois isolé qui en donnerait l'exemple du dernier supplice. Elle ajoutait, contre toutes les règles du droit criminel de ce temps, que le coupable contumace pourrait, après avoir été cité au son de la cloche, être frappé d'un exil de cent ans et un jour, et rétablissait pour ce genre de délits la peine de la confiscation des biens, si odieuse à toutes les communes. Enfin, elle supprimait le *maendghelt,* subside mensuel qui était depuis longtemps accordé par l administration municipale aux divers corps des métiers [2]. Ces résolutions restèrent tou-

[1] *Archives de Bruges.* Notabiles villæ Brugensis qui olim pacifice et honorabiliter rexerant villam Brugensem. *Corp. Chr. Flandriæ,* I, p. 252.

[2] « C'est assavoir se lesdiz des mestiers ou aucun d'eulx ou leurs suc« cesseurs feissent ou feissent faire ou temps à venir (que Dieux deffende) « aucune course ou mouvement d'armes, esmeute de peuple ou aliance « quelconque contre nous ou nos diz hoirs et successeurs contes ou con« tesse de Flandres ou que iceulx des mestiers ou aucun d'eulx ou leurs « diz successeurs feissent porter aucune banière ou banières en aucuns « lieux et places de nostre dite ville ou en l'eschevinage d'icelle ou en

tefois secrètes : on se contenta d'annoncer aux métiers que Jean sans Peur leur permettait de conserver leurs bannières, pourvu qu'ils en usassent raisonnablement; et dès que l'on eut remarqué que cette déclaration calmait un peu l'inquiétude causée par les sentences de la veille, on les invita à remercier le duc de Bourgogne de ce qu'il avait bien voulu leur confirmer le droit de posséder des bannières, en lui pro-

« autre lieu quelconque, se ce ne fust par notre mandement espécial ou « de nosdiz successeurs, ou en notre absence et le leur, de noz ou leurs « bailli et escoutète et des bourgmaistres et de la loy dudit lieu de Bruges, « et jusques à ce aussi que men banière ou celle de nos successeurs « dessus diz seroit apportée sur la place et desploiée illecques, que à « cellui ou ceulx qui de ce seroit ou seroient attains et convaincuz par « conjurement dudit bailli ou escoutète de Bruges et la sentence des « eschevins, l'en copperoit la teste devant la halle de notre dite ville « comme conspirateur ou conspirateurs ou cas qu'on les pourroit prenre. « Et avecques ce seroient leurs biens fourfais et confisqués à nous et à « nosdiz hoirs et successeurs. Et s'ilz ne povoient estre prins, si seroient « eulx banniz de men dit pays de Flandres cent ans et un jour sur la « teste à titre de conspiration et seroient tous leurs biens fourfais et « confisqués à nous et à nos diz hoirs et successeurs contes ou contesses « de Flandres par la manière que dit est. Et en oultre s'il se faisoit par « manière d'assemblée de mestier ou de mestiers et auctorité de doyen « ou de doyens, le mestier ou les mestiers qui le feroit ou feroient, seroit « ou seroient deslors privé de sa banière ou de ses banières; et dès main- « tenant en ce cas les en privons à toujours mais par ces meismes pré- « sentes. Et avecques ce lesdiz des mestiers ou aucun d'eulx ne deman- « deront jamais, ne ne feront demander aucuns arriérages quelconques « des deniers appellez *maendgheld* qu'ils souloient prenre et lever chas- « cun mois ou temps passé et se déporteront aussi d'avoir et lever pour « le temps à venir ledit *maendgheld* sans jamais en demander, ne prenre « aucune chose; mais seront lesdiz deniers convertiz et emploiez ou « prouffit commun et affaires d'icelle nostre ville. » *Charte du* 25 *avril* 1407 (*Archives de Lille*).

mettant de s'en servir « parmi les modérations, restrictions et obligations » énoncées dans la charte du 27 avril. Les doyens des métiers hésitèrent pendant quelques jours ; ils voulaient, disaient-ils, connaître les conditions imposées par le duc. Enfin, quelques-uns cédèrent aux instances des conseillers bourguignons : on employa la violence vis-à-vis de ceux qui persistaient dans leur refus, et le 24 mai 1407, les doyens des métiers apposèrent leurs sceaux sur un acte d'adhésion où leur volonté n'avait pas été libre, où ils avaient pris des engagements dont ils ignoraient eux-mêmes l'étendue. C'est le fameux *Calfvel* de 1407 [1].

Les magistrats, que la faveur du duc avait élevés au-dessus de leurs concitoyens, profitèrent de ce succès pour décider que désormais on ne pourrait plus vendre le blé ailleurs qu'au *Braemberg* et qu'il serait soumis à une gabelle de deux gros tournois par muid. S'ils cherchaient à multiplier des taxes impopulaires, c'était dans le but d'en offrir une part importante au duc de Bourgogne, et ils établirent bientôt qu'il aurait le droit de percevoir le *septième denier* sur tous les revenus de la ville.

A Ypres, deux échevins furent frappés d'une sentence semblable à celle qui avait atteint, à Bruges, Jean Honin, Nicolas Barbesaen et leurs amis, et les bourgeois brûlèrent, pour apaiser le duc, les lettres d'alliance qui retraçaient la fédération récente des trois bonnes villes de Flandre. Ypres, en abjurant ses franchises, avait condamné son industrie : une décadence rapide dépeupla sa vaste enceinte, et elle s'effaça bientôt du rang des grandes cités de l'Europe.

[1] *Corp. Chr. Flandr.*, I, p. 252; OLIVIER DE DIXMUDE, pp. 26-38.

Jean sans Peur ne favorisait que les Gantois. Le 30 avril, trois jours après avoir fait sceller une charte complétement hostile aux Brugeois, il transféra à Gand la cour supérieure de justice établie à Audenarde [1].

« Le duc de Bourgogne, dit un historien, dominait par-« tout, et il n'était rien qui ne se fît à sa volonté. Il demanda « de pouvoir faire battre une nouvelle espèce de monnaie : « on y consentit; puis il réclama du pays tout entier une sub-« vention considérable, et elle lui fut également accordée, « car personne n'osait s'y opposer [2]. »

Jean sans Peur voulait, avant de poursuivre sa lutte contre le duc d'Orléans, s'assurer l'obéissance et la fidélité des communes. Tous ses efforts avaient pour but d'affermir et de compléter la pacification de la Flandre : il y employa plusieurs mois. Le 24 juin 1407 il était à Bruges; le 26 juillet nous le retrouvons à Gand; enfin le 13 août il n'a pas quitté la Flandre, mais il croit n'avoir plus rien à y redouter, quand il fait publier un mandement général à tous les chevaliers, écuyers et sergents de Bourgogne, de Flandre, de Hainaut, d'Artois et de Vermandois, pour qu'ils s'assemblent le 25 septembre à la Chapelle-en-Thiérache, aux bords de l'Oise [3]. Aussitôt que cette armée est réunie, Jean laisse à la duchesse de Bourgogne le soin de gouverner la Flandre et s'éloigne de Gand; il s'est contenté d'adresser, à son départ, aux nobles qui l'en-

[1] *Charte du* 30 *avril* 1407. Deux ans plus tard, le 17 août 1409, après la guerre de Liége, le duc de Bourgogne sépara de la cour de justice la chambre des comptes, qui conserva à Lille une organisation toute distincte.

[2] Olivier de Dixmude, p. 39.

[3] Plancher, III, p. 247.

tourent, quelques paroles où respire la haine du duc d'Orléans, et se rend rapidement à Paris, accompagné d'une forte escorte, pour demander justice au roi de tous les affronts qu'il a subis[1].

Dès son dernier voyage à Paris, Jean avait résolu de ne reculer devant aucun moyen d'abattre la puissance du duc d'Orléans, et il paraît avoir trouvé à cette époque un instrument docile dans Raoulet d'Auquetonville, ancien trésorier de l'épargne en Languedoc, que le duc d'Orléans avait dépouillé de son office pour ses malversations. Pendant le séjour du duc de Bourgogne en Flandre, Raoulet d'Auquetonville s'était activement occupé de la mission qui lui était confiée, car vers les fêtes de la Saint-Jean 1407, il avait chargé un *couratier* public de chercher une maison près du palais Saint-Paul ; mais ce ne fut que le 17 novembre qu'il se décida, après des démarches infructueuses, à louer dans la Vieille rue du Temple, à soixante et dix toises de l'hôtel Barbette, habité par Isabeau de Bavière, la maison de l'Image Notre-Dame, qui appartenait à Robert Fouchier, maître des œuvres de charpenterie du roi[2].

Rien ne permet d'ailleurs de soupçonner quelque complot du duc de Bourgogne. Arrivé à Paris, il écoute les douces paroles de Charles VI et de ses conseillers ; il se réconcilie avec le duc d'Orléans et se rend près de lui au château de Beauté.

Le dimanche, 20 novembre 1407, les deux princes communièrent ensemble à la chapelle des Augustins. Trois jours après, le duc d'Orléans se trouvait près de la reine, à son

[1] Il fit assez hâtivement, et y alla très-grandement accompagné. MONSTRELET, I, 29.

[2] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, XXI, p. 522.

hôtel de la rue Barbette, lorsqu'on vint l'appeler par ordre du roi. Il sortit aussitôt, monta sur sa mule et partit, suivi de deux écuyers et de quatre ou cinq valets qui tenaient des torches. La nuit était obscure. A peine avait-il fait quelques pas qu'une troupe nombreuse d'hommes armés, qui s'étaient cachés dans l'ombre, s'élança vers lui en criant : « A mort! à mort! — Je suis le duc d'Orléans, » s'écria le prince déjà couvert de sang. « C'est ce que nous voulons, » répondirent les meurtriers, et ils l'immolèrent à coups de hache [1] malgré la résistance d'un jeune page qui, loin d'abandonner son maître, le couvrit de son corps jusqu'à ce qu'il pérît sous leurs coups [2]. La Flandre était la patrie de ce jeune page. Raoulet d'Auquetonville, chef des assassins soudoyés par Jean sans Peur, comte de Flandre, était né en Normandie.

On racontait aussi qu'au moment où le crime venait de s'accomplir, un homme d'une taille élevée sortit de la maison de l'Image Notre-Dame, la figure cachée par un grand chaperon rouge; selon les uns, il avait tranché le poing de la victime et laissé retomber sa massue sur sa tête sanglante; selon d'autres, il avait traîné le cadavre dans la boue, pour s'assurer que la vie l'avait quitté; puis il était rentré à l'hôtel d'Artois [3].

Personne n'accusait le duc de Bourgogne; on n'osait croire

[1] JUVÉNAL DES URSINS, 1407; MONSTRELET, I, 36; PIERRE DE FENIN, 1407.

[2] Territi socii aufugerunt, dumtaxat quodam Flamingo excepto qui... REL. DE SAINT-DENIS, XXVIII, 30. — Ce jeune page s'appelait Jacques de Merre. *Information de Guillaume de Tignonville.*

[3] REL. DE SAINT-DENIS; *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, XXI, pp. 527 et 529.

qu'il eût pu forfaire à des serments sanctionnés par les plus saints mystères de la religion [1]. Jean sans Peur parut aux funérailles du duc d'Orléans, vêtu de deuil et affectant une sincère douleur [2]. Cependant une vague rumeur se répandit qu'il avait porté la main sur le drap du cercueil, et qu'au même moment le sang avait jailli des plaies de l'illustre victime, comme pour accuser l'auteur de la trahison, et le même jour, lorsque le prévôt de Paris vint au conseil demander, en sa présence, la permission d'étendre ses recherches jusque dans l'hôtel des princes, il pâlit et la voix de sa conscience troublée s'échappant malgré lui de sa bouche, il prit le duc de Berri à part et lui avoua son crime, disant que le démon l'avait égaré [3]. Le duc de Berri garda le silence, mais le lendemain,

[1] Qui ce a faict « scietur autem postea. » *Reg. du Parlement*, 23 novembre 1407.

[2] Faisant deuil bien grand, comme il sembloit. JUVÉNAL DES URSINS, 1407.

[3] Fecisse instigante dyabolo professus est. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, XXVIII, 30. — Et dit que par l'introduction de l'ennemi avoit fait faire cet homicide par Raoullet d'Actonville et ses complices. MONSTRELET, I.

Quant Léonet (Jean sans Peur) qui frans estoit
Regarda que l'en molestoit
Ainsy à tort Ghuy et Gontier,
Sy s'escria en ung sentier
Par pitié et par desplaisir.
Et dist que plus ne pot taisir
Un mot qui fu bien escouté :
« Seignour, seignour, chay jou esté ;
« Aultres ne soit plus empêchiés :
« Par moy fu-il à mort blechiés.
« Je le celay premièrement
« Pour le mieux ; mais quant fièrement
« Voi les non coupables traittier,
« Du dire me doibs acquittier. »

PASTORALET, *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 11064.

à l'hôtel de Nesle, Jean sans Peur réitéra son aveu. « Afin « qu'on ne mescroye aucun coupable de la mort du duc d'Or- « léans, dit-il, je déclare que j'ay fait faire ce qui a esté fait, « et non autre [1]. » Et aussitôt après, accompagné de la plupart de ceux dont il avait armé le bras pour le meurtre [2], il sortit par la porte Saint-Denis et continua sa route sans s'arrêter jusqu'en Artois, changeant sans cesse de chevaux, et ayant soin de faire couper les ponts derrière lui [3].

[1] PIERRE DE FENIN, 1407. — Ce jour a esté dit et publié de plusieurs que le duc de Bourgogne disoit et maintenoit qu'il avoit fait occire le duc d'Orléans, son cousin germain, par d'Auquetonville et autres, et sur ce s'est aujourdhuy party de Paris. *Registres du Parlement*, 26 novembre 1407.—La Continuation manuscrite de Guillaume de Nangis, 8298 [3], qu'il serait intéressant de comparer à Juvénal des Ursins et au Religieux de Saint-Denis, prête au duc de Berri ces belles paroles : « J'ai perdu aujourd'hui mes deux neveux. » On fit au duc d'Orléans cette épitaphe :

CY GIST LOYS DUC D'ORLÉANS
LEQUEL SUR TOUS DUCS TERRIENS
FUST LE PLUS NOBLE EN SON VIVANT
MAIS UNG QUI VOULT ALLER DEVANT
PAR ENVYE LE FEIST MOURIR.

[2] Et pareillement Raoullet d'Actonville et ses complices se departirent de Paris par divers lieux; et tous ensemble s'en allèrent loger dans le châtel de Lens, en Artois. par l'ordonnance du duc Jean de Bourgogne, leur maître et seigneur. MONSTRELET. — Raoulet d'Auquetonville reçut le 6 août 1408, par mandement du duc de Bourgogne donné à Bruges, cinq cents francs d'or, « pour les agréables services par lui rendus. » Peu après, il reçut de nouveau deux cent dix écus d'or : il fut aussi nommé écuyer ordinaire de l'écurie du duc. *Mém. sur l'hist. de Bourgogne*, p. 117.

[3] JUV. DES URSINS, 1407; MONSTRELET, I, 36; CONT. DES CHR. DE BAUD. D'AVESNES, 11139, f° CCXXIII.

Léonet (Jean sans Peur) qui pas n'estoit
Enfant, en soy très bien sentoit

Il était une heure après midi lorsqu'il arriva à Bapaume, après avoir été vainement poursuivi par l'amiral de France et quelques autres chevaliers, et ce fut en mémoire des périls auxquels il avait réussi à se dérober, qu'il ordonna que dorénavant les cloches de la ville sonneraient tous les jours à la même heure, ce qu'on appela longtemps l'*Angelus* du duc de Bourgogne.

De Bapaume, le duc se dirigea vers Lille où il harangua les membres de son conseil, puis il se rendit à Gand où les états de Flandre avaient été convoqués. Maître Jean de Saulx, chancelier et maître des requêtes, exposa les raisons qui légitimaient ce que le duc avait jugé devoir faire. Le duc de Bourgogne, qui venait d'apprendre combien il était aisé de commettre un grand crime, ne croyait pas plus difficile de le justifier : il se flattait même d'imposer le langage de ses sophistes et de ses historiographes à la postérité, qui, en plaignant les malheurs du duc d'Orléans, devait dans ses qualités et jusque dans ses défauts retrouver à la fois le petit-fils de Charles V et l'aïeul de Louis XII.

Charles VI avait promis bonne justice à la duchesse d'Orléans; mais la parole royale était peu de chose. Le duc de Bourgogne, n'ayant plus devant lui qu'un parti sans chef, conservait une influence où la vertu n'avait point de part, où la force était tout. Le lugubre aspect du cortége de la veuve et

Con est aulcune fois hays
Pour bien, lors, que ne fust trays
Du bois se party comme sages
Et retourna en ses herbages
Non pas seulz, mais o grant compaigne.

PASTORALET, fº XX.

des enfants éplorés de la victime se dirigeant vers l'hôtel Saint-Paul n'empêchait pas le peuple de Paris d'insulter à ses restes sanglants. Les princes ne montraient pas plus de zèle : au lieu de prendre des mesures vigoureuses, on se contenta d'envoyer le duc de Berri et le roi de Sicile aux bords de la Somme pour interroger le duc de Bourgogne et conférer avec lui « affin qu'il ne se fist Anglois [1]. » On se souvenait sans doute que Jean sans Peur les avait lui-même choisis pour premiers confidents de sa trahison, et peut-être en étaient-ils complices. Le duc de Bourgogne, qui déjà n'accusait plus le diable de l'avoir tenté, s'était rendu à Amiens, accompagné du duc de Brabant, du comte de Nevers et de trois mille hommes d'armes. Il avait fait suspendre à son hôtel deux lances, l'une de bataille, l'autre de tournoi, défi de paix ou de guerre où il ne risquait rien [2]. Les ambassadeurs du roi se turent [3]. Ils ramenèrent avec eux à Paris le duc de Bourgogne, qui revendiquait de plus en plus l'honneur du crime, et comme si ce n'était pas assez, le duc de Berri l'invita à un solennel banquet dans cet hôtel de Nesle, où il s'était vanté du sang versé par son ordre. Enfin, le 8 mars 1407 (v. st.), maître Jean Petit, docteur en théologie de l'université de Paris, prononça, devant le dauphin et les princes, cette célèbre harangue si froide de sophismes, et toutefois, malgré ses formes puériles, presque aussi hideuse que le crime : détestable apologie du tyrannicide, qui devait être l'objet de longues controverses jusqu'à ce qu'elle fût flétrie par les conciles de l'Église.

[1] CONT. MS. DE G. DE NANGIS, 8298 [3].

[2] PIERRE DE FENIN, 1407.

[3] Ce qu'ils firent ensemble, on ne le sceut, sinon eux-mesmes. JUVÉNAL DES URSINS, 1407.

Lorsque, comparant le duc de Bourgogne à Joab mettant Absalon à mort, maître Jean Petit citait ces paroles de David : « Joab a répandu le sang de la guerre au milieu de la paix : « sa vieillesse ne descendra pas paisiblement dans la tombe [1], » l'obscur théologien devenait prophète pour condamner celui qu'il glorifiait [2].

Le duc ratifia tout ce qu'avait dit maître Jean Petit, dans une assemblée solennelle où siégeaient le roi de Sicile, les ducs de Guienne, de Berri, de Bretagne, de Lorraine, plusieurs comtes et plusieurs évêques, et l'on fit signer au roi des lettres par lesquelles il approuvait l'attentat de Raoulet d'Auquetonville : « Comme notre très-chier et très-amé cou-« sin le duc de Bourgogne, y disait-il, a fait proposer que « pour notre sûreté et préservation de nous et de notre lignée, « pour le bien et utilité de notre royaume, et pour garder « envers nous la foy et loyauté en quoy il nous est tenu, il « avoit fait mettre hors de ce monde nostre très-chier et

[1] Joab effudit sanguinem belli in pace... non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos. Reg., III, 2.

[2] Monstrelet, I, 39. — Lorsque le duc de Bourgogne osa, à Amiens, aborder avec une perverse audace l'apologie de son crime, son premier soin avait été d'appeler Jean Petit, « pour le conseiller d'aul-« cunes choses secrètes grandement touchant son honneur. » — Ce fut sans doute à Amiens que Jean Petit rédigea, sous les yeux de son maître, le célèbre discours qu'il prononça le 8 mars. Un maître ès arts, nommé Guillaume Émeric, servait de scribe à Jean Petit. *Mém. sur l'hist. de Bourgogne*, p. 102. — Jean Petit avoue lui-même, avec un impudent cynisme, combien son zèle était peu désintéressé : « Je suis obligé à le servir (le duc de Bourgogne) par serment à lui faict.. Il m'a donné bonne et grande pension, de laquelle j'ai trouvé une grand'partie de mes dépens et trouverai encore s'il lui plaist de sa grâce. » Monstrelet.

« très-amé frère, le duc d'Orléans, que Dieu absolve! savoir « faisons que voulons que le dit duc de Bourgogne soit et « demeure en nostre singulière amour, comme il estoit par « avant [1]. »

Jean sans Peur, pour reconnaître les services que lui avait rendus Jean Petit, l'avait nommé son conseiller et son maître des requêtes. Le discours du 8 mars 1407 (v.st.), reproduit par de nombreux copistes, avait été répandu de ville en ville; la glorification du duc, répétée par la voix de ses flatteurs, retentissait de toutes parts comme un hymne triomphal au milieu du silence et de la stupeur des Orléanais, quand un bruit d'armes se fit entendre vers les bords de la Meuse. Le roi des Romains réclamait le duché de Brabant. Les Liégeois, ses alliés, étaient quarante mille au siége de Maestricht. Une armée bourguignonne se réunit à Gand pour les combattre. On y remarquait les sires de Ghistelles, de Roubaix, de Dunkerque, de Thiennes, de Lens, de la Hamaide, de Bailleul, de Béthune, de Borssele; et un corps d'auxiliaires écossais, commandé par le comte de Mar, était venu de Bruges se joindre aux plus illustres chevaliers de Flandre et de Hainaut.

Jean sans Peur avait quitté Paris le 5 juillet pour se rendre à Gand; le 23 septembre il tuait vingt-quatre ou vingt-six mille Liégeois sous les murs de Tongres. Liége, Huy, Dinant, perdirent ou leurs remparts ou leurs priviléges, et la hache du bourreau acheva ce qu'avait commencé l'épée du vainqueur [2]; mais la France échappait au duc de Bourgogne : que

[1] *Archives de Lille.*

[2] MONSTRELET, I, 50; *Lettre du duc de Bourgogne*, PLANCHER, III, *pr.*, p. 261.

lui importait d'être victorieux vers les marches de l'empire si la royauté de Charles VI subissait une autre tutelle que la sienne?

A peine Jean sans Peur s'était-il éloigné de Paris, que la duchesse d'Orléans y était rentrée et avec elle tous les amis du comte d'Armagnac, dont les écharpes blanches frappèrent si vivement les regards du peuple qu'il désigna désormais par leur nom tous ceux qui combattaient le duc de Bourgogne [1]. L'abbé de Saint-Fiacre prononça le panégyrique de la victime de la Vieille rue du Temple : il rappela les droits de sa naissance qui l'avaient placée si près du trône, et l'ingratitude du duc Jean, qui avait reçu tant de bienfaits de Charles VI : « C'est là, disait-il au roi, la reconnaissance du voyage « de Flandre, auquel toi et ton royaume mis en péril pour « l'amour de son père [2]? » Il aurait pu ajouter que cette princesse, qu'un crime odieux avait réduite à un si triste veuvage, était fille de ce duc de Milan qui avait contribué plus que personne à la délivrance de Jean de Bourgogne, prisonnier chez les infidèles.

L'orateur appliquait au duc de Bourgogne toutes les malédictions accumulées contre Caïn et Judas, et concluait à ce qu'il fût soumis à une publique expiation et à un exil de vingt ans outre-mer : « Princes et nobles, pleurez, car le chemin « est commencé à vous faire mourir trahitreusement et sans « advertance. Pleurez, hommes et femmes, jeunes et vieux, « pauvres et riches; car la douceur de paix et de tranquillité « vous est ôtée, en tant que le chemin vous est montré d'oc-

[1] Pierre de Fenin, 1408.
[2] Monstrelet, I, 47.

« cire et mettre glaive entre les princes, par lequel vous êtes « en guerre, en misère et en voie de toute destruction. En« tendez donc, princes et hommes de quelconques états, à « soutenir justice contre ledit de Bourgogne, qui, par l'homi« cide par lui commis, a usurpé la domination et autorité du « roi et de ses fils, et a soustrait grand' aide et consolation; « car il a mis le bien commun en griève tribulation, en con« fondant les bons estatuts sans vergogne, en soutenant son « péché contre noblesse, parenté, serment, alliances et assu« rances, et contre Dieu et la cour de tous ses saints; cet « inconvénient ne peut être réparé ou apaisé, fors par le bien « de justice [1]. »

Cette satisfaction solennelle, qui paraissait à beaucoup d'hommes sages du quinzième siècle le seul moyen d'écarter de la France toutes les discordes envoyées comme un châtiment par le ciel, ne devait pas avoir lieu. Déjà on avait chargé des députés d'aller, au nom du roi, ordonner au duc de ne pas attaquer les Liégeois; mais il n'avait pas obéi et il était vainqueur. A l'enthousiasme qui agitait les Armagnacs succéda une profonde terreur : la reine voulait réunir une armée; elle avait besoin d'argent et personne ne voulait lui en prêter. On fit partir le roi pour Tours; la reine et les princes l'y suivirent : au milieu de ces inquiétudes, Valentine de Milan expira, frappée par une mort prématurée, « de courroux et de deuil, » dit Juvénal des Ursins [2].

Le 28 novembre [3], le duc de Bourgogne entra à Paris. Il

[1] Monstrelet, I, 47.

[2] Juvénal des Ursins, 1408.

[3] Plancher, III, note 30. Les sires de Ghistelles, de Waurin, de la Vieffville, d'Halewyn, de la Hovarderie accompagnaient Jean sans Peur.

arrivait trop tard. Le fantôme royal au nom duquel tous les partis se proscrivaient tour à tour lui avait été enlevé : il ne pouvait songer à aller le chercher de l'autre côté de la Loire ; mais il savait que la reine ne tarderait point à s'ennuyer dans son exil de Tours, loin de Paris qui restait toujours le centre du gouvernement. Par la nécessité, par la force même des choses, il y eut une réconciliation : elle se fit à Chartres, le 9 mars 1408 (v. st.). Le duc de Bourgogne et les fils du duc d'Orléans jurèrent un oubli du passé qui ne pouvait être sincère. *Pax, pax, inquit propheta, et non est pax,* écrit le greffier du parlement sur ses registres [1]. Le fou du duc de Bourgogne en portait le même jugement [2].

Jean sans Peur gagnait le plus à ce traité ; car le roi rentrait à Paris et devenait en quelque sorte son otage, en s'enfermant dans une cité où le peuple était pleinement dévoué à la cause de celui qu'il espérait voir soulager ses impôts [3].

La puissance du duc de Bourgogne s'accroissait de jour en jour. Il disposait de toutes les milices de la Bourgogne, du Nivernais, de l'Artois et quelquefois de celles de la Flandre, du Brabant, de la Hollande. Il avait conclu une étroite alliance avec le roi de Navarre, le comte de Foix, les ducs de Bavière et de Bar ; le duc d'Anjou se laissa corrompre. Isabeau de Bavière elle-même céda et devint Bourguignonne.

La politique du duc Jean était à deux faces. Tantôt il cares-

[1] *Registres du Parlement*, 1408 (v. st.).

[2] Et avoit un très-bon fol en sa compagnée, qu'on disoit estre fol sage, lequel tantost alla acheter une paix d'église, et la fit fourrer, et disoit que c'estoit une paix fourrée. JUVÉNAL DES URSINS.

[3] MONSTRELET, I, 52.

sait la Flandre pour obtenir son appui, tantôt n'en ayant plus besoin, il s'efforçait de s'y faire redouter; on sentait bien que lorsqu'il faisait des concessions, c'était malgré lui, et que lorsqu'il modifiait les priviléges, il se proposait de ne point tarder à les anéantir. Mais la Flandre résiste; une sage prévoyance réveille sans cesse ses soupçons. Lorsqu'au mois d'août 1409 le duc de Bourgogne confirme l'existence de la cour de justice qui s'appellera dorénavant le conseil du duc, cette cour, bien qu'établie à Gand, reste profondément impopulaire. Si tous les membres qui la composent doivent « jurer de garder et entre« tenir les priviléges, lois, droicts, franchises et bonnes « coustumes des villes et du pays, » ils n'en sont pas moins investis du soin de connaître de l'interprétation de ces mêmes priviléges et de tous les cas relatifs à la paix de Tournay; enfin, quoique tenus de prononcer leur sentence en flamand, ils délibèrent en français « en la chambre à l'uys clos. » Toutes les villes de Flandre cherchaient à se dérober à cette juridiction; les Gantois surtout contestaient si obstinément son autorité, qu'un jour, « tenant vers le conseil une fierté, ils envoyè« rent par l'un de leurs siergans dire qu'ils ne procédassent « plus avant sur ung tel, car il estoit leur bourgeois[1]. » Le duc les fit citer alors au parlement de Paris: ils menacèrent les sergents royaux, chargés de leur notifier cet appel, de les précipiter dans l'Escaut.

Pendant cette même année 1409, les Gantois, qui maintenaient avec tant de zèle leurs immunités politiques, conservaient, en dépit du prince attaché aux papes d'Avignon, toute leur liberté religieuse, et nous remarquons, parmi les prélats et

[1] WIELANT, *Antiquités de Flandre*, 30, 31.

les clercs réunis au concile de Pise, les députés de l'évêque urbaniste, Martin Vande Watere [1].

Lorsque les Orléanais, renonçant à la paix de Chartres, s'avancèrent vers Paris, les bourgeois de Gand et de Bruges refusèrent fièrement de prendre les armes pour soutenir une querelle qui leur était étrangère et le duc de Bourgogne se vit réduit à signer, à Bicêtre, un traité par lequel les princes s'engageaient à ne pas entrer à Paris, traité qui l'atteignait bien plus que tous les autres.

Une autre clause de la paix de Bicêtre révoquait les officiers que Jean sans Peur avait établis dans la capitale du royaume. Il les amena avec lui en Flandre. Il voulait cette fois décider les communes à l'aider; car tous les partis se préparaient à recommencer la guerre. Le duc d'Orléans avait fait arrêter le sire de Croy, près de Blois; il élevait la voix, au nom de la piété filiale, pour invoquer les droits imprescriptibles de la justice contre les meurtriers de son père. Le théologien qui avait osé s'en faire l'apologiste, Jean Petit, venait de mourir à Hesdin et sa doctrine rencontrait chaque jour de nouveaux adversaires; l'un d'eux allait être ce Jean de Gerson que nous avons vu arriver à Bruges à la suite du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, mais qui s'était séparé de Jean sans Peur immédiatement après l'attentat de la Vieille rue du Temple. Son séjour en Flandre n'avait point été long; il avait toutefois conservé le souvenir de la chasteté des mœurs flamandes [2]. Devenu, en 1405, curé de Saint-Jean en Grève, il

[1] Labbe, *Concil.*, viii, col. 107.

[2] Utinam consuetudo esset in Gallia... sicut in Flandria ea est consuetudo. Gerson, *contra Lux.*, iii, p. 925.

cherchait, comme il le disait lui-même, à se dérober aux mains des hommes pour se réfugier dans celles de Dieu [1]; mais le duc de Bourgogne ne l'avait protégé qu'afin de trouver en lui un dévouement aveugle; s'il lui avait permis de prononcer, en sa présence, dans les églises de Bruges quelques-uns de ces pieux et éloquents sermons d'où sortit peut-être le livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, c'est qu'il espérait le voir, émule de Jean Petit, sacrifier un jour à l'agitation des intérêts terrestres sa conscience et son génie : lorsqu'il remarqua que Jean de Gerson lui-même s'élevait contre son crime, préparant dès ce moment les persécutions qui devaient forcer l'illustre interprète de la divine parole à se cacher « ès haultes voutes de Notre-Dame de Paris, » il le fit déclarer, par une sentence pontificale du 27 mai 1411, légitimement dépossédé de ses fonctions de doyen de l'église de Saint-Donat de Bruges [2].

L'abbé des Augustins de l'Eeckhout, Lubert Hauscilt, dont le nom se lie dans les souvenirs de notre histoire à celui de Jean de Gerson, de même qu'il en est voisin dans l'ordre des vertus religieuses, n'avait pas quitté Bruges, mais il vivait retiré dans sa cellule, où la triste péripétie des brigues et des luttes politiques lui dévoilait, dans des chants prophétiques, la rapide décadence de sa patrie : « O Flandre! malheur à toi! tu nourris des étrangers de ton lait, et tandis que les loups s'abreuvent à ton sein fécond, tu n'as que du fiel pour tes brebis. Flandre, fleur des fleurs, redoute des ruses fatales [3]! »

[1] GERSON, *Oper.*, IV, 2, p. 725.

[2] *Comp. dec. eccl. S. Don.*, p. 82.

[3] *Imago Flandriæ sive vaticinium* D. Lub. Hauscilt, Bruges, 1655. Lubert Hauscilt avait été envoyé, en 1402, à Paris par la commune de

Que pouvait, au milieu du désordre des passions déchaînées, la parole pacifique de quelques prêtres restés fidèles à la sainteté du précepte chrétien? Jean ne croyait qu'à la vérité de la force et à l'éternité de la haine : dominé par cette loi de l'ambition que le crime même stimule inexorablement sans jamais l'assouvir, il réunit à Tournay le duc Guillaume de Bavière, l'évêque de Liége, le comte de Namur et plusieurs seigneurs des marches de l'empire ; là, prêt à fomenter de nouvelles discordes, il réclama leur appui contre le duc d'Orléans, ses frères et ses alliés. Puis il se rendit à Arras où les nobles du comté d'Artois avaient été convoqués. Maître Jean Boursier leur exposa doctement en présence du duc de Bourgogne que bien qu'il eût, pour la sûreté du roi et la conservation de la monarchie, fait mourir le duc d'Orléans, ses fils poursuivaient leurs machinations contre lui, et qu'il venait faire appel à la loyauté de ses États d'Artois pour qu'ils le soutinssent efficacement. Mais c'était près des États de Flandre qu'il fallait surtout faire réussir ces démarches. Les Gantois continuaient à donner l'exemple de la résistance en déclarant qu'ils ne franchiraient point les frontières de Flandre. Le duc multiplia vainement les prières répétant que s'ils l'abandonnaient toute sa puissance serait détruite ; déjà, n'écoutant plus que sa colère, il leur annonçait qu'il ferait le lendemain sonner la cloche du beffroi, pour savoir quels étaient ceux qui se rallieraient sous sa bannière, et il voulait même quitter la Flandre ; mais son chancelier le dissuada de ces moyens violents qui convenaient si peu au génie indépendant des communes

Bruges, pour réclamer le maintien de la neutralité industrielle de la Flandre dans les querelles de la France et de l'Angleterre.

flamandes; pour atteindre le but qu'il se proposait, les concessions valaient mieux que les menaces. En effet, on le vit bientôt vendre de nouveaux priviléges et renoncer dans la plupart des villes aux taxes qu'il y prélevait sur les confiscations ou sur les accises [1]. Il conduisait avec lui son fils Philippe, alors âgé de quinze ans, et se plaisait à le montrer aux bourgeois pour se concilier leur faveur. A Gand, à Bruges, à Ypres, il remercia humblement les communes des subsides et des secours qu'elles avaient si longtemps hésité à lui promettre. A Furnes, il parvint à calmer, par de douces et bonnes paroles, les laboureurs qui avaient ressaisi les armes de leurs ancêtres pour protester contre tout projet de les soumettre à des gabelles et à des impôts sans cesse repoussés sur ces rivages comme le signe de la servitude [2].

Si l'on peut ajouter foi à un récit fort vraisemblable quoique ignoré des historiens flamands, les communes avaient imposé au duc des conditions bien plus importantes, celles que Louis de Male avait repoussées en 1346, rien moins qu'une étroite union commerciale avec l'Angleterre, consacrée par la suzeraineté politique de Henri IV, et au moment même où Jean se déclarait le protecteur du roi de France, il aurait consenti non-seulement à livrer aux Anglais les ports de la Flandre, mais aussi à leur rendre hommage de ce comté qui formait la première comté-pairie de France, et même à leur faire recouvrer

[1] Chartes octroyées aux habitants de Bruges le 30 septembre, à ceux du Franc le 1er octobre 1411, etc. — A aucuns Flamands rendit leurs libertés pour de l'argent. MONSTRELET, I, 74.

[2] Responsum pro libertate et privilegiis emendis nihil velle contribuere... Respondent nihil pendere per vim. MEYER, 1411. — Comparez une charte du 14 décembre 1412 (*Archives de la Flandre occidentale*).

l'Aquitaine et la Normandie [1] : c'est ainsi que les ducs de Bourgogne, en cherchant à rétablir la fédération commerciale de la Flandre et de l'Angleterre, fondent sans cesse sur les souvenirs de l'ancienne liberté flamande, qu'ils haïssent, les rêves d'une ambition perfide et d'une domination tyrannique.

Dès les derniers jours de janvier 1410 (v. st.), Simon de Formelles, Victor Vander Zickele, Jean Paeldinck, Pierre de Bailleul et Pierre Debye, députés du duc et des *quatre membres* de Flandre, s'étaient rendus en Angleterre. Au mois de mars, Henri IV charge l'évêque de Saint-David et Henri de Beaumont de poursuivre ces négociations : nous les voyons conclure le 27 mai une nouvelle trêve, mais rien ne nous est parvenu du traité qui appelait les Anglais en France, si ce n'est une vague mention d'un projet de mariage entre le prince de Galles et l'une des filles du duc de Bourgogne, qui devait le confirmer [2].

Le duc se trouvait à Bruges lorsqu'il apprit, le 10 juillet, que les Orléanais s'assemblaient dans le Vermandois. Il partit aussitôt pour Douay où les lettres de défi de ses adversaires lui furent remises. Elles étaient ainsi conçues :

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et « de Beaumont, et seigneur de Coucy ; Philippe, comte de

[1] Voyez notamment le Religieux de Saint-Denis, dont l'autorité est si grave. — In aula regia et alibi publice divulgatum est ducem Burgundiæ regi Angliæ introitus famosiores Flandriæ, videlicet portus Escluse, Diquemue, Dunquerque et Gravelines concessisse; addebant ulterius ipsum regi Angliæ fidelitatem promisisse de comitatu Flandriæ pactumque secum firmasse super restitutione sibi facienda pro viribus de ducatu Normaniæ et Aquitaniæ a suis progenitoribus omissis. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, XXXI, 18; XXXII, 21; XXXIV, 10.

[2] RYMER, IV, 1, pp. 184, 188, 192, 196; II, p. 6.

« Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères, à toi Jean, « qui te dis duc de Bourgogne. Pour le très-horrible meurtre « par toy faict en grande trahison, en la personne de nostre « trez-redoubté seigneur et père, monseigneur Loys, duc « d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi, nostre « souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs serments, « alliances et compagnies d'armes que tu avois à lui, et pour « les grands trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvai- « setés que tu as perpétrées contre nostredit souverain sei- « gneur, monseigneur le roi, et contre nous en plusieurs « manières; te faisons savoir que de cette heure en avant nous « te nuirons de toute nostre puissance et par toutes les ma- « nières que nous pourrons; et contre toi et ta desloyale tra- « hison appelons Dieu et raison en nostre aide, et tous les « prud'hommes de ce monde. En tesmoing de vérité, nous « avons fait sceller les présentes lettres du scel de moi, Char- « les, duc d'Orléans dessus nommé. Donné à Jargeau, le dix- « huitième jour de juillet, l'an de grace mil quatre cens et « unze. »

La réponse du duc de Bourgogne ne fut pas moins fière :

« Jehan, duc de Bourgogne, comte d'Artois, de Flandre « et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, « à toi Charles, qui te dis duc d'Orléans, à toi Philippe, qui « te dis comte de Vertus, et à toi Jean, qui te dis comte « d'Augoulême, qui naguère nous avez écrit vos lettres de « deffiances, faisons savoir et voulons que chascun sache que « pour abattre les très-horribles trahisons par très-grands « mauvaisetés et aguets, conspirées, machinées et faites fé- « lonnement à l'encontre de monseigneur le roi, notre très- « redouté et souverain seigneur et le vôtre, et contre sa

« très-noble génération, par feu Louis, votre père, en plu-
« sieurs et diverses manières; et pour garder ledict votre
« père, faux et déloyal traître, de parvenir à la finale exécu-
« tion destestable à laquelle il a contendu à l'encontre de
« notre très-redouté seigneur et le sien, et aussi contre sa
« dite génération, si faussement et si notoirement, que nul
« prud'homme ne le devoit laisser vivre, et mêmement nous,
« qui sommes cousin germain de nostredit seigneur, doyen
« des pairs et deux fois pair, et plus astreint à lui et à sadite
« génération qu'à autres quelconques de sadite génération et
« de leurs parents et sujets, ne devions un si faux, déloyal,
« cruel et félon traître laisser sur terre plus longuement que
« ce ne fust à notre très-grand charge : avons, pour nous
« acquitter loyaument et faire nostre devoir envers nostre
« trez-redoublé et souverain seigneur et sadite génération,
« fait mourir ainsi qu'il devoit ledit faulx et déloyal traître, et
« ainsi avons fait plaisir à Dieu, service loyal à nostredict
« très-redoublé et souverain seigneur, et exécuté raison Et
« pour ce que toi et tes dits frères ensuivez la trace fausse,
« déloyale et félonne de vostredict feu père, cuidant venir
« aux damnables et desloyaux fins à quoy il tendoit, avons
« très-grand liesse au cuer desdictes deffiances, mais du sur-
« plus contenu en icelles, toi et tes dicts frères, avez menti
« et mentez faussement et desloyaument, comme faulx et
« desloyaux traîtres que vous estes, dont à l'ayde de Nostre-
« Seigneur, qui sait et connaît la trez-entière et parfaite
« loyauté, amour et vraie intention que toujours avons eu en
« nous et aurons tant que vivrons à nostredict seigneur le
« roy, à sadicte génération et au bien de son peuple et de tout
« son royaume, vous ferons venir à la fin et punition telle

« que tels faulx, mauvais et déloyaux traîtres, rebelles et « désobéissans, et félons comme toi et tes dits frères estes, « doivent venir pour raison. En tesmoing de ce, nous avons « fait sceller ces lettres de nostre scel. Donné en notre ville « de Douay, le quatorzième jour du mois d'aoûst, l'an mil « quatre cens et unze [1]. »

La guerre commençait. Grâce aux habiles intrigues du duc de Bourgogne, Paris se souleva et lui livra la personne royale. La rébellion partait du quartier des Halles : ceux qui la dirigeaient étaient les Legoix, bouchers de Sainte-Geneviève, les Tibert et les Saint-Yon, bouchers du Châtelet, et les Caboche, écorcheurs à la boucherie de l'Hôtel-Dieu [2]. Ils étaient tous dévoués au parti bourguignon : mais les plus influents étaient les Legoix. Ils fournissaient la maison de Jean sans Peur « de bou-« cherie et poullaillerie, » et l'un des comptes présentés par ces hommes qui devaient un jour égorger des évêques et des présidents au parlement, porte « une douzaine d'alouètes et « de petis oiselets [3]. » Les chefs des bouchers étaient d'ail-

[1] MONSTRELET, I, 77; PLANCHER, III, *pr.*, p. 273.

[2] JUVÉNAL DES URSINS, 1411.—Voyez la *Continuation manuscrite de Guillaume de Nangis*, au chapitre : « Comment les bouchers se mirent « sus par le commandement du duc de Bourgogne. »

[3] C'est le marchié que Guillaume et Jehan les Goiz font à mons[r]. le maistre d'ostel de ma dame la duchesse de Bourg[ne]., pour frais de boucherie et poullaillerie :

. . . .

It. la douzaine d'alouetes et des petis oiselets pour XII d.

MS. de la Bibliothèque de Bourgogne, n[o] 14867.

Le véritable nom de Caboche était Simon le Coustellier. L'un des chefs des cabochiens s'appelait Caligula. A la même époque, le chauffe-cire du duc de Bourgogne avait pour nom Jupiter.

leurs aussi robustes qu'habitués à plonger leurs mains dans le sang, et l'on vit la ville et l'université, également intimidées par leurs menaces, s'empresser de prendre le symbole bourguignon, c'est-à-dire la croix de Saint-André où l'initiale du nom de Jean sans Peur brillait sur les fleurs de lis royales.

Le duc de Bourgogne voulut saisir une occasion si favorable pour détruire le parti des Orléanais. L'armée que lui avaient accordée les communes flamandes comprenait deux mille ribaudequins, quatre mille canons, douze mille chariots et soixante mille hommes armés, sans compter les valets. Toutes leurs milices étaient subdivisées par villes et par connétablies, selon les anciens usages; toutes suivaient leurs bannières [1], sans obéir aux ordres des chevaliers bourguignons [2]. Si elles avaient (on sait à quel prix) consenti à prendre part à cette guerre, le zèle qu'elles y portaient pouvait paraître douteux; le duc cherchait à l'exciter : il crut être habile en faisant annoncer que chacun pourrait disposer de son butin [3]; ce fut un prétexte immédiat de dévastations et de pillages. Les valets de l'armée n'attendirent même pas qu'ils eussent quitté les domaines du duc de Bourgogne pour enlever et charger

[1] Si sembloit, à voir leurs tentes, pour le grand nombre qu'il y avoit, que ce fussent grandes bonnes villes, et pour vrai, quant tout fut assemblé en un seul ost, ils se trouvèrent de cinquante à soixante mille combattants, à compter lesdites communes sans les varlets, et dont il y avoit sans nombre, et retentissoit tout le pays du bruit qu'ils faisoient. MONSTRELET, I, 84.

[2] Et avec ce, pour la grand'multitude de peuple qu'ils estoient, estoient si orgueilleux qu'ils ne faisoient compte de nuls nobles hommes, de quelque état qu'ils fussent. MONSTRELET, I, 84.

[3] Et avoit fallu que ledit duc de Bourgogne, à leur partement, leur eût abandonné tout ce qu'ils pourroient conquérir. MONSTRELET, I, 84.

ce qu'ils trouvaient de plus précieux sur des chariots qu'ils envoyaient en Flandre.

Jean souffrait ces désordres sans se plaindre : il se félicita d'avoir les milices flamandes avec lui lorsque arrivées aux bords de la Somme, elles renversèrent en quelques instants avec leurs formidables machines de guerre, les tours de Ham et s'élancèrent, pleines de courage, sur les remparts [1]; toute la ville fut pillée et brûlée. Quelques Picards avaient pris leur part du sac, mais les sergents de Flandre, interprétant comme un privilége la concession du duc, les attendirent au moment où ils retournaient au camp, les dépouillèrent et en tuèrent un grand nombre.

Le bruit des ravages des Flamands répandait de toutes parts la terreur; Nesle, Roye, Chauny, se hâtèrent de se soumettre, et le duc de Bourgogne mit le siége devant Montdidier. C'était une place importante. Le duc d'Orléans, le comte d'Armagnac et leur armée avaient déjà passé la Marne et occupaient Clermont. Tout annonçait qu'une lutte décisive allait dénouer ces longues et cruelles intrigues perpétuées par les factions.

L'armée du duc de Bourgogne s'était rangée en bataille dans une vaste plaine entre Roye et Montdidier; deux jours se passèrent; les ennemis ne se montraient pas, et les Gantois, craignant qu'on ne cherchât à les tromper par de faux bruits, envoyèrent du côté de Clermont des espions qui revinrent sans avoir aperçu les Orléanais. Ce rapport excite les murmures des Gantois; ils prétendent que tout ce que l'on raconte sur les projets du duc d'Orléans n'est qu'un mensonge inventé

[1] Rel. de Saint-Denis, xxxii, 19.

pour les retenir dans le camp, et leurs voix tumultueuses en accusent deux des conseillers du duc, les sires de Helly et de Ray. Ils répètent que rien ne les empêchera de retourner dans leurs foyers; mais le duc de Bourgogne accourt au milieu d'eux et leur représente que, d'après des indications certaines, le duc d'Orléans s'approche, et que jamais leur secours ne lui a été plus nécessaire. Il renouvelle ses instances et ses prières jusqu'à ce que leurs chefs lui promettent de convoquer à une délibération, dans la tente de Gand, les capitaines des connétablies et les dizeniers [1]; les Gantois ne consentent toutefois à s'associer huit jours de plus à son expédition qu'après avoir obtenu une déclaration conçue en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de « Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous « ceux que ces présentes lettres verront ou oiront, salut. Savoir « faisons, que nos chiers et bien amez les bourgeois et habi- « tants de nostre bonne ville de Gand nous ont bien et nota- « blement servi en ceste présente armée que faisons pour « monseigneur le roy, dont nous leur savons bon gré et nous « plaist que dimenche prochain venant, ils se puissent retour- « ner et partir du lieu où nous serons, pour eulx retour- « ner en nostre pays de Flandres. En tesmoignage de ce, « nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes, donné « en notre ost sur les chams lès Roye en Vermandois, le « 21e jour de septembre, l'an de grâce mil IIIIc et XI [2]. »

Le même jour, le duc de Bourgogne, multipliant les sacri-

[1] Et fut icelui conseil tenu le vingtième jour de septembre (dimanche 20 septembre 1411). Monstrelet, I, 84.

[2] *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16720; Dierickx, I, p. 164.

fices pour retenir les Gantois dans son camp, leur accorde « por les bons et agréables services que nous ont fait et font « journellement et espérons que facent au temps à venir, » le privilége de pouvoir acquérir des fiefs en payant les droits seigneuriaux [1]. Les mêmes motifs l'engagent à octroyer aux Brugeois la confirmation de leur ancien privilége d'être affranchis des droits de tonlieu dans toute l'étendue de la Flandre : « attendu les bons, agréables et notables services que ils « nous ont faict et font chascun jour en plusieurs et maintes « manières et mesmement en ce présent voyage, au service de « monseigneur le roy, ouquel ils se portent bien et dili« gemment [2]. »

Huit jours s'écoulèrent dans une stérile anxiété. Le duc d'Orléans, instruit de ce qui se passait dans le camp du duc de Bourgogne, attendait patiemment le moment d'en profiter, et les Gantois envoyèrent de nouveau leurs espions jusqu'aux barrières de Clermont sans apercevoir les Armagnacs. Cette fois on les pressa inutilement d'ajouter, à la semaine écoulée, un nouveau délai de cinq jours. Le duc insistait d'autant plus qu'il savait qu'une armée anglaise, commandée par le roi Henri IV lui-même, était prête à débarquer en France pour le soutenir conformément à leurs traités secrets [3]. Quelles que fussent les exhortations des chevaliers de la cour du duc, les Gantois répondaient toujours : « N'osez-vous pas conduire monseigneur « de Bourgogne à Paris? Il n'est pas vrai que les Armagnacs « soient à Clermont, et nous avons pris toutes les forteresses

[1] OUDEGHERST, II, p. 618, note.

[2] *Archives de Bruges, Rooden-Boek.*

[3] Voyez dans RYMER, IV, 1, p. 196, les lettres de Henri IV, *pro viagio regis versus partes transmarinas* (3 septembre 1411).

« qui pouvaient vous arrêter. » Pour les faire changer d'avis, on leur montra des chartes revêtues du sceau du roi et même des sceaux du dauphin et de la dauphine, par lesquelles de grands avantages étaient assurés à l'industrie flamande s'ils n'abandonnaient point l'expédition ; on alla même jusqu'à leur présenter une lettre des bourgeois de Paris qui les appelaient comme des frères engagés depuis un demi-siècle dans des luttes communes [1]. Les Gantois soupçonnaient quelque ruse

[1] Voici le texte de la lettre que le duc Jean présentait comme écrite par la commune de Paris : « Très chers et très espéciaulx amis nous sommes bien informez par lettres que chacun jour l'en escript pardeça tant de par nostre très redoublé seigneur monsieur de Bourgongne comme de par ceulx de sa compaignie et autrement du très notable et grant portement que faites incessamment et de très bon cuer avecques ledit seigneur ou service du roy nostre souverain seigneur et au grant honneur et bien de lui, de sa noble lignée et de tout son royaume : dont nous vous remercions de tous nos cuers et povoirs le plus acertes et affectueusement que nous povons et savons. Et afin de meilleur mérite et mémoire et de plus grande recommendacion, nous l'avons faict remonstrer par solennelz preschement et autrement à toutes genz d'église, nobles et autres quelconques de ceste ville, et l'escrirons et ferons savoir par toutes les provinces et bonnes villes dudit royaume subjectes à nostre dit souverain seigneur *pour en avoir tous les faiz du pays de Flandres, en chief et en membres, en marchandise et autrement,* ensemble tous les habitants d'icellui pays en espéciale recommendacion pour leur estre en toutes choses favorables *comme avons nous-mesmes :* et vous prions et requérons, très chers et très espéciaulx amis, de touz noz diz cuers et povoirs et sur toute la bonne amour, loyaulté et affection que avez à nostre dit souverain seigneur, à sa noble lignée et sur ce que vous voulez et desirez leur bien et honneurs et aussi cellui de nous, de la bonne ville de Paris et de tout le royaume, vous vueilliez et vous plaise continuer à y labourer et travaillier de tout vostre povoir comme fait avez jusques à ores avecques nostre dit seigneur de Bourgongne lequel comme vray champion de nostre dit souverain seigneur s'i est employé et employe loyaument et de tout son

du duc de Bourgogne, et dès que le soir fut arrivé ils arrachèrent les auvents et les solives des maisons des faubourgs de Montdidier pour allumer de grands feux dans leurs quartiers. Ils chargèrent aussitôt leurs bagages sur leurs chariots

povoir, et y persévérer, ainsy que nostre dit souverain seigneur et nous tous ses bons et loyaulx subgiez en avons en vous la parfaicte sceureté et confiance, mesmement que c'est la chose de ce monde que nous ou tout le peuple de pardeça désire plus pour doubte des grans maulx et inconvéniens qui par le contraire (que Dieux ne vueille) se pourroient ensuir ou dit royaume et contre nostre dit souverain seigneur et sa dicte lignée et sa seignourie et contre nous tous ses diz subgiez dont le bien et relievement et la résistance à ceste foiz et plus que oncques mais, est et gist du tout et par vostre bon moyen et puissance ou bons exploiz et exécucion de la présente armée de mon dit seigneur de Bourgongne, vray subgiet et parfait champion de nostre dit souverain seigneur, comme dit est, gardant et observant de tout son povoir et en toutes manières qu'il puet et sceut sanz y riens espargnier, comme nous le véons par expérience et de fait, le bien et la seignourie d'icelluy nostre souverain seigneur et de sa dicte lignée : dont nous et tous ses bons et loyaulx subgiez sommes et demourrons tousjours moult tenus et obligiez à mon dit sieur de Bourgongne et à vous sur tous autres et à tous ceulx dudit pays de Flandres; et quant à nous, nous nous aprestons de puissance de genz et de chevance pour favorisier et aidier de nostre povoir mon dit sieur de Bourgogne, vous et ceulx de sa dicte compaignie, ainsy comme de fait et très briefment le verrez et congnoistrez par bon effect, et, très chers et très espéciaulx amis, s'aucune chose vous plaist que nous puissions, vueillez nous signiffier féablement et nous le ferons de très bon cuer. Très chers et très espéciaulx amis, le Saint-Esprit, par sa grace, vous ait en sa benoite garde, qui vous doint joye et bonne vie et longue. Escript à Paris, soubz le scel de la Prévosté des marchans, le XXIIIe jour de septembre l'an mil CCCC et unze. Les tous vostres les Prévost des marchans et bourgeois de la bonne ville de Paris. A noz très chers et très espéciaulx amis ceulx des loys et autres gens du païz de Flandres, estans présentement en la compangnie de monsieur le duc de Bourgogne, conte de Flandre. » — Cette lettre fut comprise parmi les titres de la commune de Gand, confisqués

et prirent les armes. Leurs cris répétés : « *Wapens! wapens!* « *te Vlaendren waert!* Aux armes! aux armes! en Flandre! » réveillèrent le duc de Bourgogne. Il envoya quelques seigneurs s'informer de ce qui se passait; les Flamands refusèrent de les écouter. Aux premières lueurs de l'aurore ils s'écrièrent tous : « *Go! go!* » C'était le signal du départ. Le duc de Bourgogne était monté à cheval avec le duc de Brabant, son frère, et se rendit avec lui près des Gantois. « Et « là, dit Enguerrand de Monstrelet, le chaperon ôté hors de la « tête devant eux, leur pria à mains jointes, très-humble- « ment, qu'ils voulsissent demeurer avecque lui jusqu'à quatre « jours, en eux disant et appelant frères, compains et amis « les plus féables qu'il eût au monde [1]. » Jean sans Peur alla même jusqu'à leur promettre de leur abandonner tous les impôts de la Flandre. Le duc de Brabant joignit ses prières aux siennes. Les bourgeois des communes flamandes ne voulurent rien entendre; à toutes les exhortations qu'on leur adressait, ils répondaient en montrant les lettres qui limitaient la durée de l'expédition et invoquaient le sceau du duc dont elles étaient revêtues. Du refus ils passèrent aux menaces et s'écrièrent que si le duc de Bourgogne ne reconnaissait pas leurs services en les faisant, selon l'usage, reconduire jusqu'au delà de la Somme, ils tailleraient en pièces, à leur retour, le comte de Charolais qui était resté à Gand [2].

au seizième siècle parce qu'ils rappelaient ses priviléges ou sa puissance : dénoûment bizarre si l'on consent à croire qu'elles sont apocryphes et ne représentent qu'une ruse dirigée contre les Gantois par l'un des aïeux de Charles-Quint.

[1] MONSTRELET, I, 84.

[2] LEFEBVRE SAINT-REMY.

Le duc de Bourgogne n'osa insister plus longtemps. Les Flamands avaient mis le feu à leurs tentes, et la flamme, se répandant dans tout le camp, avait gagné le logis du duc. Jean sans Peur se préparait déjà à le quitter. A moins de se résoudre à attendre ses ennemis, il ne lui restait qu'à imiter l'exemple des Gantois. Il les suivit; car il eût été trop difficile de marcher avec eux, selon le récit de l'historien des ducs de Bourgogne, récit que semble avoir dicté le mécontentement du duc lui-même : « Quand nos maîtres Flamands furent mis en voie et « qu'ils eurent retourné leur chère vers leur pays, ils s'en « allèrent autant en un jour qu'ils estoient venus en trois [1]. » Ce chroniqueur, qui a eu soin de rappeler au début de l'expédition de nombreuses scènes de pillage, ne manque point d'en reproduire le tableau dans le récit de la retraite. Il exagère à plaisir le nombre des Flamands qui périrent en se battant avec les Picards, ou en cueillant des raisins verts dans les vignes. Il est plus certain que le duc se rendit lui-même auprès d'eux, à Péronne, et les remercia très-humblement de leurs services, en chargeant le duc de Brabant de les ramener jusqu'à leurs frontières. La puissance de la Flandre communale, que les chroniqueurs bourguignons se plairont plus tard à accuser d'inconstance et d'orgueil, était si redoutable que lors même qu'elle refusait tout à Jean sans Peur, il n'était rien que Jean sans Peur osât lui refuser [2].

[1] MONSTRELET, I, 84; PIERRE DE FENIN; LEFEBVRE SAINT-REMY, 1411.

[2] MONSTRELET, I, 84; RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, XXXII, 19.

Les plusours dont à part se traient
Et entriaux disent et retraient :
Perdre y poons et non gaiguier,
Sy vaut mieux que le cor cornons
Et tost en nos champs retournons

Peu de jours après, le duc de Bourgogne entrait, honteux et presque seul, à Paris, où il craignait de se voir devancé par le duc d'Orléans. Son influence avait été compromise, dans la capitale du royaume, par sa malheureuse expédition de Montdidier. Mille rumeurs y ébranlaient d'ailleurs sa popularité. Son alliance avec les Anglais n'était plus douteuse; et on répandait de nouveau le bruit qu'il s'était engagé à leur restituer les duchés de Guyenne et de Normandie, et à leur remettre, comme gage de sa promesse, quatre des principales villes du rivage de la Flandre, Gravelines, Dunkerque, Dixmude et l'Écluse. Pour répondre à ces accusations, Jean sans Peur, guidé sans doute par les conseils d'un théologien aussi habile que Jean Petit, tira du trésor des chartes de la Sainte-Chapelle une bulle d'Urbain V, « d'heureuse et bonne recorda-« tion, » et, en vertu de cette bulle qui avait condamné les pillages des grandes compagnies sous le règne de Charles V, il fit déclarer, au nom du roi Charles VI, « par toutes les églises « d'icelle cité de Paris, avec cloches sonnantes et chandelles

Pour là manoir seurement.
Les autres dirent promptement :
De sage, sens, et de fol, vient
Folie, car il le convient,
Et de couart, couars parlers :
Tel plait n'affiert à bachelers
Qui chy fu de vous proposés ;
Ne scay comment penser l'osés.
Houle ne debveriés porter
Au col quant volés exhorter
A Léonet très grant diffame...
S'il vous croit, plus hounor n'aura
Jamais nul jour tant que vivra.

PASTORALET, f° XXX.

« allumées, le duc d'Orléans et ses frères, les ducs de Berri « et de Bourbon, le comte d'Alençon, tous nommés par leurs « propres noms, et autres leurs adhérents et alliés, excom- « muniés et publiquement anathématisés[1]. » L'interdit, si fréquemment employé contre la Flandre, devenait un instrument de discorde entre les descendants mêmes de ces rois qui n'y avaient cherché que la terreur des peuples.

Tandis que Jean sans Peur, à défaut d'autres ressources, invoquait les foudres d'un stérile anathème contre les Orléanais, les Brugeois, accompagnés des milices de onze autres villes, s'arrêtaient, le 6 octobre, sous les ordres du bourgmestre Liévin de Schotelaere, dans la plaine de Ten-Belle, à trois lieues de Bruges. Le bourgmestre Baudouin Devos et les échevins Jean Hoste, Jacques Breydel et George Vander Stichele se rendirent immédiatement auprès d'eux, afin de connaître l'heure à laquelle ils comptaient entrer à Bruges. Ils indiquèrent la matinée du lendemain, en se contentant de réclamer une augmentation de solde; mais la nuit leur inspira d'autres résolutions. Une vive agitation se manifestait, et l'on entendait répéter de toutes parts qu'il fallait profiter d'une occasion si favorable pour obtenir le redressement de tout ce qui avait été fait contre les libertés ou les intérêts de la commune. C'est sous l'empire de ces impressions, où les regrets, l'indignation et la colère se confondent, qu'ils arrivent le lendemain, vers huit heures du matin, à Saint-Michel, où ils trouvent le bourgmestre Baudouin Devos, Jean Hoste, Jacques Breydel et George Vander Stichele qui s'effor-

[1] Monstrelet, I, 85; Rel. de Saint-Denis, XXXIV, 10; Juvénal des Ursins, 1411.

cent inutilement de les calmer. Ils déclarent qu'ils ne déposeront les armes et ne rentreront à Bruges que lorsqu'on aura fait droit à leurs réclamations. Elles portent sur sept points principaux : la citation, au son de la cloche, et la condamnation des bourgeois contumaces; l'existence d'une cueillette sur le blé dont ils demandent l'abolition; le tort causé aux corps de métiers par la suppression du subside mensuel, connu sous le nom de *maendghelt;* l'insuffisance de leur solde, qui doit être élevée de huit à dix gros par jour; l'illégalité de la taxe du *septième denier* perçu par le duc, tandis que les comtes, ses devanciers, se sont contentés d'un droit d'accises sur les revenus de la ville; le caractère, non moins attentatoire à leurs franchises, des lettres de Jean sans Peur, qui défendent sous les peines les plus sévères de déployer les bannières de la commune tant que celle du duc n'a point été arborée la première sur la place du Marché; l'injustice et la rigueur du droit de confiscation, que le duc s'attribue contrairement aux anciens priviléges et aux anciens usages. On leur répond doucement que leurs requêtes seront soumises au duc, et qu'il est permis d'espérer « qu'on y pourvoie par raison telement qu'ilz en « devront estre contens; » mais qu'il convient qu'ils retournent paisiblement dans leurs foyers, s'ils ne veulent « perdre la « bonne grâce de mon dit seigneur, en laquelle ils estoient « sur tous autres qui l'avoient suivi de son pays de Flandres. » Ces discours ne les persuadent point : « Non, non! » s'écrient-ils, « nous ne voulons pas être trompés comme nous « l'avons déjà été; nous voulons que l'on nous accorde nos « requêtes avant de rentrer dans la ville. » On leur représente toutefois que les trois derniers points de leurs réclamations ne peuvent être réglés que par le duc lui-même, et

les magistrats ajoutent qu'ils sont prêts à céder à leurs vœux sur tous les autres. Un acte public en fut dressé [1], et l'agitation commençait à s'apaiser quand de nouveaux cris s'élevèrent : « Non, non, nous voulons obtenir tout ce que nous avons de« mandé! » Mille voix exigeaient la révocation du bailli et de l'écoutète, et ajoutaient qu'il fallait bannir les magistrats naguère désignés par le duc, notamment les bourgmestres Jean Biese et Nicolas Dezoutere, hommes nouveaux dont l'origine, étrangère à toutes les gloires du pays, ne rappelait que la honte et l'intrigue. Jacques Breydel, médiateur entre les échevins et la commune, s'efforça vainement de faire accepter aux bourgeois, comme un gage de paix, un nom qui fut pour leurs ancêtres un gage de victoire : ils cherchèrent leurs tentes sur leurs chariots, et les rangèrent en bon ordre sous les murs de Bruges, près du hameau de Saint-Bavon, comme s'ils eussent encore été devant les remparts de Montdidier [2].

Le sire de Steenhuyse s'était rendu à Gand pour instruire de la situation des choses le comte de Charolais et le chancelier de Bourgogne, et de là à Beauvais près de Jean sans Peur [3]. Les conseillers du duc jugèrent qu'il fallait céder, à Saint-Bavon, aux plaintes des communes, comme leur maître avait cédé à leurs murmures en Vermandois. On abandonna au ressentiment des Brugeois le *Calf-vel* de 1407. Les cinquante-

[1] Cet acte paraît avoir été reproduit dans l'ordonnance du 8 décembre 1411 (*Archives de la Flandre occidentale*).

[2] Lettre des magistrats de Bruges, 11 octobre 1411 (*Archives du Royaume*).

[3] Up 't stic van den letteren daer mede dat de ambachten van der stede van Brugghe verbonden stonden, de welke zy begeirden gecasseert te hebben. *Comptes de la ville de Bruges*, 1411-1412.

deux doyens de la ville vinrent y arracher les sceaux qu'ils avaient été autrefois contraints d'y apposer; l'aubette des commis de la gabelle, au Braemberg, fut renversée, et une sentence d'exil frappa les magistrats haïs du peuple [1].

A Gand, dans la résidence même du comte de Charolais, les officiers du duc furent également changés. L'expédition de Montdidier, si peu intéressante par ses résultats, avait été un fait important dans l'histoire de la Flandre, parce qu'elle avait, sous les auspices mêmes du duc de Bourgogne, offert aux communes l'exhumation solennelle de leur nationalité armée et libre.

L'indépendance commerciale de la Flandre se manifeste dans une foule de documents de ce temps. L'arrestation du comte Archibald de Douglas en fut notamment un mémorable exemple. Archibald de Douglas avait débarqué à l'Écluse et se préparait à se rendre à Paris, où l'appelaient non-seulement des lettres de Charles VI et du duc de Guyenne, mais aussi d'autres lettres du duc de Bourgogne en ce moment retenu par ses intrigues dans la capitale du royaume; cependant, lorsqu'il passa à Bruges, les échevins le firent arrêter à la requête de Jean Kokaert, de Goswin vanden Boomgaerde et d'autres marchands de la ville de Malines qui l'accusaient d'avoir fait vendre à son profit, dans les ports d'Écosse, les laines qui formaient le chargement d'un de leurs navires capturé dans les eaux de Nieuport [2]. Deux chevaliers qui l'accompagnaient,

[1] *Chron. flamandes; Corp. Chr. Flandr.*, I, p. 252.—Jean Biese fut condamné à un exil de six ans. La sentence est du 3 novembre 1411 (*Archives de Bruges*).

[2] Nous Archibald, conte de Douglas, seigneur de Galway et de Arnan-

Jean Sintcler et Thomas de Murray, n'obtinrent sa liberté qu'en s'offrant pour otages et ne furent eux-mêmes relâchés qu'après avoir juré qu'ils reviendraient se constituer prisonniers dans le délai de soixante jours. Des députés de la ville de Malines appuyaient, près de Jean sans Peur, les plaintes de leurs concitoyens, et il n'est guère permis de douter qu'ils n'aient été indemnisés de leurs pertes avant que le duc de Bourgogne relevât les otages de leur serment [1].

L'on se souvenait à Bruges qu'en 1402 le bâtard Louis de Hollande, saisi dans l'une des grandes rues de la ville et conduit au Steen pour avoir adressé à l'écoutète des paroles injurieuses [2], avait été réduit à se remettre humblement, tant de sa personne que de ses biens, au jugement des magistrats [3], et dix ans après l'arrestation du comte de Douglas, nous verrons les échevins de Bruges employer les mêmes moyens de coercition contre un autre dignitaire du royaume d'Écosse,

derdale, cognoissons et confessons que pour nostre délivrance de l'arrest fait sur nostre personne, en la ville de Bruges, au mois de février derrenièrement passé, à la requeste d'aucuns marchans de la ville de Malines, disans eulx avoir esté par avant et sur mer en Flandres adommagiez en laines jusques à la valeur de mil livres de gros monnoye de Flandres ou environ, que lesdis de Malines dient et maintiennent avoir esté amenées et deschargées ou pays d'Escoce, par nostre sceu, prouffit et consentement, nous disans le contraire, etc. *Groenen-Boek*, A, f° xxxix (*Archives de Bruges*).

[1] *Groenen-Boek*, A, f°s xxxix-xli.

[2] Onredelike en horrible worden.

[3] Les échevins, ayant égard à son rang et prenant en considération les mauvais conseils qui l'avaient égaré, lui pardonnèrent : « Zy vergaven den voorschreven mer Lodewike al 't goent dat hy mesdaen mochte hebben teghen de stede van Brugghe. » *Groenen-Boek*, A, f° cxxiv (*Archives de Bruges*).

Jean Bolloc, évêque de Ross, qui fit offrir une caution de deux mille nobles par Jean Demil et deux autres bourgeois de Bruges [1].

Les communes flamandes, qui voyaient avec joie renaître leur influence et leur liberté, ne s'applaudissaient pas moins du mouvement qui se développait en France. Fidèles à une antique alliance dont l'incendie de Courtray n'avait pu effacer tous les vestiges, elles saluaient avec enthousiasme la reconstitution des franchises de Paris, anéanties le même jour que celles de la Flandre, et croyaient retrouver en France, dans le mouvement du quinzième siècle, les grandes inspirations d'une autre époque : c'était une grave erreur ; si Étienne Marcel eût vécu, n'eût-il pas engagé les Parisiens à se défier du duc de Bourgogne, puisqu'il oubliait, aussi bien que le duc de Normandie, que son premier devoir était de repousser les Anglais? En 1413, Jean Marcel était dans le parti du Dauphin [2]. Les tendances et les besoins de l'esprit communal créèrent, il est vrai, la belle ordonnance du 25 mai ; mais la pensée devait succomber dans sa lutte avec le fait, l'anarchie devait étouffer la liberté. Jean sans Peur, qui avait si fréquemment réitéré au peuple ses pompeuses promesses et qui semblait avoir, comme souverain de la Flandre, une mission incontestée pour les accomplir, ne portait aux communes françaises, qui criaient Noël à sa venue, que l'agitation et le désordre : peu lui importait de profaner de nobles souvenirs et d'exciter les

[1] *Groenen-Boek*, A, f° cxxxv (*Archives de Bruges*).

[2] Lorsque Juvénal des Ursins devint chancelier en 1413, Jean Marcel fut l'un des échevins choisis pour remplacer Jean de Troyes et Saint-Yon. Religieux de Saint-Denis, xxxiii, 17.

mauvaises passions de la multitude, pourvu qu'elles offrissent une insurmontable barrière aux projets des Orléanais. Louis de Nevers et Louis de Male avaient sans cesse opposé aux sages bourgeois des cités flamandes le métier des bouchers [1]. C'est aussi le métier des bouchers que leur petit-fils continue à opposer aux sages bourgeois de Paris, amis des progrès pacifiques et durables ; il lui a donné pour chef son propre frère, le comte de Nevers, et récompense en même temps le zèle de Capeluche, leur héros, par l'office le plus important et le plus convenable à ses mœurs, celui de bourreau.

En vain le pieux et habile Juvénal des Ursins eut-il le courage d'adresser au duc de Bourgogne des représentations sur ce qu'il se laissait gouverner « par bouchers, trippiers, es« corcheurs de bêtes, et foison d'autres meschantes gens. » Le duc se contenta de répliquer « qu'il n'en seroit autre chose [2]. »

[1] Voyez tome III, pp. 340 et 484. – Selon la *Chronique manuscrite de la Bibliothèque de Bourgogne,* 10432, un boucher combattait à la bataille de Mont-en-Pevèle aux côtés de Philippe le Bel et lui sauva la vie.

[2] JUVÉNAL DES URSINS, 1412. — Les *Registres du Parlement* de juin 1412 mentionnent la triste situation du peuple, qui croyait retrouver dans le désordre des éléments le signe de ses malheurs. Un froid très-vif et des pluies abondantes avaient succédé à de fortes chaleurs accompagnées « d'horribles tonnerres et de grande fulmination, et avec ce sont en ce royaume mortalitez et partout batailles et divisions plus que cruelles, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans. » *Registres du Parlement,* 15 juin 1412. – On lit ailleurs : « Vendredi x[e] dudit mois de juin (1412), la cour s'est partie environ sept heures et est allée à la procession générale pour le bien du royaume et la prospérité du roy qui est en armes et son ainsné fils avec luy, le duc de Bourgogne et leurs gens contre les ducs de Berry et d'Orléans, le comte de Vertus, le duc de Bourbon, le comte d'Allençon et plusieurs autres au pays de Berry, à laquelle procession sont allez nuds-pieds les gens d'église. » *Registres du Parlement.*

Combien la situation de la France n'était-elle pas changée depuis l'époque où ce même Juvénal des Ursins s'écriait : *Novus rex, nova lex, novum gaudium!* Les fureurs populaires ne connaissaient plus de bornes. Quiconque passait pour riche était désigné comme Armagnac et immédiatement mis à mort. Les bouchers cessèrent bientôt de respecter le palais des princes : Ils forcèrent l'hôtel du duc de Guyenne et en arrachèrent le duc de Bar, Jacques de Rivière et plusieurs autres notables seigneurs. Le duc de Bourgogne était là comme pour les encourager : « Beau-père, lui dit le duc de Guyenne in-« digné, cette mutation est faite par vostre conseil et ne vous « en povez, excuser car les gens de vostre hôtel sont avec « eux [1]. » Le duc de Bourgogne n'avait rien à répondre pour se disculper : l'ambition ne peut pas alléguer sa faiblesse.

Au milieu de ces désordres, sous l'influence désorganisatrice des guerres étrangères et des jalousies privées, la crainte d'une révolution générale préoccupait tous les esprits. Il semblait que ce même règne, qui avait inauguré sur un champ de bataille le triomphe de l'autorité absolue sur les antiques franchises de la nation, dût aussi, par une réaction hâtée par les malheurs de ce temps, la voir expirer dans le palais désert où errait une ombre royale isolée de tout appui, et livrée à des ténèbres profondes que n'éclairait aucun rayon de l'intelligence. L'infortuné Charles VI n'était plus visité, dans son sommeil, par ces songes éclatants qui lui montraient le cerf ailé suivant les hérons au-dessus des étangs de la Flandre; il n'avait conservé des exploits de sa jeunesse qu'un vague souvenir, qui le portait à répéter sans cesse que ses armes

[1] Lefebvre Saint-Remy, 27.

étaient un lion percé d'une épée. Témoin insensible et muet des crimes, des guerres et des séditions, il traversait lentement la vie sans en connaître les inquiétudes et les douleurs: et la sérénité de son front lui restait seule avec la majesté du malheur pour lui tenir lieu de couronne. Tout s'ébranlait, tout s'écroulait autour de lui. Les habitants de Paris avaient chargé des députés de proposer à toutes les villes du royaume une étroite confédération, et, dans ces graves circonstances, les échevins de Gand (c'étaient, entre autres, Ghelnot Damman. Jean Sersimoens, Victor vander Zickele, Simon Uutenhove, Sohier Everwyn, Baudouin de Gruutere) résolurent d'envoyer une ambassade solennelle à Paris. En vertu des mêmes titres qui l'avaient placé au premier rang des représentants de la Flandre communale, lors des fameuses requêtes de l'hôtel de Tenwale, Ghelnot Damman fut choisi pour le chef de cette ambassade [1], et il ne tarda pas à se rendre à Paris. où, dans un grand banquet à l'hôtel de ville, le prévôt des marchands et les échevins échangèrent avec les députés gantois, en signe d'amitié mutuelle, le chaperon blanc, qui fut aussitôt adopté par une grande partie des bourgeois de Paris [2]. Peu de jours après.

[1] Item scepenen Ghelloet Damman, Jan Willaert, Jan Dekeuster, Lievin Papal, Lievin van Waes ende met hemliedcn Jan van Huffelike voeren aen den coninc van Vranckeryke met XXVI paerden, van harlieder costen ende van dat den herauden ghegheven was in hovescheden, comt XXVI l. II s. VIII d. gr. *Comptes de la ville de Gand*, 1412-1413.

[2] En ce temps, les Parisiens avoient fait une livrée de blancs chaperons que ils portoient et faisoient porter à plusieurs seigneurs. LEFEBVRE SAINT-REMY, 27. — Et alors tous les Parisiens avoient fait une livrée de blancs chaperons, lesquels ils portoient afin qu'ils pussent mieux connoître ceux qui estoient de leur parti et alliance. MONSTRELET, I, 109. — Et print la ville chapperons blancs et firent bien faire de trois à quatre

Charles VI le recevait lui-même des mains de Jean de Troyes[1] : trente ans s'étaient écoulés depuis le 27 novembre 1382.

La mission des envoyés de Gand avait aussi pour but de demander que le comte de Charolais, qui avait rejoint son père à Paris, et sa jeune épouse, Michelle de France, vinssent habiter leur ville ; les échevins de Paris appuyaient leurs démarches, et les conseillers du roi n'avaient pas osé s'y opposer. Avant de s'éloigner pour accompagner l'héritier de Jean sans Peur dans ses États, où l'on semblait le réclamer comme otage, la comtesse de Charolais s'arrêta à l'abbaye de Saint-Denis, où pria pour la France qu'elle allait quitter : elle laissait derrière elle des parents et des amis captifs et pouvait craindre de trouver sur une terre qui lui était étrangère les mêmes terreurs et les mêmes périls.

Cependant la politique adroite des Orléanais obtenait d'importants succès. Ils avaient réussi à détacher le roi d'Angleterre de l'alliance du duc Jean et avaient conclu un traité avec lui. Henri IV rompit toutes les négociations entamées pour le mariage de son fils aîné avec Anne de Bourgogne ; de plus, il adressa aux quatre *membres* de Flandre une lettre ainsi conçue :

« Henri, par la grace de Dieu, roy d'Engleterre et de

mille, et avant que la fin du mois (de mai) fust, tant en avoit à Paris que tout partout vous ne vissiez guères autres chapperons. *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1413.

[1] Le roy s'en alla à l'église Nostre-Dame, portant le blanc chaperon, qui estoit chose de grand esclandre. LEFEBVRE SAINT-REMY, 27. — Laquelle besogne sembla être à plusieurs prud'hommes grand' dérision. MONSTRELET, I, 109.—Le Religieux de Saint-Denis (XXXIII, 4) est la source la plus importante pour tout ceci.

« France, seigneur d'Irlande, à honorés et sages sires, les « burghmaistres, eschevins, et advoés des villes de Gand, de « Bruges et d'Ipre, et du terroir du Frank, nos chiers et espé- « ciaulx amys, salut et dilection.

« Honorés sires et chiers amys, il est venu à nostre cognois- « sance comment, souz l'ombre et colour de nostre adversaire « de France, le duc de Burgoigne, conte de Flandres, vostre « seigneur, pris a, ou prendre purpose en brief, son chemin « vers nostre pays de Guyenne pour destruire ycel nostre pays « et noz foiaulx subgis illecques, et par espécial, noz très-chers « cousins et bons amys, les ducs de Berry, d'Orliens et de « Bourbon, les contes d'Alençon et d'Arminac, et le sire de « Lebret. Pourquoy, si vostre dit seigneur le duc veuille per- « sévérer en son dit injurieux et malicieux propos, signiffier « nous veuilliez, à toute bone haste, par voz lettres et par le « porteur de cestes, si ceux dudit pays de Flandres pensent « tenir et maintenir, pour lour part, les trieuves d'entre nous « et eux darrainement prinses, sanz assister audict duc, vostre « seigneur, en son dit malicieux purpos contre nous, ou non; « entendant, honorés sires et chiers amys, q'en cas que ceux « de la partie de Flandres entendent et veuillent lesdictes « trieuves garder et observer pour lour part, pour le profit « commun, nous entendons et purposons faire pareillement « pour nostre part.

« Honorés sires et chiers amys, le Saint-Esprit vous veuille « tousjours garder.

« Donné, sous nostre privé séel, en nostre palays de West- « monster, le xvi[e] jour de may[1]. »

[1] RYMER, IV, 2, p. 12; MONSTRELET, I, 96; LEFEBVRE SAINT-REMY, 23.

Les États de Flandre délibérèrent, et statuant souverainement, ils répondirent par des lettres, où il n'était fait aucune mention du duc de Bourgogne, qu'ils continueraient à observer les trêves: elles furent immédiatement prorogées pour cinq ans[1]. Un fait plus grave se présenta immédiatement: lorsque les Anglais firent une excursion dans le Boulonnais, les gardiens de la forteresse de Bavelinghem leur en ouvrirent les portes.

Le duc Jean, inquiet de ce qui se passait dans ses États, voyait aussi son autorité décliner à Paris. — Les Orléanais s'approchaient; les bourgeois se préparaient à dompter la faction des bouchers et se réunissaient dans les rues en criant: *La paix!* — « Il y a autant de frappeurs de coignée que d'as« sommeurs de bœufs, » avait dit le charpentier Cirasse au boucher Legoix. Les bouchers ne régnaient que par la terreur; dès que la terreur cessa, leur puissance s'évanouit et avec elle l'autorité du duc de Bourgogne. Jean sans Peur, naguère l'objet d'un si grand enthousiasme, ne recueillait plus que le mépris; on songeait peut-être à mettre la main sur lui. Le 23 août, après avoir essayé vainement d'enlever le roi du château de Vincennes, il quitta précipitamment Paris, laissant Lionel de Maldeghem à Saint-Denis et le sire de Lannoy à Soissons.

[1] Rex, capitaneo villæ nostræ Calesii, salutem : Cum certæ treugæ, pro parte nostra et illorum de Flandria, initæ existant, ac status Flandriæ per literas suas nobis nuperrime certificarunt quod ipsi treugas illas, pro parte illorum, fideliter observabunt et manutenebunt : nos attendentes quod præmissa commune bonum et utilitatem, tam partium prædictarum, quam regni et dominii nostrorum manifeste concernunt, vobis mandamus, quod, quamcito vobis constare poterit dictos status Flandrenses treugas prædictas in partibus illis proclamari fecisse, et marchiis adjacentibus, ex parte nostra, publice proclamari faciatis. Teste rege apud Westmonasterium, undecimo die junii. RYMER, IV, 2, p. 17.

Caboche et Jean de Troyes l'avaient précédé en Flandre [1].

La situation de la Flandre ne pouvait le consoler de ses revers en France. Les États, invités par le comte de Charolais à faire prendre les armes aux milices communales, multipliaient leurs représentations; non-seulement ils réclamaient la confirmation de tous leurs anciens priviléges violés ou méconnus, mais ils demandaient aussi que le duc ne cessât de résider en Flandre, qu'il ne choisît que des Flamands pour ses conseillers et ses officiers et même pour commandants des forteresses voisines de la Flandre, qu'on supprimât tous les impôts dont se plaignait le peuple, qu'il n'y eût dans tout le pays qu'une seule monnaie, que la liberté du commerce fût assurée, même à l'Écluse, sous les remparts de la Tour de Bourgogne, et il faut sans doute ajouter qu'ils insistèrent sur ce projet toujours si populaire d'une intime fédération avec les Anglais. En effet, nous savons que, vers la même époque, Thierri Lemaire, prévôt de Saint-Donat de Bruges, et Gui Rabby, doyen de la Chapelle de Dijon, se rendirent à Londres pour certaines négociations que leur sauf-conduit n'indiquait point [2]. Mais les Orléanais, alarmés de ces démarches, envoyèrent au duc le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux pour lui défendre, au nom du roi, de les poursuivre.

Jean sans Peur était en ce moment à Lille et y assistait, entouré des députés des États de Flandre, aux fêtes d'un tournoi où joutaient son fils le comte de Charolais, et ses frères le duc de Brabant et le comte de Nevers. Il ne répondit rien aux ambassadeurs, demanda ses houseaux, monta à cheval et

[1] Religieux de Saint-Denis, xxxiii, 17; Monstrelet, i, 114.

[2] Certis de causis veniendo. Rymer, iv, 2, p. 37.

prit la route d'Audenarde. Arrivé à Gand, il adressa au roi une longue réponse remplie de froids et audacieux mensonges et de protestations astucieuses [1]; déjà il avait exposé aux États la situation des affaires en réclamant à la fois un secours armé et des subsides; mais les États persévéraient dans leurs remontrances, telles que leurs députés avaient été chargés de les porter à Lille. Ils accusaient de plus le chancelier du duc de favoriser la vénalité des offices et d'en profiter. Le duc, mécontent, partit pour Anvers où il trouva le duc Guillaume de Bavière, l'évêque de Liége, le comte de Clèves, Enguerrand de Saint-Pol et d'autres barons; ils montrèrent plus de zèle que les communes flamandes, et le duc de Bourgogne n'hésita pas à recommencer la guerre. Il ne fallait qu'un prétexte pour rompre une paix à laquelle personne n'avait jamais cru. Jean sans Peur le chercha dans des lettres du Dauphin, qui l'appelait à le délivrer de la tyrannie des Orléanais, lettres supposées ou tout au moins surprises à la bonne foi du duc de Guyenne. Bientôt on le vit rassembler une puissante armée et la conduire, au milieu de l'hiver, devant Paris. Les Armagnacs y étaient nombreux et les souvenirs de la domination bourguignonne encore présents à tous les esprits. Le mouvement populaire sur lequel il comptait n'eut pas lieu, et après quelques jours d'attente Jean fut réduit à une honteuse retraite. Le peuple de Paris avait été le témoin de son impuissance: les Armagnacs auxquels il l'avait révélée allaient en profiter pour le poursuivre. C'étaient deux grandes fautes

[1] L'évêque d'Arras, porteur de cette lettre, partit de Bruges le 19 août 1413 et arriva le 25 à Paris. Le duc de Bourgogne adressa, le 16 novembre, une seconde lettre justificative au roi.

au milieu de ces guerres civiles. Le duc semble lui-même le comprendre et chercher à en arrêter les désastreux effets. Il convoque les États d'Artois et de Flandre. Il écrit aux bourgeois des bonnes villes pour enlever, par son affirmation, tous les doutes qui planent sur l'authenticité des lettres du duc de Guyenne. Il les appelle « ses très-chers et bons amis; » il réclame leur appui et ajoute : « S'il est quelque chose que « vous veuillez et nous puissions, sachez certainement que « nous le ferons de très-bon cœur [1]. » Ces belles paroles ne trompèrent personne. Les nobles d'Artois protestèrent de leur dévouement, mais refusèrent de porter les armes contre le roi. Les bonnes villes n'étaient pas plus disposées à soutenir le duc dans une entreprise déjà avortée.

Dès le 10 février une proclamation du roi, rappelant tous les crimes du duc de Bourgogne, le déclara rebelle et convoqua l'arrière-ban pour le combattre; le 3 avril, Charles VI quittait Paris, précédé de quatre-vingt mille hommes, pour aller prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Compiègne, où s'étaient enfermés les sires de Lannoy et de Maldeghem avec quelques hommes d'armes, opposa une longue résistance. Au bruit du péril qui menaçait la garnison bourguignonne, le jeune comte de Charolais parcourut toutes les villes de Flandre en suppliant les bourgeois de s'armer pour défendre l'honneur de son père. Le duc l'avait suivi pour réitérer les mêmes instances et les mêmes prières. Leurs efforts furent inutiles : Compiègne capitula et l'armée ennemie s'avança de plus en plus.

La colère du duc était extrême : à Gand, il fit sonner la

[1] MONSTRELET, I, 121.

cloche du beffroi pour que les bourgeois s'assemblassent sous sa bannière ; personne n'obéit, et quelques courtisans, qu'aveuglait le ressentiment de leur maître, répétaient tout haut : « Il faut traiter les habitants de Gand comme on a traité « ceux de Liége. » Ces paroles imprudentes augmentaient l'agitation : elle se répandit rapidement jusqu'à Bruges et jusqu'à Ypres, où le duc, fidèle au système qui lui avait si mal réussi à Paris, essaya de se faire, contre les magistrats, une arme de l'anarchie populaire.

A côté de cette influence du duc de Bourgogne qui s'affaiblit et s'efface, s'élève une puissance de plus en plus grande, celle de la vieille Flandre, de la Flandre indépendante, représentée par l'assemblée des députés de ses communes.

Une dissertation sur l'origine et le développement des États de Flandre, placée au milieu de ces récits, paraîtrait sans doute trop longue et sans objet à la plupart des lecteurs. La marche des événements des trois derniers siècles, qui ont passé sous leurs yeux, a pu les instruire des modifications que les institutions et les mœurs ont subies et partagées. Ils ont pu y découvrir les traces de la substitution graduelle et progressive de l'autorité des députés des communes à celle des chevaliers et des barons : cette grande révolution politique, qui ne s'est accomplie ni à la suite d'un seul fait, ni à une date précise, n'est que la conséquence naturelle du déplacement des forces sociales, qu'au jour du péril il fallait bien invoquer sous leur véritable nom et sous leur véritable caractère. La puissance des communes avait été le principe ; dès qu'elle se trouva invinciblement établie, le premier de ses résultats fut l'intervention de leurs représentants dans la discussion des questions commerciales et des intérêts généraux

du pays : la continuité des guerres intérieures et étrangères, la division des factions, l'hostilité même de ses comtes étaient autant de titres sur lesquels la Flandre s'appuyait pour n'avoir foi qu'en elle-même. Les bourgeois des cités s'allient déjà dans une fédération étroite sous Guillaume de Normandie; leurs réunions en *parlement* se multiplient sous les successeurs de Gui de Dampierre, surtout pendant la vie de Jacques d'Artevelde. Sous la domination de la maison de Bourgogne, les clercs et les nobles, qui longtemps avaient formé le conseil des princes, en opposition avec le *parlement* des communes, se joignent aux délibérations des députés des villes. Quoique leur influence ne doive s'élever qu'au seizième siècle, nous trouvons sous Jean sans Peur un nom nouveau pour les assemblées où leur présence est à peine indiquée : celui de *trois États* du pays de Flandre.

En 1414, l'indépendance des États de Flandre était si complète qu'afin de la garantir ils avaient fait fortifier la ville de Gand, leur résidence ordinaire. Leurs députés se présentèrent selon les uns à Soissons, selon les autres à Péronne, où les Armagnacs venaient de conduire Charles VI[1]. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut s'étaient déjà inutilement rendus près du roi pour préparer une réconciliation; ils n'avaient obtenu que cette réponse : Si le duc

[1] Mardy 22e may 1414, *curia vacat* pour ce qu'elle est allée en procession de Notre-Dame à Saint-Magloire, pour la paix et prospérité du roy et du royaume et la victoire que hier, entre trois et quatre heures, eut à la prise de Soissons, où plusieurs gens d'armes de la partie du duc de Bourgogne, comme inobédiens et rebelles, s'étoient tenus longuement... *et ibi infinita facta sunt crimina ut dicitur. Registres du Parlement*, 22 mai 1414.

de Bourgogne demande justice, on la lui fera; s'il implore sa grâce, il ne la méritera que par le repentir et en reconnaissant sa faute sans chercher à la justifier. On espérait que les Flamands réussiraient mieux dans ces négociations. Dès le commencement de la guerre, le roi de France leur avait écrit pour connaître leurs projets, et ils lui avaient répondu en protestant de leur respect pour sa suzeraineté. Leurs députés étaient des chevaliers, des gens d'Église et d'honorables bourgeois. On leur donna immédiatement audience; un échevin de Gand parla éloquemment en leur nom, et lorsque le chancelier les eut remerciés de leurs bonnes paroles et de leurs loyales intentions, le roi se leva et alla serrer la main des vaincus de Roosebeke dans sa main royale, armée cette fois pour combattre non plus les communes flamandes, mais le prince qu'on leur avait imposé, l'héritier même de Philippe le Hardi.

Dans une autre audience, le chancelier de Guyenne et un célèbre docteur en théologie nommé Guillaume Beau-Nepveu, exposèrent les nombreux méfaits de Jean sans Peur, et les députés flamands ayant réclamé le lendemain quelques explications sur les trahisons reprochées au duc de Bourgogne, l'archevêque de Bourges insista plus vivement sur ce qu'elles présentaient de criminel et de déloyal. Le roi était instruit, disait-il, des propositions que le duc de Bourgogne avait adressées par ses ambassadeurs au roi d'Angleterre; il savait qu'il avait promis de lui livrer les quatre principales entrées du pays de Flandre, en l'assurant qu'il lui en ferait hommage: ce qui était une si horrible félonie et un tel crime de lèse-majesté que le roi avait résolu d'employer la force des armes pour lui enlever tout moyen de nuire désormais au royaume.

Puis le duc de Guyenne descendit du trône royal, et répéta aux députés flamands qu'il chercherait à les satisfaire autant qu'il était lui-même satisfait de leur empressement et de leur fidélité [1].

Selon un autre récit, ce fut l'évêque de Chartres qui parla au nom du roi de France et les ambassadeurs flamands se contentèrent de répliquer que bien qu'ils appelassent également de tous leurs vœux la cessation des hostilités, ils étaient tenus par leurs serments vis-à-vis du duc de Bourgogne, de repousser toute agression dirigée contre leurs frontières. Les conseillers de Charles VI, loin de songer à aller attaquer les communes de Flandre, ne cherchaient qu'à se concilier leur amitié; ils firent grand accueil à leurs ambassadeurs et leur donnèrent à leur départ cent marcs d'argent en vaisselle dorée.

Pendant ces négociations, Jean sans Peur offrit de nouveau aux ministres du jeune roi Henri V de lui rendre hommage comme son vassal lige, s'ils consentaient à le secourir [2]. Cette démarche extrême resta sans résultats. Le duc, abandonné de ses alliés, privé des renforts qu'il attendait de la Bourgogne, se tenait à Douay, agité et inquiet. Il venait d'envoyer à Arras tous les hommes d'armes dont il pouvait disposer, sous les ordres de Jean de Luxembourg. L'armée du roi, qui se préparait à attaquer cette ville, devenait de jour en jour plus nombreuse : quel que fût le courage des assiégés, quelle que fût l'étendue de leurs remparts, une longue résistance semblait impossible.

Arras était le dernier boulevard qui pût arrêter l'armée de

[1] Religieux de Saint-Denis, xxxiv, 10.
[2] Plancher, iii, p. 409; Rymer, iv, 2, pp. 79 et 80.

Charles VI. Jean, dont la terreur s'accroissait, réunit successivement près de lui, à Lille et à Gand, les députés des communes flamandes. La dissimulation de son langage, où l'on découvrait jusque dans les discours les plus humbles la haine et la menace, laissait tous les cœurs indifférents à son péril, et il fallut la médiation de la comtesse de Hainaut et du duc de Brabant pour que les Etats consentissent à intervenir de nouveau en sa faveur, non à main armée, mais par des représentations pacifiques. Leurs députés reparurent au camp de Charles VI avec le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut pour le presser « d'avoir considération aux horribles, détes-« tables et innumérables tribulations qui, par fait de divisions « et de guerre ont ja longuement esté et en pourroient encore « avenir, et au très-grand, infini et souverain bien qui se peut « ensuir par le moyen de paix à toute la chose publique [1]. » Juvénal des Ursins soutint leurs propositions : elles furent acceptées, et la bannière royale flotta sur les murs de la ville d'Arras, qu'évacua le sire de Luxembourg. Le traité qui avait été conclu entre les conseillers du roi et les députés des communes flamandes fut communiqué au duc de Bourgogne; il était trop faible pour le désavouer, et ce traité fut définitivement approuvé à Senlis, au mois d'octobre 1414. On y lisait

[1] PLANCHER, III, *pr.*, p. 264 (1409, lisez 1414). — Les ambassadeurs flamands ajoutaient dans leur discours à Charles VI : « Nous vous faisons cette supplication de trez grand et humble vouloir pour éviter les trez grands maux et inconvénients que nous voyons apparents, si que chacun puisse vivre en paix, union et tranquillité soubz vous et vostre royaume, lequel a esté ou temps passé sur ce plus grandement nommé que aucuns autres, et que les faits de marchandise et autres labeurs y puissent estre d'oresnavant faits et exercés. »

que le duc de Brabant, sa sœur et les ambassadeurs flamands avaient supplié humblement le roi de pardonner au duc de Bourgogne tous ses torts depuis le traité de Pontoise; ils promettaient en son nom qu'il renoncerait à l'alliance des Anglais, ne susciterait plus de troubles en France, et ne reparaîtrait devant le roi que sur son exprès mandement. Le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut, les députés de Flandre jurèrent de n'aider Jean ni de leurs corps ni de leurs biens s'il violait la paix.

Le duc de Bourgogne quitta aussitôt Douay, laissant le gouvernement de la Flandre au comte de Charolais [1]; suivi des Legoix et des Caboche [2], il se retirait en Bourgogne, impatient d'y cacher sa honte et rêvant d'amères vengeances.

Pendant ce court intervalle de paix qui éclaira pendant quelques jours à peine ce siècle de cruelles dissensions, la Flandre s'éleva de plus en plus. Sa médiation dans la paix de Senlis lui avait assuré de nouveaux privilèges et déjà s'y associait l'espérance de voir se ranimer son commerce et son industrie. « Nous désirons vivement, porte une charte où le « duc renonçait à tout droit sur les biens confisqués, même « pour rébellion, nous désirons vivement que nos villes, si « illustres et si renommées dans tous les pays, voient leur « commerce, sur lequel repose principalement toute la Flan- « dre, se développer de plus en plus et leurs populations « s'accroître sous l'heureuse influence de leurs institutions

[1] Lettres du 6 octobre 1414 (*Arch. gén. du Royaume*).

[2] Il avait été convenu que le duc bannirait Caboche, et le même engagement fut pris par les communes de Flandre. Les communes seules l'exécutèrent. Dix ans plus tard, je retrouve parmi les écuyers du duc Philippe de Bourgogne, Jean Legoix et Carnot de Saint-Yon.

« présentes [1]. » La grandeur commerciale de la Flandre était fille de ses priviléges et de ses franchises.

Cependant l'ambition du jeune roi d'Angleterre, réveillée l'année précédente par l'appel du duc de Bourgogne, et peut-être de nouveau entretenue par ses conseils secrets, allait faire succéder aux fléaux des guerres civiles les désastres des invasions étrangères. Une ambassade anglaise avait paru à Paris, réclamant la main d'une princesse de France avec toutes les provinces cédées par la paix de Bretigny pour dot. Henri V avait résolu de maintenir ses prétentions par la force des armes. Le 10 août, prêt à quitter l'Angleterre, il charge Philippe Morgan d'aller conclure avec le duc de Bourgogne un traité d'alliance et de confédération qui comprendra non-seulement les conventions commerciales réclamées par la Flandre, mais une promesse mutuelle de subside et de secours [2]; quatre jours après il aborde avec huit cents vaisseaux au port de Harfleur. Comme Édouard III, il déclare « qu'il veut mettre « la France en franchise et liberté, telle que le roy sainct « Louys a tenu son peuple [3] », et son expédition suit la même route, depuis la Normandie jusqu'à la Somme, en se dirigeant vers Calais.

L'effroi était grand à Paris. On se hâtait de mander de toutes parts les barons et les hommes d'armes pour attaquer les Anglais. Dans des conjonctures aussi pressantes, on oublia tous les crimes du duc de Bourgogne pour réclamer son appui en vertu du traité de Senlis; il ne parut pas, comme il était

[1] *Charte du 30 septembre* 1414.

[2] Etiam de modo et forma et quantitate auxilii, subventionis, seu subsidii hinc inde ministrandorum. RYMER, IV, 2, p. 144.

[3] JUVÉNAL DES URSINS, 1415.

aisé de le prévoir, et n'envoya personne en son nom; il ordonna même à ses vassaux d'Artois, de Picardie et de Flandre de ne pas s'armer sans son commandement contre les Anglais. Cependant sa volonté ne fut point écoutée [1]. Tous ces nobles chevaliers, auxquels il défendait de toucher à leur épée pendant que la monarchie était en péril, désobéirent au duc pour obéir à la voix plus puissante de l'honneur. Le jeune comte de Charolais voulait les suivre, mais on le tint enfermé au château d'Aire où ses gouverneurs, les sires de Roubaix et de la Viefville, lui cachèrent tout ce qui se passait, car « leur « estoit défendu expressément par le duc de Bourgogne son « père qu'ils gardassent bien qu'il n'y allât pas [2]. »

Le 23 octobre, le roi d'Angleterre dépasse, par méprise, le logement que ses fourriers lui ont préparé. On l'en avertit; il répond : « Jà Dieu ne plaise, entendu que j'aie la cotte « d'armes vêtue, que je dois retourner arrière [3]. » Il semble qu'il ait hâte d'arriver dans une plaine étroite qui s'étend des ravins de Maisoncelle jusqu'à l'abbaye de Ruisseauville, resserrée d'un côté, entre les bois de Tramecourt, de l'autre, entre une gorge profonde que domine un vieux château [4]. Le surlen-

[1] Les communes flamandes, dont les sympathies étaient toutes différentes de celles de la noblesse, favorisaient au contraire les Anglais. Elles les avertissaient, et je ne sais si ce fut à l'insu du duc de Bourgogne, des préparatifs de l'armée française. — Voyez la *Lettre du gouverneur de Calais au duc de Bedford*. RYMER, IV, 1, p. 147 (7 octobre 1415).

[2] MONSTRELET, I, 153. — Quarante-huit années après, le duc Philippe répétait encore : « Que il estoit desplaisant de ce que il n'avoit eu la fortune d'avoir esté à la dite bataille, fust pour la mort, fust pour la vie. » LEFEBVRE SAINT-REMY, 59.

[3] LEFEBVRE SAINT-REMY, 60.

[4] LEFEBVRE SAINT-REMY, 63.

demain, 25 octobre, Henri V demandait le nom de ce château, et ajoutait : « Pourtant que toutes batailles doivent porter « le nom de la prochaine forteresse où elles sont faites, ceste-ci « maintenant et perdurablement aura nom la bataille d'Azin- « court [1]. » Dix ou quinze mille Anglais avaient détruit une armée de cent vingt mille ou cent cinquante mille Français, l'une des plus belles qui eussent jamais été réunies. Toute cette fière chevalerie, qui se croyait sûre de vaincre, était tombée, mais glorieusement, sous les traits de quelques archers gallois. La noblesse flamande avait à réclamer sa part dans ses malheurs et dans son courage. Le sire de Maldeghem, suivi de dix-huit écuyers, avait pénétré, à travers les Anglais, si près de Henri V, qu'il abattit sur son casque un des fleurons de sa couronne. Parmi les morts on citait les sires de Waurin, d'Auxy, de Lens, de Ghistelles, de Lichtervelde, de Hamme, de Fosseux, de la Hamaide, de Fiennes, de Rupembré, de Lidekerke, de Hontschoote, de Béthune, de Heyne, d'Heetvelde, de la Gruuthuse, de Schoonvelde, de Kestergate, de Poucke, de Bailleul [1].

Deux frères du duc de Bourgogne, le duc de Brabant et le comte de Nevers, avaient péri honorablement dans cette journée, pour laver la tache de son absence. Le duc de Bourgogne qui, dans sa croisade de Nicopoli, n'avait eu qu'un regard glacé pour les malheurs de ses compagnons, ne trouva qu'une feinte colère pour honorer le trépas de deux princes de sa maison; mais loin de songer à les venger, un mois après la bataille

[1] Lefebvre Saint-Remy, 61; Monstrelet, I, 154; Pierre de Fenin, 1415; *Journal du Bourgeois de Paris*, 1415; Jean de Waurin, V, 1, f° XVI, *MS. de la Bibliothèque Royale ou Nationale, à Paris*, n° 6756.

d'Azincourt, il profitait le premier de ce désastre [1] pour conduire une armée devant la capitale du royaume. Pendant plusieurs semaines il campa à Lagny, attendant un mouvement des Parisiens qui n'éclata point, et sa retraite devint un sujet de risée pour les habitants mêmes de la cité royale sur lesquels reposaient ses espérances : ils ne l'appelaient plus que Jean de Lagny ou Jean le Long [2]. Le jugement ironique que les Parisiens portaient du duc de Bourgogne était plus conforme à la vérité historique que l'adulation qui le saluait du nom de Jean sans Peur.

Les communes flamandes étaient restées étrangères à la journée d'Azincourt. Elles ne s'étaient associées ni à l'héroïque énergie des vainqueurs, ni à la présomptueuse ardeur des vaincus, mais leur neutralité avait conservé le caractère généreux qui convenait à leurs mœurs et à leurs franchises.

Au mois de juin 1416 leurs députés traitaient, avec les ministres de Henri V, de la prolongation des anciennes trêves. Ils obtenaient que l'on insérât dans ces conventions les réserves les plus formelles pour garantir, en quelque lieu que ce fût, la sécurité et la protection des marchands flamands [3].

Pendant ce même mois de juin 1416, les conseillers de Charles VI ratifiaient aussi ce beau privilége de la Flandre, de voir, pendant les guerres les plus acharnées, la liberté de son commerce assurée et respectée sur toutes les mers

[1] Religieux de Saint-Denis, xxxv, 9.

[2] Tantost Jean le Long, tantost Jean de Lagny. Rel. de Saint-Denis, xxxv, 10, trad. de Lelaboureur.

[3] Rymer, iv, 2, pp. 162 et 173.

et jusqu'au milieu des garnisons françaises qui entouraient l'étape de Calais, où ses ouvriers pouvaient sans obstacle aller chercher les laines dont ils avaient besoin [1].

Le duc de Bourgogne reste seul dans son isolement. Haï comme un traître par les Français qu'il a abandonnés, jugé avec indifférence comme un allié douteux par les Anglais qu'il n'a pas secourus, il ne rencontre nulle part l'appui qu'il cherche ou les sympathies qu'il ne mérite point. Le comte de Hainaut, son beau-frère, se montre hostile à son ambition, et les bonnes villes du Brabant lui refusent la régence de leur duché, comme s'il était indigne de porter l'épée de son frère, mort les armes à la main à Azincourt. Cependant il ne se lasse point. Il saisit le prétexte du mariage de Marie, veuve du duc de Berri, avec le sire de la Trémouille, pour s'emparer du comté de Boulogne; puis il excite de nouveaux complots à Paris; enfin il mêle aux conférences commerciales des communes flamandes avec les Anglais, des intrigues politiques : il lui tarde évidemment de recueillir le fruit de sa faiblesse ou de sa honte, et c'est à son instante prière qu'il est convenu, après quelques négociations, qu'il aura une entrevue avec le roi d'Angleterre. Calais fut choisi comme le lieu le plus convenable; le sauf-conduit, daté du 1er octobre, permettait au duc de Bourgogne d'amener huit cents personnes avec lui; mais telle était sa méfiance qu'il exigea de plus que le duc de Gloucester se remît comme otage pendant toute la durée de ces conférences [2].

Henri V, fier de ses succès et encouragé par les dissen-

[1] Charte du 2 juin 1416 (*Arch. de la Flandre occidentale*).
[2] RYMER, IV, 2, pp. 170 et 176.

sions intérieures de la France, semble avoir accueilli le duc Jean à Calais avec toute la supériorité que le suzerain possède sur le vassal. L'alliance de l'Angleterre était placée si haut depuis la journée d'Azincourt qu'il ne lui était pas même permis d'en discuter les conditions; elles avaient été réglées d'avance dans une charte qui lui fut présentée, où il était dit que le duc de Bourgogne, reconnaissant les droits de Henri V et prenant en considération les grandes victoires que Dieu lui avait accordées, s'engageait à le servir dorénavant comme roi de France, à lui rendre hommage et à l'aider à recouvrer sa couronne [1].

Le duc refusa de signer cet acte de soumission si complet et si humble. Le traité qu'il avait espéré était devenu impossible, et Jean sans Peur ne songea plus qu'à se servir de ses propres ressources pour arriver à l'accomplissement de ses projets.

Le dauphin venait de mourir. Celui de ses frères qui lui succédait avait épousé la fille du comte de Hainaut et résidait dans ses États. Le duc Jean accourut près de lui à Valenciennes, le 12 novembre, et y conclut une étroite alliance, par laquelle le dauphin promettait de secourir le duc de Bourgogne contre tous ses adversaires et se plaçait sous sa protection. Aussitôt après ce traité, le comte de Hainaut, qui s'était réconcilié avec Jean sans Peur, se rendit à Compiègne avec le nouveau dauphin, pour l'opposer aux Armagnacs; il les menaçait déjà de ramener le dauphin en Hainaut auprès du duc de Bourgogne, s'ils ne cédaient à toutes ses réclamations, lorsque le jeune prince mourut le jour de Pâques fleuries.

[1] RYMER, IV, 2, p. 178.

Autant le second dauphin était dévoué aux Bourguignons, autant le troisième se montrait attaché au parti des Armagnacs. La guerre civile allait se réveiller avec une nouvelle énergie. Le parlement avait fait brûler publiquement les lettres que le duc de Bourgogne avait adressées aux principales villes du royaume [1] : il ne restait plus à Jean sans Peur qu'à combattre. Cependant avant de quitter la Flandre il s'engagea, par une déclaration publiée à Lille, le 28 juillet 1417, à y laisser comme gouverneur son fils Philippe de Charolais, à prolonger les trêves avec l'Angleterre et à faire battre une nouvelle monnaie de bon aloi. Il annonçait en même temps que sa volonté formelle était « que les habitans du pays de « Flandre fussent traittiés selon les droits, lois, coustumes et « usaiges d'icelluy pays », et promettait de veiller à ce que les marchands flamands ne rencontrassent aucun empêchement soit sur les marchés de France, soit aux *passages* d'Artois, « si que marchandise dont ledit pays le plus est « soutenu, tant de blés que d'aultres biens, puist avoir géné- « ralement et paisiblement cours comme elle a eu au temps « passé [2]. »

Si la Flandre restait l'asile de la paix et de la prospérité qui la féconde, elle voyait à ses frontières la France en proie aux

[1] Sur certaine requeste et conclusion faite en la cour par le procureur du roy, le XVIe de ce mois, à cause de certaines lettres envoyées par le duc de Bourgogne en plusieurs villes de ce royaume, il sera dit que la cour déclare que lesdites lettres sont mauvaises, séditieuses, scandaleuses et offensives contre Sa Majesté Royalle, et ordonne que lesdites lettres seront déchirées et rompues et arses publiquement en la ville de Paris et autres villes... *Registres du Parlement*, 21 juillet 1417.

[2] *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16726.

fureurs renaissantes des discordes intestines : « L'an mille quatre « cens dix-sept, dit Juvenal des Ursins, il y avoit grandes « guerres et terribles divisions par le duc de Bourgogne, « cuidant toujours venir à sa fin d'avoir le gouvernement du « royaume. » Rouen se révolte et tue son bailli. Les villes de la Somme traitent avec Jean sans Peur. Reims, Troyes, Châlons, Auxerre, Beauvais, Senlis, lui ouvrent leurs portes. La reine Isabeau de Bavière se déclare en sa faveur et bientôt son armée se réunit à Montdidier. La Flandre y est représentée par les sires de Maldeghem, de Thiennes, de Dixmude, d'Uutkerke, de Steenhuyse, d'Auxy, de la Gruuthuse, de Coolscamp. Enfin, dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, la trahison de Perinet Leclerc livre Paris, où la faction des bouchers, aussitôt réveillée, se venge de son long repos par d'effroyables massacres [1].

La Flandre se félicitait d'être étrangère à ces malheurs, quand on apprit, immédiatement après l'extermination des Armagnacs, que des incendies terribles ravageaient ses cités et ses campagnes. Ils se multipliaient avec une merveilleuse rapidité tantôt à Bruges, tantôt à Dixmude, à Poperinghe ou à Roulers, tantôt dans quelque village isolé, et à peine les soins empressés des bourgeois ou des laboureurs avaient-ils réussi à étouffer la flamme qu'on la voyait dans d'autres quartiers ou dans d'autres hameaux éclairer le ciel de ses sinistres lueurs. Enfin, on saisit et on livra aux supplices les auteurs de ces désastres; ils avouèrent, dit-on, qu'ils étaient soudoyés par le duc d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre, pour

[1] *Reg. du Parlement*, 29 mai 1418.

venger les atrocités commises sous les yeux du duc de Bourgogne à Paris [1].

Dès que l'infortuné monarque, qui ne savait plus lui-même qu'il était roi de France, fut retombé aux mains des Bourguignons, le dauphin Charles se déclara régent du royaume et résolut, dans ce péril imminent, de traiter avec les Anglais, afin de pouvoir combattre plus puissamment le duc Jean. Henri V, qu'occupait vivement le soin de rétablir l'ordre en Angleterre, accueillit ses ouvertures avec faveur; mais il fut difficile de s'entendre sur les conditions de ce traité. Des conférences s'ouvrirent au mois de novembre à Alençon. L'archevêque de Sens, le comte de Tonnerre, Robert de Braquemont, amiral de France, y avaient été envoyés par le dauphin. Le comte de Salisbury y représentait Henri V. Après de longues discussions, les ambassadeurs français offrirent l'abandon définitif de l'Agenois, du Limousin, du Périgord, de l'Angoumois, de la Saintonge, du comté de Guines et du château de Calais. Ils y ajoutèrent bientôt la partie de la Normandie située au delà de la Seine, à l'exception de Rouen, et se virent enfin réduits à proposer les tristes conditions de la paix de Bretigny, et, de plus, si les Anglais renonçaient à la Normandie, les comtés d'Artois et de Flandre. Les ambassadeurs de Henri V firent connaître leur réponse. Ils réclamaient d'énormes sommes d'argent pour la rançon du roi Jean, qui n'était pas encore totalement payée, et exigeaient tous les territoires qu'on leur avait offerts, en y comprenant en même temps la Flandre, la Normandie, l'Anjou, Tours et le Mans. Les pouvoirs des envoyés du dauphin n'allaient pas si loin. Les conférences

[1] *Chroniques flamandes; Corp. Chr. Flandriæ*, I, p. 254.

furent ajournées ; il fut toutefois convenu que le roi Henri V renoncerait à l'alliance du duc de Bourgogne [1]. Dès ce moment, des événements de plus en plus graves se succèdent. Le duc Jean n'ignorait pas, sans doute, qu'il était question de transporter à Henri V la plus florissante partie de ses États, celle qui formait la base de tous ses rêves d'indépendance et d'orgueil [2]. Il tenta un dernier effort pour conjurer une négociation évidemment dirigée contre lui, en demandant à Henri V une entrevue, à laquelle il se rendit avec Isabeau de Bavière pour le presser d'accepter la main de Catherine de France. Cependant les prétentions exorbitantes des ministres anglais, qui se croyaient déjà assurés de l'adhésion du dauphin à leurs propositions, renversèrent toutes les espérances du duc de Bourgogne, et l'on entendit Henri V lui dire : « Beau cousin, « je veux que vous sachiez que une fois j'auray la fille de votre « roy et tout ce que j'ai demandé avec elle, ou je debouteray le « roy, et vous aussi, hors de son royaume [3]. » Toutes ces

[1] Rymer, IV, 3, pp. 70 et 75.

[2] Selon le témoignage du pape Pie II : « In magnis et opulentis Flandriæ civitatibus status sui robur continetur. » *Epist.*, I, 375.

[3] Lefebvre Saint-Remy, 94.—La stérile issue de cette tentative n'empêcha point la suite des négociations relatives aux trêves commerciales de la Flandre et de l'Angleterre. On remarquait parmi les députés flamands chargés d'y prendre part, Jacques de Lichtervelde, Jean d'Uutkerke, Félix de Steenhuyse, Jean de Ghistelles, Gérard de Maldeghem, Thierri Gherbode, Simon Uutenhove, Jean Bonin, Jean de Varssenere, etc. La Flandre traitait de nouveau, en son propre nom, comme pays indépendant : « Et licet dictus dominus Burgundiæ, tanquam comes Flandriæ vel nobiles ejusdem patriæ iret vel irent ad servitium regis Francorum, sicut tenentur ratione feodorum suorum, præsens tractatus non (erit) fractus aut violatus, nisi dux Burgundiæ et sua patria Flandriæ facerent guerram

menaces révélaient à Jean sans Peur ce qui se tramait contre lui. Il ne lui restait plus qu'à se rapprocher du dauphin pour réparer l'échec que lui avait fait éprouver le refus du roi d'Angleterre, et, sans hésiter plus longtemps, il se hâta de lui faire proposer une entrevue qui eut lieu à Pouilly-le-Fort, à une lieue de Melun. Le dauphin n'avait pas, comme Henri V, conquis à Azincourt le droit d'être impitoyable et superbe ; le duc de Bourgogne était réduit à traiter à tout prix, s'il voulait conserver la Flandre. Dans cette situation, il était aisé de s'entendre. A une réconciliation publique succéda un traité d'alliance, où le duc de Bourgogne, voulant désormais « concordamment vacquer aux grans fais et besoignes touchans « monsieur le roy et sondit royaume, et ensemble résister à « la damnable entreprise de ses anciens ennemis les Engloiz, » jurait, entre les mains de l'évêque de Léon, légat du pape, « sur la vraye croix et les Sains Évangiles de Dieu « manuelment touchées, par la foy et serement de son corps, « sur sa part de paradis, en parole de prince et autrement le « plus avant que faire se puet, » d'honorer, de servir, d'aimer et de chérir, « tant qu'il vivra en ce monde, de tout son cuer et pensée, » la personne du dauphin et de lui être toujours « vrai et loyal parent [1]. » (11 juillet 1419.)

principaliter, tanquam caput guerræ, dicto regi Angliæ... » RYMER, IV, 3, pp. 122, 127 et 128.

[1] RYMER, IV, 3, p. 125; MONSTRELET, I, 225; *Preuves du meurtre de Jean sans Peur,* p. 255; LEIBNITZ, *Cod. jur. gent.*, p. 189. — En 1417, nous voyons le dauphin répondre noblement à un héraut du duc Jean : « Si monseigneur de Bourgogne veut que le roi et nous le tenions pour « nostre parent, qu'il voise à débouter le roy d'Angleterre, ancien en- « nemi de ce royaume. » LEFEBVRE SAINT-REMY, 79.

Le 20 novembre 1407, le duc de Bourgogne avait aussi juré d'aimer le duc d'Orléans comme son frère.

Les conseillers du dauphin se trompaient s'ils ajoutaient foi aux promesses solennelles échangées à Pouilly [1]. Bien que le duc de Bourgogne répétât « que Hennotin de Flandre com« batroit Henry de Lancastre [2] », son unique but était d'enlever au dauphin l'appui des Anglais, et il songeait lui-même si peu à les attaquer qu'il avait entamé de nouvelles négociations pour ne pas trouver en Henri V un ennemi redoutable. Le 22 juillet un sauf-conduit est accordé aux conseillers bourguignons Regnier Pot, Antoine de Toulongeon et Henri Goethals, qui se rendent à Mantes pour traiter avec Henri V; le 6 août, ils le suivent à Pontoise, mais ces pourparlers n'amènent aucun résultat, et le roi d'Angleterre en annonce la rupture dans une longue protestation de zèle pour la paix, où il rappelle que le château de Pontoise, éloigné à peine de sept lieues de Paris, est la clef de la capitale de la France [3]. Ne faut-il pas placer au même moment l'arrivée à Pontoise des ambassadeurs du dauphin qui, instruit des négociations commencées par le duc Jean au mépris du traité de Pouilly, n'avait cru pouvoir les déjouer qu'en revenant à sa politique

[1] « Moreover during al this tyme of convention betwene our souvereyn Lord and the frensch partye, the daulphin and the duc of Burgoine, have had here place of convention and metyng togeder beside Parys; and thaire counseil have laboured on other partie, that they have sette hem tweyne in reste and in accord... For which accord, it is supposed in the kynges host rather werre than pees. » *Lettre du* 14 *juillet* 1419 (Rymer, IV, 3, p. 126).

[2] Juvénal des Ursins, 1419.

[3] Aptissima clavis viam aperit ad eorum regni civitatem a qua distat solo septem leucarum itinere. Rymer, IV, 3, p. 131.

de l'année précédente? Ces ambassadeurs n'allaient-ils pas annoncer qu'il consentait à livrer à Henri V, avec la Normandie et le Maine, l'une des pairies du duc de Bourgogne, l'héritage même de Marguerite de Male [1]? La première conséquence de cette alliance ne devait-elle pas être une invasion des Anglais dans la Bourgogne [2]? N'avait-on pas vu dans la cité même de Paris le parti du dauphin se dessiner, après l'entrevue de Pouilly, avec une puissance toute nouvelle [3]?

[1] Lorsque, dans les premiers jours d'octobre, des ambassadeurs bourguignons se rendirent à Rouen près de Henri V, celui-ci leur dit : « Afin queplus avant sachiez du fait, vecy jà les gens du dauphin, vos adversaires, qui attendent à Pontoise ma réponse et pressurent alliance avec moy contre vous. » CHASTELAIN, X.

[2] *Lettres du duc à Jean de Noident* (17 août 1419).

[3] Ce jour vinrent à Paris certaines nouvelles du traitté fait entre M. le dauphin et le duc de Bourgogne, dont les habitans de Paris furent tous réjouis, et incontinent on fit sonner les cloches et furent faits feux par les rues. *Registres du Parlement*, 12 juillet 1419. — Dès le mois d'août de l'année précédente, une vive réaction contre les cabochiens s'était manifestée à Paris. Jean sans Peur avait commencé par sacrifier au ressentiment public le trop fameux Capeluche. « Ce jour (26 août 1418), un nommé Capeluche et deux autres qui avoient été des plus principaux auteurs de la commotion et maléfices perpetrez en la ville de Paris, furent décapitez et eurent chacun un poing coupé ès halles de Paris et leurs corps mis au gibet. » *Registres du Parlement*. – Quatre jours plus tard, les bourgeois exigèrent une déclaration dont il faut citer les termes : « Les « bourgeois jurèrent d'ayder et conforter le roy loyaument et de empê« cher de leur pouvoir qu'aucunes conspirations ou commotions, telles « que faites avoient esté à Paris le 12e jour de juing et le 20e de ce mois, « ne fussent faites. » — « Et semblablement M. de Bourgogne fit serment « de servir loyaument le roy et conforter la justice, et assister avec les « bourgeois en ce que dit est... Lesquels de Bourgogne et bourgeois « estoient moult déplaisans de ce qui estoit n'aguères advenu à Paris

Le duc de Bourgogne qui, pendant toute sa vie, n'avait connu d'autre mobile qu'une violence envieuse et dissimulée, se voyait de plus en plus menacé. Quand le dauphin combattait les Anglais, toute la France chevaleresque et héroïque se pressait sous ses drapeaux; lorsqu'il traitait avec Henri V, l'isolement du duc Jean, haï des nobles et méprisé des bourgeois, n'en était que plus profond. La politique que le duc de Bourgogne s'était faite par douze années d'intrigues le plaçait nécessairement parmi les ennemis du royaume; mais il ne pouvait y occuper le rang que convoitait son ambition tant que le dauphin, suppléant à l'impuissance du roi, tiendrait tour à tour suspendu sur sa tête le courage de ses bannerets ou l'habileté de ses négociateurs. Jean le comprend : son intelligence grossière et brutale souffre impatiemment la position chancelante à laquelle il est condamné; elle lui représente le dauphin guidé par les Armagnacs, qui l'excitent à conspirer sa perte et lui montre, en 1419 aussi bien qu'en 1407, la vengeance comme la dernière ressource de la haine.

Il devient intéressant d'étudier jour par jour les mesures adoptées par le duc de Bourgogne. Il invite, le 14 août,

« sur le fait et entreprise du menu peuple, à l'entreprise desquels le duc « de Bourgogne de tout son pouvoir eust résisté s'il n'eust doute que « les bourgeois eussent esté consentans des dites entreprises, jasoit qu'il « eust pour lors avec luy à Paris nombre de gens d'armes; pareillement « les bourgeois doutoient que mondit seigneur de Bourgogne ne fust « consentant d'icelles entreprises, et par ce délaissèrent d'y remédier. » *Registres du Parlement,* 30 août 1418. — Remarquez aussi que lorsque le duc de Bourgogne invita les Parisiens à aller secourir la ville de Rouen attaquée par les Anglais, ils se montrèrent peu disposés à l'écouter : « Paucissimi comparuerunt.. alius sic alius ibat. » *Registres du Parlement,* 25 novembre 1418.

le dauphin à se rendre à Troyes, près du roi Charles VI, pour y conclure la paix. Sur le refus du jeune prince, une nouvelle entrevue, sur les bords de la Seine, est proposée, probablement par les gens du duc de Bourgogne, et après quelques discussions[1] il est convenu qu'elle aura lieu au pont de Montereau-Faut-Yonne. Aussitôt après, le 17 août, il appelle près de lui Regnier Pot et les sires de Jonvelle et de Rigny avec toutes les troupes placées sous leurs ordres. Quatre jours plus tard, le 21 août, il écrit de nouveau aux maîtres de la chambre des comptes de Dijon que, devant avoir prochainement une entrevue sur la Seine avec le dauphin, il désire réunir autour de lui plusieurs de ses nobles vassaux pour l'aider de leurs conseils, et au moins trois cents hommes d'armes pour la garde de sa personne. Il les charge de faire remettre avec la plus grande diligence, par des messagers qui chevaucheront jour et nuit, les lettres qu'il adresse aux sires d'Arlay, de Saint-George, de Villersexel, de Ray, de Ruppes, de Pontailler, et aux deux seigneurs de Vergy, pour qu'ils se rendent immédiatement près de lui avec le plus grand nombre d'hommes d'armes qu'ils pourront assembler[2]. Ils obéissent, et le jour fixé pour l'entrevue il choisit parmi eux dix des plus intrépides chevaliers; ce sont Charles de Bourbon, Jean de

[1] Plusieurs conseillers du dauphin faisoient grande difficulté de conseiller à monseigneur le dauphin qu'il y allast, craignans par là que sa personne ne fust mis à l'adventure; car par toutes les manières que le duc de Bourgogne tenoit, c'estoit en effect son intention de vouloir usurper ou occuper le royaume, outre que en ses promesses foy aucune ne devoit estre adjoutée, n'y devoit-on avoir fiance. Juvénal des Ursins, 1419.

[2] Plancher, III, p. 518.

Fribourg, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George, Jean de Neufchâtel, Gui de Pontailler, Charles de Lens, Antoine et Jean de Vergy, et les sires de Navailles et de Giac. Parmi ceux qui accompagnent le dauphin, deux magistrats, son chancelier et le président de Provence, se trouvent sans armes. Si un combat est nécessaire pour enlever au dauphin la liberté ou la vie, toutes les chances sont en faveur des Bourguignons. Une secrète méfiance les agite toutefois, et ils racontent qu'un juif a annoncé au duc Jean que s'il se présente à Montereau il n'en retournera jamais [1].

Un mois après l'assassinat du duc d'Orléans, le duc Jean de Bourgogne était descendu à Ypres au cloître de Saint-Martin, quand vers l'heure des matines une sinistre lueur s'éleva dans les airs. Les bourgeois et les prêtres accoururent, croyant qu'un incendie venait d'éclater; mais ils n'aperçurent (tel est le récit d'Olivier de Dixmude) qu'un dragon qui plana au-dessus de la chambre occupée par le duc jusqu'à ce que, repliant sur lui-même son dard flamboyant, il disparût tout à coup [2]. La légende populaire doit-elle être une prophétie? Jean sans Peur ne succombera-t-il pas dans un complot qu'il a lui-même pris soin de préparer?

Ce fut le 10 septembre 1419 qu'eut lieu l'entrevue de Montereau. Le dauphin avait à peine adressé au duc quelques paroles où il lui reprochait « amiablement » de ne pas avoir tenu son engagement de faire la guerre aux Anglais [3], lorsque celui-ci lui répondit « qu'on ne pourrait rien adviser ou faire

[1] JUVÉNAL DES URSINS, 1419.

[2] OLIVIER DE DIXMUDE.

[3] Et lui remonstrasmes amiablement... *Lettre du dauphin,* 11 septembre 1419.

« sinon en la présence du roy son père, et qu'il falloit qu'il y « vînt [1]. » En même temps le duc tira son épée [2]. « Monseigneur, ajouta le sire de Navailles en mettant la main sur « le dauphin, quiconque le veuille voir, vous viendrez à pré-« sent à vostre père [3]. » En ce moment se passa une scène rapide et confuse que la foule des spectateurs réunis sur les deux rives du fleuve ne distingua qu'imparfaitement. « Le dauphin est tué! » s'écria-t-elle [4]. Le même bruit passa de ceux qui suivaient le duc jusqu'aux hommes d'armes qui gardaient le château de Montereau; mais on connut bientôt la vérité. Tannegui du Chastel s'était précipité sur le dauphin et l'avait emporté dans ses bras, tandis que Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Pierre Frottier renversaient à leurs pieds le sire de Navailles et le duc lui-même. « Tu coupas le « poing à mon maître, s'était écrié Guillaume le Bouteiller, « ancien serviteur du duc d'Orléans, et moi je te couperai le « tien; » et il le frappa à son tour [5].

[1] JUVÉNAL DES URSINS, 1419.

[2] Les historiens bourguignons eux-mêmes attestent le fait: « Ledit duc avoit son épée ceinte, laquelle estoit selon son vouloir trop demeurée derrière lui, si mit la main pour la mettre plus devant à son aise. » MONSTRELET, I, 220; LEFEBVRE SAINT-REMY, 97.

[3] JUVÉNAL DES URSINS, 1419.

[4] Pour ceste cause il monta à cheval et se monstra à ses gens. JUVÉNAL DES URSINS, 1419.

[5] JUVÉNAL DES URSINS, 1419.—Le jour même de cet événement, Robert le Maçon, chancelier du dauphin, interrogea Jean Seguinat, secrétaire du duc Jean, qui avait été retenu prisonnier « sur plusieurs poins touchant « feu mon dit seigneur, en lui imposant plusieurs choses controuvées, « tant sur certaines alliances et traittiez qu'il disoit que feu mon dit « seigneur avoit faites aux Anglois dès le temps qu'il fut à Calais et de-« puis, comme de ce que fut fait à Pontoise, en luy imposant qu'il estoit

Tel est le récit que le dauphin inséra dans les lettres qu'il adressa à toutes les bonnes villes du royaume [1] et qu'appuie l'autorité de Juvénal des Ursins, l'historien le plus respectable et le plus impartial de ce siècle. Tannegui du Chastel en affirma la vérité en portant son défi de chevalier à quiconque oserait la contester, défi auquel personne ne répondit jamais. On ajoute que Philippe Jossequin, ancien compagnon de captivité du duc, qui s'était élevé du rang de valet de chambre à celui de son conseiller et de son intime confident, ayant été arrêté par les gens du dauphin au château de Montereau, révéla également les perfides desseins de son maître [2].

« venu en entention de murdrir le daulphin au dit Monstereau et que à « ceste cause y avoit-il voulu assembler. » *Déposition de Jean Seguinat.*

[1] « Nous luy remonstrasmes amiablement comment nonobstant paix et sa promesse qu'il nous avoit faite de faire guerre auxdits Anglois du jour de nostre première convention; iceluy duc de Bourgogne nous respondi moult outrageuses paroles et en contempt de nous, de mauvais esprit mist la main à son espée pour nous courir sus et attempter par voye de faist en nostre personne, laquelle icelluy de Bourgogne, ainsy que depuis avons sceu de vray par aucuns des siens féables, contendoit nous avoir en ses mains et nous mettre et tenir en sa sujétion; mais par la mercy de Nostre-Seigneur, qui tousjours a les siens en sa garde, et le bon ayde et loïal secours de nos vrays et loyaux serviteurs estant illecques dalez nous, avons esté preservez d'un tel péril, et incontinent y a esté telle résistance que nostre personne est demeurée sauvée et sauve, et le dit de Bourgogne, par son oultraige et entreprinse, demouré mort sur la place.» *Lettre inédite du dauphin,* 10 septembre 1419 (*MS. de la Bibl. de Bourgogne,* 16855). — Comparez les lettres portant la date du lendemain, reproduites dans les *Chroniques de Monstrelet,* et dans les *Mém. sur l'hist. de Bourgogne.*

[2] Les Bourguignons accusèrent Jossequin d'avoir livré le duc de Bourgogne aux amis du dauphin. C'est l'une des circonstances invoquées le plus fréquemment pour prouver leur complot; mais l'on ne peut s'en

« Aucuns disaient que, veu le meurtre qu'il fit en la per-
« sonne du duc d'Orléans et les meurtres faits à Paris, c'estoit
« un jugement de Dieu [1]. »

occuper sérieusement, puisque peu d'années après nous voyons Jossequin recouvrer son influence près du duc Philippe, successeur de Jean sans Peur. L'on accusa aussi la dame de Giac : elle se nommait Jeanne du Peschin, et était probablement fille ou sœur de Jacques du Peschin, l'un des principaux serviteurs du dauphin; mais les sires de Giac étaient des chevaliers bourguignons, et la dame de Giac jouissait en ce moment près de Jean sans Peur de toute la faveur qu'avaient pu rêver son ambition et sa beauté.

[1] Juvénal des Ursins, 1419.



LIVRE QUINZIÈME.

1419-1453

Philippe l'Asseuré [1].—Intervention active du duc dans les guerres de la France et de l'Angleterre. Mouvements isolés des communes flamandes. Troubles de Bruges de 1411 et de 1437. Insurrection des Gantois en 1452.—Bataille de Gavre.

Jean sans Peur n'avait qu'un fils. Il se nommait Philippe comme le premier duc de Bourgogne de la maison de Valois, et avait épousé Michelle de France, fille de Charles VI. Il était encore fort jeune et d'une santé affaiblie par des fièvres fréquentes, mais son esprit était habile : plus rusé que son

[1] Du duc Jehan vint le bon duc Philippe, qui fut surnommé Philippe l'Asseuré. OL. DE LA MARCHE, II, 16.—S'il faut emprunter les surnoms des princes de la maison de Bourgogne aux chroniqueurs qui en furent, à titre officiel, les panégyristes, ce surnom paraît préférable à celui qu'a

aïeul quoique moins violent que son père, il succédait à toutes leurs passions et à toutes leurs haines [1], et c'est l'un des caractères les plus remarquables de l'histoire de la dynastie bourguignonne, que cette ambition persévérante qui la conduisit tour à tour de Roosebeke à Montereau, de Gavre jusqu'à Nancy [2].

Philippe se trouvait à Gand lorsqu'on y vit arriver deux messagers envoyés par le sire de Neufchâtel, qui s'était retiré à Bray après l'entrevue du 10 septembre 1419 [3]. Jean de Thoisy, évêque de Tournay, et le sire de Brimeu l'instruisirent aussitôt de la fin tragique du duc Jean. Les chroniqueurs rapportent que sa douleur fut extrême : elle se révéla par des transports de fureur qui semèrent l'effroi parmi tous ceux qui l'entouraient. Les yeux lui roulaient dans la tête, ses dents claquaient convulsivement, ses pieds se roidissaient sans qu'il pût faire un pas, et déjà ses lèvres, devenues noires et livides, semblaient se glacer; pendant une heure on le crut mort : il ne revint à lui que pour lancer à la jeune duchesse de Bourgogne ces paroles : « Michelle, votre frère a tué « mon père! » Sinistre anathème que l'infortunée princesse devait accepter comme une sentence de mort [4].

adopté M. de Barante. Il est plus historique, puisqu'il appartient à un auteur contemporain, et, en même temps, plus exact, parce qu'il retrace cette habileté froide et calme, prudente jusqu'à la ruse, persévérante jusqu'au courage, qui fut propre à l'héritier de Jean sans Peur.

[1] Chastelain, 5.

[2] Philippi Audacis prolem formidolosam ac prope toti Europæ exitio, non est quod pluribus inculcem... Paradin, *De Antiquo statu Burgundiæ*, p. 91.

[3] *Mémoires sur l'histoire de Bourgogne*, p. 225.

[4] Chastelain, 4; *Chr. ms.*; Plancher, iv, p. 3.

Cependant, dès que ce violent accès de désespoir se fut un peu calmé, il appela de Bruges à Gand l'orateur de la faction des Legoix, le célèbre carme Eustache de Pavilly, qui avait succédé à toute l'influence du cordelier Jean Petit; il le pria de l'aider de ses conseils et résolut immédiatement de se préparer à la guerre. Tandis qu'il ordonnait aux membres des États de se réunir, il se rendait lui-même dans toutes les villes de la Flandre, à Bruges, à Lille, à Courtray, à Deynze, à Termonde, pour réclamer, en échange de ses serments, des armements et des subsides.

La plupart des nobles montrèrent un grand zèle [1]; les uns étaient les descendants de ces chevaliers bourguignons qui avaient accompagné Philippe le Hardi, ou les fils des *leliaerts* fidèles à Louis de Male; les autres d'obscurs courtisans qui avaient acquis, « moyennant finance, » des priviléges et des titres qu'on allait bientôt refuser aux plus illustres bourgeois des cités flamandes; mais cet enthousiasme ne s'étendait pas plus loin : la Flandre continuait à rester étrangère aussi bien aux passions qu'aux sanglantes querelles de ses princes, et lorsque le nouveau duc de Bourgogne arriva aux portes de Bruges, il se vit réduit à s'arrêter pendant quatre heures au château de Male, afin d'obtenir de la commune qu'il lui fût permis de ramener avec lui quelques magistrats qu'elle avait autrefois exilés; sa médiation, quoique protégée par les souvenirs de son récent avénement, resta stérile, et dès les premiers jours de son règne il apprit, en se séparant de ses amis pour aller jurer de respecter les franchises et les

[1] MONSTRELET; SANDERUS, *Flandr. ill.*, I, p. 79.

libertés du pays, combien était vif et énergique le sentiment national qui veillait à leur défense [1].

Philippe ne pouvait songer à aborder en ce moment cette lutte contre la puissance des communes flamandes qui devait remplir la plus importante période de sa vie : son premier soin allait être de montrer, en vengeant la mort de son père, qu'il était digne de recueillir avec l'héritage de ses États celui de l'influence qu'il exerçait en France. Cette pensée ne le quittait point : elle le suivit à Arras, où vingt-quatre évêques et abbés célébrèrent les obsèques solennelles de Jean sans Peur. Maître Pierre Flour, inquisiteur de la foi dans le diocèse de Reims, crut devoir y prononcer un discours dans lequel il engagea pieusement le jeune prince à laisser la tâche de punir ceux qui avaient répandu le sang de son père à la justice céleste, qui est plus sûre et plus sévère que celle des hommes. Il croyait, ajoutait-il, que dans des circonstances qui pouvaient être si fécondes en résultats désastreux, il ne lui était pas permis, sans être coupable vis-à-vis de Dieu, de tenir plus longtemps cachées ces grandes vérités qui ordonnent au chrétien d'oublier et de pardonner. A ces nobles paroles le duc se troubla et dissimula si peu sa colère qu'il exigea que le prédicateur s'excusât humblement de son éloquence et de son zèle à accomplir les devoirs de son ministère [2].

Dès le 7 octobre il s'était rendu à Malines, où les ducs de Brabant et de Bavière, Jean de Clèves et la comtesse de Hainaut avaient renouvelé avec lui les anciennes alliances con-

[1] *Chroniques flamandes.*
[2] CHASTELAIN, 13; MONSTRELET, I, 126.

clues par Jean sans Peur, et en se dirigeant vers Arras, il avait reçu à Lille Philippe de Morvilliers, président du parlement, chargé de lui annoncer que la ville de Paris avait juré entre les mains du comte de Saint-Pol de combattre les ennemis de son père, et de le soutenir de tous ses efforts pour qu'il dirigeât le gouvernement. Les plus puissantes villes du nord de la France avaient suivi l'exemple de la capitale émue par les bruits qui accusaient les Dauphinois du complot de Montereau, et Philippe, investi dès ce moment de l'autorité suprême, leur avait mandé qu'elles envoyassent le 17 octobre leurs députés à Arras.

Quatre jours s'étaient seulement écoulés depuis que la voix pacifique des prêtres s'était élevée sous les voûtes de l'abbaye de Saint-Vaast pour implorer, en faveur de l'âme du dernier duc de Bourgogne, la clémence de Dieu, lorsque cette assemblée se réunit prête à fomenter de nouvelles haines. Maître Henri Goethals, doyen de l'église de Liége, exhorta les députés à persister dans leurs sentiments de dévouement et de fidélité vis-à-vis de la maison de Bourgogne, et le duc Philippe leur annonça lui-même qu'il traitait avec l'Angleterre, et « que cette alliance conclue, en toute criminelle et mortelle « aigreur, il tireroit à la vengeance du mort si avant que Dieu « lui vouldroit permettre et y mettroit corps et âme, sub- « stance et pays, tout à l'aventure et en la disposition de « fortune [1]. »

En effet, des ambassadeurs anglais (c'étaient l'évêque de Rochester, les comtes de Kent et de Warwick) arrivèrent presque immédiatement à Arras. L'Angleterre, témoin de la rapidité avec laquelle se relevait cette puissance formidable,

[1] CHASTELAIN, 14.

frappée dans son chef à Montereau, ne songeait plus à la combattre : le jeune duc s'était hâté de lui offrir plus qu'elle ne demandait au dauphin lui-même : il avait envoyé successivement près de Henri V l'évêque d'Arras, Gilbert de Lannoy, Jean de Toulongeon, Simon de Fourmelles, Guillaume de Champdivers, les sires d'Uutkerke et de Brimeu. Quelque orgueilleuses que fussent les exigences du prince anglais, ils devaient à tout prix s'assurer son alliance, et le 12 octobre ils avaient conclu un traité qui favorisait les rapports commerciaux de la Flandre et de l'Angleterre [1] : c'était le préliminaire de toutes les négociations; elles se prolongèrent sur des questions plus importantes, sur les conditions que la brillante royauté de Henri V voulait faire imposer par le duc de Bourgogne à la royauté avilie de Charles VI. Le roi d'Angleterre demandait que le roi de France lui donnât en mariage Catherine, sa fille puînée, et l'instituât l'héritier du royaume à l'exclusion du dauphin et au mépris des anciennes coutumes sur l'application de la loi salique. Dans le cas où cette union serait demeurée stérile, Henri ne devait pas moins conserver ses droits de succession à la couronne; il n'attendait pas même la mort de Charles VI pour en jouir. La folie du vieux roi lui fournissait un prétexte pour exercer immédiatement l'autorité royale avec le titre de régent [2]. Un traité particulier, signé entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, portait qu'un des frères de Henri V épouserait l'une de ses sœurs; qu'ils se soutiendraient comme des frères et se réuni-

[1] RYMER, IV, 3, p. 136. — Ce traité fut confirmé par deux autres conventions, l'une du 17 juillet 1426, l'autre du 1er juillet 1428. RYMER, IV, 4, pp. 122 et 139

[2] CHASTELAIN, 14.

raient contre le dauphin [1]. Aussitôt après, Philippe se rendit à Gand : il s'y arrêta peu et se dirigea vers Troyes pour faire accepter par Charles VI l'exhérédation de son fils. Lorsqu'il rejoignit à Saint-Quentin les ambassadeurs anglais, une nombreuse armée l'accompagnait. On y remarquait les sires d'Halewyn, de Commines, de Steenhuyse, de Roubaix, d'Uutkerke et d'autres illustres chevaliers, et à côté d'eux un chef de bandits populaires, nommé Tabary le Boiteux, ppelé à remplir la place des Caboche et des Legoix [2].

Le duc arriva le 28 mars à Troyes. On cria *Noël* pour lui présence du roi et comme s'il eût été le roi. Cependant affecta un grand respect vis-à-vis de Charles VI et lui rendit ommage pour le duché de Bourgogne et les comtés de Flanre et d'Artois [3]. Il avait d'autant plus de motifs de feindre oubli complet de la folie du roi qu'il allait en profiter pour faire donner les villes de Péronne, de Roye et de Montidier comme dot de madame Michelle de France, avec abandon de tout droit de rachat sur Lille, Douay et Orchies [4]. nfin le 9 avril se signa à Troyes ce célèbre traité où le petitls du roi Jean transféra au descendant du vainqueur de Poiiers des droits que la victoire elle-même n'avait pu enlever son aïeul captif à Londres. Les temps étaient si profondénent changés, on était si las des désordres, des émeutes et de la guerre, que Paris accueillit avec joie l'alliance qui livrait a France aux Anglais.

Philippe avait tout sacrifié à sa vengeance Il ne l'oublia

[1] LEFEBVRE SAINT-REMY, 98.
[2] *Mém. sur l'histoire de Bourgogne*, p. 313; MONSTRELET, I, 226.
[3] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 5 (1er avril 1419, v. st.).
[4] *Charte du 6 mai* 1420; PLANCHER, IV, *pr.*, p. 6.

point lorsque le traité eut été conclu, et son premier soin fut de guider les Anglais devant Montereau que les Armagnacs occupaient encore. Dès que les hommes d'armes bourguignons y furent entrés, ils demandèrent où gisait le corps mutilé du duc Jean. Quelques pauvres femmes les conduisirent dans la grande église et leur montrèrent un coin où la terre semblait avoir été fraîchement remuée. Là reposait leur ancien maître. Ils prirent un drap noir et y placèrent quatre cierges; puis ils allèrent raconter ce qu'ils avaient vu. Le lendemain le duc fit exhumer les restes de son père. On le trouva vêtu du pourpoint et des houseaux qu'il portait au moment de sa mort, et ses plaies saignaient encore : un riche cercueil le reçut et il fut enseveli dans la Chartreuse de Dijon [1].

Maître de Montereau et de Melun, Philippe conduisit Henri V à Paris. Charles VI avait quitté Troyes pour le suivre. Les deux rois y entrèrent à cheval l'un à côté de l'autre. Un peu en arrière du roi d'Angleterre paraissait le duc de Bourgogne, escorté de ses chevaliers qui, par leur nombre et leur luxe, surpassaient tous les autres, bien qu'à l'exemple du duc ils fussent tous vêtus de deuil. Le peuple faisait entendre de longues acclamations, comme si la honte d'une domination étrangère pouvait seule lui assurer la paix. Il se montrait surtout impatient de saluer dans le jeune duc de Bourgogne l'héritier d'un prince qui s'était autrefois montré le soutien et le défenseur de ses griefs et de ses intérêts [2].

[1] CHASTELAIN, 47; LEFEBVRE SAINT-REMY, 102; MONSTRELET, I, 235. — En 1429, le duc de Bedford adressant des lettres de défi à Charles VII, les date du pont de Montereau.

[2] CHASTELAIN; MONSTRELET. — Sous les dehors de cette affection personnelle au duc de Bourgogne, se cachait le lien communal, l'alliance

Peu de jours après cette cérémonie, les deux rois tinrent un lit de justice dans l'une des salles de l'hôtel Saint-Paul. Le duc de Bourgogne y assistait entouré de ses principaux conseillers. Maître Nicolas Rolin, son avocat, accusa le dauphin et ceux qui l'accompagnaient à Montereau d'avoir commis un félon homicide en la personne de Jean de Bourgogne. Il demanda qu'ils fussent condamnés à faire amende honorable, tête nue, un cierge à la main, à Paris et à Montereau. L'avocat du roi au parlement (il se nommait Pierre de Marigny) et celui de l'université de Paris appuyèrent son argumentation, et le 23 décembre Charles VI prononça solennellement la condamnation de son fils, de même qu'à une autre époque on lui avait fait approuver l'assassinat de son frère [1].

Henri V remit les principaux emplois aux seigneurs anglais et retourna à Londres; le duc Philippe quitta aussi Paris pour installer comme évêque, à Beauvais, le fils d'un vigneron, nommé Pierre Cauchon, célèbre par son zèle bourguignon, qu'il poussait jusqu'à la cruauté, comme il le montra l'année suivante au siége de Meaux. De là le duc de Bourgogne se rendit à Gand. Les événements qui se passaient en Brabant réclamaient toute son attention.

Jacqueline de Hainaut avait trouvé dans son mari le duc Jean de Brabant un prince laid, faible, timide, plus jeune qu'elle,

sympathique des bourgeois de Paris et des bourgeois de Flandre. On en retrouve les traces jusque dans les détails des mœurs. En 1428, on fabriqua de la bière à Paris, quoique Vincent de Beauvais eût écrit dans son *Speculum naturale :* Cervisia nervos impedit, caput dolere facit.

[1] Rymer, iv, 3, p. 194; Chastelain, 59; Monstrelet, i, 248; Juvénal des Ursins, 1420.—Nicolas Rolin reçut du duc cinquante francs pour sa harangue. *Compte de Gui Guillebaud.*

incapable de la fixer par l'affection ou de la retenir par le respect. Elle se trouvait sans cesse en lutte avec ses conseillers et ne cachait point combien elle espérait faire prononcer une sentence de divorce.

Parmi ceux en qui Jacqueline mettait toute sa confiance, on distinguait le sire de Robersart, chevalier né en Hainaut, mais dévoué aux Anglais. Elle lui racontait ses maux et ses peines, et le sire de Robersart l'engageait à se dérober au joug qui l'accablait pour fuir en Angleterre où vivaient des princes nobles, puissants et dignes d'elle. En effet, elle saisit un prétexte pour s'éloigner de Valenciennes et se dirigea à la hâte, guidée par le sire de Robersart, du côté de Calais. Elle y arriva le second jour (8 mars 1420, v. st.) et fit aussitôt demander un sauf-conduit au roi d'Angleterre, « et, faisant là aulcunement « son séjour jusques elle recevoit rapport du roy anglois, « souvent monta sur les murs du havre et regardant au tra- « vers de celle mer tout au plus loing, ses yeux s'esclairis- « soient souvent sur ces dunes angloises que elle véoit blanchir « de loing, puis sur le chasteau de Douvres, là où elle sou- « haitoit être dedans; car lui tardoit bien à estre si longuement « absente de la seigneurie que tant désiroit à voir et dont « cestuy de Robersart l'avoit tant informée. Si ne véoit bateau « cingler par mer, ne voille tendre au vent que elle certaine- « ment n'espérât être le rapporteur de sa joie [1]. » Un siècle

[1] CHASTELAIN, 64; LEFEBVRE SAINT-REMY; *Registre des résolutions du conseil de Mons*, 1420.—Jacqueline de Hainaut devait, pendant son séjour en Angleterre, tenir sur les fonts du baptême le jeune prince dont la main débile allait fléchir sous le sceptre du vainqueur d'Azincourt. Henri VI, incapable par lui-même, semble avoir dû tout à deux femmes. Jacqueline

plus tard, Marie Stuart fondait en larmes en quittant ce même havre de Calais. Toutes deux avaient épousé des dauphins de France; la première cherchait les illusions de la liberté et de l'amour sous le ciel de l'Angleterre; la seconde les laissait derrière elle et s'effrayait d'aller ceindre au delà des mers une couronne que devait briser la hache de Fotheringay.

Le duc de Bourgogne vit avec déplaisir l'asile qu'on accorda à la duchesse de Brabant; mais le moment n'était pas venu d'élever ses plaintes et de rompre avec Henri V. Le dauphin venait de gagner la bataille de Baugé. Le roi d'Angleterre s'embarquait à Douvres avec quatre mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers pour arrêter les succès des Armagnacs (10 juin 1421): Philippe, quoique malade, se rendit près de lui à Montreuil et, après quelques conférences, il le quitta pour aller, à son exemple, réunir son armée.

Ce fut à Mantes que le duc Philippe rejoignit Henri V. Il ne lui amenait que trois mille combattants, mais c'étaient tous des hommes d'armes d'élite. On apprit bientôt qu'à leur approche le dauphin avait levé le siége de Chartres et s'était retiré au delà de la Loire: on n'osa pas l'y poursuivre. Tandis que le prince anglais assiégeait Meaux, le duc Philippe se dirigeait vers le Ponthieu avec douze cents hommes d'armes pour chasser les capitaines armagnacs qui le ravageaient. Il était urgent d'y porter remède: le sire d'Harcourt étendait déjà ses excursions en Picardie et en Artois. Le sire d'Offemont et Poton de Sainte-Traille s'étaient emparés de Saint-Riquier. Les capitaines de la Ferté et de Durgy s'étaient joints à eux.

de Hainaut lui transmit, à son berceau, ses revers et ses infortunes; ce qu'il eut de puissance et de gloire, il le reçut de Marguerite d'Anjou.

Le roi d'Angleterre avait consenti à concourir par de fortes sommes d'argent aux frais de cette expédition. Le duc de Bourgogne, ayant reçu lui-même des renforts et s'étant assuré l'appui des bourgeois d'Amiens, ne tarda pas à charger le sire de Luxembourg d'aller reconnaître la position des Armagnacs. Ce fut à Auxy, bourg qui appartenait au seigneur de ce nom, plus connu sous le titre de ber ou baron d'Auxy, qu'il vint rendre compte au duc de sa chevauchée : il ne fallait point douter que les Dauphinois ne fussent nombreux et pleins de courage ; mais le duc ne s'en intimida point et ordonna qu'on marchât en avant vers Pont-Remy en passant sous les murs de Saint-Riquier.

Le fort de Pont-Remy était situé dans une île de la Somme, un peu plus bas qu'Abbeville. Par là les capitaines de Saint-Riquier communiquaient avec le Vimeu. C'était un point important, et il était nécessaire de s'en rendre maître avant de former le siége de Saint-Riquier. Les Bourguignons s'établirent dans le village situé sur la rive droite de la Somme, mais les Dauphinois y jetèrent des fusées et firent si bien qu'ils y mirent le feu. Les Bourguignons se virent contraints de s'éloigner et ce fut à grand'peine qu'ils sauvèrent leurs chevaux et leurs approvisionnements. Cependant le lendemain, comme des bateaux arrivés d'Amiens et chargés d'arbalétriers s'approchaient de l'île pour l'attaquer, les Dauphinois, trop faibles pour résister plus longtemps, l'évacuèrent et se retirèrent au château d'Araines.

Le duc, après avoir passé quelques jours à Abbeville pour y attendre de nouveaux renforts, s'avança jusqu'à la Ferté et commença le siége de Saint-Riquier. Le sire de Luxembourg se plaça à l'est, devant la porte Saint-Jean : le sire de Croy,

au sud, sur la route d'Abbeville, et, dès ce moment, de sanglantes escarmouches se succédèrent aux barrières. Les bombardes des assiégeants ne cessaient de tirer sur la ville, mais les Dauphinois se défendaient d'autant plus vaillamment qu'ils espéraient se voir promptement secourus.

En effet, on apprit bientôt au camp bourguignon qu'une forte armée, rassemblée à la hâte par le dauphin, s'approchait de la Somme, et après mûre délibération on décida qu'il fallait lever le siége et aller au-devant des Armagnacs. Ce même soir, Philippe appela les sires de Saveuse et de Crèvecœur et leur confia la mission d'entrer avec six cents combattants dans le Vimeu, pour tâcher de savoir quelque chose de la marche des ennemis. Vers l'heure du lever du soleil les deux chevaliers bourguignons, parvenus près d'Oysemont, aperçurent au delà de la rivière l'armée du dauphin qui se dirigeait vers le gué de la Blanche-Taque; c'était en ces mêmes lieux que s'était effectué le fameux passage des vainqueurs de Crécy, conduits par Godefroi d'Harcourt, et par un bizarre rapprochement, c'était un sire d'Harcourt qui occupait, pour s'opposer cette fois aux alliés des Anglais, l'ancienne position de Godemar du Fay.

A ces nouvelles, le duc, qui pendant la nuit avait traversé Abbeville, ordonna à ses arbalétriers et aux milices des communes de se porter en avant aussi rapidement qu'il leur serait possible, et se mit, avec toute sa cavalerie, au grand trot en suivant la rive gauche de la Somme. Les Dauphinois n'avaient pas encore passé le gué, soit que le temps leur eût manqué, soit que le flux de la mer ne le permît point, et le sire d'Harcourt lui-même, voyant qu'il avait fait une marche inutile, s'était retiré vers le Crotoy. Les Dauphinois ne se préparaient pas moins

à combattre sur l'autre rive de la Somme, et dans les deux armées on considérait la lutte comme inévitable; c'était la première fois que le duc allait assister à une bataille. Il remit son épée à Jean de Luxembourg et le requit de l'armer chevalier. Le sire de Luxembourg lui donna aussitôt l'accolade en lui disant: « Monseigneur, en nom de Dieu et de monseigneur « Sainct-George, je vous fais chevalier: que aussy le puis-« siez-vous devenir comme il vous sera bien besoing et à « nous tous. » Puis le duc donna lui-même l'ordre de chevalerie à un grand nombre de ceux qui l'entouraient, notamment à Philippe de Saveuse, à Colard de Commines, à Jean de Steenhuyse, à Jean de Roubaix, à Guillaume d'Halewyn, à André et à Jean Vilain. Tous se montraient pleins de confiance et d'espoir; il avait été décidé, toutefois, que, pour éviter le péril, le duc Philippe se contenterait de revêtir la cotte d'acier et le gorgerin de Milan qu'avait choisis son écuyer Huguenin du Blé, et qu'un autre chevalier porterait la brillante armure où sa devise, accompagnée de fusils et de flammes, « nuées de « rouge clair à manière de feu, » s'enlaçait parmi les écussons de ses nombreux États (30 août 1421)[1].

Le sire de Saint-Léger et le bâtard de Coucy reçurent l'ordre de se porter sur le flanc des Dauphinois. Leur mouvement fut le signal du combat. Les Dauphinois se précipitèrent, lances baissées, sur leurs adversaires; les deux ailes des Bourguignons plièrent et le désordre s'y mit. Plusieurs chevaliers de Flandre cherchaient à l'arrêter par leur courage; on remarquait surtout les sires d'Halewyn, de Lannoy, de Commines, d'Uutkerke et Jean Vilain, mais la fortune

[1] Chastelain, 76; *Compte de Gui Guillebaud*, 1421.

leur semblait contraire. Les sires de Lannoy, d'Halewyn et de Commines furent faits prisonniers ; le sire d'Humbercourt, blessé, avait partagé leur captivité. « Rendez-vous, chevalier, rendez-vous ! » criait-on à Jean de Luxembourg ; mais il ne répondait qu'en frappant ses ennemis. Néanmoins, tandis qu'il se détournait pour combattre, un Dauphinois s'approcha de lui et lui donna un coup d'épée à travers la figure en lui disant : « Rendez-vous sur l'heure, ou à mort ! » Le sire de Luxembourg releva sa tête inondée de sang et se rendit. Le duc était lui-même environné d'ennemis ; l'arçon de sa selle était brisé ; un autre coup de lance avait déchiré le harnais de son coursier, et déjà un homme d'armes avait, dit-on, mis la main sur lui. Au même moment la bannière du duc s'inclina. « Tout est perdu ! » s'écria le roi d'armes d'Artois ; et les Bourguignons se précipitèrent vers Abbeville, poursuivis par les Dauphinois qui ne songeaient plus qu'à tirer de bonnes dépouilles de leur victoire ; mais Abbeville leur ferma ses portes et ils galopèrent jusqu'à Pecquigny.

Cependant le sire de Rosimbos avait relevé la bannière du duc. « Messeigneurs, disait-il aux nobles qui l'entouraient, « rallions-nous, au nom de Dieu ! monstrons-nous estre gen- « tilshommes et servons nostre prince, car mieulx vault morir « en honneur avec luy que vivre reprochés. » Déjà les nobles de Flandre se réunissaient à sa voix, et Philippe, sauvé par leur dévouement, se plaçait au milieu d'eux en criant : *Bourgogne!* Sans tarder plus longtemps, ils attaquèrent les Dauphinois, dont la plupart s'étaient éloignés pour atteindre les fuyards, et réussirent à délivrer les sires de Luxembourg et d'Humbercourt. Au premier rang de ces héros du parti bourguignon on distinguait Jean Vilain, jeune chevalier à la

taille gigantesque qui, lachant la bride à son robuste coursier et tenant sa hache à deux mains, renversait tous les ennemis qui s'offraient à ses regards. Partout où retentissaient ses coups terribles, la victoire le suivait, et Sainte-Traille qui, pour la première fois de sa vie, se sentait glacé de terreur, ne lui remettait son épée qu'en se signant, parce qu'il croyait avoir trouvé en lui un adversaire surnaturel sorti de l'enfer pour le combattre [1].

Philippe rentra triomphalement à Abbeville Il punit les fuyards et loua les vainqueurs. Il chassa les premiers de sa cour, où ils restèrent longtemps flétris par le honteux surnom de chevaliers de Pecquigny : il ne cacha point que sans les autres il eût été captif ou mort. « A la nation flandroise, il « donna se los. A lui-même l'ay oy dire que plus par eulx « que par nuls aultres cely jour Dieu lui envoya victoire et « honneur. Et affermoit avec ce qu'il ne fust oncques trouvé « qu'en leur noblesse il n'y eut constance et fermeté la plus « entière du monde et la plus féable [2]. »

Ce combat, connu sous le nom de bataille de Mons-en-Vimeu, fut plus sanglant que fécond en résultats. Le duc abandonna son projet de réduire Saint-Riquier et ramena son armée à Hesdin où il la licencia. De là il se retira à Lille, et il y fit enfermer ses prisonniers dans le château.

On était au cœur de l'hiver et assez près des fêtes de Noël, lorsqu'une ambassade, formée des députés du duché de Bourgogne où Philippe n'avait point paru depuis son avénement, vint l'inviter à s'y rendre. Il céda à leurs prières et promit de les suivre ; mais avant d'aller à Dijon, il se dirigea vers Paris.

[1] Chastelain, 77.

[2] Chastelain, 78 ; Monstrelet ; Pierre de Fenin ; Jean de Dixmude, p. 301.

Il y arriva le 5 janvier. La misère des bourgeois y était devenue de plus en plus affreuse. Vingt-quatre mille maisons étaient vides, disait-on, dans la capitale de la France, et les loups en parcouraient librement les rues désertes. Depuis que le laboureur avait abandonné ses sillons ensanglantés par la guerre, d'horribles famines s'étaient succédé, et bientôt à leurs ravages s'étaient associées les dévastations de la peste et des maladies contagieuses. De ceux que la mort avait épargnés, les uns avaient fui hors de la ville pour s'enrôler dans des bandes de brigands; les autres étaient réduits à implorer la pitié et les aumônes de leurs amis qui se trouvaient dans une situation à peu près aussi déplorable; tous gémissaient et versaient des larmes, maudissant tour à tour l'heure de leur naissance, les rigueurs de leur fortune ou l'ambition des princes. Ces malheurs duraient depuis quatorze ans et la consternation devint universelle lorsque le duc de Bourgogne, en qui le peuple plaçait ses dernières espérances, quitta Paris sans avoir apporté de soulagements à sa misère. Ses sergents eux-mêmes l'avaient maltraité et pillé comme s'ils eussent été des Anglais ou des Armagnacs, et les acclamations qui avaient salué son arrivée se changèrent en murmures violents à son départ : « Voilà, se disait-on, comment il « témoigne sa reconnaissance à la première cité du royaume, « si malheureuse et si dévouée à sa cause! Il se montre, « comme le duc Jean, insouciant pour nos maux et se hâte peu « d'y porter remède ! » On l'accusait même d'oublier jusqu'au soin de venger son père pour mener la vie coupable et dissolue que le duc d'Orléans avait jadis si sévèrement expiée [1].

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1421 et 1422.

Le duc Philippe s'émut de ces reproches; il ordonna à Hugues de Lannoy et à Jean de Luxembourg de rassembler les hommes d'armes de Flandre et de Picardie et se prépara à combattre le dauphin : il attendait les Anglais qui devaient se joindre à ses hommes d'armes, lorsque Henri V mourut à Vincennes, ayant, à trente-quatre ans, réuni aux États de ses aïeux un royaume plus vaste que l'Angleterre même et rêvant une croisade à Jérusalem. Son dernier conseil à ses frères avait été de ménager le duc de Bourgogne et de conserver précieusement son alliance (31 août 1422).

Au bruit de la maladie du roi d'Angleterre, Philippe avait envoyé Hugues de Lannoy près de lui. Quand il jugea convenable de se rendre lui-même à Paris, Henri V n'était déjà plus et il n'arriva que pour assister à ses pompeuses funérailles. Les ducs de Bedford et d'Exeter lui firent toutefois grand accueil et confirmèrent avec lui l'ancienne confédération établie par le traité de Troyes.

Le séjour du duc Philippe dans la capitale du royaume se prolongea peu. D'importantes nouvelles lui étaient arrivées de Flandre. La duchesse Michelle avait rendu le dernier soupir à Gand, le 8 juillet 1422. Les Gantois qui l'avaient connue dès sa jeunesse constamment humble et douce, ne cherchant à ses douleurs d'autre consolation que les bénédictions des pauvres, avaient appris à l'aimer et à la plaindre. Ils savaient que depuis la mort du duc Jean, son mari s'était séparé d'elle et l'avait prise en horreur. En la voyant frappée d'une mort si prématurée, ils n'hésitèrent pas à soupçonner un crime. Ils racontaient qu'à deux reprises le cercueil de plomb dans lequel on avait déposé ses restes s'était entr'ouvert, ce qui était le signe certain d'un empoisonnement, et la voix popu-

laire en désignait comme les auteurs le sire de Roubaix et une dame allemande, venue en France avec Isabeau de Bavière, qui avait épousé messire Jacques de la Viefville [1]. Quoique ces deux seigneurs fussent les confidents les plus intimes du duc, les magistrats de Flandre instruisirent leur procès. Ils les déclarèrent coupables et les condamnèrent à un exil perpétuel [2].

Le sire de Roubaix était en ce moment même auprès du duc. La dame de la Viefville s'était enfuie à Aire dès le commencement de la maladie de la duchesse. Les Gantois la firent réclamer, mais les seigneurs de la Viefville employèrent toute leur influence pour que les magistrats d'Aire la prissent sous leur protection. Telle était l'irritation des Gantois que lorsqu'ils surent que leurs députés revenaient sans la dame de la Viefville, ils les firent jeter en prison et peu s'en fallut qu'ils ne fussent mis à mort. Jamais plus d'agitation n'avait régné dans leur ville; mille voix accusatrices troublaient le repos public et demandaient vengeance [3].

Philippe se hâta de marcher vers la Flandre avec l'armée qu'il avait réunie pour combattre le dauphin. A son approche les troubles s'apaisèrent. Il ramenait le sire de Roubaix, et fit annuler toutes les sentences relatives à la mort de la duchesse de Bourgogne.

A peine se trouvait-il arrivé dans nos provinces qu'il apprit que le vieux roi Charles VI venait de suivre sa fille et son

[1] Un compte de Pierre Goremont, receveur général de France, de 1418, nous apprend que son nom, étrangement défiguré par tous les historiens, était Durse Spazequerin.

[2] CHASTELAIN; MONSTRELET; *Chroniques flamandes.*

[3] CHASTELAIN, 101.

gendre dans la tombe. Le peuple, victime de ses propres malheurs, le pleura : il semblait appeler de ses vœux le jour où la mort viendrait aussi l'arracher aux misères de ce siècle.

Tandis que le cri des hérauts d'armes : « Longue vie à « Henri, roi d'Angleterre et de France, notre souverain sei- « gneur ! » s'élevait sous les voûtes de Saint-Denis, près de la tombe où dormait Duguesclin, un moine de cette célèbre abbaye portait en Auvergne la couronne royale [1]. Charles VII n'était roi qu'à Bourges, mais il avait pour lui, à défaut de la puissance ou de la force, le droit héréditaire qui était encore à cette époque la forme extérieure de l'unité nationale.

Le duc de Bourgogne n'avait point paru aux funérailles de Charles VI, à la grande indignation du peuple étonné de ne voir que des Anglais autour du cercueil du roi de France. Regrettant peu Charles VI, redoutant encore moins le monarque proscrit de Bourges, Philippe se confiait dans sa fortune : il voyait chaque jour s'accroître son influence et son autorité. Le duc de Bedford lui cédait les châtellenies de Péronne, de Roye, de Montdidier, de Tournay, de Mortagne et de Saint-Amand, et se rendait à Amiens pour épouser sa sœur, Anne de Bourgogne ; en même temps une autre de ses sœurs, Marguerite, veuve du duc de Guyenne, était promise au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, et à cette occasion les ducs de Bourgogne, de Bedford et de Bretagne se liaient par une alliance plus étroite, jurant de s'aimer comme frères et de se secourir mutuellement de leurs hommes d'armes [2].

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1445.

[2] Rymer, IV, 4, p. 91 ; Leibnitz, *Cod. jur. gent.*, p. 357 ; Plancher, IV, *pr.*, pp. 27 et 49.

Le duc de Bourgogne s'applaudissait de voir la Flandre pacifiée ; il se croyait désormais assuré de l'amitié de l'Angleterre. Vaines illusions de l'ambition et de l'orgueil ! L'avenir lui offrait-il quelques gages de stabilité dans la soumission d'un peuple qui ne l'aimait point, dans l'alliance d'une autre nation essentiellement envieuse et jalouse ?

La Flandre, un instant calmée par la présence du duc suivi de ses hommes d'armes, redevient inquiète et agitée dès qu'il est parti pour la Bourgogne[1]. Un événement fortuit et étrange semble même y réveiller un instant de nouvelles séditions. Une dame, accompagnée d'un valet et revêtue du simple costume des pèlerins, descend à Gand dans une hôtellerie : « Vous avez passé cette nuit près d'une des plus « illustres princesses de France, » dit-elle le lendemain à une jeune fille qui a veillé près d'elle. Cette parole est immédiatement répétée de rue en rue, de quartier en quartier ; on assure que cette dame n'est autre que la duchesse de Guyenne, sœur du duc ; le bailli accourt aussitôt près d'elle et l'interroge : elle avoue qu'elle est Marguerite de Bourgogne et qu'elle a fui en Flandre pour ne pas être contrainte à accepter un époux d'un rang bien inférieur à celui du duc de Guyenne, qui le premier avait obtenu sa main. Bien qu'elle ne parle qu'allemand, ses discours n'excitent aucune méfiance. On la conduit solennellement à l'hôtel de Ten Walle, et Jean Uutenhove lui présente de somptueux joyaux pour remplacer les pieuses coquilles et le bourdon de palmier. Peu après, des

[1] Pendant son absence, le gouvernement de la Flandre avait été confié aux sires de Commines, de Coolscamp, d'Uutkerke, de Masmines et de la Kéthulle. *Charte du 9 août 1423 (Arch. gén. du Royaume).*

députés des échevins de Gand allèrent annoncer au duc l'arrivée de sa sœur dans leur ville : il fallut pour les détromper que Philippe leur montrât Marguerite dont les noces avec le comte de Richemont allaient être célébrées à Dijon. Dès ce moment la fausse duchesse de Guyenne se vit abandonnée de tous ses partisans; elle essaya vainement de prétendre, tantôt qu'elle était la fille du roi de Grèce, tantôt qu'elle était chargée d'offrir au duc de Bourgogne la fille du roi de Bohême; on sut bientôt que c'était une religieuse de Cologne, échappée de son couvent; on l'attacha pendant trois jours au pilori, puis elle fut enfermée au château de Saeftinghen [1].

L'agitation avait à peine cessé dans la ville de Gand quand de graves discussions qui touchaient à sa prospérité commerciale l'y ranimèrent plus vivement. Les habitants d'Ypres, suivant l'exemple qu'avaient donné les Brugeois sous Louis de Male en creusant la *Nouvelle Lys* (*de Nieuwe Leye*), avaient à diverses reprises, en vertu d'une charte de Robert de Béthune, approfondi l'Yperleet et les cours d'eau qui leur permettaient de naviguer vers Dixmude, et l'ancien golfe de Sandhoven, et de là vers Bruges et Damme par un canal qui se joignait à une petite rivière au nord de Schipsdale, ce qui les affranchissait des périls d'une traversée difficile par mer de Nieuport jusqu'à l'Ecluse. Grâce à ces travaux, le nombre des barques qui transportaient sur l'Yperleet les vins et les denrées devenait chaque jour plus considérable, lorsque des bateliers gantois s'opposèrent par la force au port de Damme au départ des barques yproises. On disait que Gand avait

[1] Pierre de Fenin, 1422; Gilles de Roya, *apud Sweertium*, p. 71 (1423); Ol. de Dixmude, p. 99.

déclaré que, dussent tous ses citoyens périr dans la lutte, elle ne permettrait jamais qu'on transformât en voies commerciales d'obscurs ruisseaux qui ne devaient que porter à la mer les neiges de l'hiver et les inondations de l'automne. A défaut du Zwyn qui ouvrait aux flottes des rives éloignées les comptoirs des dix-sept nations de Bruges, Gand avait reçu de la nature le monopole du commerce intérieur sur les larges eaux de ses deux rivières. A Bruges, l'étape des laines d'Angleterre, d'Écosse ou d'Espagne; à Gand, l'étape des blés de l'Artois et de la Picardie; à Ypres, l'initiative productrice, le développement des métiers qui des sacs de laine font sortir les draps précieux. Depuis qu'Ypres a senti la vie industrielle se glacer dans les vastes artères de ses longues rues, de ses immenses faubourgs, il ne reste en Flandre que deux grandes cités, Gand et Bruges. Toute modification au système des fleuves et des canaux doit rompre l'équilibre si difficile à maintenir entre des ambitions trop souvent rivales. Gand a rêvé la conquête de la puissance maritime par les eaux de la Lieve. Un autre jour, Bruges profita de l'avarice de Louis de Male pour la menacer dans le monopole de la navigation intérieure; mais Gand protesta par la voix éloquente de Jean Yoens. Le même mouvement se reproduit au mois de mars 1422 (v. st.). On ne pouvait souffrir, s'écriaient les Gantois, qu'on embarquât à Damme, pour Ypres, les vins de la Rochelle destinés aux bourgeois d'Aire et de Saint-Omer, et surtout, ce qui était bien plus grave, qu'on chargeât à Ypres pour Damme les blés de Lille et de Béthune, exposés en vente au marché de Warneton. Les marchands étrangers n'auraient-ils pas émigré dans la cité d'Ypres, reine déchue de l'industrie qui cherchait à se relever en usurpant l'étape des blés,

ce légitime privilége d'une autre cité assise aux bords de l'Escaut et de la Lys?

La sentence du duc de Bourgogne, qui restreignit la navigation de l'Yperleet aux besoins de l'approvisionnement de la ville d'Ypres, calma les habitants de Gand. Les bourgeois d'Ypres ne jugeaient pas toutefois que le duc eût le droit de la prononcer, puisque à leur avis elle était en opposition avec leurs priviléges. Ils adressèrent audacieusement un acte d'appel au parlement de Paris, et des échevins se rendirent à Lille pour le signifier à leur souverain seigneur. Leur langage fut rude, fier, moins dicté par le respect que par le sentiment de leurs franchises outragées, et en sortant de l'audience du duc ils trouvèrent le sire de Roubaix qui mit la main sur eux et les conduisit au château de Lille. C'était une nouvelle violation des priviléges des bourgeois des villes flamandes, qui ne pouvaient être arrêtés et jugés que par leurs propres magistrats. Les députés de Bruges et du Franc intervinrent : il fallut relâcher les prisonniers, et le duc supplia vainement les Yprois de renoncer à leur appel. Les mandataires de la cité mécontente le suivirent à Paris; des négociations y furent entamées, mais plusieurs mois s'écoulèrent avant que le cours de la justice fût rétabli à Ypres, où selon l'ancien usage les droits du prince avaient été suspendus le jour où ceux de la commune étaient devenus douteux [1].

D'autres événements vinrent troubler la confiance que le duc plaçait dans son alliance avec les Anglais. Jacqueline de Hainaut avait obtenu un bref de divorce de l'antipape Be-

[1] Ol. de Dixmude, pp. 101-106; *Charte du 20 mai 1311* (*Archives d'Ypres*); *Comptes du Franc*, 1422-1423, 1423-1424.

noît XIII et en avait profité pour épouser Humphroi, duc de Gloucester, l'un des oncles du jeune roi Henri VI. A sa prière le duc de Gloucester avait réuni cinq mille combattants et il venait de débarquer à Calais avec le dessein avoué d'aller rétablir en Hainaut l'autorité de Jacqueline. Ce fut en vain que le duc de Bedford interposa sa médiation. Jacqueline craignant qu'il ne reçût des conseils hostiles du duc Philippe, la repoussa et s'avança jusqu'à Mons. Une députation des échevins du Franc avait paru à Calais afin d'obtenir que les Anglais respectassent les frontières de la Flandre [1].

Philippe s'était rendu en Bourgogne pour épouser Bonne d'Artois, comtesse d'Eu et de Nevers, dont les États tentaient son ambition. Lorsqu'il apprit l'entreprise de Jacqueline, il fit parvenir un mandement à tous ses gens d'armes de Flandre et d'Artois pour qu'ils soutinssent le duc de Brabant contre les attaques du duc de Gloucester (20 décembre 1424). Sur les plaintes du prince anglais, Philippe lui adresse le 3 mars un défi en champ clos, corps contre corps. Le duc de Gloucester l'accepte et demande que le duel ait lieu sans plus de retard le 24 avril, jour consacré à saint George, protecteur des luttes chevaleresques; mais sa colère n'est qu'un prétexte pour s'éloigner, et c'est avec sa maîtresse Aliénor et la plupart des hommes d'armes anglais qu'il regagne l'Angleterre où il veut, dit-il, se préparer au combat singulier qui a été résolu.

Jacqueline restait seule avec son héroïque énergie au milieu des périls qui l'environnaient. Les intrigues de la vieille comtesse de Hainaut, les menaces des ducs de Brabant et de

[1] *Comptes du Franc*, 1424-1425, f° xxxix.

Bourgogne, qu'encourageait la timide neutralité de l'Angleterre, triomphèrent aisément du dévouement et de la fidélité de ses partisans. La jeune princesse se vit bientôt enfermée dans la ville de Mons, sans que le duc de Gloucester cherchât à la délivrer : quand dans une dernière démarche tentée à l'hôtel de ville pour ranimer le zèle des bourgeois elle n'aperçut autour d'elle que des signes de trahison, elle s'abandonna à son sort et permit au sire de Masmines et à André Vilain de l'emmener prisonnière à Gand dans le palais du duc de Bourgogne (13 juin 1425). A peine y était-elle arrivée toutefois qu'elle profita de l'heure du souper de ses gardiens pour s'enfuir, habillée en homme, jusqu'à Anvers, d'où elle gagna Breda. Jacqueline de Bavière pouvait, comme Jeanne d'Arc, emprunter les vêtements d'un autre sexe sans que la faiblesse du sien se révélât sous ce déguisement. La faction des Hoeks salua son apparition imprévue avec enthousiasme et d'importants avantages marquèrent les premiers temps qui suivirent son arrivée en Hollande.

Le duc de Bourgogne venait de se faire déclarer par le duc de Brabant *rewaert* ou gouverneur de tous les pays qui appartenaient à Jacqueline, et déjà, réunissant à la hâte quelques hommes d'armes, il avait traversé la Zélande et paru au milieu des Kabeljauws qui occupaient Rotterdam et Dordrecht. Au moment où Jacqueline s'alliait à l'évêque d'Utrecht et s'emparait du Kennemerland et d'Alkmaar, il arrêta tout à coup ses succès en mettant quinze cents Anglais en déroute au combat de Brauwershaven, où Jean Vilain, armé de la même massue qu'à Mons-en-Vimeu, sauva de nouveau les jours du duc en lui assurant la victoire.

On était arrivé aux premiers jours de l'hiver. Il s'annon-

çait avec une extrême rigueur. Le duc résolut de retourner en Flandre, mais Jacqueline s'empressa, dès qu'il se fut éloigné, d'aller former le siége de Harlem. Le duc y avait laissé Roland d'Uutkerke et le damoiseau d'Ysenberg; ils n'avaient avec eux qu'un petit nombre d'archers, mais ils comptaient sur des secours. Jean d'Uutkerke, le premier, rassembla sept ou huit cents combattants, nobles ou hommes des communes de Flandre, et se mit en marche pour aller délivrer son père, mais sa troupe fut surprise par les Hollandais au bord de la mer.

Bientôt l'approche d'une armée plus considérable obligea Jacqueline à lever le siége de Harlem. Le duc avait réuni la plupart des hommes d'armes de ses États de Flandre et d'Artois. Le prince d'Orange lui avait amené l'élite de la chevalerie bourguignonne. Ce fut de l'Écluse qu'il se dirigea aux premiers jours du printemps vers la Hollande. La terreur le précédait. A Delft, à Rotterdam, à Dordrecht de nombreux supplices accablèrent les Hoeks. Zevenberghe capitula après une vaillante défense, et Jacqueline, trop faible pour résister plus longtemps, se réfugia aux frontières de la Frise.

Zevenberghe avait ouvert ses portes le 16 avril 1426 (v. st.). Le lendemain mourut le duc de Brabant. Philippe résolut aussitôt de se rapprocher de Bruxelles, afin de surveiller les partisans de Jacqueline et de maintenir son influence sur le successeur de Jean IV. De là il se rendit à Hesdin. Il y trouva le duc de Bedford qui se vantait d'avoir renversé en Angleterre la faction hostile au duc de Bourgogne. Les nouvelles reçues de Rome n'étaient pas moins favorables : le pape venait de prononcer l'annulation du mariage de Jacqueline et du duc de Gloucester, et celui-ci avait déjà oublié la comtesse de Hainaut pour s'unir solennellement à Aliénor de

Cobham, qui depuis longtemps exerçait sur son esprit un honteux empire. Ce que cet amour enlevait de courage et d'honneur au duc de Gloucester, une passion plus légitime l'inspirait au comte de Salisbury. Issu de la famille de la célèbre héroïne dont l'époux outragé livra, dit-on, à Philippe de Valois les lettres des barons bretons, il demandait aux mêmes haines de semblables vengeances. Il avait remarqué à Paris les soins que Philippe prodiguait, à son hôtel d'Artois, à la jeune comtesse de Salisbury, et sa jalousie était plus énergique que ne l'avait été l'affection conjugale du duc de Gloucester. Il voulait avec ses amis poursuivre la guerre contre le duc de Bourgogne; mais c'était une trop haute entreprise, et le duc de Bedford n'eut plus qu'à excuser son frère de ses anciennes lettres de défi pour que Philippe crût son alliance avec les Anglais de nouveau raffermie [1].

Jacqueline de Hainaut continuait seule à lutter contre sa mauvaise fortune. Elle avait reparu en Hollande et retint pendant une année les Bourguignons devant les murs d'Amersfoort [2]. Cependant au mois de mai 1428, Philippe rassembla une armée plus formidable que toutes celles qu'il avait réunies

[1] Pierre de Fenin, 1424, 1426 et 1427; Monstrelet, II, 38. — Le comte de Salisbury, qui avait voulu rallumer la guerre par amour pour une femme, devait périr en combattant une femme sous les murs d'Orléans.

[2] Le 16 mars 1427 (v. st.), Henri VI donna à l'évêque de Bangor des instructions pour assurer la liberté de la navigation au milieu des querelles du duc de Bourgogne et de la comtesse de Hainaut. On y lit : *quod domina comitissa ac patria Flandriæ teneantur custodire mare Flandrensium, portibus ac fluminibus illorum (stremyn vulgariter nuncupatis) salvum; quodque pro hujusmodi custodia, Anglici solvent Flandrensibus de libra* IV *d.* Rymer, IV, 4, p. 134.

jusque-là. Cinq ans d'une guerre cruelle contre des ennemis supérieurs par leur nombre et par leurs ressources avaient lassé le zèle des Hollandais. Jacqueline, abandonnée des siens et trahie en Angleterre, se vit réduite à se remettre aux volontés implacables de Philippe. Les conditions qu'elle en reçut furent aussi terribles qu'elle pouvait le craindre. Jacqueline choisissait pour héritier le duc Philippe, qui s'était également fait transmettre, par une charte donnée à Bruges le 6 avril 1423 (v. st.), les droits de Jean de Bavière [1], et elle l'investissait immédiatement du gouvernement de tous ses États héréditaires de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Cela ne suffisait point : afin que Jacqueline ne pût plus songer à chercher un vengeur, elle dut promettre qu'elle ne se marierait jamais sans le consentement du duc de Bourgogne.

Au moment où Philippe, parvenu au but de tous ses efforts, consolide son alliance avec les Anglais, qui s'emparent tour à tour de toutes les villes de la Loire, le hasard, un prodige, selon les Dauphinois, une grossière imposture, selon les Anglais, vient renverser tous les desseins formés et mûris par la politique la plus habile. Sur les marches de la Champagne et de la Lorraine, asile constant des passions nationales les plus fortes, paraît une jeune fille de dix-sept ans, grande et belle, pleine de prudence et de résolution. La puissance de sa parole décide le sire de Baudricourt à lui donner deux gentilshommes pour la conduire vers Charles VII : elle lui annonce que Dieu l'a choisie pour délivrer la France [2].

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 26.

[2] *Chr. de la Pucelle, Ed. Godefroy*, p. 506. — Mira talia perpetrabat quae nedum Francia sed omnia christianorum regna stupebant. *Magnum*

A sa vue, le courage des Anglais s'évanouit et la blanche bannière d'une vierge sème la terreur parmi les épais bataillons des vainqueurs bardés de fer. Ils lèvent précipitamment le siége d'Orléans. Ils abandonnent Jargeau et sont vaincus à Patay. C'est en vain que les chefs anglais essayent de rallier leurs hommes d'armes et multiplient les ordres les plus sévères *de fugitivis ab exercitu quos terriculamenta Puellæ animaverant, arrestandis*[1].

chr. belg., apud Pistorium, III, p. 369. — Jeanne d'Arc, fille de Jacques d'Arc et d'Isabeau Romée de Vouton, était née le 6 janvier 1412. Les désastres des guerres paraissent avoir réduit son père à se retirer à la campagne, où il cultivait lui-même la terre. Sa famille était noble, et ses armes étaient : d'azur à l'arc d'or mis en fasce, chargé de trois flèches entre-croisées, les pointes en haut ferues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent, et une d'argent, ferrée et plumetée d'or, et le chef d'argent au lion passant de gueules. *Lettres patentes de Louis XIII*, 25 *octobre* 1612. — Jeanne n'avait que dix-neuf ans lorsqu'elle expia si cruellement l'éclat de ses succès. Elle se plaignait, dans sa prison, de ce qu'on accablait de fers trop pesants ses mains aussi habiles à se servir de l'aiguille qu'à porter sa petite hache ou son pennonceau. Les Anglais doutaient qu'une femme eût pu leur inspirer une si grande terreur. Après sa mort, ils vérifièrent son sexe. *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1431. On sait que la flamme laissa le cœur de Jeanne entier au milieu des cendres du bûcher : il semblait qu'en consumant sa jeunesse et sa beauté, elle respectât du moins sa gloire.

[1] RYMER, IV, 4, p. 165. — Quand il pleust à Dieu oïr les prières tant du roy de France comme de ceulx de Orliens, il ne excita les corages des hommes robustes et exercités à la guerre à eulx oster le fais de toute calamité et misère, afin que ilz ne extimassent la victoire venir de eulx : mais leur voeillant monstrer que toute force vient de lui, et que merveilleusement et miraculeusement il fait toutes ses œvres, il anima et enhardi ung fueble et tendre corps feminin, aïant vescu tout son temps en purité et casteté. *Chron. ms. écrite à Tournay.* — M. le baron de Reiffenberg a bien voulu me communiquer une copie, destinée à l'impression, de cette

Bien que la plupart des conseillers de Charles VII jugeassent imprudent de s'éloigner de la Loire, Jeanne *la Pucelle* avait déclaré qu'elle voulait le conduire dans la cité de Reims, malgré les Anglais qui l'occupaient, pour qu'il y reçût l'onction royale, et ce fut de Gien qu'elle adressa la lettre suivante « aux loiaux Franchois de la ville de Tournay » :

« Gentilz loiaux Franchois de la ville de Tournay, la Pu-
« celle vous fait savoir des nouvelles de par-dechà que en
« viij jours elle a cachié les Anglois hors de toutz les places
« qu'ilz tenoient sur la rivire de Loire, par assaut et autre-
« ment, où il en a eu mains mors et prins, et les a desconfis
« en bataille, et croiés que le conte de Suffort, la Poulle,
« son frère, le sire de Tallebot, le sire de Scalles et messire
« Jean Falscof, et plusieurs chevaliers et capitaines ont esté
« prins, et le frère du conte de Suffort et Glasdas mors.
« Maintenés-vous bien, loiaux Franchois, je vous en pry,
« et vous pry et vous requiers que vous soiés tous prestz de
« venir au sacre du gentil roy Charles à Rains, où nous serons
« briefment, et venés au-devant de nous quant vous saurés
« que nous aprocherons. A Dieu vous commans ; Dieu soit
« garde de vous et vous doinst grace que vous puissiés main-
« tenir la bonne querelle du royaume de France. Escript à
« Gien, le xxve jour de juing. »

Charles VII, qui immédiatement après son avénement avait confirmé les priviléges de la ville de Tournay en la déclarant la plus ancienne cité du royaume, n'avait rien négligé pour s'assurer la fidélité de ses habitants : il avait augmenté l'auto-

intéressante chronique, dont la bibliothèque de M. Goethals, à Courtray, possède un texte plus complet que celui de la Bibliothèque royale.

rité de leurs jurés en leur permettant de supprimer les aides, les accises et les taxes foraines; il leur avait même adressé une déclaration par laquelle il s'engageait par serment à ne jamais consentir à ce qu'ils fussent séparés de la couronne de France, et l'on avait vu en 1424, malgré la défense des magistrats, le peuple s'y armer pour le secourir, en se réunissant sous trente-six bannières qui représentèrent désormais les diverses classes des métiers appelées à l'autorité élective. Charles VII avait reconnu ce nouveau témoignage de zèle des bourgeois de Tournay en leur confirmant, à l'exemple de Charles VI, le privilége d'être les gardiens de la personne royale en temps de guerre, privilége qu'ils avaient mérité à la bataille de Cassel. Il les avait aussi autorisés, en 1426, à ajouter à leurs insignes municipaux l'écu royal d'azur aux trois fleurs de lis d'or : « parce qu'ils ont, dit-il dans une de ses chartes, « servi à nous et à nos progéniteurs rois de France incessamment et de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, « et mesmement au temps de ces guerres lamentables et douloureuses divisions, n'ont aulcunement varié ne pour lorsque « nostre seigneur et père estoit ès mains de ses ennemis et « des nôtres, ains avont esté toujours tout disposez de vivre « et mourir avecques nous, laquelle chose tant méritoire sera « à leur perdurable loenge. » En 1429, la lettre de Jeanne d'Arc fut reçue avec enthousiasme aux bords de l'Escaut. Le 9 juillet toutes les bannières s'assemblèrent pour délibérer, et les députés des bourgeois de Tournay, pleins de foi dans la parole de cette bergère guidée par des voix célestes, oublièrent, pour lui obéir, que les Anglais possédaient encore toutes les forteresses du Gastinois, de la Brie, de l'Auxerrois et de la Champagne, et qu'ils avaient à traverser, au milieu

de mille périls, des provinces occupées par les hommes d'armes ennemis [1].

Ils ne s'étaient point trompés. Le 17 juillet ils assistèrent, à Reims, au sacre de Charles VII, et le même jour Jeanne d'Arc écrivit au duc de Bourgogne une lettre où elle l'exhortait à faire la paix et à se réunir au roi de France contre les Sarrasins qui faisaient chaque jour en Orient de nouveaux progrès. C'était en vain que Gui, bâtard de Bourgogne, frère du duc, les sires de Roubaix et de Rebeque, et d'autres chevaliers de Flandre et de Hainaut, étaient allés combattre les infidèles. Le roi de Chypre venait de tomber en leur pouvoir et le bruit courait qu'une lettre menaçante du soudan était parvenue aux princes chrétiens [2].

Une autre cause qui faisait vivement désirer la paix aux esprits sages était le profond désordre des mœurs, né de cette longue suite de guerres. La corruption avait fait des progrès si rapides que des moines, à la parole austère et menaçante, n'hésitaient pas à y reconnaître le signe de la venue prochaine de l'antechrist. L'un d'eux, frère Richard, prêchait à Paris. Un autre, nommé frère Thomas, religieux de l'ordre des Carmes, parcourait, monté sur un petit mulet, les riches provinces de l'Artois et de la Flandre. Partout où il pas-

[1] Chartes de décembre et janvier 1422, et de juin 1424 (*Archives de Lille*); Documents publiés par M. Hennebert (*Messager des sciences et des arts*, vi, p. 80); *Chronique de la Pucelle*; Monstrelet, ii, 15; Religieux de Saint-Denis, xxxii, 3.—Antoine de Toulongeon avait fixé au 28 juillet la convocation des nobles du duché de Bourgogne, pour s'opposer à la marche de Charles VII vers Reims. La rapidité des succès de Jeanne d'Arc déjoua toutes les prévisions.

[2] Monstrelet, ii, 39 et 45; Pii II, *Descr. Europæ*, p. 316.

sait l'on construisait de vastes échafauds que chacun s'empressait d'orner des plus riches tapisseries. Il y célébrait la messe, puis il s'adressait au peuple : n'épargnant personne dans ses discours, il blâmait avec la même énergie le faste des nobles et l'ambition envieuse de ceux qui cherchaient dans des intrigues de tout genre le moyen de s'élever jusqu'à eux ; il reprochait aussi aux abbés et aux prêtres d'oublier l'humble manteau de saint Benoît et le cilice de saint Hilarion [1]. Vingt mille auditeurs de tout rang, de tout sexe et de tout âge se pressaient autour de lui pour recueillir ses exhortations. On les voyait à sa voix livrer aux flammes tout ce qui pouvait faire négliger les travaux utiles et conduire au vice par l'oisiveté : c'est-à-dire les échiquiers, les damiers, les jeux de dés, les quilles, les cartes mêmes, ces frivoles délassements de la raison affaiblie de Charles VI, dont l'usage s'était promptement répandu. Frère Thomas était surtout hostile aux hautes coiffures que portaient les dames, et excitait les enfants à les poursuivre de leurs clameurs et de leurs risées jusqu'à ce qu'elles consentissent également à les brûler : les dames cédèrent, dit-on ; mais dès que le prédicateur se fut éloigné, elles reprirent leurs *hennins* : « à l'exemple du lima-
« çon, lequel, quand on passe près de lui, retrait ses cornes
« par dedans, et quand il n'oyt plus rien les reboute, ainsi
« firent icelles et en assez bref après que ledit prêcheur se
« fut départi du pays [2]. »

Les intérêts politiques du duc de Bourgogne semblaient

[1] Proh dolor! ubi nobilissimi Joannis-Baptistæ ex pilis hirsutis camelorum zona? ubi melota vel cilicium beati Benedicti aut Hilarionis? TH. CANTIPRAT, *De Apibus*, p. 26.

[2] MONSTRELET, II, 53.

en ce moment l'engager à se montrer favorable aux nobles et pacifiques remontrances de l'héroïne inspirée dont la gloire avait justifié la mission. Si Charles VII devait chasser les Anglais de tout le territoire qu'ils occupaient en France, il était urgent de traiter avec lui avant que sa victoire fût plus complète ; car le jour où l'appui des Bourguignons serait devenu inutile, Philippe eût perdu le droit d'en fixer lui-même les conditions et le prix. On remarquait d'ailleurs qu'il était moins dévoué aux Anglais depuis la malencontreuse expédition du duc de Gloucester, et de nouveaux différends venaient de s'élever dans le pays de Cassel, où les députés des communes dépouillées de quelques priviléges interjetaient appel au parlement de Paris, en se plaçant sous l'égide de l'évêque de Térouane, chancelier du roi Henri VI [1].

Ce fut dans ces circonstances qu'une ambassade, conduite par l'archevêque de Reims, vint offrir au nom de Charles VII la réparation de l'attentat de Montereau, la concession de nouveaux domaines et la promesse d'être désormais affranchi de tout lien de vassalité pour ceux qui formaient l'héritage de Jean sans Peur. Philippe eût aisément accepté ces propositions, mais elles rencontraient une vive opposition dans les villes flamandes qui ne voulaient point se séparer des Anglais. L'évêque de Tournay et le sire de Lannoy furent chargés par le duc de Bedford de ne rien négliger pour maintenir le traité de Troyes. La duchesse de Bedford, Anne de Bourgogne, princesse conciliante et habile qui avait toujours exercé une grande influence sur l'esprit de son frère, intervint aussi et réussit à l'amener avec elle à Paris, où le prince anglais,

[1] Ol. de Dixmude.

fidèle aux derniers conseils de Henri V, abdiqua la régence pour en investir le duc de Bourgogne.

Monstrelet assure que Philippe n'accepta que malgré lui, et pour se rendre aux prières des Parisiens, cette délégation d'une autorité provisoire, faite au nom du roi d'Angleterre, si honteuse pour un descendant du roi Jean; il la conserva peu de temps. Il pensait que sa puissance, pour être réelle et incontestée, devait s'isoler de tout lien de sujétion, quel qu'en pût être l'éclat, et ce fut à Bruges, dans l'une des plus riches villes d'une terre pour laquelle il n'était lui-même qu'un étranger, qu'il voulut étaler toutes ses richesses et tout le luxe de sa cour. Sur quelle base allait-il toutefois asseoir ces rêves d'une domination indépendante? Sur les ruines de cette vieille nationalité flamande que son aïeul Philippe le Hardi avait aidé à détruire.

Les fêtes de Bruges eurent lieu à l'occasion du mariage que le duc de Bourgogne, veuf de Bonne d'Artois, venait de conclure avec Isabelle de Portugal. Afin que le théâtre même où elles devaient se célébrer répondît à leur magnificence, on avait agrandi tout exprès l'ancien palais de Bruges, pour y construire une salle, longue de cent quarante-six pieds et large de soixante et treize, complétement tendue de drap vermeil, bleu et blanc, et ornée des écus et de la devise de la maison de Bourgogne.

L'évêque élu de Liége, le comte de Saint-Pol, plusieurs hauts barons et une foule de chevaliers s'étaient rendus à l'appel de Philippe. Sans nous arrêter à décrire avec les chroniqueurs les ornements d'orfévrerie qui brillaient sur les hoquetons de satin noir des serviteurs de la comtesse de Namur, le somptueux chariot de la dame de Beaurevoir ou la

nombreuse suite de la dame d'Antoing, nous nous contenterons de répéter comme eux que « de tous leur estat raconter « la matière seroit trop longue [1]. »

Ce fut le 7 janvier 1429 (v. st.) que la cérémonie des noces fut célébrée à l'Écluse. L'infant don Ferdinand, frère d'Isabelle, le comte de Santarem, l'évêque d'Évora et un grand nombre de seigneurs portugais, vêtus de robes bleues ornées de sa devise, y assistaient ; mais Philippe avait réservé, pour son entrée solennelle à Bruges tout ce que sa puissance pouvait offrir de pompe et de grandeur.

Le lendemain, dimanche 8 janvier, la duchesse s'embarqua sur le canal de Damme, suivie de six vaisseaux portant les armes de Portugal. Vers dix heures du matin elle arriva aux portes de Bruges, où se pressaient la plupart des seigneurs de tout le pays et une immense multitude de bourgeois et d'hommes du peuple. Une riche litière l'y attendait ; elle s'y plaça seule et assise de côté, selon l'usage de France. Don Ferdinand de Portugal se trouvait à cheval. Le sire de Roubaix avait été forcé, par ses infirmités, de suivre son exemple ; mais tous les autres seigneurs portugais, flamands ou bourguignons marchaient à pied autour de la duchesse. Ils se voyaient sans cesse arrêtés par la foule avide de contempler ce spectacle, et deux heures s'écoulèrent avant qu'ils eussent traversé la ville ; toutes les rues étaient tapissées de drap vermeil ; toutes étaient occupées par les corps de métiers dont les trompettes d'argent entonnaient de joyeuses fanfares. Sur la place du Marché on avait élevé, des deux côtés, de riches échafauds chargés de spectateurs ; de là jusqu'au palais du duc étaient rangés les archers et les arbalétriers.

[1] Lefebvre Saint-Remy, 155.

La duchesse de Bedford vint recevoir Isabelle dans l'ancienne salle du palais et la conduisit dans la chapelle. Lorsque le service divin y eut été célébré, les dames changèrent de costume et revêtirent des habits qui, par leur éclat, surpassaient encore ceux qu'elles venaient de quitter. Les infants de Portugal conduisirent la mariée dans la grande salle : la duchesse de Bedford tarda peu à s'y rendre. Le duc y parut aussi, mais dès qu'il eut salué les dames il se retira.

Aussitôt après son départ, commença le banquet : à la première table s'assirent la duchesse Isabelle, la duchesse de Bedford, l'infant don Ferdinand, les évêques d'Évora et de Tournay et la dame de Luxembourg : à la seconde, les autres dames. L'évêque de Liége, les sires d'Antoing, d'Enghien et de Luxembourg et le comte de Blanckenheim, suivis de vingt et un chevaliers vêtus de robes magnifiques toutes semblables, escortaient les mets jusqu'à la première table. On y avait placé trois vases d'or destinés à recevoir les aumônes : les deux premiers devant les deux duchesses, le troisième devant l'infant don Ferdinand. Il y avait autant de plats que de convives, autant d'entremets que de mets. Ici c'était un grand château à quatre tours où flottait la bannière du duc; plus loin une vaste prairie où l'on avait représenté une dame qui guidait une licorne; enfin parut un énorme pâté où se tenait un mouton vivant à la laine bleue, aux cornes dorées qui sauta dehors légèrement et au même moment on en vit sortir une bête sauvage qui courut sur l'appui du banc qu'occupaient les dames, et les réjouit par ses tours et ses ébats. On avait chargé de ce soin un bateleur nommé Hanssens, le plus adroit qu'on connût. Après le banquet, les dames changèrent de nouveau d'habits et dansèrent jusque fort avant dans la nuit.

Pendant les quatre jours suivants, il y eut des joutes sur la place du Marché. Le samedi et le dimanche on y rompit quelques lances, selon l'usage de Portugal.

Au milieu de ces fêtes, le roi d'armes de Flandre, solennellement entouré de ses hérauts, proclama le nouvel ordre de chevalerie que le duc avait résolu de fonder, à l'imitation de celui de la maison de Saint-Ouen. « Or oyez, princes et prin-
« cesses, seigneurs, dames et damoiselles, chevaliers et
« escuyers ! très-haut, très-excellent et très-puissant prince,
« monseigneur le duc de Bourgongne, comte de Flandre,
« d'Arthois et de Bourgongne, palatin de Namur, faict sçavoir
« à tous : que pour la révérence de Dieu et soutenement de
« notre foi chrestienne, et pour honorer et exhausser le noble
« ordre de chevalerie et aussi pour trois causes cy-après dé-
« clarées : la première, pour faire honneur aux anciens che-
« valiers qui par leurs nobles et hauts faicts sont dignes d'estre
« recommandés ; la seconde, afin que ceulx qui de présent
« sont puissants et de force de corps et exercent tous les jours
« les faicts appartenants à la chevalerie, aient cause de les
« continuer de mieulx en mieulx ; et la tierce, afin que les
« chevaliers et gentilshommes qui verront porter l'ordre dont
« cy-après sera toute honneur à ceulx qui le porteront, soient
« meus de eulx employer en nobles faicts et eulx nourrir en
« telles mœurs que par leurs vaillances ils puissent acquérir
« bonne renommée et desservir en leur temps d'estre esleus
« à porter la dicte ordre ; mon dict seigneur le duc a emprins
« et mis sus une ordre qui est appelée la Toison d'or, auquel,
« oultre la personne de monseigneur le duc, a vingt-quatre
« chevaliers de noms et d'armes et sans reproche, nés en
« léal mariage ; c'est à savoir, messire Guillaume de Vienne,

« messire Régnier Pot, messire Jean de Roubaix, messire « Roland d'Uutkerke, messire Antoine de Vergy, messire « David de Brimeu, messire Hugues de Lannoy, messire Jean « de Commines, messire Antoine de Toulongeon, messire Pierre « de Luxembourg, messire Jean de la Trémouille, messire « Gilbert de Lannoy, messire Jean de Luxembourg, messire « Jean de Villiers, messire Antoine de Croy, messire Flori- « mond de Brimeu, messire Robert de Masmines, messire « Jacques de Brimeu, messire Baudouin de Lannoy, messire « Pierre de Beaufremont, messire Philippe de Ternant, mes- « sire Jean de Croy et messire Jean de Créquy, et mon dict « seigneur donne à chacun d'eulx un collier faict de fusils « auquel pend la Toison d'or [1]. »

La noble maison de Saint-Ouen n'existe plus. L'ordre institué par le duc de Bourgogne a passé à la postérité comme celui qu'avait fondé Édouard III. L'un et l'autre se voilent à leur origine d'ironiques allusions, et il se peut que l'amour d'une femme ait créé ces symboles belliqueux, enviés des plus illustres capitaines. Le sourire fugitif de la beauté vaut-il donc un rayon de la gloire?

De Bruges, Philippe se rendit à Gand et de là, après avoir calmé à Grammont une sédition contre le bailli (c'était un sire d'Halewyn), il se dirigea vers Arras où eurent lieu d'autres joutes au mois de mars. Les premiers jours du printemps étaient arrivés : la guerre recommença avec une nouvelle vigueur [2].

[1] Lefebvre Saint-Remy.

[2] Le cardinal de Winchester venait d'envoyer au duc de Bourgogne un subside de cinquante mille saluts d'or, *pro stipendiis mille et quingentorum hominum in servitio domini Franciæ et Angliæ regis exponendorum*.

Une nombreuse armée reçut l'ordre d'aller assiéger Compiègne, occupé par les Dauphinois. Le duc y conduisit avec lui Jean de Luxembourg, les sires de Créquy, de Lannoy, de Commines, de Brimeu, tous chevaliers de l'ordre de la Toison d'or.

Guillaume de Flavy était capitaine de Compiègne. La Pucelle, apprenant la marche du duc de Bourgogne, quitta aussitôt Crespy pour aller s'y enfermer. Le jour même de son arrivée, elle exhorta la garnison à faire une sortie, et attaqua à l'improviste, avec quelques mercenaires italiens, le quartier du sire de Noyelles où se trouvait par hasard Jean de Luxembourg. Le premier choc fut terrible, mais bientôt les assiégeants se rallièrent : il leur suffit de se compter pour qu'ils cessassent de craindre les Dauphinois. Deux fois Jeanne les repoussa jusqu'à leurs tentes ; la troisième fois tous ses efforts échouèrent, et bientôt elle aperçut derrière elle ses hommes d'armes qui fuyaient de peur que leur retraite ne fût interceptée. Au même moment les barrières de la ville se fermèrent, et longtemps on accusa de trahison les plus puissants seigneurs Armagnacs, jaloux de l'ascendant de la Pucelle [1]. Jeanne, entourée d'ennemis, s'illustrait par une résistance sans espoir. Enfin, un archer picard la renversa de cheval et elle remit son épée à Lionel de Vendôme. Dès le même soir (tant la prise d'une femme était un événement important !) le duc de Bourgogne adressa aux échevins de Gand une lettre où il leur annonçait que Dieu « lui a fait telle grâce que icelle appelée

La quittance du duc est du 29 mars 1429 (v. st.). Un an après, le duc de Bourgogne réclamait de nouveaux subsides. PLANCHER, IV, *pr.*, p. 85.

[1] Aucuns veulent dire que quelqu'un des François fut cause de l'empeschement qu'elle ne se peut retirer : qui est chose facile à croire. *Chron. de la Pucelle;* JEAN CHARTIER, 1430.

« la Pucelle a esté prinse, de laquelle prinse seront grant « nouvelles partout, et sera cogneu l'erreur de tous ceulx qui « ès fait d'icelle femme se sont rendus enclins et favo- « rables [1]. »

Le duc de Bourgogne s'était rendu lui-même près de Jeanne d'Arc. La prisonnière osa-t-elle reprocher à un prince « issu des fleurs de lis » son alliance avec les Anglais? Cela paraît assez vraisemblable si l'on remarque avec quel soin mystérieux Monstrelet omet ce qui se passa dans cette entrevue [2] : Philippe ne se laissa toutefois pas émouvoir par le spectacle d'une si éclatante infortune : il ne fit rien pour défendre Jeanne d'un supplice dont il lui eût été aisé d'épargner la honte à son siècle et à une cause qui lui était commune. Lionel de Vendôme avait cédé ses droits au sire de Luxembourg, mais l'évêque de Beauvais. Pierre Cauchon, qui avait siégé au parlement après le massacre des prisons de 1418, et qui s'était vu récemment expulsé de son diocèse par un mouvement populaire, réclamait la Pucelle de Domrémy comme soupçonnée d'idolâtrie, de sortilége et d'invocations diaboliques. Ce fut inutilement que le sire de Luxembourg et sa femme, fille du sire de Béthune, cherchèrent à intercéder en sa faveur : Jeanne entra dans les prisons de Rouen dont elle ne devait sortir que pour disparaître dans les flammes du bûcher, transformée, selon le bruit populaire, en une blanche colombe qui s'éleva vers les cieux.

Le duc eût pu profiter de la consternation des serviteurs de

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, II, p. 92.

[2] Laquelle icelui duc alla voir au logis où elle estoit et parla à elle aucunes paroles dont je ne suis mie bien recors, *jà soit ce que j'y estois présent.* MONSTRELET, II, 86.

Charles VII pour les repousser jusqu'aux fameuses murailles d'Orléans : des intérêts importants le rappelèrent dans ses États. Les Liégeois avaient envahi le comté de Namur qu'il avait acheté en 1420 de Jean de Flandre, dernier comte de Namur [1]; mais rien ne devait s'opposer au développement de sa puissance, et la mort presque simultanée du duc de Brabant favorisa de nouveau son ambition en lui permettant de réunir à son comté de Flandre les riches provinces que Louis de Male avait inutilement disputées à Wenceslas.

En ce même moment les troubles avaient recommencé dans les châtellenies voisines de Cassel. Le duc avait cru les étouffer en faisant charger de chaînes et condamner à l'exil les chefs des mécontents, parmi lesquels se trouvait un chevalier nommé Baudouin de Bavichove. Ces mesures de rigueur accrurent l'agitation. Les bourgeois de Cassel, qu'avaient rejoints des bannis gantois ou brugeois, envoyèrent des députés redemander leurs concitoyens, puis, prenant les armes au nombre de huit mille, ils arrêtèrent à Hazebrouck le bailli de Bailleul et enlevèrent d'assaut le château de Ruwerschuere, qui appartenait à Colard de Commines. A cette nouvelle, Philippe écrivit de Bruxelles à ses officiers de Flandre et d'Artois pour que tous ses feudataires fussent convoqués à Bergues le 6 janvier 1430 (v. st.). Il voulait lui-même aller se placer à leur tête pour combattre les rebelles; mais, arrivant à Gand le 4 janvier, il y trouva réunis les quatre membres de Flandre

[1] MIRÆUS, IV, p. 611.—On lit dans cet acte de cession « que le pays de « Namur apartiendra héréditablement à monseigneur de Bourgogne et à « ses hoirs qui seront comtes de Flandre et non à autres, sans jamais estre « séparé de ladite comté de Flandre, et que le duc n'y pourra instituer « aucuns officiers, s'ils ne sont Namurois ou Flamens. »

qui le supplièrent de ne pas répandre le sang de ses sujets. Ils offraient leur médiation : il fallut l'accepter. Les bannerets bourguignons étaient retenus par la guerre dans les vallées de l'Oise, et l'on pouvait craindre que les communes des bords de l'Escaut et de la Lys ne consentissent pas à prendre les armes pour combattre les communes des bords de l'Aa et de la Peene. La soumission des insurgés, bien qu'obtenue par des voies pacifiques, fut d'ailleurs aussi humble que le duc eût pu la souhaiter. Les habitants du pays de Cassel, depuis seize jusqu'à quarante ans, tous tête et pieds nus, précédés du clergé portant la croix et les bannières, s'avancèrent au nombre de quarante mille au-devant du duc jusqu'à une lieue de Saint-Omer; dès qu'ils l'aperçurent, ils s'agenouillèrent dans la boue, glacés par le froid de l'hiver et la pluie qui tombait à torrents. Ils livrèrent toutes leurs armes et payèrent une amende de six mille nobles d'or; mais Philippe ne pouvait oublier qu'un pensionnaire de Gand, Henri Uutenhove, avait pris la parole au nom des rebelles et que les quatre membres de Flandre s'étaient réservé le droit d'intervenir dans l'enquête relative aux faits de la rébellion [1].

La politique bourguignonne redevient envieuse et jalouse : elle sème la division et anime Gand contre Bruges, Ypres contre Gand. Tantôt elle cherche à corrompre les magistrats pour qu'ils se prêtent à l'accroissement des impôts et à la falsification des monnaies; tantôt elle désarme leur autorité en modifiant les bases sur lesquelles elle repose. Ce qu'elle fait en Flandre, elle le tente même à Tournay où elle fomente une émeute contre l'évêque Jean d'Harcourt; mais cette émeute

[1] Lefebvre Saint-Remy, 164; Ol. de Dixmude.

ne réussit point, et si les séditions se multiplient dans les cités flamandes, elles dépassent le but secret que le duc Philippe s'est proposé. L'influence médiatrice des bourgeois s'y est affaiblie, il est vrai; on a vu s'y effacer de jour en jour les traces du gouvernement communal tel qu'il exista sous les Borluut, sous les Vaernewyck, sous les Damman, sous les Artevelde; mais rien ne justifie les prévisions du prince qui cherche la force dans l'isolement et croit faire respecter ses officiers par le peuple qu'il excite à haïr ses propres magistrats.

Le 12 août 1432, cinquante mille tisserands faisaient périr à Gand le grand doyen des métiers et l'un des échevins de la keure; beaucoup de bourgeois se dérobèrent par la fuite à leurs fureurs: le bailli s'éloigna avec eux. A peine était-il rentré à Gand que les foulons, imitant l'exemple des tisserands, répandirent une nouvelle agitation en menaçant de l'incendie la ville fameuse qu'eussent dû protéger ou les souvenirs de leur naissance, ou les pieux devoirs d'une généreuse hospitalité. Les Gantois n'étaient que trop assurés d'une amnistie immédiate et complète [1] : le duc, pour se les attacher, allait condamner une seconde fois la navigation des Yprois sur l'Yperleet [2].

A Paris, la politique bourguignonne avait abouti aux mêmes résultats, au même dénoûment. Le 16 décembre 1431 le peuple de Paris, insultant le parlement, l'université, le prévôt des marchands et les échevins, accourait tumultueusement au

[1] L'acte d'amnistie est du 18 août 1432. *Dagboek der gendtsche collatie*, p. 135.

[2] Sentence du 6 décembre 1432 (*Arch. de la Flandre occidentale*).

lu sacre de Henri VI, et inaugurait l'anarchie siégeant ce vis-à-vis de la royauté [1].

uc de Bourgogne ne voyait pas seulement à Paris et sa domination ébranlée par des mouvements qui rap- t les complots des Thomas Denys et des Legoix : les es d'armes qu'il opposait aux armées de Charles VII ne tenaient pas mieux sur cette vaste ligne de frontières, e prolongeait des rivages de l'Océan jusqu'au pied des s; tous ses efforts demeuraient inutiles, et chaque jour pportait la nouvelle de quelque revers. Il semblait d'ail- s que le ciel, devenu contraire aux projets du duc, lui usait une postérité qui perpétuât sa dynastie. Il perdit, à ı de mois d'intervalle, les deux fils qu'il avait eus d'Isabelle Portugal, et on l'entendit s'écrier : « Plût à Dieu que je fusse mort aussi jeune, je m'en tiendrois pour bienheu- heureux [2] ! » Enfin, quand la naissance de son troisième fils, harles, comte de Charolais, vint le consoler, il ignorait qu'à ı vie de cet enfant était attachée la ruine de sa puissance et le sa maison.

Cependant une épidémie venait d'enlever à Paris, le 14 no- embre 1432, la duchesse de Bedford, qui, par ses mœurs onciliantes, avait su jusqu'alors maintenir l'alliance du luc et des Anglais. On comprit bientôt qu'elle touchait à son erme. Le duc de Bedford passant par Saint-Omer pour re- ourner en Angleterre, refusa d'aller au-devant du duc Phi- ippe qui s'y était rendu. Le duc de Bourgogne montra le nême orgueil, et, après quelques démarches inutiles, les

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1431.
[2] MONSTRELET, II, 99.

deux princes s'éloignèrent, sans s'être vus, mécontents l'un de l'autre.

Ce dissentiment fortuit hâta la reprise des négociations entre le duc de Bourgogne et Charles VII, et il fut arrêté, dans une entrevue que Philippe eut à Nevers avec le duc de Bourbon, que des conférences pour la paix s'ouvriraient à Arras le 1er juillet 1435. Ce fut en quelque sorte l'assemblée des mandataires du monde chrétien; car l'on y vit paraître tour à tour les cardinaux envoyés par le pape et le concile de Bâle, chargés d'offrir leur médiation, les ambassadeurs des rois d'Angleterre, de France, de Sicile, de Navarre, de Portugal, de Chypre et de Norwége, et ceux des ducs de Gueldre, de Bar, de Bretagne, de Milan et de l'évêque de Liége, puis les députés de Paris, que rejoignirent successivement d'autres députés choisis par les communes et les bonnes villes de Flandre, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Bourgogne. Le duc Philippe arriva lui-même à Arras le 28 juillet : le peuple le suivit jusqu'à son hôtel en le saluant de ses acclamations. Peu de jours après, la duchesse de Bourgogne y fit également son entrée, dans une riche litière, accompagnée de dames et de damoiselles, montées sur leurs haquenées. De splendides joutes eurent lieu en son honneur, et l'on remarqua, au milieu de toutes ces fêtes, la tendance des Bourguignons et des Français à oublier leurs dissensions. Les envoyés anglais s'en montraient peu satisfaits, et, après quelques conférences, où tout confirma leurs soupçons, ils quittèrent Arras le 6 septembre.

Quinze jours après leur départ, la paix fut signée entre le duc de Bourgogne et les ambassadeurs de Charles VII.

Le roi de France, désavouant l'attentat de Montereau, en

abandonnait les auteurs aux recherches du duc Philippe, et promettait de faire élever, au lieu même où succomba son père, une chapelle expiatoire.

Il lui cédait les comtés de Mâcon et d'Auxerre et la châtellenie de Bar-sur-Seine, les villes et les châtellenies de Péronne, de Roye, de Montdidier, de Saint-Quentin, de Corbie, d'Amiens, d'Abbeville, de Doulens, de Saint-Riquier, de Crèvecœur, d'Arleux, de Mortagne, en ne se réservant que le droit de les racheter pour quatre cent mille écus d'or.

Il confirmait aussi les prétentions du duc Philippe sur le comté de Boulogne et la seigneurie de Gien.

On y lit, de plus, « que mon dit seigneur de Bourgogne ne « sera tenu de faire foi ni hommage ni service au roi des terres « et seigneuries qu'il tient au royaume de France, mais sera « et demeurera exempt de sa personne en tous cas de sujé- « tions, hommages, ressorts, souverainetés et autres du « royaume, durant la vie de lui. Item qu'au regard des féaux « et sujets de mon dit seigneur de Bourgogne, ils ne seront « point contraints d'eux armer au commandement du roy ni « de ses officiers. Item que de la part du roy et de ses succes- « seurs roys de France, ne sera fait ni promis traité ou accord « avec son adversaire et ceux de la part d'Angleterre, sans le « faire savoir à mon dit seigneur le duc de Bourgogne, et à « son héritier principal après lui, et sans leur exprès comman- « dement[1]. »

Ainsi, après vingt ans de guerres, la dynastie des ducs de Bourgogne se rapprochait de la maison royale de France où

[1] MONSTRELET; *Mém. de Ph. de Commines* (éd. Lenglet-Dufrénoy), pr., II, p. 401.

elle avait pris son origine. La puissance qu'elle devait à son imprudente générosité n'avait été dans ses mains qu'un instrument pour la précipiter dans l'abîme des divisions et des guerres civiles. Lorsqu'elle consent à lui tendre la main pour l'en retirer, sa puissance s'est de nouveau accrue, et la réconciliation du feudataire avec son seigneur suzerain n'est autre que son émancipation et la déclaration de son indépendance vis-à-vis de tous.

Si la paix d'Arras fut accueillie avec joie par les Français et la chevalerie bourguignonne jalouse des Anglais, les communes de Flandre lui étaient moins favorables, parce qu'elles eussent désiré que cette paix ne s'étendît pas seulement au roi de France et au duc de Bourgogne, mais aussi au roi d'Angleterre : leur opinion, unanime à cet égard, était si connue aux bords de la Tamise qu'on y avait cru longtemps qu'elle suffirait pour éloigner le duc Philippe de tout traité avec Charles VII. Dès le 14 février, le roi d'Angleterre avait nommé des députés pour renouveler les traités avec la Flandre, et le 15 juillet, au moment où s'ouvraient les conférences d'Arras, il avait chargé son oncle, l'évêque de Winton, de modifier les règlements de l'étape des laines fixée à Calais, que les Flamands trouvaient trop défavorables aux intérêts de leur commerce [1]. Ces derniers efforts pour ramener le duc de Bourgogne à ses engagements vis-à-vis des Anglais devaient rester stériles : Philippe envoya un héraut à Henri VI pour lui annoncer la paix d'Arras, et la nouvelle de sa défec-

[1] Rymer, v, 1, pp. 16 et 21. — Par une bulle adressée à Henri VI, au mois de juillet 1435, le pape Eugène IV déclare, tout en faisant des vœux pour la paix, qu'il est faux qu'il ait délié le duc de Bourgogne des serments qui reposent sur le traité de Troyes. Rymer, v, 1, p. 21.

tion causa une grande sensation à Londres. Il n'était personne dans le conseil du roi qui n'éclatât en injures contre lui. La même indignation régnait chez le peuple, qui voulait massacrer tous les marchands flamands ou brabançons, mais le roi donna des ordres pour qu'on les protégeât, et permit au héraut du duc de se retirer [1].

Déjà les Anglais et les Bourguignons se considéraient comme ennemis. Les Anglais arrêtaient sur mer les navires destinés aux États du duc de Bourgogne. A leurs gros vaisseaux se mêlait une petite flotte commandée par un banni de Gand ; son nom était Yoens [2] ; ce nom là était déjà un défi : les historiens bourguignons l'accusent d'avoir déclaré lui-même qu'il était « ami de Dieu et ennemi de tout le monde. » La terreur qu'il inspirait était grande, lorsqu'il périt dans une tempête.

Les hostilités recommençaient en même temps sur les frontières de l'Artois, où la garnison de Calais essaya d'escalader la forteresse d'Ardres.

Ce fut dans ces circonstances que le duc de Bourgogne adressa à Henri VI une longue lettre, par laquelle il énumérait toutes les entreprises dirigées contre ses sujets, notamment les tentatives des Anglais, pour exciter en faveur de Jacqueline de Hainaut une révolte en Hollande. Il avait résolu d'en tirer vengeance. Après une discussion fort vive dans son

[1] Monstrelet, II, 191.—Voyez dans Rymer, V, 1, p. 127, les lettres de protection accordées aux marchands flamands le 28 mars 1436.

[2] Hannequin Lyon. Monstrelet, II, 203. On sait que Froissart donne à Jean Yoens le nom de Jean Lyon. — Lorsque le duc de Bourgogne s'empara du château de Marcq, en 1436, on y trouva plusieurs bannis flamands, qui s'étaient joints aux Anglais pour le combattre.

conseil, le parti de la guerre l'avait emporté et il avait été décidé qu'on assiégerait Calais.

C'était le meilleur moyen de changer le caractère de cette guerre aux yeux de la Flandre et de l'y rendre populaire. En 1347, les communes flamandes avaient cru détruire l'asile des pirates et la citadelle hostile aux flottes commerciales de la Manche, en s'associant avec zèle aux efforts d'Édouard III, mais elles avaient bientôt appris que Calais, aux Anglais aussi bien qu'aux Français, resterait toujours une position militaire menaçante pour leurs riches navires et les trésors qu'elles confiaient aux vents et aux flots. Une vive jalousie n'avait cessé de régner entre ce port et ceux de la Flandre : c'était ce sentiment étroit, qui remontait par la tradition et par l'histoire jusqu'aux souvenirs de Zierikzee et de l'Écluse, qu'il fallait opposer aux véritables besoins commerciaux du pays; pour y parvenir plus aisément, Philippe adressa aux bourgeois de Gand, toujours enclins aux résolutions impétueuses et passionnées, son manifeste contre les Anglais de Calais.

Les échevins et les doyens avaient été convoqués. Le sire de Commines, souverain bailli de Flandre, leur exposa longuement les intentions du duc : « Notre très-redouté seigneur « et prince vous remercie, leur dit-il, de votre empresse- « ment à vous rendre près de lui. Notre très-redouté sei- « gneur et prince est venu vers vous pour une affaire qu'il « prend plus à cœur qu'aucune autre qu'il eût de sa vie ; mais « il désire appeler d'abord votre attention sur les conférences « qui ont eu lieu à Arras et sur le traité qu'il a conclu avec « le roi de France. Sachez que deux motifs l'y ont engagé : « le premier, c'est la misère et la désolation qui régnaient « dans les États de la couronne de France, comme il en fut

« lui-même le témoin lorsque, revenant de Bourgogne en « Flandre, il vit les pauvres se disputer la chair des che- « vaux morts pendant ce voyage; le second, ce sont les « exhortations du pape et du concile qui le pressaient de « rétablir la paix. C'est ainsi que, mû de pitié et par crainte « d'offenser Dieu, il fit ouvrir des conférences à Arras et « invita le roi d'Angleterre à y envoyer des ambassadeurs; « car les efforts de mon très-redouté seigneur tendaient à « la conclusion d'une paix générale : dans ce but, il fit tant « qu'on leur proposa le tiers, et le meilleur tiers, de la cou- « ronne de France; ils s'excusèrent toutefois sur la minorité « de leur roi, et bien qu'on leur offrît un délai de sept ans « pour qu'il pût ratifier le traité, ils s'éloignèrent sans vou- « loir prendre d'engagement : ce fut ce qui décida mon très- « redouté seigneur à accepter un traité particulier, après « avoir fait donner aux Anglais un délai de trois mois pour « qu'ils pussent y adhérer; mais le roi d'armes de la Toison « d'or qu'il députa vers eux ne reçut aucune réponse. On le « retint prisonnier; on le menaça de le noyer, en ajoutant à « cette violation des usages les plus sacrés des paroles insul- « tantes pour la personne et l'autorité de notre très-redouté « seigneur. Il est d'ailleurs pleinement instruit de leurs pro- « jets hostiles contre lui et ses pays; déjà ils ont envoyé vers « l'empereur, vers l'archevêque de Cologne, vers l'évêque « de Liége, vers le duc de Gueldre, vers le duc de Bergen, « vers le comte de Meurs et vers le comte de Nevers, afin « qu'ils se déclarent ses ennemis. Ils ont également écrit « aux villes de Hollande et de Zélande pour leur faire espé- « rer de grandes sommes d'argent si elles lui refusent leur « secours. Il existe encore d'autres motifs de reconnaître leur

« mauvais vouloir : un certain nombre de Flamands n'a-t-il « pas été mis à mort en Angleterre? N'ont-ils pas arrêté des « vaisseaux chargés de marchandises appartenant à des Fla- « mands et à des Portugais, et ne sont-ce pas les vôtres « seules qu'ils ont retenues en disant qu'ils feraient à mon « très-redouté seigneur la guerre à feu et à sang? N'ont- « ils pas tenté de surprendre par trahison sa ville d'Ardres? « Quel que soit le désir de mon très-redouté seigneur de vivre « en paix, sa longanimité a atteint les dernières limites, et « puisqu'il a résolu de se défendre, il lui semble qu'il ne « peut le faire d'une manière plus utile qu'en enlevant à ses « ennemis la ville de Calais qui est son légitime patrimoine « et qui, également voisine de ses pays de Flandre et d'Ar- « tois, est pour vous une cause de pertes innombrables. Il « a remarqué que la prospérité de la Flandre repose sur le « commerce des draps, et que la laine d'Angleterre est mise « à si haut prix que tout profit est enlevé à nos marchands, « et que de plus, par une mesure qui entraîne la ruine de « notre monnaie, on vous fait payer deux florins pour un noble; « enfin, il a observé que les laines d'Espagne et d'Écosse « commencent à égaler celles d'Angleterre et à être aussi « recherchées. Mon très-redouté seigneur, éclairé sur les « desseins coupables des Anglais et prenant en considération « l'accroissement de son peuple et la décadence du commerce « et de la prospérité publique, menacés de nouveaux désas- « tres, veut donc, comme bon prince et comme bon pas- « teur, chasser le loup loin de ses brebis. Par la grâce de « Notre-Seigneur et avec l'aide des bonnes gens de la ville « de Gand, son intention et sa volonté sont de reconquérir « son héritage et de convoquer dans ce but tous ses bons

« sujets; c'est pourquoi il vous prie, sur la foi et le serment « que vous lui devez, de vouloir bien l'aider : ce qui sera le « plus grand plaisir et le plus agréable service que vous lui « fîtes jamais. Il vous exhorte à suivre les traces de vos pré- « décesseurs qui plusieurs fois ont ainsi servi honorablement « les siens, notamment à Pont-à-Choisy en Brabant, à Ham « en Vermandois, et ailleurs. Veuillez remarquer que la ville « de Calais touche à votre pays et qu'elle appartient à l'an- « cienne Flandre. Songez aux dommages qu'elle cause à la « Flandre et aux autres pays, et montrez votre affection pour « notre très-redouté seigneur. Il a déjà fait connaître sa « puissance en s'emparant d'un grand nombre de villes à deux « cents lieues de vos frontières et jusqu'aux bords du Rhône : « mais si les Anglais conservent Calais ce sera un grand « déshonneur pour lui et vos pays : si, au contraire, vous « vous empariez de Calais, ce serait fort à son honneur et « au vôtre. Il en serait mémoire aussi longtemps que dure- « rait le monde; les chroniques rappelleraient votre gloire, « et si vous pensiez qu'une somme d'argent contenterait notre « très-redouté seigneur, sachez bien que rien n'est moins « vrai, car il aime mieux vous voir l'aider que de recevoir « de vous un million d'or. »

A ces mots le duc se leva : « Mes bonnes gens, ajouta-t-il, « tout ce qu'on vous a dit est vrai; je vous prie de m'aider à « reconquérir mon héritage, et vous me ferez le plus grand « plaisir et service que vous puissiez jamais me faire, et je « le reconnaîtrai toute ma vie. »

Le lendemain, le duc se rendit, à midi, à la loge des foulons, où l'un des pensionnaires de la ville lui adressa ce discours : « Très-cher seigneur et prince naturel, les trois

« membres de la ville de Gand se sont réunis, chacun au lieu « ordinaire de ses assemblées, et ils ont décidé, sur la re- « quête qui nous a été faite hier par monseigneur notre « souverain bailli de Flandre, qu'ils vous rendraient cette « réponse qu'avec l'aide de Dieu et celle de vos autres sujets « et amis, ils vous aideront à reconquérir votre patrimoine, « et à cet effet ils vous offrent leurs corps et leurs biens [1]. »

Ainsi prévalait la politique adroite et insinuante du duc; tant il est vrai que, pour faire adopter au peuple ce qui est le plus contraire à ses véritables intérêts, il suffit de le déguiser sous la feinte apparence d'une pensée nationale ou d'un sentiment patriotique. De toutes parts les villes et les communes de la Flandre, oubliant les liens commerciaux qui depuis quatre siècles les unissaient aux Anglais, se préparaient à les combattre, et beaucoup de bourgeois croyaient imprudemment devoir saisir cette occasion de montrer à tous, et surtout au duc, combien ils étaient bien pourvus d'armes, de machines et d'habillements de guerre.

Dès le 14 mai, mille Anglais, qui avaient quitté Calais pour aller piller les campagnes de Bourbourg, de Berghes et de Cassel, avaient mis le siége devant l'église de Looberghe, où un grand nombre de laboureurs s'étaient réfugiés avec leurs familles. Le désespoir animait le courage de ces malheureux,

[1] LEFEBVRE SAINT-REMY, 191. — Il faut ajouter que le duc de Bourgogne, pour se rendre plus favorables les villes et les châtellenies, avait écouté favorablement toutes les requêtes qu'elles s'étaient empressées de formuler à cette occasion. C'est ainsi qu'on trouve des lettres du 25 mai 1436, qui ratifient les concessions faites, en 1411, aux Brugeois, qui avaient déchiré le *Calfvel* après l'expédition de Montdidier. *Archives de la Flandre occidentale.*

et une pierre lancée du haut du clocher tua un banneret ennemi. La colère des Anglais redoubla : ils firent apporter de la paille et du bois, et la flamme pénétra de toutes parts dans la nef. Là se pressaient autour de l'autel les femmes et les enfants. Une clameur lamentable retentit sous les ogives embrasées; puis, toutes ces voix plaintives s'affaiblirent et se turent, et le silence de la mort apprit bientôt aux combattants, retranchés dans la tour, que le père ne reverrait plus sa fille, que le fils ne retrouverait plus sa mère; mais pas un d'entre eux ne songea à implorer la clémence d'un vainqueur cruel et irrité. et à mesure que la flamme s'élevait de plus en plus, le tocsin résonnait avec plus d'énergie. Les défenseurs de Looberghe avaient signalé à l'ouest, vers les bords de la Peene, une troupe nombreuse d'habitants de la vallée de Cassel, réunie par Philippe de Longpré et Thierri d'Hazebrouck, qui s'approchait rapidement pour les secourir. Ce dernier espoir de salut ne devait pas tarder à s'évanouir. A peine le combat s'était-il engagé qu'un puissant renfort arriva aux Anglais, et les deux chevaliers qui s'étaient vantés de les chasser, donnèrent l'exemple de la fuite. Ce fut le signal d'une épouvantable déroute. Il y eut toutefois, parmi les milices communales, un petit nombre de braves, qui ne cessèrent pas de combattre jusqu'à ce qu'ils tombassent tous sans vie sous les ruines de ce pieux asile, où l'incendie confondit dans leur dernier cri le dernier soupir de leurs frères qu'ils étaient venus délivrer [1].

De nouveaux succès étaient réservés aux Anglais. Jean de Croy, Baudouin de Noyelles et d'autres chevaliers avaient réuni, près de Saint-Omer, quinze cents hommes d'armes

[1] JEAN DE DIXMUDE; *Chron. flamandes.*

pour arrêter la garnison de Calais dans ses excursions à travers le pays; mais les Anglais les défirent et les poursuivirent jusqu'aux barrières d'Ardres. Telle était l'audace des vainqueurs qu'un jeune chevalier, croyant que tout devait céder à la terreur qu'ils inspiraient, entra à Gravelines, n'ayant que deux hommes d'armes avec lui. On le prit : il offrait une rançon de mille nobles, lorsqu'un bourgeois de Cassel le tua pour venger son frère mort au combat de Looberghe.

Cependant les Gantois pressaient leurs préparatifs. Ils avaient ordonné que tous ceux qui relevaient de leur ville déclarassent leurs noms et se pourvussent d'armes, sous peine de perdre leur droit de bourgeoisie. Toutes les querelles particulières furent suspendues, et l'on ajourna l'exécution des jugements qui imposaient des pèlerinages à quatorze jours après la fin de l'expédition. On fixa également le contingent de chacun dans l'armée de dix-sept mille hommes que Gand avait promise au duc et dans les dépenses qu'elle entraînait. Chaque homme devait avoir une lance ou, au moins, deux maillets de plomb ou de fer. Les paysans avaient reçu l'ordre de fournir un si grand nombre de charrettes, qu'il dépassait d'un tiers celui de la célèbre expédition de 1411; mais comme ils s'y montraient peu disposés, on les menaça de les y faire contraindre par la milice municipale des Chaperons-Blancs, qui conservait encore son ancienne célébrité. A Bruges et dans les autres parties de la Flandre, les mêmes apprêts avaient lieu et suspendaient les travaux des métiers et du labourage [1].

[1] MONSTRELET, II, 203.

Vers les premiers jours de juin, le duc se rendit à Gand et y passa les connétablies en revue, au Marché du Vendredi. Les bourgeois formaient plus de neuf mille hommes, sans les hommes d'armes qu'avaient fournis les cent soixante et douze paroisses du pays d'Alost, et les puissantes communes de Grammont, de Ninove, de Boulers, de Sotteghem, d'Escornay, de Gavre, de Rode et de Renaix. Le duc accompagna les Gantois jusqu'aux portes de la ville; le premier jour ils firent halte à Deynze. De là ils poursuivirent leur route, sans s'éloigner des bords de la Lys, et brûlèrent en passant le château de Thierri d'Hazebrouck, qu'ils accusaient de la défaite des habitants de Cassel à Looberghe.

Le 11 juin, le duc de Bourgogne réunissait également à Bruges les milices de cette ville et celles de Damme, de l'Écluse, d'Oostbourg, d'Ardenbourg, de Thourout, d'Ostende, de Mude, de Meunickreede, d'Houcke, de Blanckenberghe, de Ghistelles, de Dixmude et d'Oudenbourg. Depuis longtemps ces milices suivaient celle de Bruges dans toutes les guerres. Les habitants de Dixmude se vantaient d'avoir lutté sous les mêmes bannières aux glorieuses journées de Courtray et de Mont-en-Pévèle; ceux de Damme faisaient remonter cette association de périls et de gloire jusqu'à la bataille de Bavichove, où le comte Robert le Frison avait vaincu, trois cent soixante-cinq années auparavant, le roi de France Philippe Ier. La commune de l'Écluse avait aussi combattu fréquemment avec les Brugeois; mais au quinzième siècle comme au quatorzième, depuis que Philippe le Hardi avait construit la tour de Bourgogne aussi bien qu'à l'époque où Jean de Namur se faisait investir par Louis de Nevers du bailliage des eaux du Zwyn, les Brugeois portaient une haine

profonde aux habitants de l'Écluse, la plupart bourgeois du parti *leliaert* ou bourguignon, qui ne devaient qu'à la faveur des princes le droit de garder les barrières sous lesquelles gémissait l'industrie flamande [1]. Ces dissentiments éclatèrent dès le premier jour. La milice de l'Écluse refusait de se mettre en marche à la suite des Brugeois, et le duc eut grand'peine à l'y engager par de douces paroles et de belles promesses. Enfin elle y consentit et alla se mêler aux autres communes qui l'attendaient près du couvent de la Madelaine, et elles s'éloignèrent ensemble en se portant vers Oudenbourg, l'ancienne Aldenbourg, si fameuse dans l'hagiographie de saint Arnould. Ce fut là que les rejoignirent les milices du Franc, commandées par les sires de Moerkerke et de Merkem, qui avaient un instant réclamé l'honneur de précéder la commune d'Ypres dans l'ordre de marche de l'armée. Elles rappelaient que, par une charte du 17 août 1411, Jean sans Peur leur avait permis de former un corps distinct dans l'expédition de Montdidier. Si la ville de l'Écluse avait été soumise par des concessions solennelles à la tutelle des Brugeois, les communes du Franc, profondément séparées des villes par leurs mœurs, pouvaient du moins revendiquer une juridiction spéciale qui remontait, dans les traditions populaires, plus loin que Jeanne de Constantinople, plus loin même que Thierri d'Alsace. L'étendue de leur territoire, le nombre de leurs habitants les avaient depuis longtemps élevées au même rang que les trois bonnes villes, et c'était par une conséquence toute naturelle de la situation des choses que s'était établi

[1] Neque ipsi de Slusa usque in hodiernum diem Brugis comparent. ÆG. DE ROYA, *apud Sweertium,* p. 78.

l'usage de considérer le Franc comme le quatrième membre du pays. Il était toutefois incontestable que le Franc relevait de Bruges par des liens politiques, et que l'obligation de combattre sous la bannière de cette ville en était le signe public. En 1436, ces liens sont brisés, et les milices du Franc se consolèrent aisément d'être placées après celles des trois grandes cités flamandes, en obtenant « d'avoir et porter bannière aux « armées de Flandre, comme font et ont ceux et chacun des « trois autres membres [1]. » D'Oudenbourg elles se dirigèrent vers Dunkerque, en passant devant Nieuport et l'abbaye des Dunes. Les milices communales d'Ypres et de Courtray, commandées par Gérard du Chastel et Jean de Commines, s'étaient également mises en marche.

Le duc Philippe était sorti de Bruges en chargeant messire Jean de la Gruuthuse et les bourgmestres Metteneye et Ruebs d'apaiser le mécontentement qui y régnait. Il rejoignit les Gantois à Drinkham, où il trouva le comte de Richemont, connétable de France, et lui offrit une collation dans la tente de Gand. Enfin il s'avança vers la ville de Gravelines, choisie comme point de ralliement pour les milices de Gand, de Bruges et du Franc. Lorsque toute cette armée, qui ne comprenait pas moins de trente mille combattants, eut dressé ses tentes par ordre de ville et de châtellenie, elle présentait un aspect magnifique : on eût pris son camp pour une réunion de plusieurs grandes cités. Les Flamands avaient conduit avec eux un grand nombre de ribaudequins chargés de canons, de coulevrines et de grosses arbalètes. Leurs chariots et leurs charrettes se comptaient par milliers, « et sur chacun chariot,

[1] *Charte du 17 juin 1436.*

« dit Monstrelet, avoit un coq pour chanter les heures de la « nuit et du jour. »

Dans ce camp comme dans toute la Flandre, l'énergie des Gantois dominait celle des autres communes. Le duc avait si grand besoin de leur aide qu'il n'était rien qu'il ne fît pour leur plaire. Dès les premiers jours de son arrivée il s'était vu obligé de les laisser piller, sous ses yeux, le domaine d'un noble nommé George de Wez, dont ils associaient le nom à celui de Thierri d'Hazebrouck. Lorsque le connétable lui avait offert de lui envoyer deux ou trois mille hommes d'armes français sous les ordres du maréchal de Rieux, la crainte d'exciter la jalousie des Gantois l'avait empêché d'accepter ces renforts; elle était si vive, d'après le récit des chroniqueurs, qu'ils forcèrent le duc à congédier la plus grande partie de ses hommes d'armes bourguignons; ce dont plusieurs de ses conseillers l'avaient fortement blâmé, parce qu'ils comprenaient bien que les communes flamandes ne persisteraient pas longtemps dans une guerre fatale à leurs intérêts et à leur industrie et qu'elles feraient moins pour la soutenir que la plus petite armée de nobles et d'écuyers.

De même que dans l'expédition du Vermandois sous Jean sans Peur, en 1411, expédition que celle-ci devait rappeler sous tant de rapports, c'était surtout contre les Picards que se dirigeait la colère des Flamands. Quelle que fût l'ardeur des Picards à piller, elle ne leur servait de rien; il leur était impossible d'emporter ce qu'ils enlevaient, encore plus de le conserver, car, pour rappeler la vieille orthographe de Monstrelet, « Hennequin, Winequin, Pietre, Liévin et autres « ne l'eussent jamais souffert ni laissé passer. » Les Picards se voyaient réduits à se taire et à fléchir devant « la

« grande puissance qu'avoient les dessus-dits Flamands. »

Les milices communales de Flandre, après avoir défilé sous les murs de Tournehem, allèrent mettre le siége devant le château d'Oye qui était au pouvoir des Anglais. La garnison, trop faible pour leur résister, se rendit et se remit à la volonté du duc de Bourgogne et de ceux de la ville de Gand. La volonté des Gantois fut que tous les Anglais fussent pendus. Le duc de Bourgogne parvint seulement, par ses prières, à en sauver trois ou quatre [1].

Les châteaux de Sandgate et de Baillinghem ouvrirent leurs portes. Celui de Marcq fit une meilleure défense; enfin les Anglais qui s'y trouvaient capitulèrent en obtenant la vie sauve et ils furent envoyés à Gand afin d'être échangés plus tard contre quelques Flamands prisonniers à Calais.

Les Flamands formèrent bientôt le siége de Calais (9 juillet 1436). Ils occupaient les mêmes lieux où leurs pères avaient campé lorsqu'ils aidèrent Édouard III à conquérir cette ville qu'ils voulaient aujourd'hui enlever à ses héritiers. Leur confiance dans le succès de leurs efforts était extrême et ils croyaient voir les Anglais fuir dans leur île dès qu'ils apprendraient que « messeigneurs de Gand étoient armés et à puis-« sance pour venir contr'eux [2]. »

L'Angleterre appréciait mieux l'importance de la forteresse de Calais; placée vis-à-vis de ses rivages, dans le passage le plus resserré du détroit qui la sépare du continent et par là facile à secourir, elle menaçait les ducs de Bourgogne dans leurs États les plus florissants et les rois de France au cœur

[1] Monstrelet, II, 205.
[2] Monstrelet, II, 205.

même de leur royaume. Mieux eût valu sacrifier toutes les conquêtes des Chandos et des Talbot vers la Seine ou la Loire que ces remparts dont la perte fera expirer de douleur au seizième siècle, l'une des reines filles de Henri VIII.

Dès le 18 juin, le comte d'Huntingdon avait reçu l'ordre de réunir des renforts. Le 3 juillet, lorsque la nouvelle de la prise du château d'Oye arriva en Angleterre, on pressa tous les préparatifs, et le duc de Gloucester qui, en ce moment gouvernait l'Angleterre comme régent, résolut de passer lui-même la mer pour terminer ses vieilles querelles avec le duc Philippe[1].

Le siége de Calais semblait devoir se prolonger. Les Anglais se montraient décidés à se bien défendre. Leurs sorties étaient fréquentes et acharnées. A plusieurs reprises les Flamands éprouvèrent des pertes, et ce fut au milieu d'eux que fut blessé l'un des capitaines de Charles VII, le fameux la Hire, qui était venu les voir combattre. Le duc de Bourgogne lui-même fut exposé à de graves dangers : un jour qu'il cherchait à reconnaître la ville, un coup de canon renversa à ses pieds un trompette et trois chevaux ; un autre jour, il était allé sans armes et en simple robe, pour ne pas être remarqué, examiner le port du haut des dunes, lorsque plusieurs Anglais, qui s'étaient placés en embuscade, s'élancèrent vers lui, et il eût été pris, sans le dévouement d'un chevalier flamand nommé messire Jean Plateel, qui les arrêta vaillamment, s'inquiétant peu d'être le prisonnier des Anglais, pourvu que son maître ne le fût point.

Cependant les Flamands voyaient chaque jour entrer dans

[1] RYMER, V, 1, pp. 31, 32 et 33.

le havre des navires qui venaient d'Angleterre, chargés de renforts et de vivres. La flotte que Jean de Hornes devait amener pour bloquer Calais du côté de la mer ne paraissait point. Les Flamands commençaient à murmurer contre les conseillers du duc de Bourgogne : mais Philippe cherchait à les apaiser en leur disant qu'elle était retenue par les vents contraires, et qu'il avait reçu l'avis qu'elle ne tarderait point à arriver.

Ces retards étaient déplorables : ils laissaient aux Anglais le temps de secourir Calais. L'armée qu'ils équipaient était déjà toute prête à passer la mer, et bientôt après, un de leurs hérauts d'armes nommé Pembroke se présenta au duc Philippe, chargé par le duc de Gloucester de lui annoncer que dans un bref délai, s'il osait l'attendre, il viendrait le combattre avec toutes ses forces, sinon qu'il irait le chercher dans ses États. Le duc de Bourgogne se contenta de répondre que ce dernier soin lui serait inutile, et que si Dieu le lui permettait, le duc de Gloucester le trouverait devant Calais.

A mesure que ces nouvelles se répandaient, le mécontentement augmentait. Les plaintes des Flamands qui voyaient s'éloigner chaque jour les résultats promis à leur expédition devenaient de plus en plus vives, et le 24 juillet les membres de l'un des corps de métiers, campés devant Calais, adressaient cette lettre à leurs compagnons restés à Bruges : « Si tout le monde croyait comme nous qu'il vaut mieux rentrer dans nos foyers, nous ne demeurerions pas longtemps ici [1]. » Philippe.

[1] Waert bi also dat wees gheloeft waren thuus te comene, wee en zouden hier niet langher willen bliven, want, voer waer, de weelde en is niet groet en oec so en est niement het cont dan diet tleven gheproeft

alarmé par ces manifestations, crut devoir se rendre dans la tente de Gand, où il avait réuni les nobles et les capitaines de l'armée. Il leur fit exposer par maître Gilles Van de Woestyne le défi du duc de Gloucester et la réponse qu'il y avait faite, et les pria instamment de rester avec lui afin de l'aider à garder son honneur. Puis il se dirigea vers le quartier occupé par les milices des bourgs et des villages de la châtellenie du Franc, et, par une charte du 25 juillet, il leur accorda de nouveaux priviléges en confirmant l'indépendance de sa juridiction comme quatrième membre de Flandre [1]. D'autres démarches semblables furent tentées près des Brugeois : on leur cachait sans doute les priviléges accordés à des rivaux dont ils auraient pu être jaloux. Les communes flamandes, quoique inquiètes et agitées, cédèrent à ces prières : elles se laissèrent persuader que le moment où elles pourraient tenter l'assaut de Calais était proche, et se préparèrent à de nouveaux combats. Sur une montagne voisine de Calais s'éleva une bastille de bois d'où l'on pouvait observer tous les mouvements des Anglais. On y plaça des canons et notamment trois bombardes dont l'une était si grande qu'il avait fallu cinquante chevaux pour la faire venir de Bourgogne. Les Anglais firent une sortie et vinrent en grand nombre assaillir la bastille; mais ils furent vaillamment repoussés par les Flamands qui la gardaient, et contraints à se retirer. Le jeudi suivant (26 juillet) on signala, vers le levant, une flotte qui déployait ses voiles : c'était celle de Hollande, si longtemps et si impatiemment

heeft. Ghescreven up Sinte Jacops avond voor Calis. *Lettre originale des potiers d'étain* (*Archives de Bruges*).

[1] *Archives de la Flandre occidentale.*

attendue. Le duc monta à cheval et se rendit sur le rivage. Une chaloupe y aborda bientôt, chargée d'un message du sire de Hornes qui annonçait son arrivée. L'armée manifestait bruyamment sa joie, et, malgré les conseils de leurs capitaines, la plupart des hommes d'armes s'élançaient sur les dunes pour saluer les vaisseaux qui devaient seconder leurs efforts.

Le même jour, vers le soir, quatre navires chargés de pierres profitèrent de la marée, sans que l'artillerie des assiégés pût les en empêcher, pour aller s'échouer à l'entrée du port. Ils espéraient enlever tout passage aux navires anglais. Cependant, dès que les eaux de la mer se retirèrent, ils se trouvèrent à peu près à découvert sur le sable, et les Anglais, hommes, femmes, vieillards et enfants, accoururent en grand nombre pour les briser; le bois fut transporté dans la ville : la mer emporta les pierres comme des jouets opposés par l'impuissance de l'homme à l'éternelle furie de ses flots.

Lorsque les Flamands furent témoins de l'inutilité de ces tentatives pour fermer l'entrée du port, leurs murmures recommencèrent, mais quand le lendemain on vint leur apprendre que les vaisseaux du sire de Hornes s'éloignaient et cinglaient vers la Hollande de peur d'être attaqués par les galères du duc de Gloucester, leur indignation passa aux dernières limites de la colère. Ils rappelaient toutes les promesses que le duc leur avait faites en leur assurant le concours de sa flotte. Ils accusaient de trahison les conseillers qui l'entouraient. Au même moment on leur annonça que les Anglais avaient surpris leur bastille et en avaient massacré toute la garnison; leurs cris redoublèrent alors. Quelques-uns voulaient mettre à mort les conseillers du duc, notamment

les sires de Croy, de Noyelle et de Brimeu qui jugèrent prudent de fuir. Tous se montraient résolus à lever le siége. Le duc en fut instruit tandis qu'il faisait examiner le champ de bataille où il combattrait le duc de Gloucester. Il se rendit aussitôt à la tente de Gand, où il assembla une seconde fois les capitaines flamands. Il les conjura de ne pas le quitter et d'attendre l'arrivée des Anglais qui était prochaine; il ajoutait que s'ils se retiraient sans les avoir combattus, ils le couvriraient d'un déshonneur plus grand que jamais prince n'en avait reçu. Quelques capitaines flamands s'excusaient avec courtoisie. La plupart, persistant invariablement dans leur détermination, refusaient de l'écouter. Il reconnut bientôt que tous ses efforts pour les retenir, même pendant quelques jours, seraient sans fruit, et de l'avis de ses conseillers il les pria de lever le siége le lendemain en bon ordre, et leur fit part de son intention de les accompagner avec ses hommes d'armes pour assurer leur retraite. Ils lui répondirent qu'ils étaient assez forts pour ne pas avoir besoin de sa protection. Pendant la nuit, ils ployèrent leurs tentes, chargèrent leurs bagages sur leurs chariots et percèrent les barils de vin qu'ils ne pouvaient emporter. Déjà retentissait le vieux cri de Montdidier : « *Go, « go, wy zyn al verraden!* » « Allons, allons, nous sommes « tous trahis! » Déjà ils se dirigeaient vers Gravelines. Le duc les y suivit toutefois et les engagea à s'arrêter dans cette ville pour la défendre contre les Anglais : toute remontrance était inutile.

« Le duc de Bourgogne, ajoute Monstrelet, prit conseil « avec les seigneurs et nobles hommes sur les affaires, en lui « complaignant de la honte que lui faisoient ses communes « de Flandre. Lesquels lui remontrèrent amiablement qu'il

« prist en gré et patiemment ceste aventure, et que c'estoit « des fortunes du monde... Il ne fait point à demander s'il « avoit au cœur grand desplaisance, car jusqu'à ce toutes ses « entreprises lui estoient venues assez à son plaisir et icelle « qui estoit la plus grande de toutes les autres de son règne « lui venoit au contraire [1]. »

Lorsque la nouvelle de la retraite de l'armée flamande parvint en Angleterre, le duc de Gloucester se hâta de s'embarquer sur une flotte de trois cent soixante vaisseaux qui portait vingt-quatre mille hommes, et afin que rien ne manquât à l'éclat de son triomphe, Henri VI fit publier dans toutes les villes soumises à son autorité les lettres suivantes :

« Le roi à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Les lois canoniques et divines, aussi bien que les lois « humaines, attestent combien est grand le crime de rébellion, « et quelle peine mérite le vassal qui s'insurge traîtreusement « contre son seigneur lige; car ce crime sacrilége, qui entraîne « celui de lèse-majesté, fait peser sur les enfants les fautes

[1] **Monstrelet, II, 205. — L'armement des communes flamandes dura depuis le 11 juin jusqu'au 26 août. Il coûta à la commune de Bruges, indépendamment de ce que payèrent les autres villes, la somme énorme de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze livres. Voyez le *Compte de la ville de Bruges* clos à Lille le 30 août 1437, en vertu d'une charte du 21 août, motivée par les troubles de Bruges. Le 15 juillet 1438, il fut lu à Bruges; la récente soumission des Brugeois permettait de prévoir que les frais de l'expédition de Calais seraient approuvés sans opposition : « Et par nous fu demandé tant à ceulx de la loy, houfmans et « doyens, comme à plusieurs autres personnes de la dessusdite ville de « Bruges, se aucune chose vouloient contredire au contenu, et après « qu'ils orent respondu que non, etc. »**

« de leurs pères, et les exclut à juste titre de leur héritage « pour faire retourner au prince, comme forfaits et légitime- « ment confisqués, tous les biens et tous les fiefs du cou- « pable.

« Or, comme il est arrivé que le perfide Philippe, vulgaire- « ment nommé duc de Bourgogne [1], qui, pendant douze années « et dès notre berceau, c'est-à-dire dès le temps où nous « avons recueilli à titre héréditaire la couronne de France « selon le traité de paix conclu entre le roi Charles, notre « aïeul, et le roi Henri V, notre père, accepté et juré par lui- « même en personne sur les saints évangiles, n'a point cessé « de se montrer plein d'obéissance envers nous comme véri- « table roi de France et son souverain seigneur, et de nous « reconnaître ouvertement, publiquement, notoirement et « manifestement vis-à-vis du siége apostolique, de Sa Majesté « Impériale, de notre adversaire de France et des autres « princes et seigneurs du monde, tant par lettres que par faits, « comme roi et son souverain seigneur, ne craint pas de nous « outrager aujourd'hui par la plus détestable rébellion [2], en « renonçant faussement, méchamment et traîtreusement à la « foi et à la sujétion qu'il nous doit, pour jurer fidélité à notre « adversaire et principal ennemi, l'usurpateur du royaume « de France; et que, de plus, accumulant crime sur crime et « maux sur maux [3], il a usurpé des villes, des bourgs et « des châteaux relevant notoirement de notre couronne de

[1] Infidissimus ille Philippus, vulgari opinione pro duce Burgundiæ nominatus.

[2] Perfidissimæ rebellionis suæ contra nos calcaneum erigere non veritus...

[3] Flagitia flagitiis ac mala malis accumulans...

« France, et vient même, afin de rendre son manque de « foi et sa rébellion plus manifestes, de détruire violemment « et par la force de la guerre plusieurs de nos châteaux situés « vers les marches de Calais, mettant à mort ceux de nos « hommes qui s'y trouvaient et cherchant à s'emparer de « notre ville de Calais, tentative dans laquelle notre Créateur. « auquel nous rendons d'humbles actions de grâces, a daigné « confondre sa malice pour la honte éternelle de ce traître « rebelle et perfide, et de tous les siens[1] : « prenant en con« sidération toutes ces choses, et chacune d'elles, toutes si « notoires que personne ne peut les ignorer, nous déclarons « que tous les biens, possessions et seigneuries que le susdit « traître tient de la couronne ont de plein droit fait retour à « nous comme au véritable roi de France et à notre fisc « royal ;

« Voulant donc, comme il convient en droit et en justice. « disposer des susdits biens, possessions et seigneuries. nous « avons résolu de nous occuper d'abord du comté de Flandre. « qui relève directement de nous, et désirant témoigner notre « juste gratitude à illustre prince Humphroi, duc de Glou« cester, notre oncle, qui nous a toujours servi et nous sert « encore fidèlement, nous lui faisons don et concession du « susdit comté avec tous ses droits et dépendances, ordon« nant que ledit duc Humphroi le tiendra de nous et de « nos successeurs tant qu'il vivra, et le possédera avec les « priviléges les plus étendus que les comtes de Flandre aient « autrefois reçus des rois de France, réservant seulement

[1] In dicti rebellis et proditoris infidissimi ac suorum opprobrium perpetuum.

« en tout et pour tout notre souveraineté et les droits de notre « royauté.

« Donné à Canterbury le 30 juillet [1]. »

Une violente agitation régnait dans toute la Flandre.

Les Gantois, qui s'étaient montrés devant Calais les plus sourds aux exhortations et aux prières du duc Philippe, réclamaient le don d'une robe neuve, récompense ordinaire de ceux qui revenaient de la guerre : on la leur avait refusée, et ils s'en plaignaient vivement.

Le mécontentement des Brugeois n'était pas moins redoutable. Ils s'étaient arrêtés, au retour de leur expédition, près du hameau de Saint-Bavon, aux mêmes lieux qu'en 1411, déclarant qu'ils ne déposeraient point les armes tant que l'on n'aurait pas puni la commune de l'Écluse qui avait contesté leur suprématie, et, malgré les efforts qui avaient été faits pour les calmer, ils rejetaient tout ce qui eût pu conduire à une réconciliation et au maintien de la paix.

Le duc de Gloucester, profitant de ces divisions et de l'absence du duc de Bourgogne qui s'était retiré à Lille, avait quitté Calais pour envahir la West-Flandre. Aucune résistance ne s'opposa à cette agression et aux représailles qui la signalèrent. Le pillage et l'incendie s'étendirent des portes de Tournehem aux rives de l'Yzer. Les Anglais s'emparèrent tour à tour de Bourbourg, de Dunkerque, de Bergues, de Poperinghe. Le bourg opulent de Commines, celui de Wervicq, non moins fameux par la fabrication des draps, et si

[1] Rymer, v, 1, p. 34. — Par un ordre adressé à ses baillis le 8 septembre 1436, Henri V défendit toutes les relations commerciales avec la Flandre. Rymer, v, 1, p. 35.

important qu'un seul incendie y consuma mille maisons au quinzième siècle, furent pillés et saccagés, et les bourgeois d'Ypres, assemblés sur leurs remparts, purent entendre à la fois les cris des vainqueurs et les gémissements des malheureux chassés de leurs chaumières. A Poperinghe, le duc de Gloucester se fit reconnaître solennellement comme comte de Flandre, et arma chevalier un banni qui, depuis longtemps, combattait sous les bannières anglaises. Puis il se dirigea vers Bailleul, où l'on chargea deux mille chariots de butin, et rentra à Calais après avoir traversé l'Aa, près d'Arques. Les habitants des vallées de Cassel et de Bourbourg avaient formé le dessein de l'attaquer au passage de la rivière; mais Colard de Commines s'y opposa au nom du duc : la crainte de les exposer à de désastreux revers était le prétexte de cette défense; mais, pour un grand nombre d'entre eux, ce fut un motif de plus d'accuser les principaux conseillers du duc de Bourgogne de les trahir et de les abandonner.

D'autres hommes d'armes anglais se portèrent vers Furnes et vers Nieuport; le monastère des Dunes était désert; l'abbé et les moines avaient fui à Bruges. Les Anglais respectèrent toutefois la belle église de cette abbaye, célèbre par ses stalles élégantes dont un artiste flamand reproduisit les sculptures à Melrose, sa bibliothèque où l'on comptait plus de mille manuscrits précieux, ses vastes bâtiments où deux cents frères convers se livraient habituellement aux travaux des métiers; mais ils dévastèrent les fermes voisines et les champs, qu'une admirable persévérance avait fertilisés avec tant de succès, au milieu même des sables de la mer, que Nicolas de Bailleul avait coutume de dire que les Dunes étaient devenues une montagne d'argent.

Enfin toute la flotte anglaise sortit du port de Calais, où elle avait conduit l'armée du duc de Gloucester; on la vit côtoyer lentement le rivage de la mer, prête à y déposer quelque nouvel essaim de pillards et d'incendiaires. Ostende fut menacée; mais les navires ennemis poursuivirent leur navigation vers les eaux du Zwyn, où la flotte bourguignonne avait jeté l'ancre. Un combat naval semblait inévitable : Jean de Hornes avait son honneur à réhabiliter; mais il l'abdiqua par un second acte de faiblesse ou de terreur : une troupe de laboureurs du Fleanderland, qui s'était réunie pour s'opposer au débarquement des Anglais, l'aperçut au bord du rivage de la mer, fuyant loin de ses navires et de ses hommes d'armes, et elle l'accabla de tant d'outrages que, quatorze jours après, il expira à Ostende.

Un chevalier, nommé Gui Devisch, avait du moins osé sortir de l'Écluse pour repousser les Anglais; mais il aperçut de loin les milices d'Eecloo et d'Oostbourg qui s'étaient armées dans le même but : la peur lui fit croire que c'étaient des ennemis, et il se retira précipitamment alors que cette erreur même n'était qu'un motif de plus pour hâter sa marche.

Le 9 août 1436, les Anglais pillèrent Gaternesse, Schoendyke et Nieukerke. Le lendemain, ils dévastèrent Wulpen et Cadzand, d'où ils menaçaient à la fois les environs de Bruges et le pays des Quatre-Métiers, à peine défendu par quelques milices communales du pays de Waes.

Pour engager la Flandre à se protéger elle-même plus efficacement que ne l'avaient tenté Jean de Hornes et Gui Devisch, il ne restait au duc de Bourgogne qu'à lui persuader que ses intérêts et ceux du pays même étaient intimement unis.

Les bourgeois de Gand furent convoqués le 14 août. Gilles

Declercq, « procureur du duc en la chambre des échevins, » reçut la mission de les haranguer. Né à Gand et y exerçant la profession « d'advocat publicq, » il paraît y avoir joui à ce titre de quelque influence, et personne n'ignorait qu'il avait été chargé du soin de parler au nom du duc de Bourgogne, soin confié habituellement aux nobles les plus illustres, « pour « ce que, porte l'instruction qui lui fut envoyée, plusieurs « des conseillers de mondit seigneur, qui sçavoient le lan- « gage flameng, obstant les grandes menaces et charges que « aucuns hayneux leur ont volu baillier, n'oseroient dire, ne « exposer lesdites charges. »

Gilles Declercq annonça d'abord aux bourgeois de Gand que le duc avait mandé ses hommes d'armes à Ypres le 16 août, et qu'il avait résolu de venger l'échec de Calais. Il réclama leur concours et les exhorta à défendre vaillamment leurs libertés, leurs biens, leurs enfants « et l'honneur et bonne renommée « de leur postérité. » Puis il rappela combien il était important qu'ils se choisissent de bons capitaines, « car sans obéissance « et ordre n'est nul peuple à conduire. » et il les supplia de prendre les armes sans retard; « attendu, disait-il, que les « ennemis sont jà profondément entrez oudit pays et font non- « seulement en icellui dommage irréparable, mais aussi une « perpétuelle blasme et déshonneur à mondit seigneur, qui est « prince si grant et puissant que chacun scet et aussi à son- « dit pays de Flandres, *qui a toudis esté ung pays honnouré « et renommé par tout le monde, et qui oncques ne souffri si « grant honte, ne attendi ses ennemis estre, ne se tourner « si longuement en icellui* [1]. »

[1] *Archives de Gand.*

La duchesse de Bourgogne, accourant au camp de Saint-Bavon, avait adressé le même appel au dévouement patriotique des Brugeois; elle leur avait fait connaître qu'une assemblée des députés des trois bonnes villes et du Franc se tiendrait à Bruges, le lundi 20 août, vers le soir, et le but qu'elle devait atteindre était de veiller à la fois à la défense du pays et au maintien de ses franchises. Trois députés du duc, Simon de Fourmelles, Goswin Dewilde et Guillaume Desadelare, devaient y présenter en son nom la justification de ses conseillers, que l'on accusait d'avoir favorisé les Anglais devant Calais et au passage de l'Aa.

Les mêmes promesses avaient été faites à Gand, et elles avaient été accueillies favorablement dans les deux grandes cités flamandes, quand de nouveaux griefs vinrent ranimer l'irritation populaire. La duchesse de Bourgogne avait obtenu des bourgeois et des corps de métiers qu'indépendamment des milices qui s'étaient avancées jusqu'à Oostbourg, six hommes seraient choisis dans chaque tente pour se rendre à bord de la flotte si honteusement abandonnée par son amiral Jean de Hornes; mais lorsque cette troupe, pleine de zèle et de courage, se présenta devant l'Écluse, Roland d'Uutkerke qui y commandait ne consentit à recevoir que messire Jean de Steenhuyse et quarante des siens, tandis que les autres étaient réduits à passer toute la nuit au pied des remparts, transis par la pluie qui tombait à torrents. Le lendemain, Roland d'Uutkerke répondit à toutes leurs remontrances qu'il n'y avait point de vaisseaux préparés pour combattre les Anglais et qu'il ne leur restait qu'à retourner à Bruges. Il les appelait des traîtres et des mutins, ordonna même de tirer le canon contre eux et fit jeter par les fenêtres ceux de leurs compagnons introduits la veille dans la

ville, qui voulaient faire ouvrir les portes. Trois jours après on publia, par ses ordres, une ordonnance qui prescrivait à tous les bourgeois de Bruges résidant dans la ville de l'Écluse de s'en éloigner immédiatement sous peine de mort.

Que devint, dans cette situation de plus en plus grave, l'assemblée du 20 août? L'influence bourguignonne a si profondément pénétré toutes les sources historiques de cette époque qu'il est presque impossible d'éclaircir les plus grandes questions relatives aux mouvements des communes flamandes; mais il est vraisemblable qu'on y conclut, à l'exemple de ce qui s'était passé en 1405, un acte de confédération dont nous verrons bientôt les conséquences.

Aussitôt que les Brugeois réunis à Oostbourg eurent vu la flotte anglaise s'éloigner chargée de butin sans être inquiétée par celle du duc, ils rentrèrent à Bruges pleins d'indignation et de haine et le cœur avide de vengeance. Leurs cris répétaient tumultueusement : « Nous ne quitterons point la place « du marché avant d'avoir châtié l'insolence de Roland d'Uut-« kerke; nous voulons savoir quels sont les magistrats qui, « au mépris de nos franchises, ont permis que l'on fortifiât « l'Écluse, et nous voulons désormais garder nous-mêmes « nos priviléges et les clefs de la ville. » Les magistrats chargèrent vainement le greffier Jean Demil de les en dissuader : il fallut les conduire à la maison de Dolin de Thielt, clerc de la trésorerie et receveur du septième denier, où les clefs étaient déposées. L'irritation populaire s'accroissait d'heure en heure : le sire de la Gruuthuse, capitaine de la ville, et le bailli Jean Uutenhove ne purent la calmer; l'écoutète Eustache Bricx, plus imprudent, osa recourir aux menaces en cherchant à saisir sur la place du marché la bannière du duc qui,

d'après la charte de 1407, ne pouvait en être enlevée sans que l'assemblée du peuple se rendît coupable du délit de sédition. On se souvenait qu'avant le départ de l'expédition de Calais il avait contesté à la commune le droit de s'armer dans les rues de Bruges, et la foule se précipitant sur lui crut punir un traître en l'immolant à sa fureur. Ceci se passait le 26 août 1436. Bien que la nuit fût arrivée, on accourait de toutes parts sous les bannières : les échevins reconnurent qu'il fallait céder et remirent au peuple, avec les clefs de la ville, celles de la *boîte* aux priviléges, et presque au même moment Jean de la Gruuthuse, montant au balcon des halles, demanda à être déchargé des fonctions de capitaine de la ville.

Lorsque les Gantois avaient, en 1379, mis à mort, dans des circonstances presque semblables, Roger de Hauterive, ils lui avaient donné pour successeur Jacques de Schotelaere; par un rapprochement remarquable, nous voyons en 1436 Vincent de Schotelaere appelé par les Brugeois à la dignité de capitaine de leur ville; depuis que Jean de Schotelaere avait épousé une fille de Jacques d'Artevelde, il semblait qu'il existât dans ces liens et dans ces souvenirs une garantie d'indépendance et de liberté.

Vincent de Schotelaere s'efforça de rétablir le calme et la paix. Il fit ensevelir le corps de l'écoutète Bricx et étouffa toutes les poursuites qui eussent pu faire naître de nouvelles divisions entre ses amis et ses meurtriers. Puis on lut du haut des halles toutes les chartes des priviléges, notamment celle du 9 avril 1323 (v. st.), confirmée par Philippe le Hardi le 26 avril 1384, qui plaçait les habitants de l'Écluse sous l'autorité de ceux de Bruges, et l'on somma tous les anciens

magistrats de rendre compte des infractions à ce privilége qu'ils avaient encouragées ou tolérées. Quelques magistrats n'osèrent point obéir : on pilla leurs maisons, et l'on apprit bientôt au milieu de ces scènes de désordre que le peuple, sourd aux cris du jeune comte de Charolais, avait arraché de la voiture de la duchesse de Bourgogne, qui se préparait à rejoindre à Gand le duc Philippe, deux femmes qu'il voulait conserver comme otages ; le nom qu'elles portaient était tout leur crime : l'une était la femme de Roland d'Uutkerke ; l'autre, la veuve de Jean de Hornes [1].

La duchesse Isabelle retrouva à Gand les mêmes troubles et les mêmes périls. L'alliance des bonnes villes de Flandre n'était plus ignorée, et une lettre des cinquante-deux doyens de la ville de Bruges avait été adressée aux cinquante-deux doyens de la ville de Gand pour que ceux-ci les soutinssent dans toutes leurs réclamations, en intervenant en leur faveur : mais le duc avait repoussé leur médiation ; il ne leur avait même pas caché que son premier soin serait de venger la mort de son écoutète, et ce discours, répété par les doyens des métiers, avait si vivement ému les Gantois assemblés en armes au marché du Vendredi, que le duc avait jugé nécessaire d'accourir au milieu d'eux pour chercher à détruire les funestes conséquences de ses propres paroles. La réponse de Philippe avait été l'expression de sa haine ; sa démarche près des Gantois fut la révélation de sa faiblesse.

[1] Ils vinrent par multitude de gens armés très-rudement autour du chariot où estoit nostre dite compagne et nostre dit fils, et leur dirent et à ceulx de leur compaignie plusieurs paroles en cherchant en ledit chariot, comme ils disoient, aucunes gens qu'ils demandoient. *Sentence du 4 mars* 1437 (v. st.).

Les bourgeois auxquels il s'adressait humblement doutèrent moins que jamais de la sainteté de ces priviléges devant lesquels ils voyaient s'incliner un prince si orgueilleux et si redouté : ils désarmèrent d'abord les archers de sa garde, en disant qu'ils étaient assez forts pour le défendre, ensuite ils condamnèrent en sa présence à un exil de cent années Roland d'Uutkerke, Colard de Commines, Gilles Van de Woestyne, Enguerrand Hauweel et Jean Van Damme, comme coupables de trahison ou de lâcheté vis-à-vis des Anglais, tandis qu'ils forçaient le duc à proclamer le courage bien douteux dont ils avaient fait preuve devant Calais; ils exigeaient aussi qu'ils pussent élire trois capitaines pour gouverner leur ville, que les hommes d'armes étrangers ne fussent point admis dans les cités flamandes et que l'on rétablît à l'Écluse la domination exclusive des Brugeois. Le duc de Bourgogne promit tout, et reconnut qu'il fallait agir plus lentement et avec plus de circonspection pour réveiller la jalousie rivale de Gand et de Bruges [1].

Les cinquante-deux doyens des métiers de Gand étaient allés annoncer aux Brugeois qu'ils avaient rempli leurs engagements. Ils assistèrent à une cérémonie qui devait prouver au duc de Bourgogne que les bourgs et les villages n'étaient pas hostiles aux grandes villes. Bruges avait convoqué les milices de toutes les communes qui voulaient s'unir à elle, en y acceptant le droit de *bourgeoisie foraine*, que les chroniques flamandes nomment *haghepoortery*. Un

[1] Sy hilden den prinche in Gendt, portent les chroniques flamandes, tot dat hy 't landt van Vlaenderen in payse en in ruste soude gestelt hebben.

chaperon de roses était destiné à celle qui arriverait la première; il fut décerné aux habitants d'Oostcamp. Les communes de Damme, de Muenickereede, de Houcke les suivirent de près, toutes rangées sous leurs bannières. Trois jours après parurent celles d'Ardenbourg, de Blankenberghe, de Thourout, et depuis ce moment il ne se passa point de jour que l'on ne vît quelque bourg ou quelque village reproduire une adhésion semblable. Une chevauchée, dirigée par Vincent de Schotelaere et Jean Bonin, fit adopter le même acte de soumission aux communes moins zélées d'Ostende, d'Oudenbourg, de Ghistelles, de Loo, de Lombardzyde, de Dixmude, de Bergues, de Dunkerque, de Furnes et de Bourbourg.

Les Brugeois n'en protestaient pas moins de leur désir de se réconcilier avec le duc de Bourgogne; mais leurs députés ne réussissaient point à obtenir une audience, et leurs démarches réitérées étaient demeurées sans fruit, lorsque le bourgmestre de Bruges, Louis Van de Walle, beau-frère de Vincent de Schotelaere, retourna à Gand, accompagné de Jean de la Gruuthuse. Ce fut seulement après sept jours d'attente qu'ils parvinrent près du duc qui les reçut avec hauteur. Il était aisé de reconnaître à son accueil qu'il s'était vu contraint malgré lui, par les requêtes des trois bonnes villes, à maintenir le privilége auquel le port de l'Écluse était soumis. Il demanda toutefois que les Brugeois abandonnassent sans délai la place du marché, et annonça l'intention de se rendre à Damme pour y faire droit à toutes leurs plaintes.

En effet, Philippe ne tarda point à arriver à Damme et il y promit, le 4 octobre, de confirmer dans le délai de trois jours les priviléges des Brugeois s'ils consentaient à quitter les

armes. Les corps de métiers étaient réunis depuis quarante jours : le moment de leur séparation fut solennel; ils jurèrent tous, et cet engagement fut scellé du sceau de la ville, qu'ils s'entr'aideraient à la vie et à la mort, et il fut arrêté que deux hommes veilleraient près de chacune des bannières qu'on allait déposer aux halles jusqu'à ce qu'on fût assuré de la confirmation des priviléges.

Le 8 octobre, les corps de métiers et les communes *foraines* avaient commencé à évacuer la place du marché. Le lendemain, d'autres corps de métiers et d'autres communes s'éloignèrent, et le désarmement était complet depuis trois jours sans qu'on eût reçu la ratification du duc, quand on apprit tout à coup qu'il n'avait fixé les conférences à Damme que pour s'emparer de ce point important et qu'il venait d'y introduire des hommes d'armes secrètement mandés de Lille et des frontières de Hollande, sous les ordres des sires de l'Isle-Adam, de Praet, de Lichtervelde et de Borssele : on ajoutait que déjà il faisait former un barrage dans la Reye pour ruiner le commerce des Brugeois.

A ce bruit les corps de métiers se précipitèrent vers les halles pour reprendre leurs bannières, et on les vit de nouveau se presser sur la place du marché, plus nombreux que jamais. Devant le beffroi flottaient l'étendard de Flandre et celui de la ville : les six *hooftmans* s'y trouvaient chacun avec le drapeau de sa sextainerie. De là jusqu'à la *Groenevoorde* s'étaient placés les quatre grands métiers, c'est-à-dire les tisserands, les foulons, les tondeurs, les teinturiers; immédiatement après se tenaient les *bouchiers* et les poissonniers, et à côté de ceux-ci les *corduaniers* (*cordewaniers*), les *corroyeurs de noir cuir et blanc cuir,* les tanneurs, les *adobeurs*

(*dobbeerders*), les *ouvriers de bourses*, les gantiers, les *agneliers*. Près de l'hôtellerie *de la Lune*, on remarquait sous leur bannière les *vieuwariers* accompagnés des *queutepointiers* (*culckstickers*), des chausseticrs, des *parmentiers*, des *sauvaginiers* (*wiltwerckers*), des *vieupeltiers*. La confrérie de saint George s'était rangée près de la chapelle de Saint-Christophe; de là jusqu'aux halles se déployaient les *afforeurs* et les *deschargeurs de vin*, les charpentiers, les maçons, les *couvreurs de thuilles*, les *scyeurs*, les peintres, les selliers, tonneliers, les tourneurs, les *huchiers*, les *artilleurs* (*boghemakers*), les cordiers, les *couvreurs d'esteulle* (*stroodeckers*), les *placqueurs*, les potiers de terre, les plombiers. Deux bannières annonçaient les métiers non moins nombreux des *fèvres*, des orfévres, des *armoyeurs*, des potiers d'étain, des boulangers, des *mouliniers*, des chapeliers, des tapissiers, des *telliers* (*ticwevers*), des *gainiers*, des *bateurs de laine*, des barbiers, des fruitiers, des *chandeleurs*, des *marroniers*, des *ouvriers d'ambre* (*paternoster-makers*) et des *courretiers* (*makelaers*). Plus loin s'étaient rangées en bon ordre les milices de soixante-deux bourgs et villages.

On eût pu trouver dans ces préparatifs le symptôme d'une guerre prête à éclater; mais loin de rompre la paix ils contribuèrent momentanément à la rétablir. Le duc n'avait pas une armée assez nombreuse pour lutter contre une résistance si vive; il voyait avec étonnement un grand nombre de communes du Franc sur lesquelles il avait toujours compté, s'empresser de déserter sa cause, et des intérêts importants réclamaient son attention hors des frontières de Flandre. Quant aux Brugeois, ils ne souffraient pas moins de l'interruption de toutes leurs relations commerciales, et les marchands osterlings, écos-

sais, espagnols et italiens qui résidaient dans leur ville ne tardèrent point à prendre l'initiative de nouvelles négociations. Ils se rendirent à Damme le 12 octobre : deux députés des magistrats les accompagnaient. Le lendemain, l'archidiacre de Rouen, le prévôt de Saint-Omer et les sires de Ternant, de Roubaix et de Santen se présentèrent au milieu des bourgeois de Bruges pour les engager à déposer les armes. Le duc les avait chargés de leur soumettre le projet de la déclaration par laquelle il consentait à confirmer leurs priviléges et à leur remettre une copie du *Calfvel* de 1407, scellée du sceau de la ville de Bruges, que Jean sans Peur avait conservé avec soin après que la charte originale eut été déchirée en 1411 ; mais il exigeait que leurs députés vinssent s'excuser humblement de leur sanglante rébellion. Ces conditions qui, en 1436 aussi bien qu'à toutes les autres époques, conciliaient la grande base des libertés populaires et le respect de l'autorité du prince toujours incontestée, paraissaient satisfaisantes ; mais on craignait, dit un chroniqueur, que le duc ne fît arrêter et décapiter ces députés, de même que Richilde avait fait périr ceux des Yprois à la fin du onzième siècle. Il fallut pour les rassurer que les cinq envoyés du duc se remissent eux-mêmes entre leurs mains comme otages.

Les Brugeois se soumirent aux vaines apparences d'une réparation, quoiqu'ils conservassent tout l'orgueil et tous les avantages de la victoire, et le duc leur octroya à ce prix, par deux chartes du 17 octobre 1436 [1], des conditions qu'il se proposait bien de révoquer dès qu'il en aurait le pouvoir. Une

[1] *Rooden-Boek* (*Arch. de Bruges*). — Ces chartes furent formellement révoquées par la sentence du 4 mars 1437 (v. st.).

procession solennelle signale à Bruges la conclusion de la paix ; mais ne faut-il pas s'écrier, comme le greffier du parlement de Paris en 1408 : *Pax, pax, et non est pax?* La durée d'une réconciliation n'est-elle pas définie par la sincérité des sentiments qui y président? Le duc a-t-il renoncé à ses projets de vengeance? Les passions populaires se sont-elles calmées et ne verra-t-on pas bientôt ces vagues rumeurs de trahison qui remplissent l'air se porter des conseillers du prince jusqu'aux magistrats des cités?

Le même jour qu'on célébrait à Bruges le rétablissement de la concorde publique, on y cita, en vertu des priviléges récemment renouvelés, Roland d'Uutkerke, Colard de Commines et leurs amis : ils ne comparurent point et furent bannis[1]; mais ils conservaient l'Écluse, sachant bien que le meilleur moyen de s'assurer la faveur du duc Philippe était une désobéissance toute favorable à ses intérêts. Les bourgeois de Bruges qui tombaient en leur pouvoir étaient impitoyablement maltraités, et ils firent même arrêter près de Nieuport un navire qui portait quelques Brugeois, mais un plus grand nombre de Castillans. A ces attaques succédèrent des représailles. de funestes scènes de désolation, d'incendie et de pillage. Des milices communales occupèrent Damme et Ardenbourg, de peur que les chevaliers bourguignons n'y rentrassent, et l'on commença à voir s'élever quelques hommes dont la vie, les mœurs et les vices s'inspiraient aux désordres dont ils étaient les témoins.

L'un de ceux-ci, Coppin Edelinck, avait donné le conseil

[1] Le duc déclara cette sentence nulle et non avenue par une charte du 23 décembre 1436 (*Archives de Bruges*).

et l'exemple des tentatives dévastatrices dirigées contre les propriétés des chevaliers bourguignons; il avait même, disait-on, arrêté le bâtard de Moerkerke pour lui enlever sa bourse. Du reste, aussi emporté dans ses discours que violent dans ses actes, il ne comprenait dans les mouvements populaires que l'émeute, de même qu'il ne voyait que le pillage dans la guerre. Son caractère était la négation de toute vertu, parce qu'il savait bien que son influence reposait uniquement sur la négation de toute autorité. Le 26 août il était sans doute parmi les meurtriers d'Eustache Bricx; le 13 novembre, sa parole factieuse menaçait d'un sort pareil les chefs appelés par le vœu des hommes sages à veiller avec le même courage sur la paix et sur les priviléges de la cité : mais le moment n'était pas encore venu où le sang coulerait de nouveau; Coppin Edelinck faillit être victime de la sédition qu'il avait cherché à exciter : un instant réfugié au pied des autels de Saint-Donat, il fut bientôt après conduit dans la prison du Steen; il ne pouvait toutefois être jugé par la *vierschaere* que lorsque les démêlés des habitants de Bruges et de l'Écluse seraient terminés; car, selon les chartes municipales, il suffisait que force manquât à la justice dans l'exécution de ses arrêts pour que son cours dût aussitôt être suspendu; impuissante ou faible, elle devenait impossible.

Au milieu de cette agitation, un procès, dans lequel était intéressé un chevalier de la Toison d'or, issu d'une illustre famille de Flandre et l'un de ceux auxquels on reprochait le plus vivement de posséder toute la confiance du duc, vint imprimer une nouvelle activité à l'inquiétude des esprits [1].

[1] *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16735.—Jean de Commines était frère

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis qu'un prince de la maison de Bourbon, Jacques des Préaux, qui était entré dans l'ordre des Cordeliers après une vie fort aventureuse, périt victime d'un assassinat mystérieux, près de Plaisance, en Italie. On ignore par quelles circonstances les auteurs en restèrent longtemps inconnus; mais, en 1436, Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, déclara qu'il était de son devoir, comme cousin de Jacques des Préaux, de les poursuivre et de les faire condamner. Il paraît que vers cette époque il adressa une plainte au parlement pour accuser Jean de Commines, souverain bailli de Flandre, d'avoir fait périr perfidement son parent, et ce fut en vertu de cette dénonciation que l'on arrêta à Thuin et à Gribeaumont-en-Ardenne, deux valets qui reconnurent avoir été les instruments du crime. Tous les deux protestèrent que le sire de Commines avait armé leur bras, et l'un d'eux est cité dans la procédure sous le nom de Pierre le Wantier, dit *Comminaert*.

Jean de Commines était inscrit parmi les bourgeois de Gand : il crut devoir déférer le soin d'une justification devenue indispensable aux échevins de cette ville, soumise à la souveraineté du duc Philippe, sans s'adresser au parlement où dominait l'influence du duc de Bourbon, grand chambellan de France. Le 28 septembre 1436, il se présenta lui-même devant les échevins de la keure et fit exposer que le duc de Bourbon et le comte de Vendôme avaient répandu certaines rumeurs qui tendaient à blesser son honneur, et que ne pouvant les tolérer plus longtemps, il venait

de Colard de Commines. De ses deux sœurs l'une avait épousé Roland d'Uutkerke, l'autre Guillaume d'Halewyn.

réclamer l'intervention des échevins pour qu'ils y missent un terme, en citant le duc de Bourbon et le comte de Vendôme à leur *vierschaere*. Selon les usages judiciaires de Gand, le sire de Commines se constitua aussitôt prisonnier au Châtelet; puis les échevins de la *keure* fixèrent la *vierschaere* au 15 novembre. On fit part de cette décision aux conseillers du parlement, au bailli d'Amiens, aux prévôts de Beauquesne et de Montreuil, aux baillis de Lille et de Tournay, afin que s'ils le voulaient ils pussent assister à la procédure, et des messagers spéciaux furent envoyés dans le Bourbonnais et dans le comté de Vendôme pour inviter les accusateurs à développer leurs griefs.

Le duc de Bourbon n'hésita point à répondre qu'il se confiait dans la justice et dans l'impartialité des échevins de Gand, et qu'il enverrait ses procureurs à leur *vierschaere;* mais ils y trouvèrent le sire de Commines protégé par le duc et une foule de seigneurs dont les maisons étaient alliées à la sienne. Leurs efforts offraient peu de chances de succès, et le 14 novembre, l'un d'eux, Gastonnet Gaste, écrivit aux échevins pour leur annoncer que les instructions qu'ils attendaient avaient été interceptées près de Meaux par les Anglais, et pour les prier d'ajourner le procès jusqu'aux fêtes de la Chandeleur, « pendant lequel temps, ajoutait Gastonnet « Gaste, je parleray à mondit seigneur et mettray peine que « à l'entretenement de voz priviléges le procès prengne con- « clusion devant vous, car je présuppose que attendu le cas « et la manière de l'exécution et des parties qui sont grandes, « et que de droit mondit seigneur ne doit plaidier que à la « court du parlement comme parent du roy, per et chambrier « de France, que, sans faveur, les parties oyes, leur adminis-

« trez bonne et briève justice à l'entretenement de vos pri-
« viléges, et de ce en serez envers le roy et aultres de leurdit
« sanc pour recommandés de toute bonne justice, car aultre-
« ment ou temps advenir pourroit estre cause (que Dieux
« ne vuelle) de l'abolition d'yceulz vos privilégcs [1]. »

Le lendemain la *vierschaere* s'assembla. Jean de Commines y fit répéter sa demande de soumettre aux échevins de la *keure* le jugement de toutes les accusations articulées par ses ennemis. « Je suis, dit-il, un loyal chevalier qui s'efforça tou-
« jours de vivre selon les règles de l'honneur et de la vertu.
« J'ai servi fidèlement en France et dans d'autres pays tous
« mes princes, c'est-à-dire en premier lieu le duc Philippe,
« fils du roi Jean de France, puis le duc Jean son fils, et
« ensuite le duc Philippe qui règne aujourd'hui. Je les ai
« accompagnés dans beaucoup d'expéditions périlleuses: j'ai
« reçu de nombreuses blessures en combattant pour eux:
« partout l'on m'a cité comme un bon et fidèle chevalier, d'une
« réputation sans tache, et je me confie encore aujourd'hui
« dans la justice du Dieu du ciel qui sait la vérité de mes
« paroles, et dans l'estime de tous ceux qui me connaissent. »
Les procureurs du duc de Bourbon ne s'étaient pas présentés à la *vierschaere* et elle fut remise à *quatorze nuits* de là, c'est-à-dire au 29 novembre; puis du 29 novembre au 13 décembre.

Tous les délais fixés par la loi s'étaient écoulés sans que les accusateurs eussent paru et les échevins de la *keure* déclarèrent le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, les conseillers du parlement, les baillis d'Amiens, de Lille et de

[1] *Lettre de Gastonnet Gaste, 14 novembre 1436.*

Tournay, les prévôts de Beauquesne et de Montreuil déchus comme contumaces de tout droit de poursuivre le sire de Commines, ordonnant que celui-ci fût à l'avenir reconnu légalement purgé de toutes les accusations portées contre lui et lui réservant son recours contre tous ceux qui avaient diffamé son honneur.

Le duc de Bourgogne écrivit peu après au duc de Bourbon pour le prier de faire cesser toutes les poursuites déférées au parlement et de faire remettre au sire de Commines des lettres de réhabilitation. Le duc de Bourbon céda sur le premier point, mais on ne put rien obtenir de lui sur le second, « car véritablement, écrivait-il, ledit de Commines se treuve « autant ou plus chargié d'estre cause de la mort de mondit « cousin que nul des autres accusez dont justice a esté faite « d'aucuns [1]. » Peut-être cette procédure, quelque éclatante qu'en fût la conclusion en faveur du sire de Commines, avait-elle même en Flandre porté quelque atteinte à sa considération, car nous savons que, le 6 avril 1437, le duc de Bourgogne pria les échevins de la *keure* de vouloir lui accorder toute assistance en son office. La maison du souverain bailli de Flandre conserva la puissance qu'elle avait méritée par ses services belliqueux : un neveu de Jean de Commines devait bientôt immortaliser son nom dans la carrière des lettres.

Avant que le procès du sire de Commines se fût terminé et quoique les dispositions de la charte du 17 octobre 1436 n'eussent pas été exécutées, les députés des bonnes villes s'assemblèrent à Bruges et reprirent les négociations précé-

[1] *Lettre du duc de Bourbon*, 3 avril 1437.

demment entamées avec les conseillers du duc. Elles se poursuivaient depuis trois semaines, lorsque le 13 décembre Philippe arriva lui-même à Bruges où personne ne l'attendait. Le capitaine Vincent de Schotelaere, les bourgmestres Maurice de Varssenare et Louis Van de Walle eurent à peine le temps de se rendre au-devant de lui pour le recevoir. Il protesta de son désir de ramener dans la ville l'ordre et le calme si nécessaires aux intérêts de son industrie, et chargea l'un de ses conseillers d'exprimer ses intentions. Si les Brugeois s'y fussent conformés, ils eussent abdiqué leurs priviléges de souveraineté sur l'Écluse et l'autorité judiciaire qui en était la conséquence. Tout ce qu'on put obtenir d'eux ce fut de soumettre leurs franchises, sur cette question, à un examen ultérieur et de ne point s'opposer à ce que ceux qu'ils avaient bannis rentrassent en Flandre, pourvu qu'ils ne se présentassent point dans leur ville; cette grâce spéciale était d'ailleurs mentionnée comme accordée à l'instante prière du duc et sans qu'elle pût être invoquée à l'avenir. Le duc eût aussi ajouté un grand prix à faire dissoudre l'alliance jurée précédemment entre les bourgeois et les corps de métiers, mais tous ses efforts pour atteindre ce but restèrent sans résultats. La méfiance était profonde et réciproque. Les bourgeois s'alarmaient de ce que le duc avait amené sept cents Picards avec lui. Philippe accusait aussi les métiers de lui être hostiles, et il advint même, dans la soirée du 21 décembre, que, troublé par de faux bruits, il manda en toute hâte près de lui Vincent de Schotelaere pour réclamer sa protection. Ce n'était qu'une fausse alerte; ses soupçons s'enracinèrent toutefois et on l'entendit s'écrier que les Brugeois ne tarderaient pas à apprendre à connaître sa puissance.

Bien que la paix eût été proclamée et que les communications commerciales fussent affranchies de toute entrave, l'hiver s'écoula au milieu des tristes préoccupations des déchirements que l'on entrevoyait dans l'avenir. Les Brugeois ne pouvaient oublier les priviléges qui assuraient leur domination sur le port de l'Écluse, et ils se plaignaient vivement de la faveur que le duc montrait aux habitants du Franc pour les séparer des bonnes villes. Depuis longtemps leurs députés avaient pris part aux *parlements* et à la discussion des intérêts généraux de la Flandre. Les richesses des populations du Franc, qui s'adonnaient principalement à l'agriculture, justifiaient la dénomination de quatrième membre qui lui avait été déjà attribuée dans quelques documents antérieurs, mais elle ne reposait sur aucun titre écrit et n'était même sanctionnée par l'usage que depuis le règne de Jean sans Peur [1]. Dès le 11 février [2], le duc, terminant les pourparlers qui touchaient aux rapports de Bruges et du Franc, avait déclaré que le Franc formerait définitivement à l'avenir le quatrième membre du pays et qu'il ne permettrait jamais que ses habitants pussent se faire admettre parmi les bourgeois de Bruges; par une autre charte du 11 mars, il confirma de nouveau, malgré les réclamations des Brugeois, les droits du Franc à une organisation complétement indépendante. En ce moment, Maurice de Varssenare se trouvait à Lille : ce fut sa condamnation aux yeux des amis de Coppin Edelinck. Vincent

[1] Et ne disent point qu'ils aient aucunes lettres d'avoir été faits et constituez le quatrième membre. *Charte du* 17 *juin* 1436. — Voyez l'ordonnance du duc, du 25 juillet de la même année, relative à l'administration du terroir du Franc.

[2] Charte du 11 février 1436 (v. st.) (*Arch. de la Flandre occidentale*).

de Schotelaere lui-même, accusé de trahison par une multitude égarée, se vit réduit à rappeler son dévouement, ses services et peut-être ceux de ses aïeux pour défendre sa liberté et sa vie.

Le duc de Bourgogne ne favorisa-t-il pas secrètement ces désordres qui devaient dégrader les communes flamandes en les affaiblissant? Il est devenu nécessaire de formuler, comme un doute, cette question qu'une narration plus étendue des faits permettra seule de résoudre.

Le 15 avril 1437 une sédition éclate à Gand; les échevins sont exposés à de graves périls, et le peuple met à mort Gilbert Patteet et Jacques Dezaghere : on leur reproche d'avoir les premiers, devant Calais, donné l'exemple de la retraite. Les griefs du prince ont converti en crime l'influence qu'ils exercèrent sur ceux-là mêmes qui la leur font sévèrement expier.

Trois jours après, le 18 avril, la même sédition se reproduit à Bruges. Le bourgmestre Maurice de Varssenare ne réussit point à la calmer et mille voix s'unissent pour le menacer. C'est inutilement que Jacques de Varssenare, capitaine du quartier de Saint-Jean, cherche à le défendre et se dévoue à la fureur populaire pour le sauver; Maurice de Varssenare, découvert dans la *Groenevoorde* où il s'est réfugié, est conduit devant les halles et frappé à son tour sur le corps sanglant de son frère.

Au bruit de ce crime, les échevins et les capitaines quittèrent la ville; mais la tranquillité y fut bientôt rétablie, et une députation des principaux bourgeois et des plus riches marchands se rendit à Arras près du duc pour protester de leurs espérances de voir la paix raffermie : Philippe, qui avait déjà

pardonné aux Gantois [1], se contenta de répondre aux députés de Bruges que des devoirs impérieux réclamaient avant tout autre soin sa présence en Hollande.

En effet, une armée s'était assemblée à Lille pour aller étouffer les dernières traces des discordes que Jacqueline, expirant à La Haye, avaient léguées à ses adversaires comme à ses amis. On comptait dans cette armée quatre mille Picards, soldats toujours avides de pillage et depuis longtemps l'objet de la haine des Flamands. Plusieurs nobles chevaliers les avaient rejoints. Ils n'attendirent pas longtemps l'ordre de se mettre en marche, et le 21 mai ils atteignirent Roulers. Le duc de Bourgogne les accompagnait; cependant en ce moment même où il se voyait entouré de ses hommes d'armes, il évitait avec soin tout ce qui eût pu inquiéter les Brugeois : il leur avait écrit pour leur annoncer l'intention de ne traverser leur ville qu'avec un petit nombre de ses serviteurs; il avait même promis que pas un Picard n'y entrerait avec lui, et des approvisionnements considérables avaient été réunis au château de Male pour l'armée bourguignonne, qui devait s'y arrêter en se portant du village de Saint-Michel vers la Zélande.

Le lendemain, mercredi 22 mai 1437, vers trois heures, Philippe arrive au village de Saint-Michel : son armée le dépasse, soit par erreur, soit pour obéir à un ordre secret, et s'avance vers la porte de la Bouverie. Le bourgmestre Louis Vande Walle, les échevins, les capitaines, les doyens des métiers, accourus au-devant du duc pour le féliciter, le trouvent entouré des sires d'Uutkerke, de Commines, de l'Isle-Adam

[1] Charte du 24 avril 1437 (*Dagboek der gentsche collatie*, p. 135).

et n'hésitent pas à lui exprimer leur étonnement de ce qu'il a oublié les promesses qu'il leur a faites : ils en réclament l'exécution. Le duc insiste et parlemente pendant deux heures jusqu'à ce que, instruit que le bâtard de Dampierre et le sire de Rochefort se sont emparés de la barrière, il réponde à haute voix aux magistrats : « Je ne me séparerai point de mes hommes d'armes. » Puis, se tournant vers les siens, il ajoute : « Voilà la Hollande que je veux soumettre ! » Les chevaliers et les archers picards ont répondu par leurs acclamations : protestant seule contre cette trahison, une troupe de sergents appartenant à la commune de Malines refuse de combattre les Brugeois et se dirige vers le château de Male [1].

« Le duc est déjà entré dans la ville, dit la vieille romance « populaire [2], consacrée au *terrible mercredi de la Pentecôte* [3]. « et les processions viennent au-devant de lui ; mais voici que « la croix se brise en quatre morceaux et tombe aux pieds du

[1] *Chroniques flamandes.*

Het was in de Sinxendaghen
Dat grave Philips van Vlaenderlant
Op Holland wilde varen ;
Holland ? dat en meende hi niet :
Het was Brugghe die edel stede reine.

Le duc avoue lui-même son projet dans la sentence du 4 mars 1437 (v. st.) : « Comme pour le très-grant et singulier désir que nostre dicte « ville peust estre remise en bonne justice et pollice et en nostre entière « obéissance, nous fussions condescendus de prendre nostre chemin par « nostre dicte ville de Bruges. »

[2] Cette romance contemporaine, imprimée au seizième siècle, à Anvers, et mentionnée par Emmanuel Van Meteren qui vivait à cette époque, se trouve reproduite dans les *Volkslieder* de M. Uhland, p. 415.

[3] De vreezelyke woensdach in de Sinxen weeke.

« prince. O noble seigneur de Flandre, daignez penser à Dieu ; « car Dieu ne vous permettra point de livrer au pillage l'illustre « cité de Bruges. » A peine quelques vagues rumeurs se répandaient-elles de quartier en quartier sur les projets menaçants du duc de Bourgogne, qui ramenait au milieu d'une armée de Picards ces bannis repoussés et haïs par le peuple; la ville était livrée sans défense à cette agression imprévue, et toutefois Philippe hésitait : il craignait de voir se lever sur ces murailles, asile des libertés publiques, les ombres de ces héros qui avaient exterminé les compagnons de Jacques de Châtillon, complices d'une trahison aussi perfide, et, par un mouvement d'incertitude toujours fatal dans les résolutions audacieuses, il n'osa pas s'avancer jusqu'à la place du Marché sans qu'on se fût assuré qu'il pouvait l'occuper sans combat. Le sire de Lichtervelde, chargé de ce soin, la trouva déserte. « Allons à monseigneur de Bourgogne, dit-il à ceux qui « l'accompagnaient, il aura le Marchiet à sa volonté. Bruges « est gaingnié ; on tuera les rebelles de Bruges. » Un bourgeois entendit ces mots et une inspiration subite de dévouement aux foyers de ses pères lui fit répondre : « Sire, « savez-vous combien d'hommes peut contenir l'enceinte des « halles [1] ? »

Le sire de Lichtervelde revient, rencontre les Picards à deux cents pas de l'église de Saint-Sauveur et rapporte l'avis qu'il a reçu. Pour éviter toute surprise, le bâtard de Saint-Pol propose de retourner jusqu'au marché du Vendredi et de s'y ranger en ordre de bataille ; à peine ce conseil a-t-il été suivi que, voyant déborder par toutes les rues les flots agités

[1] *Chroniques flamandes.*

de la foule, il pousse son cri d'armes et ordonne aux archers de bander leurs arcs. Une grêle de traits vole dans les airs et va frapper ici les femmes groupées aux fenêtres, plus loin les bourgeois désarmés réunis sur la place publique, dont plusieurs ne s'approchent du prince que pour le saluer avec respect.

Aux cris qui s'élèvent, tous les habitants de Bruges ont reconnu le péril; les uns réussissent à fermer les barrières de la porte de la Bouverie pour que les hommes d'armes restés au dehors de la ville ne puissent pas soutenir les quatorze cents Picards qui s'y sont déjà introduits; d'autres amènent de l'artillerie, c'est-à-dire des veuglaires et des ribaudequins, sur les deux ponts qui formaient autrefois la limite de la ville, à l'est du marché du Vendredi. Le tocsin retentit pour sonner, non plus les matines, mais les vêpres brugeoises. Aux premières, le 19 mai 1302; aux secondes, le 22 mai 1437.

Le marché du Vendredi fut bientôt abandonné par les Picards, et le duc s'engagea dans la rue de la Bouverie pour regagner la barrière; sa retraite enhardit les bourgeois. Ils renversaient à leurs pieds les archers et brisaient leurs piques sur les corselets d'acier des chevaliers. Le sire de l'Isle-Adam avait mis pied à terre pour se mieux défendre. Il était, disait-on, l'un des hommes les plus intrépides de son siècle : sa loyauté était plus douteuse. Il avait tour à tour livré Pontoise aux Anglais et chassé les Armagnacs de Paris à la suite du complot de Perinet Leclerc, puis il avait été retenu captif par les Anglais eux-mêmes et n'était redevenu libre que pour rendre Paris aux Armagnacs. Enfin, après avoir composé et dédié au duc de Bourgogne un livre sur « les constitutions et « ordonnances du gage de bataille ». il s'était associé à ce-

même duc de Bourgogne pour attaquer une population tout entière sans gage de bataille, sans défi, sous le voile du mensonge et de la perfidie. Les règles d'un tournoi étaient-elles donc plus saintes à ses yeux que les imprescriptibles devoirs du droit des gens? Suffisait-il d'avoir présidé aux massacres du Châtelet pour être, à Bruges, le témoin nécessaire des fureurs des nobles contre le peuple, comme il avait été, à Paris, celui des fureurs du peuple contre les nobles, instrument docile d'une politique inconstante, hier complice des haines des Legoix, aujourd'hui soutien des vengeances du sire d'Uutkerke? Ce fut près de la chapelle de Saint-Julien que tomba frappé à mort le sire de l'Isle-Adam, et le collier de la Toison d'or, arraché de ses épaules sanglantes, devint le trophée des vainqueurs[1]. Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam,

[1] *Chroniques flamandes; Chron. de Jacques le Bouvier;* MONSTRELET; *Recherches sur Louis de la Gruuthuse,* par M. Van Praet, p. 189.—On lit dans les *Comptes de la ville de Bruges :* Payé cinq livres aux ouvriers pour avoir porté *certains morts* à la maison Saint-Jean et pour les y avoir ensevelis. — L'un de ces morts inhumés sans honneur était le sire de l'Isle-Adam. Ses restes furent, plus tard, transférés à Saint-Donat, où un magnifique tombeau lui fut érigé. L'inscription tumulaire qui y fut placée offrait toutefois, contre celui dont elle retraçait les titres et les dignités, un dernier témoignage accusateur : « Ci-gist noble et puissant seigneur, messire Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, aussi en son temps capitaine de la cité de Paris, laquelle ville il avoit pris par force d'armes, au nom du bon ducq Philippe, son maître, lequel fust occis à Bruges, par le commun peuple, ainsy qu'il pensoit prendre la ville de Bruges, avecques son dict seigneur et maître, le mercredy ès festes de Pentecoste... » *Comp. eccl. S. Don.,* p. 241.—Le sire de l'Isle-Adam avait succédé, comme maréchal de France, au noble et loyal Bouciquault; Bouciquault avait reçu cette dignité après son troisième voyage en Prusse, où il avait fondé « en celui pays des Sarrasins, au royaume de Lecto, »

était le petit-fils de ce sire de Villiers qui portait l'oriflamme à la bataille de Roosebeke [1].

Chaque instant voyait succomber autour du duc quelques-uns de ses défenseurs; il avait été réduit à tirer lui-même l'épée pour résister aux assaillants [2], et se trouvait serré entre les bourgeois furieux et les larges fossés qui baignaient les remparts, lorsque le bourgmestre Louis Vande Walle se précipita au milieu de la mêlée : « Advisez ce que vous allez faire, « s'écria-t-il, c'est notre seigneur [3]. » Mais on ne veut point l'écouter, et il ne lui reste d'autre moyen d'éviter l'effusion d'un sang bien plus illustre que celui du sire de l'Isle-Adam que de s'efforcer d'ouvrir la barrière. Suivi du capitaine des *Scaerwetters*, Jacques Neyts, il court chercher un pauvre ouvrier dont le marteau et les tenailles brisent enfin les verrous de la porte et le duc lui doit sa délivrance [4].

Philippe, plein d'effroi, se retira aussitôt à Roulers. Il y amenait avec lui quelques chevaliers et quelques archers de plus que Louis de Male après la déroute du Beverhoutsveld:

le château des Chevaliers. Le sire de l'Isle-Adam l'obtint à Paris le 18 juin 1418, six jours après le massacre des prisons. *Registres du Parlement.*

[1] Jean de Villiers fut lui-même l'aïeul de Philippe de Villiers, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La défense de Rhodes contre Soliman devait rendre à son nom toute sa gloire.

[2] *Chronique de Jacques le Bouvier*, p. 397.

[3] *Ibid.*

[4] Si l'on peut ajouter foi au récit inséré dans la sentence du 4 mars 1437 (v. st.), les Brugeois crurent que le duc de Bourgogne s'était caché, comme Louis de Male, dans l'enceinte de la ville. « Persévérant tousjours « en leur mauvaise volonté, rebellion et iniquité, ils coururent à main « armée tant au Beghinaige comme en diverses autres maisons nous y « querir, cuidans que nous y feussions retrays. »

mais il ne lui eût pas été plus aisé de rallier une armée prête à réparer ses revers. « Si estoient, dit Monstrelet, la plus grande « partie de ses gens d'armes si effrayés, qu'à grand'peine leur « pouvoit-on faire tenir ordonnance au retour dessusdit[1]. »

Tandis que des ordres sévères défendaient de porter des vivres à Bruges et interrompaient la navigation sur la Reye jusqu'au port de l'Écluse, appelé à recueillir l'héritage de l'étape des marchands étrangers, cent soixante et dix serviteurs du duc de Bourgogne, qui n'avaient point réussi à fuir avec leur maître, attendaient leur sentence dans les prisons de cette ville dont ils s'étaient promis le butin. Parmi ceux-ci se trouvaient le confesseur de la duchesse et deux chantres de sa chapelle, et il en était aussi plusieurs qui occupaient dans la maison du duc des emplois honorables : on n'osa point les condamner. La plupart de leurs compagnons durent la vie aux prières du clergé et des marchands étrangers; mais rien ne put sauver vingt-deux Picards, que poursuivait plus vivement le ressentiment populaire. Peu de jours après, on arrêta le pauvre serrurier dont le hasard avait fait l'un des acteurs du grand drame du 22 mai. Il s'était d'abord éloigné de Bruges avec le bourgmestre Louis Vande Walle et le capitaine des *Scaerwetters* Jacques Neyts; mais il s'était bientôt souvenu de sa femme et de ses enfants qu'il laissait loin de lui, et était revenu près d'eux se croyant protégé par son obscurité. Il se trompait : l'homme que condamnent des passions aveugles est toujours assez illustre pour qu'elles triomphent de son supplice[2].

[1] MONSTRELET, II, 213.

[2] Avec lui périt Jacques d'Ardoye, autre capitaine des *Scaerwetters*,

Les Brugeois avaient commencé par ajouter de nouvelles fortifications à leurs remparts; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'il était peu vraisemblable que le duc, réduit peu de jours auparavant à dissimuler ses projets, fût devenu tout à coup assez puissant pour recourir à un siége difficile et à une guerre acharnée. Rassurés à cet égard, ils s'enhardirent peu à peu à sortir de la ville. Leur première expédition fut dirigée vers Ardenbourg, d'où ils ramenèrent des chariots de blé et de vin; enfin, le 1er juillet, ils se demandèrent s'ils ne pourraient point rétablir eux-mêmes la liberté des eaux du Zwyn, et cinq mille hommes allèrent attaquer l'Écluse. La garnison, placée sous les ordres de Roland d'Uutkerke et de Simon de Lalaing, était nombreuse; mais les Brugeois disposaient d'une formidable artillerie. L'une des portes était déjà détruite quand une députation des échevins de Gand vint supplier les Brugeois de suspendre les assauts. A les entendre, le duc était prêt à traiter de la paix, et la continuation des hostilités semait l'effroi parmi tous les marchands étrangers. Les milices de Bruges consentirent à renoncer aux résultats certains que pouvaient se promettre leur constance et leur courage pour recourir à des conférences longues, multipliées et toujours stériles : elles cherchaient à s'assurer, à tout prix, l'amitié des Gantois, et sacrifiaient les intérêts isolés de leur patrie aux intérêts de l'unité flamande.

Lever le siége de l'Écluse, c'était livrer la campagne aux chevaliers bourguignons qui, à toute occasion favorable, s'y tenaient prêts à déployer leur pennon. Les bourgs de Mude,

qu'il ne faut pas confondre avec Jacques Neyts, quoiqu'il ait également concouru à la délivrance du duc. *Sentence du 4 mars* 1437 (v. st.).

d'Heyst, de Blankenberghe, de Ramscappelle, de Moerkerke, de Maldeghem furent pillés; leurs habitants, emmenés chargés de chaînes. Les excursions des Bourguignons s'étendaient si loin, qu'on démolit jusque sous les remparts de Bruges des châteaux où ils auraient pu trouver un abri.

Le capitaine de Nieuport, Jean d'Uutkerke, jaloux de ces succès et non moins impatient de se montrer digne du nom qu'il portait, saccageait les environs de Ghistelles. Il osa même défier les Brugeois, en insultant leurs murailles avec cent trente hommes d'armes, qu'il rangea en bon ordre devant la porte des Maréchaux. Il s'était emparé des bœufs et des moutons que les laboureurs conduisaient au marché, quand douze cents Brugeois accoururent pour le chasser et le poursuivirent jusqu'à Cockelaere. Jean d'Uutkerke leur échappa à grand'peine; mais ils firent prisonniers plusieurs autres chevaliers, notamment Philippe de Longpré, l'un de ceux qu'une impopularité méritée accablait depuis le combat de Looberghe.

Ce triomphe des bourgeois, obtenu en pleine campagne sur les écuyers et les sergents bourguignons, fit tressaillir les Gantois qui hésitaient entre leur rivalité contre les Brugeois et leur haine secrète contre le duc. Le doyen des maréchaux, Pierre Huereblock et un vieillard nommé Jean Decachtele, qui se souvenait peut-être de la grande confédération flamande de 1382, firent porter au marché du Vendredi soixante-sept bannières des corps des métiers, en s'écriant qu'il fallait mettre un terme aux excursions de la garnison de l'Écluse, et faire une chevauchée pour rétablir dans toute la Flandre la paix et la liberté industrielle. Le lendemain, les Gantois plaçaient leurs tentes à Mariakerke, et appelaient à les rejoindre toutes les milices des châtellenies soumises à leur autorité.

Les Gantois passèrent seize jours au camp de Mariakerke : dans la première ardeur de leur zèle, ils arrêtèrent Gilles Declercq, qui avait été naguère l'orateur du duc aux comices gantoises, et décapitèrent même huit sergents de l'Écluse qu'on avait surpris pillant à Benthille ; ils ne demandaient qu'un chef pour marcher au combat, quand un bourgeois nommé Rasse Onredene, qui était d'intelligence avec le duc de Bourgogne, s'offrit à eux et se fit élire leur capitaine. Pour tromper leur patriotisme, il le flatta et parvint à leur persuader qu'ils devaient moins chercher à défendre la Flandre contre les déprédations des garnisons de l'Écluse et de Nieuport, que faire prévaloir une médiation dont la première condition serait leur neutralité. Les Gantois le crurent : sortis du camp de Mariakerke pour aller briser les entraves apportées à la navigation du Zwyn, ils s'arrêtèrent à Eecloo pour y présider à des conférences. Les députés de Bruges y accoururent, ignorant que leurs alliés n'étaient plus que des médiateurs. Dès les premiers pourparlers, ces médiateurs, aveuglés par l'influence de Rasse Onredene, se déclarèrent leurs ennemis, et leur imposèrent, par leurs menaces, une adhésion complète aux volontés du duc. Elle était ainsi conçue :

« Nous, bourgmestres, échevins, conseils, cheftains de la « bourgeoisie, doyens et jurés des métiers et toute la com« munauté, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes let« tres verront, que nous, à l'honneur de nostre très-redouté « seigneur et prince le duc de Bourgogne, et à la prière des « trois membres de la ville de Gand et de toutes les franches « villes de la châtellenie de Gand, avons consenti et consen« tons pour nous et nos successeurs à tenir ferme et stable la « sentence donnée et ordonnée de notredit seigneur et de son

« conseil, le onzième jour de février de l'an mil quatre cent « trente-six [1]. »

Les Gantois avaient eux-mêmes ajouté à cet acte la sanction qui devait en signaler le caractère, car seize otages, choisis parmi les députés de Bruges, avaient été contraints de se remettre entre leurs mains pour en garantir l'exécution.

Les autres députés de Bruges rentrèrent tristement dans leur ville où vingt mille bourgeois, assemblés devant l'hôtel des échevins, attendaient impatiemment leur retour. Lorsqu'ils eurent rendu compte de leur mission, un banni de Gand, qui s'appelait Jacques Demessemaker, bien qu'il fût plus connu du peuple sous le nom de Coppin Meesken, prit la parole : « Tout « va mal, s'écria-t-il, comment estes-vous si couards que vous « craigniez les Gantois [2]? » Jean Welghereedt et Adrien Van Zeebrouck, l'un doyen des maréchaux, l'autre doyen des teinturiers, insistent comme lui pour faire rejeter la convention qui a été conclue, et les bourgeois s'empressent de déclarer qu'ils ne la ratifieront pas. Ils se souviennent que c'est à la prière des Gantois qu'ils ont consenti à lever le siége de l'Écluse et repoussent la nouvelle suspension d'armes qu'on veut leur imposer. Cette résolution est suivie de l'arrestation immédiate du doyen des bateliers et de cinq autres doyens qui ont pris part aux conférences d'Eecloo.

Cependant Rasse Onredene profita de l'opposition même des Brugeois pour augmenter l'irritation contre eux. Il fit publier à Gand le mandement du duc qui défendait de leur porter des vivres, et ordonna que partout où ils se présente-

[1] MONSTRELET, II, 224.
[2] MONSTRELET, II, 224.

raient on sonnerait le tocsin pour les combattre. L'influence de Rasse Onredene était si grande que les Gantois mirent à mort deux habitants du pays de Waes et un bourgeois de Courtray, favorables aux Brugeois ; ils voulaient même saisir le plus léger prétexte pour envelopper dans le même châtiment toutes les milices auxiliaires des châtellenies qui relevaient de leur ville, et si la saison ne leur fût devenue contraire, on les eût peut-être vus aller camper aux portes de Bruges, et venger eux-mêmes, dans les plaines du Beverhoutsveld, la honte de Louis de Male et de ses successeurs.

Ce fut le 29 novembre que Rasse Onredene rentra à Gand. Dès les premiers jours de décembre, il rendit à la liberté maître Gilles Declercq ; puis il fit révoquer, dans une assemblée générale, la sentence de bannissement qui avait été autrefois portée contre Roland d'Uutkerke et Colard de Commines. L'autorité du duc était complétement rétablie à Gand, et tous ses officiers reprirent leurs fonctions des mains mêmes de celui que la commune insurgée s'était donné pour capitaine.

Une profonde stupeur régnait dans la ville de Bruges, depuis si longtemps privée de ses relations commerciales, et tout à coup isolée de toute alliance et de tout appui. L'absence des approvisionnements qu'on attendait des pays éloignés et la dévastation des campagnes voisines avaient engendré une disette affreuse. L'hiver commença fort tôt et fut excessivement rigoureux : pendant onze semaines la gelée ne cessa point. A ces fléaux vint se joindre une peste qui emporta, à Bruges, vingt-quatre mille habitants [1]. La misère favorisait

[1] Si le chiffre des personnes enlevées par la peste représentait, comme

également le développement de la lèpre, et l'on entendait à chaque pas dans les rues la sonnette de quelque pauvre *ladre* ou *mésel*, qui errait lentement une écuelle de bois à la main, où il déposait ce qu'il recevait de loin à la pointe de sa pique ou à l'aide d'un croc de fer. Chacun fuyait à son approche. On était loin du siècle où le roi Robert vénérait Jésus-Christ dans la personne du lépreux qu'il portait sur ses épaules, où la belle Ada de Bellomer, plaçant un autre lépreux dans le meilleur lit de son château, y retrouvait le lendemain une guirlande de roses. La charité chrétienne s'était refroidie, tandis que la lèpre se perpétuait. Le roi Henri V en avait été atteint et ses ravages étaient surtout terribles au milieu des populations nombreuses, resserrées dans une étroite enceinte.

Dans tous les quartiers de Bruges, de l'humble asile de l'ouvrier affaibli par la famine aussi bien que de la couche brûlante des pestiférés ou de la cellule grillée du lépreux s'élevait un seul cri, poignant comme les nécessités qui le dictaient : « la paix ! la paix ! »

Des députés se rendirent à Arras pour implorer humblement la médiation de la duchesse de Bourgogne. Pour que leur mission réussît plus aisément, les Brugeois accordèrent la liberté aux doyens qui avaient approuvé la convention d'Eecloo, et abandonnèrent aux supplices Jean Welghereedt, Adrien Van Zeebrouck et Jacques Demessemaker qui l'avaient fait rejeter : puis ils donnèrent aux serviteurs du duc, retenus prisonniers depuis près de huit mois, de l'argent, un habit vert et un chapeau gris, en leur permettant de quitter la ville : si

le disent quelques chroniques, le septième de la population entière de la ville de Bruges, elle aurait été de près de cent soixante et dix mille habitants à cette époque.

le sire de l'Isle-Adam avait survécu à ses blessures, ils eussent sans doute réclamé sa protection.

Le duc semblait prendre plaisir à jouir de l'humiliation des Brugeois. Pendant trois mois il retint à sa cour, il serait plus exact de dire à ses pieds, leurs envoyés suppliants. Ce fut à grand'peine qu'ils obtinrent, au prix de la cession de la souveraineté de l'Écluse, quelques garanties pour le maintien de l'étape des marchands étrangers à Bruges, et l'amnistie même qu'il leur accorda était si peu complète qu'il se réservait d'en excepter quarante-deux bourgeois : il fallut tout accepter, tout subir, et le 17 février quatorze délégués de la commune de Bruges, accompagnés de ceux des marchands étrangers, demandèrent merci au duc : les abbés de Terdoest, de Saint-André, d'Oudenbourg et d'Eeckhout unirent à leurs prières leur voix pacifique ; tout le clergé d'Arras imita leur exemple. Le duc feignait de vouloir rester inflexible et gardait le silence en lançant un regard de mépris sur les bourgeois de Bruges, prosternés et tremblants devant lui. Enfin, Jean de Clèves, neveu du duc, et la duchesse Isabelle elle-même, tenant dans ses bras le jeune comte de Charolais, se jetèrent à ses genoux en invoquant sa clémence ; en 1385 on avait vu aussi Marguerite de Male s'agenouiller devant Philippe le Hardi pour qu'il pardonnât aux Gantois, mais les députés de Gand étaient du moins restés debout. En 1437, le duc de Bourgogne eût rejeté avec orgueil les conditions du traité de Tournay : il ne consentait à se réconcilier avec les Brugeois qu'en leur imposant toutes ses volontés.

La sentence de Philippe est du 4 mars 1437 (v. st). Dès les premières lignes de ce document important il rappelle, dans un langage irrité, les méfaits des Brugeois. « Depuis

« leur retour de Calais, lesdits de Bruges se sont, dit-il, tou-« jours tenus envers nous en toutes rébellions et commotions « et désobéissances, tant en nostre dite ville comme dehors, « par quoi, selon raison et justice, iceulx de Bruges ont for-« fait envers nous, corps, vies, biens, priviléges, loix, fran-« chises et libertez quelconques. » S'il daigne les recevoir en sa merci, c'est « jà soit, ajoute-t-il orgueilleusement, que « ayons bien, selon les haultes et nobles seigneuries que « nostre benoist Créateur nous a octroyées en ce monde, la « puissance et faculté, se eussions voulu, de réduire par main « armée lesdicts de Bruges en nostre subjection et obéissance, « et les destruire et mettre à toute misère et povreté. » Le duc de Bourgogne n'épargne d'ailleurs la cité de Bruges que parce que ses intérêts sont intimement liés à ceux du commerce, « désirant éviter, déclare-t-il, la désertion qui par « ladicte rigueur porroit s'ensuivre en nostre dicte ville, la-« quelle a esté, devant lesdites choses advenues, renommée « une des notables en faict de marchandise en toute chré-« tienté, et par qui tous nos pays et seigneuries de par dechà « et autres voisins sont principalement fondés, nourris et « soutenus en fait de marchandise, au bien de la chose pu-« blique. »

Voici quelles sont les conditions de cette amnistie annoncée en des termes si sévères :

La première fois que le duc ira à Bruges, les bourgmestres, échevins, conseillers, trésoriers, *hooftmans*, doyens et jurés de la ville, accompagnés de dix personnes de chaque métier, se rendront tête et pieds nus à une lieue de la ville et s'y agenouilleront devant le duc; ils imploreront son pardon et sa miséricorde et l'inviteront à entrer dans leur ville,

lui en offrant les clefs avec leurs corps et leurs biens. A l'avenir, toutes les fois que le duc se rendra à Bruges, les magistrats seront tenus de lui offrir les clefs, et il sera libre de les rendre ou de les garder comme il le jugera convenable.

La soumission des Brugeois ayant eu lieu, ils accompagneront le duc jusqu'à son palais.

Afin qu'il reste des traces éternelles de cet événement, on érigera au lieu où les bourgeois se seront agenouillés une croix de pierre où cet événement sera rappelé.

On exécutera à la porte de la Bouverie les travaux nécessaires pour qu'on ne puisse jamais plus y passer. Il y sera bâti une chapelle, pourvue d'un revenu de soixante livres, dans laquelle une messe aura lieu chaque jour.

Tous les ans, le 22 mai, on célébrera à l'église de Saint-Donat un solennel service anniversaire auquel assisteront tous les magistrats, *hooftmans* et doyens. Vingt-quatre personnes y tiendront des torches allumées.

Comme le duc a l'intention d'envoyer à Bruges un commissaire avant qu'il y paraisse lui-même, il exige que les magistrats et les doyens se rendent au-devant de lui et protestent à genoux de leur obéissance au duc.

Afin de réparer les grands dommages que les Brugeois ont causés au prince, ils sont condamnés à lui payer une amende de deux cent mille philippus d'or [1].

[1] Les magistrats de Bruges exposèrent au duc que la ville de Bruges était si appauvrie qu'il lui serait impossible de payer une somme aussi considérable, et, par une charte du 10 mars 1437 (v. st.), le duc déclara se contenter du payement immédiat de trente mille philippus. La veuve et les héritiers du sire de l'Isle-Adam reçurent le tiers; la ville de l'Écluse

Le duc réunissait à son domaine le droit de succession aux biens des bâtards décédés sans enfants, droit qui avait été abandonné à la ville par ses prédécesseurs.

Il se réservait de fixer lui-même ce que la commune de Bruges payerait du chef du meurtre du sire de l'Isle-Adam, d'Eustache Bricx, de Maurice et de Jacques de Varssenare, et les indemnités que pourraient réclamer les habitants de l'Écluse.

La peine de confiscation était rétablie pour les délits d'offense à la personne du prince.

La réception des *haghe-poorters* dans la bourgeoisie de Bruges était soumise à des règles plus rigoureuses.

Les priviléges accordés à la ville de l'Écluse au mois de septembre 1437 n'eussent jamais permis de relever la prospérité commerciale de Bruges, que le duc de Bourgogne était, moins que personne, intéressé à anéantir. En les modifiant le 4 mars 1437 (v. st.), il conservait toutefois aux habitants de l'Écluse le droit de décharger dans leur port les charbons destinés aux forgerons et les bois de la Suède et du Danemark, et, de plus, il les maintenait dans leur affranchissement de tout lien d'obéissance aux Brugeois aussi bien pendant la paix qu'en temps de guerre.

obtint trois mille philippus; mais Roland d'Uutkerke s'en fit donner quatre mille, c'est-à-dire le double de ce qui fut accordé à la famille d'Eustache Bricx et de Maurice de Varssenare. J'ignore à quel titre la demoiselle de Douxlieu fut plus généreusement récompensée que les sires de Saveuse, de Hautbourdin, de Charny, d'Humières, de Lichtervelde, de Vauldrey, de Dampierre, de Rochefort. A côté du nom de Jean Debul, l'un des secrétaires du duc, se trouve celui de Jean Deloire, serviteur de Maurice de Varssenare, qui avait été blessé en défendant son maître. *Compte de Jean d'Ongnies* (*Arch. gén. du Royaume*).

Ajoutons que le *Calfvel* de 1407, déchiré en 1411 par la commune puissante et redoutée, se retrouvait tout entier dans la sentence prononcée en 1437 contre la commune vaincue.

Le duc annonçait ouvertement son intention de reconstituer l'organisation arbitraire que Jean sans Peur avait vainement essayé de fonder. Il maintenait la levée du septième denier, autorisait l'incarcération des bourgeois avant qu'ils eussent été condamnés, et établissait de nouveau que si l'on voyait sur les places de la ville élever quelque bannière sans que la sienne eût été arborée la première « à celui qui de ce seroit convaincu, « l'on couperoit la teste devant la halle »

Les métiers qui auraient concouru à de semblables manifestations étaient menacés de voir leur bannière à jamais confisquée et de perdre l'insigne le plus populaire et le plus glorieux des corporations industrielles. On leur enlevait immédiatement le *maendghelt*, qui était prélevé chaque mois sur les revenus de la ville. Le *ledig-ganck*, ou suspension de leurs travaux, était un autre délit qui devait être puni de la confiscation de leurs franchises [1].

[1] *Groenen Boek* (*Archives de Bruges*) — Le 2 juin 1438, une autre sentence de condamnation fut portée contre le Franc. Le duc Philippe y rappelait l'alliance des habitants du Franc avec les Brugeois, leur expédition contre l'Écluse, la part qu'ils avaient prise à la mort de messire Jean de Hornes. Vingt-deux personnes furent exceptées de l'amnistie, et l'amende fut fixée à cent mille philippus d'or (*Archives de la Flandre occidentale*). Sur cette somme, dix mille philippus devaient être distribués aux amis du duc qui avaient le plus souffert de l'insurrection des Brugeois; ils furent partagés entre quatre-vingt-cinq personnes, parmi lesquelles nous retrouvons les sires d'Uutkerke, de Ghistelles, de Lalaing, d'Humières, etc. — Franconates multati, dit Meyer; pars bona ad inopiam redacti.

Le duc avait réussi à replacer la Flandre sous le joug de son autorité absolue. Afin que désormais elle dominât seule, il voulait, par une flétrissable conséquence de sa politique, imiter l'ingratitude de Philippe le Hardi vis-à-vis des médiateurs de la paix de Tournay, et s'empressait de renverser toutes les influences dont il craignait la rivalité, sans en excepter celles qui lui avaient été utiles et favorables.

Aussitôt que Rasse Onredene avait rétabli dans leurs prérogatives les officiers du duc, le premier usage qu'ils en avaient fait avait été de le condamner à l'exil.

Quand le supplice de Jean Welghereedt et d'Adrien Van Zeebrouck est devenu le triste gage de la soumission prochaine des Brugeois, le duc fait arrêter et conduire à Vilvorde Vincent de Schotelaere, dont il réclama la protection le 21 décembre 1436, et Louis Vande Walle, qui le sauva le 22 mai 1437, alors qu'il ne lui restait plus aucun secours qu'il pût invoquer.

Enfin, après la conclusion de la paix, dans cette liste fatale qui dévoue au dernier supplice quarante-deux citoyens d'une cité décimée par la peste et la famine, le nom de Vincent de Schotelaere est cité le douzième : avant le sien figure celui de Louis Vande Walle, et comme si de plus grands services méritaient un plus affreux châtiment, Louis Vande Walle, qui exposa sa vie pour sauver celle du duc Philippe, verra périr avec lui sa femme et son fils. Le capitaine des *Scaerwetters,* Jacques Neyts, complice de son dévouement, l'expiera par le même supplice.

Ce n'était point ainsi que la Flandre s'était représenté, dans ses espérances, les bienfaits de la paix succédant à une si cruelle désolation. Un sentiment profond d'inquiétude

manifestait et présageait dans l'avenir de nouvelles ven-
ances. Beaucoup de bourgeois résolurent de quitter leurs
yers, sous le prétexte de faire des pèlerinages, les uns à
lotre-Dame de Walsingham, les autres aux Trois-Rois de
Cologne, ceux-ci à Saint-Martin de Tours, ceux-là à la Sainte-
Baume de Provence, ou aux Saintes-Larmes de Vendôme : ils
n'eussent pas même reculé devant le grand pèlerinage de Saint-
Thomas dans les Indes, placé par les géographes de ce temps
à trois journées au delà du Cathay. Le duc l'apprit, et, par son
ordre, quatre pèlerins furent arrêtés et mis à mort : étrange
moyen de rendre la confiance à ceux que la crainte des sup-
plices éloignait de leur patrie !

On touchait à l'époque où devait s'exécuter la sentence pro-
noncée à Arras. Le 11 mars, Jean de Clèves se présenta,
comme commissaire du duc, aux portes de la ville de Bruges.
Les magistrats et les doyens des métiers l'attendaient près du
couvent de la Madeleine. Dès qu'ils l'aperçurent, ils s'agenouil-
lèrent, puis ils le conduisirent solennellement au palais du duc.
La paix fut proclamée du haut des halles, et tandis que l'on
conviait la joie publique à saluer de ses acclamations la réou-
verture du Zwyn, de sombres images de deuil vinrent la trou-
bler : un immense échafaud s'élevait sur la place du Marché, et
les bourgeois prisonniers sortaient du Steen pour être livrés à
la torture, en présence des conseillers du duc, investis, au
mépris des priviléges, de l'autorité attribuée légitimement aux
échevins. Jacques Neyts fut le premier qui la subit; une femme
qui, selon quelques chroniqueurs, avait entretenu pendant
longtemps des intelligences secrètes avec le duc pour faire
triompher ses intérêts, fut soumise aux mêmes douleurs par
la main du bourreau. C'était la femme de Louis Vande Walle,

la sœur de Vincent de Schotelaere. Si la faiblesse de son sexe eût dû la protéger contre ces angoisses et ces souffrances, elle en sortit du moins réhabilitée devant l'histoire, comme ces accusés dont quelque rude épreuve par le feu ou par le fer justifiait l'innocence.

Lorsque le moment fixé pour les supplices arriva, les habitants de Bruges remarquèrent avec effroi qu'à côté de Jean de Clèves siégeait l'un des plus redoutables ennemis des communes, Colard de Commines. Dans cette première journée périrent Josse Vande Walle, fils de l'ancien bourgmestre de Bruges, Corneille Van der Saerten, Lampsin Mettengelde, et, avec eux, le doyen des charpentiers, des membres des corps de métiers, et un pauvre religieux de l'ordre de Saint-François : Jacques Neyts était le dernier. Déjà il s'était agenouillé, les yeux bandés, dépouillé de ses vêtements, prêt à offrir à Dieu son dernier souffle et sa dernière prière, quand Jean de Clèves fit signe qu'il lui accordait la vie, et Colard de Commines jeta son manteau sur les épaules du malheureux que le glaive allait frapper. Le peuple, qui avait naguère condamné le serrurier de la porte de la Bouverie pour avoir sauvé Philippe, s'étonna de ce que celui-ci se contentât de torturer le capitaine des *Scaerwetters,* tour à tour obligé de fuir Bruges à cause de son dévouement au duc, et ramené à Bruges par les bourreaux du duc triomphant.

Abrégeons ce triste récit. Le 2 mai, Vincent de Schotelaere expia sur l'échafaud sa généreuse médiation entre l'ambition de Philippe, soutenu par les pillards de l'Écluse et les fureurs de la multitude encore toute souillée du meurtre d'Eustache Bricx. Louis Van de Walle et sa femme Gertrude de Schotelaere allaient partager son sort, lorsque le son de toutes les

cloches annonça aux habitants de Bruges que la duchesse de Bourgogne venait d'entrer dans leur ville, où elle devait assister le lendemain à la célèbre procession du Saint Sang; sa présence fit cesser les supplices. Louis Van de Walle survivait à son fils et Gertrude de Schotelaere à son frère; derniers rejetons de deux familles décimées par une coupable ingratitude, ils n'étaient descendus de l'échafaud que pour disparaître dans les ténèbres d'une éternelle captivité au château de Winendale. La mémoire de ces généreux défenseurs des communes, martyrs aussi bien que Jean de Heyle, devait s'associer désormais aux souvenirs héroïques du vieux donjon de Gui de Dampierre, cet autre martyr des temps chevaleresques.

N'oublions pas que parmi les victimes que s'était réservées la vengeance de Philippe se trouvait le porte-étendard d'Oostcamp; sa tête sanglante fut exposée aux regards, ornée du chaperon de roses que la commune de ce village avait obtenue le 8 septembre 1436, pour être accourue la première à l'appel des Brugeois.

Les funèbres images de ces supplices pesèrent comme un linceul sur toute une génération. Tous les visages étaient voilés de deuil, tous les cœurs dominés par la honte et la terreur : le repos qui succédait aux troubles et à la guerre ressemblait bien moins à la riante activité de la paix qu'au silence de la tombe. Les bourgeois semblaient ne retirer aucun fruit de tous leurs sacrifices. La plupart des marchands étrangers qui avaient quitté Bruges ne se hâtaient point d'y revenir; les épidémies n'avaient pas cessé et les nouveaux impôts que l'on avait établis sur toutes les denrées maintenaient la famine : chaque jour on voyait dans les rues des

malheureux succomber à leurs souffrances et à leurs privations et tomber sur le pavé pour ne plus se relever.

D'autres calamités mirent le comble à cette désolation. Des pluies désastreuses qui se succédèrent sans interruption ruinèrent toutes les moissons; elles rendirent les chemins impraticables pendant quelques jours, et lorsque les laboureurs purent sortir de leurs chaumières, le sillon, naguère encore couvert de riches épis, était redevenu stérile pour la main qui l'avait fertilisé.

Pendant quelque temps le duc de Bourgogne parut voir avec joie la grandeur des communes flamandes sapée par la misère, cette plaie du corps qui laisse rarement au cœur même toute son énergie et toute sa fierté. Si les habitants de l'Écluse soulevaient quelque contestation dont le résultat était de suspendre ou de gêner la navigation de la Reye, il se montrait peu disposé à intervenir, et ne se hâtait pas davantage de défendre à Henri de Borssele de piller les côtes de la Flandre, comme si elle n'eût pas cessé d'être une terre ennemie.

Cependant toute l'Europe commerciale assistait avec douleur à l'abaissement d'une cité qui était naguère encore l'une des merveilles de la chrétienté. La neutralité de la Flandre dans les guerres de la France et de l'Angleterre avait pendant longtemps favorisé, au milieu des discordes des royaumes voisins, le développement de la prospérité de Bruges, et sa renommée s'était étendue de plus en plus chez les nations éloignées. L'historien grec Chalcondyle a soin de rappeler que les flottes du Bosphore se mêlaient aux flottes scandinaves dans les bassins de la Reye [1]. « Ou pays des crestiens, dit un « autre auteur grec, le Crétois Emmanuel Piloti, sont nom-

[1] Sunt in regione Gallorum urbes non paucæ regi subjectæ quæ pro-

« mées par fame deux terres principales de grans fais de « marchandises comme oultremontain la ville de Bruges et en « Italie celle de Venise, » et après avoir raconté que les marchands de Bruges viennent chercher en Orient les « lymons » d'Alexandrie, la cire, le safran et le sésame de Satalie, il ajoute que dans les ports de la Tauride, où la Grèce d'Hérodote n'avait osé pénétrer, « draps de laine en très-grande « quantité et d'une très-grande valeur se tirent de la Flandre, « pays fameux et gentil [1]. » L'activité des relations industrielles fondées par la Flandre, soit qu'elle luttât en Europe contre le principe antisocial de la violence et de la guerre, soit qu'elle portât la lumière dans les climats fabuleux de l'Orient, ne cessait, depuis trois siècles, de se révéler par des bienfaits. A l'époque de Gui de Dampierre, un sire de Laval, époux de Béatrix de Gavre, appelle dans son domaine quelques tisserands flamands, et Laval doit à la fabrication de ses toiles, recherchées dans toute la Bretagne, une source durable de richesses. Un siècle plus tard, à l'époque dont nous retraçons l'histoire, un roi d'Écosse, Jacques Ier, ouvre les villes désertes de ses États, épuisées

priis reguntur legibus: duces istius regionis ditissimi et opulentissimi qui regi parent semper in aulam ejus accedentes... Horum de grege est Burgundiæ dux imperitans regioni magnæ necnon urbibus plurimis, inter quas etiam recensetur Brugensium urbs et Sclusorum maritimorum, necnon Gantyna urbs magna et florens opibus. Est autem Brugensium urbs maritima Oceano adjacens a regione Angliæ insulæ sic appellato : ad quam et naves a nostro mari et ab urbibus in Oceanum vergentibus, ab Germania, Hispania, Anglia, Daciaque et a reliquis regionibus appellunt : Flandria isti regioni nomen est. *De Rebus Turcicis.*

[1] Emm. Piloti, *Mémoire adressé au pape Eugène IV*, pp. 352, 370, 372, 374 et 411.

par cent cinquante années de guerres civiles, à des ouvriers venus de Flandre. Peu de temps suffit pour leur rendre leur ancienne splendeur. La production des objets que jusqu'à ce jour on n'avait pu chercher au dehors qu'à grands frais, accroit l'aisance, et l'exemple des prodiges opérés par le travail est si puissant que les Écossais eux-mêmes quittent leurs clans et leurs châteaux pour se presser dans l'atelier des marchands flamands [1]. Les migrations fugitives de la Flandre qui peuplèrent les bords de l'Elbe, les colonies que la croisade déposa aux bords du Tage ou sur les rives de la Propontide et de la mer de Chypre, celles que Philippe le Bel persécuta à Paris et que Frédéric Barberousse protégea en Allemagne, celles qui s'établirent en Angleterre, de Henri I[er] à Édouard III, avaient aussi en d'autres temps enseigné leurs progrès et leurs arts et exercé la même influence. Quel est le pays du monde que l'industrie de nos pères n'ait ainsi fécondé de ses sueurs? La Flandre, avant de s'effacer des annales de l'histoire, devait communiquer un souffle de sa vie à tout ce qui allait survivre à sa grandeur.

Au milieu du quinzième siècle la décadence de la Flandre est déjà apparente. Il est conforme aux desseins du duc de Bourgogne de laisser d'une part s'affaiblir l'industrie nationale

[1] Cum, toties spoliatis atque incensis urbibus juventute ad studia armorum conversa, cæteræ artes negligerentur, opifices omnis generis e Flandria præmiis et immunitatibus (rex) excivit urbesque prope vacuas hoc genere hominum replevit, neque speciem tantum et frequentiam antiquam oppidis ita restituit, sed magnam otiosorum turbam ab inertia ad laborem traduxit, effecitque ne quod parvo sumtu domi confici posset, magno prætio foris pararetur. Cum omnes regni partes labefactas ita commodis remediis confirmaret, incurrit tamen... BUCHANAN, *Rerum Scoticar. lib. dec.*, p. 361.

qui décline dans toutes les villes, de concentrer d'autre part les richesses du commerce extérieur dans les dix-sept comptoirs de Bruges. Tous ses efforts tendront désormais à détruire les corps de métiers si tumultueux et si redoutables, et à élever sur les ruines de leurs vastes associations de paisibles compagnies d'Italiens et d'Espagnols, successeurs des Cortebrague et des Rapondi, toujours empressés à aider les princes de leurs prêts usuraires. La politique bourguignonne ne cherche pas uniquement à renverser les franchises communales qui seules peuvent conserver à la Flandre son unité et son caractère national, pour y substituer, en vertu de la victoire de Roosebeke, une autorité absolue dont l'ambition des rois voisins se disputera plus tard les débris : il faut que le commerce, les métiers et les arts qui, au moyen âge eurent la Flandre pour première patrie, y soient soumis aux mêmes droits de conquête, et l'on verra au moment où les marchands étrangers s'éloigneront de ses rivages abandonnés sans protection à la chute d'une dynastie également étrangère, la Flandre ne retrouver en elle-même ni l'industrie qui dans l'ordre matériel donne chaque jour aux peuples le pain du travail, ni les institutions qui dans l'ordre moral les font vivre plusieurs siècles.

En 1438 comme en 1385, les marchands étrangers qui résidaient à Bruges intervinrent pour ramener la concorde et la paix; ils déclaraient qu'ils quitteraient la Flandre s'ils n'y trouvaient pas des garanties de sécurité, et demandaient en même temps le rétablissement des relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre. Le duc Philippe fit droit, aussi bien que son aïeul, à ces menaces et à ces plaintes: seulement, pour que son honneur ne souffrît point

des négociations avec les Anglais, la duchesse Isabelle, qui était par sa mère nièce de Henri IV, interposa sa médiation pour les préparer. Le roi d'Angleterre ne s'y montra point opposé, et le 23 novembre 1438 il nomma des ambassadeurs pour traiter de cette paix commerciale. Les conférences eurent lieu entre Calais et Gravelines ; elles durèrent longtemps. La duchesse de Bourgogne s'y rendit elle-même avec des députés de la Flandre et du Brabant. Enfin, dans les premiers jours d'octobre 1439, après de longues discussions, on convint d'une trêve. Elle proclama la liberté de la pêche à partir du 5 octobre ; celle des échanges commerciaux, à partir du 1er novembre. Cette trêve devait durer trois ans ; le 24 décembre de l'année suivante, elle fut de nouveau prorogée pour cinq ans [1].

D'autres négociations dont l'ambition personnelle du duc se réservait tous les avantages, s'étaient mêlées à celles de la trêve : il s'agissait de la délivrance du duc d'Orléans, depuis vingt-quatre ans prisonnier des Anglais. Le malheureux prince avait cherché à se consoler de ses ennuis en composant des ballades, des caroles et des chansons : sa muse, trop portée peut-être à oublier, à flatter et à ne voir dans la vie que des illusions et des rêves (c'est le défaut de toutes les muses), avait jeté un voile de fleurs poétiques sur un passé plein de sang pour s'adresser en suppliante à la générosité de l'héritier de Jean sans Peur. Le duc Philippe aimait les lettres : il avait été toujours *le bon duc de Bourgogne* pour les chroniqueurs, qui devaient par mille récits former un faisceau de témoignages adulateurs qui trompât la postérité. Il ne favorisait pas

[1] RYMER, v, 1, pp. 56, 65, 86 et 91.

moins les poëtes, séduits par ses bienfaits, parmi lesquels on peut citer son panetier Jean Regnier, Pierre Michaut, l'auteur du *Doctrinal de la cour,* Martin Franc, qui lui dédia les poëmes du *Champion des dames* et de *l'Estrif de fortune et de vertu,* et cent autres fameux dans l'art des fictions allégoriques du quinzième siècle. L'un d'eux, sans doute, composa les vers qu'en échange d'autres vers écrits à Londres il adressa à Charles d'Orléans. Le prince prisonnier lui disait dans sa réponse :

De la balade que m'avez
Envoyée, comme savez
Touchant paix et ma délivrance
Je vous mercie chièrement,
Et sans plus despendre langaige
A courts mots, plaise vous penser
Que vous laisse mon cueur gaige
Pour toujours, sans jamais faulser,
Et vostre party loyaument
Tiendray, sans faire changement :
Tout Bourgongnon suy vrayement
De cueur, de corps et de puissance.

Philippe, alarmé du développement rapide de la royauté de Charles VII, songeait à réunir, pour les lui opposer, les anciennes factions des Bourguignons et des Armagnacs. En remerciant le duc d'Orléans de sa ballade, il ajoutait :

Ne mettez point en oubliance
L'estat et le gouvernement
De la noble maison de France,
Qui se maintient piteusement ;
Vous saurez tout, quoy et comment ;
Je n'en dy plus pour le meilleur,
Mais on en dit tant et expose
Que c'est à oïr grant orreur.

Les chroniqueurs racontent que Philippe avait fait promettre à l'illustre poëte que s'il lui devait le terme de sa longue captivité, il deviendrait son allié le plus fidèle et épouserait une princesse de sa maison. Toutes ces intrigues se retrouvent dans ces deux vers du captif d'Azincourt :

> Peu de nombre fault que manye
> Noz faiz secrez por bien céler.

Les Anglais, toujours impatients d'affaiblir la France par de nouvelles divisions, n'ignorèrent point, sans doute, ces engagements secrets, et l'on ne doit point s'étonner de ce que la duchesse de Bourgogne obtint bientôt une promesse formelle du cardinal de Winchester, oncle du roi d'Angleterre.

Il ne restait plus qu'à trouver l'argent nécessaire pour payer la rançon.

> Il ne me fauct plus riens qu'argent
> Pour avancer tost mon passaige,
> Et pour en avoir prestement
> Mettroye corps et ame en gaige :
> Qui m'ostera de ce tourment
> Il m'achetera plainement...
> Tout sien serai sans changement.

Philippe recourut à la générosité des bonnes villes de Flandre en leur laissant entrevoir la préoccupation d'un grand intérêt politique [1], et elles consentirent, à sa prière, à offrir l'obole de Bélisaire à ce prince que les conseillers du duc de Bourgogne avaient autrefois accusé de vouloir livrer la Flandre à la torche des incendiaires.

[1] Voyez notamment le *Compte du Franc de* 1439, f° xx.

Charles VII fut aussi instruit des négociations dirigées contre lui, et avant qu'elles fussent terminées, sa résolution de donner de nouveaux capitaines aux compagnies d'hommes d'armes fit éclater le complot avorté qu'on nomma la Praguerie. Le duc de Bourbon y entraîna si imprudemment le duc d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois et le dauphin lui-même que Philippe fut obligé de désavouer cette folle tentative d'un prince allié à sa maison.

Cependant le duc d'Orléans avait quitté Londres vers les premiers jours de novembre 1440. La duchesse de Bourgogne l'attendait à Gravelines; le duc Philippe s'y rendit également et lui fit grand accueil. De Gravelines, ils allèrent ensemble à Saint-Omer où ils logèrent à l'abbaye de Saint-Bertin. Deux jours après leur arrivée, le duc d'Orléans jura solennellement, en présence d'une nombreuse assemblée, d'observer le traité d'Arras. Le comte de Dunois prêta le même serment, quoiqu'au souvenir de ces conditions humiliantes pour la France il semblât d'abord hésiter. Aussitôt après l'archevêque de Narbonne fiança le duc d'Orléans à mademoiselle de Clèves: mais la célébration du mariage fut remise au samedi avant la Saint-André. Le duc Philippe voulait que la cérémonie eût lieu avec pompe. Il conduisit lui-même sa nièce à l'autel. Le duc d'Orléans accompagnait la duchesse Isabelle; à leur suite marchaient les comtes d'Eu, de Nevers, d'Étampes, de Saint-Pol, de Dunois et d'autres puissants seigneurs. Plusieurs nobles anglais s'étaient joints à leur cortége, et de toutes parts on voyait briller de riches blasons sur le manteau des chevaliers, des écuyers et des damoiseaux, tandis que le son des trompettes faisait retentir les hautes nefs de l'antique abbaye des rois mérowigs.

Lorsque la cérémonie fut terminée, on passa dans la salle du banquet. Le reste du jour fut occupé par des joutes. Les deux princes rivalisèrent de générosité, et, selon la coutume, les hérauts d'armes qui en avaient reçu des témoignages les proclamaient à haute voix en criant : « Largesse ! largesse ! »

Le mardi suivant, le duc tint la dixième fête de la Toison d'or. Le duc d'Orléans fut invité à se rendre au sein du chapitre qui délibérait sur le choix des nouveaux chevaliers. « Monseigneur le duc d'Orléans, lui dit Hugues de Lannoy, « voyez ici en votre présence mon très-redouté seigneur le « duc de Bourgogne et messeigneurs ses frères de l'ordre « de la Toison d'or, qui ont avisé que, pour la très-haute « renommée, vaillance et preud'hommie qui est en votre « très-noble personne, ils vous présentent un collier de ladite « ordre, en vous priant très-humblement qu'il vous plaise à « recevoir et porter, afin que le très-fraternel amour qui est « entre vous et mon très-redouté seigneur se puisse mieux « entretenir et persévérer [1]. »

Aussitôt que le duc d'Orléans eut été admis selon les rites usités, il prit part aux délibérations du chapitre, et afin que rien ne manquât à l'alliance politique qui se cachait sous les apparences de la fraternité chevaleresque, les nouveaux chevaliers que l'on élut furent les ducs de Bretagne et d'Alençon, ces autres chefs de la conjuration une fois étouffée, mais prête à renaître, qui menaçait la royauté française.

Pendant ces fêtes, les députés de Bruges vinrent presser le duc de calmer son ressentiment et de se rendre dans leur

[1] MONSTRELET, II, 252.

ville. Le duc d'Orléans appuya leurs prières. Philippe, qui dans ces circonstances importantes désirait plus que jamais la paix de la Flandre, résolut de se montrer clément et leur promit d'accéder à leurs désirs; en effet, il partit peu de jours après pour Damme avec le duc d'Orléans et toute sa cour.

Le 11 décembre, les magistrats, les doyens des métiers et les plus notables bourgeois s'avancèrent hors la porte de Sainte-Croix jusqu'aux limites du Franc. Aussitôt que le duc parut, ils s'agenouillèrent sans ceinture, sans chaussure et sans chaperon et crièrent merci les mains jointes. Le duc garda un moment le silence : cependant la duchesse d'Orléans l'ayant supplié d'oublier toutes leurs anciennes offenses, il leur permit doucement de se lever; mais on remarqua qu'il accepta les clefs de la ville et les remit au sire de Commines. Philippe se souvenait-il du 22 mai 1437? Il déclara néanmoins qu'il pardonnait aux Brugeois tout ce dont ils s'étaient jamais rendus coupables vis-à-vis de lui et qu'il se reposait en leur fidélité : un peu plus loin, les abbés de Ter Doest, d'Eeckhout et de Zoetendale l'attendaient en chantant le *Te Deum laudamus*. Quatre-vingts trompettes d'argent retentirent lorsqu'il passa sous la porte de Sainte-Croix. Ce fut là que le bailli Jean de Baenst lui présenta les nobles de la ville : fidèle au système qu'il se proposait de suivre désormais, il aima mieux se placer au milieu des marchands étrangers qui étalaient de magnifiques costumes de satin, de damas et d'écarlate. Ici l'aigle impériale annonçait les cent trente-six marchands de la hanse allemande; plus loin paraissaient les riches marchands de Milan, de Venise, de Florence, de Gênes ou de Lucques, ou bien ceux du Portugal, de la Catalogne,

de l'Aragon, dont un More soutenait l'éclatant écusson.

Toutes les maisons étaient tendues de somptueuses tapisseries et d'étoffes précieuses. A chaque pas on rencontrait des arcs de triomphe et des ornements où des personnages muets figuraient quelque allégorie. A la porte de Sainte-Croix on voyait une forêt, et saint Jean-Baptiste qui portait ces mots écrits sur sa poitrine : *Ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini.* « Je suis la voix qui retentit dans le désert ; préparez la voie du Seigneur ! » ce qui était une allusion à l'entrée du duc Philippe. Plus loin la représentation des misères de Job reproduisait les calamités qui avaient affligé les Brugeois; plus loin encore se trouvaient les quatre prophètes. Le premier disait : « Ton peuple se réjouira en toi ! » le second : « Le prince de Dieu est au milieu de nous; » le troisième : « Venons et retournons vers notre Seigneur; » le quatrième ajoutait : « Il faut faire tout ce que le Seigneur nous a dit. » Le dévouement des Brugeois n'était pas moins grand que leur disposition à l'obéissance, s'il faut en juger par le sacrifice d'Abraham qu'on avait choisi pour le figurer. L'histoire d'Esther et d'Assuérus retraçait la médiation de la duchesse en faveur des Brugeois. Cent autres emblèmes exprimaient les mêmes sentiments.

Sur la place du Bourg, une statue, depuis imitée à Bruxelles, versait de l'hypocras. Au marché, une fontaine construite par les marchands allemands attirait tous les regards : on y voyait trois tritons et trois sirènes nager dans un bassin surmonté de deux femmes qui faisaient jaillir des flots de lait de leurs mamelles; plus loin, un personnage burlesque, prodigue de vin du Rhin, rappelait la statue de la place du Bourg : sensuelles et grossières images faites pour réjouir un prince

nourri des vers du Pastoralet et lui-même entouré à sa cour des vices les plus infâmes [1].

Vers le soir on alluma des feux sur toutes les tours de la ville, et le duc, à cheval, portant la duchesse d'Orléans en croupe, parcourut les rues à la lueur des torches. Toutes les cloches étaient en branle; on n'entendait que des joueurs de luth ou de harpe, et de joyeuses chansons entonnées par les ménestrels. La cité, qui dans ses allusions sacriléges appelait le duc de Bourgogne tantôt le Dieu sauveur de l'Évangile, tantôt le Dieu d'Abraham à qui elle offrait tout son peuple en sacrifice, pouvait-elle oublier qu'il y avait des traces de sang sous les fleurs dont ses places publiques étaient émaillées?

[1] Jean d'Uutkerke, 1439; Goswin Dewilde, 1446. — Les titres littéraires de Gilbert de Lannoy à la reconnaissance des géographes et des historiens permettent-ils de rappeler l'étrange remords qui poursuivait sa conscience au déclin de sa vie, *quasi ad vitæ vesperem*? Voyez RYMER, v, 1, p. 119. — Hugues de Lannoy avait voyagé comme son frère; s'il n'écrivit pas le récit de ses aventures, il laissa du moins une mémoire sans tache, et je ne crois pas que l'on ait gravé sur aucune tombe de chevalier, au moyen âge, une épitaphe plus belle que la sienne : « Premièrement en l'aage de vingt ans receut l'ordre de chevalier au très sainct lieu de Jérusalem; dont au retour s'en alla en Prusse, frontière contre les Turqs; ralla avec le duc Witocq encontre les Tartares, fit cognoistre et relever son nom en plusieurs haults et valeureux faits par tout, plus que homme de sa nation. En son retour en France, trouva guerres et divisions entre les princes; fust capitaine de Poitiers, grand maistre des arbalestriers de France, gouverneur de Hollande, de Zeelande et de Frise; à maintes ambassades souvent a esté député. Par plusieurs fois visita Rome. En ses LX ans, pour rendre cette haulte aage non serf fors à Dieu a renoncé aux pensions des princes, et trespassa en cestuy noble collége de Saint-Pierre, plain de jours, de septante-deux ans, le plus vieil chevalier de la Toison d'or, le premier jour de may M CCCC LVI. » BUZELIN, *Gallo-Flandria*, p. 485.

N'y avait-il pas aussi une voix secrète qui rappelait, au milieu du palais de Bruges, au duc d'Orléans que sous ces mêmes lambris Jean sans Peur avait résolu l'attentat de la Vieille rue du Temple ?

La nuit était arrivée depuis longtemps avant que ces fêtes, prolongées à la clarté des flambeaux, touchassent à leur terme. Le lendemain dès l'aube du jour retentit le cri des hérauts d'armes qui préparaient l'arène des joutes. Philippe remit lui-même la lance à Adolphe de Clèves et applaudit fort à son courage. On remarqua aussi l'adresse du sire de Wavrin. Le jour suivant, après le tournoi où Perceval d'Halewyn et un chevalier des Ardennes méritèrent le prix, les magistrats offrirent au duc un pompeux banquet à l'hôtel des échevins.

Peu de jours après, le comte et la comtesse de Charolais arrivèrent de Bruxelles, et leur venue fut l'occasion de nouveaux tournois et d'autres fêtes non moins splendides.

Le 17 décembre, les deux ducs quittèrent Bruges. Le duc d'Orléans prit à Gand congé de Philippe et se dirigea vers Tournay. L'espoir de s'associer aux succès qui lui semblaient réservés avait engagé un grand nombre de personnes à lui offrir leurs services, et bientôt il eut des pages, des archers et trois cents chevaux à sa suite. Ce fut ainsi qu'il traversa Cambray, Saint-Quentin, Noyon, Senlis, accueilli avec autant de respect que s'il eût été le dauphin, et cherchant à peine à justifier cet armement par la crainte d'être exposé aux attaques de quelques barons qui n'avaient jamais adhéré à la paix d'Arras ; il ne tarda pas à se rendre dans ses terres sans être allé saluer le roi. Charles VII lui avait vainement ordonné de congédier ses gens. Il était aisé de prévoir l'explosion prochaine d'une nouvelle Praguerie. « Le roi fut averti,

« dit Monstrelet, de toutes les manières qu'icelui duc avoit « tenues depuis qu'il estoit retourné du pays d'Angleterre, « et des alliances et sermens faits avec le dessus dit duc « de Bourgogne et aussi de son ordre qu'il avoit prise; et « mêmement que déjà estoit accompagné et avoit de son hôtel « grand nombre de gens des pays dudit duc de Bourgogne « qui avoient autrefois mené guerre au roi de France et à « ses pays. Et lui fut dit en outre que ces alliances se fai- « soient contre lui et qu'avecque iceux deux ducs estoient « alliés plusieurs grands seigneurs comme les ducs de Bre- « tagne, d'Alençon et autres, lesquels avoient jà proposé de « lui bailler nouvel gouvernement, et que dorénavant son « royaume seroit gouverné par eux et autres tels qu'ils y « vouldroient commettre, et auroit tant seulement honnête- « ment son état sans pouvoir faire aucune chose qu'il ne fust « par le consentement et congé desdits seigneurs[1]. »

Au mois d'avril 1441, la duchesse de Bourgogne s'étant rendue près de Charles VII, à Laon, pour se plaindre de l'inexécution de quelques articles de la paix d'Arras, la mésintelligence du roi et du duc parut plus évidente que jamais. On l'accueillit avec courtoisie, mais toutes ses réclamations furent écartées. Le duc, mécontent, songea dès ce moment à rassembler ses hommes d'armes. Ses forteresses reçurent des approvisionnements et le duc d'Orléans arriva à Hesdin vers les fêtes de la Toussaint (1441) pour avoir une nouvelle entrevue avec lui. Il y fut résolu qu'on convoquerait à Nevers une assemblée générale des princes qui adresserait ses remontrances au roi. Là se trouvèrent les ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Bour-

[1] MONSTRELET, II, 252.

bon et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, d'Étampes, de Dunois et de Vendôme. Charles VII y envoya le chancelier de France, et ce fut entre ses mains qu'ils remirent l'exposé de leurs plaintes. Chaque prince alléguait quelque dommage personnel : ils se réunissaient tous pour rappeler la misère du peuple et la nécessité d'y pourvoir, mais la demande la plus importante était celle où ils remontraient « qu'aux grandes « affaires du royaume, le roi devroit appeler les princes de « son sang plus que nuls autres et qu'ainsi se doit faire raison- « nablement, vu leur grand intérêt, et ainsi est accoutumé de « faire par les très-chrétiens rois de France, ses progéni- « teurs. » Ils croyaient donc devoir prier le roi « qu'il lui plust « entretenir lesdits seigneurs en leurs prérogatives et auto- « rités, lesquelles ils ont tant à cause des parties qu'à cause « des autres seigneuries qu'ils ont au royaume. »

Le roi leur répondit que jamais il n'avait songé à enfreindre leurs droits et leurs prérogatives, ni à leur nuire en quelque chose. « Ainsi lui fassent les seigneurs, ajoutait-il, et fassent « faire à leurs sujets, en leurs terres et seigneuries ainsi « qu'ils sont tenus de faire. » Sur tous les autres points il justifiait ce qui avait été fait ou promettait que justice serait rendue. « Toutefois le roi n'estoit pas bien content ni joyeux « des assemblées que les dessusdits seigneurs faisoient en son « absence ; car de jour en jour y avoit des plus grands de son « hôtel et de ceux de son privé conseil qui lui disoient et « rapportoient que les dites assemblées n'estoient point pour « son bien, et qu'iceux seigneurs s'efforçoient d'attraire de « leur part les nobles hommes de son royaume avecque les « gens d'église et le commun peuple pour faire tous ensemble « nouvelles ordonnances et bailler gouvernement en iceluy

« royaume de par les trois états : ce qui seroit et pourroit « être à son grand préjudice; parce que si ainsi estoit « comme ils disoient, il n'aroit nulle autorité, sinon par les « mains de ceux qui avoient le dit gouvernement. A quoi le « roi dessus dit répondit qu'il ne pourroit nullement croire « qu'iceux dessus dits seigneurs voulsissent ce faire contre « lui, ni sa majesté royale, et par espécial que le duc de Bour- « gogne se voulsît entremettre ni consentir d'aucune chose « être faite à son préjudice, considéré la paix et réunion que « naguères ils avoient faite l'un contre l'autre; et disoit outre « que si pouvoit être certainement averti qu'ils voulsissent « traiter ou faire aucune chose contre lui, ni sa dite majesté, « il laisseroit toutes autres besognes pour leur courre sus [1]. » La sagesse et la prudence du roi de France détachèrent du parti des princes tous ceux sur lesquels ils comptaient le plus. Le duc d'Orléans s'arrêta devant le déshonneur d'une rébellion déclarée, et le duc de Bourgogne, voyant que l'autorité de Charles VII était de nouveau affermie, quitta Nevers pour retourner dans ses États.

Un repos profond régnait en Flandre. « Souvenez-vous de Bruges! » avait dit l'année précédente le duc Philippe aux habitants d'Ypres qui s'agitaient. L'exemple de cette illustre cité qui avait acheté, au prix de tant d'humiliations, le retour de sa prospérité, était resté comme une leçon menaçante dans la mémoire de tout le pays. Cette paix se prolongea pendant dix ans.

A cet intervalle de luttes et de guerres, dont l'histoire de la Flandre ne nous a malheureusement offert depuis longtemps

[1] Monstrelet, II, 264.

que de rares exemples, appartiennent les brillants récits des fêtes de la cour du duc, et des réjouissances du peuple, les unes presque égales aux autres par leur pompe et leur éclat.

Depuis les premières années du quatorzième siècle, deux joutes annuelles se célébraient à Bruges et à Lille. Le premier dimanche du carême, les plus notables bourgeois de la première de ces deux villes se rendaient à Lille pour prendre part aux fêtes de l'Épinette. Le second dimanche après Pâques, les habitants de Lille les suivaient à Bruges pour assister aux joutes de la confrérie de l'Ours blanc. C'était sur la place du marché que les combattants, après s'être solennellement réunis à l'abbaye d'Eeckhout, venaient rivaliser de force ou d'adresse. Trois prix étaient donnés : une lance, un cor de chasse, un ours ciselé en argent. Celui qui obtenait le premier devenait le chef de la confrérie, sous le nom de forestier. La foule se pressait à ces joutes, et d'illustres chevaliers ne dédaignaient pas d'y descendre dans l'arène.

Philippe aimait beaucoup les tournois et il y en eut un grand nombre sous son règne. Aucun ne fut plus célèbre que celui qui eut lieu à Gand, au mois de décembre 1445. Le duc avait tenu dans l'église de Saint-Jean le septième chapitre de la Toison d'or, où le duc d'Orléans s'était rendu, quand on apprit que l'un des plus illustres jouteurs de l'Europe, Jean de Bonifazio, chevalier aragonnais, était arrivé à Gand pour y chercher des aventures. Il portait à la jambe gauche un petit cercle de fer, soutenu par une chaîne d'or. Sous l'écusson de ses armes on lisait : « Qui a belle dame, la garde bien. » Les chevaliers de la cour du duc remarquèrent aussitôt ces signes d'un amour mystérieux qui recherchait la gloire des armes et tous réclamèrent l'honneur de le défier.

Celui que le duc choisit entre eux, et à qui il se proposa
-même comme juge du tournoi, était un jeune écuyer de
ingt-quatre ans, Jacques de Lalaing. Son père appartenait
à l'une des plus illustres maisons du Hainaut; sa mère était
fille du sire de Créquy. Le célèbre chroniqueur qui écrivit sa
vie retrace longuement les soins dont on entoura les premières
années du jeune banneret qui mérita plus tard d'être surnommé
« le bon chevalier. » Jusqu'à l'âge de sept ans on le laissa aux
mains des femmes, mais lorsque « le père, qui estoit sage et
« prudent, regarda qu'il estoit en bon âge pour l'endoctriner
« et faire apprendre, l'enfant fut baillé à un clerc pour l'en-
« seigner, lequel, en assez bref terme, le rendit expert et
« habile de bien sçavoir parler, entendre et écrire en latin
« et en françois : de sçavoir deviser de chasses et de voleries,
« nul ne l'en passoit; de jeux d'échecs, de tables et de tous
« autres ébattements que noble homme devoit savoir, il estoit
« instruit et appris plus que nul homme de son âge; car,
« à la vérité dire, Dieu et nature à le former n'avoient rien
« oublié [1]. »

Le jeune duc de Clèves fut tellement charmé des vertus
de Jacques de Lalaing et des grâces naïves qui voilaient
encore le feu de son courage, qu'il demanda à son père de
pouvoir l'emmener avec lui à la cour de son oncle, le duc
Philippe. Quand le jour du départ du jeune écuyer fut arrivé,
« messire Guillaume de Lalaing lui bailla quatre bons ronçins,
« un gentilhomme pour le servir et un clerc bien lettré pour
« toujours lui montrer et apprendre, afin qu'il n'oubliât son
« latin, et un varlet pour lui panser ses chevaux. — Jacques.

[1] Chastelain, *Chron. de J. de Lalaing.*

« lui avait dit le vieux seigneur de Lalaing, vous estes mon « aîné fils et le plus apparent hoir de ma maison; et pour ce « que de tout mon cœur je la désire augmenter et accroître, « comme anciennement nos prédécesseurs ont mis grand'peine « de l'élever afin de lui bailler nom immortel, je vous jure « sur celui qui me fit et forma que j'aimerois plus cher votre « mort que par vous il y eût faute et qu'elle en fût en rien « amoindrie. Peu de nobles hommes, ajouta Guillaume de « Lalaing, sont parvenus à la haute vertu de prouesse et à « bonne renommée s'ils n'ont dame ou damoiselle de qui ils « soient amoureux. » Il crut donc devoir tracer à son fils les règles du véritable amour, qui ne sont autres que l'accomplissement de tous les devoirs, et qu'il résumait dans cette belle parole : « Et sachez, mon fils, que de tant que êtes plus « noble qu'un autre, de tant devez être plus noble de vertus. » A la cour du duc tout le monde aimait Jacques de Lalaing. Philippe estimait son courage. Les chevaliers vantaient son adresse à manier les armes; les dames admiraient sa beauté, et « assez y en avoit d'elles qui eussent bien voulu que leurs « maris ou amis eussent été semblables à lui. »

Le 15 décembre était le jour fixé pour le tournoi. Jacques de Lalaing entra la veille à Gand, accompagné du comte de Saint-Pol, du sire de Fiennes, et d'un si grand nombre d'autres seigneurs qu'ils formaient une suite de cinq cents chevaux. Lorsqu'il se rendit au tournoi, toutes les fenêtres étaient garnies de dames, demoiselles, bourgeoises et jeunes filles qui faisaient toutes des vœux pour son triomphe. La lice était préparée sur le marché de la Poissonnerie, près de l'ancien château des comtes de Flandre, habité par le duc. Devant la halle des fripiers on avait élevé un vaste échafaud, orné avec

une rare magnificence, où il s'assit avec le duc d'Orléans, le comte de Charolais et toute sa cour. Le sire de Bonifazio avait fait tendre son pavillon de soie verte et blanche du côté de l'Escaut. Jacques de Lalaing arriva du côté de l'église de Saint-Bavon. Le premier jour était consacré aux armes à cheval : elles durèrent jusqu'à la nuit, « et à la vérité tous ceux « qui les virent disoient que jamais n'avoient vu de plus belles « et dures atteintes. »

Le lendemain, jour du combat à pied, Jacques de Lalaing s'arrêta devant le duc et le supplia humblement de lui accorder l'ordre de chevalerie. Le duc Philippe descendit dans l'arène. Jacques de Lalaing s'agenouilla devant lui, tira son épée, la baisa et la lui remit. Le duc lui donna aussitôt l'accolade en lui disant : « Bon chevalier puissiez-vous être au nom de Dieu, de « Notre-Dame et de monseigneur Saint-George ! »

Jean de Bonifazio quitta bientôt son pavillon, vêtu de sa cotte d'armes et couvert de son bassinet dont la visière était fermée. Sa main gauche soutenait, au-dessus de sa longue dague, une hache et un bouclier d'acier ; sa main droite agitait un dard léger, selon l'usage d'Espagne. Jacques de Lalaing portait à sa ceinture l'épée avec laquelle il venait d'être armé chevalier ; de la même main à laquelle était attaché son bouclier, il soutenait également une longue hache terminée en pointe aux deux extrémités ; il tenait de l'autre une de ces lourdes épées connues sous le nom d'estoc ; mais il avait fait ôter son bassinet et marchait le front découvert.

La lutte s'engagea. Les deux chevaliers lancèrent leurs dards et, se débarrassant aussitôt de leurs boucliers désormais inutiles, se les jetèrent l'un vers l'autre en s'armant de leurs haches. Bonifazio cherchait à frapper son adversaire au visage.

Jacques de Lalaing profitait de l'avantage de sa haute taille pour rabattre, du bâton de sa hache, les coups qui lui étaient portés; deux fois la hache de l'Aragonnais s'échappa de sa main, deux fois celle du sire de Lalaing tenta sans succès de briser sa visière. Bonifazio avait remarqué le sang-froid du jeune chevalier; on le vit tout à coup laisser tomber sa hache et saisir de la main gauche celle du sire de Lalaing : au même moment il tira son épée et voulut l'en frapper, mais déjà celui-ci avait dégagé sa hache et profitait de l'avantage de ses armes pour presser Bonifazio, dont les forces s'épuisaient. Le duc de Bourgogne, sur les instances du duc d'Orléans, jeta alors sa baguette pour faire cesser le combat, et les deux chevaliers se retirèrent ensemble, se donnant des témoignages de mutuelle amitié et comblés de louanges par tous les spectateurs.

Le duc avait pensé que l'occasion était favorable pour montrer toute sa puissance aux habitants de Gand. Il venait de faire la conquête du Luxembourg et récemment encore, après avoir rudement châtié l'insolence du sire de Lamarck, il avait apaisé les troubles de la Zélande. A côté de la ville de Bruges, obéissante et soumise, il voyait avec jalousie cette cité de Gand qui, la première, l'avait abandonné au siége de Calais, et qui, plus tard, n'avait consenti à trahir la cause de la Flandre qu'en le forçant à s'humilier devant elle : « La ville de Gand, « dit Olivier de la Marche, florissoit en abondances de biens, « de richesse et de peuple, et l'on ne parloit en Flandre que « du pouvoir de messieurs de Gand [1]. »

En 1440, le duc avait enlevé à Gand le grand conseil de Flandre pour le fixer à Courtray; mais les violents murmures

[1] OLIVIER DE LA MARCHE, I, 14.

es Gantois, qu'il devait encore ménager à cette époque, avaient réduit à l'y rétablir; plus puissant en 1445, il l'avait transféré à Ypres, et de là à Termonde.

Cependant la pénurie du trésor, épuisé chaque jour par de nouvelles dépenses, obligea deux ans plus tard le duc à se rapprocher des Gantois. Il avait formé le projet d'introduire dans toute la Flandre la gabelle du sel, qui n'existait en France que depuis le règne calamiteux de Philippe de Valois. Bruges, désarmée par les malheurs de ses dissensions civiles, l'avait silencieusement acceptée en 1439 [1]; les Yprois semblaient disposés à la subir. Il ne restait plus qu'à décider les bourgeois de Gand à imiter leur exemple. Le duc convoqua l'assemblée de la *collace* et s'y rendit lui-même, espérant que par de douces paroles il obtiendrait tout ce qu'il désirait des bourgeois :

« Mes bons et fidèles amis, leur dit-il, vous savez tous « que dès mon enfance j'ai été nourri et élevé au milieu de « vous [2]; c'est pourquoi je vous ai toujours aimés plus que « les habitants de toutes mes autres villes, et je vous l'ai « souvent témoigné en m'empressant de vous accorder toutes « les demandes que vous m'avez faites : je crois donc pouvoi « espérer que vous aussi vous ne m'abandonnerez poi

[1] Les Brugeois secondèrent toutefois les Gantois dans le princip leur résistance, si l'on peut croire Matthieu de Coucy : « Par l'inductio « ceulx de Gand, ils avoient promis et juré de vivre et mourir ave « et dans leurs intérêts, pource qu'ils disoient que c'estoit pour év « gabelle du sel. » M. de Coucy, 59.

[2] Ghy weet al dat ic van jonex ende kints in dese myne goe ghevoedt ende upghehauden ben gheweest. Comparez Chaste f° cccviii.

« aujourd'hui que j'ai besoin de votre appui. Vous n'ignorez « point sans doute dans quelle situation se trouvait le trésor « de mon père à l'époque de sa mort ; la plupart de ses « domaines avaient été vendus ; ses joyaux avaient été mis « en gage, et toutefois le soin d'une vengeance légitime « m'ordonnait d'entreprendre une longue et sanglante guerre, « pendant laquelle la défense de mes forteresses et de mes « villes et la solde de mes armées ont été la source de dé- « penses si considérables qu'il est impossible de se les figurer. « Vous savez aussi qu'au moment même où les combats se « poursuivaient le plus vivement en France, j'ai dû, pour « assurer la protection de mon pays de Flandre, prendre les « armes contre les Anglais en Hainaut, en Zélande et en « Frise, ce qui me coûta plus de dix mille saluts d'or que j'eus « grand'peine à trouver. N'ai-je pas dû également défendre « contre les habitants de Liége mon comté de Namur qui est « sorti du sein de la Flandre [1] ? Ne faut-il pas ajouter à tous « ses frais ceux que je m'impose chaque jour pour le soutien « des chrétiens de Jérusalem et l'entretien du Saint Sépulcre ? « Il est vrai toutefois que, cédant aux exhortations du pape « et du concile, j'ai consenti à mettre un terme aux calamités « que multiplie la guerre, pour oublier la mort de mon père « et me réconcilier avec le roi, et dès que ce traité fut con- « clu, je considérai que bien que j'eusse réussi à conserver « à mes sujets, pendant la guerre, les biens de l'industrie et « de la paix, ils avaient subi de grandes charges en taxes et « en dons volontaires, et qu'il était urgent de rétablir l'ordre

[1] Myn voorschreven lant van Namen dat commen es huuten boeseme van Vlaendren.

« et la justice dans l'administration; mais les choses se sont « passées comme si la guerre n'avait point cessé; toutes mes « frontières ont continué à être menacées, et je me suis trouvé « de plus obligé de faire valoir mes droits sur le pays de « Luxembourg, si utile à la défense de mes autres pays, « notamment à celle du Brabant et de la Flandre.

« C'est ainsi que de jour en jour toutes mes dépenses se « sont accrues; toutes mes ressources sont épuisées, et ce « qui est plus triste, c'est que les bonnes villes et les com-« munes de la Flandre et surtout mon pauvre peuple du plat « pays sont au bout de leurs sacrifices : je vois avec douleur « beaucoup de mes sujets réduits à ne pouvoir payer les « taxes et à s'émigrer dans d'autres pays, et néanmoins les « recettes sont si difficiles et si rares que j'en recueille peu « d'avantage; et je ne trouve pas plus de secours dans les « terres qui me sont advenues par héritage, car toutes sont « également appauvries.

« Il faut donc à la fois chercher à soulager le pauvre peu-« ple et pourvoir à ce que personne ne puisse venir insulter « mon bon pays de Flandre, pour lequel je suis prêt à « exposer et aventurer ma propre personne, quoique pour y « parvenir des secours importants soient devenus indispen-« sables. »

Le duc Philippe ajouta qu'un impôt sur le sel lui paraissait le meilleur moyen d'atteindre le but qu'on se devait proposer, et demanda instamment qu'un droit de trois sous fût établi sur chaque mesure de sel pendant douze années [1]. Il s'enga-

[1] La chronique publiée par Godefroy (*Histoire de Charles VII*) évalue cette taxe à vingt-quatre gros par setier.

geait, moyennant cette taxe, à supprimer toutes les subventions qui lui avaient été accordées et à jurer et à faire jurer par son fils qu'il n'en serait plus réclamé tant que durerait la gabelle sur le sel. « Sachez, dit-il en terminant, que lors « même que vous y consentiriez, il suffirait que d'autres « pays fussent d'un avis différent pour que je m'empressasse « d'y renoncer, car je ne veux point que les communes de « Flandre supportent plus de charges qu'aucun autre de mes « pays [1]. »

La réponse des bourgeois fut un simple et laconique refus; Philippe, irrité, sortit de cette ville de Gand qu'il avait autrefois comblée de ses bienfaits pour l'opposer à la cité rivale de Bruges, et pendant longtemps il n'y reparut plus. Il croyait que son absence serait une leçon pour la commune mécontente, et que son autorité, vue de loin à travers l'horizon d'une forêt de lances, paraîtrait plus redoutable et plus menaçante; mais les Gantois ne demandaient pas mieux que de l'oublier : ils crurent volontiers que le duc Philippe était mort le jour où il avait quitté la Flandre, et le sentiment de leurs droits et de leurs priviléges se fortifia de tout ce que semblait leur abandonner la suprématie du prince, plus faible et plus chancelante que jamais [2].

Trois années s'étaient écoulées depuis que le duc avait déclaré qu'il ne rentrerait point à Gand tant qu'on lui refuserait la gabelle du sel. Philippe, après avoir introduit des réformes importantes dans l'administration de son duché de

[1] *Dagboek der gentsche collatie*, p. 1. Je citerai fréquemment ce précieux registre de la *Collace de Gand*, publié, en 1842, par M. Schayes.

[2] *Dagboek der collatie*, p. 11; *Chroniques flamandes.*

Bourgogne, était retourné à Bruges, et ses courtisans lui avaient aisément persuadé que cette résistance à ce qui paraissait odieux et illégal était moins due à l'énergie des mœurs et du sentiment public des populations qu'aux efforts de quelques hommes dont elle subissait l'influence. Les Mahieu tenaient le même langage à Louis de Male, en accusant Jean Yoens.

Parmi ces courtisans se trouvaient deux bourgeois de Gand qui ne voyaient dans les malheurs de leur patrie et dans les discordes de leurs concitoyens qu'une voie ouverte à leur ambition. Sortis d'une condition obscure [1], mais soutenus dans leur hostilité contre les communes par la protection des sires de Croy [2], ils étaient parvenus en flattant le duc, et en affectant un zèle sans limites pour ses intérêts, à s'assurer une déplorable autorité sur son esprit. L'un, Pierre Baudins, avait été autrefois emprisonné pour avoir volé des livres à Paris, et ne connaissait que trop bien la *Ghuetelinghe,* c'est-à-dire la tour où l'on enfermait les malfaiteurs; il était, disait-on, si pauvre au moment où il entra au service de la ville de Gand, qu'il n'avait pas de quoi s'habiller selon l'usage. L'autre, Georges Debul, paraît avoir été le frère d'un secrétaire du duc, qui avait reçu, en 1437, une part de l'amende imposée aux Brugeois [3].

[1] De humili plebe. *Dagboek der collatie,* p. 427.

[2] Les Gantois disoient que par eux et leur conseil on leur vouloit oster leurs priviléges et franchises. M. DE COUCY, 50.

[3] *Dagboek der collatie,* pp. 72, 141, 222, 427. — Dans son interrogatoire du 2 novembre 1451, Pierre Tincke déclare qu'il pense que les dits maîtres Pierre et Georges tromperont le duc et la ville de Gand, tant ils sont faux et méchants. On les accusait d'avoir dit qu'ils souhaitaient que les bourgeois de Gand s'entre-tuassent les uns les autres.

En 1449, Philippe, trompé par leurs discours, n'hésita pas à penser qu'il ne s'agissait pour dominer la commune de Gand que de lui imposer des magistrats dont il connaîtrait l'obéissance et le dévouement.

L'élection municipale devait avoir lieu « trois jours devant « la my-aoust, » conformément au privilége de Philippe le Bel, du mois de novembre 1301. Philippe avait choisi pour la diriger deux hommes appelés à des titres différents à se prêter un mutuel appui; l'un était Philippe de Longpré, chevalier de noble maison, qui avait, disait-on, trahi les communes du pays de Cassel avant d'escarmoucher contre les bourgeois de Bruges, et qui devait en cette occasion être soutenu par Ghislain d'Halewyn, cet ancien bailli de Grammont, depuis vingt ans l'ennemi des communes. Le second n'était qu'un simple clerc qui, à la lourde épée d'acier, préférait la plume, cette puissance nouvelle dont la révélation inspira Guttemberg; c'était Pierre Baudins. Arrivant à Gand avec une escorte d'hommes d'armes bourguignons pour y solliciter les suffrages nécessaires à l'élection, ils ne pouvaient point espérer de cacher qu'elle était leur mission, et ce fut ce qui la fit échouer. Le bruit se répandit que d'autres troupes d'hommes d'armes étaient cachées dans la ville pour seconder cette tentative destinée à substituer à la liberté de l'élection l'intimidation et la menace [1]. La commune s'assembla : elle

[1] Maistre Pierre estant commissaire ala en icelle ville avec plusieurs personnes armées, ce que nul des aultres commissaires ne fist, qui toutes voyes estoient mieulx ou aussy puissans que luy. Aultres ses complices assemblèrent aussy plusieurs personnes armées et les firent estre couvertement en cabarets, tavernes et aultres maisons. *Mém. des Gantois*, juillet 1452.

proclama bien haut ses craintes et ses murmures, les porta même à l'hôtel de ville où les électeurs devaient, d'après les anciens usages, siéger sans conserver aucune communication avec le dehors, et obtint les magistrats qu'elle désirait. Pierre Baudins et le sire de Longpré n'avaient pu s'y opposer. Le clerc s'était enfui, mais le chevalier, croyant réhabiliter son courage en ne cédant pas au péril, était resté sans qu'il consentît à sanctionner la nouvelle élection. Le duc de Bourgogne, instruit par ses envoyés de ce qui s'était passé à Gand, alléguait de nombreux motifs pour en faire ressortir l'irrégularité. L'un était le développement de l'autorité des doyens; l'autre, la violation du privilége de 1301 qui ne traçait aucune règle fixe à l'élection, enfreint par la coutume depuis longtemps établie [1] de choisir six échevins dans la *poortery*, c'est-à-dire dans la bourgeoisie des *viri hereditati*, ou « hommes héritavles; » dix dans le métier des tisserands et dix dans les cinquante-deux petits métiers [2]: l'objection la plus sérieuse, la plus grave à ses yeux était évidemment la part qui y avait été prise, disait-on, par Daniel Sersanders, l'un de ceux qui lui avaient fait refuser la gabelle du sel. Or, Daniel Sersanders avait été élu lui-même échevin avec Liévin Sneevoet, Jean Vander

[1] De si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire. *Mém. des Gantois*, juillet 1452.

[2] Et s'aulcun veult sçavoir pourquoy le membre de la bourgeoisie n'a que trois eschevins en chascun banc et les membres des mestiers et des tixerans chascun cinq, il est à sçavoir que les membres des mestiers et des tixerans ont beaucoup plus de gens et doivent soutenir la plus grant charge, aussy est bien raisonnable qu'ils aient le plus grant nombre en la loy, et ainsy a esté usé devant la paix de Tournay et depuis. *Mém. des Gantois*, juillet 1452.

Zype, Daniel Vander Bossche, Louis Rym et Gérard de Masmines.

Neuf députés se rendirent inutilement à Bruges pour engager le duc à ratifier l'élection des nouveaux magistrats : c'étaient Simon Borluut, Nicolas d'Heetvelde et Liévin Zoetamys, pour les bourgeois; Jean de Kerberghen, Gérard Vander Beke et Liévin Vander Stichele, pour les métiers; Arend Debrune, Jean Debelts et Jean Deconinc, pour les tisserands. A trois reprises différentes, leurs démarches restèrent infructueuses. Le duc voulait, en attendant qu'il eût statué sur l'élection du 17 août 1449, constituer lui-même une magistrature provisoire de quatorze échevins, mais les Gantois s'y montraient opposés, ou bien, s'ils y consentaient, c'était à des conditions qui paraissaient inadmissibles à Philippe.

Ce fut dans ces conjonctures que le duc de Bourgogne manda à Bruges près de lui l'abbé de Saint-Bavon, l'abbé de Tronchiennes et le prieur de la Chartreuse de Gand. Dans une assemblée à laquelle avaient été également appelés les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc, le chancelier Nicolas Rolin donna lecture d'un long mémoire où se trouvaient successivement énumérés tous les griefs du duc contre les Gantois. Dès qu'il eut cessé de parler, Philippe fit signe aux deux abbés et au prieur de la Chartreuse de se lever, et leur adressa ces paroles :

« Ce que mon chancelier vient de vous dire, il vous l'a « dit par mon ordre; les choses sont réellement ainsi et l'on « ne saurait en douter. Les ancêtres de Daniel Sersanders « ont été des hommes loyaux, mais ils n'auraient jamais fait « ce qu'il a fait, car il se montre faux, mauvais, traître et par-

« jure contre moi qui suis son prince. Je le connais pour tel et « je le considère comme mauvais et faux vis-à-vis de moi. « Je sais bien qu'il en est qui le conseillent et le favorisent : « il n'est pas seul, et ce qu'il fait, il ne le fait pas de lui-« même. N'est-ce pas toutefois une grande fausseté que « d'avoir dit et répandu parmi le peuple que je voulais le « faire assassiner? Certes, si je le voulais, ni lui, ni les plus « grands de ce pays ne pourraient l'en défendre; mais, Dieu « soit loué! je n'ai pas jusqu'à ce moment passé pour un « assassin : non que je parle ainsi pour me disculper et que « je pense devoir me justifier, mais, sachez-le bien, avant « que je consente à ce que lui ou les siens reçoivent ou con-« servent un siége au banc des échevins dans ma ville de « Gand, je me laisserai plutôt couper en morceaux. Je ne « crois pas qu'en termes de justice et de droit, il soit possible « ou licite de soutenir quelqu'un qui m'est contraire, puisqu'il « est tel que je vous l'ai dit. Aussi, dès que j'ai connu la « situation des choses, j'ai rappelé mon bailli de Gand, je l'ai « révoqué de son office et je lui ai fait connaître qu'il ne pou-« vait plus m'y servir et je rappellerai de même tous les offi-« ciers que j'ai à Gand. Daniel et les siens rempliront aisé-« ment les fonctions de bailli, d'échevins et de doyens, et « toutes celles qui seront vacantes plus tard. Daniel, si on le « laisse faire, s'établira seigneur de la ville, comme d'autres « ont autrefois cherché à l'être, et mes gens et mes officiers « n'y auront plus que faire, ce me semble. Je vous avertis « volontiers de toutes ces choses qui sont vraies, afin que vous « les conserviez dans votre mémoire et que chacun de vous en « avertisse ceux que cela regarde et spécialement ceux que « vous entendrez discourir de ces affaires, car ledit Daniel et

« les siens excitent chaque jour le peuple et sèment une foule « de mensonges contre moi et mes serviteurs. Je m'étonnerais « fort toutefois de voir mes gens de Gand soutenir et appuyer « un homme tel qu'est ledit Daniel contre moi, qui leur ai « toujours été bon prince, car je leur ai généreusement par- « donné tous leurs méfaits à cause de ma grande affection « pour eux, ce que je n'ai jamais fait pour mes autres « sujets. »

Puis, se tournant vers les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc, il leur offrit de leur faire voir les lettres séditieuses de Daniel Sersanders, mais ceux-ci s'en excusèrent respectueusement, et les trois dignitaires ecclésiastiques, chargés de porter à leurs concitoyens ces paroles menaçantes, prirent congé du duc pour retourner à Gand [1].

Philippe s'était retiré à Bruxelles : ne cachant plus son hostilité contre les Gantois, il avait fait frapper d'un impôt tous les grains qu'ils venaient chercher dans le Brabant, et peu de jours après, le 26 novembre 1449, nous le voyons ordonner que personne ne reconnaisse ni ne respecte désormais l'autorité dont continuent à rester investis, à Gand, des hommes qu'il hait ou qu'il redoute.

Cependant les États de Flandre s'assemblèrent le 6 décembre à Malines pour interposer leur médiation : l'évêque de Tournay y joignit la sienne et après de longues négociations on obtint que les Gantois éliraient d'autres échevins. Il est toutefois à remarquer que le duc avait consenti à ce que l'on se conformât à ce qui avait eu lieu précédemment pour la

[1] *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16852. — Le discours du duc est en flamand.

triple représentation de la bourgeoisie, de la corporation des tisserands et des petits métiers dans le corps échevinal [1], et les députés que les Gantois avaient envoyés à Malines avaient également annoncé à leur retour qu'une nouvelle élection apaiserait le prince, sans que la cité de Gand pût y trouver aucun danger pour ses priviléges, ses coutumes ou ses usages [2]. Elle eut lieu le 10 mars : à côté des noms illustres des Uutenhove, des Uutendale, des Sersimoens, elle plaça d'autres noms que le quinzième siècle allait voir s'élever, briller et s'éteindre, celui de Sneyssone, celui de Thierri de Schoenbrouck. Quoi qu'il en fût, le duc s'applaudissait de cette élection comme d'un premier succès et ses conseillers n'hésitèrent pas à poursuivre la lutte en produisant d'autres griefs. Quelque longue qu'en fût l'énumération, on y retrouvait toujours une base qui leur était commune : c'était la puissance de Gand, la tendance ambitieuse vers la résistance et la domination qu'on lui reprochait. On prétendait que la ville cherchait par mille moyens à augmenter sa population légale et réelle par l'admission de nouveaux bourgeois, et chaque métier, dans la mesure de ses forces, imitait le mouvement centralisateur de la cité. Le remède était difficile à trouver. Pour obtenir le titre de *bourgeois* de Gand, ce titre que ne dédaignaient pas les plus nobles seigneurs, il suffisait d'occuper une maison ou une chambre meublée, et même parfois d'être l'hôte d'un *bourgeois*. Puis, pour entrer dans la plupart des métiers, il suffisait d'être bourgeois. Bourgeois ou membre des métiers, on était protégé

[1] Sans ce toutefois que par ce soit aucun nouveau droit pétitoire ou possessoire acquis ni conferré à l'une ni à l'autre partie. *Document* publié par M. Blommaert.

[2] *Dagboek der collatie*, p. 24.

en quelque lieu que ce fût, dans les châteaux des princes aussi bien que dans les foires étrangères par des immunités personnelles que garantissait l'autorité de toute la commune. Modifier ces immunités, en régler l'origine, l'usage, la déchéance était une question grave dans ces temps où la commune des bourgeois, où l'association industrielle ne se maintenaient au milieu de mille périls que par la fraternité et l'unité : on le comprenait si bien à Gand, qu'à toutes les plaintes du prince l'on se contentait de répondre : « Nous voulons « conserver tous nos droits, tous nos priviléges, toutes nos « libertés [1]. »

Pendant quelques mois le mécontentement du duc ne se manifeste que par des actes isolés. C'est d'abord une tentative pour diviser la corporation des francs-bateliers, à laquelle avait appartenu Gilbert Mahieu. Peu après, le bailli et les autres officiers du duc bannissent un ancien échevin de la keure, deux anciens doyens des tisserands et d'autres membres influents des corps de métiers; mais leur sentence ne s'exécute point et ils quittent eux-mêmes les murs de Gand, y laissant pendant quelques jours le cours de la justice interrompu. Enfin, au commencement du mois de juin 1451, quatre bourgeois de Gand du parti bourguignon, Pierre Tincke, Louis Dhamere, Éloi Coolbrant et Liévin Wicke se présentent comme délégués par le prince pour exposer ses griefs et plaider sa cause près de leurs concitoyens. La lettre qui leur confère ces pouvoirs est un manifeste d'une violence froidement calculée [2],

[1] *Dagboek der collatie*, p. 40.

[2] Eenen lasteghen brief ende wonderlic spreekende. *Dagboek der collatie*, p. 45.

où le duc Philippe accuse, en les rendant responsables de son absence, Daniel Sersanders, Liévin Potter et Liévin Sneevoet. Un barbier, nommé Philippe Wielmaker, est inutilement chargé par le duc d'appuyer les démarches de ses quatre ambassadeurs. Les bourgeois et les corps de métiers ne veulent point les écouter, et ils les auraient même mis en prison s'ils n'eussent été protégés par un sauf-conduit.

Le duc de Bourgogne s'était rendu à Termonde. Il y répéta lui-même aux députés de Gand, en leur parlant flamand [1], qu'il ne rentrerait point dans leur ville tant qu'il pourrait y rencontrer Sersanders, Potter et Sneevoet, et leur fit remettre un nouvel exposé de ses griefs où l'exemple de Thèbes, d'Athènes et de Rome était rappelé pour engager les Gantois à ne pas se laisser entraîner aux discordes civiles par quelques voix ambitieuses, et à se souvenir que si le commerce avait fait la gloire de Bruges, Gand devait sa célébrité à la sagesse de ses lois et de son administration. Quelles que fussent les paroles insinuantes du duc, quelle que fût la forme populaire dans laquelle il les exprimât, les députés de Gand ne pouvaient rien sans consulter les magistrats, les métiers et les bourgeois dont ils tenaient leurs pouvoirs.

Le duc de Bourgogne se lassa de ces retards. Le 26 juillet 1451, poursuivant ouvertement ses desseins, il cita devant son conseil Sersanders, Potter et Sneevoet et avec eux tous les échevins de la keure de l'année précédente. L'inquiétude s'accrut à Gand. Les anciens magistrats de la cité avaient reconnu que le duc cherchait à substituer une procédure illégale à

[1] Zo vertoochde hy zelve in persoone in vlaemsch. *Dagboek der collatie*, p. 63.

l'autorité de leurs pairs, les échevins des deux autres membres de Flandre, seuls compétents pour statuer sur leur gestion. Trois citations successives avaient été inutilement portées à Gand lorsque messire Colard de Commines, souverain bailli de Flandre, et Gérard de Ghistelles, haut bailli de Gand, parurent le 3 août 1451 à l'hôtel des échevins, où les trois membres de la ville s'étaient réunis pour délibérer sur la gravité de la situation. Après avoir fait connaître les lettres de créance qui leur étaient confiées, ils déclarèrent qu'ils étaient autorisés à annoncer que le duc avait pardonné aux anciens échevins de la keure et se contentait d'exiger que Daniel Sersanders, Liévin Sneevoet et Liévin Potter vinssent s'excuser, en sa présence, de leurs rébellions, promettant sur leur foi, sur leur honneur et sur leur parole de chevalier, que le duc de Bourgogne serait satisfait par cette démarche [1].

Sersanders, Sneevoet et Potter n'hésitent plus et, après avoir signé une protestation contre la violation des priviléges de la commune et l'oppression présente et future qui en pourrait être la conséquence [2], ils quittent Gand par respect pour l'autorité du duc qui préside lui-même son conseil à Termonde. Les échevins de Gand et les doyens les accompagnent. Cependant plusieurs heures s'écoulent avant que le duc consente à les recevoir. Il exige que les trois bourgeois de Gand paraissent devant lui, comme des suppliants, la tête découverte, les pieds nus, et ils ne subissent ces dehors de la soumission la

[1] *Dagboek der collatie*, pp. 65 et 423.

[2] Sentientes se fore et esse oppressos ac gravatos ac in dies plus posse opprimi atque gravari, ideoque expresse protestantes. *Document* publié par M. Blommaert.

plus humble que pour s'entendre condamner à quitter la Flandre dans le délai de trois jours, tous frappés d'une sentence d'exil, l'un pour vingt ans, l'autre pour quinze ans, le troisième pour dix ans, et de peur que, rentrés à Gand, ils ne trouvent un asile dans leurs propres foyers, des sergents d'armes les emmènent pour exécuter sans retard les ordres qui leur ont été donnés.

Le lendemain matin, Philippe s'éloigna de Termonde pour se retirer à Bruxelles. Le sire de Commines et le sire de Ghistelles n'avaient point osé retourner à Gand. En effet, le peuple assemblé sur les places publiques frémit d'indignation et de colère quand les magistrats et les doyens annoncèrent que le duc, au mépris d'une promesse solennelle, avait violé le privilége des bourgeois de Gand de ne connaître d'autre juridiction que celle de leurs magistrats. Les bourgeois, en ne voyant pas reparaître avec eux Sersanders et ses amis. les croyaient déjà morts, et il fallut pour les calmer que les femmes éplorées des bannis vinssent déclarer elles-mêmes qu'elles ne devaient qu'à l'exil les tristes inquiétudes de leur veuvage. Quoi qu'il en fût, ces rumeurs avaient produit un sentiment de méfiance qui s'accroissait de jour en jour, et l'on trouva près de l'hôtel des échevins des lettres où l'on invoquait comme un libérateur un autre Jacques d'Artevelde [1].

Cependant, les amis du duc jugèrent urgent de tenter un effort pour assurer leur triomphe. Pierre Tincke se rendit à Mons près de Pierre Baudins et de Georges Debul, qui à cette époque continuaient à jouir d'une funeste influence dans

[1] Eenen nieuwen Artevelt. *Dagboek der collatie*, p. 68.

toutes les questions relatives aux affaires de Flandre. Il y fut résolu qu'on essayerait de soulever le peuple au vieux cri de Jean de Heyle : « La paix et nos métiers, et le seigneur « dans sa ville de Gand[1] » Tout le parti bourguignon devait se rallier à ce signal. Le duc avait approuvé lui-même ce projet en disant à Pierre Tincke et à Louis Dhamere : « Fort « bien, mes enfants[2]. » Le jour fixé pour l'accomplissement de ce complot arriva. Pierre Baudins attendait hors de la ville le moment favorable pour s'élancer au secours des conspirateurs; mais Pierre Tincke et Louis Dhamere ne furent pas plus habiles que Gilbert Mahieu, qui s'appuyait, comme eux, sur le métier des francs-bateliers. Au premier bruit les tisserands accoururent : sans rencontrer une grande résistance, ils saisirent et enfermèrent au Châtelet Pierre Tincke et Louis Dhamere, comme coupables d'avoir excité des troubles dans la ville. Ceux-ci produisaient toutefois des lettres de sauf-conduit, et les officiers du duc avaient reçu directement l'ordre formel de ne point diriger de poursuites contre eux. Les conseillers de Philippe faisaient au même moment arrêter hors de la ville des bourgeois de Gand pour qu'ils fussent considérés comme otages et répondissent de la conduite de leurs concitoyens. A quoi avait servi l'exil de Daniel Ser-

[1]
Neerynghe, paeys ende vrede
Ende onsen gherechten heere in stede.
Dagboek der collatie, p. 76.

Maistre Pierre, maistre De Bul et aultres malvaix gouverneurs envoyèrent en la dicte ville quatre malvaix garçons, et les avoient tellement exhortez qu'ils curent en propos de y faire de nuyt ung cry par eulx advysé pour tuer leurs adversaires et destruire la dicte ville, si eussent peu. *Mém. des Gantois*, juillet 1452.

[2] Het is goed, myne kinderen. *Dagboek der collatie*, p. 76.

sanders? Que devenait la réconciliation du prince et du peuple? Où était la paix [1]?

Le 26 octobre toutes les corporations s'assemblent, et tandis que les officiers du duc s'éloignent de Gand, elles déclarent qu'elles ne déposeront point les armes tant que l'on n'aura pas fait justice des prisonniers enfermés au Châtelet. Une ordonnance prévient tous les bourgeois absents de rentrer immédiatement à Gand; une autre ordonnance suspend le cours de toutes les querelles particulières et de toutes les haines privées. Pendant les jours suivants se succèdent d'autres événements importants : la formation d'un conseil d'enquête composé de douze membres choisis parmi les bourgeois, les tisserands et les membres des petits métiers; l'interrogatoire des prisonniers du Châtelet qui mentionnent, selon les uns, le projet, désapprouvé par le duc, mais conçu par ses conseillers, d'assassiner à coups de hache Sersanders, Potter et Sneevoet à Bruxelles, au pied des autels de Saint-Michel, selon d'autres, celui d'incendier la ville; l'arrestation des magistrats du parti bourguignon et entre autres celle d'un ancien échevin, Baudouin Devos, reconnu près de la porte de Termonde au moment où il se prépare à fuir dans son château de Laerne; le bannissement du sire de Ghistelles et de tous les autres officiers du duc qui ont quitté la ville. Enfin, le 11 novembre 1451, un échafaud s'élève sur l'*Hooftbrugge*, et par l'ordre des doyens, Pierre Tincke et Louis Dhamere y subissent le dernier supplice.

Tous les travaux avaient cessé; la cloche qui chaque jour

[1] Tantæ molis erat liberam gentem in servitutem adigere. Meyer, 1451.

en donnait le signal ne se faisait plus entendre ; les bannières des métiers ne quittaient plus la place du marché, afin que nuit et jour elles servissent de point de ralliement aux bourgeois constamment armés. Gui Schouteet, dont l'influence et la popularité reposaient sans doute sur les liens qui l'attachaient à Jacques d'Artevelde, aussi bien que Ghelnot Damman ou Vincent de Schotelaere, avait été élu premier échevin de la keure, et peu de jours après les trois membres, agissant conformément à leurs priviléges qui avaient prévu le cas où quinze jours se passeraient sans que le prince amendât la faute de son bailli [1], créaient Liévin Willemets *justicier de la ville de Gand* [2].

Le 15 novembre, les doyens et les échevins des deux bancs adressèrent au duc de Bourgogne une longue lettre pour chercher à justifier ce qui avait eu lieu. Une seule phrase nous frappe vivement dans cette apologie : c'est celle où ils se vantent d'avoir agi comme de loyaux et fidèles sujets, parce que dans le jugement des deux suppliciés ils n'ont point eu recours à la suzeraineté du roi de France [3]. C'est à la fois une menace pour l'avenir et l'indice presque certain de négociations secrètes déjà entamées et accueillies avec faveur à Paris. Charles VII haïssait plus vivement le duc Philippe depuis

[1] Lequel privilége fu donné à bonne intention et advancement de justice. *Mém. des Gantois,* juillet 1452.

[2] Hem ghevende den name justicier. *Dagboek der collatie,* pp. 87, 95 et 125.

[3] Sy 't hadden moghen doen, by officiers ghestelt van den coninc van Vranckerycke... Nogtans om hu te meer te obedierne zonder hemlieden elders te betreckene als goede ghetrauwe ondersaten... *Dagboek der collatie,* p. 93.

la délivrance du duc d'Orléans : il lui reprochait d'avoir, à diverses reprises, usurpé les attributions de l'autorité royale; et le duc de Bourgogne se plaignait également de ce que le roi recevait les appels contre les jugements prononcés en Flandre. En 1445 ces difficultés avaient été portées si loin que la duchesse Isabelle se rendit elle-même à Châlons pour obtenir de Charles VII qu'il fût sursis à tous les appels interjetés à la cour du parlement [1]. Néanmoins, à peine y avait-elle réussi, qu'un bourgeois de Flandre nommé Lambert Bailliart, forma un nouvel acte d'appel semblable contre la décision des magistrats de Bruges par-devant les conseillers du parlement, et des sergents royaux arrivèrent, à sa demande, à Bruges pour le signifier à ses premiers juges. Le parlement persistait à maintenir sa juridiction; le roi ne lui en savait peut-être pas mauvais gré, car les intérêts de la juridiction du parlement et ceux de la suzeraineté royale étaient les mêmes. Philippe s'en irrita vivement [2] : il envoya à Charles VII, non plus la duchesse de Bourgogne, mais un clerc né en Flandre, complétement dévoué à ses intérêts, bien qu'il eût toutefois conservé, des impressions répandues dans toutes les communes flamandes, un sentiment de méfiance et de dédain vis-à-vis de la royauté française; homme aussi orgueilleux qu'obscur et aussi habile que méprisable : son nom, qui reparaîtra plus tard, était Jean Van den Driessche. Il accusa Charles VII de manquer le premier à ses engage-

[1] Lettres de Charles VII, du 4 juillet 1445. *Groenen-Boek*, C. f° ccm (*Arch. de Bruges*). — L'un des appelants était un marchand de la Rochelle, nommé Jean Bridoul.

[2] Lettre du duc, 16 février 1446 (v. st.) (*mss. Baluze*); Plancher, IV, *pr.*, p. 185.

ments, en n'exécutant pas le traité d'Arras et en s'entourant de conseillers notoirement hostiles au duc de Bourgogne. Il n'en fallut pas davantage pour aggraver ce dissentiment. Une ambassade solennelle, composée de l'archevêque de Reims, du sire de Gaucourt et de deux clercs nommés Gui Bernard et Jean Dauvet, se rendit à la cour du duc Philippe. Qu'y firent-ils? on l'ignore, mais on lit dans les instructions qui leur furent données qu'ils étaient chargés « de besoigner et « de remontrer à monsieur de Bourgogne sur le fait de « Flandres, selon les appointemens de Paris et le contenu « des instructions particulières sur ce fait [1]. » Charles VII avait toutefois consenti de nouveau, le 28 janvier 1448 (v. st.), à « mettre en surséance » les appels portés au parlement de Paris contre les jugements des échevins et baillis de Flandre [2]; mais il chargeait au même moment trois conseillers de cette même cour du parlement de commencer une enquête sur la validité de la cession des villes de la Somme [3].

Si les Gantois comptaient sur l'appui de Charles VII, la position du duc de Bourgogne, réduit à défaut d'armée à ourdir sans fruit d'obscures intrigues, ne les encourageait pas moins dans leur résistance. Les abbés de Saint-Pierre, de Saint-Bavon, de Baudeloo, de Ninove, de Grammont, de Tronchiennes s'étaient rendus près de lui, accompagnés des sires de Praet, d'Escornay et de Boulers et des députés de plusieurs châtellenies, pour l'engager à écouter les plaintes des Gantois; mais leur médiation fut désavouée par ceux-là

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 197.
[2] *Groenen Boek*, C. f° CCIV (*Arch. de Bruges*).
[3] Charte du 9 janvier 1448 (v. st.) (*Pr.* de COMMINES, II, p. 403).

mêmes dont ils plaidaient la cause. Ce fut en vain que le duc de Bourgogne rappela de la proscription Daniel Sersanders, Liévin Potter et Liévin Sneevoet, en leur donnant un sauf-conduit pour qu'ils allassent engager leurs concitoyens à la paix : fidèles à leur serment, ils portèrent à Gand le message qui leur était confié, et dès qu'il eut été rejeté, quittant les foyers paternels où ils s'étaient à peine, tels que des étrangers, reposés pendant quelques heures, ils s'éloignèrent de nouveau pour rentrer dans l'exil.

Ni les pieuses démarches des abbés, ni les exhortations des nobles aimés du peuple, ni la présence de Daniel Sersanders n'avaient pu calmer l'irritation des Gantois. On y retrouvait à la fois un ressentiment aveugle contre leurs ennemis, une confiance illimitée en eux-mêmes. En même temps, au sein des populations industrielles, arrachées de leurs travaux et placées au-dessus des lois et des institutions par la mission même qu'elles s'étaient donnée de les protéger, grandissait un parti, redoutable par une audace dont les fureurs et les excès rejetaient le frein de toute autorité. C'était la faction des suppôts de l'anarchie qui, après s'être élevés en s'appuyant sur les libertés communales, invoquaient le salut public pour les étouffer sous une tyrannie non moins odieuse que celle du duc de Bourgogne. Leur influence se manifesta, le 3 décembre 1451, par l'élection de trois capitaines, Jean Willaey, Liévin Boone et Everard Van Botelaere, hommes peu respectés et peu dignes de l'être, auxquels ils adjoignirent toutefois par méfiance un conseil de six personnes, supérieur à celui des échevins [1].

[1] Liévin Boone était enfermé au Châtelet de Gand quand on vint le

Les capitaines inaugurèrent dès le lendemain leur autorité par une expédition à Biervliet, « de peur que d'autres ne « prissent possession de ce château. » Ils espéraient, en imitant servilement l'exemple de Jacques d'Artevelde et de François Ackerman, atteindre à la hauteur de leur génie; mais ils échouèrent dans leur première expédition, et cette tentative ne révéla que leur impuissance et leur faiblesse [1].

Cependant, on poursuivait à Gand l'enquête dirigée contre les anciens magistrats qu'on accusait d'exactions et de fraudes. Parmi ceux-ci se trouvaient Jacques Uutenhove, Étienne de Fourmelles, Laurent de Wale, mais le plus important était Baudouin Devos, seigneur de Laerne et de Somerghen, chevalier et ancien échevin de la cité de Gand où son aïeul avait été *rewaert* en 1348. Deux fois il monta sur l'échafaud, deux fois il réussit par ses prières et par ses promesses à obtenir un nouveau délai; l'évêque de Liége et le comte d'Étampes contribuèrent puissamment à le sauver; le premier parlait au nom d'une commune puissante où les Gantois étaient fiers de compter des frères et des amis; le second, prince égoïste et ambitieux, petit-fils de Philippe le Hardi aussi bien que le duc de Bourgogne, quoiqu'il affectât une plus grande soumission à Charles VII pour conserver tous ses domaines héréditaires situés sur les frontières du royaume, pouvait être utile au parti des Gantois par l'élévation de son rang et les vices mêmes de son caractère.

délivrer pour le créer d'abord justicier pour remplacer Liévin Willemets, puis *hooftman*. Il se trouvait aussi sous le coup d'une condamnation prononcée contre lui par les magistrats de Tournay, pour violences faites à un autre habitant de Gand. *Dagboek der collatie*, pp. 113 et 256.

[1] *Dagboek der collatie*, pp. 122 et 390.

Les bourgeois qui cherchaient à rétablir la paix avaient trouvé dans cet acte de clémence de nombreux motifs de se réjouir. Ils espéraient qu'il serait le présage d'une réconciliation entre le duc de Bourgogne et ses sujets. Malgré l'hiver, de nouveaux pourparlers eurent lieu. Les députés des trois membres de Flandre les poursuivirent à Bruxelles. Le comte de Saint-Pol appuyait leurs démarches; mais il fut bientôt aisé de voir que rien ne se déciderait avant le printemps et que toutes les chances seraient alors pour la guerre. A Gand, on représenta publiquement dans les rues un mystère imité du beau poëme de Baudouin Van der Lore[1], où une noble vierge, en butte à l'injuste colère de son père, voyait inutilement ses sœurs intercéder pour elle et ne trouvait d'autre remède à ses maux que l'appui « du lion de perles couronné d'or. » Il semblait à beaucoup de bourgeois que ces allusions, en annonçant de nouvelles luttes, devaient en hâter l'explosion : des nouvelles reçues de Brabant confirmèrent bientôt leurs craintes. Le 15 mars, vers midi, l'amman s'était présenté à l'hôtel de ville de Bruxelles : aucun des échevins ne l'accompagnait, car il venait donner lecture de la condamnation de la plus puissante commune de Flandre. Le duc, rassuré sur les intentions du roi de France par le rapport des ambassadeurs qu'il avait envoyés à Paris[2], déclarait dans ce manifeste que

[1] Voyez tome III, p. 468

[2] A ce que Guyot Pot a exposé au roy que ceux de la ville de Gand, depuis naguères, ont tenu étranges manières envers monsieur de Bourgogne, et par divers moyens ont grandement entrepris sur et contre sa seigneurie, et en venant contre leurs privilèges, ont prins et emprisonnez plusieurs notables personnes, les ont gehennez et fait exécuter à mort, sans cause et contre raison, sans seigneur ni loy et sans ordre de justice,

les rébellions réitérées des Gantois avaient lassé son indulgence et qu'il voulait qu'à l'avenir on ne portât plus de blé aux Gantois, et qu'on chargeât de fers tous ceux d'entre eux dont on pourrait s'emparer. En même temps le sire de la Vere recevait le commandement de l'Écluse, le sire de Lalaing celui d'Audenarde. On ajoutait que messire Jean de Bonifazio, qui était presque aussi pauvre que courageux, avait offert son épée au duc pour chercher fortune en combattant les riches bourgeois de Gand [1].

sur quoy le dessusdit Guyot Pot a suplié et requis au roy de par mondit sieur de Bourgogne, en suivant les requestes autrefois sur ce faites, qu'il plaise au roy, que ou cas que lesdits de Gand se trairoient ou envoyeroient devers luy pour impétrer aucun confort à l'encontre de mondit sieur de Bourgogne, par leur sinistre rapport que le roy ne leur en veuille point bailler et que mondit sieur de Bourgogne a intention, à l'aide de Nostre-Seigneur et de ses loyaux sujets, de y pourveoir tellement par voye raisonnable à la conservation de sa seigneurie, et toujours sous la vraye obéissance du roy, que l'honneur du roy, comme son souverain, et celluy de mondit sieur de Bourgogne y sera gardé. A esté répondu que le roy ne voudroit en riens soutenir, favoriser, ne conforter lesdits de Gand en choses déraisonnables, mais les voudroit réprimer, en gardant les droits et prérogatives de sa souveraineté, et aussi les droits de mondit sieur de Bourgogne quand lesdits de Gand yroient au contraire. Et se lesdits de Gand viennent devers le roy, il sera bien adverti de ne leur octroyer lettres, provisions, ne autres choses dont les droits et auttorités du roy et la seigneurie de mondit sieur de Bourgogne, en soient, ne puissent estre amoindries, ne diminuez, mais y fera le roy à la conservation de ses dits droits et souveraineté, et aussi des droits et seigneurie de mondit sieur de Bourgogne, par manière qu'il en devra par raison estre content. PLANCHER, IV, *pr.*, p. 203.

[1] Lettre de Pierre Linet, 15 mars 1451 (*Dagboek der collatie*, p. 228).— Peu de jours avant, le 7 mars, le duc avait défendu aux nobles, chevaliers et écuyers, qui étaient bourgeois de Bruges « de se despartir, esloigner ou

Huit jours après la déclaration du duc, les capitaines, échevins et conseillers de Gand écrivirent aux villes de Termonde, d'Alost, de Ninove, de Grammont, d'Audenarde, de Courtray qui relevaient de la châtellenie de Gand, pour rappeler tous leurs griefs et exposer les dangers dont ils étaient menacés. Ils les priaient de ne pas recevoir d'hommes d'armes étrangers et de ne pas exécuter les mandements qui tendraient à suspendre les relations industrielles, notamment le commerce des blés, les assurant que nuit et jour ils seraient toujours prêts à leur venir en aide dans leur résistance à des mesures illégales et oppressives. Les bourgeois de Ninove, quoique voisins des frontières du Hainaut et du Brabant, osèrent seuls annoncer leur intention formelle de fermer, avec le secours des Gantois, les portes de leur ville aux hommes d'armes bourguignons. Ailleurs, de vaines protestations voilaient une neutralité qu'inspirait l'attente des événements. Ce n'est qu'à Bruges que l'on voit, en réponse à de semblables lettres, les magistrats influencés par le comte d'Étampes, désormais hostile aux Gantois, repousser l'appel qui était adressé à l'union et à la solidarité des communes flamandes en louant les bienfaits du prince.

Pour effacer ces dissentiments et rallier en un faisceau toutes les villes que réunissaient les mêmes intérêts, il eût fallu aux Gantois une modération qui ne se retrouve guère dans les situations critiques, une prudence presque toujours étrangère aux délibérations de la multitude inquiète et agitée.

« absenter de ladite ville, sans son exprès congé et licence. » Cette ordonnance, où les Gantois n'étaient pas nommés, avait pour but la répression des mouvements populaires qui auraient pu éclater à Bruges en leur faveur. *Ghelnwen Boek* (*Archives de Bruges*).

Rien n'eût été plus sage que d'accepter la médiation des bonnes villes et des châtellenies de Flandre; agréée par le duc, elle ne pouvait évidemment jamais conduire à la destruction de priviléges qui leur étaient communs; repoussée, elle devenait aussitôt une vaste confédération nationale pour expulser le premier corps de milices bourguignonnes qui eût osé franchir la Lys ou l'Escaut. On ne le comprit pas à Gand : les moyens violents y dominaient de nouveau. On venait de décapiter, devant le Châtelet, un bailli du pays de Waes, nommé Geoffroi Braem [1], et depuis les premiers jours de mars, les remparts étaient gardés comme si l'on eût redouté quelque agression. L'autorité des magistrats était si peu respectée que Gui Schouteet avait été réduit à fuir hors de la ville avec Étienne de Lidekerke, Gérard de Masmines, Jean de la Kéthulle, Jacques Uutenhove, Pierre Van der Zickele et Roger Everwyn. La dictature anarchique restait seule debout : c'était celle des trois capitaines, Jean Willaey, Liévin Boone et Everard Van Botelaere.

Les circonstances devenaient de plus en plus graves : Le 31 mars, le duc de Bourgogne avait publié à Bruxelles un nouveau manifeste où il annonçait son intention de dompter par la force des armes l'opposition des Gantois. Reprenant ses griefs depuis le refus de la gabelle du sel, il rappelait l'influence prépondérante exercée par les deux grands doyens, l'accroissement

[1] Les Gantois, dans leur *Mémoire de juillet* 1452, contestent à Geoffroi Braem sa qualité de bailli de Waes, attendu que cette charge était inséparable de celle de bailli de Gand, alors vacante de fait, et l'accusent d'avoir favorisé des bannis. Ils avouent toutefois que les *hooftmans,* par l'ordre desquels il fut décapité, « firent plusieurs malveillens exploys « sans consentement du peuple. »

des métiers par l'adjonction d'ouvriers *forains*, les sentences criminelles prononcées sans l'intervention du bailli, « et encore, « ajoutait-il, lesdits de Gand, non contens de ce, accumulans « mal sur mal, demonstrans de plus en plus mauvais courraige, « obstinacion, pertinacité, rebellion et désobéissance envers « nous, et pour mieulx acomplir et mectre à effect et execu- « cion leur mauvaise, dampnable et détestable voulenté, et « afin de troubler et esmouvoir, comme il est à présumer, « tout le pays à l'encontre de nous, ont fait et ordonné trois « *hooftmans*, lesquelz se font seigneurs de la ville, exercent « le fait de la justice, font éditz, et sont obeiz en tout et par- « tout en icelle nostre ville comme princes et seigneurs, et « tiennent le peuple en telle cremeur que nul n'ose autrement « faire, ne dire que à la voulenté desdits *hooftmans* et de « leurs satellites, complices et adhérens; font aussi faire ou « plat pays, bollevars, et fortifier passaiges et chemins, « ordonnent de par eulx capitaines, dizeniers et chiefs ès vil- « laiges, envoient ou pays, quérir, prendre et amener prison- « niers audit lieu de Gand nos officiers, et meismement ont « nagaires envoyé quérir nostre bailli de nostre terroir de « Waize, lequel ilz trouvèrent tenant vierscare de par nous et « en nostre nom, la verge à la main et néammoins le prin- « drent et l'ont fait morir, contre Dieu et raison; mandent, « commandent et deffendent de par eulx et par leurs lettres « où ils se inscripvent dessus comme princes [1] ce qu'il leur

[1] L'usage, si fréquent parmi les Romains, de placer à la première ligne de la lettre le nom de ceux qui l'avaient écrite, était considéré, au moyen âge, comme le privilége de l'autorité souveraine. A ce titre, les communes de Flandre, libres et indépendantes sous le régime de leurs chartes municipales, avaient quelque droit de le revendiquer. « Quant à leurs noms

« plaist et meismement deffendent que, aux commandements « de nous qui sommes prince et seigneur d'eulx et du pays, « ne soit aulcunement obéy, ce qui est chose bien estrainge « et de mauvaise conséquence... Quelle chose donques puet « et doit l'en dire des fais desdits de Gand, qui ainsi se gou- « vernent, et encores, comme conspirateurs, contendent, « par leurs mensonges, esmouvoir et soubztraire nostre bon « peuple, et le pays mettre en division et rebellion à l'encontre « de nous? Certes, il fault dire qu'ilz font comme gens qui « point ne recognoissent de Dieu en ciel, ne de prince en « terre, mais contendent et vuellent par eulx et d'eulx- « meismes régner, seignourier et gouverner à leurs plaisirs « et voulentez; et se ces choses sont très-griéves, amères, « desplaisans et intollérables à nous qui sommes leur prince « et seigneur et qui en sommes esmeuz et courrouciez contre « eulx, ce n'est point de merveille, et en avons bien cause, « car ce sont euvres qui aussi doibvent estre bien desplaisans « et abhominables à toutes gens de bon couraige et qui crai- « gnent Dieu; et combien que deussions piéça y avoir pourveu, « toutes voyes, pour compassion que avons eu de nostre bon « peuple de Flandres et espérans toujours que lesdits de Gand « se deussent ravisier et mectre en leur devoir envers nous, « nous avons différé de y procéder jusques à ores; mais pour « ce que, par honneur et serment, veue l'obstinacion et conti- « nuacion mauvaise d'iceulx de Gand, ne povons, ne devons, « comme aussi ne voulons plus avant dissimuler, ne tolérer

« mettre en tête, porte le *Mémoire des Gantois* de juillet 1452, ils l'ont « fait selon que d'ancienneté l'en a accoustumé d'écrire les lettres de par « la ville de Gand. »

« leurs tirannies, cruautez et inhumanitez, ne les injures.
« vilenie, blasme et mesprisement qu'ilz nous ont fait et
« montré, qui sommes leur prince, et chascun jour, de plus
« en plus, font et montrent, nous avons fait nostre mande-
« ment pour réduire lesdits de Gand à congnoissance, obéis-
« sance et humilité envers nous [1]. »

La mémoire de quelques vieillards conservait encore à Gand le souvenir des guerres qu'avait terminées la paix de Tournay. En les voyant prêtes à se renouveler sous un prince dont la puissance était bien plus redoutable que celle de Philippe le Hardi, ils s'effrayaient des désastres qui en devaient être la suite inévitable, soit que les Gantois expiassent une insurrection imprudente par la perte de leurs libertés, soit qu'ils réussissent, après de longs et cruels sacrifices, à obtenir, au prix de leur sang et de leur prospérité, la confirmation de leurs lois et de leurs priviléges. La plupart des bourgeois partageaient leur opinion, et huit jours après le supplice de Geoffroi Braem, le parti des hommes sages se ranima à la lecture du manifeste du duc qui leur annonçait un péril si imminent. Leur influence, leur autorité, leurs richesses, leurs lumières favorisèrent leur intervention spontanée en faveur de la paix, et le 4 avril on porta en procession solennelle la châsse de saint Liévin pour obtenir du ciel le rétablissement de la concorde et de l'union.

Le même jour, six abbés et trois chevaliers, accompagnés des mandataires de toutes les villes de la châtellenie de Gand, quittèrent l'église de Saint-Bavon, où l'on avait célébré la messe du Saint-Esprit, pour se rendre à Bruxelles. Les députés des

[1] *Documen s inédits*, publiés par M. Gachard, II, p. 96.

trois États de Flandre s'empressèrent de s'associer à leurs efforts et, s'étant également assuré l'appui de la duchesse Isabelle et du comte de Charolais, ils profitèrent de la solennité du vendredi saint pour supplier le duc de se montrer généreux et clément en souvenir de Jésus-Christ léguant du haut de la croix comme un divin témoignage de son amour, sa paix aux hommes.

Philippe qui, peu de jours auparavant, s'était contenté de répondre à d'autres députés des villes flamandes qu'il ne pouvait que recommander à ses hommes d'armes de ne pas piller les biens de ceux qui le soutiendraient [1], regrettait déjà que des dissensions intérieures l'empêchassent de prendre une part active au mouvement des ambitions féodales en France. Un message venait de lui apprendre que le dauphin, son allié secret, devenu l'époux d'une princesse de Savoie, petite-fille de Philippe le Hardi, réclamait son appui contre les troupes de Charles VII qui s'avançaient vers le Lyonnais [2]. Dans ces circonstances, Philippe, changeant de langage, accueillit avec douceur les députés de Gand [3]. Il les assura que, malgré tous les méfaits de leurs concitoyens, il était aussi disposé que jamais à tout oublier et qu'il désirait vivement voir la paix rétablie. Il ajouta qu'il consentait volontiers à ce qu'aussitôt après les solennités de la semaine sainte ils entamassent des négociations avec les gens de son conseil. Telle est la harangue offi-

[1] Nonobstant qu'il fust temps de pitié et de compassion. *Chron. ms.*

[2] OL. DE LA MARCHE, I, 23.

[3] Combien que je leur eusse respondu raisonnablement et en toute douceur, tellement que iceux deputez en furent contenz. *Lettre du duc au roi*, 28 avril 1452.

cielle que rapporte la chronique de Jacques de Lalaing [1]. « Et dissimuloit le duc leur malice, ajoute Olivier de la Marche, « attendant son point et qu'il eust assuré son faict devers le « roy françois avec lequel il avoit toujours quelque chose à « remettre [2]. »

Cependant les capitaines de Gand, Boone Willaey et Van Botelaere, s'alarmèrent d'un succès si inespéré : ils sentaient bien, avec tous ceux qui s'étaient élevés par l'anarchie, qu'entre eux et le duc de Bourgogne, entre l'agitation de la veille et la réconciliation du lendemain, il y avait le souvenir du sang qu'ils avaient répandu. Au mois de décembre, ils avaient refusé de sceller des lettres pacifiques des échevins adressées à la duchesse de Bourgogne et au comte d'Étampes, et leur avaient défendu, ainsi qu'aux doyens, d'écrire ou de recevoir désormais d'autres lettres sans qu'ils en prissent préalablement connaissance, puis ils s'étaient attribué le droit de porter le même costume que les échevins et de marcher dans les rues suivis de douze serviteurs. Ils s'étaient crus bientôt assez puissants pour faire arrêter un secrétaire des échevins de la keure, nommé Engelram Hauweel et pour le faire décapiter sans avoir consulté l'assemblée du peuple [3]. Le supplice de Geoffroi Braem était un autre attentat présent à tous les esprits. Leur sécurité personnelle, troublée sans doute par le remords, était désormais liée au maintien de leur autorité :

[1] *Chron. du sire de Lalaing,* 80; J. Duclercq.

[2] Ol. de la Marche, i, 22.

[3] *Dagboek der collatie,* pp. 170, 174, 175, 179, 227, 228. — Ils confessèrent à leur mort, porte une chronique manuscrite, que, par trois fois, avoient destourné et empeschié le traitié du discord entre leurs seigneurs et eux estre fait.

pour la perpétuer, ils résolurent de lui donner, comme base nouvelle, d'autres désordres, n'ignorant pas que le seul moyen de sauver leur responsabilité, c'était de l'étendre de plus en plus à tous les bourgeois de Gand, et au moment même où les députés de la Flandre s'acquittaient de leur message près du duc de Bourgogne, sans respect pour la sainteté de ce jour consacré par toutes les nations chrétiennes à la pénitence et à la prière, ils envoyèrent quelques-uns de leurs amis surprendre le château de Gavre qui appartenait au sire de Laval[1], comme si les mêmes lieux, deux fois célèbres dans cette guerre, devaient, à un sanglant intervalle, en voir l'imprudent signal et le fatal dénoûment.

Peu de jours après, un autre complot se forma : il s'agissait cette fois de s'assurer aux bords de l'Escaut une conquête qui, à la fin du quatorzième siècle, avait manqué aussi bien à la gloire qu'à la fortune de Philippe d'Artevelde. Les deux capitaines de la forteresse d'Audenarde étaient absents. Le sire d'Escornay se trouvait dans sa terre ; le sire de la Gruuthuse s'était rendu à Bruges, mais nous savons déjà que Simon de Lalaing avait été chargé par le duc de les remplacer. Sa prudence était extrême. Il remarqua que les magistrats d'Audenarde avaient ordonné à tous les habitants des faubourgs de rentrer dans la ville, et prévit que cette retraite motivée par la crainte des Picards permettrait aisément de renouveler aux portes d'Audenarde, avec quelques chariots chargés des biens des fugitifs, la ruse qui avait si bien réussi en 1384 à Philippe le Hardi. Simon de Lalaing soupçonna

[1] *Lettre du duc au roi,* 28 avril 1452; M. DE COUCY ; OL. DE LA MARCHE, I, 23; *Chron. de Jacques de Lalaing.*

bientôt quelque trahison : il déclara que le duc ne songeait point à envoyer à Audenarde ces Picards si fameux par leurs maraudages et que, bien que capitaine de l'Écluse, il resterait à Audenarde pour veiller lui-même à l'exécution de sa promesse. En effet, il manda aussitôt à sa femme et à son fils aîné qu'ils vinssent l'y rejoindre.

L'inquiétude des habitants s'était un peu calmée, quand une troupe de cultivateurs s'introduisit à Audenarde sous le prétexte du jour du marché, avec des armes cachées sous leurs vêtements. A leurs cris, quelques bourgeois se soulevèrent, mais l'intrépidité du sire de Lalaing arrêta l'insurrection avant qu'elle eût pu se développer et la rejeta hors de la ville (jeudi 13 avril 1452).

Cette tentative, aussi bien que celle qui avait été précédemment dirigée contre le château de Gavre, avait eu lieu de concert avec les trois capitaines de Gand. Dans la soirée de la veille, ils avaient reçu un message des habitants de la châtellenie d'Audenarde qui favorisaient leurs projets, et ils avaient immédiatement convoqué tous leurs amis [1] pour leur représenter que la châtellenie d'Audenarde relevait de Gand et qu'il fallait la secourir et la délivrer. A les entendre, il ne leur devait pas être moins aisé, dès qu'ils auraient défait le sire de Lalaing, d'aller attaquer le duc de Bourgogne, et déjà ils répétaient : « Allons, allons à Philippin aux grandes jambes [2] ! » Liévin Boone décida le mouvement en montrant une besace pleine de grandes clefs qu'il prétendait être celles de la for-

[1] Sans le sceu et consentement du commun peuple de la ville de Gand. *Mém. des Gantois*, juillet 1452.

[2] *Dagboek der collatie*, p. 595.

teresse d'Audenarde, et il partagea avec Jean Willaey l'honneur de commander tous ceux qu'il avait séduits par ses astucieux discours.

Il était près de midi quand Boone et Willaey parurent devant Audenarde. Apprenant que leur complot avait échoué, ils se contentèrent d'annoncer aux habitants que, loin d'être guidés par des desseins hostiles, ils venaient uniquement les aider à repousser les étrangers qui voudraient s'introduire dans leur ville, et qu'ils espéraient être reçus en amis; mais Simon de Lalaing leur fit répondre qu'il était faux que des étrangers menaçassent Audenarde, et que si les Gantois croyaient, par leur présence, exciter quelque nouvelle sédition, ils seraient déçus dans leur attente.

Lorsqu'on sut à Gand que les capitaines étaient sortis de la ville avec un petit nombre de bourgeois, moins hardis que présomptueux, pour combattre l'un des plus braves chevaliers bourguignons, qui pouvait appeler des renforts soit des garnisons du Hainaut, soit de l'armée que le comte d'Étampes réunissait à Seclin, l'inquiétude fut vive, l'alarme universelle. On pouvait craindre que la renommée de la cité de Gand ne fût compromise et que l'opprobre d'une défaite n'affaiblît la puissance de son droit. L'agitation s'accrut au moment où l'on apprit la réponse énergique du sire de Lalaing, et les bourgeois, quel que fût leur sentiment sur le caractère de l'expédition, crurent devoir faire proclamer sans délai la *wapening* pour s'associer à un armement que leur prudence eût désavoué si, avant de l'entreprendre, on eût jugé utile de la consulter. Liévin Boone, Jean Willaey et Everard Van Botelaere triomphaient : ils avaient réussi, par une démarche téméraire, à engager l'honneur, le repos et la prospérité de

leurs concitoyens dans une guerre acharnée. Ils espéraient qu'elle confondrait désormais dans une même cause les intérêts sacrés des libertés publiques et les intérêts ambitieux de leur dictature.

Au son de la cloche du beffroi, toute la commune de Gand s'assembla. Dix-huit ou vingt mille combattants, choisis dans les *connétablies*, prirent les armes et sortirent des remparts de Gand, suivis d'une artillerie si nombreuse qu'il n'était en Europe pas de roi qui n'en eût été jaloux. De village en village des renforts importants venaient les rejoindre, et leur premier soin en arrivant devant Audenarde fut de se diviser en deux corps : l'un campait sur les bords de l'Escaut, que l'on y traversait sur un pont construit à la hâte [1], l'autre occupait la route d'Alost; le blocus établi autour de la ville ne permettait aux assiégés de recevoir ni secours, ni approvisionnements, et l'artillerie des Gantois vomissait sans relâche au milieu d'eux, de ses mille bouches tonnantes, une grêle de projectiles incendiaires. Simon de Lalaing se préparait toutefois à une vaillante résistance : par son ordre, on avait détruit les faubourgs, et dans toutes les rues il avait fait placer de grandes cuves remplies d'eau où l'on jetait avec des pelles les boulets, rougis au feu, des bombardes gantoises.

Le samedi matin (15 avril) un messager du sire de Lalaing, qui avait réussi à grand'peine à traverser l'armée des assiégeants, arriva à Bruxelles. Le duc Philippe comprit toute la gravité de la situation qui attachait de nouveau aux murs d'Audenarde le maintien de l'autorité du prince ou le triomphe des communes insurgées. Il congédia les députés de la

[1] *Comptes de la ville de Gand*, 1451-1452.

Flandre dont les pacifiques tentatives étaient restées stériles, et tandis qu'il adressait en toute hâte au comte d'Étampes l'ordre de se porter en avant avec les milices picardes et bourguignonnes campées à Seclin, il monta lui-même à cheval, avec ses conseillers et ses chambellans, pour se diriger vers les frontières de la Flandre et du Hainaut. Il arriva le même soir à Ath, plein d'agitation et d'inquiétude. Tous les récits lui représentaient la grande puissance des Gantois, et il avait appris en passant à Enghien que six cents paysans de Sotteghem, conduits par Gauthier Leenknecht, Samson Van den Bossche et Galiot Van Leys, avaient escaladé les murs de Grammont; on y attendait, ajoutait-on, des renforts que Gauthier Leenknecht s'était empressé d'aller chercher à Gand. Le duc de Bourgogne n'avait en ce moment avec lui qu'un petit nombre d'hommes d'armes; mais, trois cents chevaliers s'avancèrent, sous les ordres de Jean de Croy, vers les rives de la Dendre pour rétablir la bannière bourguignonne sur ces collines que couronnait une ville naguère encore heureuse et florissante. Samson Van den Bossche et Galiot Van Leys opposèrent une vive résistance et méritèrent, par une mort héroïque, d'être admirés de leurs vainqueurs : les chevaliers bourguignons avaient combattu longtemps avant de mettre en déroute quelques laboureurs mal armés; et pleins des tristes images de ce que cette guerre leur réservait de luttes et de périls, ils se reposaient de leurs fatigues sur la place du marché, lorsque des Picards qui les avaient suivis commencèrent à piller les maisons, en mettant à mort les habitants qui ne se hâtaient point de leur livrer leurs trésors et leurs biens. Ni les hospices, ni les cloîtres, ni la fameuse abbaye de Saint-Adrien n'échappèrent à leur avidité;

les prêtres, les religieux subirent les mêmes traitements que les bourgeois, et la ville tout entière avait été abandonnée pendant deux heures à la dévastation, quand Jean de Croy, craignant le retour inopiné de Gauthier Leenknecht et d'un corps gantois, donna l'ordre de charger le butin sur des chariots et de reprendre la route du Hainaut [1].

Cependant le comte d'Étampes avait vu l'armée réunie à Seclin atteindre le nombre de dix ou douze mille combattants, parmi lesquels on remarquait un grand nombre d'illustres chevaliers, tels que les sires de Hornes, de Waurin, de Lannoy, de Montmorency, de Harnes, de Dreuil, de Dampierre. Dès qu'il apprit la tentative de Liévin Boone, il se dirigea vers le pont d'Espierres, que les Gantois avaient fortifié pour défendre le passage de l'Escaut. Les Picards se jetèrent aussitôt à l'eau pour forcer leurs retranchements; ils étaient guidés par Jacques de Lalaing, qui avait voulu faire partie de cette expédition pour être le premier à secourir Simon de Lalaing, dont il était le neveu. Les Gantois, inférieurs en nombre, cédèrent : les uns battirent en retraite sous les ordres de Jean Boterman [2]; les autres se réfugièrent dans l'église d'Espierres

[1] Ceulx qui escheirent en la maison d'ung Lombart, qui adont demouroit là, furent tous riches, car en sa maison trouvèrent tant de avoir et de bagues des villes de là entour, que à paine estoit-il à extimer. *Chron. ms.*

[2] A la suite de ce revers, Jean Boterman fut condamné au dernier supplice; mais il obtint sa grâce en mémoire de son frère, qui, loin d'imiter sa fuite, était mort dans le combat les armes à la main. Plus tard, Jean Boterman devint l'un des chefs des compagnons de la Verte-Tente, pour venger un autre de ses frères qui, après avoir payé rançon, n'en avait pas moins été mis à mort par les Bourguignons. *Chr. ms.*; *Dagboek der collatie*, pp. 278 et 374.

et y soutinrent un assaut où furent blessés le sire de Roye et Antoine de Rochefort (21 avril 1452).

Le comte d'Étampes poursuivit sa marche vers Helchin, dont il reconquit le château, ancien domaine des évêques de Tournay. Quelques lances et quelques archers, qu'il avait envoyés en avant sous la conduite de Jacques de Lalaing, pour reconnaître la position des Gantois devant les murs d'Audenarde, l'avaient à peine rejoint lorsque des lettres du duc lui furent remises; Philippe l'invitait à venir unir ses forces à celles qu'il avait lui-même rassemblées à Grammont, jugeant qu'il était imprudent de songer à aller, avec des ressources trop peu considérables, attaquer les Gantois dont on évaluait le nombre à trente mille hommes.

L'habileté du duc calculait les chances d'une bataille : pour des chevaliers, plus le combat était inégal, plus il était glorieux. Le comte d'Étampes convoqua le conseil. Quelques-uns prétendaient qu'il fallait obéir au duc, mais le plus grand nombre s'écriaient que ce serait une grande honte que de s'être approché des Gantois sans les attaquer. « Que diront « ceux d'Audenarde, ajoutaient-ils, quand ils entendront dire « que nous avons été si près d'eux sans autrement nous mon- « trer? Et d'autre part nous leur pourrions livrer escarmou- « ches par si bonne manière que messire Jacques de Lalaing « entrera dans la ville pour réconforter et réjouir son bon « oncle, messire Simon de Lalaing, ou il y mourra en la « peine : car pour cette cause il est ici venu [1]. » Leur avis fut adopté, et dès ce moment on commença à tout préparer pour le combat. Deux hommes, qui connaissaient bien les

[1] *Chron. de J. de Lalaing*, 83.

chemins et la langue du pays, avaient été choisis pour avertir Simon de Lalaing de la tentative qu'on allait faire pour le délivrer : en effet, ils réussirent à traverser l'Escaut, et Simon de Lalaing ordonna que pendant toute la nuit on travaillât à démurer les portes de la ville, afin qu'il pût assaillir les Gantois au premier moment favorable.

Le lendemain, dès l'aube du jour, le comte d'Étampes se mit en marche, précédé du bâtard de Bourgogne qui commandait l'avant-garde : aussitôt qu'il apprit qu'on n'était plus loin d'Audenarde, il pria le bâtard de Saint-Pol de l'armer chevalier; puis il donna lui-même l'accolade au bâtard de Bourgogne, à Philippe de Hornes, aux sires de Rubempré, de Crèvecœur, d'Emeries, de Miraumont, et à un grand nombre d'autres écuyers. Jacques de Lalaing les exhorta à bien combattre. « Voilà l'heure, leur dit-il, de « gagner honorablement vos éperons dorés. » Il racontait qu'il avait remarqué un endroit où le retranchement des ennemis était peu élevé et leur fossé peu profond, et il ajoutait qu'il serait fier de s'avancer avec eux pour disperser la multitude des Gantois. A sa voix, ils se dirigèrent vers une troupe de milices communales qui s'était rangée en bataille dans un champ labouré, protégée par quelques fortifications qui coupaient la grande route d'Audenarde à Courtray. Bien que les Gantois leur présentassent bravement la pointe de leurs piques, les chevaliers, d'un effort vigoureux, rompirent leurs premiers rangs; mais ils se ralliaient et se remettaient déjà en bon ordre, quand Jacques de Lalaing, aiguillonnant son cheval de l'éperon, se précipita plus avant : tous les chevaliers suivirent son exemple. Ils combattaient entourés d'ennemis qui les séparaient sans pouvoir se secourir les uns

les autres. C'était surtout sur Jacques de Lalaing que se portait la fureur des Gantois. Ils l'environnaient de toutes parts, le serrant de telle sorte qu'il ne pouvait ni avancer, ni reculer : il allait périr, lorsqu'un valet du sire de Hornes s'élança au milieu des piques qui le menaçaient et réussit à le dégager, quoique au même moment il eût été lui-même frappé à la tête d'un coup de massue. Alors commença une lutte digne du plus illustre chevalier de ce siècle. Jacques de Lalaing, arraché à une mort imminente, ne songeait qu'à la braver de nouveau, afin de tenter pour ce pauvre valet ce que celui-ci avait fait pour lui. Enfin d'autres chevaliers parvinrent à le rejoindre et forcèrent les Gantois à se retirer. Le comte d'Étampes, avec le gros de l'armée, paraissait déjà. Les archers picards décochaient sur les Gantois une nuée de flèches, qui traversaient leurs hauberts et les atteignaient de loin sans qu'ils pussent se défendre. Dès ce moment, le désordre se mit dans leurs rangs et ils se replièrent précipitamment vers Gand, sans être poursuivis (24 avril).

Le comte d'Étampes laissa son armée à Heyne et entra à Audenarde : de là, il envoya un héraut à Grammont annoncer sa victoire au duc. Philippe fit aussitôt sonner les trompettes et ordonna qu'on se hâtât de prendre les armes pour couper la retraite des Gantois. Le comte de Saint-Pol et Jean de Croy s'armèrent les premiers et galopèrent jusqu'à l'entrée des maladreries de Gand, près de Merlebeke : là, sur le tertre d'un moulin, sept ou huit cents tisserands s'étaient ralliés sous la bannière de Notre-Dame. A mesure que les archers picards arrivaient, les chevaliers les rangeaient en bon ordre ; mais dès le premier mouvement qu'ils firent pour attaquer les Gantois, ceux-ci se retirèrent dans les faubourgs,

poursuivis et harcelés de toutes parts. Au milieu de cette confusion et de ce désordre, on remarqua le courage d'un bourgeois, nommé Sneyssone, qui portait leur étendard. Couvert de blessures, il combattait à genoux et continuait à se défendre : bientôt il ne put plus se soutenir et tomba étendu sur le sol : mais, lorsqu'on l'acheva, sa main n'avait pas quitté la bannière qui lui était confiée.

Le duc de Bourgogne et le comte de Charolais s'étaient avancés jusqu'aux faubourgs de Gand. Toutes les cloches de la ville sonnaient à pleines volées, et le peuple, s'armant au son du tocsin, se précipitait vers les portes et sur les remparts. Dans cette situation, le duc de Bourgogne n'osa pas, avec le petit nombre de chevaliers qui l'entouraient, livrer sa fortune aux chances incertaines d'une lutte décisive. Le même soir, il effectua sa retraite du côté du château de Gavre, dont il espérait intimider la garnison ; mais elle refusa de parlementer, et pendant toute la nuit ses canons ne cessèrent de tirer sur les sergents d'armes picards qui campaient dans les champs et au milieu des jardins. Le lendemain, Philippe se retira à Grammont, après avoir chargé le sire de Miraumont d'observer les mouvements des Gantois.

Tout retraçait dans la première ville de la Flandre le spectacle ordinaire des peuples livrés aux orages des révolutions, que frappe un désastre subit et imprévu. Une accusation de trahison avait retenti contre les anciens capitaines de Gand : peut-être leur incapacité et leur défaite étaient-elles leur plus grand crime aux yeux de la multitude, mais ils resteront toujours coupables, devant l'histoire et devant la postérité, d'avoir excité l'anarchie qui avait préparé la guerre et d'avoir plus tard provoqué la guerre pour éterniser l'anarchie. L'épée

que leurs mains débiles, ambitieuses de gloire et de puissance, avaient essayé de soulever, était devenue l'instrument de leur honte ; la hache du bourreau, que pendant longtemps ils avaient promenée sur les places publiques rougie du sang des victimes, retomba sur leur tête [1]. Il n'y avait rien, ni dans les souvenirs de leur pouvoir, ni dans les accidents de leurs revers, qui pût les justifier devant le peuple. Arrêtés le 25 avril, peu d'heures après le combat de Merlebeke, ils périrent cinq jours après : ils léguaient, comme une fatale nécessité, à leurs juges le soin de venger ceux qu'ils avaient conduits à la déplorable expédition d'Audenarde, et dans les derniers jours d'avril, après une revue de tous les habitants en état de porter les armes, les bourgeois élurent pour capitaines Pierre Van den Bossche, que remplaça bientôt après Jean Devos, Jacques Meussone, Jean de Melle, Pierre Van den Ackere et Guillaume de Vaernewyck. En 1199, Marc de Vaernewyck était déjà l'un des plus riches bourgeois de la cité de Gand. Yvain et Thomas de Vaernewyk accompagnèrent Gui de Dampierre au château de Compiègne ; Simon de Vaernewyk combattit à la journée de Courtray. Peu d'années plus tard, Guillaume de Vaernewyck fut tour à tour l'un des témoins qui signèrent l'acte d'appel de Louis de Nevers contre Philippe le Bel et l'un des échevins qui résistèrent à

[1] Les *Comptes de la ville de Gand* relatent, avec une minutieuse précision de détails, le supplice des trois capitaines : « It. Janne Blondeel, den laetsten dach in aprille, van IIII persoonen te executeerne, te wetene meester Lievin Boone, Jan Willaey, Laureins Willaey ende Everaert Van Botelaere, van elken V s. gr. comt, met IIII gr. *van den zweerde te vervaghene*, XX s. IIII d. gr. »

Louis de Male, devenu l'allié de Philippe de Valois. L'un de ses fils était avec Philippe d'Artevelde au siége d'Audenarde. Il ne faut point s'étonner de la perpétuité des noms dans ces grandes communes, où les libertés dont ils servaient la cause étaient si anciennes qu'elles semblaient avoir toujours existé.

Sous l'influence de cette élection qui retrempait toutes les forces de la commune aux sources les plus pures de sa gloire et de ses franchises, une énergie admirable succéda à l'abattement le plus profond. Quelques vives escarmouches attestèrent combien il faudrait verser de sang pour la vaincre et la dompter. Le sire de Lalaing fut repoussé devant la porte de Saint-Pierre. Une attaque, que le comte d'Étampes dirigea contre le château de Malte, situé près du village de Saint-Denis, qui appartenait à messire Baudouin Rym, ne fut guère plus heureuse. Il ne parvint à s'en rendre maître qu'avec de grandes pertes, et vit succomber dans cet assaut l'un des plus vaillants chevaliers de l'armée, messire Jean de Miraumont, qui fut atteint d'un trait dans la poitrine; enfin, au moment où il croyait, après de longs efforts, s'être assuré l'honneur de la journée en détruisant les faibles murailles qui l'avaient arrêté, il apprit que le capitaine des chaperons blancs [1] avait enlevé Deynze et le château de Peteghem (mai 1452).

Lorsque le duc connut la résistance opiniâtre des Gantois et la mort de Jean de Miraumont, il ordonna qu'on tranchât la tête à tous les prisonniers qui étaient en son pouvoir, et

[1] Les Chaperons-Blancs n'avaient pas cessé d'exister. On lit dans un compte du monastère de Tronchiennes de 1422 : *De witte capprons*, VI gr. pro strenâ.

promit un marc d'argent à quiconque lui en amènerait. Ces supplices ne pouvaient toutefois lui tenir lieu de victoires. On reconnut, dans un conseil tenu à Audenarde, que puisqu'il était impossible de s'emparer immédiatement de Gand, il fallait affaiblir les ressources de ses habitants en interceptant toutes leurs communications. Le comte d'Étampes resta à Audenarde; les sires de Saint-Pol et de Croy se rendirent à Alost; les sires d'Halewyn et de Commines à Courtray.

Le duc de Bourgogne et le comte de Charolais s'étaient réservé le soin d'occuper Termonde, point fort important par sa position sur l'Escaut, près de la Zélande et du Brabant. Philippe s'empressa d'y construire un pont fortifié, afin que son armée pût à son gré faire des excursions sur la rive gauche du fleuve. Ces expéditions avaient lieu le plus souvent la nuit, mais la garnison de Termonde ne réussissait point à surprendre les Gantois qui défendaient le pays de Waes. Partout où elle se présentait, ses projets étaient connus et leur accomplissement semblait devenu impossible, quand le hasard fit remarquer au haut du clocher de Termonde une petite lumière qui servait de signal. Deux espions des Gantois y furent découverts et bientôt après décapités [1]. Les tentatives des Bourguignons continuaient toutefois à être couronnées de peu de succès. Les bandes armées que Philippe avait envoyé piller le pays jusqu'aux portes de Gand furent surprises à Lembeke et à Melle : tout le butin qu'elles avaient réuni leur fut enlevé, et par de justes mais cruelles représailles, les prisonniers furent mis à mort. Peu

[1] *Chron. ms.*

de jours après, elles échouèrent de nouveau lorsqu'elles voulurent disperser les ouvriers qui travaillaient aux fossés de la ville, près de la porte Saint-Liévin. Jacques Meussone les repoussa, et une décharge de coulevrines, placées au haut d'une maison qui avait appartenu à Galiot Van Leys, l'un des capitaines gantois tués à Grammont, acheva de mettre le désordre dans leurs rangs.

La puissance des Gantois ne résidait pas uniquement dans les retranchements qu'ils avaient élevés tout autour de leur ville au bord des canaux, à la jonction des routes, à l'entrée des villages. Ce n'était pas seulement en Flandre que les Gantois comptaient des alliés secrets dans les villes inquiètes pour leurs priviléges [1] et parmi les populations des campagnes que le duc de Bourgogne avait, disait-on, menacées d'un impôt sur le blé, aussi onéreux pour elles que la gabelle du sel pour les bourgeois des villes [2]. Hors des frontières de Flandre le souvenir des mémorables confédérations du quatorzième siècle s'était également conservé dans tous les esprits, et le sentiment des mêmes intérêts et des mêmes périls pouvait produire de nouvelles alliances, fatales à l'ambition du duc de Bourgogne. Les Gantois avaient réclamé le secours des Liégeois et entretenaient avec eux des relations suivies [3]. La ville de Tournay les favorisait, et pendant toute la guerre les biens

[1] Des bonnes villes plusieurs avoient déjà scellé avec ceux de Gand, qui leur avoient promis assistance de vivre et mourir avec eux. M. de Coucy, 50.

[2] La source est un passage de Meyer, qui pourrait n'être toutefois que la reproduction inexacte d'un fait rapporté ci-dessus, p. 359.

[3] Ceulx de Gand, dès l'encommencement de leur guerre, envoyèrent devers les Liégeois, eulx requérant ayde et secours, offrant faire le pareil

qui appartenaient à ses habitants furent respectés des Gantois [1]. A Mons on avait doublé la garde des portes. Les échevins de Gand écrivaient à ceux de Dordrecht comme à des amis dont l'appui leur était assuré, et l'on venait de trancher la tête à Simon Uutenhove, qui avait été arrêté près de Biervliet porteur d'un message de la cité de Gand « pour séduire et à eux « attraire ceulx de Hollande [2]. »

Au moment où le duc de Bourgogne se préparait à tenter un nouvel effort contre la commune de Gand dont la résistance fixait l'attention et sans doute aussi les sympathies et les vœux de tant d'autres communes, il se trouvait placé entre la nécessité de ne pas laisser se développer une insurrection formidable et la crainte de s'exposer à une défaite qui eût pu être le signal d'un semblable mouvement dans toutes les provinces voisines : il résolut donc de recommencer la guerre avec ordre et avec prudence en enlevant successivement aux Gantois toutes les barrières qui les protégeaient. Le duc chargea le comte d'Étampes de diriger l'attaque du côté de Nevel ; il se réserva le soin d'envahir le pays de Waes. Dès le 13 mai, on découvrit à Gand une conspiration formée pour livrer cette riche et importante contrée au duc de Bourgogne. Ses agents furent dénoncés par les populations que leurs intrigues avaient cherché à diviser, et deux jours après ils furent décapités. Le duc de Bourgogne ne se découragea point toutefois ; il ne

se mestier en avoient. *Chron. ms.; Dagboek der collatie*, pp. 123, 128, 148, 152.

[1] *Chron. ms.; Dagboek der collatie*, p. 255. — Ceulx de Tournay seroient bien joyeux que ceulx de Gand puissent subjuguer monsieur de Bourgogne, écrivaient les ambassadeurs français le 22 juin 1452.

[2] *Dagboek der collatie*, pp. 279, 357, 396.

devait se consoler du mauvais succès de ses complots qu'en en préparant d'autres plus menaçants et plus terribles.

En 1337, Philippe de Valois avait choisi la plus vénérable de toutes les solennités de la grande semaine des chrétiens pour surprendre les bourgeois de Gand livrés à l'exercice des saints et paisibles devoirs de la religion. En 1452, son arrière-petit-fils Philippe, troisième duc de Bourgogne de la maison de Valois, résout une attaque générale contre Gand, et le jour qu'il fixe pour exécuter avec la même ruse de semblables desseins est celui de la fête de l'Ascension (18 mai 1452). En 1337, Jacques d'Artevelde s'armait avec la commune entière pour repousser l'agression, et son génie faisait sortir de la victoire la puissance, la grandeur, l'ordre et la paix même du pays. En 1452, l'on retrouve chez les bourgeois, dans chaque acte isolé de leur vie, ou le même courage, ou le même dévouement ; mais ils ne voient apparaître au milieu d'eux aucun de ces hommes qui s'élèvent au sein des difficultés et des périls pour les dominer de tout l'éclat de leur gloire : cette stérilité des peuples à produire à l'heure venue les intelligences supérieures qui manquent à leurs destinées n'est que trop souvent le signe certain de leur décadence.

Les sires de Lannoy, d'Humières, de Lalaing commandaient l'armée qui sortit de Termonde. La plupart des archers du duc les avaient suivis sous les ordres du bâtard de Renty. Ils s'emparèrent sans résistance des premiers retranchements qui s'offrirent à eux. Mais avant de se retirer, l'un des capitaines gantois mit le feu au bourg de Zele pour que les Bourguignons ne pussent ni le piller, ni s'y établir. De Zele, les hommes d'armes bourguignons se dirigèrent vers Lokeren. Là comme ailleurs, les Gantois ne s'attendaient point à être attaqués. Les

uns cherchèrent à la hâte un asile dans l'église, les autres s'enfuirent au delà de la Durme. Heureusement, ils avaient depuis longtemps, par mesure de précaution, rompu le pont qui conduisait au pays de Waes pour le remplacer par une planche étroite où l'on ne pouvait passer, même à pied, qu'avec peine.

Les hommes d'armes du duc s'étaient divisés : la plupart entouraient l'église; d'autres, sous les ordres du sire de Lalaing, se précipitèrent vers la Durme. Un écuyer breton fut le premier qui cherchât à en forcer le passage, mais il avait peu d'espoir d'y parvenir, lorsqu'on vint annoncer qu'on avait découvert, un peu plus loin, un gué facile à franchir. Jacques de Lalaing s'y porta aussitôt, accompagné d'une centaine d'hommes, et poursuivit les Gantois jusque dans les bois.

Pendant ces escarmouches, le bâtard de Renty s'était arrêté au milieu du bourg, dans un carrefour dont les principales rues se dirigeaient vers l'église et vers la rivière. Ce fut de là que, durant deux heures, les Picards se répandirent de maison en maison pour piller et chercher du butin. Cependant les sons du tocsin descendaient, à travers les campagnes, des clochers de tous les villages environnants. Les fugitifs semaient au loin le récit des dévastations dont ils avaient été les témoins. Les paysans s'armaient : les uns s'avançaient vers Lokeren par les grands chemins, les autres se glissaient à travers les champs couverts de moissons ou le long des haies pour surprendre leurs ennemis.

Les sires d'Humières et de Lannoy, qui étaient restés avec le gros de l'armée hors du bourg, envoyèrent le sire de Frétin pour exhorter le sire de Lalaing, qui venait de repasser la Durme, à ne pas tarder à les rejoindre, attendu « qu'on y

« pouvoit plus perdre que gagner [1]. » Jacques de Lalaing répondit que si les sires d'Humières et de Lannoy étaient d'avis d'attaquer les Gantois réfugiés dans l'église, ils devaient eux-mêmes entrer à Lokeren avec toutes leurs forces; mais que s'ils croyaient plus convenable de ne s'occuper que de la retraite, il les priait de le lui faire savoir. En même temps, il engageait le bâtard de Renty à observer les Gantois retranchés à Lokeren, tandis qu'il irait lui-même chercher ceux de ses gens qui étaient restés au delà de la rivière, afin qu'ils pussent immédiatement exécuter ce qui aurait été décidé, soit qu'on résolût d'attaquer l'église, soit qu'on jugeât préférable de se retirer : à peine le sire de Lalaing s'était-il éloigné que le bâtard de Renty, cédant à un sentiment subit d'effroi, abandonna ses archers sous le prétexte d'aller s'aboucher lui-même avec les sires de Lannoy et d'Humières. Son départ fut le signal d'une terreur panique. Tous fuyaient au plus vite : la plupart abandonnaient même leurs chevaux pour franchir plus aisément les obstacles qui s'offraient devant eux. A mesure qu'ils pénétraient plus avant dans un pays qu'ils ne connaissaient point, séparés les uns des autres par de larges fossés et les arbres dont les Gantois avaient jonché les chemins, leur déroute devenait plus complète. Il suffisait qu'on leur criât : Voilà les Gantois! pour qu'ils fussent si épouvantés « que les vaillants ne les povoient rassurer [2]. »

Tandis que ceci se passait, Jacques de Lalaing réunissait ses hommes d'armes au delà de la Durme. Il avait traversé la rivière avec sept des siens seulement, laissant à quelque dis—

[1] *Chron. de Jacques de Lalaing,* 86.
[2] *Chron. de Jacques de Lalaing,* 86.

tance le reste de ses gens, lorsqu'un héraut d'armes lui annonça que les Gantois avaient reparu pour lui couper la retraite, et que le bâtard de Renty s'était enfui sans l'attendre. Le danger était grand. Jacques de Lalaing mit pied à terre et déploya tant de courage qu'il parvint à arrêter presque seul la multitude des assaillants, jusqu'à ce que son frère, Philippe de Lalaing, et ses autres hommes d'armes eussent assuré leur retraite hors du bourg de Lokeren.

Le bruit s'était déjà répandu que Jacques de Lalaing et les siens avaient succombé. Le sire d'Humières résolut d'aller voir ce qui était arrivé, et, suivi de quelques chevaliers, il se porta en avant. Jacques de Lalaing n'avait pas péri, mais avant que ses compagnons eussent pu franchir un large fossé situé à l'est de Lokeren, près du hameau de Naestvelde, il s'était vu, au milieu de mille périls, repoussé par les Gantois jusqu'au bord de ce même fossé, dans un endroit où son frère, Arnould de Hérines, Jacques de Gouy et plusieurs autres chevaliers cherchaient également un passage. Le sire d'Humières tourna aussitôt bride pour aller réclamer des secours; mais la plupart de ceux qu'il rencontrait refusaient de l'écouter et s'enfuyaient glacés de terreur. « Il ne faut « pas laisser ce vaillant chevalier, messire Jacques de La- « laing, s'écria le sire de Lannoy, qui venait de le rejoin- « dre, et s'en voise qui veut; quant à moi, je l'attendrai. » Et il précéda vers le théâtre du combat quelques hommes d'armes qui s'étaient ralliés à sa voix. De moment en moment le danger augmentait. « Or avant, mon frère, dit le bon che- « valier à Philippe de Lalaing, il faut passer; voyez ici les « Gantois qui nous suivent à grand' puissance. » « Si se mit « ledit messire Philippe à passer, ajoute Chastelain, mais il

« fut tellement enraschié dedans la fange qu'on ne le pouvoit « avoir ; et il n'estoit pas seul, car nul n'y pouvoit passer « qu'en grand danger de mort, pour la presse des chevaux « qui là estoient demeurés, que leurs maîtres avoient aban- « donnés et s'en estoient fuis. Et quand Gantois virent ledit « messire Jacques à si peu de gens, ils se férirent dedans « lui et ses gens. Et là eust-il plus à faire que devant ; mais « il fit tant par la grand' prouesse et vaillance qui estoit en « lui, qu'il sauva tout, exceptés quatre archers : à celui pas- « sage falloit montrer hardement et courage, ou là mourir [1]. » Les Gantois n'en continuèrent pas moins à attaquer les hommes d'armes bourguignons qu'ils poursuivirent jusqu'aux portes de Termonde. Sans la valeur héroïque du jeune sire de Lalaing, pas un seul de ceux qui étaient entrés à Lokeren n'en serait sorti (18 mai 1452).

Le duc s'irrita de ce revers : il assembla aussitôt son conseil, où siégèrent le comte de Saint-Pol, les sires de Croy, de Lannoy, de Créquy, d'Humières, de Ternant. On y résolut d'assembler de nouveaux renforts en Picardie et de promettre un mois de solde à quiconque prendrait les armes. En même temps il fut arrêté qu'on tenterait une autre expédition pour laquelle on réunirait toutes les forces dont on pouvait disposer. Antoine de Croy et Jacques de Lalaing étaient les chefs d l'avant-garde, à leur suite marchaient un grand nombre d'ou vriers munis de cognées, de pelles et de scies pour enleve les arbres des routes et combler les fossés. Les sires de Lan noy et de Hornes étaient chargés du soin de les souten Morelet de Renty avait conservé le commandement d

[1] *Chron. de Jacques de Lalaing*, 86.

archers. Le comte de Saint-Pol conduisait le corps de bataille; l'arrière-garde devait obéir à Jean de Croy.

Cependant quatre ou cinq cents archers et quelques hommes d'armes avaient à peine traversé le pont de Termonde lorsqu'il se rompit; mais le duc se rendit lui-même sur les lieux et fit si bien qu'en moins d'une heure il fut rétabli. L'armée bourguignonne put continuer sa marche en se dirigeant vers le bourg d'Overmeire, d'où elle devait se rendre à Lokeren pour y venger sa première défaite. Elle était encore à quelque distance des retranchements des Gantois quand des chevaucheurs accoururent pour annoncer que ceux-ci, au nombre de huit cents ou de mille, se portaient en avant en faisant sonner leurs trompettes. Le premier héraut d'armes du duc, qu'on nommait Toison d'or, alla avertir l'armée : « S'il est, s'écria-t-il, « quelque écuyer qui veuille devenir chevalier, je le con- « duirai devant les ennemis. » Selon l'usage de ces temps. on croyait qu'après un semblable honneur on ne pouvait jamais prouver trop tôt que l'on en était digne. Le sire de Croy arma donc plusieurs chevaliers, qui à leur tour conférèrent à leurs compagnons l'ordre de chevalerie : c'étaient, entre autres, Adolphe de Clèves, le bâtard Corneille de Bourgogne, les sires de la Viefville, de Waurin, d'Oignies, d'Humbercourt, de Châlons, d'Ophem, de la Trémouille. Ils rivalisèrent de courage dans la lutte qui s'engagea, lutte opiniâtre et acharnée. Jacques de Lalaing combattit de nouveau au premier rang jusqu'à ce que toute l'armée, guidée par le comte de Saint-Pol, eût rejoint l'avant-garde. La supériorité du nombre décida la victoire, et bientôt les Gantois se virent réduits à regagner leurs retranchements, dont les fossés arrêtèrent assez longtemps les ennemis pour qu'ils pussent se retirer sans être

inquiétés. Les hommes d'armes du duc les poursuivirent inutilement jusqu'aux villages d'Overmeire et de Calcken qu'ils livrèrent aux flammes (23 mai 1452).

Ce succès semblait devoir les conduire à Lokeren, quand ils virent se présenter à leurs regards un corps de Gantois qui, non moins nombreux que celui qu'ils avaient déjà combattu, marchait aussi au-devant d'eux en bon ordre et bannières déployées. On se trouvait dans de vastes bruyères coupées de fossés. Les hommes d'armes bourguignons y cherchèrent longtemps la route qu'ils devaient suivre. Au centre les fossés étaient absolument inabordables; à gauche, on ne pouvait les franchir qu'à pied; mais vers la droite, Jacques de Lalaing, le sire d'Aumont, et les deux sires de Vaudrey parvinrent à faire passer leurs chevaux et les lancèrent au milieu des Gantois, tandis que les hommes d'armes du sire de Croy, qui revenaient du sac d'Overmeire, les attaquaient par derrière. Les difficultés du terrain facilitèrent la retraite des Gantois. S'ils laissaient quatre ou cinq cents de leurs compagnons sur le champ du combat, leur mort intrépide égala du moins leur résistance à une victoire, car l'armée du duc, affaiblie par ses pertes, effrayée des tintements du tocsin qui résonnaient au loin autour d'elle, s'arrêta et retourna à Termonde raconter les ravages des incendies qu'elle avait allumés, et livrer au bourreau les prisonniers qu'elle emmenait avec elle (23 mai 1452).

Que se passait-il au même moment au sud de Gand? Qu'était devenue l'expédition du comte d'Étampes, entreprise simultanément avec celle du duc de Bourgogne? Avait-elle obtenu, grâce à cette tactique habile, un succès plus décisif? L'ordre du récit nous conduit à de nouveaux combats, et quels

qu'en doivent être les résultats, il est trop aisé de prévoir que nous verrons s'y associer d'autres scènes de pillage et de dévastation.

Le comte d'Étampes s'était dirigé d'Audenarde vers Harlebeke pour faire lever le siége du château d'Ingelmunster que bloquaient quelques Gantois. Il y réussit aisément, et ce fut en chassant devant lui toutes les troupes gantoises qui étendaient leurs excursions jusqu'à Courtray qu'il poursuivit sa marche vers Nevel.

Nevel était un gros bourg entouré de fossés. Les Gantois, commandés par Jean Devos, y avaient élevé un fort retranchement, et, comme si ces précautions ne leur eussent pas suffi, ils avaient fait couper toutes les routes environnantes et avaient placé dans les blés des pieux destinés à arrêter les chevaux. Le comte d'Étampes s'inquiéta peu de ces préparatifs. Son armée était fort nombreuse, puisque les chroniques flamandes l'évaluent à huit mille chevaux; il avait d'ailleurs avec lui la plupart de ces intrépides chevaliers qui avaient délivré Audenarde. Le bâtard Antoine de Bourgogne commandait l'avant-garde; le sire de Saveuse éclairait la marche de l'armée. Elle se porta immédiatement en avant pour assaillir les Gantois, qui s'attendaient peu à cette attaque, et les hommes d'armes bourguignons, protégés par les traits des archers, s'emparèrent facilement des retranchements qu'ils rencontrèrent. A peine les Gantois eurent-ils le temps de se replier au delà de Nevel, se défendant toutefois si courageusement que la chevalerie bourguignonne ne put les entamer.

Nous retrouvons à la prise de Nevel toutes les péripéties de la prise de Lokeren. Le comte d'Étampes, qui était resté hors du bourg de Nevel, avait donné l'ordre de poursuivre les

Gantois. Les plus braves chevaliers de l'armée et la plupart des hommes d'armes s'empressèrent d'obéir et s'éloignèrent pour les atteindre. Ceux qui ne les avaient pas suivis ne songeaient qu'à piller, lorsque des renforts importants arrivèrent de Gand sous les ordres de Pierre Van den Nieuwenhuus : au même moment, quatre ou cinq cents paysans, avertis de ce qui se passait, se réunirent aux sons du tocsin et marchèrent vers Nevel en poussant de grands cris. Le sire de Hérines, qui occupait le bourg, les entendit, et rassemblant quelques archers, il se fit ouvrir les barrières et s'avança imprudemment pour combattre. Les Gantois, un instant ébranlés par le choc des Picards, les forcèrent bientôt à reculer jusqu'au pont, et là toute résistance cessa. Le sire de Hérines, que l'on citait comme l'un des plus vaillants chevaliers de l'armée du duc, tomba sous leurs coups; avec lui périrent des chevaliers de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Picardie, qui étaient venus chercher la mort sous la massue ou sous les pieux ferrés de quelques obscurs laboureurs. Les Gantois pénétraient déjà dans Nevel et frappaient tous les hommes d'armes qui s'offraient à leurs regards. Le comte d'Étampes pâlit en apprenant ce désastre. Il fit appeler Simon de Lalaing, à qui il avait confié sa bannière et lui demanda conseil. « Mon-« seigneur, lui répondit le sire de Lalaing, il convient sans « plus tarder que tantôt et incontinent cette ville soit recon-« quise sur ces vilains; car si on attend à les assaillir, je fais « doute que tantôt qu'il sera sçu par le pays, les paysans « s'élèveront de tous côtés et viendront secourir leurs gens. « D'autre part vous sçavez assez que vos coureurs, qui de « ce ne sçavent rien, ne pourront repasser vers vous que « ce ne soit en grand dangier; c'est la fleur de votre com-

pagnie [1]. » Le comte d'Étampes approuva cet avis et ordonna que chacun mît pied à terre pour attaquer les Gantois. Le combat s'engagea avec une nouvelle fureur : le désir de réparer une défaite encourageait les uns; celui de conserver leur avantage soutenait les autres. Par un hasard favorable aux Bourguignons, le bâtard de Bourgogne et ses compagnons, renonçant à une poursuite infructueuse, revenaient déjà vers Nevel. Ils tardèrent peu à reconnaître, au bruit de l'assaut, que les Gantois avaient reconquis le bourg, et joignirent leurs efforts à ceux que le comte d'Étampes faisait du côté opposé. Enfin l'enceinte de Nevel fut forcée. Les Gantois que les vainqueurs purent saisir furent impitoyablement mis à mort. Quelques uns s'étaient réfugiés dans une petite île : on les entoura, et pas un seul n'échappa à la vengeance des hommes d'armes bourguignons. C'était aussi à Nevel que, soixante et onze années auparavant, Rasse d'Herzeele avait péri avec un grand nombre des siens en combattant Louis de Male.

Cependant, dès que l'avant-garde eut rejoint le corps d'armée, le comte d'Étampes fit mettre le feu au bourg de Nevel [2] et ordonna la retraite. Il en était temps. Le tocsin des villages voisins n'avait pas cessé de retentir et de toutes parts les laboureurs s'assemblaient, les uns pour combattre, les autres pour fermer par des abatis d'arbres la route par laquelle l'armée du comte d'Étampes était venue. Le péril était plus grand que jamais, et sans la prudence des chefs de

[1] *Chron. de Jacques de Lalaing*, 90.

[2] Mortuos suos colligi jussit in quoddam horreum quod cum toto pago incendit. *Chron. Trunchin.*, p. 630; *Chr. de J. de Lalaing;* OL. DE LA MARCHE; *Comptes de la ville de Gand*, 1451-1452.

cette expédition, elle eût enveloppé dans un désastre commun tous ceux qui y avaient pris part. De nouveaux obstacles arrêtaient à chaque pas la marche et accroissaient le désordre, lorsque le capitaine du château de Poucke assaillit impétueusement l'arrière-garde avec sept ou huit cents combattants. L'alarme gagna le corps principal : le désordre d'une retraite précipitée succéda aux chances égales d'une bataille. Ce fut à grand'peine que les chevaliers rallièrent leurs hommes d'armes autour de l'étendard du comte d'Étampes. A chaque pas, la mort éclaircissait leurs rangs, et la brillante armée du comte d'Étampes, épuisée de fatigues et de privations, ne parvint à atteindre Harlebeke que vers le milieu de la nuit (24 mai 1452).

La guerre était devenue si acharnée et si cruelle que, dans l'armée des Gantois aussi bien que dans celle du duc, les prisonniers offraient en vain les plus fortes rançons : ils n'évitaient la mort sur les champs de bataille que pour périr le lendemain noyés, pendus ou décapités. La fureur des combattants ne respectait pas davantage les priviléges du rang le plus élevé ou des noms les plus illustres, et plusieurs chevaliers bourguignons jugeaient prudent de chercher à éloigner le comte de Charolais « d'icelle mortelle guerre, pour doubte « de male fortune et que dolereuse aventure n'avenist au « père et au fils ensamble, qui eust esté la totale destruc- « tion de tous les pays du duc de Bourgogne. » Le duc Philippe partagea leur avis et chargea le sire de Ternant de conduire son fils à Bruxelles, près de sa mère ; mais la duchesse de Bourgogne, instruite des motifs de ce voyage, ne témoigna aucune joie de voir l'unique héritier de Philippe le Hardi s'abriter dans le sein maternel comme dans un paci-

fique asile. Elle garda le silence et se contenta d'inviter à un banquet « les chevaliers, escuyers, dames et damoiselles. » Déjà la fête s'achevait, lorsque la fière princesse portugaise, élevant la voix, s'adressa en ces mots au comte de Charolais : « O mon fils, pour l'amour de vous, j'ay assemblé ceste belle « compaignie pour vous festoyer, car vous estes la créature « du monde, après monseigneur vostre père, que je ayme le « mieulx.... Or doncques, puisque monseigneur vostre père « est en la guerre à l'encontre de ses rebelles et désobéis- « sans subjetz, pour son honneur, haulteur et seigneurie « garder, je vous prye que demain au matin vous retournez « devers lui, et gardez bien que en quelconque lieu qu'il « soit, pour doubte de mort ne autre chose en ce monde qui « vous puist advenir, vous n'eslongiez sa personne et soyés « toujours au plus près de luy [1]. » Le comte de Charolais revint à Termonde; mais le duc de Bourgogne, en le revoyant dans son camp, se sentit plus disposé aux négociations, et peu de jours après le retour du comte de Charolais, les marchands d'Espagne, d'Aragon, de Portugal, d'Écosse, de Venise, de Florence, de Milan, de Gênes et de Lucques, résidant à Bruges, se rendirent à Gand pour interposer leur médiation [2].

La cité de Gand restait puissante et redoutée. Par le dévouement de ses habitants aux libertés nationales, aussi bien que par leur énergie et leur courage, elle représentait toute la Flandre et traitait en son nom avec les royautés étran-

[1] CHASTELAIN, *MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16881, f° XXXVII. Ce fragment important a été publié par M. Renard en 1842.

[2] CHASTELAIN, 16881, f° XXXIX.

gères. De quelque côté que se portassent ses regards, l'horizon moins sombre semblait s'éclairer de quelques rayons. Le roi de France ne personnifiait plus un système d'hostilité et de haine ; à Londres, les sympathies séculaires qui unissaient la patrie de Jacques d'Artevelde au royaume d'Édouard III se conservaient à l'ombre des plus glorieux souvenirs de l'industrie pacifique et de la conquête armée.

Le 24 mai 1452, les capitaines, les échevins et les doyens des métiers adressaient à Charles VII une longue lettre pour lui faire connaître leurs griefs et leurs plaintes. Ils y exposaient que le duc de Bourgogne avait mandé des hommes d'armes pour les combattre et qu'il s'efforçait de les livrer à la famine, protestant toutefois que bien que la guerre fût « moult dure, « griefve et déplaisante, » ils étaient résolus à maintenir leurs droits, leurs priviléges, franchises, coutumes et usages, dont le roi, comme leur souverain seigneur, était « le gar- « dien et conservateur [1]. »

[1] *Dagboek der gentsche collatie*, p. 283. — Je reproduis ce document important, en corrigeant le texte donné par le Continuateur de dom Plancher : « Très excellent et très puissant prince, nostre très cher sire et souverain seigneur, nous nous recommandons à votre royale majesté,... et vous signifions, très excellent et très puissant prince... qui, sur touts aultres, devez estre véritablement et pleinement informé du gouvernement de ce pays de Flandres, ensemble de l'estat, affaires et dispositions de cette ville, comment nous et les autres inhabitans d'icelui pays de Flandres, avons longuement esté grevez et chargez en plusieurs divers manières, à sçavoir par venditions et prestz de baillages et autres offices, lesquels pour ce ont esté mis ès mains des plus offrans, sans avoir eu regard aux personnes y commis, ne au bien de justice, icelle justice aussi deffoulant et mettant arrière, après ce par augmentation de viels tonlieux et institution de nouveaux, et les tenir, faire cueillir et recevoir outre

Deux jours après, des ambassadeurs anglais arrivaient à Gand, chargés par Henri VI d'offrir un secours de sept mille hommes.

les termes consenties et accordées et contre la promesse et scellé de nostre très redoubté seigneur et prince Monsgr. le duc de Bourgoigne, comte de Flandres, aussi par tailles que du commencement les a par doulceur et amiableté obtenues et depuis par subtilité, fraude et malice, et enfin mis force de les obtenir violentement et par rigueur, avec ce par malvaix gouverneurs de loy en cette dite ville, usans notoirement et publiquement de voulenté, haine et avarice, donnant et discernant d'une seule manière, en diverses sentences abusives, et contrariant l'un l'autre devant deux parties dont d'une matière ne puet que l'une d'icelles avoir droit, vendans les petits offices en cette dite ville et prenant argent beaucoup de fois des deux parties qui avoient à faire devers eulx à loy, rapinant et pillant, par l'auctorité de leur gouvernement, de toutes parts ce qu'ils ont peu, tant les biens de cette dite ville, comme aultrement, sans rien espargnier et sans honte, ceulx qui estoient povres à l'entrée de leur gouvernement, subitement ainsi enrichans, et délaissant les droits, privilèges, franchises et libertéz ou très grand grief et lésion de justice de nous tous et de plusieurs autres dudit pays de Flandres, et malvaix gouvernement et griefs, charges et plusieurs autres desquels l'en fera bien répétition en temps et lieu quand besoing sera, par nous longuement endurées et souffertes, et trouvé moyen que tels malvaix gouverneurs aient été deboursez et privez dudit gouvernement, il a pleu à nostre dit très redoubté seigneur et prince, eulx et leurs adhérans, recevoir devers luy et les faire nommer en une générale congrégation de ses trois États dudit son pays de Flandres, mandés devers luy en sa ville de Malines ses espéciaulx amis, et nous remontrer son indignation et par leur advertissement, oster ses baillis et aultres officiers, nous délaissant et abandonnant sans justice sept mois ou environ, et sans nous vouloir recevoir en sa grace, ne à nostre excusation, quelques humbles suplications, prières et requestes que lui avons sur ce faites et fait faire par plusieurs et diverses fois, et ne pusmes oncques aultres choses obtenir que seulement lesdits baillis et officiers qui nous furent renvoyés par provision. Et quant nous cuisdames justice estre faite et administrée à un chacun

Enfin, peu d'heures avant que les représentants des mar-

sans exception de personnes, ainsi qu'il appartenoit et qu'ils en furent par nous requis, ils la refusèrent par charge limitée qu'ils se dirent avoir de notre dit très redoubté seigneur et prince, de non procéder au préjudice des susdits gouverneurs. Ainsi n'estoit qu'une fiction et umbre de justice pour contenter le monde : que plus est, les malvaix gouverneurs et leurs adhérens ayant grande crédence devers nostre très redoubté seigneur et prince, ont depuis tout ce envoyé en ceste dite ville quatre malvaix garçons, tellement qu'ils avoient en propost de y faire de nuit ung cry par eulx advisé pour tuer leurs adversaires, et obtinrent lesdits malvaix gouverneurs de notre dit très redouté seigneur et prince que iceulx malvaix garçons eussent ses lettres patentes sous son scel de secret, contenant saulve garde de leurs personnes, et charge de dire et proposer devant son peuple certaines choses au préjudice de notables personnes de ceste dite ville, ce qu'ils feirent en générale congrégation de peuple que nous appelons collace, et se advancèrent de jour et de nuit en ce et en plusieurs autres choses de émouvoir ledit peuple et destruire ceste dite ville, se ils eussent peu, en leur perverse, inique et malvaise voulenté de faire le mal dont dessus est touchié, les deux des quatre furent prins, et par l'absence des dits baillis et officiers qui ne vouloyent entendre à l'exécution d'iceulx, mais se partirent pour ce de ceste ville de Gand, examinez et depuis publiquement recognoissans leurs mauvaisetiez et dénommant ceulx qui leur en avoient donné le charge, décapitez, et lesdits baillis et officiers se sont depuis continuellement tenuz absens, et notre très redoubté seigneur et prince nous a délaissiez sans justice et de tout abandonnez, auquel état sommes encore, jaçoit ce que depuis nous avons envoyé notables ambassades des trois Estats de sond. pays de Flandres et aultres devers luy pour estre remis en sa grace et en justice, à laquelle cause à la fin de éviter les derroys, roberies, pilleries, enforcements de femmes et aultres malvaises opérations deshordonnées, qui sans crainte eussent peu sourdre et multiplier en ceste dite ville, veu que multitude de peuple ne puet être conduite, ne gouvernée sans justice aulcune ou au moins sans crainte, il nous a convenu par grande nécessité pour être en crainte et gouverne, eslire chiefetaines, lesquels prenans les tenues de justice au plus droiturièrement qu'ils ont peu, et

chands étrangers, des *nations*, comme on avait coutume de

selon leurs consciences, ont conduit et encore conduisent ledit peuple et ont fait et font toutes manières d'exécutions corporelles et autres. Et combien que toutes extorsions, forces, violences, griefs et exactions nous avons patiemment souffertes cuidans par ce convaincre, il a enfin pleu à notre dit très redoubté seigneur et prince, pour nous totalement détruire, faire publier ses mandemens de guerre, assembler son peuple contre nous, mettre garnison en plusieurs de ses villes en sondit pays de Flandres et clore les passages par eaue par lesquels nous sont accoutumés estre menés bleds et aultres vivres, et ainsi sommes en plaine guerre contre nostre dit très redoubté seigneur et prince, et nous par lesdits malvaix gouverneurs et leurs adhérans mis en tel dangier que ne sçavons nullement procéder de son très noble cuer, ne pensée, mais par iceulx malvaix gouverneurs et leurs adhérens : laquelle guerre, jaçoit ce quelle nous est moult dure, griefve et desplaisante, plus que quelconque aultre que pourriesmes avoir comme raison est (car tous vrays naturelz sujets doivent sur toutes choses bien comprendre et doloir la rigueur et indignation de leur naturel prince), nous avons entention, par l'aide et grâce de Dieu, soustenir, puisque par nécessité et les raisons dessus touchées, le nous convient faire à la conservation de notre dit droit et de nos privilèges, franchises, libertez, coutusmes et usages, desquelz vous, comme notre dit souverain seigneur, estes gardien et conservateur, au mieux que pourrons et nous à ce appliquer, de corps, chevance, et de tout notre pouvoir, en vous suppliant, très excellent et très puissant prince.... que... vous plaise en ceste matière que vous signiffions (ainsi que naturellement tenus et obligez y sommes et laquelle vous eussions despiecha signiffiée se n'eussions épargné de faire complainte de notre dit très redoubté seigneur et prince, et espéré qu'il se deust avoir ravisé de nous conduire en justice et recevoir en sa grâce), remédier, gardant votre haulteur et souveraineté ainsi que à vous et votre très noble conseil semblera expédient, et nous par ce porteur sur ce signifier votre très noble response et icelui porteur brief expédier, veu que le cas requiert célérité, afin que nous, sceu par icelle votre response ce qu'il vous en plaira faire, nous puissions conduire et ordonner selon que besoin nous sera. Au surplus, très excellent et très puissant prince,... vous remercions

les nommer [1], eussent salué les bords de l'Escaut, six mille Gantois, sous les ordres de Jean Devos, quittaient Gand par la route de Nevel pour se diriger vers Bruges. Ils avaient pour mission de rappeler à leurs anciens alliés leur serment de sacrifier d'étroites rivalités aux intérêts d'une patrie commune, de les soutenir s'ils tentaient quelque mouvement favorable, de les menacer peut-être dans le cas où l'influence du duc y étoufferait tous les efforts de leurs amis. En effet, ils apprirent bientôt que Louis de la Gruuthuse et Pierre Bladelin avaient fait fermer les portes, et d'un commun accord ils s'arrêtèrent à Moerbrugge, assez près du Beverhoutsveld. Un de leurs trompettes se présenta à la porte Sainte-Catherine avec plusieurs lettres adressées aux divers métiers de Bruges : c'était un noble appel à une alliance fraternelle : « S'il vous « plaît, disait-il aux Brugeois, nous faire assistence pour « nous aidier à entretenir nos droits et franchises, lesquels « nous en nulle manière ne pensons délaissier ne souffrir estre « amendris à l'aide de Dieu et de noz bons amis, nous vous « promettons que nous vous ferons samblable assistence à « l'entretenement de vos droits et franchises, et que nous, « pour plus grant sureté de ces choses, jamais ne ferons paix

très humblement de la bonne franche amour à nous remonstrée par ceux de votre cité de Tournay en éditz par eulx publiez à notre proufit, contenant défense que nul de votre dite cité ne du Tournesis ne nous fasse griefs, ni guerre en aulcune manière et pareillement de leurs très amiables lettres depuis à nous envoyées, et se chose vous plaist nous commander, nous nous offrons prêts et appareillés de l'accomplir de bon loyal cuer à notre pouvoir, ainsi que vrays sujets doivent et sont tenus de faire... »

[1] Les *nations* de Bruges sont les marchands tenants les tables de marchandise par tout le monde chrestien. Jacques Duclercq, II, 43.

« sans vous ; car vous et nous ne porions mieulx entretenir « iceulx nos droits et franchises, se non par bonne union [1]. » Ces lettres ne furent point remises. Louis de la Gruuthuse et Pierre Bladelin, étant sortis par un guichet pour parlementer, réussirent à persuader aux Gantois que les magistrats de Bruges étaient disposés à appuyer leurs réclamations, et que le but de leur voyage était atteint par la démarche des *nations*. Les Gantois se retirèrent vers Oedelem et Knesselaere ; ils acceptaient comme un succès complet ces vagues et douteuses espérances [2].

Les marchands des *nations* avaient déjà été admis à Gand dans la *collace*. Dans un discours préparé avec habileté, ils représentèrent vivement « comment un pays tel comme la « comté de Flandres, qui pour le fait de la marchandise estoit « la plus renommée entrée des marches de par deçà les mers « et dans lequel conversoient et ont fréquenté depuis si long- « temps qu'il n'est mémoire du contraire les marchands des « lointaines marches et de tous royaumes, par lesquels le « royaume de France et tous les autres pays voisins estoient « fournis de toutes marchandises à leur profit et utilité ; et « venoient et communiquoient les marchands ensemble de « toutes parts et se trouvoient deux ou trois fois l'an en icelle « comté de Flandres qui en estoit en grande renommée et « réputation partout le monde : ores, ce pays estoit en ad- « venture et en hasard que les marchands n'y conversassent « plus et que tout le pays fust destruist [3]. » Ils ajoutaient que

[1] CHASTELAIN, f° XL.

[2] Bien cuidoient les Gantois avoir ceulx de Bruges avec eulx, ausquelz ils faillirent. CHASTELAIN, f° XLIII.

[3] MATTHIEU DE COUCY, 59.

les Gantois agiraient sagement en cessant de rappeler à tout propos leurs franchises et leurs priviléges et qu'il serait agréable au duc de leur voir supprimer leurs « *chievetaineries*. » La commune de Gand rejeta ces conseils : ses priviléges étaient la base imprescriptible de sa liberté, et elle ne voulait l'ébranler ni par sa faiblesse ni par son silence : quant à la mission de ses capitaines, elle n'était autre que de maintenir au milieu des agitations de la guerre la sécurité et l'ordre intérieur, et l'on eût tout au plus consenti à leur donner un autre nom. Cependant la médiation des *nations* fut acceptée et quatre religieux furent choisis pour seconder leurs efforts : c'étaient l'abbé de Tronchiennes, le prieur des Chartreux, le prieur de Saint-Bavon et un moine de la même abbaye, nommé Baudouin de Fosseux, dont la sœur avait épousé Jean de Montmorency, grand chambellan de France. Ils trouvèrent le duc à Termonde. Le prieur des Chartreux parla le premier, puis l'un des marchands étrangers lut une cédule où ils exposaient qu'ils se trouveraient, si la guerre ne se calmait point, bientôt réduits à quitter la Flandre, « car, comme chascun « peult savoir, les marchands et les marchandises requièrent « paix et pays de paix, et nullement ne pevent soustenir la « guerre. » Les conseillers du duc délibérèrent et se plaignirent de ce que les Gantois étaient pires que les Juifs, « car « se les Juifs eussent véritablement sceu que nostre benoit « Sauveur Jésus-Christ eust esté Dieu, ils ne l'eussent point « mis à mort; mais les Gantois ne pouvoient et ne pevent ignorer que monseigneur le duc ne fust et soit leur seigneur « naturel [1]. » Les Gantois étaient si fiers, le duc si irrité

[1] CHASTELAIN, f°s XLV et XLIX.

qu'il était bien difficile de concilier des prétentions tout opposées.

Les négociations se poursuivaient depuis quelques jours lorsque des nouvelles importantes vinrent modifier profondément la situation des choses. On avait appris en même temps à Gand et à Termonde que Charles VII, cédant aux prières des députés flamands, voulait intervenir comme médiateur dans les querelles du duc et de ses sujets et que ses ambassadeurs étaient arrivés le 11 juin à Saint-Amand; c'étaient : Louis de Beaumont, sénéchal de Poitou; Gui Bernard, archidiacre de Tours, et maître Jean Dauvet, procureur général au parlement; mais il leur avait été ordonné de placer à la tête de leur ambassade le comte de Saint-Pol, l'un des plus illustres feudataires du royaume qui, en ce moment même, combattait sous les drapeaux du duc de Bourgogne et semblait, par l'étendue et la situation de ses domaines, investi d'un droit d'arbitrage qui devait un jour lui devenir fatal [1].

Les instructions destinées aux ambassadeurs français leur avaient été remises à Bourges, le 5 juin; elles comprenaient deux points principaux, deux réclamations importantes pour la puissance de la monarchie. La première s'appuyait bien moins sur l'équité que sur le sentiment national de la France, blessé par le honteux traité d'Arras et prêt à saisir avec empressement la première occasion favorable pour le déchirer. Il s'agissait de la restitution des villes de la Somme, sans rachat, sous le simple prétexte que la cession n'avait eu lieu que pour protéger les pays du duc contre les excursions des

[1] Voyez, aux *Pièces justificatives*, les instructions données aux ambassadeurs français.

Anglais, et qu'elle était devenue sans objet par la conquête de la Normandie et l'existence des trêves. Le sire de Croy avait dit, il est vrai, lors des conférences d'Arras, que le duc de Bourgogne renoncerait volontiers aux villes de la Somme si Charles VII acceptait les conditions mises à la paix par les Anglais, et il suffit de rappeler, pour s'expliquer cette déclaration, que le duc Philippe craignait en traitant séparément d'exciter à la fois les murmures de la Flandre et la colère de l'Angleterre; mais on n'avait rédigé aucun acte de cette promesse, essentiellement vague et sans doute limitée aux négociations de cette époque [1]. Le second point, c'était la médiation du roi dans les affaires de Flandre, l'exercice complet et entier de son droit de souveraineté dans ces provinces qui formaient le plus riche héritage de la maison de Bourgogne, et les envoyés de Charles VII se trouvaient chargés de remontrer au duc Philippe « que le roy, qui est souverain seigneur et qui est tenu « de mouvoir paix et amour envers ses sujets, considérant que « par telles invasions et guerres particulières qui ont esté ès « temps passés audit pays de Flandres, plusieurs inconvénients « sont advenus en ce royaume, et doublant ces dangiers et « inconvénients et désirant y obvier et pourvoir, mesmement « pour la conservation des droits, prééminences et prérogatives de sa souveraineté, avoit chargé ses ambassadeurs de « remonstrer ces choses à mondit sieur de Bourgogne, affin « que son plaisir soit d'advertir lesdits ambassadeurs de la « matière et de la cause du débat de luy et des Flamands, et « diront que le roy a baillé et donné charge et puissance aux-

[1] Déclarations du connétable, du maréchal de la Fayette, etc. (*Mém. de Ph. de Commines*, II, *pr.* p. 403.)

« dits ambassadeurs de besoigner en l'apaisement desdites « questions. »

Pour atteindre ce but, les ambassadeurs français tiendront au duc et aux Gantois un langage tout différent. Ils diront au duc « que lesdits débats et questions et la conséquence qui « s'en peut ensuir touchent fort l'autorité et souveraineté du roy « et de tout le royaulme, et comment ès temps passés, quand « telles différences sont advenues audit pays et mesmement « entre les contes et les communautés, les roys en ont tous- « jours entreprins la congnoissance et mis les débats et ques- « tions entre leurs mains, et aucunes fois les ont apaisées « amiablement, aucunes fois décidées par jugement, et autres « fois par voyes de fait et par desconfitures et contraintes, et à « ce propos allégueront et déclareront particulièrement au- « cunes histoires du temps passé qui mieulx serviront. » Ils exposeront, au contraire, aux Gantois « que le roy, qui est « prince et seigneur souverain dudit pays de Flandre, tenu « en fief de la couronne de France, et auquel appartient l'auc- « torité de la paix ou de la guerre par tout son royaulme, et « qui par le deu de sa dignité royale est tenu d'apaiser telles « questions, et toutefois vouldroit faire et administrer à tous « ses subjects toute raison et justice, et les préserver et gar- « der des oppressions nouvelles et inconvénients, ainsi que ses « prédécesseurs ont tousjours fait ès temps passés aux com- « munautés dudit pays de Gand et autres dudit pays de Flan- « dre, a envoyé ses dits ambassadeurs par devers mondit « sieur de Bourgogne et eulx, pour eulx emploier à la pacifi- « cation d'iceulx, en leur remonstrant que le roy qui congnoist « le bon et le grand vouloir qu'ils ont à lui et au bien de la « couronne de France, les vouldroit traicter comme ses bons,

« vrais et loyaulx subjects. » Dans le même système, ils devaient ou ajourner les négociations relatives à la Flandre pour assurer le succès de celles qui se rapportaient à la restitution des villes de la Somme, ou bien, si elle était contestée par le duc, présenter à la Flandre l'appui du roi contre ses oppresseurs.

A Gand on lut publiquement, dans la soirée du 14 juin, les lettres qui annonçaient l'intervention du roi de France, et dès le lendemain le capitaine de Saint-Nicolas, Jean Devos, prit le commandement d'une expédition dirigée contre le Hainaut.

Le duc de Bourgogne n'était pas moins impatient de renouveler la guerre. Si les Gantois sentaient leur zèle se ranimer par l'espoir de l'appui de Charles VII, il était important à ses yeux que leur défaite immédiate rendît cet appui inutile ou superflu : le 13 juin il congédia les députés des *nations*, rejetant avec dédain la trêve de six mois qu'ils avaient demandée et leur proposition de nommer désormais les *hooftmans, gouverneurs, recteurs* ou *deffendeurs* en leur conservant leur autorité, « car de la démettre de tous poins, comme ils disoient, seroit « pour le présent comme impossible pour ce que la ville est « grande et y pourroit-on faire des maux sans nombre [1]. » Le motif de ces refus était que l'armée bourguignonne avait reçu d'importants renforts et était prête à envahir le pays de Waes. Le duc le déclara lui-même aux députés des *nations* [2]. Quelques

[1] *Document* publié par M. Blommaert.

[2] La trêve ne se povoit faire pour la grant assamblée de grans seigneurs, chevaliers et escuyers et peuple que le duc avoit assamblé pour entrer au pays de Wast. CHASTELAIN, f° LI. — Voyez les *Lettres du duc*, du 12 et du 14 juin 1452 (GACHARD, *Doc. inédits*, II, pp. 114, 115 et 117).

heures plus tard il eût pu, pour les en convaincre, leur montrer les flammes qui s'élevaient à l'horizon au-dessus de ces heureuses campagnes enrichies par les bienfaits d'une longue paix [1].

Le sire de Contay et trois cents hommes d'armes avaient passé l'Escaut, près du bourg de Rupelmonde, dont les Bourguignons avaient depuis longtemps incendié les habitations. Ces ruines leur offrirent un abri où ils se fortifièrent avec quelques coulevrines. La nuit s'écoula dans une grande inquiétude : deux mille Gantois occupaient Tamise ; ils étaient au nombre de quatre mille à Basele : on craignait qu'ils ne se réunissent à Rupelmonde pour repousser le sire de Contay et ses compagnons.

Cependant l'aurore se leva : les Gantois n'avaient fait aucun mouvement, soit qu'ils ignorassent la tentative des Bourguignons, soit qu'ils crussent leur troupe plus nombreuse, et d'autres chevaliers ne tardèrent pas à rejoindre le sire de Contay. Le comte de Saint-Pol et le sire de Chimay traversèrent les premiers le fleuve avec l'avant-garde, composée de mille archers et de trois cents lances : toutes les enseignes furent aussitôt déployées et guidèrent les combattants vers Basele. Les Gantois, surpris et chassés de leurs retranchements par les archers, se réfugiaient précipitamment dans l'église et dans une maison fortifiée qui en était voisine. On les y assiégea. Les archers décochaient leurs traits sur tous ceux qui se montraient aux fenêtres, et la plupart des hommes d'armes, entraînés par leur exemple, quittèrent leurs bannières pour prendre part à l'assaut. C'était

[1] Le pays de Wast n'avoit oncques esté conquis et estoit le plus riche pays que on peust trouver. JACQUES DUCLERCQ, II, 11.

en vain que le comte de Saint-Pol essayait de les retenir. « Nous nous mettons en désordre contre la doctrine de la « guerre, leur dit-il à plusieurs reprises, et peut-être nos « ennemis sont plus près que nous ne pensons. Chacun se « veut avancer et cuide bien faire, mais je dy qu'il acquiert « assez honneur, qui se garde de honte [1]. »

A peine venait-il de s'éloigner lui-même avec le sire de Chimay pour parlementer avec les assiégés qui demandaient à se rendre, lorsque les Gantois qui occupaient Tamise parurent inopinément et attaquèrent les hommes d'armes bourguignons dispersés en désordre. Un cri d'effroi avait retenti et une sanglante mêlée s'engagea autour de la bannière du comte de Saint-Pol, que Gui de Béthune défendait avec un courage héroïque.

Le duc Philippe remarqua, de l'autre rive de l'Escaut, le péril qui menaçait les siens. Il se jeta sans hésiter dans une petite nacelle avec son fils, le duc de Clèves, et Corneille, bâtard de Bourgogne. A mesure que ses hommes d'armes le suivaient sur la rive opposée, il les rangeait lui-même en bon ordre et les envoyait là où le danger était le plus pressant. Grâce aux secours qu'ils reçurent, le comte de Saint-Pol et le sire de Chimay parvinrent à repousser les Gantois, qui perdirent une partie de leurs chariots et de leur artillerie.

Ce succès permit à l'armée bourguignonne d'achever son mouvement sans obstacle, et le lendemain vers le soir elle se trouvait tout entière sur la rive gauche du fleuve.

Le 16 juin 1452, dès que le jour parut, tous les hommes d'armes qui combattaient sous la bannière du duc de Bour-

[1] OLIVIER DE LA MARCHE, I, 25.

gogne quittèrent leurs tentes : Philippe avait ordonné qu'à l'exception d'un petit nombre de chevaucheurs chargés de surveiller les mouvements de l'ennemi, ils luttassent à pied. En ce moment, en y comprenant les sergents qu'avait amenés le duc de Clèves, ils étaient trente ou quarante mille : redoutable légion d'élite, que des chevaliers accourus de toutes les provinces de France conduisaient à la destruction des milices communales de Flandre. « Fière chose fust, dit Olivier de la « Marche, à voir telle assemblée et telle noblesse, dont seu- « lement la fierté de l'ordre, la resplendisseur des pompes et « des armures, la contenance des étendards et des enseignes « estoient suffisans pour ébahir et troubler le hardement et la « folle emprise du plus hardi peuple du monde [1]. »

Une vaste plaine s'étend entre Rupelmonde et Basele : c'est là que le duc attendait les Gantois. On apercevait près de lui le jeune comte de Charolais qui, au milieu des hommes d'armes dociles à ses ordres, se préparait à combattre pour la première fois. Déjà il savait se faire craindre et obéir, et montrait bien « que le cœur lui disoit et apprenoit qu'il estoit « prince, né et élevé pour autres conduire et gouverner [2]. »

Les Gantois qui occupaient le pays de Waes se trouvaient sous les ordres de Gauthier Leenknecht. Intrépide jusqu'à la témérité et déjà fameux par la prise de Grammont, il avait un instant formé le projet de percer les digues et d'engloutir dans les eaux le duc et toute son armée, mais il en avait été empêché par l'arrivée de quelques archers bourguignons; sa confiance dans le succès n'en avait toutefois pas été ébranlée

[1] Olivier de la Marche, I, 25.
[2] *Ibid.*

et il croyait qu'à l'aide des renforts conduits de Gand par le capitaine de Saint-Jean, Jacques Meussone, il pourrait rejeter dans l'Escaut les Bourguignons, dont le nombre lui était inconnu. En effet, dès que le sire de Masmines eut annoncé que l'on signalait au loin la bannière où le lion de Notre-Dame semble, même pendant son sommeil, chercher de sa griffe entr'ouverte la lutte et le combat, le duc avait ordonné à son avant-garde de se retirer : ce mouvement simulé devait tromper les Gantois et les entraîner au milieu de leurs ennemis, tandis que le duc de Clèves, le comte d'Étampes et le bâtard Corneille de Bourgogne veillaient à ce qu'aucune attaque ne fût dirigée soit contre l'arrière-garde, soit contre l'aile gauche qui s'étendait vers le village de Tamise.

Le comte de Saint-Pol exécuta habilement les instructions qui lui avaient été données. Les Gantois, se disputant l'honneur de le poursuivre, se livraient à l'enthousiasme de la victoire, quand ils entendirent, comme un arrêt de deuil et de mort, retentir tout à coup autour d'eux cent trompettes ennemies dont les lugubres fanfares s'effacèrent dans la détonation de toute l'artillerie du duc. Aux balles de pierre et de fer qui sillonnaient un nuage de fumée ardente se mêlaient les flèches acérées des archers : c'était le signal que les hommes d'armes bourguignons attendaient pour se porter en avant.

Les Gantois, en se voyant enveloppés par toute une armée, avaient reconnu les embûches qui leur étaient préparées : ils ne cherchaient plus qu'à s'inspirer de ces sentiments suprêmes de dévouement et de courage que le spectacle d'une mort inévitable ne rend que plus vifs chez les âmes héroïques. Jacques de Luxembourg, s'étant élancé le premier dans leurs rangs épais, y eut son cheval abattu sous lui, et peu s'en fallut

qu'il ne pérît. Jacques de Lalaing fut atteint à la jambe d'un coup de faux, le sire de Chimay fut blessé au pied. Ce fut en vain que les chevaliers bourguignons cherchèrent à conquérir la grande bannière de Gand : un vieux bourgeois, à qui elle avait été confiée, la défendait si vaillamment que jamais on ne put la lui arracher [1]. Les Gantois, pressés par le choc de la chevalerie ennemie, reculaient en résistant à chaque pas, et leur dernière troupe, près de succomber, ne s'arrêta que pour livrer un dernier combat où le bâtard Corneille de Bourgogne tomba, frappé d'un coup de pique à la gorge [2]. C'était l'objet de l'affection la plus tendre du duc. Il fit aussitôt pendre à un arbre Gauthier Leenknecht qu'on avait relevé parmi les blessés, mais cette vengeance ne pouvait le consoler de la perte de son fils; on disait que la mort de cent mille hommes des communes de Flandre n'y eût point suffi. La duchesse de Bourgogne se chargea elle-même du soin de lui faire célébrer de magnifiques obsèques dans l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles, et on l'ensevelit dans le tombeau des descendants légitimes des princes de Brabant et de Bourgogne, avec sa bannière, son étendard et son pennon, ce qui n'appartenait qu'aux chevaliers morts les armes à la main.

Le lendemain on aperçut une flotte nombreuse qui remontait l'Escaut, étalant au soleil, au milieu de ses voiles blanches, mille écus aux éclatantes couleurs; elle portait les hommes

[1] Ghegheven Andries den ouden, van dat hy der stede standaert voor Rupelmonde behelt ende t'huis beweechde, II s. gr. (*Comptes de la ville de Gand.*)

[2] Ainsi avint que la Fortune, qui a les yeux bandés et qui ne congnoist ni ne veut grand ne petit congnoistre, guida la lance aiguë d'un vilain maudit et déloyal .. OL. DE LA MARCHE, I, 25.

d'armes réunis en Hollande par les sires de Borssele, de Brederode et d'autres puissants bannerets.

Le duc Philippe put croire en voyant, immédiatement après sa victoire, cette nouvelle armée se joindre à une armée déjà si puissante, que les Gantois céderaient aux conseils d'une terreur pusillanime. Il s'avança jusqu'à Waesmunster pour profiter de ses succès, espérant peut-être y trouver des députés chargés d'implorer sa clémence; mais les Gantois se consolaient déjà de la défaite de Gauthier Leenknecht par les heureux résultats de l'expédition de Jean Devos qui avait repris Grammont, dispersé la garnison d'Ath, brûlé Acre et Lessines et semé la terreur jusqu'aux portes de Mons, en recueillant partout sur son passage un immense butin; Jean Devos rentré à Gand, fut proclamé *upperhooftman* ou premier capitaine de la ville [1].

A la même époque se forma, de l'appel d'un homme par connétablie, ce corps si célèbre depuis sous les ordres du bâtard de Blanc-Estrain [2], des compagnons de la *Verte Tente* [3],

[1] Le duc de Bourgogne ne devait jamais pardonner à Jean Devos la dévastation du Hainaut. Sept ans après la bataille de Gavre, lorsque l'oubli des discordes civiles se trouvait garanti par des efforts communs pour en cicatriser les plaies, une récompense de deux cents livres parisis fut promise à celui qui le livrerait aux officiers du duc. Peu de jours après, on exécuta la sentence qui le condamnait à être décapité et écartelé, et sa tête fut placée sur un glaive au haut de l'une des portes condamnées par la paix de Gavre.

[2] Le bâtard de Blanc-Estrain semble avoir appartenu à l'une des branches cadettes de la maison d'Estrain ou d'Estroem, issue de Drogon d'Estroem, que Villehardouin nomme Drues d'Estruen, en racontant sa mort, en 1205, au siége de Corinthe.

[3] Ils se donnèrent nom la Verte Tente pour ce qu'ilz se tenoient par

qui, destinés à opposer aux Picards une guerre non interrompue d'excursions inopinées et d'escarmouches sanglantes, avaient juré, comme les vieux Suèves, de ne connaître d'autre abri que le dôme des forêts et la voûte du ciel.

Le 13 juin, le duc de Bourgogne, averti du débarquement du sire de Contay sur la rive gauche de l'Escaut, avait fait écrire aux ambassadeurs du roi qu'il lui était impossible de les recevoir à Termonde et qu'il les invitait à se rendre à Bruxelles. Il eût désiré qu'ils négociassent avec ses conseillers loin du théâtre de la guerre, sans la troubler par leur intervention; mais les instructions formelles de Charles VII s'y opposaient. Ils ne devaient traiter qu'avec le duc lui-même, et lorsqu'on eut réussi à les retenir trois jours à Bruxelles, il fallut bien se résoudre à leur permettre de se diriger vers le camp de Waesmunster.

Un héraut français, parti le 15 juin de Tournay, était déjà arrivé à Gand, porteur d'une lettre toute favorable aux réclamations de la commune :

« Très-chiers frères et espéciaulx amis, nous nous recom-
« mandons à vous tant espécialement que plus povons, et
« vous plaise savoir que le roy, nostre souverain seigneur,
« adverty des questions et différences d'entre monseigneur
« le duc de Bourgoigne et vous, et des invasions et voyes de
« fait menées à cause de ce, désirant y pourvoir comme sei-
« gneur souverain, et vous garder vostre raison en vous pré-
« servant de molestations et nouvelletez indeues, comme ses

les champs, bois et hayes. *Chron. ms.* — Lesquels tenoient les bocages et les champs sans converser, ne repairer en icelle ville de Gand. M. DE COUCY, 67.

« bons et loyaux subgiez, nous a commis et ordonnés et nous « envoye présentement par devers monseigneur de Bourgoi- « gne, et nous garnit de bonne puissance pour procéder et « nous emploier à la pacification des questions et différences. « à faire cesser le fait par voye amiable ou de justice, gar- « dant la raison à qui il appartiendra le mieulx. Sy avons bien « voulu vous advertir de ces choses et à l'ayde de nostre « seigneur nous espérons besoingner par manière que vous « en soyez bien joyeulx et contens. Escript à Tournay, le « xve jour de juing.

« Les tout vostres, le séneschal de Poitou, l'archidiake de « Tours et procureur général, conseillers du roy [1]. »

Un grand enthousiasme accueillit à Gand cette déclaration, et les magistrats répondirent immédiatement aux ambassadeurs français pour leur exprimer leur joie et leur témoigner « qu'ils ne désiroient que l'amiableté dudit prince et estre de « lui préservez et entretenuz en justice, laquelle leur avoit « longhement esté empeschiée [2]. »

Il est aisé de comprendre qu'au camp de Waesmunster la médiation de Charles VII était jugée avec un sentiment tout opposé. Bien que le sénéchal de Poitou et ses collègues exposassent leur mission « au mieulx et le plus doucement qu'ils « pussent, » le duc leur répondit vivement, « sans délibé- « ration de conseil, « que les Gantois » estoient les chefs « de toute rebellion, qu'ils lui avoient fait les plus grands « outrages du monde et qu'il estoit besoing d'en faire telle « punition que ce fust exemple à jamais. » Enfin, il ajouta

[1] *Dagboek der gentsche collatie*, p. 293.
[2] *Ibid.*, p. 294.

que si le roi connaissait la véritable situation des choses, « il « seroit bien content de lui laisser faire sans lui parler de « paix, » et pria les ambassadeurs « qu'ils s'en voulsissent « déporter [1]. » Le lendemain (c'était le 21 juin 1452), le duc paraissait plus calme : il avait laissé à son chancelier le soin de parler en son nom, et les ambassadeurs firent connaître leur intention d'aller eux-mêmes à Gand « pour le bien de la « besongne. » C'était soulever une nouvelle tempête. Le chancelier de Bourgogne, Nicolas Rolin, objecta qu'il ne pouvait y avoir honneur, ni sûreté à s'y rendre. La discussion s'était terminée sans résultats et les envoyés de Charles VII s'étaient retirés à Termonde, quand ils y reçurent une nouvelle lettre des magistrats de Gand qui les pressaient de hâter leur arrivée dans cette ville, « afin qu'on les pust ad- « vertir tout au long des affaires et besoingnes, car bon et « playn advertissement sont le bien et fondation de la con- « duicte d'une matière [2]. » Cette lettre légitimait leurs instances. Ils les maintinrent énergiquement dans une conférence avec les conseillers bourguignons, qui se prolongea jusqu'au soir, et bien qu'on leur opposât « plusieurs grands arguments « pour cuider rompre leur dite commission et empescher leur « alée audit lieu de Gand, » ils fixèrent au lendemain l'accomplissement de leur résolution, après avoir décidé toutefois que le comte de Saint-Pol ne les accompagnerait pas à Gand, puisqu'il se trouvait en ce moment, à raison des fiefs qu'il possédait, tenu de combattre sous les drapeaux du duc de

[1] *Lettre des ambassadeurs français.* — Une chronique manuscrite prête au duc cette réponse : « qu'il maintenroit justice, exauceroit noblesse et humilieroit l'orgueil des communes. »

[2] Lettre du 22 juin 1452 (*Dagboek der gentsche collatie*, p. 299).

Bourgogne [1]. Les droits de l'autorité royale exigeaient à leur avis qu'ils accueillissent les plaintes de l'opprimé et ils n'y voyaient, disaient-ils, ni déshonneur, ni sujet de crainte : ce qu'ils redoutaient bien davantage, c'était de ne pouvoir se faire écouter par un prince obstiné dans ses projets, et par une population inquiète et accessible à toutes les passions tumultueuses. « En vérité, sire, écrivaient-ils à Charles VII « aussitôt après la conférence de Termonde, ceste matière « est bien grande et dangereuse et difficile à manyer, et est « guerre bien dure, car on n'y prend homme à mercy, et se « brûlent villes et villaiges et font grans domaiges tant d'une « part que d'aultre; monseigneur de Bourgogne est fort dur « et difficile [2]. »

Les échevins de Gand et un grand nombre de bourgeois s'étaient rendus solennellement à une lieue de la ville au devant des ambassadeurs du roi « en si grande honneur, révé- « rence et humilité que plus on ne porroit [3]. » La remise des lettres closes sur lesquelles reposait leur mission n'eut lieu que le lendemain. Les magistrats, ayant de nouveau protesté

[1] Sauf le comte de Saint-Pol qui ne fust pas conseillé de se trouver à Gand en personne, pour autant que chacun jour, il leur faisoit guerre, et avoit fait alliance avec le duc à cause des terres et seigneuries qu'il tenoit de luy. M. DE COUCY, 63.

[2] *Lettre des ambassadeurs français*, 22 juin 1452 (PLANCHER, IV, *pr.*, p. 205).

[3] Nous arrivasmes hier au soir en cette ville de Gand et vindrent au devant de nous, à une lieue loing de la ville, plusieurs échevins et bourgeois d'icelle ville en grant appareil, et nous firent bien grande réception et honneur, en monstrant qu'ils estoient tant joyeux que merveillés de notre venue, et parlèrent à nous en si grande honneur, révérence et humilité du roy que plus on ne porroit, et aujourdhuy au matin sont venus

« qu'ils remercioient le roy très-humblement du bon mémoire « qu'il a eu d'eulx et qu'ils en estoient très-joyeulx et avoient « grant désir et affection à ladite pacification, » demandèrent quelques heures pour délibérer : des conférences eurent lieu à l'hôtellerie de la Tête d'or, où logeaient le sénéchal de Poitou et ses deux collègues, et le dimanche 25 juin le résultat en fut proclamé en ces termes :

« Les échevins des deux bancs, les deux doyens et plu- « sieurs conseillers se sont rendus près des ambassadeurs du « roi de France qui leur ont fait connaître la charge que ledit « roi leur a donnée pour apaiser la présente guerre entre « notre très-redouté seigneur et nous, ainsi que le bon vou- « loir et la bénignité qu'il y porte ; les mêmes ambassadeurs « leur ont aussi rapporté comment, pour remplir leur charge, « ils se sont présentés à notre très-redouté seigneur, qui leur « a communiqué toutes ses plaintes contre nous, et, au sujet « de ces plaintes, nous avons exposé dans tous leurs détails « les faits relatifs à l'administration de la ville et au défaut de « justice de la part de notre redouté seigneur ; enfin il a été « conclu que le peuple élirait certaines personnes qui confére- « raient avec les envoyés de notre redouté seigneur en pré-

vers nous en grand nombre et leur avons présenté les lettres closes du roy, et après nous ont dit qu'ils remercient le roy très-humblement du bon mémoire qu'il a eu d'eulx et qu'ils en sont très-joyeulx, et ont grant désir et affection à ladite pacification comme ils dient, et ont pris délay jusques à demain pour parler ensemble, et doibvent retourner devers nous demain matin pour nous informer de leurs matières, et, à la vérité, nous semble que l'appaisement est nécessaire, car nous veons les choses bien difficiles et dangereuses... Escript à Gand, ce jour Saint-Jean. PLANCHER, IV, *pr.*, p. 207.

« sence desdits ambassadeurs pour négocier la paix, ce qui ne « pourrait avoir lieu qu'autant que l'on cesserait les hostilités. « et lesdits ambassadeurs nous ont assuré que si l'on ne pou- « vait obtenir la paix par voies amiables, le roi de France « était prêt à maintenir notre droit par autorité de justice. « En conséquence, on a élu comme députés : l'abbé de « Tronchiennes, le prieur des Chartreux, Gilles Baudins, « Jean Van der Eecken, Simon Borluut, Oste de Gruutere, « Pierre Goetghebuer, Jerôme Coubrake et Michel Faey- « top [1]. »

Pour juger ce que présentait de sérieux, le 25 juin, ce projet d'un débat contradictoire entre les envoyés du duc et ceux de la commune insurgée, il faut que nous reportions nos regards sur les événements qui se sont accomplis dans le pays de Waes depuis que les ambassadeurs français ont quitté Termonde.

Les rapprochements des dates et des faits ne présentent pas à l'historien une base incertaine et mensongère : ce sont les grandes lignes qui guident ses recherches et qui lui permettent de déterminer avec précision tantôt les causes cachées, tantôt le but secret. Venus quatre siècles trop tard pour reproduire le caractère complet d'un seul fait ou d'un seul homme, nous possédons l'avantage de dominer d'un sommet élevé tout l'horizon du passé. Les relations des choses dans lesquelles nos aïeux croyaient n'apercevoir que le hasard, les efforts simultanés ou réitérés des individus qui ne paraissaient isolés les uns des autres, dans le bien comme dans le mal, qu'à ceux qui les voyaient de trop près, multiplient

[1] *Dagboek der gentsche collatie*, p. 299.

aujourd'hui pour nous de fécondes associations de méditations et d'idées : toute la vérité historique est dans le jugement qui les résume [1].

Le 23 juin, Philippe, mécontent et irrité, avait consenti malgré lui à ce que les ambassadeurs français allassent étaler les fleurs de lis royales parsemées sur les cottes d'armes de leurs hérauts, au milieu des bannières gantoises. Le même jour, il fit appeler le comte d'Étampes et lui ordonna de s'avancer vers le pays des Quatre-Métiers en mettant tout à feu et à sang [2]. Le comte d'Étampes obéit : la guerre devint de plus en plus cruelle, de plus en plus acharnée ; un grand nombre de chaumières avaient été livrées aux flammes et plusieurs retranchements avaient été enlevés d'assaut quand le comte d'Étampes, arrivé près de Kemseke, s'arrêta dans son mouvement. La chaleur était si étouffante, racontent les chroniqueurs bourguignons, qu'il se vit réduit à retourner à Waesmunster : il est bien plus probable qu'il avait appris que six mille Gantois occupaient depuis deux jours le village de Moerbeke et qu'il avait jugé prudent d'ajourner le projet de les y attaquer.

En effet, le 24 juin, l'armée du comte d'Étampes, à laquelle le comte de Charolais avait conduit de puissants ren-

[1] Vult rerum ratio quoniam in rebus magnis memoriaque dignis consilia primum, deinde acta, postea eventus expectantur, et de consiliis significari quid scriptor probet et cum de eventu dicatur ut causæ explicentur omnes vel casus. CICÉRON, *De Orat.*, II.

[2] Le duc, qui ne pooit oublier la mort de son bastard, commanda que tous les villaiges du pays de Wast qui estoient rebellés à luy fussent ards. JACQUES DUCLERCQ, II, 16. — Par ainsi en ce voyage furent ars mieulx de IIII^{m}. manoirs. *Chron. ms.*

forts, reprit la route suivie par l'expédition de la veille; elle se rangea en bon ordre entre Stekene et l'abbaye de Baudeloo, et l'on envoya des chevaucheurs en avant pour examiner la position des Gantois. Elle était très-forte, et malgré l'avis du sire de Créquy, qui voulait reconnaître de plus près les ennemis, les chevaliers, auxquels était confié le soin de la personne de l'unique héritier de la maison de Bourgogne, résolurent de rentrer de nouveau à Waesmunster.

Lorsque Philippe apprit que son fils était revenu dans son camp, comme le comte d'Étampes, sans que le moindre succès eût couronné ses armes, il résolut, quelque sanglant qu'en dût être le prix, de conquérir sur les Gantois les retranchements de Moerbeke. Les sires de Créquy, de Ternant, d'Humières furent chargés de préparer le plan du combat. Le duc de Bourgogne l'approuva aussitôt et fixa, à tous les hommes d'armes réunis à Waesmunster, l'heure du départ et celle de l'assaut; cependant, lorsque le son des trompettes appela l'armée sous les armes, un mouvement d'hésitation se manifesta; des murmures se firent entendre; ce fut presque une rébellion: les chevaliers eux-mêmes craignaient de s'exposer aux dangers qu'ils prévoyaient. Philippe se vit réduit à céder, mais sa colère éclata en présence des membres de son conseil et on l'entendit donner l'ordre d'enlever l'étendard qui flottait devant son hôtel.

Ceci se passait le jour même où la déclaration des magistrats relative aux négociations était publiée à Gand : le lendemain, 26 juin, le duc accordait une trêve de trois jours.

Si les chroniqueurs contemporains mentionnent à peine cette suspension d'armes, il ne faut point s'en étonner. Le duc l'employa à de nouveaux armements : à Gand, les dis-

cordes intérieures allaient devenir un fléau de plus pour le peuple déjà épuisé par la guerre civile.

Henri VI et Charles VII poursuivaient en Guyenne la grande lutte de Jeanne d'Arc contre Talbot : leurs ambassadeurs, portant en Flandre les mêmes sentiments de rivalité, se disputaient l'appui des communes. Les uns, accourus les premiers, sans pompe, sans éclat, et plutôt comme des espions, s'étaient adressés aux souvenirs des temps les plus glorieux et des hommes les plus illustres; les autres avaient essayé de réhabiliter cette suzeraineté si perfidement invoquée par Philippe le Bel et Philippe de Valois, et, en effet, ils avaient paru, entourés de respect et d'honneurs, aussi bien au milieu des Gantois auxquels ils promettaient un protecteur, qu'à la cour du duc qu'ils menaçaient d'un juge.

De l'un et de l'autre côté il n'y avait que des promesses. Les Anglais se persuadèrent assez aisément que le meilleur moyen de faire croire à leur sincérité était de les exécuter sans délai et sans bruit; rien n'était plus habile pour faire échouer les négociations entamées par les ambassadeurs français. Tandis que le sénéchal de Poitou, l'archidiacre de Tours et maître Jean Dauvet retournaient à Waesmunster, on vit arriver à Gand quelques archers anglais venus probablement de Calais [1]. Dès ce moment, il y eut un parti anglais et un

[1] Les *Comptes de la ville de Gand* établissent que, dès le 11 juin, quelques Anglais étaient arrivés à Gand, et ils se trouvèrent, le 21, au combat de Moerbeke. Ils étaient au nombre d'environ cinquante; mais il paraît qu'on en attendait un plus grand nombre, puisque les ambassadeurs français écrivaient, le 22 juin, à Charles VII : « Et dist-on qu'il doit venir des Anglais à Gand. » Le 10 juillet, les trois membres de la ville furent convoqués pour statuer sur les moyens que l'on emploierait pour payer les archers anglais.

parti français, ou pour mieux dire, un parti de la paix qui favorisait la médiation des ambassadeurs de Charles VII, et un parti de la guerre qu'encourageait l'impuissance de l'armée bourguignonne devant les boulevards et les palissades précipitamment élevés dans les marais de Moerbeke.

Le 29 juin, maître Jean Dauvet était revenu à Gand pour y annoncer qu'on n'avait pu obtenir du duc une trêve d'un mois comme les Gantois l'avaient demandé aux ambassadeurs français. Il était en même temps chargé de rendre compte des premières négociations : les principes qui y avaient présidé étaient, d'une part, le maintien de l'autorité du duc si longtemps méconnue, de l'autre, la conservation des priviléges menacés d'une sentence de confiscation, et avant tout le droit d'arbitrage des envoyés du roi en n'y attachant d'autre sanction légale que l'amende, dans le cas où les Gantois seraient reconnus coupables de quelque délit. Cette déclaration, soumise à l'assemblée de la commune pour qu'elle y adhérât, fut vivement combattue et bientôt rejetée : la *collace* n'accepta la médiation des ambassadeurs qu'en repoussant leur arbitrage, et elle se réserva non-seulement ses priviléges et le soin de se justifier des griefs du duc, mais aussi le droit de ratifier toutes les conditions relatives au rétablissement de la paix.

Une expédition s'était organisée sous l'influence de ce sentiment hostile aux négociations. Les partisans des Anglais, se croyant assurés de vaincre les Bourguignons parce qu'ils conduisaient avec eux quelques archers de Henri VI, avaient formé le projet de s'emparer de Hulst. Ils savaient qu'Antoine de Bourgogne, qu'on appelait le bâtard de Bourgogne depuis la mort de son frère Corneille, s'y tenait avec Simon, Jacques

et Sanche de Lalaing et une partie de l'armée hollandaise : il avait même pillé et dévasté le pays jusqu'à Axel. A l'approche des Gantois qui s'avançaient avec une nombreuse artillerie, il recourut de nouveau à l'une de ces ruses que nos communes ne surent jamais prévoir. Tandis qu'il multipliait sur les remparts de Hulst de vains simulacres de défense, Jacques de Lalaing et Georges de Rosimbos, cachés hors de la ville avec un grand nombre d'archers, enveloppaient les Gantois, et presqu'au même moment le capitaine d'Assenede, Liévin Desmet, qui portait l'étendard de Gand, le jeta à ses pieds en criant : Bourgogne ! Cette attaque, cette trahison non moins funeste et non moins imprévue, répandent la confusion et le désordre parmi les milices communales. Jacques de Lalaing s'y précipite : cent glaives se dirigent vers sa poitrine et trois chevaux tombent sous lui, mais il triomphe et les Gantois fuient jusqu'aux portes de Gand, où Jean Devos fait saisir et décapiter quelques-uns de ceux qui n'ont été ni assez prudents pour traiter avec dignité, ni assez intrépides pour combattre avec honneur [1].

La gloire de la Flandre eût reçu une tache indélébile dans cette journée, si quelques bourgeois de Gand n'avaient continué à lutter presque seuls contre la multitude de leurs ennemis, afin que leur courage fît du moins oublier la honte de leurs compagnons. Leur résistance se prolongea longtemps, et ceux d'entre eux qui survécurent à un combat acharné refusèrent de recourir à la clémence du duc pour se dérober à la hache du bourreau, aimant mieux perdre la vie que de se

[1] *Dagboek der collatie*, p. 300.—Liévin Desmet, étant tombé au pouvoir des Gantois, expia sa trahison par le dernier supplice, le 13 juillet 1452.

montrer indignes de la conserver. « En vérité, raconte Jac-« ques Duclercq, je vous diray ung grand merveille, et à peu « sembleroit-elle croyable : c'est que les Gantois estoient tant « obstinés à faire guerre qu'ils respondirent qu'ils aimoient « mieulx mourir que de prier mercy au duc et qu'ils mou-« roient à bonne querelle et comme martyrs[1] (29 juin 1452). »

Cependant les vainqueurs de Hulst, craignant quelque autre attaque des Gantois, avaient envoyé des messagers à Waes-munster afin de réclamer des renforts. Hulst n'est éloigné que de quatre lieues de Waesmunster. Le duc ordonna le même soir à toute son armée de se réunir. En vain les ambassadeurs du roi lui représentèrent-ils qu'un de leurs collègues était resté à Gand et qu'il ne tarderait peut-être point à apporter des nouvelles qui rendraient désormais inutile l'effusion du sang; le duc se contenta de répondre que les mauvaises intentions des Gantois lui étaient assez connues. L'avant-garde, le corps principal et l'arrière-garde se mirent en marche successive-ment; les chariots suivaient, afin que ceux qui viendraient à se briser ne formassent point un obstacle sur le chemin. Le duc, ayant ainsi chevauché toute la nuit, s'arrêta à une demi-lieue de Hulst. Il y fut rejoint par quelques hommes d'armes hol-landais, commandés par le sire de Lannoy, et donna aussitôt à Jacques et à Simon de Lalaing l'ordre d'aller examiner de quel côté il serait plus aisé d'escalader les remparts d'Axel, mal défendus par de larges fossés dont un soleil ardent avait épuisé les eaux[2].

[1] JACQUES DUCLERCQ, II, 20.

[2] Tout l'esté de la dite guerre fut si cauld et secq que en l'espace de III mois ne pleust, dont les dits fossés, marès et aultres lieux estoient si

Ces précautions étaient inutiles. Les Gantois, avertis de la marche de l'armée bourguignonne, avaient évacué Axel pendant la nuit. Le duc n'y trouva que cinq ou six femmes qui attendaient la mort en embrassant leurs foyers ; Simon et Jacques de Lalaing pénétrèrent plus avant dans le pays des Quatre-Métiers. Le bourg de Bouchout et tous les villages environnants à une distance de trois lieues furent saccagés ; leurs habitants avaient réussi à trouver un asile à Gand ; malheur à celui d'entre eux qui jeta un regard en arrière sur le champ paternel ou sur le toit domestique : il vit s'élever vers le ciel la flamme qui consumait sa chaumière et ses moissons !

Jean de Croy avait pris possession de Moerbeke que les Gantois avaient également abandonné. Quelques laboureurs s'étaient réfugiés dans les *moeren :* on voulut les y poursuivre, mais ceux qui y entrèrent ne reparurent jamais.

Le 3 juillet, Philippe fit mettre le feu aux trois mille maisons qui composaient le bourg d'Axel, et se rendit à Wachtebeke où il passa deux jours, attendant les vivres que les sires de Masmines et de la Viefville étaient allés chercher à l'Écluse.

Pendant ces deux jours, les hommes d'armes du duc se dispersèrent pour parcourir les champs. Ils découvrirent un petit fort où quelques Gantois s'étaient retranchés. Ils les prirent et les mirent à mort. Leur principal but, toutefois, était de piller. Les laboureurs, dans leur fuite précipitée, avaient abandonné leurs troupeaux qui paissaient dans les prairies.

secs et si anéantis de eaue que on aloit et chevaulchoit partout, et disoient plusieurs que Dieu aidoit ledit duc. *Chron. ms.*

Ils étaient, disent les chroniqueurs, si nombreux que l'on vendait au camp du duc une belle vache du pays de Waes pour cinq sous : pour quatre écus on en avait cent.

Devant le village de Wachtebeke s'étendent de vastes marais qu'arrose un bras de la Durme. Les sires de Poix et de Contay y avaient fait établir un passage pour que l'armée bourguignonne pût les traverser ; mais dès qu'elle se fut mise en marche, le sol humide de la route céda et elle devint impraticable. Il fallut reculer, et les hommes d'armes du duc, à demi noyés dans la fange et dans la boue, rentrèrent à Wachtebeke. Bien que leur départ fût fixé au lendemain, on avait profité de ces retards pour incendier quelques villages. La chronique de Jacques de Lalaing en nomme un seul : celui d'Artevelde.

Le 6 juillet, le duc quitta Wachtebeke qu'on livra aux flammes et passa la Durme près de Daknam. Le lendemain, il se rendit à Wetteren, gros bourg situé sur l'Escaut, à deux lieues et demie de Gand, et y plaça son camp. Les ambassadeurs du roi, qui étaient restés à Termonde pendant ces combats, l'y suivirent et firent de nouvelles instances pour qu'il suspendît la guerre par une trêve qui permettrait de recommencer les négociations. Le moment de ces remontrances était mal choisi : le duc refusa de les écouter, et le 10 juillet [1] il ordonna au duc de Clèves de prendre son

[1] Le même jour (le fait est remarquable), Philippe, désirant s'assurer la fidélité des Brugeois au moment où il allait attaquer Gand, signe une charte qui leur permet de rouvrir la porte de la Bouverie, fermée depuis 1438. Il y allègue, comme motif de cette faveur, « le bon devoir et « la grande diligence que les dicts de Bruges ont fait à la garde, tuition

étendard et de s'avancer jusqu'auprès de Gand. Il espérait engager les bourgeois à sortir de leur ville et à lui livrer bataille. Il avait même fait connaître, sans qu'on sonnât les trompettes, que chacun sellât son cheval et se tînt prêt à combattre. Toison d'or accompagnait le duc de Clèves et avait amené avec lui tous les rois d'armes, hérauts et poursuivants de la cour du duc, afin qu'ils lui apprissent de suite l'attaque des Gantois.

Cependant les Gantois, instruits par le revers de Basele, trompèrent ces espérances. Ils vinrent en grand nombre escarmoucher aux portes de leur ville ; mais lorsqu'ils se sentaient pressés de trop près, ils reculaient et attiraient eux-mêmes les hommes d'armes du duc assez loin pour qu'ils pussent les atteindre avec les canons, les coulevrines et les arbalètes placés sur leurs remparts. Le combat se prolongea pendant deux heures sans que les Gantois cessassent de conserver l'avantage. Un grand nombre d'hommes d'armes du duc avaient succombé, et tous leurs efforts n'avaient amené d'autre résultat que l'incendie de quelques maisons des faubourgs.

Philippe n'avait point assez de forces pour songer à assiéger une grande et populeuse cité comme celle de Gand, qui pouvait armer chaque jour, disait-on, quarante mille défenseurs et en porter même le nombre à cent mille, si le péril l'exigeait [1].

« et deffence de leur dicte ville, à l'encontre de ceulx de la ville de Gand, « nos ennemis, rebelles et désobéissans, et mesmement dernièrement que « les dicts de Gand furent à puissance devant nostre dicte ville, espérant « que encores facent de bien en mieulx. » *Archives de Bruges.*

[1] Tanto olim Gandavum abundavit populo ut fama sit centum millia virorum armatorum ibi potuisse in unum cogi, quibus colligendis serviebant illo ævo bina vexilla quas estandartos vocabant, alterum majus,

Cette fois, du moins, il avait compté inutilement sur l'inexpérience et l'imprudente témérité de ses ennemis, et il ne lui restait plus qu'à opter entre une retraite honteuse et une inaction qui épuiserait ses ressources sans moins dissimuler son impuissance. Dans cette situation, il n'hésita pas à subir la nécessité d'une trêve, et le 15 juillet, sans consulter ni son chancelier ni les membres de son conseil, il annonça son intention à Jean Vander Eecken, secrétaire des échevins des *parchons,* qui se trouvait depuis plusieurs jours à Wetteren avec les ambassadeurs du roi. Cette suspension d'armes devait durer six semaines, depuis le 21 juillet jusqu'au 1er septembre [1].

Le duc licencia aussitôt son armée. Il se contenta de laisser de fortes garnisons à Courtray, à Audenarde, à Alost, à Termonde et à Biervliet; mais il n'osa point en envoyer à Bruges, de peur de mécontenter les habitants de cette ville [2], à qui il avait donné pour capitaine un de leurs concitoyens, qui jouissait d'une grande autorité parmi eux, messire Louis de la Gruuthuse [3]. Les Gantois s'étaient déjà empressés d'écrire au roi de France pour placer leurs droits sous la protection de sa suzeraineté. Le duc lui-même lui adressa de Termonde, le 29 juillet, une lettre écrite dans les termes les plus humbles, pour le supplier d'entendre ses ambassadeurs, Guillaume de Vauldrey et Pierre de Goux, avant d'accorder à ses adversaires

alterum minus : erecto majore coibat numerus ille immensus, altero quadraginta tantum millia. TASSIS, *comm.*, IV, 54.

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, II, pp. 118 et 122.

[2] Dans le doute que s'ils se fussent tournés du parti des Gantois il en eust eu beaucoup plus d'affaires qu'auparavant. M. DE COUCY, 64.

[3] Pour tant qu'il estoit de la nation de la ville et fort aimé du commun peuple. M. DE COUCY, 64.

« aucuns mandements ou provisions à l'encontre de luy[1]. »

Philippe avait désigné la ville de Lille pour les conférences relatives à la paix. Louis de Beaumont et ses collègues s'y rendirent immédiatement. La commune de Gand, qui, en ce moment même voyait s'associer à sa magistrature les noms influents des Rym, des Sersanders, des Vanden Bossche, des Steelant, des Everwin, avait choisi, pour la représenter, Simon Borluut, Oste de Gruuteere, Guillaume Potter, Jean Vander Moere et d'autres bourgeois, auxquels les historiens bourguignons n'hésitent pas à donner le titre encore si éclatant et si rare de chevaliers[2]. Suivis de leurs voitures et de leurs chevaux caparaçonnés de drap vert aux armes de Gand, ils passèrent devant la forteresse d'Audenarde et n'arrivèrent à Lille qu'après avoir traversé, sous les murs de Courtray, cette plaine fameuse où l'un d'eux put entendre les échos de quatre siècles s'incliner devant son nom.

Les députés flamands avaient réclamé les conseils d'un avocat du parlement de Paris, nommé maître Jean de Popincourt[3]. Le mémoire qu'ils présentèrent indique, par son titre, le but dans lequel il avait été rédigé : « C'est le régiment et gouver-« nement qui longtemps a esté ou pays de Flandres contre les « anciens droitz d'icelluy pays, et contre raison et justice en « grant grief de la chose publique et de la marchandise sur

[1] *Lettre du duc*, du 29 juillet 1452. — Voyez aussi la *Lettre adressée par les Gantois à Charles VII*, le 26 juillet 1452 (Plancher, IV, *pr.*, p. 208).

[2] Ceulx de Gand envoyèrent leurs députés jusqu'au nombre de cinquante chevaliers. Jacques Duclercq, II, 24. — Il avait été convenu que les députés de Gand ne pourraient pas dépasser ce nombre.

[3] Chastelain ajoute : « Ils sçavoient bien qu'icelui avocat estoit l'un des hommes du monde qui plus haioit le duc. »

aquelle le dit pays est principalement fondé. » On y lisait ccessivement que les impôts prélevés par le duc dépassaient eux que ses prédécesseurs avaient recueillis pendant un siècle, que les transactions commerciales avaient été soumises à des impôts illégaux dont l'exclusion des marchands osterlings avait été le résultat [1], que le commandement des forteresses de Flandre avait été confié à des étrangers. On y rappelait le complot tramé par George Debul pour la destruction des bourgeois de Gand, puis les préparatifs belliqueux du duc auxquels s'étaient jointes d'autres mesures prises pour les affamer. Enfin sur chacun des points qui avaient été l'objet des différends du prince et de la commune, on y trouvait citées quelques-unes de ces nombreuses chartes de priviléges octroyées à la ville de Gand depuis Philippe d'Alsace jusqu'à Jean sans Peur. Toutes ces plaintes se résumaient dans ce texte de la keure de Gand de 1192 : *Gandenses fideles debent esse principi quamdiu juste et rationabiliter eos tractare voluerit.*

La réponse du duc n'embrasse pas un moins grand nombre

[1] Ce point mérite quelques développements. Le duc « respond que c'est peu de chose, car ils ne se meslent que de la pelleterie et d'aulcune autre chose, comme Espaingnols, Portugalois, Bretons et autres marchans de diverses nations qui fréquentent le pays de Flandres. Item c se les Hosterlingues s'en sont alez, ce n'est pas par mon dit seigneu mais par ceulx de la ville de Bruges qui leur ont fait plusieurs rudes et ont bien emporté de ceulx de Bruges II° mil escuz, et ainsi n'ont retourner ou pays de Flandres. Item les Hosterlingues ont depuys en par devers mon dit seigneur pour retourner ou pays, mais il fait difficulté de les recevoir... » Les Gantois répliquent « que les dits terlingues quant ilz fréquentent le pays de Flandres ou fait de ma dises, ilz multiplient les dites marchandises très grandement si c le pays est amendé, et requièrent que tant soit fait qu'ilz peusser vement retourner ou dit pays de Flandres. »

de griefs. Si dans le système des Gantois le maintien de leurs priviléges est la condition de leurs serments et la base de leurs devoirs, les conseillers bourguignons ne voient dans leurs priviléges que le prix d'une obéissance humble et complète. A les entendre, les chefs de la commune insurgée « avoient intention « de prendre et tenir le pays de Flandre, de s'en dire et porter « contes et de le départir entre eulx et leurs complices. » Chaque grief avait donné lieu à une conclusion spéciale, dont les termes présentaient évidemment une série de châtiments, inconciliables le plus souvent entre eux, que le duc présentait comme une menace, afin de pouvoir se faire plus tard un mérite de les modifier. C'est ainsi qu'il paraît impossible d'expliquer la prétention de se saisir de la moitié du revenu de la ville de Gand et de lui enlever ses priviléges, puisque ailleurs il ne s'agit de rien moins que de la détruire et de la raser *usque ad aratrum*.

Le duc de Bourgogne avait, en quittant Wetteren, annoncé aux ambassadeurs du roi qu'il les suivrait de près à Lille : il y arriva peu de jours après eux et se logea à l'hôtel de Roubaix. Sa présence sembla devoir imprimer immédiatement une nouvelle marche aux négociations, car, dès le 21 août, les envoyés de Charles VII abordèrent l'exposé du second point de leur mission, ce qu'ils n'avaient osé faire ni à Wetteren, ni à Waesmunster. Ne sachant trop comment entrer en matière pour formuler une réclamation si étrange et, il faut le dire, si peu justifiée, ils commencèrent par rappeler qu'il y avait eu « aucunes paroles et ouvertures à cause d'aucunes terres et « seigneuries du roi » entre le comte de Saint-Pol et les sires de Croy, à qui Charles VII attribuait la promesse verbale, si malencontreusement omise dans le traité d'Arras. Il fallait, à

leur avis, supposer que ces terres et seigneuries, qui n'avaient point été désignées, source fortuite et éventuelle de contestations, étaient les villes de la Somme, et que le duc, en protestant de son désir de complaire au roi en toutes choses, avait annoncé le dessein de les lui restituer. A ce langage si inattendu et si nouveau, Philippe ne put retenir sa surprise. « Je « me donne merveilles, dit-il au sénéchal de Poitou et à ses « collègues, de ce que vous me distes touchant la restitution « des terres, veu que jamais je n'en ai parlé à messires de « Croy, et s'ils se sont advancés d'en parler, je les désavoue, « et ils en paieront la lamproye. » Antoine et Jean de Croy assistaient à cette audience : ils se hâtèrent de démentir tout ce qu'on leur avait attribué. Les ambassadeurs français s'étant retirés pour délibérer sur ce qu'ils avaient à répondre, jugèrent qu'il ne fallait pas insister davantage sur les paroles et ouvertures des sires de Croy, et cherchèrent seulement à établir que la cession des villes de la Somme n'avait été qu'une cession provisoire, destinée à protéger contre les Anglais les frontières des États du duc de Bourgogne, et que cela avait été expressément convenu quoiqu'il n'en eût point été fait mention dans le traité d'Arras. Bien que Philippe se montrât peu disposé à céder, son langage s'était adouci, et il congédia les ambassadeurs, en leur déclarant « que la matière estoit grande et qu'il « y eschéoyt bien penser. »

Évidemment le duc de Bourgogne ne pouvait consentir à la restitution spontanée de ces villes, dont le rachat avait été fixé à la somme énorme de quatre cent mille écus d'or : si elles avaient cessé d'être une barrière contre les Anglais chassés de la Normandie, elles restaient, pour le duc Philippe, ce qu'elles étaient avant tout à ses yeux, une ligne importante

de défense contre les rois de France, qui avaient si fréquemment envahi, sans obstacle, les plaines fertiles de l'Artois et de la Flandre. La puissance des ducs de Bourgogne reposait sur le traité d'Arras; il ne pouvait, sans en abdiquer les fruits, en déchirer le texte dans l'une des conventions qui lui étaient les plus avantageuses. Cependant il n'ignorait pas que Charles VII, triomphant à la fois du dauphin réduit à s'humilier et des Anglais expulsés de la Guyenne, réunissait à ses frontières du nord tous ses chevaliers et tous ses hommes d'armes pour le combattre. Il temporisait et attendait son salut de l'Angleterre. Une guerre civile, fomentée par le duc d'York, avait été étouffée par la fortune victorieuse de la maison de Lancastre, à laquelle la duchesse de Bourgogne appartenait par sa mère, et le gouvernement était de nouveau dirigé par le duc de Sommerset, si favorable au duc Philippe qu'il avait été accusé au parlement de l'année précédente de vouloir lui livrer Calais. Il n'est guère permis de douter que des agents bourguignons n'aient suivi à Londres toutes les péripéties de la lutte politique, prêts à en profiter dans l'intérêt de leur maître, s'appuyant sans cesse sur tout ce que les passions nationales conservaient d'hostile et de haineux contre les Français; l'histoire ne nous a conservé ni leurs noms, ni les traces de leurs négociations, mais nous en possédons le résultat, la conclusion, le monument : le choix de Jean Talbot, le fameux comte de Shrewsbury, pour commander une expédition qui allait aborder dans la Gironde [1].

[1] La proclamation relative à la mission confiée à Talbot est du 2 septembre 1452 (RYMER, v, 2, p. 42); mais elle se réfère à une décision antérieure. Cum per alias litteras constituerimus...

C'était le 21 août que les ambassadeurs français avaient réclamé du duc Philippe la restitution des villes de la Somme « ayant charge de s'adresser à sa personne et non à autre, « privément et rondement, sans entrer en grans argumens, » car il suffit d'être fort et redoutable pour avoir le droit de parler haut et bref. L'invasion imminente des Anglais, en appelant de nouveau dans les provinces du Midi les forces de Charles VII, qui s'était trop confié dans la trêve, modifia tout à coup leur position. L'ambassadeur mandataire de la colère et des vengeances du seigneur suzerain s'effaça : il ne resta que l'homme timide et faible, entouré des séductions d'un vassal plus riche que le roi lui-même.

Le 30 août, les envoyés du roi de France adressèrent aux échevins de Gand une lettre où ils avouaient que jusqu'à ce jour ils n'avaient rien obtenu des conseillers du duc de Bourgogne et toutefois, d'après leur propre aveu, le moment approchait où la fin des trêves nécessiterait le départ de leurs députés et l'adoption d'un « appointement. » Quel qu'il dût être, ils leur défendaient, au nom du roi, « qui a bien le vouloir de « donner remise à leurs griefs », de chercher à s'y opposer « en procédant par armes ne par voie de fait [1]. »

Les craintes que fit naître cette déclaration, si ambiguë dans ses termes et si menaçante dans l'avenir qu'elle laissait entrevoir, ne devaient pas tarder à se confirmer. Le 3 septembre, vers le soir, les députés flamands qui avaient pris part aux conférences de Lille rentrèrent tristement à Gand. Leur mission avait été terminée par le rejet de toutes leurs demandes, et dès le lendemain (lundi 4 septembre) on publia à Lille, au

[1] Plancher, iv, *pr.*, p. 208.

cloître de Saint-Pierre, la sentence arbitrale des ambassadeurs français, toute favorable aux prétentions du duc. Elle ordonnait que les portes par lesquelles les Gantois étaient sortis pour attaquer Audenarde seraient fermées le jeudi de chaque semaine; que celle par laquelle ils s'étaient dirigés vers Basele le serait perpétuellement; qu'ils payeraient une amende de deux cent mille écus d'or; que toutes leurs bannières leur seraient enlevées; que les chaperons blancs seraient supprimés; qu'il n'y aurait plus d'assemblées générales des métiers; que les magistrats de Gand n'exerceraient aucune autorité supérieure sur les châtellenies voisines, et ne pourraient prendre aucune décision sans l'assentiment du bailli du duc; que ces mêmes magistrats se rendraient, en chemise et tête nue, audevant du duc suivis de deux mille bourgeois sans ceinture; « et eulx estant en cet estat, ajoutait la sentence, ils diront « ou feront dire haultement par la bouche de l'un d'eulx, *en « langage franchois,* que faulsement et mauvaisement et « comme rebelles et désobéissants se sont mis sus en armes; « qu'ilz s'en repentent et requièrent en toute humilité mercy « et pardon au duc, et ce fait tous les dessusdits ensamble à « une voix crieront mercy au duc et lui requerront pardon, « grâce et miséricorde [1]. »

Quelques jours s'écoulèrent. Un héraut chargé par les ambassadeurs français d'interpeller les Gantois sur leur adhésion à la sentence du 4 septembre, quitta Lille et se rendit à Gand. Dès qu'il fut descendu dans une hôtellerie, il s'informa de quelle

[1] CHASTELAIN, f° LXXIV; M. DE COUCY, 68; JACQUES DUCLERCQ, II, 25; OL. DE LA MARCHE, I, 26. — Chastelain nomme cette décision « la sen- « tence pronunchiée au prouffit du duc de Bourgogne à l'encontre de « ceulx de Gand. »

manière il pourrait remplir son message. « Gardez-vous bien, « s'écria l'hôte prenant pitié de lui, gardez-vous bien de faire « connaître quel motif vous amène, car si on le savait, vous « seriez perdu. » Et il cacha le héraut dans sa maison afin qu'il pût attendre un moment plus favorable pour s'acquitter de sa mission [1]. Cependant l'agitation ne se calmait point. la *collace,* convoquée le 8 septembre, avait rejeté tout d'une voix le traité de Lille comme contraire aux priviléges de la commune, et il ne resta au héraut qu'à tourner sa robe ornée de fleurs de lis et à feindre qu'il était un marchand français revenant d'Anvers. Il y réussit, se fit ouvrir les portes de la ville et frappa son cheval de l'éperon jusqu'à ce qu'il fût rentré à Lille. Ce fut la triste fin de la médiation de Charles VII dans les affaires de Flandre.

Retraçons rapidement ce qu'était devenue la négociation relative aux villes de la Somme. Le 9 septembre, c'est-à-dire, selon toute apparence, le jour même du retour du messager français envoyé à Gand, le duc Philippe, ne tenant aucun compte de la sentence rendue en sa faveur par les envoyés de Charles VII, repoussa tout ce qu'ils avaient allégué sur l'origine de la cession de 1435, en se contentant de répondre que les causes en étaient assez connues, mais « qu'il ne le « vouloit point dire pour l'honneur du roy. » C'était rappeler

[1] Selon Olivier de la Marche, les Gantois mirent même à mort le valet de ce héraut, ce qui lui fournit l'occasion de s'écrier : « O noble et an- « cienne gandoise puissance, pucelle triomphante devant le pouvoir des « hauts roys et princes par ta police, gouverne et magnifique obéissance, « aujourdhuy est en grand péril ta gloire, ton renom et ton pucelage qui « est au pouvoir de ribaus empoisonnés de vices, comme il appert au « cas avenu! » OL. DE LA MARCHE, I, 26.

l'attentat de Montereau, l'alliance du duc Jean et des Anglais, et l'humiliation du roi qui, pour ne pas subir la loi des étrangers, l'avait acceptée d'un vassal. Cette réponse était un défi au moment où le duc se félicitait de voir les Anglais menacer la Guyenne et peut-être même se préparer à reconquérir la Normandie [1].

Du reste, Philippe ne méconnaissait point les bons services des ambassadeurs français qui avaient condamné les Gantois. Comme s'il prévoyait qu'ils pourraient être mal accueillis à leur retour à Paris, il leur promit d'écrire au roi en leur faveur, puis il leur fit donner six mille ridders « pour leur travail [2]. » En « effet, leur travail » ne méritait pas moins, mais il y manquait quelque chose : le consentement de ceux dont ils avaient trahi les intérêts et vendu les libertés.

Les Gantois avaient chargé un religieux cordelier de porter à Charles VII une protestation contre la sentence de ses ambassadeurs, protestation où ils mentionnaient toutes les promesses qui leur avaient été faites et les réserves admises dans ces négociations pour leurs priviléges et leurs franchises : néanmoins, ajoutaient-ils dans leur lettre au roi, « vos ambassadeurs ont « fait tout au contraire, mettant arrière et délaissant leurs « susdites promesses; car après le partement de nos députés « de Lille et sans la présence d'aucun d'iceulx, ont prononcé « un très-rigoureux et malvais appointement contre nous, « contre nos droits et nos priviléges, franchises, libertés, « coutumes et usaiges, et sur nos doléances ne ont-ils baillé

[1] On attribuait à l'un des conseillers de Philippe ces paroles : « Pleust à Dieu que les Anglois feussent à Rouen et par toute Normandie! »

[2] JACQUES DUCLERCQ, II, 27.

« quelque provision, ne appointement pour nous. » Puis, arrivant à la défense qui leur avait été faite de poursuivre la guerre, ils en rejetaient la responsabilité sur le duc de Bourgogne qui avait continué « à tenir clos les passages par lesquels vivres et marchandises sont accoutumés estre amenés, « ce qui est plus grande et griefve voie de fait que faire nous « peut. » Ils cherchaient aussi à établir la légitimité de leur résistance par les dangers qui les entouraient, « veu qu'autre-« ment ils seroient enclos en grande angoisse et nécessité, « sans avoir vivres, et destruits et ruinés, ce qui n'est à souf-« frir. » Cette énergique protestation se terminait en ces termes : « Pour ce, très-chier seigneur, que toutes ces choses « sont très-malvaises et frauduleuses, contre votre vraye « intention et le contenu de vos lettres, et aussi contre nos « droits, priviléges, franchises, libertés, coustumes et usaiges « et por ce à rebouter de toutes nos forces, desquelles nous « nous complaignons très-rigoureusement à Vostre Royale « Majesté, comme raison est, nous vous supplions en toute « humilité qu'il vous plaise les délinquans corriger et ès dites « fautes remédier et pourveoir [1]. »

Les Gantois abordaient déjà cette nouvelle lutte dont leur lettre à Charles VII offrait l'apologie : de toutes parts, ils recommençaient la guerre. Le 17 septembre, le bâtard de Blanc-Estrain quitta Gand pendant la nuit avec les compagnons de la *Verte-Tente* et se dirigea vers Hulst. Tandis qu'il faisait allumer des torches près des remparts afin de tromper les Bourguignons dans ces mêmes lieux où une ruse semblable avait été fatale aux Gantois, il pénétrait à Hulst du côté opposé sans

[1] Lettre du 21 septembre 1452 (Plancher, IV, *pr.*, p. 210).

trouver de résistance et passait la garnison au fil de l'épée. Il enleva tous les canons et les ramena à Gand, après avoir fait mettre le feu à la ville de Hulst pour que les ennemis ne pussent plus s'y établir. Peu de jours après il sortit de nouveau de Gand, s'empara du bourg d'Axel et détruisit le château d'Adrien de Vorholt, chevalier du parti du duc. Le 24 septembre, le bâtard de Blanc-Estrain, dont l'activité était infatigable, alla attaquer Alost; mais le sire de Wissocq se tenait sur ses gardes et il ne parvint qu'à en brûler les faubourgs : le même jour une autre expédition s'éloignait de Gand; ses chefs étaient Jean Devos, Jean de Windt, Jean Decrane; elle brûla Harlebeke et menaça Courtray sans rencontrer d'obstacle dans sa marche.

La situation du duc était fort embarrassante. Ses trésors s'épuisaient, et la continuation de la guerre l'obligeait à de nouveaux emprunts. Le Luxembourg se révoltait. Il avait d'autres sujets d'inquiétude pour ses États de Bourgogne. Mais il était loin de pouvoir songer à étouffer avec vigueur les désordres du Luxembourg, et ce fut de la Bourgogne même qu'il se vit réduit à appeler en Flandre le maréchal de Blanmont. Il lui confia le commandement supérieur de l'armée dont le centre était à Courtray. Courtray avait été aussi, sous Philippe le Hardi, la résidence du sire de Jumont, si fameux par sa cruauté. Le sire de Blanmont, né dans le même pays que lui, devait au même titre atteindre la même célébrité. « Le marescal de Bourgongne, qui estoit homme boiteux et « contrefait, commanda, porte une ancienne chronique, que « tous les villages et maisons estant à cincq lieues entour de « la ville de Gand feussent mis en feu et flambe, pour lequel « commandement furent en une sepmaine arses et anéanties

« plus de huit mille maisons, et ne furent, comme on disoit, « oncques gens d'armes veus faire tant de desrisions que « ceulx dudit marescal faisoient, car ils prenoient hommes, « femmes et enfans et les menoient à Courtray et à Aude- « narde, liez comme bestes et comme pourceaux et les ven- « doient ès marchiés, et ceulx que ils ne povoient vendre « estoient par eulx noiez, penduz ou esgeullez. » Le sire de la Gruuthuse, ce noble chevalier qui retenait, par l'affection dont il était l'objet, toute la commune de Bruges sous les bannières bourguignonnes, avait seul osé protester contre ces barbares dévastations [1].

Le sire de Blanmont avait également ordonné que tous ceux qui habitaient dans le pays de Gand se retirassent dans quelque forteresse : sa protection inspirait peu de confiance; malgré ses proclamations, les populations préférèrent chercher un refuge à Gand. On n'exécuta pas davantage une ordonnance du duc qui prescrivait de prendre la croix de Saint-André, en annonçant qu'il considérerait comme ennemis tous ceux qui ne la porteraient point [2].

[1] Le seigneur de Grutus lui manda que se il ne se deportoit de ainsy ardoir, mal l'en venroit. *Chron. ms.* — On lit en marge d'un compte relatif aux supplices ordonnés par le sire de Blanmont : « Cy a été apporté certification de mondit sieur le maréchal que desdits xx compaignons, les xviii furent exécutez, et au regard des deux autres l'un fut laissé aler pour sa jeunesse et l'autre fut mis à rançon de lx l. dont il ne paya rien, car il mist son filz en ostage et promist de revenir et aporter sa dite rançon dont rien ne fist, parquoy son dit fils fut aussy exécutez. » Gachard, *Doc. inédits*, ii, p. 134.

[2] Ut omnes cruce se signarent burgundica quæ quartam haberet ulnæ in longum. Meyer. — La croix de Saint-André parait avoir été blanche dans l'origine. On lit, dans le *Compte de Gui Guillebaud* de 1421, que le

Le sire de Blanmont, irrité, ne se montra que plus terrible dans ses vengeances. Il se rendait de village en village, ne laissant derrière lui que des ruines. Tantôt il brûlait les églises, afin qu'on n'y sonnât plus le tocsin à son approche[1]; tantôt il renversait les châteaux des nobles ou les fermes des laboureurs, pour qu'ils n'offrissent point un asile aux Gantois Le pillage et le butin remplissaient son trésor[2].

La guerre semblait réduite à ces dévastations. Les Gantois parcouraient les campagnes pour s'assurer, les armes à la main, les approvisionnements nécessaires à leur cité. Les Picards, Français ou Wallons[3] (ces désignations étaient devenues synonymes) espéraient toutefois qu'ils saccageraient si bien le pays que les Gantois arrivant après eux n'y trouveraient plus rien.

Les expéditions des Gantois n'avaient pas cessé d'être fréquentes. Le 11 octobre 1452, Jacques Meussone cher-

duc Philippe fit acheter une aune et demie de lin blanchet pour faire des croix de Saint-André.—L'enseigne du duc estoit une croix Saint-Andrieu blanche. JACQUES DUCLERCQ, II, 24.—Adrien Debut dit aussi : « Albas cruces Sancti Andreæ. *Corp. Chr. Flandr.*, I, p. 365.

[1] Le mareschal de Bourgongne s'aperçut que si tost que les gens du duc faisoient une emprise contre ceux de Gand, ils estoient mansins par les cloches des villages qui avertissoyent de l'un à l'autre. OL. DE LA MARCHE, I, 26.

[2] Et disoit-on que le maréchal de Bourgongne avoit beaucoup gagné en Flandres, et d'une partie de son gaing avoit fait faire plus de mille marcs d'argent de riche vaisselle, et combien que le dict maréchal eust la renommée d'estre moult vaillant homme de guerre, toutefois le temps durant qu'il avoit esté en Flandre, il n'avoist fait chose qui fust de grande mémoire, sinon qu'il avoit fait ardoir tout le pays d'entour Gand. JACQUES DUCLERCQ, II, 45.

[3] Wales qui est à dire François. *Dagboek der collatie*, p. 391.

cha à Saeftinghen vingt-huit chariots de blé, ainsi qu'un grand nombre de bœufs et de chevaux. Neuf jours après, Jean Devos et Jean de Windt parcoururent les villages de Maldeghem, de Winghen, de Ruysselede, pillant et brûlant tout ce que le sire de Blanmont avait épargné par considération pour le zèle bourguignon d'un petit nombre d'habitants. Depuis Gand jusqu'à Courtray il n'était rien resté debout.

Le 27 octobre, un corps de Bourguignons parut devant Gand. Ils étaient plus de mille combattants et avaient quitté Alost sous les ordres du bâtard de Bourgogne. Pleins de confiance dans leurs forces, ils espéraient pouvoir exciter les Gantois à venir les attaquer, et se croyaient trop assurés de vaincre s'il leur était donné de combattre. A peine étaient-ils arrivés à une demi-lieue de la ville, que les Gantois s'avancèrent en grand nombre, précédés de quelques Anglais à cheval. Le bâtard de Bourgogne ordonna aussitôt que chacun mît pied à terre, mais cet ordre ne fut point exécuté et dès le premier choc la confusion se mit parmi ses gens et ils se débandèrent sans que ses prières ni ses menaces les pussent arrêter. Il eut lui-même à grand'peine le temps de remonter à cheval avec son gouverneur, messire François l'Aragonais, et suivit, avec une vingtaine d'hommes d'armes, la route où les fuyards avaient jeté leurs lances, leurs arcs et leurs harnois. Cette retraite rapide, qui était leur honte, fut du moins leur salut. Quatre mille Gantois étaient sortis par une autre porte de la ville pour couper la route par laquelle ils devaient s'éloigner, mais lorsqu'ils parvinrent au but de leur marche, les Bourguignons s'étaient déjà cachés dans les murs d'Alost.

Le maréchal de Bourgogne chercha à réparer cet échec par de nouvelles vengeances. Ses archers chassèrent les Gantois d'Eecloo et incendièrent cette ville; le même sort était réservé au bourg de Thielt. Le 3 novembre ce sont les moulins d'Assenede qui sont livrés aux flammes; deux jours après, c'est le bourg de Waerschoot. Peut-être les Picards se souviennent-ils que les communes flamandes, à leur retour de Montdidier, ont saccagé leurs campagnes comme ils ravagent à leur tour celles de la Flandre.

Gand s'émeut de ces pillages. Une levée de cinq hommes par *connétablie* est ordonnée : on leur confie le terrible soin des représailles. Tandis que les Picards dévastent Ruysselede, Aeltre et Sleydinghe, les milices de Gand brûlent Oostbourg et Ardenbourg, menacent l'Écluse et réunissent deux cents chariots de butin. Les Picards s'en inquiètent peu; ils s'avancent, le 19 novembre, près de Gand, jusqu'à l'abbaye de Tronchiennes. Le lendemain, les Gantois, prenant de nouveau les armes, se dirigent, au nombre de dix mille, vers Alost. Mais leur marche est retardée par des tourbillons de neige et de pluie, et ils se retirent en apprenant que le sire de Wissocq, prévenu de leurs desseins, a mandé des renforts de Termonde. Peu de jours s'étaient toutefois écoulés quand les compagnons de la *Verte-Tente* vengèrent cet échec par une autre excursion dans le pays d'Alost. Triste spectacle qui n'appartient qu'aux guerres civiles! Pendant qu'à l'est de la ville de bruyantes acclamations saluaient le butin conquis dans une riche et fertile contrée qui était aussi une terre flamande, des gémissements et des larmes répondaient, sur les remparts opposés, à ces cris de joie. Les habitants de Somerghem, réfugiés à Gand, voyaient à l'horizon se dessiner les lueurs de l'incendie

qui dévorait leurs maisons, et maudissaient les Picards comme d'autres maudissaient les Gantois.

Un combat plus important eut lieu le 2 décembre. Mille Gantois étaient allés protéger les habitants de Merlebeke menacés par Philippe de Lalaing. Un instant repoussés, ils reçurent des renforts et poursuivirent les Bourguignons jusqu'à une lieue d'Audenarde. Là, Jacques de Lalaing accourut au secours de son frère et la lutte recommença; déjà un corps de quatre mille Gantois, hâtant sa marche, se préparait à envelopper les ennemis, quand ils cherchèrent dans les murailles d'Audenarde un refuge contre les Gantois, qui passèrent la nuit à l'abbaye d'Eenhaem. Depuis ce jour, les escarmouches devinrent de plus en plus fréquentes; les Bourguignons se voyaient réduits à laisser des garnisons dans les principales forteresses; les intempéries de l'hiver gênaient leurs communications, et les chevaliers n'osaient guère s'aventurer hors des châteaux, de crainte de voir leurs destriers s'enfoncer dans un terrain trempé par les pluies ou les inondations.

Le bruit des succès des Gantois arriva jusqu'en France. Charles VII, apprenant d'une part le rétablissement de l'influence du parti d'York en Angleterre, d'autre part, rassuré sur l'invasion des Anglais dans la Guyenne, se souvient tardivement de la protestation des Gantois, et le 10 décembre 1452, il charge à Moulins son chambellan, Guillaume de Monipeux, Guillaume de Vic et Jean de Saint-Romain, l'un conseiller au parlement, l'autre membre de la cour des aides, d'une mission presque semblable à celle de Louis de Beaumont. Le roi de France sait que les Gantois accusent ses premiers ambassadeurs d'avoir excédé les limites de leur droit d'arbitrage; en sa qualité de leur souverain seigneur, il

ne peut refuser d'entendre leurs plaintes; il est même tenu, s'ils le demandent, de leur accorder provision en cas d'appel, mais il désire surtout de voir la paix rétablie dans leur pays. Ses ambassadeurs porteront aussi au duc de Bourgogne les plaintes du roi sur les excursions de ses hommes d'armes dans le Tournésis et sur l'asile qu'ont trouvé dans ses États des maraudeurs anglais. Tel est le texte des instructions qui nous ont été conservées; mais, s'il faut en croire les chroniques flamandes, les Gantois auraient reçu vers la même époque des lettres royales bien plus explicites dans lesquelles Charles VII désavouait la sentence prononcée par ses députés comme obtenue par fraude contrairement à sa volonté [1].

Du reste, quelques mois avaient suffi pour enlever à la médiation de Charles VII son véritable caractère, celui d'une autorité supérieure et équitable. Les ambassadeurs à qui avait été confié le soin de continuer des négociations déjà éteintes par la faiblesse ou par la trahison de ceux qui les avaient précédés, ne pouvaient guère compter sur un accueil favorable. Si les Gantois allaient se montrer méfiants et soupçonneux, le duc ne devait pas témoigner plus d'empressement à renoncer à une sentence arbitrale acquise à ses intérêts.

Guillaume de Monipeux, Guillaume de Vic et Jean de Saint-Romain, partis de Paris le 16 janvier 1452 (v. st.), passèrent huit jours à Tournay pour s'enquérir « des maulx et « dommaiges que les gens de monsieur de Bourgongne « avaient faicts sur les subjects du roy, » notamment du sac du village d'Espierres, situé dans la châtellenie de Tournay.

[1] Qualyc ende fraudelyc ghedaen, noch bi syn last, noch bi sinen wetene. *Chr. van Vlaend.*, II, p. 167.

Ils y reçurent le sauf-conduit qu'ils avaient fait demander aux Gantois ; puis ils se rendirent le 29 janvier à Lille, près du duc de Bourgogne.

Huit jours s'écoulèrent avant qu'ils obtinssent une audience. On leur disait que le duc était « ung peu malade, » mais ses conseillers ne leur cachaient point « qu'ils faisoient grant des- « plaisir à monseigneur de Bourgongne de luy parler de la ma- « tière de Gand. » Ils le trouvèrent enfin, le 5 février, assis près de son lit dans un fauteuil qu'il ne quitta qu'un instant pour les saluer en portant la main à son chaperon, et lorsqu'ils eurent exposé leur créance, le chancelier de Bourgogne leur promit, au nom du duc, une réponse qu'ils devaient longtemps attendre.

Philippe n'avait rien négligé pour faire échouer la nouvelle tentative de médiation qu'il redoutait. En apprenant l'envoi des lettres de Charles VII qui désavouaient la conduite de ses premiers ambassadeurs en en désignant de nouveaux, il avait essayé d'abord de profiter des discordes qui régnaient entre les bourgeois de Gand. Jean Devos, jaloux peut-être des succès des *compagnons de la Verte Tente,* accusait le bâtard de Blanc-Estrain d'avoir violé la prison du Châtelet pour en retirer un de ses amis, et les disputes devinrent si vives que les magistrats ordonnèrent que les deux adversaires fussent momentanément privés de leur liberté, comme l'avaient été en 1342, dans des circonstances semblables, Jacques d'Artevelde et Jean de Steenbeke ; toutefois ces divisions cessèrent lorsqu'on annonça qu'un capitaine anglais, nommé John Fallot, avait trahi avec quelques-uns des siens la cause des Gantois. Thierri de Schoenbrouck, qui avait présidé à l'arrestation du bâtard de Blanc-Estrain et de Jean Devos, se plaça lui-même à la tête de leurs factions réconciliées, pour aller

incendier les retranchements de Termonde où les transfuges avaient trouvé un asile.

Le complot de John Fallot avait été découvert le 25 janvier, c'est-à-dire le jour même où les ambassadeurs français écrivaient de Tournay aux échevins et aux capitaines de Gand; s'il eût réussi, le messager de Charles VII, le poursuivant Régneville à l'écu fleurdelisé, n'aurait trouvé aux bords de l'Escaut que les souvenirs de la puissance communale un instant flattée par la puissance royale : mais ce complot avait échoué et, grâce à un revirement rapide de la politique bourguignonne toujours habile, le héraut français ne rencontra au marché du Vendredi qu'un autre héraut revêtu de la croix de Saint-André; celui-ci était aussi chargé d'offrir la paix, non pas la paix incertaine et éloignée à la suite d'une intervention à laquelle, depuis les conférences de Lille, le peuple ne croyait plus, mais la paix immédiate et complète, négociée en Flandre même, sans intermédiaires étrangers, entre le duc, légitime successeur de trois dynasties de princes, et la commune, héritière incontestée de trois siècles de grandeur et de liberté. Ce langage devait séduire et rallier les esprits; on crut que l'intérêt du duc pouvait le rendre sincère, et dès le 28 janvier des députés gantois se rendirent près du bâtard Antoine de Bourgogne porter des paroles d'union et de paix dans cette ville de Termonde où, deux jours auparavant, ils avaient lancé la flamme pour venger une trahison.

Dans cette situation, la mission des ambassadeurs français devenait de plus en plus difficile. « Nous étions, racontent-ils « eux-mêmes, en grant perplexité sur ce que nous avions à « besoigner, car nous savions bien que monsieur de Bour- « gongne n'avoit pas grande fiance au roy, ne à nous, et luy

« sembloit que nostre alée par delà estoit à son préjudice. » Tantôt on leur parlait des conférences qui s'étaient déjà ouvertes, d'abord à Damme, ensuite à Bruges, entre le comte d'Étampes et les députés de Gand; tantôt on ajoutait que le duc poursuivait avec le duc d'York des négociations de plus en plus actives et que Philippe n'avait même consenti à recevoir, le 5 février, les envoyés de Charles VII qu'afin de pouvoir instruire de l'objet de leur mission le bâtard de Saint-Pol qui allait partir pour l'Angleterre. Las de trois semaines d'attente, ils résolurent d'aller trouver Pierre de Charny, de la maison de Beaufremont, chevalier de la Toison d'or et l'un des principaux conseillers du duc, moins pour se plaindre que pour se faire un mérite de leur inactivité. Ils avouent eux-mêmes qu'ils n'osaient poursuivre leur voyage en Flandre, craignant « que le bastard de Saint-Pol fist quelque mauvais « appoinctement avec les Anglais et que monsieur de Bour- « gongne voulsist prendre son excusation sur leur alée de « Gand. » Le sire de Charny exprima nettement le mécontentement du duc et son dessein de continuer la guerre contre les Gantois, lors même qu'ils obtiendraient provision du roi : il termina en essayant de les corrompre comme on avait, quelques mois auparavant, déjà corrompu Louis de Beaumont et Jean Dauvet [1]. Le lendemain, dans une autre entrevue, le chancelier de Bourgogne exprima le même dédain pour les protestations des ambassadeurs français. Il feignit d'ignorer que des conférences avaient eu lieu à Bruges, et accusa le roi d'offrir aux Gantois une intervention qu'ils ne sollicitaient pas

[1] Saint-Romain entendoit que monsieur de Bourgongne nous donneroit de l'argent. *Relation des ambassadeurs français.*

plus que lui « qui n'eust oncques espérance en son ayde ou « secours. »

Les nouvelles qu'on recevait de Flandre continuaient à être obscures et confuses. Au nord de Gand, Geoffroi de Thoisy qui, dix années plus tôt, avait glorieusement combattu avec une flotte bourguignonne contre les Turcs dans les mers de l'Archipel et au siége de Rhodes, avait été chargé du commandement d'une galère, d'une berge et d'un brigantin, dont les équipages réunis formaient à peine cent cinquante hommes [1], et il croisait dans les canaux du pays des Quatre-Métiers, non plus pour défendre la croix menacée par le croissant, mais pour saisir quelques chargements de blé et affamer l'une des cités les plus populeuses du monde chrétien. Au même moment, les amis du bâtard de Blanc-Estrain déployaient, du côté opposé de la ville, une activité et une énergie que rien ne pouvait suspendre ni affaiblir. Après avoir enlevé Grammont, pillé Lessines, et défait les hommes d'armes de Jean de Croy dans la plaine de Sarlinghen, ils avaient vaincu au pied des faubourgs brûlants de Courtray, Gauvain Quiéret, dont l'aïeul, serviteur dévoué de Philippe de Valois, avait succombé en luttant contre les communes flamandes à la fameuse journée de l'Écluse; puis ils avaient cherché, non loin du théâtre de ce succès, à s'emparer de la duchesse de Bourgogne, et un sanglant combat avait eu lieu, dans lequel Simon de Lalaing eût partagé le sort du sire de Quinghien, frappé à ses côtés, si le sire de Maldeghem n'était accouru pour relever sa bannière un instant abattue.

C'était au milieu de ces scènes de désolation que Jérôme

[1] *Compte de Jean de Visen.*

Caubrake, Guillaume Potter et leurs collègues traitaient à Bruges avec le comte d'Étampes. Baudouin Devos, qui était resté comme otage au milieu des Gantois, en jurant de ne jamais se séparer de leur parti, avait accompagné leurs députés à Bruges. Baudouin Devos put bientôt se convaincre que le duc de Bourgogne ne cherchait qu'à gagner du temps, et que la liberté qu'il espérait serait longtemps incertaine si la paix devait la lui offrir; lorsque les députés de Gand s'éloignèrent, il oublia sa promesse et refusa de les suivre. Il savait peut-être que des archers bourguignons les attendaient hors de Bruges pour les rançonner, et ne croyait pas plus à la garantie de leur sauf-conduit aux yeux des Picards qu'aux devoirs de son propre serment vis-à-vis des Gantois [1].

Peu de jours après, les mêmes députés se rendaient, à Seclin, à d'autres conférences qui devaient être également stériles.

Les négociations duraient encore à Bruges lorsque le duc de Bourgogne, complétement rassuré sur la conclusion d'une alliance de Charles VII avec la commune de Gand, consentit à faire connaître sa réponse aux réclamations qui lui avaient été naguère présentées par les ambassadeurs français. Dans une audience solennelle à laquelle assistaient le comte de Charolais et plusieurs chevaliers, maître Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, prit la parole et examina point par point les requêtes du roi de France. Voici comment les envoyés français résument son discours dans la relation de leur ambassade.

« Premièrement, en tant que touche le fait de Gand, après « plusieurs raisons par luy alléguées pour monstrer les grands

[1] Baudouin Devos se retira plus tard dans un monastère de l'ordre des Carmes.

« outrages et désobéyssances et rébellions d'iceulx Gantois, « il nous dit que du consentement de monsieur de Bourgongne « nous ne irions point à Gand, et disoit que nous devions sur- « seoir jusques à certain temps, sans parler du traitié qui se « poursuivoit entre monsieur de Bourgongne et les Gantoys « et sans nous faire quelque requeste de surseoir, car mon- « sieur de Bourgongne ne vouloit estre en rien obligé ne « tenu à nous.

« Et en tant que touche le fait des Anglois de Calais, il « nous respondy que le commencement estoit advenu par « monsieur le comte d'Eu et ses gens...

« Et en tant que touche le fait des maulx faits par leurs « gens sur les subjets du roy, il nous respondy que on ne « puet tellement entretenir gens d'armes qu'il ne faille au- « cunes fois qu'ils facent du mal; et pour ce que nous leur « avions baillé par déclaration lesdits maulx, et entre autres « que les gens de mon dit sieur de Bourgongne avoient « assailly une église qu'on appelle Espierre, qui est à savoir « du baillage de Tournésis, et icelle prinse à force et tué les « hommes et les femmes pour leurs biens, et fait tout ce que « ennemys porroient faire, nous fut respondu par le dit chan- « cellier que monsieur de Bourgongne le savoit bien et qu'il « n'y écheoit point de réparation, car il disoit que les Gantoys « avoient esté logiéz et recélez au dit moustier. »

« Laquelle réponse ouïe, ajoutent les ambassadeurs dans « leur récit, nous requismes à monsieur de Bourgongne que « nous eussions icelle par escript; mais ledit chancellier res- « pondit qu'il n'estoit jà besoing et le refusa. »

Immédiatement après on voit les ambassadeurs français déclarer au duc « qu'ils sont contens de surseoir pour ung

« temps, » et se retirer ensuite à Tournay. Ils y apprirent successivement la rupture des conférences de Bruges et de Seclin, et ce fut de cette ville qu'ils adressèrent au roi de France la lettre suivante, si importante dans l'histoire de ces négociations :

« Mon très-souverain seigneur, plaise vous savoir que « nous avons receues vos lettres par Régneville le poursui- « vant, et depuis les Gantoys ont toujours esté en voye d'ac- « cord avec monseigneur de Bourgongne, et de fait ont envoyé « leurs depputez à ung lieu qu'on appelle Seclins. Toutes- « voyes ilz s'en retournèrent dès hier audit Gand, sans riens « faire, ainsi qu'on dit publiquement par deçà. Cependant « nous nous sommes tenuz en ceste ville de Tournay sans « procéder plus avant en la matière dont vous nous avez « baillé charge...

« Nous vous avons autresfois escript que le bastard de « Saint-Pol estoit alé en Angleterre pour l'aliance des Anglois « et de mon dit sieur de Bourgongne. Vérité est que depuis « ledit bastard est retourné à Lisle par devers monsieur de « Bourgongne et incontinent s'en est ralé vers les Anglois. « Pareillement, madame de Bourgongne s'est hastivement « partie de Lisle et s'en est alée à Gravelingnes où elle est « encore, et dit-on communément par deçà que l'aliance des « Anglois et de monsieur de Bourgongne est faicte, et qu'il « doit brief arriver à Calais de six à huit mille Anglois et y « voyons de grandes apparences. Monseigneur de Bourgon- « gne faict très-grosse armée.

« Escript à Tournay, le xxviiie jour de mars.

« MONIPEUX ; GUILLAUME DE VIC ;

« J. DE SAINT-ROMAINS. »

Ces bruits sur l'alliance du duc et des Anglais se propageaient de plus en plus. On ajoutait même qu'elle devait être cimentée par le mariage du comte de Charolais avec une fille du duc d'York. Les ambassadeurs français redoutaient cette confédération au moment où Charles VII se préparait à combattre les Anglais en Guyenne, et une nouvelle Praguerie dans le Dauphiné. Ils ne s'étaient même retirés à Tournay qu'afin « de ne pas donner matière à monsieur de Bourgongne de « consentir quelque chose villaine avec les Anglois, ne de « prendre son excusation sur eulx. » S'ils n'ignoraient point qu'ils ne pouvaient, sans mécontenter le duc de Bourgogne, « s'embesogner » de la paix, ils savaient aussi que les Gantois étaient peu disposés à accepter de nouveau l'arbitrage du roi de France. Ils leur avaient toutefois adressé deux lettres, mais les bourgeois de Gand leur avaient répondu pour leur exprimer leur étonnement de ce qu'ils ne faisaient point usage de leur sauf-conduit, et pour les presser de se rendre dans leur ville. Ils n'osèrent jamais céder à ces prières : ils commençaient même à penser que dans l'intérêt du roi de France il valait mieux que la guerre de Flandre ne cessât pas sitôt [1].

Cependant il fallait, pour l'honneur de la tentative du roi, qu'elle parût avoir été accueillie avec quelque déférence par les deux parties, et que ses envoyés « se despartissent le « plus agréablement que faire se pouvoit. » Ils écrivirent donc une nouvelle lettre aux Gantois pour leur annoncer qu'à toute époque le roi recevrait leur appel et leur accorderait provision. Cette fois, ils ne la confièrent pas à un pour-

[1] Plusieurs autres mauvaises paroles couroient que le dit débat des Gantois n'estoit pas mal séant.

suivant d'armes, qui eût peut-être été exposé à quelque insulte, mais à un messager obscur et inconnu : c'était un barbier nommé Jean de Mons.

Avant qu'ils connussent le résultat de cette démarche à Gand, Jean de Saint-Romain se rendit à Lille, où l'on venait d'apprendre que le duc d'York avait pris possession du gouvernement de l'Angleterre sous le titre de *protecteur du royaume*. Jean de Saint-Romain rencontra à Lille des agents du dauphin et des émissaires du duc d'Alençon. On chercha à lui persuader que pour ces derniers il s'agissait de la collation d'un bénéfice : quant au dauphin, il n'envoyait, lui disait-on, vers le duc Philippe que pour réclamer un gerfaut. Rien n'était d'ailleurs moins rassurant que l'orgueil des conseillers du duc. Lorsque les ambassadeurs du roi leur demandèrent s'ils étaient disposés à traiter avec les Gantois, ils répondirent sèchement que non et changèrent de propos pour menacer Charles VII de voir bientôt éclater au sein de ses États une insurrection aussi dangereuse que celle des communes flamandes. « Le peuple de France est mal con-« tent du roy, leur dit le sire de Charny, pour les tailles « et aydes qui courent et la mangerie qui s'y fait, et il y a « grant dangier. » — « Sachez, au regard des aydes, re-« partit Jean de Saint-Romain, que l'ayde du vin ès pays de « monsieur de Bourgongne, monte plus en une seule ville « que toutes les aydes du roy en deux villes ; » puis il se retira.

Quand Jean de Saint-Romain revint à Tournay, le barbier Jean de Mons y arrivait annonçant que les Gantois, après l'avoir fait attendre six jours, ne lui avaient pas donné de réponse et s'étaient contentés de déclarer « qu'ils ne deman-

« doient que ce qu'on leur avoit promis, et qu'ils n'estoient « pas délibérés de plus rescripre à quelque personne du « monde. »

Le 14 avril 1453, les envoyés français quittèrent Tournay pour retourner près de Charles VII, qui s'était rendu au château de Montbazon d'où il surveillait les préparatifs de son expédition contre la Guyenne.

Résumons brièvement les événements qui entretenaient la confiance des Gantois. Vainqueurs des Picards à Essche-Saint-Liévin et à Sleydinghe, ils avaient, malgré la garnison d'Audenarde, étendu leurs excursions jusqu'aux frontières du Tournésis et avaient arboré aux portes de Bruges, à Male, sur le vieux château des comtes de Flandre, la bannière de Gand. Deux attaques avaient été dirigées contre la ville de Termonde; on les avait vus aussi, au nombre de quatorze mille, menacer Alost où s'était enfermé le sire de la Viefville, et se retirer en bon ordre, sans qu'un corps d'armée bourguignon, commandé par le sire de Wissocq, osât les inquiéter. Enfin, Adrien de Vorholt, surpris par les paysans du district d'Axel, n'avait survécu à la défaite de ses compagnons d'armes qu'en traversant à la nage les ruisseaux qui abondent dans le pays des Quatre-Métiers. L'audace des Gantois était devenue si grande que l'un d'eux pénétra dans la ville de Lille et jeta une mèche enflammée dans une tour de l'hôtel du duc, où étaient déposés plusieurs tonneaux de poudre, « et si l'on n'y feust allé, toute l'artillerie du duc « eust esté arse [1]. »

[1] JACQUES DUCLERCQ, II, 41. — Voyez la *Lettre du duc*, du 29 mai 1453 (GACHARD, *Doc. inédits*, II, p. 127).

Cependant ces combats semaient bien moins la terreur par leurs résultats que comme le triste présage d'une guerre sanglante et décisive. Philippe était résolu à tenter un dernier effort : il avait convoqué, le 15 mai, ses sergents et ses hommes d'armes, recrutés dans la lie des mercenaires, et tels que toutes les bonnes villes leur fermaient leurs portes et que hors de leur enceinte il n'y avait plus de sûreté pour personne. Peu importait au duc de Bourgogne. Il était seulement essentiel que son armée fût nombreuse et surtout qu'elle fût promptement réunie. Charles VII maintenait l'ordre dans l'intérieur de son royaume et se préparait à en rétablir les frontières. On annonçait d'ailleurs que l'insurrection du Luxembourg contre le joug bourguignon se développait de jour en jour : elle pouvait s'étendre plus loin, et rallier aux communes de Flandre les populations des bords de la Meuse et du Brabant.

Dans ces circonstances, à cette limite suprême de l'agitation renaissante et de la guerre acharnée, les marchands des *nations* essayèrent de nouveau de faire entendre les plaintes impuissantes de l'industrie et du commerce « dont ledict pays « de Flandre le plus est soutenu. » Ils conduisirent à Lille, avec eux, les députés de Gand, Philippe Sersanders, Jean Van der Moere, Jean Van der Eecken, Jérôme Caubrake, dont le nom est associé à toutes les négociations de cette époque, et un autre bourgeois, nommé Jean Moreau, dont la pacifique initiative dans ces pourparlers s'accorde mal avec l'opinion des historiens qui ont voulu voir en lui un Français envoyé par Charles VII pour exciter les Gantois ou tout au moins un aventurier, *condottiere* du quinzième siècle, qui cherchait sa part de butin dans les plaines que de si hautes

fortunes allaient inévitablement joncher de leurs débris. Les députés de Gand n'obtinrent, malgré les démarches des *nations*, rien de plus à Lille qu'à Bruges ou à Seclin, et lorsque, rentrés dans leur patrie, ils rendirent compte de leur mission à leurs concitoyens, l'on n'entendit sur la place publique qu'une acclamation unanime : « La guerre! la guerre! « l'on verra quels sont les loyaux Gantois qui combattront « pour leur liberté [1]! » (7 juin.)

Cette guerre allait s'ouvrir sous de funestes auspices. Le 16 juin, la garnison d'Ath avait dispersé les *compagnons de la Verte Tente* et blessé leur célèbre chef, le bâtard de Blanc-Estrain. Deux jours après, le duc de Bourgogne quittait Lille; il réunit son armée à Courtray et la conduisit devant le château de Schendelbeke, d'où les Gantois faisaient de nombreuses excursions dans le Hainaut. Bien qu'il eût une forte artillerie, il y rencontra pendant quatre jours une vaillante résistance; le cinquième il fit proposer une trêve et négocia avec les assiégés. Jean de Waesberghe, qui commandait à Schendelbeke, n'avait que cent quatre compagnons avec lui; il fit ouvrir les portes et se confia à la générosité du duc; mais le lendemain, lorsqu'on délibéra sur son sort, le grand bailli de Hainaut, Jean de Croy, qui avait à plusieurs reprises échoué dans ses efforts pour s'emparer du château de Schendelbeke, demanda la mort de tous ceux qui l'occupaient. Son avis prévalut : le duc ordonna que l'on pendît toute la garnison, son chef Jean de Waesberghe [2] au pont-

[1] Ol. de la Marche, I, 27.

[2] Et fust le capitaine pendu au pont-levis, qui estoit noble homme et l'un des plus beaux hommes que l'on pouvoit veoir. Ol. de la Marche, I, 27.

levis de la forteresse, les autres Gantois aux arbres les plus voisins.

Un seul prisonnier avait été épargné : c'était le capitaine du château de Gavre. On avait jugé que sa vie pouvait être plus utile au duc que sa mort, si en la lui conservant on s'assurait un nouveau succès[1]. En effet, le maréchal de Bourgogne le conduisit devant le château de Gavre : il l'obligea de crier de loin aux siens qu'ils cessassent toute résistance ; mais ils refusèrent de l'écouter et répondirent par des décharges d'artillerie. Le maréchal de Bourgogne, ayant échoué dans sa tentative, se vengea du moins de la fermeté des défenseurs de Gavre en leur offrant le spectacle du supplice de leur capitaine[2]. Si le capitaine du château de Gavre ne s'était pas trouvé à Schendelbeke, la Flandre communale aurait probablement été sauvée.

Philippe, après s'être arrêté à Harlebeke pour y présider à d'autres supplices, s'était rendu devant le château de Poucke.

Le château de Poucke avait été bâti, à une époque reculée, près des bruyères d'Axpoele, où Thierri d'Alsace fut vaincu par Guillaume de Normandie. Il avait appartenu à ce fameux sire de Ribeaumont, à qui Édouard III donna, « comme au mieux combattant, » son chapelet de perles[3]. Au quinzième

[1] Furent tous pendus, réservé leur curé et un qui se disoit capitaine de Gavre, qui fut gardé pour les causes que vous pourrez ouyr ci-après. Ol. de la Marche, i, 27 ; *Lettre du duc*, 30 juin 1453 (Gachard, *Doc. inédits*, ii, p. 130.)

[2] Et s'en revint le mareschal de Bourgongne, sans autre chose exploiter pour celle fois, sinon qu'il fit pendre le Gandois à un arbre. Ol. de la Marche, i, 27.

[3] Froissart, i, 1, 329.

En la bataille de Poictiers

siècle, il était devenu l'asile des milices communales, qui avaient attaqué le comte d'Étampes à son retour de Nevel, et qui depuis lors n'avaient cessé de parcourir tout le pays depuis Bruges jusqu'à Roulers. Dès le mois de juillet de l'année précédente, le sire de Praet, qui n'avait pas quitté Gand, avait consenti, comme tuteur de Roland de Poucke, à ce que l'on en détruisît les ponts pour en rendre la défense plus aisée. Au mois de septembre, le sire de Blanmont avait vainement cherché à s'en emparer et n'avait réussi qu'à brûler les bâtiments extérieurs.

Les ressources dont disposait le duc de Bourgogne lui permettaient d'espérer un succès plus complet : son artillerie était formidable ; elle avait à peine été placée vis-à-vis des murailles qui paraissaient les plus favorables à l'attaque, lorsque Jacques de Lalaing arriva de l'abbaye d'Eenhaem, abandonnée par les Gantois, que le duc lui avait ordonné « de faire ardoir et démolir. » Son premier soin fut d'examiner les préparatifs du siége ; il avait quitté le parapet construit par les Bourguignons et regardait, avec le sire de Saveuse et le bâtard de Bourgogne, par l'ouverture d'une palissade quand une pierre, lancée par une machine de guerre, l'atteignit au front ; il tomba, essaya de parler, joignit les mains et mourut. Ce même jour il s'était dévotement confessé à un docte frère prêcheur de l'incendie

Entre plusieurs bons chevaliers
Demoura (dont ce fut dommage)
Celuy-cy par son vasselage,
Et avoit, comme on dict, adont
Nom Eustache de Ribermont.
En guerre fut prompt et habille,
Seigneur de Poucques et de Neufville, etc.

BUZELIN, *Gallo-Flandria*, p. 482.

d'Eenhaem; il ne l'avait toutefois exécuté qu'à grand regret et par la volonté expresse du duc [1], et la renommée de ses vertus était si grande que pendant les trêves de 1452 les Gantois avaient résolu, par une délibération solennelle de la *collace*, de concourir à ses efforts pour délivrer le pays des meurtriers et des maraudeurs [2]. « Il fust, dit son chroniqueur, « chevalier doux, amiable et courtois, large aumosnier et « pitoyable; tout son temps aida les pauvres veuves et orphe- « lins. De Dieu avoit été doué de cinq dons : et première- « ment, c'estoit la fleur des chevaliers, il fust beau comme « Paris, il fust pieux comme Énée, il fust sage comme Ulysse « le Grec. Quand il se trouvoit en bataille contre ses ennemis, « il avoit l'ire d'Hector le Troyen, mais quand il se véoit au- « dessus de ses ennemis, jamais on ne trouva homme plus « débonnaire ni plus humble... Quand mort le prit, il n'avoit « qu'environ trente-deux ans d'âge [3]. »

Jacques de Lalaing, succombant dans tout l'éclat de la jeunesse et de la gloire, rappelle l'infortuné Gauthier d'Enghien, également frappé par la mort lorsqu'un long avenir semblait réservé à ses exploits. Tous deux périrent en combattant les communes flamandes; le premier avait été pleuré par Louis de Male, le second fut si vivement regretté de ses compagnons d'armes, qu'un lugubre silence succéda tout à coup dans le camp de Philippe au tumulte et à l'agitation [4].

[1] Car jamais de feu bouter ne voulut-il estre consentant. *Chron. de Jacques de Lalaing*, 99.

[2] *Dagboek der collatie*, p. 335.

[3] *Chron. de Jacques de Lalaing*, 100.

[4] Si est à croire que quand un grand ost est joint ensemble, on oit la

Le château de Poucke, protégé par une faible garnison et privé des ressources de sa position par les chaleurs de l'été qui en avaient desséché tous les fossés, résista pendant neuf jours. Le capitaine, nommé Laurent Goethals, était célèbre par l'audace qu'il avait montrée en dirigeant, l'année précédente, au début de la guerre, l'escalade du château de Gavre [1]; il avait épousé la fille de ce Jean de Lannoy qui avait péri le même jour que le sire d'Herzeele en se précipitant du haut de la tour de Nevel au milieu des piques ennemies. Son courage ne fut pas plus heureux; contraint à capituler après une résistance acharnée, il partagea avec les siens le sort du capitaine de Schendelbeke; à peine épargna-t-on quelques prêtres, un lépreux et deux ou trois enfants, et c'était toutefois l'un de ces enfants, fils d'un pauvre aveugle, qui, en mettant le feu à une coulevrine, avait enlevé à l'armée bourguignonne et à toute la chevalerie chrétienne son modèle et son héros.

L'énergie de la défense des Gantois à Poucke et à Schendelbeke avait étonné le duc de Bourgogne; si son armée se trouvait ainsi arrêtée devant tous les châteaux qu'occupaient ses ennemis, pouvait-il espérer quelques résultats d'une tentative qui aurait pour but d'assaillir la vaste enceinte de la puissante métropole des communes flamandes? Dès le 20 juin on avait publié à Gand que tout bourgeois qui voulait sauver sa vie et celle de ses enfants était invité à ne plus déposer les

noise et le bruit de trompettes, de hommes et de chevaux, de tambours et de flûtes bien d'une bonne lieue loin; mais pour la mort du bon chevalier, l'ost fust tellement accoisé que d'un trait d'arc arrière on ne se fust aperçu qu'il y eust eu personne. *Chron. de J. de Lalaing,* 100.

[1] Item Laureins Goethals van zyne dienste dat hy 't casteel te Gavre halp vercrighen. *Comptes de la ville de Gand,* 1451-1452.

armes. A ces difficultés qui effrayaient le duc de Bourgogne, il faut joindre les murmures de ses hommes d'armes, qui ne recevaient plus de solde et qui avaient rasé jusque dans leurs fondements les châteaux de Schendelbeke et de Poucke sans y recueillir le moindre butin. On ne pouvait rien pour les apaiser, les finances étaient épuisées; la Bourgogne était un pays pauvre qui produisait peu, et l'on n'osait demander des subsides aux villes de Flandre, de peur de les mécontenter et de se les rendre hostiles [1]. Philippe se vit tout à coup réduit, après une stérile campagne de vingt jours, à donner l'ordre de charger l'artillerie sur des chariots et de reprendre la route de Courtray. Dans une lettre écrite de cette ville le 13 juillet, il expliquait lui-même en ces termes les causes de sa retraite à Antoine de Croy : « Nous avons fait faire tant de la place de « Poucke que des gens tout ainsi que de Schendelbeke, et, ce « faict, nous sommes retraiz en ceste nostre ville de Courtray « où nous arrivasmes samedi derrain passé, et n'avons depuis « peu plus avant procéder au fait de nostre guerre, pour ce « que paiement ne s'est peu faire de nouvel à noz gens d'armes, « et nous a convenu jusques à présent séjourner icy où nous « sommes encoires de présent à nostre très-grand dommaige « et desplaisance. Toutevoies nostre chancellier est en nostre « pays de Brabant, pour illec recouvrer et faire finance, « laquelle espérons brief estre preste [2]. »

Grâce à l'habileté du chancelier de Bourgogne, le duc ne

[1] Ne Gandensibus se adjungerent. MEYER.

[2] GACHARD, *Documents inédits*, II, p. 131. — Depuis trois mois, les hommes d'armes n'étaient plus payés : « Les gens de guerre que le duc « avoit mis ès garnisons se plaindoient moult de leur paiement et s'en « estoient retournés en leurs maisons beaucoup, tellement que bien peu

tarda pas à recevoir l or qu'il attendait et il en fit aussitôt deux parts : l'une servit à assurer, par le payement d'un mois de solde, l'obéissance et la fidélité de l'armée ; l'autre fut destinée à saper secrètement cette formidable puissance de la solidarité communale qui ne reposait que sur la concorde et sur l'union. Que fallait-il donc pour qu'elle fût renversée ? Il suffisait qu'un seul homme trahît, pourvu qu'il jouît de quelque influence et sût la faire servir, sous de faux prétextes, à la ruine de ses concitoyens et de sa patrie. Cet homme se rencontra. C'était le doyen des maçons, Arnould Vander Speeten. Ajoutons, à l'honneur de la Flandre, que loin de compter un complice parmi les siens, il n'en trouva que parmi les mercenaires étrangers. Quelques mois s'étaient écoulés depuis que Jean Fallot avait fui à Termonde. Deux autres capitaines anglais, Jean Fox et Jean Hunt, entraînés par l'exemple de l'alliance du duc d'York et du duc de Bourgogne, s'associèrent cette fois à un complot dont les résultats devaient être plus complets et plus désastreux.

Arnould Vander Speeten était devenu capitaine du château de Gavre. L'Escaut, entourant de ses eaux profondes les murs de cette forteresse, paraissait la défendre à la fois contre le tir des bombardes et contre l'approche des hommes d'armes. Les murailles en étaient hautes et épaisses, mais le regard du voyageur en chercherait vainement aujourd'hui quelques traces parmi les herbes d'un pré marécageux [1]; il n'y existe pas même une ruine désolée pour rappeler tous les souvenirs de

« en estoit demouré, qui avoient vendu arcqs, trousses, salades, pour « vivre. » JACQUES DUCLERCQ, II, 40.

[1] Situm munitionis visitur loco plano campestri atque idoneo pecori pascendo. PONTUS HEUTERUS, *De Rebus Burgund.*, IV, 14.

deuil attachés au manoir, dont la fatale destinée pesa encore au seizième siècle sur le comte d'Egmont.

Qui ne connaît les fabuleux exploits du premier baron de Gavre dont les armes étaient les mêmes que celles de Roland, qui combattit en Espagne avec Roland, qui mourut avec Roland à Roncevaux? Qui n'a lu la gracieuse légende de ce vaillant Louis de Gavre qui alla chercher des aventures avec son écuyer Organor dans les montagnes du Frioul, sur les côtes d'Istrie, à Corfou, dans les mers de la Phocide et de l'Eubée, jusqu'à ce qu'il épousât la belle Ydorie, fille du duc Anthénor d'Athènes [1]?

Avec la fin du quatorzième siècle s'ouvre un autre genre d'histoire pour le château de Gavre.

Lorsque, après la bataille de Roosebeke, François Ackerman et Pierre Vanden Bossche relevèrent la bannière des communes, ils eurent soin de garnir le château de Gavre de vivres et d'artillerie. Charles VI songea à aller l'assiéger après son expédition dans le pays des Quatre Métiers, mais ce fut par des négociations pacifiques que Jean de Heyle prépara, l'année suivante, dans ses conférences secrètes avec Ackerman au château de Gavre, le rétablissement de l'autorité des ducs de Bourgogne. En 1451 (v. st.) le château de Gavre, surpris par les Gantois, avait été le premier prétexte de cette guerre dont ses murailles devaient voir la dernière journée si cruelle et si fatale.

Le duc de Bourgogne avait hésité quelque temps sur les projets qu'il devait adopter : il avait même déjà mandé aux

[1] *Histoire des seigneurs de Gavres*, roman du quinzième siècle (Bruxelles, 1843).

milices du Franc qu'elles le rejoignissent le 30 juillet à Somerghem pour aller s'emparer des retranchements de Sleydinghe avant que les habitants du métier d'Oostbourg eussent eu le temps de rompre leurs digues. Cependant il changea d'avis pour favoriser la trahison du doyen des maçons et résolut d'attaquer d'abord le château de Gavre. Ce fut le 16 juillet qu'il en forma le siége : avant de recommencer la guerre il avait envoyé le comte de Charolais auprès de sa mère, de crainte que le légitime héritier de ses États ne succombât dans quelque escarmouche sous les coups des Gantois, comme le grand bâtard de Bourgogne à Rupelmonde. Cette fois la duchesse de Bourgogne, tenant un langage tout opposé à celui qu'elle lui adressait avant la bataille de Basele, mit tout en œuvre pour le retenir ; mais ce fut inutilement qu'elle allégua tour à tour les nécessités politiques et la volonté du duc : le comte de Charolais ne voulut rien écouter ; il répondit à la duchesse Isabelle qu'il valait mieux que les États dont sa naissance lui assurait l'héritage le perdissent jeune que de leur conserver un prince sans courage et sans honneur. Puis il retourna près de son père.

Les Gantois, accourant pleins d'alarmes sur leurs remparts, entendaient depuis quatre jours les détonations de l'artillerie bourguignonne. Les bourgeois ne quittaient plus leurs armes, et le 22 juillet on avait inutilement percé toutes les digues qui environnaient la ville, dans l'espoir que les inondations de l'Escaut forceraient le duc à s'éloigner. L'inquiétude devenait de plus en plus vive, et les historiens du temps ont soin de remarquer que la nuit s'était écoulée triste et sombre quand aux premiers rayons du jour le capitaine de Gavre se présenta aux portes de la ville. Aussitôt entouré d'une multitude agitée qui

se pressait pour l'interroger, il s'empressa de raconter qu'il s'était laissé descendre du haut des créneaux du château de Gavre dans les fossés qu'il avait franchis à la nage, et il venait lui-même, disait-il, réclamer les secours qu'on lui avait promis. Les discours d'Arnould Vander Speeten respiraient l'ardeur la plus belliqueuse : il se vantait d'avoir traversé, l'épée à la main, tout le camp de Philippe, et prétendait que l'armée bourguignonne était si affaiblie et si peu nombreuse que jamais occasion plus favorable ne s'était offerte pour l'anéantir.

L'un des capitaines anglais, Jean Fox, appuya ces paroles. Arnould Vander Speeten atteignit aisément le but qu'il se proposait; l'enthousiasme populaire demanda à grands cris le combat, et la cloche du beffroi en donna la signal à toute la cité. Tandis que l'on se hâtait de charger sur des chariots les canons et les vivres, les échevins, se plaçant sous les bannières de la commune et des métiers, appelaient à les suivre tous les bourgeois en état de porter les armes depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de soixante. Les vieillards eux-mêmes offraient à leurs fils l'exemple du zèle et du dévouement, et les femmes accouraient dans les rues pour exhorter leurs maris à bien combattre.

C'était ainsi que, sous les auspices perfides des discours du doyen des maçons, les habitants d'une grande cité se préparaient à confier leurs destinées et celles de toute la Flandre communale aux chances douteuses d'une bataille. Trente-six ou quarante mille bourgeois avaient quitté les murs de Gand. Ils formaient deux armées. L'une, composée des hommes les plus braves et les plus vigoureux, et précédée d'une avant-garde d'archers anglais et de bourgeois à cheval, commandés par Jean de Nevel et le bâtard de Blanc-Estrain, s'avança

rapidement vers Merlebeke et de là vers Vurste, par la route la plus directe qui conduisait à Gavre. L'autre, plus nombreuse, s'était dirigée vers Lemberghe, où la rejoignirent des milices communales accourues du pays de Waes. Sa marche était plus lente, car elle avait avec elle une artillerie considérable où tous les canons portaient le nom des métiers, qui en avaient payé le prix par des contributions volontaires afin de remplacer les *veuglaires* perdus au siége d'Audenarde et à la bataille de Basele.

Déjà, Jean de Nevel descendait des hauteurs de Semmersaeke. Jean Fox se tenait à côté de lui à la tête des archers anglais. Dès qu'il aperçut les chevaucheurs bourguignons de Simon de Lalaing, il frappa son cheval de l'éperon et galopa vers eux en faisant signe de la main qu'on le protégeât : « Je « vous amène, dit-il, les Gantois comme je vous l'avais promis ; « faites-moi conduire vers le duc de Bourgogne, car je suis « son serviteur et de son parti. » Cette défection eût pu éclairer les Gantois sur la sincérité des hommes qui les avaient entraînésau combat : ils n'y virent, dans leur indignation, que la honte de quelques traîtres qu'il fallait chercher pour les punir au milieu même des rangs ennemis, et, se précipitant en avant avec une ardeur irrésistible qu'encourageait l'exemple du bâtard de Blanc-Estrain, ils culbutèrent devant eux les archers de Jacques de Luxembourg, les hommes d'armes allemands du comte de Lichtenstein et les cent lances du sire de Beauchamp. Des ravins bordés de haies épaisses leur permettaient de s'approcher sans obstacle du camp de Philippe, rempli de munitions et d'approvisionnements [1] ; mais Simon de

[1] Oùr ils eussent peu faire grant dommage et déshonneur au duc, c'est

Lalaing parvint, en multipliant les escarmouches et par un mouvement simulé de retraite, à les attirer hors du grand chemin, et les Gantois de Jean de Nevel, arrivés à l'extrémité des bois qui les environnaient, aperçurent, au moment où ils se croyaient déjà vainqueurs, l'armée du duc de Bourgogne qui s'était hâtée de s'éloigner des bords de l'Escaut pour occuper une forte position sur les hauteurs de Gavre; ils découvrirent en même temps au delà de cette armée, à l'ombre des tours du château qu'ils venaient délivrer, de grandes potences couvertes des cadavres de leurs compagnons abandonnés par Arnould Vander Speeten, et de ceux de quelques Anglais que le duc Philippe avait fait pendre plus haut encore que les Gantois, pour les punir d'avoir été plus fidèles aux communes que leurs capitaines [1].

L'armée bourguignonne qui, d'après le témoignage d'Arnould Vander Speeten, ne comprenait que quatre mille combattants, était formidable. Divisée en trois corps principaux, elle comptait sous ses bannières tout ce que la chevalerie avait de noms fameux et d'illustres courages, tout ce que les bandes de *condottieri* formées dans les longues guerres de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne possédaient de passions avides et cruelles. Philippe voyait autour de lui, dans cette journée, Adolphe de Clèves, Jean de Coïmbre, le comte

assavoir sur sa grosse et menue artillerie, et sur tentes et pavillons et autres choses du logis. CHASTELAIN, f° XCVII.

[1] CHASTELAIN, f° XCVI. — Un seul des défenseurs de Gavre survécut, dit-on. C'était un habile musicien, nommé Aloguet, qui avait demandé qu'avant de mourir il lui fût permis « de sonner un coup de trompette. » L'arrivée de l'armée gantoise le sauva. *Chron. ms.*—Olivier de la Marche dit, au contraire, qu'Aloguet fut pendu.

d'Étampes, les sires de Saveuse, de L'Isle-Adam, de Neufchatel, de Toulongeon, de la Viefville, de Noyelle, de Noircarme, de Charny, de la Hovarderie, de Créquy, de Ligne, de Rougemont, de Montigny, de Harchies, de Miraumont, de Hautbourdin, de Crèvecœur, de Zuylen, de Goux, de Champdivers, de Fallerans, de Foucquesolle, de Grammont, de Jaucourt, d'Humières, de Guiche, de Beaumont et une multitude d'autres chevaliers accourus non-seulement de ses États, mais de tous les royaumes de l'Europe. Jean de Croy s'était placé au milieu des nobles du Hainaut; ceux de l'Artois et de la Picardie entouraient le comte de Charolais; parmi ceux de Flandre, les chroniqueurs citent Adrien d'Haveskerke, Philippe Vilain, Josse Triest, Aymon de Grisperre, Adrien de Claerhout, Henri de Steenbeke, Louis de la Gruuthuse; mais le duc les avait relégués à l'arrière-garde, soit qu'il ne se confiât point assez complétement en eux, soit qu'ils se fussent eux-mêmes éloignés d'une lutte fratricide, subjugués comme les chevaliers *leliaerts* à Roosebeke par le souvenir de leur origine, et ce sentiment invincible d'affection pour la patrie que la nature a gravé dans le cœur de tous les hommes, *naturali amore patriæ capti et originis potius quam militiæ memores.*

Philippe parcourait à cheval les rangs des siens. Un sentiment de haine et de colère animait les discours qu'il adressa à ses barons, et quand il arriva près des Picards, il les exhorta également de la voix et du geste. « Combattez hardiment, « leur disait-il; avant le coucher du soleil vous serez tous « riches [1]. » Guillaume le Conquérant haranguait à peu près

[1] Et alloit le duc en chascune bataille donner cœur et hardyment, en leur disant qu'ils se combatissent hardyment contre les Gantois et qu'à

dans les mêmes termes, quatre siècles plus tôt, les aventuriers normands auxquels son ambition avait promis les dépouilles de la nationalité anglo-saxonne [1].

Il eût été aisé à un observateur habile de reconnaître que la position des Gantois justifiait la confiance du duc de Bourgogne.

Le premier corps avait été entraîné trop loin à la poursuite des Bourguignons, et les difficultés du terrain jointes à la défection des Anglais avaient répandu le trouble et la confusion dans son ordre de bataille; quoique ce fût sur ce corps que reposassent les plus grandes espérances de la Flandre, la témérité de son premier succès ne lui permettait plus de coopérer à un succès plus complet et plus décisif, et enlevait aux Gantois tout l'avantage du nombre, puisqu'il divisait leurs forces en présence d'ennemis qui leur opposaient toute la supériorité de leurs armes, de leur discipline et d'une longue expérience à la guerre.

Cependant le second corps était arrivé de Lemberghe et se déployait sur un terrain plus favorable, entre Gavre, Vurste et Bayghem: guidé par Thierri de Schoenbrouck, Jacques Meussone et d'autres chefs prudents et intrépides, protégé d'ailleurs par une redoutable artillerie et par une enceinte de chariots au milieu de laquelle brillait une forêt de piques, il se préparait à se défendre vaillamment et il suffisait qu'il arrêtât les Bourguignons dans leur dernière tentative pour que Gand et la Flandre fussent sauvées.

l'ayde de Dieu, ains que le soleil se couchast, ils seroient tous riches. J. DUCLERCQ, II, 53.

[1] Pensez de bien combattre, car se les pouvons conquerre, nous serons tous riches. *Chron. de Normandie* (*Script. rer. Franc.*, XV, p. 232).

L'avant-garde du maréchal de Bourgogne, qui s'approchait, fut ébranlée par le feu des bombardes flamandes. Les archers du bâtard de Renty s'avancèrent aussitôt pour la soutenir et la lutte s'engagea. Trois fois les chevaliers bourguignons essayèrent de rompre les rangs des Gantois, trois fois ils furent repoussés; un écuyer du Hainaut, nommé Jean de la Guyselle, périt en cherchant à les suivre. D'autres chevaliers voulurent le venger et succombèrent à leur tour; là tombèrent Olivier de Lannoy, Jean de Poligny et plusieurs nobles serviteurs du duc de Bourgogne.

Le mouvement des assaillants avait échoué; ils reculaient déjà après deux heures d'une mêlée sanglante [1] et Philippe, qui suivait avec inquiétude les chances du combat, hésitait encore à y intervenir avec les chevaliers qui l'entouraient, quand une explosion effroyable se fit entendre au centre du bataillon carré que formaient les Gantois. Une mèche enflammée avait touché leurs tonneaux de poudre [2]. Matthieu Vander Kerckhove, qui commandait leur artillerie, avait été la première victime; on avait reconnu, au milieu d'un nuage de fumée, sa voix expirante qui répétait : « Fuyez! fuyez! » Ce cri qui se mêle à celui des mourants et des blessés, le désordre que les ravages de l'explosion répandent au sein des milices communales, étroitement serrées les unes près des autres, la destruction de toutes les munitions de leur artillerie, la perte d'un de leurs chefs les plus braves, tout tend à ébranler la résolution des Gantois. Ils abandonnent précipitamment leurs

[1] Et commencèrent à combattre main à main très vaillamment, par l'espace de deux heures. M. DE COUCY, 83.

[2] Casu an (ut quidam volunt) dolo Anglico. PONTUS HEUTERUS, IV, 14.

positions, et une retraite confuse succède à un combat acharné.

Philippe a remarqué la terreur de ses ennemis : il se porte en avant avec le comte de Charolais et Jacques de Luxembourg, et une longue acclamation retentit parmi les siens; c'est un hymne de victoire. « Notre-Dame et Bourgogne! » s'est écrié le duc, et à sa voix toutes les bannières s'inclinent et passent à sa suite sur les cadavres qui couvrent la plaine.

Les Bourguignons, s'avançant rapidement vers Semmersaeke, rejetaient l'aile droite des Gantois dans les fondrières boisées qui s'étendent au nord de Gavre, et la séparaient de l'aile gauche qu'ils enfermaient entre les eaux profondes de l'Escaut et la ligne mobile de leurs archers. La situation des Gantois devenait à chaque moment plus affreuse. Jean de Nevel, le bâtard de Blanc-Estrain et quelques autres Gantois qui avaient des chevaux avec eux réussirent à traverser l'Escaut; mais la plupart de ceux qui les imitèrent trouvèrent la mort dans le fleuve. Le plus souvent le poids de leurs armures les entraînait au fond de l'eau, et ceux-là mêmes qui d'un bras plus vigoureux parvenaient à lutter contre le courant, périssaient sous les traits que les archers picards leur décochaient de tous côtés [1]. Quelques historiens racontent que leur sang rougit l'Escaut; selon d'autres, leurs cadavres formèrent une digue devant laquelle le fleuve se détourna comme par respect pour le malheur.

Huit cents ou mille Gantois s'étaient retranchés dans une prairie entourée d'un large fossé et bordée par une haie d'épines. Puisqu'ils ne devaient plus vivre pour voir leur

[1] Les archers les tuyoient, noyoient, et assommoyent comme bestes. OLIVIER DE LA MARCHE, I, 28.

patrie grande et libre, ils voulaient du moins que leur mort servît à sa gloire. On remarquait parmi eux des échevins, des *hooftmans,* des bourgeois appelés depuis longtemps à d'honorables fonctions par l'élection populaire : leur autorité ne leur donnait plus que le droit de mourir au premier rang; mais une dernière espérance était réservée à leur dévouement. Une résistance énergique pouvait, en suspendant la poursuite des vainqueurs, laisser à leurs amis le temps de fermer les portes de Gand et sauver leurs foyers des horreurs du pillage et de l'incendie.

Cependant, les chevaliers bourguignons, mettant pied à terre, rivalisent d'ardeur pour forcer l'asile des Gantois. Philippe les encourage par sa présence et, n'écoutant que la colère qu'il ressent en voyant ses hommes d'armes arrêtés dans leurs attaques successives, il pousse lui-même son cheval au delà du fossé et se précipite au milieu des Gantois; mais il est aussitôt entouré, et son écuyer Bertrandon de la Broquière [1] a à peine le temps d'élever son pennon en signe de détresse; ce signal a été remarqué toutefois par le comte de Charolais : réunissant quelques hommes d'armes pour délivrer son père, il s'élance dans la mêlée; au même moment, un coup de pique l'atteint au pied, et les chevaliers qui l'accompagnent tremblent de voir disparaître dans cette arène marécageuse toute la dynastie de Jean sans Peur, quand les archers, pénétrant dans le retranchement des Gantois, les contraignent à reculer; déjà l'on dirige contre

[1] Bertrandon de la Broquière avait été envoyé, en 1432, en Terre Sainte par le duc de Bourgogne.—Voyez les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques,* v, p. 490.

eux leurs propres pièces d'artillerie abandonnées sur le champ de la bataille; l'issue de la lutte n'est plus douteuse, mais à chaque pas la vigueur de la résistance en retarde le dénoûment. « Certes, écrit le panetier du duc de Bourgogne « qui dans cette journée combattait près de son maître, un « Gantois vilain et de petit état fist ce jour tant d'armes, « tant de vaillance et d'outrage, que si telle aventure estoit « advenue à un homme de bien ou que je le sceusse nommer, « je m'acquiteroye de porter honneur à son hardement [1]. » Il n'appartenait point à la plume d'un historien bourguignon de faire plus pour conserver la mémoire de ce bourgeois de Gand. De communes destinées devaient, par le même trépas et le même oubli, confondre son nom avec les noms inconnus de ses compagnons, héros et martyrs comme lui. C'est ainsi que les républiques de l'antiquité, dont l'histoire (Juste Lipse le remarquait sous la domination espagnole [2]) n'offre pas des exemples plus éclatants de courage et de dévouement que celle des communes flamandes, ne permettaient point que l'on gravât sur le marbre ou sur l'airain le nom de leurs défenseurs morts pour la patrie, jugeant que le sacrifice qu'ils lui offraient suffisait pour leur gloire.

Un chroniqueur catalan rapporte qu'il vit dans ses rêves apparaître un vénérable vieillard, vêtu de blanc, qui lui dit : « Je suis le génie de l'histoire; compose un livre des « grandes choses que tu as apprises. » Moins heureux que ce chroniqueur, je n'ai vu que l'image de la patrie assise sur

[1] Ol. de la Marche, i, 28.

[2] Suspicio, in Gandensi urbe in historia res gestas quibusvis veterum conferendas. Lips. *Oper.*

une tombe, les pieds meurtris, le sein déchiré, le front chargé de poussière, demandant en vain aux témoins de sa décadence et de sa misère présente les pompeux récits de sa grandeur passée. C'est à sa voix que j'ai entrepris ce long et pénible pèlerinage de l'histoire qui, ressuscitant la mort et peuplant le néant, rebâtit à son gré, dans la solitude, les grandes cités et les foyers heureux des nations prospères. Je l'ai suivi, par l'étude attentive des sources écrites, depuis la tente vagabonde du *flaming* jusqu'au comptoir du marchand de la Hanse, du château de Robert de Commines à York jusqu'aux remparts de Lisbonne et de Bénévent, jusqu'aux tours de Byzance et de Jérusalem; puis, lorsqu'aux palmes des guerres lointaines succédait la fécondité de la paix intérieure, je l'ai continué pas à pas avec l'ardeur du voyageur et de l'antiquaire sur la terre natale de ces illustres représentants des communes dont j'avais à peindre les vertus ou les exploits, dans les lieux où ils naquirent, luttèrent et moururent. Tantôt, dans l'enceinte désolée des cités-reines de la triade flamande, mon regard, trompé par mes souvenirs, rendait au marché du Vendredi, à Gand, tout son peuple transporté par l'éloquence d'Yoens et d'Ackerman, aux faubourgs d'Ypres leurs innombrables métiers, aux rues de Bruges ces somptueux ornements d'orfévrerie que leurs habitants prodiguaient pour flatter les ducs de Bourgogne, tandis qu'ils eussent pu leur montrer comme un plus noble gage de fidélité la pauvre maison où Louis de Male avait trouvé un asile; tantôt, au sein d'une riche campagne ou bien au milieu des bois et des bruyères, j'allais tour à tour sonder la fondrière couverte de roseaux qui fut le ruisseau de Groeninghe, et me reposer à Azincourt sur les débris du manoir

que remarqua Henri V, ou à Guinegate sous l'orme de Bayard, retrouvant au Beverhoutsveld le camp de Philippe d'Artevelde victorieux, à Roosebeke le ravin étroit où il périt vaincu et fugitif; mais jamais mon émotion ne fut plus vive qu'au moment où l'on me fit voir aux bords de l'Escaut le théâtre de l'extermination des huit cents Gantois qui arrêtèrent toute l'armée victorieuse du duc de Bourgogne. Vues de là, les collines de Semmersaeke, par un bizarre rapprochement, rappellent assez exactement les hauteurs de Roosebeke lorsqu'on les découvre du Keyaerts-Berg. Le rideau des haies et des arbres me cachait Gavre et le vallon où le combat s'engagea, mais je découvrais derrière moi les clochers de Gand. Ainsi les derniers défenseurs de la liberté flamande aperçurent de leur dernier asile la fumée du toit paternel; ce spectacle put contribuer à soutenir leur énergie dans le combat, et leur œil mourant salua sans doute les remparts qu'ils ne devaient plus revoir. Les habitants de Gavre et de Semmersaeke conservent pieusement ces traditions d'un autre temps; ils donnent encore au pré de 1453, en souvenir du combat dont il fut le théâtre, le nom de *Roode zee* (mer rouge), presque synonyme de celui du *Bloedmeersch* de 1302[1]. Que de flots de sang ont coulé entre ces deux prairies!

[1] Le pré de la Roode-Zee me rappelait aussi qu'à Roosebeke les laboureurs veulent que leur village doive son nom à la bataille de 1382, prétendant que ce nom est Roode-Beke (ruisseau rouge). En Angleterre, le champ de bataille de Bosworth, où périt Richard III, offre une dénomination semblable, celle de Redmore (marais de sang).

O Redmore! then, it seemed, thy name was not in vain
When with a thousand's blood the earth was coloured red.

DRAYTON.

J'ajouterai que l'on montre à Overmeire un chemin connu sous le nom

Vingt mille Gantois avaient succombé à la bataille de Gavre[1]; trois cents à peine furent faits prisonniers et le duc ordonna qu'on les mît à mort[2]. Cependant, quand il laissa s'abaisser ses regards sur cette plaine jonchée de morts et sur ce fleuve dont les ondes ensanglantées ne charriaient que des cadavres, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Quel que soit le vain-« queur, je perds beaucoup, car c'est mon peuple qui a « péri ; » — « et là, ajoute Chastelain, fust la première fois « qu'il avoit eu pitié des Gantois[3]. » Pitié douteuse après le combat et les supplices, surtout lorsqu'on voit Philippe l'oublier aussitôt pour conduire les siens de l'extermination du champ de bataille à l'assaut de Gand, c'est-à-dire au pillage et à l'incendie; mais il fallait chercher un guide qui enseignât le chemin le plus facile. On s'empara d'un laboureur, on le menaça, on le contraignit à marcher le premier à l'avant-garde; il obéit, et exécutant son dessein au péril de ses jours, il ramena l'armée bourguignonne, par des routes dé-

de *Schrickstraete*, et à Basele, le Galgenberg, où fut peut-être pendu Gauthier Leenknecht.

[1] *Lettre du duc Philippe au roi Charles VII*, 25 juillet 1453; CHASTELAIN, f° XCVI; OL. DE LA MARCHE, I, 28; JACQUES DUCLERCQ, II, 53; M. DE COUCY, 83; ÆN. SYLVIUS, *De Europa*, 43; ÆG. DE ROYA, p. 89; *Chron. Corn. Zantfliet*, p. 481; *Chron. flamandes*.— Je n'ai pas réussi à retrouver, parmi les sources manuscrites conservées à Paris, la *Chronique de Bertoulet le Brun*, archer du duc de Bourgogne, mentionnée par Lenglet-Dufresnoy. Tout ce qui se rapporte à la guerre contre le duc Philippe manque au *Compte de la ville de Gand*, 1452-1453. A l'époque où il fut présenté, l'autorité du duc de Bourgogne était rétablie à Gand.

[2] Le duc commanda que tout homme qui avoit des leurs prisonniers, les tuast. M. DE COUCY, 83.

[3] CHASTELAIN, f° CIII.

tournées, au camp qu'elle occupait la veille. « Comment, « s'écria Philippe, je entendois qu'on me menast droit à « Gand et on m'amaine en mon logis! [1] » Le guide avait disparu : noble trait de courage patriotique qui sauva Gand et confirma les espérances que d'autres défenseurs de la Flandre avaient payées de leur sang en mourant pour retarder le dénoûment du combat.

Déjà d'épaisses troupes de fuyards se pressant en désordre avaient paru devant Gand : on leur avait fermé les portes de crainte que les Picards ne pénétrassent avec eux dans la ville; mais les femmes éplorées, assemblées sur les remparts, cherchaient à reconnaître parmi eux un père, un époux ou un fils et les interrogeaient de loin sur les désastres de cette journée. Il n'y avait point de famille qui n'eût été frappée dans ses affections les plus chères, point de maison qui n'eût son deuil. Huit échevins de Gand [2] étaient morts les armes à la main; deux cents moines accourus au combat, à l'exemple du moine de Ter Doest, qui s'illustra à la bataille de Courtray, n'avaient pas reparu; ils gisaient à Gavre dans leurs robes de bure au milieu des cottes d'armes ensanglantées. Pendant toute la nuit des gémissements lamentables retentirent à Gand dans toutes les rues, et l'effroi s'accrut le lendemain à l'aspect des hommes d'armes bourguignons : l'on se préparait à repousser leurs tentatives hostiles lorsqu'on distingua au milieu d'eux Gauvain Quiéret et le roi d'armes de Flandre, porteurs d'un message pacifique.

[1] CHASTELAIN, f° c.

[2] Martin de Ghendt, Gilles Tand, Jean Arents, Liévin Hauwaert, Pierre Blomme, Jean Matthys, Jérôme Coubrake, Jean Denayere. A ces noms, il faut ajouter celui du secrétaire de la Keure, Gilles Baudins.

Le duc de Bourgogne avait, le soir même de la bataille, réuni son conseil : le sire de Créqui et les chevaliers les plus sages insistèrent pour que l'on offrît la paix aux Gantois, telle qu'on l'avait proposée à leurs députés aux conférences de Lille : ils représentèrent sans doute que Gand pouvait se relever et venger ses pertes ou tout au moins en réparer les malheurs; que le siége d'une si grande cité présentait toujours, par les difficultés qui en étaient inséparables, des chances incertaines de succès; que cette guerre pouvait d'ailleurs être troublée par des complications extérieures, soit par de nouveaux bouleversements en Angleterre où les communes favorisaient les communes flamandes, soit par des triomphes des Français en Guyenne qui permettraient à Charles VII de prendre ouvertement leur parti. Philippe adopta cet avis et fit apposer son scel à des lettres où il engageait les Gantois à traiter sous la protection d'un sauf-conduit.

Une suspension d'armes avait été conclue : elle devait durer jusqu'au 25 juillet à midi. Dès le point du jour, l'assemblée du peuple fut convoquée. Le bâtard de Blanc-Estrain et les compagnons de la Verte-Tente se rangèrent du côté de ceux qui voulaient continuer la guerre; mais la plupart des bourgeois jugeaient que le moment était arrivé de fermer les plaies de ces longues guerres civiles. On racontait d'ailleurs que, par exception à une sentence commune, quelques-uns des plus notables bourgeois de Gand, tombés au pouvoir des Picards, avaient été épargnés, grâce à leur insatiable cupidité qui en attendait de riches rançons : rejeter toute négociation, c'était les condamner à la mort.

Les députés de Gand furent l'abbé de Tronchiennes, le prieur des Chartreux, Baudouin de Fosseux, religieux de

Saint-Bavon, Jean Rym, Simon Borluut, Jean Vander Eecken, Jean de Raedt, Antoine Sersanders, Jean Moreau, Jean Vande Poele, Jean Vander Moere et Guillaume Potter [1]. Ce fut en vain qu'ils s'adressèrent au comte de Charolais pour que l'on adoucît les conditions de la paix. Ils ne pouvaient guère espérer qu'on modifiât, après leurs revers, les propositions qui leur avaient été faites au temps de leur puissance, et on se contenta de leur répondre « que sceurement on ne « leur changeroit ung *a* pour ung *b* [2]. »

Le traité de Gavre fut conclu le lendemain.

Il portait que le doyen des métiers et le doyen des tisserands n'auraient plus de part à l'élection des échevins;

Que les usages qui réglaient la concession du droit de bourgeoisie seraient abrogés;

Que les sentences de bannissement ne pourraient être prononcées par les échevins qu'avec l'intervention du bailli du duc;

Que les échevins de Gand ne pourraient plus faire publier des édits, ordonnances ou statuts sans l'autorisation du bailli, et qu'il ne leur serait plus permis dorénavant de placer leurs titres au haut des lettres qu'ils écriraient aux officiers du duc;

Que les Gantois livreraient leurs bannières au duc « en « signe de la réparacion de l'offense que ceulx de Gand ont « commise en eslevant et portant contre luy icelles bannières; »

Qu'ils supprimeraient les chaperons blancs établis « soubz « couleur d'exécuter leurs sentences et commandements; »

[1] Procuration du 27 juillet 1453 (*Arch. de Lille*). — L'abbé de Saint-Bavon avait fui en France.

[2] Chastelain, f° cix.

Qu'ils ne connaîtraient plus des appels interjetés dans le pays des Quatre-Métiers, dans le pays de Waes ou dans les châtellenies d'Alost, d'Audenarde et de Courtray;

Qu'ils payeraient une amende de deux cent mille ridders d'or et cinquante mille ridders pour relever les croix et les églises;

Que les *hooftmans*, les échevins et les doyens, accompagnés de deux mille bourgeois de Gand, feraient amende honorable au duc « à demie lieue hors d'icelle ville, à tel jour « qu'il plaira à mondit seigneur ordonner et déclarer, à savoir « les diz *hoofmans* tous nudz en leurs chemises et petis draps, « et tous les autres deschaus et nues testés, et tous se met- « tront à genoulx devant mondit sieur, et eulx estans en l'estat « dessus dit, diront, *en langage françois*, que faulsement et « mauvaisement et comme rebelles et désobéissans, et en « entreprenant grandement à l'encontre de mon dit seigneur « et de son autorité et seigneurie, ils se sont mis sus en « armes, ont créé *hoofmans* et couru sus à mondit seigneur « et ses gens; qu'ilz s'en repentent et en requièrent en toute « humilité mercy et pardon à mondit seigneur. Et ce fait, « tous ensemble et à une voix crieront mercy. »

On y lisait de plus que les portes de la ville par laquelle les Gantois étaient sortis pour attaquer Audenarde seraient fermées le jeudi de chaque semaine, et que celle qui s'ouvrit à leur armée se préparant à combattre le duc lui-même à Rupelmonde serait « murée et à toujours condempnée. »

Pour reproduire toute la physionomie de ce traité, il faut y ajouter cette phrase latine de Jean de Schoenhove qui dressa l'acte public de la soumission des Gantois : *Acta fuerunt hœc in campis in exercitu prope castrum de Gavre in domuncula*

portabili illustrissimi domini ducis [1]. Le notaire s'inquiétait peu de l'élégance du style dans la rédaction de ce parchemin où le duc de Bourgogne pouvait, comme les premiers empereurs franks, imprimer pour sceau la trace sanglante de son épée.

Cependant, quelle que soit la forme de la soumission, toujours si humble dans les usages, quoique les mœurs fussent si fières, il faut remarquer dans ce traité une tendance à donner sur plusieurs points satisfaction aux réclamations des Gantois.

Leurs priviléges furent maintenus par une charte spéciale où le duc déclara vouloir « qu'ils restassent entiers en leurs « franchises [2]. »

La liberté des personnes fut garantie, et Gand ne déposa les armes qu'en trouvant dans la paix même une protection suffisante pour les capitaines et les magistrats qui avaient combattu pour ses droits [3].

Il fut aussi expressément entendu que si le bailli refusait de soutenir les échevins dans l'exercice de la justice, ou cherchait à étendre son autorité criminelle et civile au delà des

[1] *Archives de Gand; MS. Baluze*, 9675 B, f° CXXXI (Bibl. Royale, à Paris); GACHARD, *Doc. inédits*, II, p. 142; JACQUES DUCLERCQ, II, 56. — Il faut observer que parmi les chevaliers qui figurèrent comme témoins dans le traité de Gavre, aucun n'appartenait, par sa naissance, à la Flandre.

[2] *Charte du 13 octobre* 1453. Elle avait été précédée d'une nouvelle ratification du traité de Gavre, par les échevins et les doyens des métiers (6 septembre 1453). Le duc craignait qu'il ne fût pas exécuté, car, dès le mois d'août, les magistrats de Gand avaient voulu rétablir leurs noms « au dessus, en teste de leurs placquars et lettres closes. » *Charte du* 25 *octobre* 1453 (*Archives de Lille*).

[3] Nous ferons publier paix et toute seurté pour ceulx qui les ont servy

termes du privilége de Gui de Dampierre du 8 avril 1296 (v. st.), il serait privé de son office, et de plus « puni et cor- « rigié selon l'exigence du cas. » Les bourgeois de Gand devaient continuer à ne relever que du jugement de leurs échevins, s'ils commettaient quelque délit « hors franches « villes de loy, » c'est-à-dire dans un lieu où leur manqueraient les garanties protectrices des institutions communales.

Enfin le duc de Bourgogne abandonna, quoiqu'il eût été le vainqueur, le projet de rétablir la gabelle du sel, cet impôt odieux qui avait été la source de toutes les divisions [1], et l'un de ses premiers actes, après la pacification de Gand, fut de faire enfermer au château de Rupelmonde Pierre Baudins, dont les intrigues avaient profité de ces discordes pour allumer la guerre [2].

Ajoutons qu'en 1454 le duc remit aux Gantois une partie de l'amende qui leur avait été imposée, et qu'en 1456 il leur accorda quelques nouveaux priviléges afin que le retour de leur prospérité les consolât de leur abaissement et de leur humiliation [3]. Moins généreux à l'égard des villes qui étaient restées étrangères à l'insurrection, il avait résolu, à l'exemple de Louis de Male après la bataille de Roosebeke, de les obliger

en armes. *Lettres d'abolition*, 30 juillet 1453. — Deux mois après la bataille de Gavre, le nom de Thierri de Schoenbrouck figure parmi ceux des doyens des métiers.

[1] J'emprunte cette observation à l'historien contemporain connu sous le nom d'Amelgard.

[2] *Dagboek der collatie*, pp. 436 et 437. — Trois ans après, Éloi Coolbrandt, qui avait été, en 1451, le complice de Pierre Tincke et de Louis Dhamere, fut décapité à Gand. *Dagboek der collatie*, p. 440.

[3] *Dagboek der collatie*, pp. 432 et 433.

à venir remettre entre ses mains et à faire resceller leurs anciennes chartes de priviléges, comme si leur fidélité lui avait uniquement appris qu'il n'avait rien à redouter de leur puissance[1].

Deux jours après son triomphe, le 25 juillet 1453, le duc de Bourgogne en avait adressé, de son camp de Gavre, une pompeuse relation au roi de France : « Lesquelles choses, « disait-il en la terminant, je vous signifie, pour ce que je « sçay de certain que serez bien joieux desdites nouvelles « et de la grâce que Dieu m'a fait présentement. » Cette lettre parvint à Charles VII le 9 août; la nouvelle du combat de Castillon, où Talbot avait péri, ne le consola peut-être pas du résultat de la bataille de Gavre : la soumission de la Guyenne était désormais inutile à l'accomplissement de ses desseins sur la Flandre.

Il ne restait plus à Philippe qu'à recevoir solennellement « en sa grâce » ces bourgeois de Gand qui l'avaient en 1443 retenu captif pendant quelques jours. Le 30 juillet, vers midi, à Ledeberg, assez près de la porte Saint-Liévin, il se plaça au milieu de son armée rangée en ordre de bataille : il était lui-même armé de toutes pièces, et montait le cheval qui avait été blessé sous lui dans le pré de Semmersaeke. Le maréchal de Bourgogne conduisit successivement près du duc les magistrats et les bourgeois de Gand, les uns « en leurs chemises et petis draps, » les autres vêtus de deuil, sans ceinture et sans chaperon. Baudouin de Fosseux, moine de Saint-Bavon, prit la parole en leur nom et demanda, par trois fois, merci pour le peuple de Gand. Philippe répondit en français : « Soyez-nous

[1] *Comptes du scel de l'audience*, novembre 1454 (*Arch. gén. du Royaume*).

« doresnavant bons sujets, nous vous serons bon et loyal sei-
« gneur. » Puis, sans entrer à Gand, il reprit la route d'Audenarde. On portait devant lui, comme des trophées de sa victoire, les bannières des métiers qu'il s'était fait remettre, et ce fut par son ordre qu'on les déposa, partie à Notre-Dame de Halle, partie à Notre-Dame de Boulogne. Depuis ce jour, dans les fréquents pèlerinages qui se dirigèrent de Gand vers ces sanctuaires vénérés, les souvenirs de la patrie puissante et libre se mêlèrent à toutes les prières, se retrouvèrent dans tous les vœux.

L'année 1453 fut la plus triste du quinzième siècle ; elle vit aux deux extrémités de l'Europe le triomphe de la force sur les lumières et la civilisation. Les Ottomans de Mahomet II envahissaient Constantinople, héritière d'Athènes et de Rome, au moment où les Picards de Philippe effrayaient par leurs violences ce peuple et ces cités que l'éloquent historiographe de la maison de Bourgogne appelle lui-même « très-grave
« peuple, et villes de grant pollicie, lesquelz il convient régir
« en justice et en droit [1]. »

[1] CHASTELAIN, IV, f° LIII.—Chastelain empruntait à Platon et à Cicéron ce mot *pollicie*, qui tient à la fois de notre adjectif *policé* et du substantif *police*, tel que le comprenait Montaigne, appliqué à la science du gouvernement dans le sens le plus étendu. Je le retrouve, au seizième siècle, de nouveau employé par Érasme pour louer la cité de Gand : « Non arbitror quaqua patet christiana ditio civitatem reperiri quæ cum hac conferri queat, sive spectes amplitudinem, sive *politiam*. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Lettres écrites par les magistrats de Bruges en 1411.

(Pages 175 et suivantes.)

I

Lettres de ceulx de Bruges touchant les sept points que demandoient à avoir ceulx des mestiers de ladite ville de Bruges qui retournoient du service de notre sire où ils avoient esté devant Hem ainçoit qu'ils entrassent en leur dite ville.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront, bourchmaitre, eschevins et conseil de la ville de Bruges, salut. Comme nous eussions naguaires envoyé noz députez solempneulx par devers notre très-chier et redouté seigneur mons. de Charolois, aisné fils de notre très-redoubté seigneur et prince, mons. le duc de Bourgongne, conte de Flandres, et gouverneur du pays de Flandres en absence de mons. son père dessusdit, pour, ensemble mons. de Steenhuse, capitaine de l'ost de Bruges, remonstrer à mons. de Charolois dessusdit les poins des complaintes que ceulx dudit ost, en leur retour du voyage qu'ilz ont fait ou service de notre seigneur, faisoient aux bonnes gens de la loy de ladite ville, et desquelz ilz requéroient estre récompensez avant qu'ilz rentrassent en ladite ville de Bruges, et il soit ainsy que, après ce que lesdittes complaintes aient à mondit seigneur de Charolois, en la présence de mons. de Courtivron, chancelier de notre dit très-redoubté seigneur, et plusieurs autres du conseil

esté remonstrées, mondit seigneur ait requis à grant instance que les pooirs desdittes complaintes, ensemble la réponse qui à ceulx dudit ost en a esté donnée par laditte loy, lui soit par manière de certiffication donnée oultre par escript soubz le seel aux causes de laditte ville, pour d'icelles en oultre acertener notre dit très-redoubté seigneur à qui en dépent la permission en partie; sçavoir faisons que lesdittes complaintes estoient teles, et, premier, est vray que le mardy, sixième jour d'octobre dernier passé, ceulx dudit ost se logièrent trois lieues loing de Bruges, lez une place appelée Ter Belle, et quant les bonnes gens de laditte loy sceurent qu'ilz se devoient logier illec, ils envoièrent par devers eulx mons. Bauduin le Vos, bourgmaistre, Jehan Oste, Jacques Breydel et George de le Stichele, eschevins, ensemble ung pensionnaire de laditte ville, pour sçavoir d'eulx à quel heure ilz vouldroient le lendemain entrer en la ville: sur quoy ilz respondirent qu'ilz avoient eu grans frais en ce présent voiage et dépendu assez plus que les gaiges qui leur avoient esté ordonné, assavoir VIII gros par jour, ne montoient, et que ils vouloient, par dessus les VIII gros dessusdis, avoir encore II gros par jour de gaiges, et d'iceulx estre paiez pour deux mois entiers; sur quoy, après plusieurs traittiez et paroles, leur fut respondu par lesdis bourgmaistre et eschevins, pour le mieulx, que aussitost qu'ilz seroient rentrez, on leur paieroit leurs dits gaiges tout ainsy qu'ilz l'avoient requis, et sur ce ils estoient contens, et promirent tous les doyens et hooftmans d'entrer en laditte ville l'endemain entre IX et X heures devant disner; mais est bien vrai que en la nuit ensuivant il y ot aucuns qui destourbèrent tout, pourquoy Lievin le Scuetelaer, le bourgmaistre qui estoit en l'ost, envoya de nuit hors un message pour ces nouvelles signiffier au dessusdit mess. Bauduin son compaignon, et lui prier qu'il voulsist, ensemble Jehan Oste, Jacques Breydel et aucuns autres de la loy qui fussent bien veuz du commun, venir à VIII ou à IX heures devant disner à Saint-Miquiel, pour lesdittes communes, qui estoient fort émues, remettre à bonne voie et eulx enorter qu'ilz voulsissent doucement rentrer en la ville: ce que ledit mess. Bauduin fist, et mena avec lui les dessusdits Jehan Oste, Jacques Breydel, George de le Stichele, Jehan le Hond et Clais Willemzone, et ceulx dudit ost venus jusques à Saint-Michiel dessusdit où estoient les dessus nommez de la loy, lesdittes communes, pour parolles que les capitaines, les bourgmaistres et autres de la loy leur sceurent dire, ne voulrent aucunement entrer en laditte ville s'ilz ne fussent récompensez et réconsiliez de sept points c'est

assavoir : premier, de ce que l'en a usé, puis certain temps ençà, de dire aucuns bourgois de la ville au son de la cloche et depuis les évoquier et commander d'ester à droit où ilz n'ont peu comparoir, et ont par contumace esté convaincu aucuns de conspiration, autres d'autres délis et crimes; si requéroient que de le dire au son de laditte cloche l'en ne usast plus. Item de ce que l'en a levé en laditte ville, puis certain temps ençà, aucunes cueillottes de grains et les deniers convertis à l'us de laditte ville; requéroient que de laditte cueillotte l'en ne usast plus. Item que les bourgois et gens des mestiers de laditte ville souloient, ou temps ancien, lever des revenues de laditte ville certains émolumens que l'en appelloit *maendghelt*, lesquelz ilz n'ont peu avoir puis aucuns temps ençà, en requérant d'avoir yceluy. Item, ou présent voyage, ils n'ont receu de leurs gaiges que VIII gros par jour et que en ce ils ont grandement frayé du leur, si ont requis d'en avoir encore II gros pour chacun jour, pardessus les VIII gros dessusdis, senz ceulx qui ont esté oudit voiage en ce contribuer aucunement. Item nous ont les dessusdis requis de faire tant pardevers notre dit très-redoubté seigneur que le VIIe d. qu'il prend et liève de laditte ville soit mis en avant, et que, en lieu de ce, notre dit très-redoubté seigneur prengne et liève annuellement son octroy des assis, ainsy que ses avanciers souloient faire. Item que les lettres obligatoires par lesquelles les communes sont obligez, sur peine capitale et confiscation de leurs biens, de non venir à bannière sur le marchié avant que les bannières de notre seigneur et de la ville y soient desployées, soient cassées. Item qu'ilz veulent estre absolument frans de non confisquier leurs biens, ainsy qu'ils estoient avant les dernières commotions en Flandres : sur quoy il leur fust respondu par les capitaines et ceulx de ladite loy en disant qu'ils avoient esté hors ou service de monseigneur et qu'ilz estoient grandement en la bonne grâce de mondit seigneur sur tous autres qui l'avoient suivi de sondit pays de Flandres, et que pour Dieu ilz se voulsissent aviser de non perdre la bonne grâce de mondit seigneur, et qu'ilz voulsissent doucement entrer; et quand ils seroient reposez et en bonne disposition, s'ils voulsissent lors faire, pardevant notre seigneur, les capitaines et les bonnes gens de la loy, aucunes requestes, volontiers ilz seroient oiz et y pourveroit-on aussi avant qu'on pourroit par raison et telement qu'ilz devroient estre contens; sur quoy ils crièrent à haulte vois : Ne nulle, ne nulle; nous ne voulons pas estre deceus si comme nous avons esté autrefois; nous voulons avoir fin de noz requestes avant que nous rentrions en la ville. Et adont leur estoit

respondu par lesdits capitaines et ceulx de la loy: Ainsy, beaux seigneurs, puisque vous voulez faire requestes, pour Dieu faites-les raisonnément et ne mettez pas chose avant qui ne soit mie en la possibilité desdits capitaines et ceulx de la loy; et en voz dittes requestes vous adjoustez trois poins qui ne sont point ou povoir desdits capitaines et loy, car le VIIe d. que vous requérez estre osté est le demaine de monseigneur, et les lettres obligatoires sur le fait des bannières, que vous requérez avoir cassées, sont en la main de monseigneur, et n'est pas ou povoir desdits capitaines et la ville de vous en pourveoir. Mais des autres IIII poins leur fu dit qu'ilz entrassent en la ville paisiblement et doucement, on leur en pourvoiroit telement que par raison ilz devroient estre contens. Et sur ce aucuns sembloient estre assez contens se de ce on en eust lettres; mais autres crièrent à haulte vois: Ne nulle, ne nulle; nous voulons tout avoir. Et aloient tendre leurs tentes. Toutes lesquelles choses ainsi advenues, lesdits capitaines et ceulx de la loy, comme grandement perplex en ceste matière, revindrent en la ville et firent hâtément assembler ceulx de la loy, et firent prier mess. Jehan de Ghistelle, mess. Loys son frère, mess. d'Uutkerque, mess. de la Chapelle, mess. Roland d'Uutkerque et le bailli de Bruges, conseillers de monseigneur, de venir devers eulx en la chambre des eschevins, et, yceulx assemblez, fu par mons. de Steenhus, capitaine, et ceulx de la loy, fait relation aux dessusdiz seigneurs de tout ce que dit est dessus et eulx présens pour leur bon conseil. Surquoy lesdits seigneurs s'excusoient d'en donner aucun conseil; mais sembloit bien à aucuns que des IIII poins touchant la ville, les bonnes gens de la loy pouvoient bien donner lettres pour contenter le peuple et pour esquiver plus grant inconvénient, et que icelles lettres l'en leur povoit porter; et ou cas qu'ilz parlassent encore des autres III poins touchant tant seulement monseigneur, l'en leur pouvoit bien dire que, ou cas qu'ilz en voulsissent faire poursuite en temps et en lieu pardevers mondit seigneur et en ordonner trois ou quatre doyens ou autres de leurs gens, ceulx de la loy enverroient volentiers avecques ceulx de leurs députez, pour eulx aidier à la poursuite par la meilleur manière qu'ilz pouvoient ou sauroient; et ceste conclusion ainsy prise, et le lendemain qui fu jeudy dernier passé à matin mise à exécution, lesdittes communes ne vouloient aucunement recevoir laditte lettre qui leur fu portée bien scellée du grant scel de la ville; mais crièrent à haulte vois: Nous voulons tout avoir ensamble et non pas par parties. Toutesvoies lesdits capitaines et ceulx de la loy parlèrent si doucement à eulx que finallement

ilz dirent que sans monseigneur ils ne vouloient aucunement conquester, ne avoir du sien, et pour ce dirent que du VIIe d. ils ne vouloient plus faire aucune demande, mais étoient contens d'être frans ainsy qu'ilz furent en temps ancien, en requérant finallement que les lettres obligatoires touchant les bannières leur fussent délivrées et en leur présence cassées et deschirées avant qu'ilz partiroient du camp pour chose qui en puisse avenir; et lors leur demanda ledit seigneur de Steenhus au partir s'ilz seroient contens par ainsi qu'ilz eussent lesdittes lettres et la lettre de la ville des IIII poins dessus premiers diz, et lors ils dirent que oil, en requérant à notre dit seigneur de Steenhus qu'il voulsist entreprenre la charge de pourcachier lesdittes lettres et prenre avec luy ceulx de la loy que luy plairoit. Toutesvoies, en après, aucuns inconvinrent pour le fait de confiscation; pour quoy, à leur requeste et pour eschiever plus grant inconvénient, mons. de Steenhus dessusdit entreprit la charge de faire la meilleure poursuite qu'il pouvoit d'avoir lesdittes lettres obligatoires, parmi ce qu'ilz lui proumirent demourer paisibles jusques à son retour, et par leur sceu nomma Lievin le Scutelaer, Jehan Oste, Jacques Broloof et Jacques Heldebolle pour être avec luy devers monsieur de Charolois. Lesdittes communes se tindrent pour bien contens, et sur ce s'en allèrent mondit sieur de Steenhus et ceulx de la loy dessusdits devers mondit seigneur de Charolois pour faire la requeste sur le fait desdittes lettres obligatoires. Et que les choses ont esté ainsy demeurées certiffionsnous par ces présentes, scellées du scel aux causes de ladite ville, qui furent faites et données l'an de grâce mil cccc unze, le XIe jour d'octobre.

(*Archives générales du royaume.*)

II

Lettre des magistrats de Bruges au comte de Charolais.

Très chier et redoubté seigneur, comme aprez ce que, à l'instance et diligente poursuite de ceulz de la communaulté de la ville de Bruges qui naguères ont esté hors en armes ou service de nostre très redoubté seigneur et prince monseigneur vostre père, vous euissions, comme celui que nostre dit très redoubté seigneur, en son absence, a laissié gouverneur de son pays de Flandres, fait par noz députez, por ce envoiez par deux fois devers vous, humblement supplier que por bien de paix et eschever

tos eschandèles qui en pourroient sourdre, il vous pleuist par vostre grâce deschargier les balli et escoutète de Bruges qui ores sont, et en leurs lieux instituer autres, et il soit ainsi que vous n'aiez osé bonnement fere ladite mutacion d'officiers, meismement que ceulz de ladite communaulté ont autreffois fait requestes au contraire, se ce n'est que toute la loy de Bruges, par leurs lettres séellées du séel aux causes de ladite ville, en escripvent à nostre dit seigneur et à vous aussi por vostre descharge, en lui et à vous donnant à cognoistre bien au long le cas et la manière de procéder si comme ce nous est apparu par certaines voz lettres par vous, redoubté seigneur, naguères envoyées à messire Bauduin le Vos, nostre bourgmaistre : savoir vous plaise, très chier et redoubté seigneur, que quand ledit messire Bauduin nos avoit monstré voz dessusdites lettres qui nous sembloient estre de grant poix et charge, nous ne osâmes pas procéder plus avant en ceste matière sans avoir la consultacion en ce cas de ceulz dont venoit le mouvement de ladite requeste, si avons au jour de huy fait assambler tous les hooftmans et doyens des mestiers de ceste ville et à eulz fait exposer le contenu de voz dessusdites lettres, et sur ce ilz ont eu déliberacion entre eulz, et nous ont fait respondre tous d'un accort que por la ville de Bruges estre maintenue et gardée en bonne paix et en bonne tranquillité, ilz nos ont requis à grant instance de poursuir par devers vous, redoubté seigneur, soit par noz députez ou par lettres, que ladite mutacion puist estre faicte devant le jour du bannissement qui est ordonné au mardi prouchain venant ; mais, veu les affaires que nostre dit très redoubté seigneur monseigneur vostre père a présentement, et qu'il est loings de son pays de Flandres, ne veulent pas les dessus diz hooftmans et doyens qu'on en fache pardevers lui aucune porsuite par lettres ou par messages, mais seulement à vous, si comme Jehan Oste, Jaques Breydel, Loys de Themseque et Jaques Heldebolle, noz compaignons en la loy, et Victor de Leffinghe, pensionnaire de ladite ville, que pour ce nous envoyons hastivement pardevers vous, vous exposeront plus à plain de bouche ; et néantmoins, por ce que en voz dessusdites lettres escriptes au dessusdit messire Bauduin est noté que ceulz des dites communes ont autrefois requiz le contraire de ce qu'ilz requèrent présentement et que vous avez aussi requis vous estre escript au long le cas et la manière du procéder en ceste matière, vous plaise savoir que ceulz desdites communes qui avoient esté ou service de nostre dit très redoubté seigneur, en leur retour qui estoit le septiesme

jour du présent mois pardeseure les poins de leurs requestes, ils parlèrent assez rudement sur aucunes personnes desquelles partie furent bourgois et partie estraigniers, et sembloit que par les estraigniers ilz notèrent Dyne Rapponde, Roubert de Capples et Pierre Boudins, et l'endemain en la présence de monseigneur de Steenhuus et de monseigneur de Poukes leurs capitaines et de ceulz de la loy ilz parlèrent encore plus rudement sur lesdites personnes, en requérant que sur ceulz qui estoient bourgois l'en procédast par loy et par justice, et que aux estraigniers et à leurs biens l'en mesist la main; et pour ce que lesdits capitaines et ceulz de ladite loy ne povoient por lors appaisier ledit peuple de leurs clamours et requestes dessusdites, Pierre Boudins, l'escoutète, sur cui ils parlèrent le plus, par l'avis desdiz capitaines et loy, se tint celle nuytée et le venredi ensuivant, et le samedi jusques à l'eure de vespre, en son hostel, sans aler moult par la ville; et Roubert de Capples, le bailli, le venredi dessusdit au point du jour chevaucha pardevers vous et monseigneur le chancelier à Gand, pourquoy messire Bauduin le Vos, nostre bourgmaistre, chevaucha ledit venredi si tost qu'il estoit jour en l'ost en blasmant auxdites communes leur rudesse qu'ilz avoient monstrée le vespre précédent, et disant que s'ils voulsissent ainsi procéder sur les officiers de monseigneur, l'en le porroit interpréter à conspiration, et ainsi procédant il ne demorroit pour rien plus en la ville; et les induit telement qu'ils estoient contens que les officiers de monseigneur feissent leurs offices et ne vouldrent point ceux desdites communes que l'en feist aucune chose sur lesdiz officiers ou sur leurs biens, car si comme ilz disrent, contre la noblèce de nostre très redoubté seigneur ceulz desdites communes ne vouloient attempter aucune chose, et sur ce ledit messire Bauduin pria ledit escoutète qu'il voulsist aler par la ville en faisant son office comme devant, mais ce non obstant vouloient adez que la mutacion desdiz officiers se feist le plus tost que l'en pourroit; et en ce propos ilz persévèrent de plus en plus, et pour ce nous vous supplions, très chier et redoubté seigneur, tant et si humblement de cuer comme plus povons, qu'il vous plaise, par vostre bénigne grâce, entendre à ladite mutacion faire devant le mardi prouchain venant; car se elle ne se fait, nous doubtons que très grant eschandèle n'en ensuie. Si vous en plaise fere comme en vostre haulte noblèce semblera appartenir et comme en vous en avons presté séance. Très chier et redoubté seigneur, le Saint-Esprit vous ait en sa

sainte guarde et doinst bonne vie et longue. Escript le derrenier jour du mois d'octobre.

Vos très humbles bourguemaistre, échevins et conseil de la ville de Bruges.

(*Archives de la Flandre orientale.*)

II

Documents relatifs à l'intervention de Charles VII dans les affaires de Flandre.

(Pages 384 et suivantes.)

I

Lettre du duc de Bourgogne au roi de France.

(28 avril 1452.)

A mon très redoubté seigneur monseigneur le roy.

Mon très redoubté seigneur, tant et si très humblement que pluz puiz, je me recommande à vous, et vous plaise sçavoir, mon très redoubté seigneur, que à l'occasion de plusieurs grandes entreprinses que ceulx de ma ville de Gand ont puiz aucun temps faites contre et au préjudice de moy et de ma seignourie et en venant directement contre leurs priviléges, aucuns différenz se sont meuz entre mes officiers et eulx, et pour appointier iceulx différenz selon raison ont esté tenues plusieurs journées; mais finablement les dits de Gand, en délaissant entièrement la voye de justice, se sont dès environ le mois de novembre passé miz suz en armes, et se sont rebellez et renduz désobéissans à moy, et ont de leur auctorité fait en ladite ville capitaines et gouverneurs, ausquelz ils ont donné obéissance comme à leur prince. Et pour ce que les desputez des estaz et des trois membres de mon pays de Flandres sont plusieurs fois venuz devers moy, afin de trouver aucun moyen pour faire cesser toutes voyes de fait, à quoy ils m'ont tousjours trouvé enclin, et mesmement en la sepmaine peneuse vindrent devers moy, pour ceste cause et à la requeste des dits de Gand, les députez de la ville et ceulx des estas de la chastellerie du dit Gand,

et les députez des membres de mon dit païs de Flandres, j'ay tousjours différé et délayé de résister à leurs dites voyes de fait. Et qui plus est, combien que, à la requeste qui me fut faite touchant ceste mattière le jour du benoist vendredy par les dits députez, je leur eusse respondu raisonnablement et en toute douceur, tellement que iceulx députez en furent contenz et espéroient, comme ils disoient, que les dits députés reviendroient et réduiroient et se déporteroient de toutes voyes de fait, ce nonobstant est advenu tout le contraire, car en ce mesme temps, c'est à savoir ledit jour du benoist vendredy, en ladite sepmaine peneuse, que les dits députez estoient devers moy en ma ville de Brouxelles, à la fin dessusdite, ils d'emblée prindrent le chastel de Gavre, situé entre Gand et Audenarde et tenu de moy en fief par mon amé et féal cousin le conte de Laval, et la nuyt du mercredy ensuivant, XIIe jour de ce mois, se mirent suz en armes et partirent de la dite ville de Gand, le lendemain XIIIe jour de ce dit mois, à tout grant nombre de gens armés et foison artillerie, leurs dits députez estans encores lors devers moy, en ma dite ville de Brouxelles, et y besoingnans comme dessus est dit, et vindrent assiéger de tous les costés ma ville d'Audenarde, située en mon dit pays de Flandres, en laquelle lors n'avoit aucun capitaine ou chief, ne garnison establie de par moy, réservé que d'aventure lors y estoit messire Simon de Lalaing, lui sixiesme de gentilzhommes, que je y avoye envoyé pour visiter la dite ville, lequel y fut encloz tellement que à grant peine trouva-il manière de mettre hors ung homme, qui arriva devers moy le samedy matin ensuivant pour moy signiffier ces dites nouvelles, et illec ont demouré jusques au XXIIIIe jour de ce mois, et se sont efforcez d'avoir icelle ville, en la batant de canons et autres engins et y mettant feu, et faisans plusieurs grans dommaiges et comettant envers vous qui estes leur souverain seigneur, grande offense, et en eulx démonstrant rebelles et désobéissans envers moy qui suis leur prince et seigneur naturel, contendans par ce et plusieurs autres moyens qui trop longs seroient de vous escripre, à mettre, s'ils pooient, tout ce dit pays de Flandres hors de mon obéissance, à la grant foule de toute seignourie et noblesse. Pourquoy, dès ce dit samedy, XVe jour de ce dit mois, ceste chose venue lors et non plus tost à ma congnoissance, incontinent à l'après-disner d'icelui jour, me parti de ladite ville de Brouxelles et m'en vins en la ville d'Ath, en Haynnau; et pource qu'il me fut rapporté que les dits de Gand avoient prinse et occupée de fait ceste ma dite ville de

Grantmont, et y avoient envoyé deux capitaines et certain nombre de gens avec eulx, tantost j'envoyay celle part messire Jehan de Croy à tous ses gens, lequel incontinent et par assault prist et recouvra icelle ville, et à la prinse furent tuez les deux capitaines des dits de Gand et plusieurs de leurs gens, et depuys y suys venu et diligemment ay envoyé de mes gens courir devant, le siége estant au lez deça, pour voir et visiter leur fortiffication et sçavoir leur convent, afin de les combatre et lever. Et au regart de mon nepveu le comte d'Estampes, lequel avec ses gens se tenoit, par mon ordonnance, au lez deça la rivière de l'Escault, pour ce qu'il fust adverty que les dits de Gand avoient occupée et prinse d'emblée la place et forteresse de Helchin, appartenant à l'évesque de Tournay, et aussi avoient prins et fortiffié le pont d'Espierre, prouchain d'icelle forteresse, et par ce moyen tenoient empeschié le passage de la dite rivière, le vendredy ensuivant, xxie jour de ce dit mois, se tray celle part, et à puissance d'armes prist et recouvra sur les dits de Gand ledit pont d'Espierre, nonobstant la résistance et deffense que au contraire y firent les dits de Gand, estans illecques à grant nombre de gens armés, et tellement, que sur la place en y demoura plusieurs morts de la part d'iceulx de Gand, et les autres s'enfuirent ès marez prouchains d'illecques, où l'en ne povoit bonnement avoir accez à eulx, et aussi fut recouvrée par mon dit nepveu la dite place de Helchin qu'ils tenoient, et ainsi fut le passage de la dite rivière ouvert et desempeschié; et le lundy ensuivant, xxiiiie jour de ce dit mois, mon dit nepveu d'Estampes, lequel je avoye mandé venir devers moy, avec toutes ses gens, pour ensemble aler combattre les dits Gantois et lever leur dit siége, pour ce que, à l'eure de la réception de mes lettres, il estoit près du siége que tenoient iceulx Gantoys, de la dite rivière, au lez de Flandres, ala celle part et rudement les assailli; et dura la bataille asscz longuement, car les dits Gantois, de leur part, firent grant résistance. Toutesfois, à la fin, ils furent desconfiz et leur dit siége levé, et très grant nombre d'eulx morts en la place, et les autres s'enfuirent de l'aultre costé de la rivière par ung pont de bateaulx qu'ils avoient fait, et en passant pardessus le dit pont cheurent en la rivière les plusieurs d'eulx et se noyèrent, et si en y ot plusieurs d'eux ars et bruslés en leurs logiz, èsquels ils avoient bouté le feu, afin qu'ils ne feussent prins par mes gens; à laquelle bataille mon dit nepveu fut fait chevallier et plusieurs de sa compaignie, et pour ce que, tant pour la grande fumière du feu des logiz des dits de Gand, que le vent lors cou-

traire amenoit droit au visage de mes gens, comme aussi pour ce que ceulx qui passèrent ledit pont tantost que passez y furent le rompirent, mon dit nepveu et ses gens ne purent suir et chasser prestement iceulx qui s'enfuioient, et entrèrent iceluy mon nepveu et ses gens en ma dite ville d'Audenarde; et ce véans, les autres de Gand, qui tenoient le siége devant ma dite ville, du côté deça la rivière, au lez de mon pays de Haynnau, désemparèrent leur siége et s'enfuirent vers ma dite ville de Gand, en délaissant et habandonnant leurs bagaige et artillerie, après lesquels chassèrent et coururent aucuns des gens de mon dit nepveu, et en icelle chasse ruèrent suz plusieurs des dits Gantois; lesquelles nouvelles vindrent bien tard à ma congnoissance, qui estoie lors en ceste ma ville de Grantmont, parce que les messaiges envoiez devers moy pour ceste cause ne furent pas assez diligens, et toutesvoies tantost que je le sceuz, je montay à cheval et feiz monter toutes mes gens, et envoyay devant lesdits messire Jehan de Croy, et après, beau cousin de Saint-Pol et moy, et beau filz de Charolloys, tirasmes tous celle part, afin d'estre au devant d'eulx et leur copper le chemin et empeschier l'entrée en ma dite ville de Gand, et combien que les aucuns d'eulx fussent desja passez oultre et entrez en la ville, encores estoient demourez derrières, bien près de Gand, environ II mille, ayans avecques eulx les principales bannières de la ville, lesquels ledit mess. Jehan de Croy, qui chevauchoit devant à tout VI mille combattans seulement, fist arrester et prendre place pour combattre et eulx deffendre, ce que le dit messire Jehan de Croy me fist sçavoir, et tantost me hastay et les gens estans avecques moy, et trouvay, quant je y fus arrivé, les dits de Gand estre rompus et les plusieurs d'eulx morts en la place, et les autres en fuite, les uns vers la dite rivière de l'Escault, qui estoit prouchaine lez du lieu, et se boutèrent et noyèrent les plusieurs, et les autres contre la ville, desquels en eschappa très peu, et y furent leurs susdites principales bannières gaingnées, et, par ce moyen, ma dite ville d'Audenarde et mes bons subjectz qui estoient et sont en icelle ont esté délivrez de la tirannie des dits de Gand, grâces à Dieu, mon créateur. Lesquelles choses, mon très redoublé seigneur, vous escripvons et signiffions voulontiers, pource que je sçay certainement que de votre grâce les aurez à plaisir et qu'elles vous seront aggréables; vous suppliant humblement qu'il vous plaise tousjours moy mander et rescripre vos bons plaisirs, pour iceulx accomplir à mon povoir, comme raison est et tenu y suys, à l'aide de N. S., auquel je prie qu'il vous doint bonne

vie et longue, et accomplissement de vos nobles et haulx désirs.

Escript en ma ville de Grantmont, le XXVIII[e] jour d'avril.

Votre très humble et très obéissant,
PHILIPPE,
duc de Bourgoingne et de Brabant.

II

Instructions données par le roi de France au comte de Saint-Pol et à ses autres ambassadeurs en Flandre.

(Juillet 1452.)

Instructions à mons. le conte de Saint-Pol, à messire Loys de Beaumont, séneschal de Poictou, maistre Guy Bernard, maistre des requestes, et maistre Jehan Dauvet, procureur général du roy, de ce qu'ils ont à faire et besoigner, de par le roy, tant par devers monsieur le duc de Bourgongne, comme par devers ceulx de Gand.

Premièrement, est à présupposer que le fait de leur ambassade gist en deux points : le premier touche le recouvrement des terres de Picardie, que mon dit sieur a tenues depuis le traittié d'Arras; le second point touche la pascification des questions, différences, invasions et voyes de fait, devers mon dit sieur de Bourgongne et ceux de Gand.

Item, que au partement de devers le roy, le dit séneschal, archidiacre et procureur passeront par Paris pour savoir si monsieur de Saint-Pol y sera, et s'il n'y est pas, passeront par sa maison ou lui feront savoir qu'il se rende à Tournay, et conféreront avec luy sur les matières dessusdites, pour savoir en quelle disposition il lui semblera que mon dit sieur de Bourgogne sera de entendre ès dites matières, et sur la manière de y besoigner.

Item, et après la présentation des lettres du roy à mon dit sieur de Bourgogne et les salutations acoustumées, diront que le roy les envoye par devers mon dit sieur de Bourgongne, pour deux causes.

Item, et pour la première lui diront et exposeront comment le roy a esté adverty des parolles et ouvertures qui ont esté entre mon dit sieur de Saint-Pol et mon dit sieur de Bourgongne, et aussi entre le dit mons. de Saint-Pol et mons. de Croy et messire Jehan de Croy, son frère, touchant la restitution des villes, chasteaux, terres et seigneuries estant

sur et delà la rivière de Somme, baillées à mon dit sieur de Bourgongne, par le roy, au traittié d'Arras, et comment mon dit sieur de Bourgongne escript au roy qu'il estoit bien content d'entendre en la matière, et pour y besoigner commettre de ses gens, et qu'il désireroit en ce et en toutes autres choses complaire au roy, dont le roy a esté et est bien joyeux et content de mon dit sieur de Bourgongne, et a ferme confiance que mon dit sieur vouldroit ainsi faire, et se confie le roy singulièrement de luy, comme de son bon parent, et diront que pareillement le roy vouldroit complaire à mon dit sieur de Bourgongne en tout ce qu'il pourroit.

Item, diront que pour ce qu'il a semblé au roy, par les nouvelles que mon dit sieur de Bourgongne lui a escriptes et fait savoir, que de présent mon dit sieur de Bourgongne pourra bien entendre et vacquer en la matière dessusdite, et aussi que le roy a bien le loisir de présent, le roy a délibéré d'envoyer par devers lui ses ambassadeurs pour besoigner en la matière de la dite restitution des dites terres, et requerroit à mon dit sieur de Bourgongne que son plaisir soit de les rendre et restituer au roy.

Item, et pour le second point de leur ambassade, diront et remonstreront comment le roy a esté adverty, tant par ce que mon dit sieur de Bourgongne lui a escript et fait savoir, comme autrement, des questions et différences qui sont entre mon dit sieur de Bourgongne et iceulx de Gand, et comment les dits de Gand se sont efforcés et s'efforcent de faire plusieurs entreprises, excès et voyes de fait, tant à l'encontre de la souveraineté du roy et de ses droits, qu'à l'encontre des droits de mon dit sieur de Bourgongne.

Item, diront et remonstreront comment le roy a singulier vouloir et affection au bien de mon dit sieur de Bourgongne, et lui vouldra garder son droit et raison partout où il appartiendroit. Aussi le roy a son entière confiance que mon dit sieur de Bourgongne vouldroit garder à son pouvoir son autorité et souveraineté et mesmement ainsi qu'il lui a fait savoir par ses lettres.

Item, et pour ce que les dits de Gand et leurs alliés et complices se sont mis sus en armes, tenans les champs, et ont mis sièges et fait de grandes invasions, et pareillement mon dit sieur de Bourgongne s'est mis sus en armes et fait grant assemblée de gens de guerre à l'encontre des dits de Gand, et il y a eu de grandes invasions et voyes de fait, le roy qui est souverain seigneur, et qui est tenu de toute bonne raison procurer et

mouvoir paix et amour envers ses subjects, considérant que par telles invasions et guerres particulières qui ont esté ès temps passés au dit pays de Flandres, plusieurs inconvénients sont advenus en ce royaume, et doubtant les dangiers et inconvénients qui à l'occasion de la dite guerre pourroient ensuir, au grant dommaige et préjudice de lui et de tout son royaulme, désirant y obvier et pourvoir mesmement pour la conservation des droits, prééminences et prérogatives de sa souveraineté et couronne, et descharge de sa conscience, a chargé et ordonné à ses dits ambassadeurs remonstrer ces choses à mon dit sieur de Bourgongne, affin que son plaisir soit d'advertir les dits ambassadeurs de la matière et de la cause du débat de lui et des dits Flamands, et diront que le roy a baillé et donné charge et puissance aux dits ambassadeurs de besoigner en l'appaisement des dites questions et débats, et d'y faire, au bien et à la conservation des droits et souveraineté du roy, et aussi des droits de mon dit sieur de Bourgongne, tout ce qu'ils pourront.

Item, et pour ce requerront, de par le roy, à mon dit sieur de Bourgongne, qu'il veuille advertir et informer les dits ambassadeurs des mérites des dites questions et débats, pour y procéder au bien de la besoigne le mieux qu'ils pourront.

Item, et si mon dit sieur de Bourgogne et ses gens respondent au premier point que, par le traittié d'Arras, les dites terres de Picardie furent engagées par le roy, à mon dit sieur de Bourgongne, pour la somme de IIIc mille escus, et que, sans paier la dite somme, mon dit sieur de Bourgongne n'est tenu de restituer les dites terres; ou s'ils veuillent entrer en autres difficultés, les dits ambassadeurs diront et respondront que, au partement du roy, le roy ne pensoit pas que mon dit sieur de Bourgongne, ne ses gens deussent entrer en ces difficultés, veu les parolles et ouvertures faites et pourparlées entre mon dit sieur de Saint-Pol, mon dit sieur de Bourgongne et les dits de Croy, et aussi veu l'espérance que on a donnée au roy de besoigner pleinement en la matière desusdite.

Item, et s'il voulsist insister ès dites difficultés, les dits ambassadeurs pourront dire et respondre que la cause pour laquelle mon dit sieur de Bourgongne requist à avoir les dites terres de Picardie, ce fust pour ce qu'il disoit qu'il se doubtoit que à l'occasion de la réconciliation faite entre le roy et mon dit sieur de Bourgongne, les Angloys de Normandie, et autres voisins des terres et seigneuries de mon dit sieur de Bourgongne,

lui courussent sus, et pour leur résister et supporter les frais et despenses de la guerre de celle part.

Item, et quelque chose que porte ou contiegne le dit traittié d'Arras, il fut dit et expressément accordé et promis, par mon dit sieur de Bourgongne ou ses gens, que toutes fois et quantes que le roy auroit paix ou longues trèves avec les Angloys, ou qu'il auroit recouvert sa duché de Normandie, mon dit sieur de Bourgongne seroit tenu de rendre et restituer au roy, franchement et quittement, les dites villes, chasteaux, terres et seigneuries desus et delà la dite rivière de Somme.

Item, or est advenu que le roy a premièrement eu longues trèves avecques les Angloys, et après ce que par les dits Angloys elles ont esté rompues, le roy, gràces à mon dit sieur, a conquesté, réduit et mis à son obéissance la dite duché de Normandie, et aussi son pays et duché de Guienne et la comté de Maine, et ainsi les conditions soubs lesquelles mon dit sieur de Bourgongne a tenues les dites terres sont vérifiées et advenues, et cy cessent les causes du bail et rétention d'icelles terres; par quoi s'ensuit que, sans difficulté, mon dit sieur de Bourgongne est tenu de rendre et restituer au roy les dites terres franchement et quittement.

Item, et si sur ces choses mon dit sieur de Bourgongne ou ses gens vouloient entrer en grandes argumentations et difficultés, et formellement insister de non rendre et restituer les dites terres sans payer la dite somme de IIII^c mille escus, ou s'ils vouloient entrer dans les autres points et articles du dit traittié d'Arras ou sur les doléances qu'ils ont dernièrement faites, les dits ambassadeurs respondront que le roy, ne messieurs de son conseil ne pensoient pas que on deust entrer si avant ès dites difficultés, mais que on dut besoigner pleinement, considéré mesmement que les causes du bail des dites terres cessent, comme dit est, et que mon dit sieur de Bourgongne dust estre content de la restitution des dites terres et en ce complaire au roy, ainsi qu'il lui avoit escript, et que mon dit sieur de Saint-Pol et les dits de Croy lui avoient donné espérance que ainsi se feroit, et que, combien qu'il y auroit bien matière de leur respondre plus avant, toutes fois, pour ce qu'ils n'en ont point de charge, ils s'en depportent à tant pour le présent, et diront qu'ils rapporteront au roy les responses à eulx sur ce faites par mon dit sieur de Bourgongne et ses gens.

Item, et si pour condescendre à aucun appoinctement de la restitu-

tion des dites terres, mon dit sieur de Bourgongne ou ses gens faisoient ouvertures d'estre contents de les restituer, pourveu que les officiers estant en icelles villes, chasteaux, terres et seigneuries, y demeurent, et que mon dit sieur de Bourgongne ou ses gens voulussent retenir les revenues des dites terres ung an ou deux, ou avoir aucune somme d'argent, les dits ambassadeurs respondront que les dites terres doivent estre restituées au roy franchement et quittement.

Item, et toutefois si mon dit sieur de Bourgongne ou ses gens vouloient fort insister au fait des dits officiers, et avoir la revenue d'aucunes des années des dites terres, ou aucune somme d'argent sur icelles, au prouffit de mon dit sieur de Bourgongne ou pour ceulx qui sont entour luy, les dits ambassadeurs pourront accorder la confirmation ou don de nouvel des dits offices, avec les fruits et revenues d'une année ou de deux des dites terres, ou jusques à telle somme qu'ils verront estre à faire.

Item, et au regard du fait de Flandre, si les dits ambassadeurs voyent et congnoissent que mon dit sieur de Bourgongne ait agréable la dite remonstrance, ils pratiqueront que mon dit sieur de Bourgongne soit content de mettre en la main du roy les dits débats et questions, et remonstreront en bons, honnorables et doulx termes, que les dits débats et questions, et la conséquence qui s'en peut ensuir, touchent fort l'auctorité et souveraineté du roy et de tout ce royaulme, et comment ès temps passés, quant telles différances sont advenues au dit pays, et mesmement entre les contes et les communautés, les roys en ont tousjours entreprins la congnoissance, et mis les débats et questions entre leurs mains, et aucunes fois les ont apaisées amiablement, aucunes fois décidées par jugement, et autres fois par voyes de fait et par desconfitures et contraintes, et à ce propos allégueront et déclareront particulièrement aucunes hystoires du temps passé qui mieulx serviront.

Item, et si mon dit sieur de Bourgongne est content que les dits commissaires s'emploient à la pascification des dites questions et débats, se transporteront à Gand et présenteront les lettres du roy aux bourgmaistres et eschevins du dit Gand, et leur exposeront comment le roy a esté adverty des questions et débats d'entre mon dit sieur de Bourgongne et les dits de Gand et comment ils se sont mis en armes les ungs contre les autres, et que jà il y a eu de grandes invasions et voies de fait, et que le roy, qui est prince et seigneur souverain du dit pays de Flandres, tenu en fief de la couronne de France, et auquel appartient

l'auctorité de la paix ou de la guerre en et par tout son royaulme, et qui par le deu de sa dignité royale est tenu d'appaiser telles questions qui sont très périlleuses, et fort préjudiciables et dommageables au dit pays et à tout le royaulme, et toutefois vouldroit faire et administrer à tous ses bons subjects toute raison et justice, et les préserver et garder de oppressions nouvelles et inconvéniens, ainsi que ses prédécesseurs ont tousjours fait ès temps passés aux communautés du dit pays de Gand et autres du dit pays de Flandres, a envoyé ses dits ambassadeurs par devers mon dit sieur de Bourgongne et eulx, pour eulx informer des mérites des dites questions et débats, et pour eux emploier à la pascification d'iceulx au bien des parties, au mieulx que faire le pourront, en leur remonstrant que le roy, qui congnoist le bon et grant vouloir qu'ils ont à lui et au bien de la couronne de France, les vouldroit traiter comme ses bons et loyaulx subjects.

Item, et si les dits de Gand sont contens d'eulx soubmettre des dites questions et débats à l'ordonnance du roy, pratiqueront, tant devers mon dit sieur de Bourgongne que devers les dits de Gand, la pascification de la besoigne, en quoy ils s'emploieront au bien de la chose, en gardant l'auctorité et souveraineté du roy le plus qu'ils pourront.

Item, et si les dits ambassadeurs voient et congnoissent que mon dit sieur de Bourgongne ne fust content que les dits ambassadeurs se meslassent et entremissent de la pascification de lui et des dits de Gand, et qu'ils congneussent que la diligence qu'ils en feroient fust cause de empescher ou retarder le fait du recouvrement des dites terres de Picardie, ils différeront d'aller au dit pays de Flandres, et de porter les lettres du roy aux dits de Gand.

Item, et néantmoins les dits ambassadeurs pourront, par bons moyens, faire savoir auxdits de Gand que l'intention et voulenté du roy si est de leur faire et administrer, sur le fait de leurs questions et débats, toute raison et bonne justice s'ils la lui requèrent, et les préserver et garder de nouveltez et molestations indeues, comme ses bons et loyaulx subjects.

Item, et si mon dit sieur de Bourgongne mettoit du tout en rompture ou difficulté le fait de restitution des dites terres de Picardie, tellement que les dits ambassadeurs s'en deussent retourner sans riens faire, ne conclure, ou si mon dit sieur de Bourgongne ne vouloit entendre à la pascification de lui et des dits de Gand, les dits ambassadeurs ou les

aucuns d'eulx pourront, s'ils voient et congnoissent par delà que bon soit d'aller par devers les dits de Gand, leur présenter les lettres closes du roy, en leur exposant et remonstrant les choses dessusdites, et leur signiffier que le roy a tousjours esté et est prest à leur faire et administrer bonne raison et justice.

Item, et si mon dit sieur de Bourgongne et les dits de Gand, ou l'une des dites parties, ne vouloit entendre à la pascification des dites questions et débats, ne eulx en soubmettre au roy ou à ses commissaires, les dits ambassadeurs procéderont, s'ils voient que bon soit à faire, aux inhibitions et deffenses et autres choses déclarées, et lettres de commission sur ce faites, le plus doulcement qu'ils pourront.

Item, et quant ils seront par delà, et ils auront veu et congneu la disposition des matières, et communiqué avec monsieur de Saint-Pol, et autre qu'ils verront estre à faire, ils pourront sur icelles parler, faire et procéder, ou plus ou moins, selon leur discrétion, ainsi qu'ils verront et congnoistront estre à faire pour le bien du roy.

III

Lettre du duc de Bourgogne au roi de France.

(29 juillet 1452.)

A mon très-redoubté seigneur, monseigneur le roy. Mon très-redoubté seigneur, tant et si très-humblement que faire puis, je me recommande à votre bonne grâce. Mon très-redoubté seigneur, plaisir vous soit de sçavoir que pour aucuns mes grans affaires j'ay entencion et propos d'envoyer bien briefment par devers vous de mes gens et ambassadeurs notables, lesquelz auront aussi charge de vous parler entre autres choses du fait de ma ville de Gand, dont autrefois je vous ay escript par mes lettres et aussy faict parler de bouche plus au long. Et pour ce, mon très-redoubté seigneur, que j'ay entendu et suy adverty que ceulx de ma dite ville de Gand ont jà envoyé, ou doivent très-prouchainement envoyer vers vous, pour obtenir de vous aucuns mandemens ou provisions à l'encontre de moi et ou préjudice de ma haulteur et seignourie en icelle ma ville, j'escrips par devers vous et vous en advertis en toute humilité, vous suppliant, ainsy que aulcune fois vous ay aussi supplié par mes lettres et fait supplier par mes gens qui de bouche

vous ont parlé de par moy de ceste matière, que oudit cas que lesdits de ma ville de Gand auroient jà envoyé ou envoyeroient ou feroient faire poursuite vers vous, pour avoir et obtenir de vous provisions à l'encontre de moy et ou préjudice de ma dite seignourie, ne leur vueilliez octroyer ou donner aucune que je ne sois oy préalablement en mes raisons et en mon bon droit, comme de votre grâce de ce m'avez donné vray espoir, et à tout le moins faire surseoir la chose jusques à la prouchaine venue de mes dits gens et ambassadeurs vers vous, qui sera très-brief, au plaisir Nostre Seigneur, par lesquelz vous feray informer bien au long et au vray de tout le démené de ceste dite matière et de mon bon droit, et du grant intérest que j'ay et prétens en ceste partie, et mesmement des estranges manières que lesdits de ma ville de Gand ont tenues et tiennent envers moy. Et en ce faisant, mon très-redoubté seigneur, vous ferez œuvre de justice, et à moy grant honneur et parfait plaisir, dont je me repputeray de plus en plus tenu et obligié envers vous. Mon très-redoubté seigneur, plaise vous tousjours moy avoir et tenir en votre bonne grâce, et moy mander et commander vos bons plaisirs et vouloirs, lesquels je suy et seray tousjours prest de faire et accomplir à mon povoir, de bien humble cuer et très-volentiers, comme raison est et tenu y suy, priant le benoist filz de Dieu qu'il vous ait et maintiengne tousjours en sa saincte garde, et vous doint très-bonne vie et longue et accomplissement de vos très-haulx et très-nobles désirs. Escript en ma ville de Tenremonde, le xxix[e] jour de juillet.

Votre très-humble et très-obéissant

PHILIPPE, duc de Bourgogne et de Brabant.

IV

La relation de messire Loys de Beaumont, maître Guy Bernard et Jehan Dauvet.

(Septembre 1452.)

Le lundy, xxi[e] jour du mois d'aoust, monsieur de Saint-Pol et nous, alasmes devers monsieur de Bourgongne, en l'ostel de Rebais où il estoit logié, et par la bouche de mon procureur, en la présence de monsieur de Charroloys, de messire Jehan de Bourgongne, de son chancelier, des évesques de Tournay et de Cambray, du sieur de Croy, de messire Jehan de Croy, du mareschal de Bourgongne et autres plusieurs, luy

dismes que tenions qu'il estoit assez recors comment luy estant en son armée à Wasemoustier, quand vinsmes premièrement devers luy, lui exposasmes que notre charge gisoit en deux poins, de l'ung desquelz nous depportasmes lors de lui parler, obstant son occupation; et à notre partement derrenièrement de luy à Wettre, luy ramentesismes aussi que autreffois luy avions dit et exposé, que avons l'ung et le principal des deux poins de notre ambassade à luy dire et exposer, et qu'il nous avoit dit qu'il seroit à Lisle aussitost que nous, et que, en attendant sa venue, nous estions tousjours tenus, au moins les aucuns de nous, audit lieu de Lisle, et avions besongné sur la matière de la pascification de Gand. Et pour l'exposition dudit point que avions à luy dire et exposer, luy dismes que le roy avoit esté adverty d'aucunes paroles et ouvertures qui avoient esté entre mon dit sieur de Bourgongne et monsieur de Saint-Pol, aussi entre mon dit sieur de Saint-Pol et monsieur de Croy et messire Jehan de Croy, son frère, sur les difficultés qui pourroient estre entre le roy et monsieur de Bourgongne à cause d'aucunes terres et seigneuries du roy, et que le roy entendoit que lesdites parolles s'estoient applicquées et entendues à la restitution des villes, chasteaux, terres et seigneuries estant sur et par deçà la rivière de Somme, baillées par le roy à mon dit sieur au traittié d'Arras, et aussi que monsieur de Bourgongne avoit escript au roy qu'il estoit bien content d'y entendre, et désiroit, en ce et toutes autres choses, complaire au roy, dont le roy avoit esté et estoit très-joyeulx et content de luy, et avoit ferme confiance que ainsi le vouldroit faire, et se confyoit le roy de luy entièrement comme de son bon parent, et aussi il se povoit tenir seur que le roy luy vouldroit complaire en toutes choses. Et pour ce, le roy nous avoit depputez et ordonnez pour venir par devers mon dit sieur, garniz de bonne puissance, pour recevoir lesdites terres, et requismes à mon dit seigneur, de par le roy, que son plaisir feust de rendre et restituer au roy icelles villes, chasteaux, terres et seigneuries. A quoi mon dit sieur de Bourgongne, présentement et sans parler à son conseil, nous dist qu'il se donnoit merveilles de ce que luy avions dit touchant la restitution des terres, veu que jamais n'en avoit parlé audit sieur de Croy, ne à messire Jehan de Croy, et que si ils s'estoient advancés d'en parler, il les désadvouoit et en paieroient la lamproye. Et avec ce, dist que le traittié avoit esté faict si solempnellement et par tant de gens notables, comme chacun savoit, et que son entention n'estoit pas de soy dep-

partir d'aucune chose contenue audit traittié, et que la manière et les causes du transport desdites terres estoient déclarées audit traittié auquel il se rapportoit, et que jamais ne se fust soubzmis, ne se soubzmettroit de si grand chose, comme du fait dudit traittié et desdites terres, à deux ou trois personnes. Et lors, par la bouche de moy séneschal, luy fust dit que, posé que lesdits de Croy ne autres n'eussent adverty le roy de ceste matière, si avoit le roy bien cause et occasion de luy demander et requérir la restitution desdites terres qui appartenoient au roy; et lors se tirèrent avant ledit sieur de Croy et messire Jehan de Croy, et disrent que jamais n'avoient parlé du recouvrement desdites terres à mon dit sieur de Saint-Pol, ne à autre, mais bien avoient eu parolles avecques luy d'aucunes questions qui estoient entre les officiers du roy et mon dit sieur de Bourgongne, et que ce seroit bien fait de les appaiser. Et lors, mon dit sieur de Saint-Pol respondit que ce que lesdits de Croy luy avoient dit il avoit fait savoir au roy par Cardin des Essars, et non autre chose. Et, après ces parolles, nous retirâmes à part pour adviser ce que nous respondrions à ce que avoit dit mon dit sieur de Bourgongne, et délibérasmes de luy dire et respondre, ainsi que feismes : que au regard des parolles qui avoient esté entre monsieur de Saint-Pol et lesdits de Croy, nous en rapportions à ce qu'il en estoit; mais quoy qu'il en feust, le roy en avoit esté adverty, et encores sembloit-il, par les lettres mesmes que mon dit sieur de Bourgongne avoit escriptes au roy, qui contenoient que sur les difficultés qui pourroient sourdre entre le roy et mon dit seigneur à cause d'aucunes des terres du roy, iceluy seigneur estoit content de commettre de ses gens et que le roy admist des siennes pour pacifier lesdites difficultés, lesquelles en bon entendement se devoient applicquer et entendre aux dites terres. Car icelles terres, par le texte du traittié mesme, n'ont pas esté transportées incommutablement, mais se doivent restituer; et ainsi, en parlant de questions ou difficultés d'aucunes terres, il faut plus entendre d'icelles terres que de nulles autres, et, posé que jamais n'en eust esté parlé, il a bien (le roy) cause et matière d'en parler. Et pour ce que mondit sieur avoit dit que ledit traittié avoit esté fait si solempnellement et par tant de notables gens, cardinaulx et autres, et qu'il n'entendoit pas à s'en deppartir sans grant délibération et ne s'en pensoit pas soubzmettre à deux, ne à trois, luy respondismes que, en requérant la restitution dessusdite, ce n'estoit

en riens venir contre le traittié, et ne l'avions requis, ne requérions qu'il s'en soubzmist, ne deust soubzmettre, ne à deux, ne à trois, mais avions charge de nous adresser à sa personne et non à autre, pour luy parler privément et rondement de ceste matière, sans entrer en grans argumens. Et pour ce qu'il avoit dit qu'il se rapportoit au contenu du traittié qui est escript, s'il est tenu de rendre et restituer lesdites terres et comment, luy dismes et respondismes que, supposé que l'article dudit traittié faisant mention desdites terres porte que icelles terres furent transportées au rachat de IIII^c. mille escus, toutesfois, quand on parla, audit traittié, de bailler icelles terres à mon dit sieur de Bourgongne, la cause et occasion du bail qui luy en fust fait, ce fust pour résister aux Angloys de Normandie et pour asseurer les terres de mondit sieur de Bourgongne et supporter la guerre de celle part; et fust dit et expressément accordé de la part de mon dit sieur de Bourgongne que toutes fois qu'il y auroit paix ou longues trèves entre le roy et les Angloys, et que le roy auroit recouvert la duché de Normandie, mon dit sieur de Bourgongne seroit tenu de rendre et restituer au roy, franchement et quittement, lesdites terres. Or avoit eu le roy premièrement longues trèves avecques les Angloys, et après avoit conquis la duché de Normandie, et ainsi les conditions sont advenues par quoy s'ensuit bien clèrement que mondit sieur estoit tenu de rendre et restituer au roy franchement icelles terres, et que le roy a bien cause de les demander, et, en ce faisant, ne vient en riens contre le traittié. Et lors mon dit sieur de Bourgongne nous dist et respondit que le roy lui avoit mandé par plusieurs fois qu'il ne vouloit en riens enfraindre ledit traittié, et qu'il vouloit bien garder le sien et le garderoit, et qu'il ne falloit jà entrer ès causes du transport desdites terres, et que chacun les savoit, et qu'il valoit mieulx se depporter d'en parler, et qu'il n'y avoit prince en ce royaulme qui plus voulsist complaire au roy que luy, ne qui plus l'eust fait quant le temps se estoit ordonné. Toutesfois nous dist en conclusion que la matière estoit grande et qu'il y escheoyt bien penser, et qu'il y auroit advis et nous en feroit plus ample response; et le IXe jour du mois de septembre, mon dit sieur de Saint-Pol et nous, feusmes par devers mon dit sieur de Bourgongne, lequel, en la présence de monsieur de Charolloys, son fils, nous fist response du fait desdites terres de Picardie, disant que, ainsi que autres fois nous avoit dit, le traittié d'Arras avoit esté fait si solempnellement

que chacun savoit et y avoit eu légats et ambassadeurs du pape et de tous les princes chrétiens, et avoit avecques luy plusieurs de ses parents et amis, et eut le conseil des estaz de son païs, et pour ce ne le vouldroit rompre, ne enfraindre, ne aucune chose faire au contraire sans grande délibération et sans l'adviz de ses dits parents et amis et des estaz de ses païz, et qu'il vouldroit complaire et faire service au roy en tout ce qu'il pourroit, mais que pour le présent autre response ne nous pourroit faire. A quoy luy respondismes que notre charge que le roy nous avoit baillée n'estoit pas de le requérir de faire aucune chose à l'encontre dudit traittié, et que ce que luy avions requis et requérions n'estoit en riens contre le traittié, et qu'il avoit esté dit et expressément promis et accordé de la part de mon dit sieur de Bourgongne et de ses commissaires que au cas qu'il y auroit paix ou longues trèves, ou que le roy auroit recouvert la duché de Normandie, il seroit tenu de rendre et restituer au roy lesdites terres franchement et quittement, et ne luy furent pas transportées icelles terres incommutablement, et que la cause pour laquelle icelles terres furent baillées fut pour résister aux Angloys de Normandie et pour soustenir le faix de la guerre de celle part; et aussi si son plaisir estoit de rendre et restituer au roy lesdictes terres, ce ne seroit en rien contre ledict traittié, mais acompliroit les promesses et convenances faites audit traittié, et luy dismes que on luy pourroit bien respondre d'autres choses bien péremptoires, mais nous n'avions charge de ce faire et avions charge de luy parler de cette matière rondement et plainement, sans entrer en arguments. Et espéroit le roy qu'il nous deust bien faire autre response, toutesfois telle response qu'il luy plairoit nous faire, nous la rapporterions au roy pour en faire au surplus à son bon plaisir. Et lors, mon dit sieur de Bourgogne nous dist que toutes les convenances et promesses qui avoient esté faictes audit traictié y estoient bien déclairées et escriptes, et savoit-on bien les causes du bail et transport desdites terres et les diroit bien; mais il ne le vouloit point dire pour l'honneur du roy, et autre response ne eusmes de luy. Et lors en ensuivant ce que le roy nous avoit escript, luy parlasmes de la conté de Boulongne, disans que le roy estoit fort poursuivy et pressé de par monsieur de la Tour d'Auvergne de luy faire rendre et restituer ladite conté que ledit sieur de la Tour prétendoit estre sienne, et que le roy désiroit bien de l'en faire content. A quoy il nous fist pareille response qu'il avoit fait

aux terres de Picardie, et à tant prismes congié de luy, et nous pria le recommander au roy et luy dire qu'il luy rescriproit por nous.

V

Lettres des ambassadeurs français à Charles VII.

(28 mars 1452, v. st.)

Au roy, notre souverain seigneur. Mon très-souverain seigneur, nous nous recommandons très-humblement à votre bonne grâce. Plaise vous savoir que nous avons receues vos lettres par Régneville le poursuivant. Et depuis les Gantois ont tousjours esté en voye d'accord avec monseigneur de Bourgongne, et de fait ont envoyé leurs depputez à ung lieu quon appelle Seclins qui est près de Lisle, auquel lieu de Lisle mon dict seigneur de Bourgongne est à présent; toutesvoyes ilz s'en retournèrent dès hier au dit Gand, sans riens faire ainsi qu'on dit publiquement par deçà.

Cependant nous nous sommes tenuz en ceste ville de Tournay sans procéder plus avant en la matière dont nous avez baillé charge; mais, au plaisir de Dieu, notre entention est de parfaire au mieulx que nous pourrons, ainsi que vos lettres le contiennent, et nous est nécessité de le faire brief, car les Lombars ont rompu la banque en ceste ville.

Nous vous avons autresfois escript que le bastard de Saint-Pol estoit alé en Angleterre pour l'aliance des Anglois et de mondit seigneur de Bourgongne. Vérité est que, depuis, le dit bastard est retourné à Lisle par devers mondit sieur de Bourgongne et incontinent s'en est ralé vers les Anglois.

Pareillement madame de Bourgongne est hastivement partie de Lisle et s'en est alée à Gravelingnes où elle est encores, et dit-on communément, par deçà, l'aliance des Anglois et de mondit sieur de Bourgongne faite, et qu'il doit brief arriver à Calais de six à huit mille Anglois, et y voyons de grandes apparences. Toutesfois nous ferons diligence de savoir la vérité plus certainement et, ce fait, le vous ferons incontinent savoir.

Au surplus on a rapporté pour certain que aucunes villes de la duché de Luxembourg se sont distraites de l'obéissance de mondit sieur de Bourgongne et de présent y a très-grande guerre, et est par delà monseigneur de Croy.

Monseigneur de Bourgongne faict très-grosse armée.

Très-souverain seigneur, nous prions Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Tournay le XXVIIIme jour de mars.

Vos très-humbles et très-obéissans subgiés.

MONIPEUX, GUILLAUME DE VIC, J. DE SAINT-ROMAIN.

VI

Récit de l'ambassade de Guillaume de Monipeux, de Guillaume de Vic et de Jean de Saint-Romain.

(29 mai 1453.)

L'an mil quatre cent cinquante-deux, le dixième jour de décembre, le roy notre sire bailla charge à nous Guillaume de Monipeux, Guillaume de Vic et Jehan de Saint-Romain, conseillers et officiers du dit seigneur, d'aler devers monseigneur le duc de Bourgongne, en la ville de Gand, et passer par la ville de Tournay, pour besogner selon la teneur de certaines instructions, signées de la main du dit seigneur, à nous baillées avec lettres adreçans à mon dit seigneur de Bourgongne, et autres lettres adreçans à ceulx de Gand, desquelles instructions la teneur s'ensuist[1]....

Pour accomplir laquelle charge, je Saint-Romain, party du roy, qui lors estoit dans la ville de Molins, le XVIIe jour du dit mois de décembre, et je Monipeux, le .. jour de janvier au dit temps, à tous ensemble partimes de la ville de Paris le XVIe jour du dit mois de janvier et arrivasmes en la ville de Tournay le XXIIIe jour d'icelluy mois, auquel lieu nous demourasmes par l'espace de huit jours ou environ, pendent lequel temps nous nous sommes informés des maulx et dommages qui ont esté faits par les gens de mon dit sieur de Bourgongne sur les subjects du roy ès marches de par delà, selon la teneur des dites instructions, et avons trouvé, par les informations sur ce faictes, que les gens de mon dit sieur de Bourgongne ont fait plusieurs logis, recouvrements, pilleries et levées sur lesdits subjects. Pareillement, pendant le dit temps nous envoyasmes devers ceulx de Gand ung de nos chevaucheurs de la dite ville de Tournay, nommé Laurent, et ung poursuivant du roy nommé Régneville, et leur rescripvismes lettres dont la teneur s'ensuit :

[1] Voyez ces instructions dans l'*Histoire de Bourgogne*, de D. Plancher, IV, p. 210.

« Honnorables sieurs et nos très-spéciaulx amis, nous vous recommandons à vous. Plaise vous savoir que le roy, mon souverain seigneur, nous envoye par devers vous pour ocasion des différences et questions qui sont entre monsieur le duc de Bourgongne et vous, par devers lequel devons passer pour luy dire ce que le roy nous a chargé, et vous voulons bien advertir de notre alée par devers vous, affin que peussions seurement y aler sans dangier de vos gens qui n'ont congnoissance de nous, et qu'il vous plaise nous faire savoir de vos nouvelles et nous escripre par ce porteur, priant Notre Seigneur qu'il vous doint paix et paradis. Escript à Tournay le XIVe jour de janvier.

« Les tout vôtres, etc. »

Lesquels de Gand nous rescripvirent lettres par lesquelles nous signiffièrent que le peuple estoit fort enclin à paix, et qu'il estoit content que nous alasions par devers eulx et pour ce faire nous envoyèrent sauf-conduit en flament, lesquelles lettres nous envoyasmes tantoust après au roy, mon souverain seigneur.

Et ce fait, nous partimes de la dite ville de Tournay pour aler en la ville de Lisle où estoit monseigneur de Bourgongne, auquel lieu de Lisle nous arrivasmes le XXIXe jour du dit mois de janvier, et y fusmes par l'espace de huit jours entiers sans pouvoir parler à mon dit sieur de Bourgongne, pour ce qu'il estoit ung peu malade ainsi qu'on disoit; et après, c'est à savoir le Ve jour de février au soir bien tard, eusmes audience de parler à luy auquel nous présentasmes les lettres de créance du roy en faisant les salutations pertinentes, et luy exposasmes notre créance selon la teneur de nos instructions, en la présence de monseigneur de Charolois, son fils, du chancelier de Bourgongne et de plusieurs autres: lequel, après ce qu'il nous eust oys, nous fist dire par son chancelier en sa présence qu'il parleroit à son conseil et nous feroit réponse.

Et est assavoir que quand nous arrivasmes devers mon dit sieur de Bourgongne pour luy présenter lesdites lettres du roy et exposer notre créance, nous le trouvasmes en sa chambre, assis en une chaière qui estoit contre son lit du côté du chevet, et à sa destre estoient monseigneur de Charolois, le chancellier et les autres seigneurs dessusdits, et se leva pour prendre les lettres du roy, et mit la main au chaperon en disant ces mots: « Comment se fait monseigneur le roy? » A quoi luy fut respondu par la bouche de Monipeux; et, ce fait, se remist en sa chaière et y demoura

tant que notre créance dura, et au partir se leva, enclina sa teste, et mit sa main au chaperon.

Aussi est vrai que quand nous fusmes ouys par mon dit sieur de Bourgongne, le bastart de Saint-Pol estoit prest et expédié pour aler devers les Anglois à Calais ou en Angleterre et, à ce que depuis nous avons trouvé, il est à croire et croyons que nous n'eussions pas encores esté ouys se n'eust esté que mon dit sieur de Bourgongne vouloit bien savoir notre charge avant le partement dudit bastart.

Depuis que eusmes exposé notre dite créance, ne peusmes avoir response de mon dit sieur de Bourgongne, quelque diligence que nous fissions, jusques à trois sepmaines après, pendant lequel temps vinst à notre congnoissance que ceulx de la ville de Gand estoient en appoinctement avec mon dit sieur de Bourgongne et qu'ils estoient à Bruges devers monseigneur d'Estampes et partis de Gand pour y aler dès le jour ou lendemain qu'il reçurent nos dites lettres : par quoi feusmes en grant perplexité sur ce que avions à besongner, car nous savions bien que mon dit sieur de Bourgongne n'avoit pas grande fiance au roy, ne à nous, et luy sembloit que notre alée par delà estoit en son préjudice, car on luy avoit dit que, n'eust esté l'empeschement de Bourdeaux, l'armée du roy fust tournée sur luy.

Et qu'il soit ainsi, il est vrai que nous estans à Chastel-en-Cambresis en alant à Tournay, monseigneur de Saint-Pol envoya par devers nous son maitre d'ostel et ung autre gentilhomme pour nous offrir confort et ayde ès ses places, se mestier en avions, lequel maistre d'ostel dist à Monipeux et Jehan de Saint-Romain, lesquels tantost le récitèrent à nous Guillaume de Vic, que monseigneur de Croy luy avoit dit que mon dit sieur de Bourgongne savoit certainement que, se n'eust esté l'empeschement de Bourdeaux, l'armée du roy tournoit sur luy ; et aussi, quand les nouvelles alèrent en Flandres et ès pays de par delà, que Bourdeaux estoit anglois, plusieurs chevaliers et escuyers dudit pays estant ensemble en une ville de Hénault, dirent ces mots, au moins l'ung d'eulx qu'on dit estre des plus prouchains de monsieur de Bourgongne : « Pleust à Dieu que les Anglois fussent aussi bien à Rouen et par toute Normandie comme à Bourdeaux ; car, se n'eust esté la prinse de Bourdeaux, nous eussions eu à besoigner. » Et fut présent à ce Roland d'Oulens, bourgmestre de Tournay et conseiller du roy au dit lieu, qui de ce nous avoit advertys aussi. Il nous avoit esté dit expressément par monseigneur de Créqui

que nous faisions grant desplaisir à mon dit sieur de Bourgongne de luy parler de la matière de Gand, et pareillement nous fut dit par Meriadet et plusieurs autres.

Et considérions que se monseigneur de Bourgongne recevoit les Gantois à trêve pendant le temps que estions à Lille, attendant notre response, mon dit sieur de Bourgongne fust tousjours demouré en sa grande dissidence du roy, et nous doubtions que le bastard de Saint-Pol, qui estoit jà party pour aler devers les Anglois, fist quelque mauvais appoinctement avec lesdits Anglois, et que mon dit sieur de Bourgongne voulsist prendre son excusation sur notre alée de Gand.

Finablement par la délibération de tous trois, nous Monipeux et Saint-Romain alasmes vers monseigneur de Charny, qui tient à présent le lieu de monseigneur de Croy, et parlasmes en cette forme : « Monseigneur, nous voyons bien que monseigneur de Bourgongne se deffie du roy et ne nous veult donner response, dont il a grant tort, en bonne foy : nous ne sommes point venus par deçà en son préjudice, ne pour luy faire quelque desplaisir, mais seulement pour les causes que nous luy avons dictes, et afin que vous cognoissiez que nous avons bonne volenté vers mon dict sieur de Bourgongne, parlez à nous chevaliers; nous savons bien que les Gantois sont à Bruges avec monseigneur d'Estampes, pour traicter. Dictes-nous que nous nous déportions ung peu de temps jusques à ce qu'on voye se l'appoinctement se fera, et nous nous gouvernerons tellement que mon dit sieur ne pourra pas dire que nous ayons volenté mauvaise, que nous vueillions empescher le dict appoinctement. » A quoi nous fut répondu par mon dit sieur de Charny : « Puisque vous parlez chevaliers, je vous dis que c'est le plus grant desplaisir que le roy puisse faire à mon dit sieur que se mesler de cette besongne de Gand, car nous savons bien qu'il ne vouldroit pas que nous eussions mieulx que nous avons, et vous jure, par l'ordre que je porte, que ce estoit le bien et le prouffit du roy que vous vous en alassiez, sans autre chose faire et sans vous en mesler plus avant; et croy que si vous le faisiez ainsi, monseigneur feroit quelque chose » C'est-à-dire, ainsi que Saint-Romain entendoit, que monseigneur nous donneroit de l'argent. Et oultre nous dist expressément que, quelque provision que les Gantoys eussent du roy, mon dit sieur de Bourgongne ne y obéiroit point et n'en laisseroit jà à faire sa guerre; à quoi nous respondismes que nous ne le ferions point et que nous acomplirions à notre pouvoir notre charge. Et

à tant se partist de nous, et le lendemain, je, Saint-Romain, par la délibération que dessus, m'en alay en l'ostel du chancelier de Bourgongne, lequel je trouvai en sa chambre, et mon dit sieur de Charny avec luy, auxquels je récitay les paroles que nous avions dictes le jour précédent à mon dit sieur de Charny, c'est à savoir que nous ne voulions point empescher le traictié qui se faisoit avec les Gantoys en la ville de Bruges. Lequel chancellier me respondy que il ne savoit point qu'il y eust ambassade de Gand à Bruges, et feignoit qu'il ne savoit riens de la dicte ambassade pour nous monstrer qu'il ne tenoit compte de nos paroles, ne du plaisir que nous puissions faire à mon dit sieur de Bourgongne.

Après ce, le dit chancellier me dit ces paroles : « Je me esbahi comment le roy envoye vers les Gantoys pour leur faire justice, car s'ils la veulent avoir ils la doivent bien aler quérir. » A quoy je respondis que les Gantoys aussi avoient envoyé devers le roy pour lui requérir provision de justice; mais pour ce que mon dit sieur de Bourgongne avoit fait requérir au roy qu'il se voulsist déterminer de luy aider quand il en auroit mestier, iceluy seigneur ne se estoit pas voulu incliner ou condescendre à la requeste desdits de Gand jusques à ce qu'il fust bien adverty et informé de tous les deux côtés. Et lors ledit chancellier respondy que mon dit sieur de Bourgongne n'avoit point esté meu de lui-même de faire faire ladite requeste au roy, mais luy fut dit par aucuns que le roy pourroit estre mal content s'il ne lui rescripvoit de la dicte matière, et qu'il seroit bon qu'il resconnust et envoyast devers ledit seigneur; laquelle chose meust mon dit sieur de Bourgongne à y envoier et faire faire sur la dite requeste; et par ses paroles, et autres que je ne sçaurois pas bien réciter pour le présent, je entendi que monseigneur de Bourgongne, quelque chose que il fist dire et requérir au roy, n'eust oncques espérance en l'aide ou secours dudit seigneur.

Pour lesquelles paroles nous fusmes en plus grande perplexité que devant, et ne sçavions quel moyen trouver, sinon poursuir notre response vers mon dit sieur de Bourgongne et les seigneurs de son conseil, laquelle finablement nous fust faicte par le dit chancellier en la présence d'icelluy mon sieur de Bourgongne, de monseigneur de Charolois et de plusieurs autres de leur hostel, en la forme qui s'ensuit :

Premièrement, en tant qui touche le fait de Gand, après plusieurs raisons par luy allèguées pour monstrer les grands outrages, désobéyssances et rébellions d'iceulx Gantoys, nous dit que, du consentement de

mon dit sieur de Bourgongne, nous ne yrions point à Gand; mais disoit que nous ne y devions pas aler pour plusieurs causes, au moins que nous devions surseoir jusques à certain temps, sans parler du traittié qui se pourparloit entre mon dit sieur de Bourgongne et les Gantoys, et sans nous faire quelque requeste de surseoir, car, à ce qu'il semble à moy Saint-Romain, mon dit sieur de Bourgongne ne vouloit estre en riens obligé, ne tenu à nous.

Et en tant qui touche le fait des Anglois de Calais, il nous respondy que le commencement estoit advenu par monseigneur le comte d'Eu et ses gens, qui couroient tous les jours devant Calais, et au surplus que madame de Bourgongne y avoit toujours fait ce qu'elle avoit peu et encores y feroit du mieulx qu'elle pourroit.

Et en tant qui touche le fait des logis et autres maulx faits par leurs gens sur les subjects du roy ès marches de par delà, nous respondy que les gens du roy avoient, le temps passé, pis fait ès pays de mon dit sieur de Bourgongne, et que on ne puet tellement entretenir gens d'armes qu'il ne faille aucunes fois qu'ils facent du mal. Et pour ce que nous leur avions baillé par desclaration lesdits maulx et logis, et entre autres que les gens de mon dit sieur de Bourgongne avoient assailly une église qu'on appelle Espierre, qui est à savoir ou baillage de Tournesis, et icelle prinse à force, tués les hommes et les femmes pour leurs biens, et fait tout ce que ennemys pourroient faire, nous fut respondu par ledit chancellier, en tant que touche que mon dit sieur de Bourgongne le savoit bien et qu'il n'y échéoyt point de réparation, car il disoit que les Gantoys avoient esté logés et recélés au dit moustier.

Laquelle response ouye, nous requismes à mon dit sieur de Bourgongne que nous eussions icelle par escript; mais le dit chancellier respondy qu'il n'estoit jà besoing, et le resfusa. Et, ce fait, dismes à mon dit sieur de Bourgongne que nous ferions sçavoir au roy sa volenté sans autre chose luy dire; et à tant prinsmes congé de luy et retournasmes en notre logis. Et le lendemain, nous Guillaume de Vic et Saint-Romain alasmes devers ledit chancellier pour prendre congié, lequel nous dist que mon dit sieur de Bourgongne vouloit savoir si nous vouldrions surseoir et quelle estoit notre volenté. A quoi nous respondismes que nous vous ferions savoir notre fait, et au surplus que nous étions contens de surseoir ung temps à Tournay jusqu'à ce que veissions comment les besongnes se porteroient; et ce qui nous meust à consentir ledit délay

estoit pour ce que lesdits Gantois estoient encore en traittié avec mon dit sieur de Bourgongne, et que nous savions bien que si mon dit sieur de Bourgongne vouloit, il prendroit traittié, par quoi les Gantoys nous eussent peu tenir estranges trêves par son moyen, aussi que le bastart de Saint-Pol estoit allé à Calais, et ne voulions pas donner matière à monsieur de Bourgongne de consentir quelque chose villaine avec les Angloys, ne de prendre son excusation sur nous.

Sur ce, rescrivismes au roy deux paires de lettres, les unes par H. avant que eussions response, et les autres par Cardin, incontinent ladicte réponse oye, par laquelle luy faisions sçavoir les choses dessus dites, au moins une grande partie, comme appert par lesdites lettres qui doivent être devers luy ou devers aucuns de messieurs de son conseil, lequel seigneur nous rescripvit les lettres dont la teneur s'ensuit:

« *De par le roi,*

« Nos amez et féaulx, nous avons pieça receues vos lettres par Régneville le poursuivant, et présentement en avons recues autres par lesquelles, entre autres choses, nous faictes savoir bien à plain des nouvelles de par delà et de la response qui vous a esté faicte par le chancellier de beau frère de Bourgongne en la présence d'icelluy notre frère, et la requeste qui par luy-mesme vous a esté faicte de séjourner par delà et surseoir votre alée à Gand pour aucun temps et jusques à ce qu'on eust ung peu veu la conclusion de la question qui est entre notre dit frère et lesdits de Gand, à quoi vous estes condescendus et que ce pendant estes alés séjourner en notre ville de Tournay jusques à ce que ayez de nos nouvelles. Veu que les Gantoys sont en parolle d'accord avec notre dit frère, si nous a semblé et semble que vos advis ont esté bons et que avez fait ce que avions intention vous escripre et mander sur le contenu de vos dites premières lettres, et que devez encore demourer audit lieu de Tournay jusques à ce que ayez veu si accord se pourra trouver entre notre dit frère et lesdits Gantoys dont, s'ainsi estoit, serions très-joyeulx. car c'est la principale matière pour laquelle vous avions envoyé par delà; et au cas que accord ne se pourra trouver, procédez en la matière ainsi et selon la charge que donné vous avons. Toutes fois si ne pouvez bonnement trouver séant d'aler au dit lieu de Gand vous leur pourrez escripre la cause pour laquelle estiez alés par delà et que sur ce ayez response pour tousjours monstrer que à aucun de nos subjects ne vouldrions des-

nier justice, mais la leur faire et administrer ainsi qu'il appartiendra par raison; et quant au fait de notre ville de Tournay dont nous avez escript que les ordonnances dernièrement faictes ont semblé bonnes aux gens notables de la ville, mais que le peuple s'en pleinst et que le faut contenter d'aucune chose, il nous a aussi semblé que lesdites ordonnances sont bonnes : si les remonstrez en meilleurs termes que pourrez à ceulx de ladite ville, tellement que icelles ordonnances soient entretenues et gardées.

« Toutes voies, pour ce que vous nous escripvez que par delà ils sont accoustumé d'eulx parer aux festes de leurs armeures, il nous semble que pour aucunement contenter le pueple on puet bien tolérer aux bourgois de ladite ville qui auront demouré par trois ans en icelle de porter leurs armeures desfendables, sans espées, dagues ni autres armeures invasibles, tout ainsi que avez advisé et que escript le nous avez : si, le leur povez dire, et à votre retour, en faisant l'auctorisation desdites ordonnances, en ferons mention; et au regart des bannières et des autres deux articles dont en vos dites lettres est faicte mention vous leur pourrez dire qu'on se informera de leurs privilléges et autrement, et ce fait qu'on leur pourvoira ainsi qu'il appartiendra.

« Donné au Monstilz lez Tours, le VI[e] jour de mars.

« Ainsi signé : CHARLES.

« A nos amés et féaulx le sire de Contressault, chevalier, notre conseiller et chambellan, maistre Guillaume de Vic, notre conseiller en notre court de parlement, et Jehan de Saint-Romain, général, conseiller sur le fait de nos aydes. »

Pendant le temps que avons esté ès marches de par delà, nous n'avons eu quelques nouvelles des Gantoys si non à force et en respondant aux lettres que leur avions envoyées, et pour ce, pour cuidier savoir quelque chose de leur voulenté, nous estant à Tournay, de retour de Lisle, leur rescripvismes lettres par lesquelles les requismes qu'ils eussent les terres de monseigneur de Dunnoys pour recommandées, qu'ils nous fissent savoir de leurs nouvelles, et aussi qu'ils voulsisent délivrer deux bourgois de la ville de Tournay qu'ils détenoient prisonniers comme gens du party de monseigneur de Bourgongne; sur quoi lesdits de Gand nous firent response par leurs lettres dont la teneur s'ensuit :

« Nobles, puissans et très-vénérables seigneurs nous nous recommandons

si affectueusement et cordialement que povons à vous; et sur le contenu de vos deux lettres, l'une de la date du VIe jour de ce présent mois de mars, et l'autre du XIVe jour d'icelluy mois, par nous receues, la première faisant mention que les terres que monseigneur le comte de Dunnoys a au pays de Haynault voulsissions avoir pour recommandées et garder de dommage le plus que pourrions, aussi du traittié que avons tenu et tenons avec notre très-redoubté seigneur et prince naturel, monseigneur le duc de Bourgongne, conte de Flandres, etc.; et l'autre des prisonniers prins par le capitaine de Poucques et ses gens, et que avez envoyé devers le roy, notre souverain seigneur, dont encore attendez les nouvelles, et, les eues, que nous en ferez plus amplement savoir, ensemble autres raisons y contenues icy délaissées pour brièveté : vous soit plaisir de savoir, nobles, puissans et très-vénérables seigneurs et grans amis, que, pour honneur de mon dit sieur le comte de Dunnoys et de vous, nous aurons volentiers en bonne recommandation sa dicte terre et lesdits prisonniers, et ferons ce que de raison devrons faire; et quand aurez nouvelles du roy, notre dit souverain seigneur, nous vous prions que les puissions sçavoir; et pour vous signiffier de nos nouvelles, nous avons tenu et encor tenons traittié pour obtenir la paix et mercy de notre dit très-redoubté seigneur et prince, mon dit seigneur le duc, priant Notre Seigneur que bonne conclusion et perfection s'en puisse ensuir, et à ce nous a contraint le désir de paix que par nature avons à notre dit très-redoubté seigneur et prince monseigneur le duc, et aussi que depuis votre venue par deçà, laquelle a esté despieça, jaçoit ce que, incontinent vous venus, vous envoyasmes notre sauf-conduit, n'avons oy quelques nouvelles de vous, fors seulement par vos dites deux lettres, ce qui nous donne merveille et au peuple de ceste ville, en vous priant que adez nous veuilliez avoir pour excusés et recommandés, et au surplus recommander et excuser devers le roy, notre dit souverain seigneur et autres où il appartiendra, ainsi que en vos prudences avons pleine confidence et nous adez signiffier vos bons plaisirs lesquels accomplir nous nous offrons prests, comme raison est, et le scet Notre Seigneur qui vous, nobles, puissans et très-vénérables seigneurs, ait en sa sainte garde. Escript à Gand, le XXIIe jour de mars.

« *Les capitaines, eschevins des deux bancs et deux doyens de la ville de Gand, vos serviteurs appareillés à vos bons plaisirs.*

« A nobles, puissans et très-vénérables seigneurs, messieurs les ambas-

sadeurs du roy, notre souverain seigneur, estant présentement en la ville et cité de Tournay, nos très-grans, très-chers et honnorés seigneurs. »

Et pour ce que, par leurs dites lettres, il nous sembloit qu'ils nous donnoyent congé et qu'ils ne désiroient que avoir paix à mon dit sieur de Bourgongne, en ensuivant le contenu ès lettres du roy dessus transcriptes, nous leur envoyasmes les lettres que le roy leur escripvoit, avec autres lettres de nous, contenant notre créance, desquelles la teneur s'ensuit :

« Honorables seigneurs et très-spéciaulx amys, nous nous recommandons à vous : plaise vous savoir que nous avons receues vos lettres escriptes le xxiie jour de ce présent mois de mars, par lesquelles vous vous excusez aucunement de ce que avez eu paroles de traitié avec mon dit seigneur le duc de Bourgongne, votre naturel seigneur, et nous requérez que incontinent que aurons nouvelles du roy que nous les vous facions savoir.

« Au regard du premier point, il nous semble qu'il n'y chet point d'excusation, et que en ce faisant vous n'avez mespris envers le roy, ne envers nous, car le roy seroit très-joieulx que bon appoinctement fust trouvé entre mon dit sieur de Bourgongne et vous.

« Et pour ce que désirez savoir des nouvelles du roy, le dit seigneur a esté et est très-content, et estoit sa voulenté que demourassions en ceste ville de Tournay jusque à ce que on seust certainement si le traittié se feroit entre mon dit sieur le duc de Bourgongne et vous, affin que ne fussions cause de l'empeschement du dit traittié.

« Et oultre, au cas que icelluy traittié ne se pourroit trouver, il nous a chargé de vous faire savoir qu'il est prest de vous faire raison et justice, telle que souverain doit faire à ses subjects.

« Mais pour ce que, par les lettres que vous luy avez escriptes, vous vous plaignez de ses commissaires et demandez provision et remède de justice en général, sans déclairer quelle, il nous a chargé de savoir de vous les torts et griefs dont vous vous plaignez et quelle provision vous demandez, et en bonne foy il nous semble que c'est la meilleure voye que vous puissiez tenir que la voye de justice, et de la requérir et demander au roy, qui est souverain, et auquel par ce moyen appartient donner bonnes provisions convenables pour faire cesser voyes de fait et éviter effusion de sang humain, destruction de païs et autres inconvéniens irréparables, et pour vous faire plus certains de la voulenté du roy, nous vous envoyons les lettres qu'il vous escript sur ce, par quoy vous pouvez veoir et appercevoir clèrement que ce que le roy fait en ceste matière,

il ne le fait point pour vous vouloir substraire hors de la main de votre naturel seigneur, ne pour avoir de vous quelque prouffit ou avantage en la dite matière, mais seulement pour accomplir justice, laquelle il ne vous vouldroit dényer, ne à autres de ses subjects.

« Pour laquelle cause, nous vous prions que sur ce vueilliez rescripre votre voulenté au roy, notre dit seigneur, et à nous, et si vous voulez plus avant conférer avec nous, vous pouvez envoyer en ceste ville de Tournay tels qu'il vous plaira par devers nous, lesquels y seront seurement, et créez que nous ferons au roy tel rapport de vous qu'il vous aura tousjours pour singulièrement recommandés.

« Et ne vous devez point esmerveiller si nous ne sommes alés par devers vous, car, comme dit est, jusques à aujourd'huy nous n'y avons pas voulu aler de paour de rompre et empescher votre dit traittié, et de présent faisons doubte de nos personnes en plusieurs manières, combien que, s'il en estoit grande nécessité et nous cuidions faire ung grant bien pour aler par devers vous, nous nous efforcerions de faire tant et si avant que possible nous seroit. Si, nous vueilliez sur tout rescripre, et faire savoir votre voulenté bien au long, sans fiction comme nous vous faisons savoir celle du roy et la nôtre, avec vos bons plaisirs, lesquels acomplir nous sommes appareillés de tout notre pouvoir au plaisir de Dieu, qui vous doint bonne vie et longue. Escript, etc. »

Sur quoi lesdits de Gand nous envoyèrent autres lettres dont la teneur s'ensuit :

« Nobles, puissans et très-vénérables seigneurs, bien cordialement et affectueusement nous nous recommandons à vous, et sur le contenu des lettres de créance sur vous du roy, notre souverain seigneur, et les lettres que nous receumes par le messager porteur d'icelles, et, incontinent après la réception, ouvertes, leues au langage qu'elles sont escriptes et translatées aux fenestres devant le peuple, icelluy peuple ayant esté assemblé pour plusieurs autres causes, ensemble lesdites autres causes sur ce, a délibéré qu'il est très-bien content que venez en ceste ville dire et déclarer la charge que vous avez du roy, notre dit souverain seigneur, touchant l'appaisement d'entre notre très-redoubté seigneur et prince naturel, monseigneur le duc de Bourgongne, comte de Flandres, d'une part, et nous d'autre, sait et saura très-bon gré a vous et à tous autres si aucun bien y puissiez ou puissent faire, car il ne désire que de revenir a la paix, grâce et mercy de notre très-redoubté seigneur et prince,

comme raison est, saulve les droits, privilléges, franchises, libertés, coustumes et usages de cette dicte ville, et vous prions au nom dudit peuple qu'il vous plaise venir par deçà le plus brief que faire se pourra, déclarer votre charge que avez du roy, notre souverain seigneur, sur la dicte matière, et nous en communiquerons voulentiers avec vous ainsi que faire devons. Ce scet le benoist Fils de Dieu qui vous, nobles, puissans et vénérables seigneurs, ait en sa sainte garde. Escript à Gand, le dernier jour de mars, l'an LII, veille de Pasques.

« *Les capitaines, eschevins des deux bancs et deux doyens de la ville de Gand, au nom de la communaulté d'icelle, appareillés à vos plaisirs.* »

Et pour ce que, par lesdites lettres, il nous sembloit que lesdits Gantoys ne nous respondoient pas à nos propos et qu'ils ne vouloient besongner que sur la paix, aussi que nous savions la voulenté de monseigneur de Bourgongne, qui n'estoit point content que nous en fussions enbesongnés en quelque manière, aussi qu'il nous sembloit entendre que madame de Bourgongne estoit avec les Angloys, et que ung jour on disoit que l'aliance estoit faicte des Angloys et de monseigneur de Bourgongne, l'autre jour que le mariage estoit fait de la fille du duc d'Iorc et de monseigneur de Charolois, et que plusieurs autres mauvaises parolles couroient que le dit débat des Gantoys n'estoit pas mal séant, et pareillement aussi que nous savions certainement, si le roy eust baillé aux Gantoys mandement de justice, que mon dit sieur de Bourgongne n'y eust point obéy, qui eust esté grand inconvénient, attendu les termes où le roy est de présent, et par ce moyen que notre dite alée ne pourroit guères prouffiter, nous fusmes délibérés de ne aler point à Gand, mais de leur escripre autres lettres par ung messager, nommé maistre Jehan de Mons, barbier, dont la teneur s'ensuit :

« Honnorables seigneurs et nos très-spéciaulx amys, nous nous recommandons à vous. Nous avons receues vos lettres par lesquelles nous faictes savoir que vous avez receues les lettres du roy notre souverain seigneur et les nôtres que dernièrement vous avons escriptes, que votre peuple est content que alions à Gand dire la charge que avons du roy notre dit souverain, touchant l'appaisement d'entre mon dit seigneur de Bourgongne et vous, et que vous sçavez bon gré à nous et à tous autres qui aucun bien y sauront trouver.

« Sur ce, vueillez savoir que, touchant ledit appaisement, nous n'avons

aucune charge du roy notre dit seigneur, combien qu'il vouldroit bien que bon appoinctement y fust trouvé par notre moyen ou par autre; mais vous savez que, en telles matières, avant qu'on se puisse ou doye entremettre d'un débat entre deux parties, il convient que ce soit de leur consentement; et combien que vous soyez de vostre costé contents que nous nous employons au fait dudit appaisement, toutesfois mon dit sieur de Bourgongne n'en est pas content, et aussi ne seroit que vous abuser, que ne vouldrions jamais faire, par quoy sommes délibérés de ne aler aucunement devers vous sur ceste matière.

« Et affin que vous entendiez notre fait et la charge que nous avons devers vous, il est vray que, par nos dites lettres que nous vous avons escriptes dernièrement, nous vous avons fait savoir toute notre charge, et contiennent icelles lettres toute notre créance; et quant nous serions par devers vous, si ne vous dirions-nous autre chose jusques à ce que eussions response de vous.

« Encores pour vous donner mieulx à entendre notre dite charge et créance, nous vous faisons savoir que le roy, notre dit seigneur, nous a chargé de vous dire qu'il est prest et appareillé de vous faire justice et de vous bailler toutes provisions convenables et raisonnables en justice si vous le demandez.

« Et pour ce que par vos dites lettres, que escriptes luy avez par le religieux cordelier, vous vous plaignez de ses commissaires et demandez provisions en termes généraulx, sans demander quelle, il nous a chargé de savoir de vous les torts et griefs qui vous ont esté faits et quelle provision particulière vous demandez, affin de la vous bailler si elle est raisonnable.

« Et pour aucunement vous adviser, si vous voulez avoir adjournement en cas d'appel, par lequel on fera défense aux parties qu'ils n'usent de voyes de fait et qu'ils ne attemptent pendant ledit appel en quelque manière, et leur assignera leur jour à comparoir ou leurs procureurs pour eulx devant le roy, en son conseil ou en la court de parlement, on vous le fera avoir, et si pourrez avoir lettres de relièvement pour ce que n'avez pas relevé votre dit appel dedans le temps deu; toutesfois si ladite provision ne vous semble bonne, si en advisez une telle autre que bon vous semblera; si elle est raisonnable, elle ne vous sera pas dényée, combien qu'il nous semble que ladicte voye d'appel est la plus expédiente.

« Si vous prions que sur ce vous vueilliez rescripre votre advis et voulenté et faire savoir vos dits torts et griefs, et la provision particulière que vous demandez, affin que sur tout nous puissions advertir le roy, et qu'il vous face comme bon roy doit faire à ses subjects oppressés qui luy requièrent provision et justice; et vueillez expédier ce porteur, car nous sommes délibérez de partir de cette ville lundy prouchain, pour aler devers le roy auquel nous monstrerons les offres que nous vous avons faictes de par luy et les responces sur ce par vous faictes et icelles que vous vouldrez faire sur ces présentes.

« Toutesfois nous vous advertissons que si vous estes délibérez de prendre provision du roy, vous devez rescripre à votre procureur et advocat en parlement ou à l'ung d'eulx que la requièrent pour vous, et on leur baillera avec homme qui la saura bien exécuter de par le roy.

« Item, aussi nous vous advertissons que si vous prenez du roy provision du roy en justice, ce ne empeschera point que vous ne puissiez cependant, où et quand bon vous semblera, prendre traittié avec mon dit sieur de Bourgongne, si vous le vuelt bailler, et n'en sera jà le roy par ce malcontent de vous.

« Et encore, si de présent vous n'estiez délibérés de prendre ladite provision, et que vous vueilliez avant essayer se pourrez avoir traittié avec mon dit sieur de Bourgongne, envoyez quand vous vouldrez devers le roy quérir votre dite provision et en tout temps vous le trouverez prest de vous faire raison et justice, aussi bien comme maintenant. Honnorables seigneurs et nos très-spéciaulx amys, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript, etc. »

Lequel barbier, depuis qu'il eust présenté nos lettres aux dits de Gand, y demoura par l'espace de six jours sans avoir response, et finallement lui dirent qu'ils n'estoient pas délibérés de plus rescripre à quelque personne du monde et qu'ils ne demandoient que ce que l'on leur avoit promis, ainsi que depuis qu'il fust retourné il nous dist et récita.

Et ce fait, pour ce qu'il nous sembloit qu'ils ne vouloient pas de provision, nous départismes de la ville de Tournay le samedi prouchain après le Quasimodo; mais, par avant notre partement, nous Monipeux et de Vic fusmes prendre congié de mon dit sieur de Bourgongne, lequel nous bailla lettres que avons apportées au roy.

Depuis notre partement de Tournay, avons receues lettres dont la teneur s'ensuit :

« *De par le roy.*

« Nos amés et féaulx, nous avons receues les lettres que escriptes nous avez par ce présent porteur, par lesquelles nous faictes savoir que votre intention est de besongner sur le fait de la charge que vous avons baillée, selon le contenu des lettres que dernièrement vous avons escriptes, dont nous sommes bien contents, et nous semble que, si mieulx n'y povez faire, vous vous en devez venir, ainsi que vous estimez, en vous départant de par delà le plus agréablement, pour chacune des parties, que possible vous sera. Donné à Montbason, le XIIIIe jour d'avril.

« Ainsi signé : CHARLES. »

Sur les lettres dernières que ceulx de Gand nous ont escriptes, je Saint-Romain, alay à Lisle devers le chancellier de Bourgongne et monseigneur de Charny, pour savoir si monseigneur de Bourgongne vouloit entendre à traittié pour ce que les lettres desdits Gantoys en faisoient mention, lesquels me dirent que non ; et en parlant de plusieurs choses, le sire de Charny me dist que le peuple de France estoit mal content du roy pour les tailles et aydes qui couroient et la mangerie qui se y fesoit, et qu'il y avoit grant dangier : à quoy je luy respondy, au regart des aydes, que l'ayde du vin ès pays de mon dit sieur de Bourgongne montoit plus en une seule ville que toutes les aydes du roy en deux villes ; et au regart des tailles, que le roy ne faisoit taille que pour ses gens d'armes, qui ne montoit que à XIIII ou XVI s. par feu, qui n'estoit pas grant chose; et au regard des mangeries, que la provision y est bien aisée à mettre et que le roy y avoit bonne voulenté. Et à tant nous départismes.

Pendant le temps que estions à Lisle, certain nombre de doyens de Tournay vindrent à nous et nous aportèrent certains articles que nous avons envoyés au roy avec nos advis, et aussi les lettres que ledit seigneur nous a depuis escriptes; icelles lettres dessusdites transcriptes en font plaine mention, et depuis, c'est à sçavoir pendant le temps que nous sommes tenus à Tournay, lesdits doyens sont retournés par devers nous touchant iceulx articles, et à leur requeste nous sommes informés plus à plain, et aussi de la part des autres trois consaulx de la dite ville de Tournay, lesquelles informations sont toutes prestes; si les pourra le roy faire veoir quand il luy plaira, et sur ce ordonner à son bon plaisir.

Pendant le temps que estions en la ville de Lisle, est arrivé devers mon dit seigneur de Bourgongne de par monseigneur le dauphin et ne

sçavons sur quelle matière, et nous dit qu'il estoit seulement envoyé pour quérir ung gerfault; pareillement en arriva ung autre, de par monseigneur d'Alençon, et nous dist-on que c'estoit pour ung bénéfice.

Faict et signé de nos seings manuels, le XXIXe jour de mai, l'an mil CCCCLIII.

Ita est :
De Vic; Saint-Romain.

VII

Lettre du duc de Bourgoyne au roi de France.

(25 juillet 1453.)

A mon très redoubté seigneur monseigneur le roi. Mon très redoubté seigneur, tant et si très humblement comme je puis, je me recommande à vous, et vous plaise sçavoir, mon très redoubté seigneur, que pour prendre et avoir en mon obéissance trois places et forteresses, l'une appelée Pouques, assise à quatre lieues de mes villes de Gand, de Bruges et de Courtray, entre la mer et le Liz, et les autres deux nommées Gavre et Schendelbeque, assises deça l'Escault en mon conté d'Alost, lesquelles trois places, qui estoient fortes, mes ennemis rebelles et désobéissans de ma dite ville de Gand tenoient et occupoient, et par icelles avoient fait et faisoient plusieurs grans dommaiges en mes pays, et aussi en entention de réduire mes dits ennemis en mon obéissance, je, dès le XIIe jour de juing dernier passé, me suis mis sur les champs atout mon armée et ay mis siége devant les dites trois places: c'est à sçavoir premièrement devant la dite place de Schendelbeque, prouchaine à mes pays de Brabant et de Haynnau et à quatre lieues de ma dite ville de Gand, laquelle j'ay fait battre d'engins et tellement y ai besongnié qu'elle a esté réduite à mon obéissance et ceulx de dedens exécutez criminelement, ainsi que bien desservy l'avoient, et la dite place rasée et abatue avec certaines aultres places qu'occupoient mes dits ennemis près du dit Schendelbeque; et de là, pour ce qu'il estoit nouvelles que mes ennemis devoient partir de ma dite ville de Gand à grande puissance pour garder la dite place de Pouques, je repassay les dites rivières de l'Escault et du Liz, et atout ma dite armée vinz mettre le siége devant la dite place de Pouques, laquelle

après qu'elle a esté battue d'engins a semblablement esté réduite à mon obéissance et rasée, et autres places voisines démolies comme dessus, et ceulx qui les tenoient exécutez; et ce fait, pour ce que semblablement les dits de Gand firent courir voix et renommée partout qu'ils me viendroient combatre si je venois devant la dite place de Gavre, je disposay de venir mettre siége devant icelle place de Gavre, combien toutevoies que je fusse adverti que par autre manière je povois plus adomaiger mes dits ennemis du costé du dit Pouques que de assiéger la dite place, laquelle est celle des dites trois places par quoy l'on a fait en mes dits pays le moins de dommaiges, pour ce qu'elle est assez loingtaine de mes dits pays de Brabant et de Haynnau et à deux lieues et demie près du dit Gand; et après que ce dit siége a par moi esté mis devant la dite place de Gavre, elle a tenu par aucuns jours pour ce qu'elle est très forte de murailles et aussi qu'elle estoit bien assise sur la dite rivière de l'Escault par laquelle les dits de Gand se povoient traveiller de secourir ceulx de dedens et les avitailler. Néantmoins, par le bon plaisir de Nostre Seigneur, elle fut, lundy passé avant midy, réduite en mon obéissance et ceulx de dedens exécutez comme les aultres, et le dit jour, environ une heure après midy, les chevaucheurs de mon ost qui estoient sur les champs me rapportèrent que les dits de ma ville de Gand estoient partiz hors de la dite ville en très grant nombre, comme de XXXVI à XL mil hommes, et qu'ils s'en venoient contre moy en bataille et en grant ordonnance pour combattre moy et mes gens; lesquelles nouvelles, que trouvay véritables, par moy oyes, je prins place pour attendre la dite bataille et combattre mes dits ennemis, lesquels assez tost vindrent, c'est à sçavoir ceulx de leur avant-garde, en grant nombre tant de cheval comme de pié, et auprès d'eulx ceulx de leur bataille avec grant foison d'artillerie, contre lesquels fut telement fait et besongné que, à l'ayde et par la grâce de Dieu, mes dits ennemis furent vaincus et desconfiz sans gaires de perte de mon costé, et en la place y a eu des dits de Gand très grant nombre tuez et aprez ont esté mis en chasse, laquelle chasse a duré jusques au plus près de la dite ville de Gand, et du dit nombre ne sont rentrez en la dite ville que environ de III à IIII mille, et l'on n'a peu au vray savoir le nombre des mors pour ce qu'ils ont esté chassiez en païs de boscaiges et grant nombre noiez en la dite rivière de l'Escault selon laquelle les pluseurs s'enfuirent. Lesquelles choses, mon très redoubté seigneur, vous signifie pour ce que je sçay de certain que serez

bien joieux des dites nouvelles et de la grâce que Dieu m'a fait présentement.

Mon très redoubté seigneur, je vous supplie qu'il vous playse moy mander et commander vos bons plaisirs et commandemens, pour iceulx accomplir à mon povoir de très bon cuer et voulentiers, comme raison est et bien tenuz y suy, prians le Saint-Esprit qu'il vous ait en sa digne et benoiste garde.

Escript en mon ost à Gavre le xxve jour de juillet.

Votre très humble et très obéissant,

PHILIPPE, duc de Bourgongne et de Brabant.

(*Mss. Baluze, à Paris.*)

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

ERRATA.

Page 12, ligne 5, Jeanne de Monfort, *lisez* Jeanne de Montfort.
Page 76, ligne 1, rapportant, *lisez* en rapportant.
Page 184, ligne 10, où pria, *lisez* où elle pria.
Page 205, ligne 26, Jean de Varssenere, *lisez* Jean de Varssenare.
Page 222, ligne 22, Il se montrait, *lisez* il était.
Page 297, ligne 11, avait conservé, *lisez* avait conservée.
Page 328, ligne 18, avait obtenue, *lisez* avait obtenu.
Page 395, ligne 23, avait envoyé, *lisez* avait envoyées.
Page 444, ligne 11, ajoutez cette note : Cette expression proverbiale avait sa source dans l'usage d'offrir en don à certaines époques de l'année des lamproies, des brochets ou d'autres poissons, soit à des seigneurs, soit à des abbés ou à des moines. On voit figurer dans un compte de Gui Guillebaut, 1422-1423, la somme de XL sous pour la lamproie « que chacun an Mon« seigneur a accoustumé paier aux frères prescheurs « de Lille. »
Page 456, ligne 25, ajoutez cette note : Les copies dont je me suis servi, copies dont l'exactitude est garantie par l'autorité du nom de M. Paulin Paris, de l'Institut, qui a bien voulu en surveiller l'exécution, portent Guillaume de Monipeux. Je crois devoir faire remarquer toutefois qu'on lit ailleurs : Guillaume de Menypeny.
Page 487, ligne 10, de Robert de Commines à York, *lisez* de Gilbert de Gand à York.

